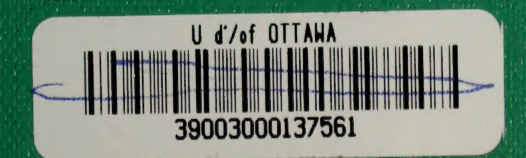

U d'/of OTTAWA
39003000137561



HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DU MANS.

III

LE MANS. — TYPOGR. JULIEN, LANIER ET C.

HISTOIRE

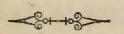
DE

L'ÉGLISE DU MANS

PAR

LE R. P. DOM PAUL PIOLIN

BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE



TOME TROISIÈME



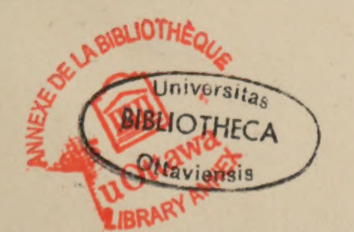
PARIS

JULIEN, LANIER ET Cie, ÉDITEURS

4, RUE DE BUCI, 4

IMPRIMEURS-LIBRAIRES AU MANS

1856



PRÉFACE.

Le Souverain Pontife, en érigeant un siége épiscopal à Laval, vient de diviser en deux portions le territoire autrefois soumis à l'Église du Mans; cet acte important marque naturellement la limite que nous devons poser à nos récits. Nous continuerons jusqu'à cette date, et sans rien modifier dans le titre ni la méthode, la marche de nos annales, comprenant toute l'histoire de l'ancien évêché du Mans, aux différentes époques de sa durée.

Nous regrettons que l'étendue considérable du volume que nous livrons aujourd'hui au public, et l'abondance des matières qui nous restent à traiter dans les suivants, ne nous permettent pas de faire ici l'examen sérieux d'un ouvrage récemment publié sous ce titre : *Lettres au R. P. Dom Paul Piolin, religieux Bénédictin de la Congrégation de France, à Solesmes*, *en réponse aux objections contre l'introduction du christianisme dans les Gaules aux* IIe *et* IIIe *siècles, précédées de lettres sur la nécessité d'un examen de l'ouvrage intitulé monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence;* 1855. — En 240 pages in-8°, l'auteur touche à un si grand nombre de questions; il émet des opinions si contraires aux nôtres; il interprète souvent des textes dans un sens si différent de celui que nous croyons y reconnaître, qu'une discussion de détail nous

entraînerait beaucoup au delà des limites d'une simple préface.

Même en nous bornant aux observations que l'auteur fait sur notre propre travail (nous n'avons point mission pour défendre les écrits des autres), nos répliques occuperaient une place considérable. Nous le regrettons cependant; parce que nos études nous ont mis en état de fortifier, par de nouvelles preuves, le fait que nous avons établi dans l'*Introduction* à cette histoire, relativement à la mission de saint Julien au premier siècle de notre ère. D'ailleurs, qu'est-il besoin pour nous de rechercher de nouvelles preuves, après la haute approbation dont nous pouvons à juste titre nous prévaloir? En effet, le retour du diocèse du Mans à la liturgie romaine ayant nécessité la rédaction d'un nouveau Propre, la commission chargée de ce travail a, dans son rapport officiel, entièrement adopté le sentiment que nous avions défendu, l'appuyant sur les arguments que nous avions rassemblés. Il nous est donc permis de prendre quelque part dans les félicitations adressées par le cardinal préfet de la sacrée Congrégation des Rites, dans sa lettre au chapitre du Mans. Bien que cette lettre contienne plusieurs choses qui n'ont pas rapport directement à notre sujet, nous croyons devoir la reproduire ici en entier :

CENOMANEN.

Reverendissimi domini, congesta in adjecto exemplari officia propria diœcesis Cenomanensis, quæ paucis ante mortem diebus præclaræ memoriæ episcopus Joannes-Baptista Bouvier, suo, vestrumque omnium nomine, Sanctissimi Domini nostri Pii

Papæ IX judicio, correctioni et sanctioni reverenter proposuit, hæc sacra Rituum Congregatio, de mandato ejusdem Domini nostri, maturo examini subjecit, singulisque perpensis, opus vidit tanta elaboratum industria, *tanta artis criticæ* et rerum liturgicarum *peritia* concinnatum, ut dignum censuerit, quod universim probaretur, paucis duntaxat, levibusque inductis emendationibus, quas in ipsius exemplaris margine adnotatas reperietis.

Prolatum autem a sacra Congregatione judicium quum Summus Pontifex, referente subscripto sacræ ipsius Congregationis secretario, in omnibus ratum habuerit et confirmaverit, vestrum modo erit, cathedralis Ecclesiæ dignitates et canonici, tuique præsertim, qui vicarii capitularis munere fungeris, conjunctis studiis et animis id curare, ut qui pastori vestro adhuc incolumi in hoc exarando opere adjudicem manum scite, solerterque præbuistis, ejus ad præmium cœlitum nuper evocati, ardentissimum de Romana Liturgia istic restauranda votum citius, quoad fieri possit, impleatis.

Et interim diu bene valeatis.

Romæ, 13 septembris 1855.

Vestrum studiosus,

C. EPISCOPUS ALBAN., CARD. PATRIZZI,

S. R. C. Præf.

(*R^mis Vicario Capitulari, Dignitatibus et Canonicis Cathedralis Ecclesiæ Cenomanen.*)

Si l'on considère la cause principale des méprises dans lesquelles est tombé M. d'O........, on la trouvera dans l'inconvénient auquel il s'est soumis, d'accepter de seconde et de troisième main les textes dont il avait à faire usage. Lui-même l'avoue, il ne s'est presque jamais imposé la tâche de remonter aux sources. S'il a quelquefois consulté les originaux, il ne s'est pas donné la peine

de lire l'ouvrage entier; et cependant quiconque s'est fait de la critique autre chose qu'un amusement, sait que sans cette précaution on ne peut être sûr de saisir toute la valeur d'un témoignage. Auprès des lecteurs sérieux, cette observation suffira.

Nous terminerons cette préface en rectifiant un mot de la page 216 du précédent volume. L'auteur que nous y citons, soutient en effet que le type monétaire des quatre temples a dû prendre naissance dans les ateliers ecclésiastiques du Mans; toutefois la légende de la monnaie citée n'est pas *Christiana religio,* mais bien *Gratia Dī Rex.* Au reste, toutes les méprises que nous pourrons reconnaître dans le cours de cet ouvrage, seront corrigées dans la préface du dernier volume.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DU MANS.

CHAPITRE XV.

960—1055.

I

ÉPISCOPAT DE SIGEFROY. — (960-995.)

Troubles causés dans le Maine par l'ambition de la maison de Bellême. — Élection simoniaque de Sigefroy. — Ses démêlés avec le comte Hugues; pertes qui en résultèrent pour l'Église. — Scandales donnés par Sigefroy. — Rétablissement du chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour, des abbayes de la Couture et d'Évron, du prieuré de Saint-Victeur. — Fondation des prieurés de Saint-Hippolyte de Vivoin, de Saint-Berthevin-de-la-Tannière, de Saint-Aubin-du-Pont, de l'Abbayette. — Influence de ces monastères. — Dernières années de l'évêque Sigefroy. — Sa mort et sa sépulture. — Progrès des comtes d'Anjou dans le Maine.

A peine l'Église du Mans avait-elle joui de quelques années de repos sous l'administration réparatrice de Mainard, qu'une nouvelle série de tribulations commença pour elle, et s'étendit à un siècle presque entier. Tant de malheurs naquirent de la rivalité qui éclata entre deux familles des plus puissantes du pays : celle des comtes du Maine et celle des seigneurs de Bellême.

Cette rivalité, et les suites funestes qu'elle entraîna après elle, exigent que nous jetions un coup d'œil rapide sur l'état de notre pays au moment où elles éclatèrent. Alors la troisième dynastie de nos rois établissait les faibles commencements de sa puissance. Entourés de barons égaux et même supérieurs en pouvoir, les rois de France n'avaient d'autres richesses que les revenus de leurs domaines, d'autres forces que les sujets de leur duché. Leur état comprenait d'abord le Maine, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, presque toute l'Ile-de-France, et le sud-est de la Picardie jusqu'à la Somme. Mais l'agrandissement des comtes d'Anjou, de Blois, de Chartres et de quelques autres, réduisit les domaines royaux à des limites beaucoup plus étroites. La faiblesse du monarque et l'exemple de tant de puissantes principautés, comme la Normandie, l'Anjou, la Champagne, la Bourgogne, qui s'étaient accrues successivement tantôt par la force, tantôt par la ruse, faisaient naître dans l'esprit de tous les hauts suzerains l'espoir de s'étendre aux dépens des voisins et de se créer un État qui ne relevât que d'eux-mêmes. La suite fera voir comment le faible domaine de nos comtes fut un objet constant d'ambition pour les princes d'Anjou, de Normandie, de Bellême et d'autres encore, à une époque où il n'y avait pas de pouvoir central assez puissant pour maintenir les droits réciproques des grands vassaux.

La maison de Bellême manifesta la première ses desseins d'agrandissement; elle entreprit de s'établir dans le Maine par la voie de l'Église, qui occupait un rang important dans la hiérarchie féodale. Elle plaça successivement trois de ses membres sur le siége épiscopal du Mans, et ces trois prélats gouvernèrent le diocèse pendant quatre-vingt-quinze ans. Elle en éleva d'autres à des prélatures inférieures et à des dignités importantes dans notre Église; et elle jouit d'une influence très-grande dans le Maine pendant toute cette période.

Elle possédait le comté de Corbonnois, la plus grande partie du Perche, la vicairie du Sonnois, le territoire de la

Ferté-sur-Huisne, nommée plus tard la Ferté-Bernard. Ainsi cette famille, intimement unie aux ducs de Normandie, avait dès lors jeté de profondes racines dans le Maine. Elle travailla sans cesse à y affermir son pouvoir, jusqu'à ce que Sigefroy parvint à s'asseoir sur la chaire épiscopale du Mans.

Sigefroy eut trois frères : Rotrou, comte de Mortagne, mort encore jeune; Yves de Creil, plus connu sous le nom d'Yves Ier de Bellême, qui jouit de la seigneurie de ce nom et augmenta beaucoup les possessions de sa maison; enfin un troisième frère dont on ignore le nom, mais auquel les évêques de Chartres inféodèrent les cinq baronnies du Perche-Gouet, et qui fut la tige des seigneurs de cette province.

Yves de Bellême était chef des arbalétriers à la cour de Louis d'Outre-mer, emploi qui lui conférait la direction de tous les ouvrages de fortification des places et des châteaux. Lorsque le roi, oubliant qu'il devait son établissement sur le trône à un duc de Normandie, retint en captivité le fils de celui-ci, Richard Ier, encore enfant, Yves fut l'instrument principal de la délivrance du jeune prince. En reconnaissance, Richard lui donna plus tard, pour lui et ses descendants, le territoire d'Alençon, et une grande étendue de terre sur la frontière de Normandie, à la charge de lui en faire hommage, et de veiller de ce côté à la sûreté de ses États. Yves fit construire les châteaux d'Alençon, de Séez, du Mesle-sur-Sarthe, d'Essey et d'autres encore.

On dit que ce seigneur et ses enfants possédèrent à un haut degré l'art de fortifier les places, et l'on admire même aujourd'hui, dans les débris des forteresses dont ils couvrirent une partie du Maine et de la Normandie, les traces toujours subsistantes de leur génie. Yves réunit dans ses mains la seigneurie de Mortagne qui était échue en partage à son frère Rotrou, et aussi vraisemblablement Nogent-le-Rotrou et ses dépendances. Il fonda dans son château de Bellême une église en l'honneur de la Mère de Dieu, et lui donna plusieurs églises paroissiales dans le Corbonnois

et le Sonnois (1). Il est aussi connu par ses libéralités en faveur de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire (2), et de l'Abbayette, prieuré considérable dans la paroisse de la Dorée, membre du Mont-Saint-Michel (3).

Yves de Bellême mourut au plus tôt en l'année 997, alors que l'un de ses fils était assis sur le siége du Mans. Il laissait cinq enfants : Guillaume, qui lui succéda dans la seigneurie de Bellême; Avesgaud, qui devint évêque du Mans, et qui obtint en partage le territoire de la Ferté-sur-Huisne et une partie du Sonnois; Yves, que l'on croit tige des seigneurs de Château-Gonthier et de Nogent-le-Rotrou; Godehilde, qui épousa Albert, seigneur de la Ferté-en-Beauce; et enfin Hildeburge, qui fut mariée à Aymon, seigneur de Château-du-Loir, et qui devint mère de Gervais, successeur de son oncle Avesgaud dans la chaire épiscopale du Mans (4).

D'après ce simple aperçu, on comprend avec quel œil jaloux les comtes du Maine durent voir les progrès de cette famille qui s'annonçait comme une rivale menaçante. Cette inquiétude était augmentée par tous les exemples d'usurpations que l'on avait alors; et d'ailleurs les sires de Bellême apparaissaient comme les protégés des ducs de Normandie, jeune nation dont l'activité, l'adresse et la puissance faisaient le désespoir de tous ses voisins.

Dans de pareilles circonstances, la mort de l'évêque Mainard, arrivée en 960 (5), devait nécessairement apporter

(1) Fret, *Chroniques percheronnes*, t. III, p. 258.

(2) *Vie de Gauzlin*, num. 9, publiée par M. Léop. Delisle, 1853.

(3) D. Briant, *Cenomania*.

(4) Dom Briant, *Cenomania*. — Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, apud D. Bouquet, t. XI, p. 628 et passim. — Willelmus Gemeticensis, *Historia Normannorum*, ibid., t. X, p. 191.— D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 197.— Gilles Bry, *Histoire des pays et comtés du Perche*, p. 28 et passim. — Odolant-Desnos, *Mémoires historiques sur Alençon*, t. I, p. 98 et passim. — Fret, *Chroniques percheronnes*, t. I, p. 279 et passim. — Ménage, *Histoire de Sablé*, part. Ire, l. III, c. XVII. — L'*Art de vérifier les dates*, comtes d'Alençon et passim.

(5) Une charte de l'évêque Mainard (*Livre Blanc*, num. 108) porte

de grands embarras, par la complication des intérêts qui se trouvaient en présence. L'élection de son successeur fut vivement disputée. L'un des prétendants, Sigefroy, dont on vient de rapporter l'origine, s'assura l'appui de Foulques le Bon, comte d'Anjou, qui avait aussi conçu l'espoir de se rendre maître de notre province dans un avenir peu

cette date : « Actum Cenomannis, in anno xv, regnante Lothario rege. » Or, la quinzième année de Lothaire ne peut être antérieure à 968 ou 969. Il s'ensuivrait que le commencement de l'épiscopat de Sigefroy se rapporterait à 970 environ. Toutefois, cette date repose sur une copie postérieure de trois siècles à l'original, qui est perdu depuis longtemps; elle contredit trois ou quatre dates positives données par un manuscrit antérieur (Bibliothèque du Mans, n. 224). Comme il peut y avoir ici une simple erreur de copiste, qui aura écrit xv au lieu de v, il ne semble pas que l'on doive déranger la chronologie admise par de graves autorités. On a d'ailleurs une charte de Sigefroy, datée de l'an 971 (vid. *infra*), laquelle suppose plusieurs années d'épiscopat déjà écoulées. Enfin l'élection de Sigefroy doit être peu éloignée de la mort du comte d'Anjou Foulques le Bon, décédé le 11 novembre 958. — Mais les raisons sur lesquelles s'appuie le sentiment contraire étant très-fortes, nous devons les faire connaître au lecteur. La contradiction relative à l'époque de la nomination de Sigefroy, disent les savants qui adoptent la date de 968 donnée par le *Livre Blanc*, peut provenir d'une supposition fausse de la part des auteurs du *Pontifical*. Ces auteurs connaissaient la durée de chaque épiscopat depuis saint Aldric. A partir de la mort de ce prélat, ils n'ont pas cru devoir admettre de vacances dans le siége, et la somme totale donnait sans doute 960. — Pour les auteurs modernes, il peut se faire que l'adoption de cette date ait été le résultat d'une confusion de personnages. Segenfredus, nom donné à notre évêque dans les titres du temps, diffère peu de Regenfredus, qui est celui que portait un évêque de Chartres encore vivant en 960. Quelque charte de ladite année où figure ce nom, avec la simple qualification d'*episcopus*, est très-capable d'avoir occasionné une méprise. Dom Denys Briant, dans le *Cenomania*, et quelques auteurs à sa suite, Cauvin entre autres (*Géographie ancienne du diocèse du Mans*, Instrumenta, p. LXX, texte, p. 26), ont commis une erreur semblable à la suite d'une confusion de ce genre. Le premier cite une charte du Cartulaire du Mont-Saint-Michel (*Carta Yvonis*, Cabinet des chartes, G. 17. — Cartulaire du Mont-Saint-Michel, fol. 157), qui est une donation faite à l'abbaye, par Yves, de terres situées dans le Maine sur la frontière de l'Avranchin. Elle est sans date, et nos écrivains (Cauvin, *loc. cit.*) la rapportent tantôt à 994, tantôt à 997. L'embarras vient de ce qu'ils ont voulu voir dans un des signataires, Sigenfredus

éloigné (1). Pour se ménager l'aide de ce puissant auxiliaire, Sigefroy ne craignit pas de recourir à des offres entachées de simonie; il s'engagea à lui céder la cour ou le manoir que les évêques du Mans possédaient depuis longtemps à Coulaines, et qui était estimé à une somme très-considérable à cette époque, plus de mille livres de deniers (2);

episcopus, notre évêque Sigefroy. Mais comme on y trouve en même temps l'indication que la charte fut donnée sous le règne de Robert (regnante Roberto rege), c'est-à-dire après 996, et que la mort du prélat manceau eut lieu en 995, il était difficile de concilier ces données positives. Il est donc très-probable que le Sigenfredus du titre n'est autre que l'évêque de Séez de ce nom, qui tint effectivement l'épiscopat du vivant du roi Robert, et qui ne figure dans l'acte que comme parent (oncle) du donateur. Il n'est pas probable non plus que ce dernier soit Yves de Bellême, frère de notre évêque, comme l'ont écrit plusieurs auteurs. — La charte de Mainard consignée au *Livre Blanc* est un monument digne de foi. Antérieurement à l'année où elle fut délivrée, c'est-à-dire à 968 ou 969, on ne trouve pas en effet un seul titre daté où figure le nom de Sigefroy, évêque du Mans. — Quant à l'intervention d'un comte d'Anjou dans la nomination de ce prélat, ne serait-ce pas une invention de l'historien? L'avénement au siége du Mans d'un personnage aussi mal famé que Sigefroy, devait-il avoir lieu de la même manière et aussi régulièrement que celui de ses prédécesseurs? En le mettant sur le compte d'un pouvoir étranger, on écartait le fait d'élection dans la localité. Seulement l'auteur, incertain de la date précise de la nomination, ou peu versé dans la chronologie des comtes d'Anjou, a mal choisi son homme, et les compilateurs y ont peu fait attention.

(1) *Gesta Segenfredi Cenomanensis episcopi*, apud D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 297. — D. Bouquet, t. X, p. 384.

(2) Nam antequam esset ordinatus episcopus, cœpit et ipse destructor esse Ecclesiæ. Nam curiam antecessorum episcoporum, quam *Colonias* vocant, fiscalinorum admodum plenam, mille libris denariorum et plus valentem, et villam, quam *Disiacum* nominant... dedit Fulconi, Andegavorum comiti... *Vetera analecta*, t. III, p. 297. — Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 563,200 fr. de notre monnaie. Nous nous bornons ici et dans la suite de ce travail, à tirer, sans discussion, les conséquences des remarquables mémoires de M. Leber, publiés sous le titre de : *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge.* — Pour les époques antérieures à celles étudiées par ce savant, nos appréciations sont tirées des principes posés par M. Guérard dans ses Prolégomènes sur le *Polyptyque de l'abbé Irminon*, p. 146, 147, 158, et du *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, p. 185. — Lorsque la monnaie

il y joignit le domaine de Dissay-sous-Courcillon, sur le Loir, l'une des plus belles et des plus anciennes propriétés de notre Église. Le comte d'Anjou, dont tous les historiens louent cependant la piété et les autres grandes qualités (1), se laissa gagner par les promesses de Sigefroy. Ce fut donc par cette indigne et coupable manœuvre que le fils du seigneur de Bellême fut élevé sur la chaire de saint Julien.

Le comte du Maine Hugues Ier, fils de David, ne vit pas avec plaisir l'intervention d'un puissant voisin dans les affaires de sa province, et la maison de Bellême s'allier au comte d'Anjou. Toutefois, malgré le mécontentement du comte Hugues, malgré même les nombreuses ordonnances du Siége Apostolique et des conciles contre les élections simoniaques, le protégé du roi Lothaire et du comte d'Anjou fut sacré évêque du Mans et installé dans son siége. Joseph II (2), archevêque de Tours, et les autres prélats de la province ne semblent pas avoir élevé la moindre réclamation contre cet indigne trafic des dignités de l'Église.

Une fois en possession de son évêché, Sigefroy ne tarda pas à manifester sa cupidité et la dépravation de son cœur. Au lieu de continuer l'œuvre de restauration entreprise par son prédécesseur, il détruisit tout ce que Mainard avait fondé ou rétabli. La paix ne pouvait subsister longtemps

dont parlent nos chartes n'est point spécifiée, il faut la regarder comme monnaie du Maine; or, la livre du Maine valait le double de la livre tournois. Bilard, *Analyse des documents historiques conservés dans les archives du département de la Sarthe*, nos 736, 739. — Suivant les principes posés par M. Esménard du Mazet (*Nouveaux principes d'Économie politique*, Paris, 1849, p. 186 et suiv.), la valeur relative des monnaies au pouvoir de l'argent a été double de ce que portent les conclusions de M. Leber.

(1) *Chronicon Andegavense. — Gesta consulum Andegav.*, apud Labbe, *Bibliot. manusc.*, t. I, p. 285. — D. d'Achery, *Spicilegium*, t. X. — D. Bouquet, t. VIII, p. 252; t. IX, p. 31 et passim. — Roger, *Histoire d'Anjou. — L'Art de vérifier les dates.* — Godard-Faultrier, *l'Anjou et ses monuments*, t. I, p. 335. — Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou*, t. I, p. 145. et suiv., édit. 1847.

(2) *Chronicon Turonense abreviatum*, ad an. 952. — Des catalogues modernes placent Frotère à cette époque sur le siége de Tours.

entre un évêque spoliateur de l'Église, aux manières arrogantes, au langage hautain et insolent, et le comte Hugues, que tous les monuments s'accordent à représenter comme un insigne bienfaiteur du sanctuaire. Malgré son humeur entreprenante et superbe, Sigefroy ne tarda pas à reconnaître qu'il ne pouvait se maintenir en face d'un adversaire aussi puissant que le comte du Maine. Mais au lieu de profiter de cette connaissance et de faire sa paix avec le comte, comme le lui conseillait la prudence la plus vulgaire, il n'en devint que plus téméraire, et chercha tous les moyens d'allumer une guerre considérable contre son ennemi.

Après plusieurs marques réciproques d'hostilité, l'évêque sortit de sa ville pour chercher des alliés auxquels il pût inspirer la fureur qui le dévorait. Il ne se dirigea pas vers l'Anjou, où cependant il avait trouvé d'abord un protecteur; Foulques le Bon était probablement déjà descendu dans la tombe (1); peut-être aussi les inclinations pacifiques de ce prince ne laissaient pas à notre prélat l'espoir de trouver en lui un allié propre à seconder son ressentiment. Sigefroy implora le secours de Bouchard Ratepilate, comte de Vendôme (2), et de la même famille que le comte d'Anjou (3). Bouchard devait être naturellement porté à soutenir un protégé de son parent le comte d'Anjou; il pouvait d'ailleurs être poussé par sa propre ambition à s'immiscer dans ces démêlés qui lui ouvraient une nouvelle voie pour étendre son influence dans le diocèse du Mans. Cependant, voyant la position embarrassée du prélat, il ne montra aucun empressement pour le secourir.

(1) Suivant les *Gesta consulum Andegavensium* le comte Foulques le Bon mourut le 11 novembre de l'an 958, à Tours, dans l'église même de Saint-Martin, où il fut enterré. Dom Bouquet, t. IX, p. 31. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 44.

(2) De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 151.

(3) Selon l'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 44, et t. XII, p. 482, Bouchard le Vénérable ou le Vieux était fils de Foulques le Bon ; M. de Pétigny donne une autre généalogie, mais le fait de la parenté entre le comte d'Anjou et celui de Vendôme reste constant.

Sigefroy demeura longtemps dans les propriétés que l'Église du Mans possédait sur les bords du Loir, comme l'avaient fait plusieurs de ses prédécesseurs lorsqu'ils avaient été expulsés de leur ville épiscopale; il fit également un assez long séjour à la cour du comte de Vendôme, sollicitant le secours qui lui avait été promis. Mais Bouchard, en politique rusé, différait d'exécuter sa promesse, bien sûr de faire payer plus chèrement son aide. En effet, pour achever de vaincre toutes les difficultés, Sigefroy se montra libéral aux dépens de son Église. Il offrit au comte de Vendôme les relevations de soixante-quatre autels, les synodes et les visites de ces mêmes églises, c'est-à-dire les droits ou redevances que l'évêque percevait à chaque collation d'une église à un bénéficier nouveau, à chaque synode qu'il célébrait et dans le cours des visites qu'il faisait par lui-même ou par ses archidiacres. Ces revenus étaient considérables et annuels. Par leur nature, ils devaient rester entre des mains ecclésiastiques; mais dans ces siècles tout s'inféodait, les offices domestiques et ecclésiastiques, les églises, les autels, les cimetières. Plusieurs siècles devaient s'écouler avant que ces biens sortissent des mains des particuliers pour demeurer, selon leur destination primitive, des revenus purement ecclésiastiques (1).

Ces offres de Sigefroy ne suffirent pas cependant aux exigences de Bouchard, et notre prélat, impatient de sa position de plus en plus critique, ajouta de beaux domaines dépendants aussi de son Église : Cellé (2), Lavenay (3), Poncé (4), Artins (5), le bourg de Ruillé-sur-Loir (6) et plusieurs autres terres situées sur les bords du Loir ou de la Braye. On croit qu'elles comprenaient une grande partie de la vallée du Loir et de la forêt de Gastines, depuis les Roches-l'Évêque (7) jusqu'à la Chartre (8). Ce territoire avait été longtemps sauvage et inculte, comme toutes les

(1) Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. I, p. 15.

(2) *Cledæ*. — (3) *Alnetæ* et *Alneteæ*. — (4) *Pontiacum*. — (5) *Artinei*. — (6) *Ruilliacus*, vicus. — (7) *Rupiacus*. — (8) *Carcer*.

anciennes marches ou frontières; nos premiers apôtres y portèrent la lumière de l'Évangile, comme nous l'avons raconté en son temps; lorsque la paix fut donnée à l'Église et que le nouveau culte fut doté par les empereurs avec les biens des cités ou ceux des temples idolâtriques, l'Église du Mans reçut de larges concessions de terrains sur cette limite de la province; ce fut ainsi que les évêques du Mans y introduisirent la civilisation en même temps que la culture des terres. Jusque alors les successeurs de saint Julien avaient conservé avec soin ces domaines de leur Église. Tout le pays leur appartenait, à l'exception de la vieille forteresse celtique de Trôo, qui était restée au pouvoir des rois et des comtes (1). Bouchard accepta des offres si avantageuses et arma ses vassaux pour forcer le comte du Maine à replacer Sigefroy sur son siége et à faire droit à toutes les prétentions du prélat. Cette guerre n'amena de résultat décisif pour aucun parti; et elle dut annoncer à Sigefroy une issue défavorable à ses intérêts. Il demanda en conséquence à faire la paix; Hugues y consentit, mais dicta les conditions du traité, qui étaient toutes désavantageuses à l'évêque. La position de celui-ci ne lui permettait pas de les refuser; quant à Bouchard, il resta possesseur de toute la contrée qui lui avait été cédée pour prix de son intervention. De cette époque date l'annexion au comté de Vendôme, de la portion du Maine qui fut connue depuis sous le nom de Bas-Vendomois (2). Sigefroy rentra au Mans, profondément humilié, mais conservant au fond de l'âme les mêmes penchants, irrités encore par le désir de la vengeance (3).

L'Église du Mans venait d'essuyer une perte considérable dans son patrimoine, par suite de la malheureuse ambition de son évêque; mais les scandales que le prélat étala à la face de son diocèse lui furent encore plus préjudiciables. Sigefroy était déjà d'un âge avancé; toutefois, accoutumé

(1) *Troo.* — Vid. de Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 152.— (2) De Pétigny, *loc. cit.*— (3) *Vetera analecta*, t. III, p. 297.

à vivre sous le harnais, il avait contracté les mœurs d'un soldat, et s'abandonnait sans retenue aux passions les plus indignes de son caractère. Il mit le comble à tous ses crimes en épousant publiquement une femme nommée Hildeburge, dont il eut plusieurs enfants. Tous moururent en bas âge, à l'exception d'un fils nommé Albéric. Lorsqu'il fut grand, son père lui composa un apanage de plusieurs terres enlevées sur l'Église. Entre les rapines qu'il commit à cette occasion, il confisqua sur les chanoines qui desservaient l'abbaye de Saint-Vincent deux domaines que saint Domnole avait affectés à la dotation de ce monastère, Sarcé (1), près de Mayet, et Coulongé (2), dans la même contrée. Pour assurer à son fils la possession de ces terres et enlever aux chanoines tout espoir de les recouvrer, il fabriqua un faux acte, par lequel il était censé les avoir achetées pour la somme de dix-huit livres de deniers (3).

Sarcé et Coulongé étaient les principales sources de revenus de l'abbaye de Saint-Vincent, qui avait été déjà ruinée à diverses reprises (4). Après cette spoliation, les douze chanoines qui l'habitaient, réduits à la dernière misère, se retirèrent bientôt pour aller chercher autre part les moyens de subsister. Un seul prêtre resta pour célébrer le saint sacrifice dans la basilique abandonnée. Sigefroy et son fils enlevèrent aussi au chapitre le domaine de la Mue (5), à la Chapelle-Saint-Aubin, et l'église même de ce lieu, qui avait cessé d'être desservie par des religieuses et était devenue paroissiale (6).

Les scandales donnés par l'évêque Sigefroy n'étaient pas à cette époque un malheur particulier à l'Église du Mans:

(1) *Sarciacus*, villa. — (2) *Colongiacus*, villa.

(3) Soit 10,138 fr. de notre monnaie.

(4) Vid. Diplôme de Charles le Chauve en faveur de Saint-Vincent, en 873. — Dom Martène, *Amplissima collectio*, t. I, col. 197. — Dom Bouquet, t. VIII, p. 643.

(5) *Mantula* villula.

(6) *Ecclesia sancti Albini*. — Vid. D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 298.

un grand nombre de diocèses gémissaient de voir à leur tête des prélats ouvertement simoniaques et de mœurs corrompues. La discipline du célibat sembla à tous ces seigneurs revêtus du caractère épiscopal un joug trop pesant; et comme la puissance de leurs familles et leurs mœurs grossières les accoutumaient à ne rien respecter et à ne rien craindre, ils la violèrent avec effronterie. Un écrivain presque contemporain fait observer cependant que la race normande, à laquelle appartenait le prélat qui souillait alors la chaire de saint Julien, se montra plus rebelle encore que les autres aux saintes lois de la chasteté cléricale (1). Cette plaie honteuse du concubinage semblait devoir envahir toute l'Église; en effet, la plupart des prêtres suivaient les exemples de leurs prélats. Heureusement les monastères tenaient en réserve une légion d'âmes élevées et d'esprits vigoureux qui s'opposèrent aux progrès du mal par le double ascendant de la science et de la vertu (2). Le clergé séculier se trouvait donc ainsi enchaîné au monde par des liens divers, et l'Église paralysée, rabaissée au-dessous des intérêts temporels par ses propres ministres, à l'époque même où il lui fallait, pour combattre la barbarie du temps, les ressorts spirituels les plus actifs. Enfin saint Grégoire VII, sorti du cloître de Cluny, pour relever la liberté de l'Église, rétablit l'ancienne discipline par un coup décisif. En 1074, il fulmina l'excommunication tant contre les prêtres mariés que contre les laïques qui se confesseraient à eux ou entendraient leur messe (3). Ce fut par la fermeté et le dévouement de ce grand pape, et

(1) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. V, p. 574.

(2) Vid. Baronius, *Annales ecclesiastici*, ad. an. 1059, num. 46. — On ne vit peut-être nulle part la loi du célibat ecclésiastique violée avec plus d'insolence qu'à Rennes, par une suite d'évêques qui s'emparèrent pour eux-mêmes et pour leurs enfants des biens des Églises et des monastères. Dom Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 353. — D. Bouquet, t. X, p. 384. — Pour la Normandie, D. Pommeray, *Histoire des archevêques de Rouen*, p. 267.

(3) Vid. les sages réflexions de Fréd. Walter, *Manuel du droit ecclésiastique*, § 207.

par le concours heureux de l'ordre monastique, que la société échappa au plus grand danger qu'elle pouvait courir, la dégradation définitive du clergé.

Grand nombre de pieux seigneurs firent, à cette éqoque, des fondations en faveur des monastères. Dès l'année 955, Hugues, comte du Maine, avait signalé ses sentiments religieux en confirmant l'établissement du chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour (1). Plusieurs années après, vers 970, il lui donna la seigneurie de Sainte-Sabine (2) et de Marigné (3), avec l'église, un four et un moulin, en outre le droit de posséder en toute franchise les vignes que les chanoines pourraient acquérir sur ses propres fiefs. Ayant rétabli l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul de la Couture, comme nous le rapporterons tout à l'heure, il fit de grandes libéralités à ce monastère et partagea ses dons entre les moines et les chanoines de sa chapelle. Il confirma aussi, par une charte spéciale, toutes les libertés octroyées précédemment à ce chapitre (4). Grâce à une si haute protection, le chapitre de Saint-Pierre prit de rapides développements; il posséda de bonne heure les seigneuries de Sainte-Sabine et de Marigné, comme on l'a dit, et celles de Ruaudin (5), Cogners (6), Cormes (7), Saint-Léonard (8), Parennes (9) et Tassillé (10). Ce chapitre aliéna dans la suite quelques-unes de ces seigneuries, comme Sainte-Sabine, Tassillé, Saint-Léonard.

Le comte Hugues fit reconstruire entièrement l'église collégiale. Elle fut de nouveau ravagée dans les guerres, sur la fin du XIe siècle, et reconstruite peu de temps après. Malgré ces changements, on reconnaît encore aujourd'hui

(1) D. Briant, *Cenomania*. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 86. — *Mémoires historiques sur le chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour*, par M. Savare, manuscrit aux archives de la Sarthe, G. — 10.

(2) *Sancta Sabina*. — (3) *Madrigneatum*.

(4) Pièces justificatives, n^os I, II et III.

(5) *Ruadenum*. — (6) *Cognoderæ*. — (7) *Corma*. — (8) *Sanctus Leonardus*. — (9) *Parennæ*. — (10) *Tassilleium*. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 634.

dans les débris de cette église quelques parties de l'édifice élevé par le comte Hugues. Ce prince voulut qu'elle fût dédiée sous le patronage de saint Pierre et de saint Paul, et l'on y fit une solennelle translation des reliques de sainte Scholastique (1).

Mais la restauration la plus importante qu'entreprit le comte Hugues, fut celle de l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul, connue depuis cette époque sous le nom de La Couture. Les ravages des Normands l'avaient entièrement détruite, et le soc de la charrue se promenait en liberté à la place qu'elle avait occupée. Une partie de la basilique de saint Bertrand avait cependant échappé aux mains des démolisseurs et à l'action du temps; les Manceaux visitaient encore les débris de la crypte souterraine dans laquelle le saint fondateur avait été déposé après sa mort, et la fontaine miraculeuse qui en était voisine. Les grâces que le bienheureux évêque y répandait sur ses clients n'avaient pas permis à la tradition de s'effacer. Le rétablissement d'un monastère aussi cher à la piété était devenu nécessaire, et le comte résolut de s'y employer.

Il appela à son aide l'abbé Gauzbert, l'un des hommes les plus influents de son temps. Gauzbert joignait à une éminente piété une illustre naissance : il était proche parent d'Eudes, comte de Champagne, de Chartres et de Blois, et d'Emma, comtesse d'Aquitaine et de Poitou. Il était même l'allié de notre comte Hugues, qui avait épousé Berthe, fille d'Eudes de Blois (2). Il n'est pas certain que Gauzbert ait été religieux de Cluny, mais animé de l'esprit des saints Mayeul et Odilon de Cluny, Guillaume de Dijon,

(1) Pridie nonas novembris. Savare, *Mémoires*, Ms. — D. Briant, *Cenomania*. — Le Corvaisier, p. 327. — D. Bondonnet, p. 398. — D. Colomb, p. 113. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 169. — Idem, *Statistique de l'arrondissement du Mans*, p. 312. — Guillois, *Vies des saints du Maine*, t. II, p. 304. — Richelet, *Le Mans ancien et moderne*, p. 95. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. III, p. 199, 350.

(2) Le Corvaisier, p. 322.

Richard de Verdun, et autres grands hommes qui consacrèrent, à la même époque, leur génie et leur dévouement à la restauration des monastères, il consuma sa vie tout entière dans les mêmes travaux. S'unissant à la pieuse comtesse Emma, il fonda, de concert avec elle, les abbayes de Maillezais et de Bourgueil. Il fut élu, vers l'an 987, abbé de Saint-Julien de Tours, et un peu plus tard, vers 1004, du monastère de Marmoutier. Il possédait encore l'abbaye de Saint-Ouen, près de Tours. Il gouvernait tous ces monastères simultanément, commettant le régime intérieur du cloître à des hommes dignes de le seconder, et capables eux-mêmes de conduire de nombreuses communautés, comme Sicbard, qui fut élu abbé de Marmoutier après la mort de Gauzbert. Ce dernier jouissait de la plus haute estime auprès des princes de son temps; Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, Emma sa mère, Odon, comte de Tours, le comte et la comtesse de Blois, le vénérable Bouchard de Vendôme, et d'autres, parlent de lui dans leurs diplômes, avec les termes les plus honorables. Si saint Abbon de Fleury sembla s'élever un moment contre Gauzbert, l'événement fit voir que l'éloquent abbé n'avait pas gardé assez de mesure dans la circonstance; du reste les paroles mêmes d'Abbon sont une preuve nouvelle de l'autorité dont jouissait Gauzbert. Vers l'an 1000, Gauzbert fit le voyage de Rome; il y reçut un accueil favorable du pape Silvestre II, qui lui accorda des marques particulières de son estime et plusieurs faveurs pour ses monastères (1).

Sur la prière du comte Hugues, Gauzbert se rendit donc au Mans, vers l'an 990, pour rétablir l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul; il releva les édifices en ruines, en construisit de nouveaux et vint à bout, en peu de temps,

(1) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LI, num. 114 et passim. — D. Martène, *Histoire de Marmoutier*, t. I, Ms. — Salmon, *Recueil de chroniques de Touraine*, t. LVII, p. 228, 229. — D. Bouquet, t. X, p. 176, 180, 182, 231, 439 et passim. — *Gallia christiana*, t. II, col. 1364.

de recouvrer une partie des anciennes propriétés. Enfin il installa dans ces nouveaux cloîtres des religieux qui firent l'édification de toute la contrée. Grand dans tout ce qu'il entreprenait, il fit élever une basilique et des bâtiments qui portaient le cachet de son génie; on en reconnait encore, même de nos jours, de faibles traces. Hugues seconda de tout son pouvoir le saint abbé; il fit restituer une partie des anciennes propriétés du monastère. Lui-même donna les églises de Saint-Remy-du-Plain, Saint-Rigomer-des-Bois, Saint-Martin et Saint-Maurille-de-Villaine, avec toutes leurs dépendances, et le droit d'usage dans la forêt de Perseigne (1).

A une autre époque, Hugues donna en propriété commune aux moines de la Couture et aux chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour des terres situées à *Vadum Guitionis, Pratrum ferratum, Campus Guarellis*, Glatigny (2), fief de la paroisse de Saint-Remy-du-Plain; enfin des moulins situés au Gué-Bernisson (3), autre fief sur le territoire de Pontlieue. En retour de ces libéralités, Hugues demande seulement d'avoir part aux prières des religieux et des chanoines. Dans une autre circonstance, le comte donna encore aux moines de la Couture le domaine de Moulins (4), ou du Carbonnet, terre seigneuriale située à Saint-Remy-du-Plain, qui porta dans la suite le titre de châtellenie. Enfin Hugues joignit son influence aux efforts de l'abbé Gauzbert, pour amener les laïques qui retenaient encore

(1) Ego Hugo... dedi et concessi... prædia nostra quæ in terra *Savonensi* sunt sita, videlicet villam *sancti Rigomeri de Plano* cum colibertis et servis et omnibus rebus ad eam pertinentibus, et ecclesiam *sancti Rigomeri de Sylva*, et quidquid ad eam pertinet. Item ecclesiam *sancti Martini*. Item ecclesiam *sancti Maurilii* juxta sylvam. Item vicum et ecclesiam *sancti Remigii de Villena*... et de sylva nostra quæ appellatur *Perseignia*, dedimus... quidquid necessarium fuerit usibus monachorum inibi degentium. Le Corvaisier, *Histoire des évêques du Mans*, p. 326. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. LXVII, et passim.

(2) *Glatigneium*. — (3) *Vadum Bernittium*.

(4) *Molendina*. — Cfr. Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*. t. II, p. 335.

quelques-unes des propriétés du monastère, à les restituer. Leurs exhortations ne furent pas toujours favorablement écoutées; cependant Raoul, vicomte de Beaumont-le-Vicomte, rendit enfin, après de longues contestations, la terre de Joué-l'Abbé (1) près Ballon. On croit que le comte Hugues donna ou fit rentrer au monastère les terres qui en composèrent le domaine féodal, c'est-à-dire les châtellenies de Joué-l'Abbé, Lavaré (2), Mareil (3), Moulins, Pezé, à Yvré-le-Polin (4), et Volnay (5); les seigneuries de Sainte-Croix (6), les Mées (7), Pontlieue, Villaine-la-Carelle (8). Dans la suite, les moines de la Couture partagèrent avec l'abbaye de Champagne la seigneurie de Saint-Mars-du-Désert (9).

Ce fut à la suite de cette restauration que le monastère de la Couture prit le titre d'abbaye royale, et Henri II, roi d'Angleterre, dans un diplôme, affirme qu'elle a été fondée par ses ancêtres, c'est-à-dire ses prédécesseurs dans le comté du Maine (10). A cette époque aussi le monastère prit le nom de Saint-Pierre et Saint-Paul *de la Culture de Dieu* (11), dont l'usage a fait *la Couture*.

Le vénérable Gauzbert gouverna l'abbaye jusqu'au moment de sa mort, qui arriva le 27 septembre 1007 (12).

(1) *Gaudiacus.* — (2) *Lavaricus.* — (3) *Mareillum.* — (4) *Paceium, Ebriacus.* — (5) *Voloniacus.* — (6) *Sancta Crux.* — (7) *Mausum, Messum.* — (8) *Villena.*

(9) *Sanctus Medardus.* — Armoiries : Parti de France et d'Angleterre, au premier d'azur semé de fleurs de lis d'or; au second de gueules à trois léopards d'or passant l'un sur l'autre; deux clefs en sautoir derrière l'écusson; supports, deux licornes.

(10) Vid. Pièces justificatives, nº IV.

(11) *Sanctus Petrus et sanctus Paulus de Cultura Dei.*

(12) Post Ebrardum præfuit monasterio sancti Juliani (Turonensis) Gauzbertus I, ejusdem cœnobii monachus. Iste plures abbatias rexit, aliquantas a fundamentis construxit... hic tenuit abbatiam Majoris-Monasterii... hic fundavit monasterium sancti Petri Burguliensis, sancti Petri Malliacensis, sancti quoque Petri Cenomanensis. — *Brevis historia monasterii sancti Juliani Turonensis*, apud D. Martène, *Ampl. collect.*, t. V, col. 1077.— D. Bouquet, t. XI, p. 117.— On peut voir les remarques des continuateurs de D. Bouquet, *ibid.*, Préface, p. CCVI. — L'histoire

Sa mémoire resta en bénédiction dans nos contrées, mais surtout dans les monastères, où il avait fait fleurir l'observance, et ressuscité le zèle pour l'étude des lettres et des arts. Ce fut donc sous son gouvernement qu'arriva la mort de l'évêque Sigefroy, dans le cloître même de la Couture. Ce fut aussi sous son administration que Léthalde trouva un asile dans le monastère qu'il a illustré par ses travaux littéraires (1).

Touché des besoins spirituels des habitants de la ville du Mans, le comte Hugues fonda une chapelle en l'honneur de saint André. Il la donna aux moines de la Couture, charges d'y accomplir certains services religieux. Cette chapelle ayant été augmentée dans la suite par le comte Hélie de la Flèche, fut érigée en paroisse sous le patronage de saint Benoît, titre qu'elle porte encore aujourd'hui (2).

Pour subvenir aux nécessités spirituelles et temporelles des cultivateurs, et en particulier des vignerons, Hugues fonda un hôpital et le dota de ses deniers. Assis sur le versant d'une colline entre le clos de Roxane et celui de Douce-Amie, cet édifice fut renversé à l'époque de la révolution communale du XIe siècle. Il fut remplacé par un prieuré et une église connus sous le nom de Saint-Blaise-des-

que nous venons de citer, *ibid.*, p. 118, rapporte la mort de l'abbé Gauzbert à l'an 1014; cependant D. Mabillon, suivi du plus grand nombre des historiens, la fixe à 1007.

(1) *Compendium historiæ regalis abbatiæ sancti Petri de Cultura Cenomannis*, Ms., *Biblioth. du Mans*, nº 91. — *Nécrologe de l'abbaye de la Couture*, Ms., *ibid.*, nº 241. — D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Ms., Biblioth. Impér., résidu Saint-Germain, nº 96, t. I, fol. 269, 271 et passim. — D. Bouquet, t. X, p. 180, 182, 439 et passim. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. L, num. 35; lib. LI, num. 11, 48, 49, 105, 114; lib. LII, num. 57, 102. — D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 350 et passim. — D. Briant, *Cenomania*, Ms. — Le Corvaisier, p. 325. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. LXXII, 187 et passim.

(2) Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. II, p. 178. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 58. — Idem, *Statistique de l'arrondissement du Mans*. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. III, p. 342. — Richelet, *Le Mans ancien et moderne*, p. 97.

Vignes, dépendant de l'abbaye de la Pelice (1), et qui fut réuni, vers le milieu du XVIII[e] siècle, au séminaire de Saint-Charles (2).

Hugues consentit une indemnité pour la fondation du prieuré de Notre-Dame d'Auvers-le-Hamon (3), établi par Guy d'Avoise (4), lequel lui assigna pour dotation, outre une partie des terres de son domaine, toute la seigneurie de cette paroisse, dès lors considérable, et les droits qui en dépendaient. Il approuva aussi la donation que le fondateur en fit à l'abbaye de la Couture, avec l'acceptation de l'abbé Gauzbert et la ratification de Jean et Aimon, fils de Guy, en présence de l'évêque Sigefroy. La suite fera voir les accroissements de ce monastère, qui était vers le milieu du XI[e] siècle l'un des prieurés les plus importants de la province (5).

Par suite de ce mouvement favorable à la vie monastique, on vit aussi les ruines de l'abbaye de Notre-Dame d'Evron se relever. Ce fut l'œuvre de Robert I[er], vicomte de Blois, second fils d'Eudes, comte de Blois, proche parent de notre comte Hugues et de l'abbé Gauzbert lui-même, comme nous l'avons dit. Quoique les recherches de l'érudition ne soient pas encore parvenues à lever l'obscurité qui couvre l'éversion du monastère d'Evron, il est certain que depuis un siècle environ il avait cessé d'être habité par des moines, et le sanctuaire privilégié de la sainte Vierge était resté désert (6).

(1) Ce prieuré dépendait de celui de Château-l'Hermitage, selon Le Corvaisier, p. 327.

(2) Le Corvaisier, *loc. cit.* — D. Bondonnet, p. 398. — D. Colomb, p. 113. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 219.

(3) Alversus. — (4) Avesa.

(5) D. Briant, *Cenomania.* — Le Corvaisier, p. 326. — D. Bondonnet, p. 398. — Le Paige, t. I, p. 54. — Pesche, t. I, p. 61. — Il ne faut pas confondre la fondation du prieuré d'Auvers-le-Hamon avec la ratification faite en 1050, ou environ, par l'un des descendants du fondateur. — Vid. Pièces justificatives, n° V.

(6) M. G. de Lestang, *Dissertation sur les incursions normandes dans le Maine*, p. 71-88.

En 981, Robert vint visiter Évron et la Champagne du Maine (1), partie du riche apanage que lui avaient légué ses parents. Lorsqu'il apprit que ce domaine, sur lequel régnait maintenant la désolation, avait été autrefois la demeure des moines, et un temple vénéré de la Mère de Dieu, il versa des larmes et résolut sur-le-champ de relever ces ruines. Les travaux s'exécutèrent avec rapidité, et bientôt Robert demanda à Widbert, abbé de Saint-Père de Chartres, des religieux pour faire revivre à Évron l'observance de la discipline régulière. L'abbaye de Saint-Père, rétablie au temps de l'évêque Mainard, comme nous l'avons rapporté (2), jouissait alors d'une grande célébrité ; les exemples des religieux de ce monastère inspirèrent à plusieurs personnages des rangs les plus distingués de la société le dégoût du monde et l'amour de la solitude. L'abbé Widbert lui-même était l'un des prélats les plus éminents de son siècle pour la piété et le savoir. Pendant qu'il gouvernait l'abbaye de Saint-Père, Gauthier, comte de Dreux, et la comtesse Letgarde, veuve de Thibaut le Tricheur, témoignèrent le respect qu'ils portaient à ce sanctuaire, par les dons magnifiques qu'ils lui offrirent. D'autres seigneurs les imitèrent (3).

Le vicomte Robert pria l'abbé et les religieux de lui accorder une colonie pour desservir l'église d'Évron ; il leur offrit l'abbaye comme une dépendance de leur monastère, soumise désormais à sa direction Malgré. les avantages de cette proposition, elle ne fut pas admise par les moines de Saint-Père. Peut-être ces religieux craignaient-ils, en diminuant leur nombre, d'affaiblir l'observance. Mais le vicomte Robert n'abandonna pas son projet. Il fit

(1) *Campania*. Voir sur cette région de notre province Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 98.

(2) *Histoire de l'Église du Mans*, t. II, p. 529.

(3) Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. XLVI, n° 31, 97. — Lib. XLIX, n° 2 et passim. — *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1214. — Doyen, *Histoire de Chartres*, t. I, p. 53. — Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. I, Prolégomènes et passim.

intervenir le comte Eudes et plusieurs autres seigneurs bienfaiteurs de l'abbaye chartraine, et il obtint enfin l'objet de ses vœux. Pour assurer l'avenir de la nouvelle abbaye, Robert la soumit entièrement à la direction de celle de Chartres. Dans son diplôme, il veut que les prélats qui la gouverneront désormais, soient nommés par l'abbé de Saint-Père, et reçoivent la bénédiction abbatiale de sa main (1). La charte qui renferme ces conditions fut signée par Hugues Capet, qui n'était encore que duc des Francs, mais qui allait bientôt s'asseoir sur le trône; par le comte Eudes, la comtesse Berthe, Hugues, archevêque de Bourges, et plusieurs autres personnages illustres. On n'y remarque pas l'évêque du Mans (2).

Lorsque les bâtiments nécessaires à l'habitation de la nouvelle communauté furent achevés, Gisbert, successeur de l'abbé Widbert, sur de nouvelles instances du vicomte de Blois, confia à Thedbert, religieux d'une vertu consommée, la mission d'y introduire et gouverner une colonie de moines. Le vicomte Robert continua de s'intéresser activement à l'abbaye d'Évron; il lui fit restituer une partie de ses anciennes propriétés; lui-même remit la seigneurie d'Évron et un grand nombre d'héritages qu'il énumère dans une nouvelle charte datée de Paris, en l'année 988. Dans ce curieux monument, il commence par rappeler l'origine première du monastère, telle qu'il l'avait lue lui-même,

(1) Quo abbate intra gremium placidæ regionis recepto, ipsius nihilominus successorem, domnum videlicet et imitabilis vitæ Gisbertum abbatem, supplex ac devotus supplicator expetii, ut unum ex suis monachum benedicendo in predicto oratoriolo abbatem substitueret...

(2) La charte du vicomte Robert a été publiée par M. Gérault, d'après le *Cartulaire de l'abbaye d'Évron* (*Notice historique sur Évron*, p. 127), et par M. Guérard dans le *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. I, p. 77. On y remarque quelques variantes. Les deux éditeurs ne s'accordent pas sur la date de cette pièce; le premier la rapporte à l'an 987, le second à l'an 985. Selon D. Mabillon, elle serait de 981, *Annales O. S. B.*, lib. XLIX, nº 2; et ce sentiment est partagé par D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 407. — Dans le *Gallia christiana*, t. II, col. 37, on la rapporte à l'année 978.

dit-il, dans les *Gestes des évêques du Mans* (1). Dans le dessein de consolider son œuvre, le pieux vicomte spécifie les liens de fraternité qui devaient exister entre l'abbaye d'Évron et celle de Saint-Père de Chartres, et qui ont effectivement toujours subsisté; il y établit aussi les droits de supériorité qu'il attribue à l'abbaye chartraine; mais ceux-ci disparurent probablement, lorsque les évêques du Mans réclamèrent les priviléges du patronage en vertu de la fondation primitive. Au bas de cette charte on lit les noms du roi Hugues Capet, d'Eudes, comte de Blois, de Robert, Thibaut et Eudes, ses fils; de Hugues, vicomte de Châteaudun, de Kahère de Montigny, de Geoffroy de Saint-Aignan, de Gauthier de Tours, de Guildin de Saumur, de Fulbert des Roches, de Landry de Beaugency, de Rotroch le Normand et de Kamald (2).

Par une nécessité de l'époque, le vicomte Robert fit construire, dans l'intérieur même du monastère, un donjon fortifié, environné de fossés profonds (3). Les guerres incessantes de la féodalité forçaient les maisons même de la prière et du travail solitaire à revêtir les dehors des places de guerre. Dans un pèlerinage aux tombeaux des apôtres, Robert obtint du souverain pontife Jean XV (985-999) une bulle qui confirmait l'abbaye d'Évron dans l'état où il l'avait rétablie (4). Un peu plus tard, Benoît VIII (1012-1024) accorda une autre bulle contenant plusieurs priviléges et en particulier celui de l'exemption (5).

(1) Sicut in *Gestis pontificum Cenomanicæ urbis* legi audivimus... Reperitur enim in *Gestis* supradictorum pontificum quod... Ces témoignages sont précieux : ils prouvent que les *Gestes des évêques du Mans* étaient publics longtemps avant le XIIIe siècle. Dès le IXe, les clercs de Paderborn les consultèrent.

(2) Gérault, *Notice historique sur Évron*, p. 8, 129. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. LXVIII.

(3) Ce donjon fut renversé dans les guerres contre les Anglais, et ses fossés furent comblés entièrement en 1780 pour faire place à des jardins. Serveau, *Additions à l'histoire de Laval* par Maucourt de Bourjoly.

(4) Gérault, *loc. cit.*

(5) Biblioth. Impér., Ms., Saint-Germain, nº 583, t. I.

Aussitôt que les moines envoyés de Saint-Père-en-Vallée furent entrés en possession de l'abbaye d'Évron, ce sanctuaire reprit son ancienne célébrité par l'affluence des pèlerins qui y venaient implorer les secours de la Mère de Dieu. De nombreux bienfaiteurs secondèrent les efforts des cénobites. En 994, à la prière de l'abbé Thedbert, le comte du Maine accorda le privilége d'établir un marché pour le jeudi de chaque semaine et une foire fixée au jour de la Nativité de la sainte Vierge. Ce privilége exempte le bourg de l'abbaye (1) et toutes ses dépendances des droits de coutume que levaient les officiers du comte, sur les autres marchés et foires. Ces concessions furent faites par l'intervention de l'évêque du Mans Sigefroy, du consentement de Raoul, vicomte de Beaumont, et de son fils nommé aussi Raoul.

Le pieux vicomte de Blois, en rétablissant le monastère, fit bâtir une basilique sur les ruines de celle qu'avait construite saint Hadouin. Il l'enrichit d'un crucifix couvert de lames d'or du poids de deux livres huit onces, d'une statue de la sainte Vierge recouverte de lames d'argent et haute de quatre pieds quatre pouces; d'un reliquaire en vermeil et de plusieurs autres présents magnifiques. Ce seigneur mourut avant d'avoir terminé la construction de l'église, dans laquelle il fut inhumé avec les plus grands honneurs. Le 10 février de chaque année, on faisait commémoration de sa sépulture (2), et trois pauvres mangeaient au réfectoire.

Les enfants du vicomte Robert, héritiers de sa piété ainsi que de ses biens, continuèrent à protéger le monastère. Pour remplir la volonté de son père, le fils du fondateur, nommé aussi Robert, entreprit un pèlerinage à la chaire apostolique, et obtint de Benoît VIII le privilége dont on a parlé. Berthe, fille de Robert (3), épousa Guy Ier

(1) Villam ipsius cœnobii.

(2) 4 idus febr. Translatio corporis domni Roberti vicecomitis Blesensis... — 11 kal. febr. obitus Roberti vicecomitis Blesensis... *Nécrologe de l'abbaye d'Évron*, Ms. du commencement du XIIIe siècle.

(3) Maucourt de Bourjoly, t. I, fol. 62, se trompe en disant que Berthe était fille unique du vicomte Robert.

de Laval (1), et porta dans cette maison la seigneurie de la Champagne du Maine. Ces illustres époux tinrent à honneur de protéger l'abbaye de la Mère de Dieu; ils lui donnèrent, entre autres présents, la terre de Sainte-Marie, à Saint-Jean-sur-Erve (2), et firent ratifier leur don par Hugues Capet, toujours empressé de favoriser le clergé, pour appuyer la jeune autorité de sa race. Depuis ce temps les seigneurs de Laval furent considérés comme seconds fondateurs de l'abbaye d'Évron (3). Plusieurs se signalèrent en effet par leurs libéralités envers ce monastère, auquel la piété des Manceaux envers la Mère du Sauveur ne tarda pas à procurer une grande existence et de beaux priviléges. Il jouit bientôt de la baronnie d'Évron, avec basse et haute justice; de la seigneurie de Gesnes (4) et de la suzeraineté de Courceriers (5), châtellenie à laquelle était annexée la seigneurie de la paroisse. Le châtelain devait accompagner l'abbé d'Évron lorsqu'il se rendait au Mans pour recevoir la bénédiction de l'évêque; dans le voyage, il devait faire tenir par un gentilhomme le frein et l'étrier, chaque fois que le prélat montait à cheval ou en descendait. Le seigneur s'acquittait en personne de cet office, aux jours de la bénédiction et de la réception; et, ce dernier jour, il servait l'abbé à table. L'abbé payait toute la dépense du châtelain et lui abandonnait son propre cheval avec le harnais (6). Les seigneurs de Sablé et de Craon se reconnaissaient soumis à certains hommages féodaux envers l'abbé d'Évron; c'est ainsi que vers l'an 1145 Robert II de Sablé, au moment de partir pour la croisade, se reconnut vassal de Geoffroy I[er], et lui présenta à boire de ses propres

(1) Ce seigneur est nommé Guy, Hugues et Geoffroy dans divers titres. Peut-être portait-il ces trois noms.

(2) Sanctus Johannes super Ervam.

(3) Maucourt de Bourjoly, t. I, fol. 62, 92, 93 et passim.

(4) *Gena*, *Gesna*, *Gennæ*. — (5) *Curia Cæsaris*.

(6) Choppin, *de la Police ecclésiastique*, traduct. franç., p. 63. — Gérault, *Notice historique sur Évron*, p. 234. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 624, 635.

mains et à genoux, en présence d'Emma sa mère et de son fils Geoffroy (1). En 1332, Amaury de Craon rendit les mêmes devoirs à l'abbé d'Évron. La suite fera paraître presque toutes les grandes familles de la province concourant à la dotation de l'abbaye. Il faut ajouter à celle des vicomtes de Blois, celles des seigneurs de Laval, de Beaumont-le-Vicomte, de Sablé, de Craon, de Mayenne, de Mathefélon, d'Anthenaise, de Montéclair, de Thorigné-en-Charnie, de Vaige, de la Chapelle-Rainsoin, de Launay-Cochin, qui se signalèrent par leurs largesses envers cette sainte maison (2). Parmi ces bienfaiteurs était un comte dont le tombeau se voyait dans le sanctuaire de l'abbaye, mais dont l'écu était sans armoiries. Au nombre des objets précieux qui enrichirent aussi le trésor d'Évron dès l'époque de la restauration de ce monastère, on signale un *Codex* contenant les quatre Évangiles, et écrit tout entier en lettres d'or. Il fut offert par Robert, peut-être le fondateur ou son fils, dont on voyait aussi le tombeau dans l'église abbatiale (3).

On ignore l'époque de la mort de l'abbé Thedbert. Aucun monument ne fait connaître d'une manière exacte les noms et l'ordre de ses premiers successeurs. On sait seulement qu'en l'année 1015 Durand occupait le siége abbatial. Pendant cet intervalle, l'évêque du Mans, Avesgaud, ratifia les dons faits à cette abbaye (4), et l'église commencée par le vicomte Robert fut achevée. Il en subsiste encore une partie qui présente les caractères architectoniques de la fin du xe et du commencement du xie siècle (5).

(1) Biblioth. Impér., Ms. cité.

(2) *Ibid.*

(3) Ce manuscrit s'était conservé jusqu'au xviie siècle dans l'abbaye. On y lisait en tête :

> Quapropter sancte Rotbertus multa Mariæ
> Munera præsentat, librum devotus et istum.

(4) Gérault, *loc. cit.*

(5) Armoiries de l'abbaye d'Évron : D'azur à une vierge issante, tenant à dextre l'enfant Jésus, à senestre une fiole, le tout d'argent, coupé de gueules à trois pals de vair.

Au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye d'Évron, il faut signaler les seigneurs de Laval, et en particulier Guy Ier. Selon les traditions lavalloises, le père de Guy, nommé Yves II, fils de Bellaillé, qui avait épousé Havoise de Mathefélon, fit bâtir, avec le concours de sa femme, une église et un hospice dédiés à saint Julien, l'apôtre du Maine. Ils le dotèrent richement de leurs revenus et firent approuver la fondation par l'évêque Sigefroy (1). Cet hospice était situé près de leur château et subsiste encore aujourd'hui.

Les vicomtes de Beaumont, dont il vient aussi d'être parlé, se signalèrent dans la suite par de nombreuses fondations. Dès le temps de Sigefroy, Raoul Ier jeta les fondements du prieuré de Saint-Hippolyte de Vivoin (2). En l'année 994, il remit l'église à l'abbé de Marmoutier avec droit de bâtir un bourg, d'avoir une foire et la juridiction seigneuriale. L'abbé s'engagea, de son côté, à entretenir dans le monastère de Vivoin dix religieux et un prieur. Ce monastère jouissait de la seigneurie de Vivoin; plusieurs fiefs lui étaient annexés; il présentait à quatre cures, et jouissait de la collation de plusieurs chapelles (3). Raoul Ier de Beaumont fut aussi l'un des bienfaiteurs des abbayes de Saint-Aubin d'Angers et de Saint-Florent de Saumur. Sa famille imita ses exemples, et se signala par de nombreuses fondations religieuses. Dieu récompensa cette maison généreuse par une grande prospérité; elle posséda bientôt dans le Maine, Beaumont-le-Vicomte, Fresnay-le-Vicomte, Sainte-Suzanne, Vivoin et une petite partie du Sonnois; et, dans l'Anjou, la Flèche, le Lude, Château-Gonthier et Pouancé. Une petite-fille de Raoul Ier monta sur

(1) Maucourt de Bourjoly, *Histoire de Laval*, t. I, fol. 61.

(2) *Vivonium*, *Vivodium*.

(3) Armoiries : D'or à un saint Benoît, abbé, de carnation, vêtu de l'habit de son ordre, de sable, tenant en ses mains un livre ouvert, d'argent. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 80; t. II, p. 538. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. VI, p. 576. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 212.

le trône d'Écosse, d'autres prirent alliance dans les familles royales d'Angleterre, de Naples et de France (1).

L'un des sanctuaires qui intéressaient le plus vivement la piété des Manceaux par les souvenirs qu'ils rappelaient, le prieuré de Saint-Victorius, nommé désormais Saint-Victeur, était demeuré dans l'état de ruines où l'avaient réduit les ravages du IXe siècle. Un seigneur dont on ne connaît pas le nom entreprit de le relever. Après avoir reconstruit l'église et les cloîtres, il le donna à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, au diocèse d'Avranches. Les vertus des moines qui l'habitèrent leur attirèrent en peu de temps des dons considérables ; et jusqu'au XVIIIe siècle cette église est restée l'un des principaux objets de la piété de nos pères (2).

La dévotion des Manceaux envers l'archange saint Michel, dont on avait vu autrefois tant de preuves, n'avait pas faibli au Xe siècle. Raoul de Gorron (3), chef de l'une des familles les plus puissantes du Maine, donna à l'abbaye du Mont-Saint-Michel l'église de Saint-Berthevin-de-la-Tannière (4), plusieurs dépendances, et la chapelle de son château de la Tannière. Jourdain et Mainard Ier, abbés du Mont-Saint-Michel, augmentèrent successivement cet

(1) Ménage, *Histoire de Sablé*, t. I, p. 18, 19 et passim. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 80. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. I, p. 131.

(2) Extrait du *Cartulaire de Saint-Victeur*, Ms., à la Biblioth. Impér. et à la Biblioth. du Mans. — D. Briant, *Cenomania*, Ms.

(3) *Gorra*, *Gorran*, *Gorren*, *Gorram*. Vid. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 340.

(4) *Sanctus Berthivinus*, *sanctus Berthivinus super Taneriam*. — *Taonaria*, *Toineria*. — La Tannière, succursale de Saint-Berthevin, située près du bourg. Les territoires de Saint-Berthevin et de la Tannière composaient autrefois le ressort de l'église de Centrane, *Centrannis ecclesia*, qui appartenait d'abord à la maison de Laval. — D. Briant, *Cenomania*. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 258, 517. Il faut cependant observer qu'une charte du *Cartulaire Ms. du Mont-Saint-Michel*, et qui est de la même époque que celle sur laquelle Cauvin s'appuie, parle de l'église de Saint-Berthevin. — Il ne reste plus aujourd'hui que des ruines du château de la Tannière.

établissement. Malgré les services rendus par les moines de Saint-Berthevin, ce prieuré leur fut ravi dans le cours du siècle suivant, et ils ne parvinrent à le relever qu'en l'année 1128, par la générosité de Guillaume de Gorron, l'un des descendants de Raoul. Vers la même époque, Augustin de Juillé (1) fonda à Beaumont-le-Vicomte le prieuré de Saint-Aubin-du-Pont, et pour témoigner sa piété envers saint Martin, il le donna à l'abbaye de Marmoutier. Ce prieuré subsista jusqu'à la destruction des ordres religieux, à la fin du XVIIIe siècle; mais il était depuis longtemps réduit à l'état de prieuré simple, à la présentation de l'abbé de Marmoutier. La famille de Juillé était l'une des plus considérables du Maine au IXe siècle, et nous aurons à signaler ses libéralités envers Saint-Vincent (2).

Dans les dernières années de l'épiscopat de Sigefroy, et les premières d'Avesgaud, un seigneur nommé Yves fonda le prieuré de l'Abbayette (3), dans la paroisse de la Dorée (4), sur les confins de la Normandie et de la Bretagne. Un monastère avait existé autrefois au même lieu, et il avait été détruit vers le IXe siècle. Mainard II, qui gouvernait alors l'illustre abbaye du Mont-Saint-Michel (5), engagea Yves à restituer les propriétés de cet ancien cloître. Huit terres situées à la Dorée et dans le voisinage composèrent la dotation des religieux de Saint-Michel qui vinrent l'habiter (6). Dédiée sous le patronage du saint archange, ce

(1) *Juliacus*, *Juleium*, *Jugleium*, *Jusleium*, *Juilleium*.

(2) Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 56, 218, 357.

(3) *Abbatiola*. — (4) *Deaurata*, *Doreta*.

(5) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. XLVII, num. 4; lib. L, num. 62. — *Gallia christiana*, t. XI, col. 514.

(6) In nomine sancte et individue Trinitatis, etc., ego Yvo notum facio... quod Mainardus abbas et fratres sancti Michaelis postulaverunt ut terram quam mei antecessores pro suarum salute animarum jam olim loco ejusdem sancti Michaelis donaverant; sed irruente Normannorum infestatione locus iste per multorum curricula annorum amiserat. Eidem loco et fratribus ibi Deo servientibus reddidi, cum consensu meorum parentorum duorum, scilicet sororum mearum Billehendis atque Eremburgis, nec non duorum avunculorum Seginfredi episcopi atque Guillelmi, atque

prieuré devint considérable en peu de temps. Il possédait deux annexes importantes, Saint-Michel-de-Montenay (1) et Saint-Victor-de-Lévaré (2). On ignore le nom du fondateur de la première; la seconde était due à la pieuse générosité de Geoffroy Riwalt, souche probable de la famille Des Vaux, l'une des plus puissantes du Bas-Maine (3). Le prieuré de l'Abbayette jouissait encore dans les derniers temps de son existence de revenus assez considérables, quoiqu'il en eût beaucoup perdu. Les deux autres prieurés qui étaient sous sa dépendance avaient cessé d'exister avant le XVIII[e] siècle; seulement la cure de Lévaré était toujours à la présentation de l'abbé du Mont-Saint-Michel (4).

Les religieux de ce monastère exerçaient la plus salutaire action sur le Bas-Maine : les abbayes de Saint-Calais, de la Couture, d'Évron, de Marmoutier, de Saint-Aubin, Saint-Serge, Saint-Laumer et Saint-Père-en-Vallée, faisaient aussi ressentir leur bienfaisante influence sur notre diocèse. C'était surtout par la fondation d'un grand nombre de petits prieurés que les moines étaient en état de combattre efficacement au sein des masses populaires le mal que faisaient alors les deux principales plaies auxquelles étaient en proie le clergé séculier, la simonie et le concubinage.

Ces services étaient appréciés généralement, et c'est ce qui procura l'établissement d'un nombre de ces petits monastères beaucoup plus grand que nous ne pouvons le dire, parce que les dates précises font défaut. Sigefroy lui-même approuvait et provoquait même les fondations de cette nature, soit par un reste de sentiment chrétien, soit pour se conformer à l'esprit dominant de la société. Malgré

cognatorum Guillelmi clerici, Roberti, Sutsardi, rursusque Guillelmi laïci; predictam terram, villas scilicet octo nuncupatas his vocabulis : villa *Arunton* (i. e. *Abbatiola*) *Cantapia*, *Valendrein*...

(1) Sanctus Michael de *Montaniaco*.

(2) Sanctus Victor de *Lavariaco*.

(3) Cfr. Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 505 — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 479.

(4) Extrait du *Cartulaire de Saint-Victeur*.

ses longs démêlés avec le comte Hugues, il concourut à toutes les fondations de ce seigneur; d'où l'on peut conclure qu'un rapprochement avait eu lieu entre ces deux personnages. En 971, ils agirent de concert pour porter le chapitre du Mans à céder à l'abbaye de Saint-Julien de Tours la terre de Vaubuan (1), près de Beaumont-la-Chartre, moyennant une indemnité de trois livres (2) de rente annuelle, payable à la fête des saints Gervais et Protais (3).

(1) Cfr. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 536.

(2) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 1690 francs.

(3) *Donatio Vallis Boane facta Turonensi monasterio sancti Juliani.* In nomine Summi Salvatoris Dei, nos siquidem Sigefridus Cinomannice urbis et Ecclesie sanctissime Dei genitricis et virginis Marie ac beatorum martirum Gervasii et Protasii gratia Dei episcopus, notum facere cupimus omnibus successoribus nostris, hujus scilicet nostre sedis episcopis, atque omnibus fidelibus, quoniam deprecatus est nos quidam nostri gregis levita valde venerabilis et archiclavis, Odo scilicet nomine, ut quibusdam fratribus nostris et preciosissimi martiris Juliani monachis in monasterio ejusdem degentibus, quod est constructum a domno Teotolone Turonis civitatis archiepiscopo inter menia beatissimi Christi confessoris Martini, et eandem civitatem, villam unam nuncupatam Vallem Boanam pertinentem ad thesaurum nostre matris Ecclesie, cui Deo auctore presidemus, cum omnibus rebus ad ipsam scilicet villam pertinentibus concederemus. Cujus petitionem cum consensu canonicorum nostrorum, et ortatu senioris nostri Hugonis premisse scilicet civitatis nominatissimi comitis ac filiorum ejusdem, videlicet Hugonis et Fulconis, libentissime suscipientes, concessimus eis prefixam villam in Cenomannico pago sitam super rivulum nuncupantem Dimidiam in vicaria Veducinse, cum omnibus suis appenditiis, silvis scilicet pratis, aquis aquarumve decursibus, terris cunctis cultis et incultis in quibuscumque adjaceant vel terminentur locis, sive ubi ubi exquiri potuerunt vel reclamari. Inter hec omnia specialiter denominamus illud territorium quod vocatur ad Culturam sancti Gervasii, ut nullum lateat ad predictam villam proprie pertinere. Tali quidem ratione hec omnia ipsis preclari martiris Juliani servientibus tradimus, ut habeant licentiam quicquid ibi melius valuerint operandi, simili scilicet modo, ut habeant in cetera terra sancti Juliani quam possident; solvant tamen exinde annis singulis, ad missam scilicet sanctorum martirum Gervasii et Prothasii, que colitur idibus decembris, censum solidorum trium et eis amplius nil requiratur, sed si et de ipso censu negligentes extiterint, id ipsum eis emendare liceat, et que tenuerint non ideo perdant. Ut autem hec auctoritas omni tempore inconvulsa permaneat manibus propriis eam firmavimus, et confratribus

Cependant Sigefroy n'apportait aucun changement à ses mœurs ; il vit la vieillesse arriver sans arrêter le cours de ses débordements ; mais la grâce le toucha dans ses derniers moments, et il donna de vifs témoignages de son repentir. Il avait été saigné, pour remède d'une plaie occasionnée par un accident. La nuit suivante, il ne laissa pas de s'abandonner à ses débauches ordinaires ; la plaie s'envenima et offrit bientôt des symptômes mortels. Aussitôt qu'il fut instruit de la gravité de son état, le malheureux prélat se montra vivement touché de l'énormité de ses crimes, qu'il déplora avec larmes. Pour soulager les remords de sa conscience, il vint frapper aux portes de l'abbaye de Saint-Pierre de la Couture, demandant avec instance la grâce de passer les dernières heures de sa vie sous l'habit religieux. On lui accorda cette faveur ; il put même prononcer des vœux et prendre un engagement dans la milice monastique. Mais cette profession ne devait pas lui conserver la vie du corps ; il vécut peu de temps dans son nouvel état. Les moines de la Couture enterrèrent son corps dans l'église de l'abbaye. Son tombeau se voyait encore au XVIIe siècle, dans le mur de la nef, à gauche,

nostris subscribere rogavimus atque seniori nostro domno scilicet Hugone et filiis ejus nec non principibus fidelium ipsorum sub signo sanctæ crucis corroborare precati sumus.

Sigefredus episcopus. Signum ✝ Dñi Hugonis.
Signum Hugonis et Fulchonis filiorum ejus.

Odo.	Sign. Rodulfi vicecomitis.
Isaac Guitto.	Sign. Yvonis.
Simeon Anscius.	Sign. Gauzfredi Manselli.
Bernardus v., cancellarius.	Sign. Rothrici.
. . . .	. . . .

Ego frater Rotbertus monachus ejusdem congregationis jussu Sigefredi episcopi et Odonis thesaurarii nec non Bernardi cancellarii, ac pene omnium canonicorum sive ortatu domni Hugonis comitis S. Z.

Acta est hæc manusfirma in Cinomannica civitate in mense februario anno jã in XVII Lotharii regis regni. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. XLVII, n° 70. — T. III, Appendix, n° 61. — Ms. de Gaignières, n° 170.

assez près de celui de l'évêque Gauziolène. Il n'offrait rien de remarquable sous le rapport de l'art (1).

Sigefroy avait gouverné le diocèse du Mans pendant trente-trois ans, onze mois et seize jours. Il mourut en l'année 995, le 16 février, jour auquel le chapitre rappelait le souvenir de ce prélat dans son Nécrologe (2).

Pendant l'épiscopat de Sigefroy, Guillaume, seigneur de Sillé-le-Guillaume, ayant assassiné, dans la forêt de Milesse, qui s'étendait entre le bourg de ce nom et celui de la Chapelle-Saint-Aubin, le baron de Saint-Loup, seigneur de Milesse et de Tucé, ne put être relevé de l'excommunication lancée contre lui, qu'à la condition de faire bâtir une chapelle au lieu où il avait commis son crime, et de la doter pour l'entretien de l'édifice et d'un chapelain chargé de prier Dieu pour le repos de l'âme de sa victime. Le fils de Guillaume ajouta à cet établissement un hospice qui fut desservi par des religieux de Saint-Antoine. Cet hospice était sous le patronage de saint Christophe (3).

L'épiscopat de Sigefroy fut encore marqué par un événement important pour notre province. En l'année 979, Geoffroy Ier dit Grisegonelle, comte d'Anjou, marcha au secours du roi Lothaire, contre l'empereur Othon II, qui s'était avancé jusqu'à Montmorency, dont il faisait le siége, et même jusque sur les buttes de Montmartre, d'où il menaçait Paris. Geoffroy eut la part principale dans la

(1) Videns vero episcopus se ad occasum jam pertrahi, postulavit ad sanctum Petrum Culturæ se monachum fieri, qui dum esset factus monachus, statim mortuus est... *Gesta Segenfredi*, apud D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 299. — *Compendium historiæ regalis abbatiæ sancti Petri de Cultura.*

(2) *Martyrologium capituli Cenomanensis*, fol. 28, v. Ms. de la Biblioth. du Mans, nº 214. — Armes de Sigefroy : Echiqueté d'or et d'azur au franc-quartier d'hermines. — Ce sont les armes de la maison de Bellême.

(3) Le Corvaisier, *Histoire des évêques du Mans*, p. 329. — D. Colomb, *Histoire des évêques du Mans*, p. 114. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. II, p. 321. — Cauvin, *Statistique de l'arrondissement du Mans*, p. 206. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. IV, p. 104.

victoire que remportèrent les Français ; il poursuivit l'empereur Othon jusqu'à la forêt des Ardennes, et lui proposa, suivant les règles de la chevalerie, de vider la querelle par un duel. L'empereur refusa le défi, soit qu'il manquât de courage, soit qu'il crût au-dessous de sa dignité d'entrer en lice avec un comte d'Anjou. Lothaire, en récompense de ce service et d'autres que Geoffroy lui avait rendus, le gratifia, lui et ses successeurs dans le comté d'Anjou, de la charge de sénéchal de France ; et il est certain que les comtes d'Anjou ont exercé depuis les fonctions de sénéchal à la cour de nos rois (1). A ce privilége le monarque en ajouta un autre plus important encore par les ouvertures qu'il pouvait offrir aux entreprises futures de la maison d'Anjou. Dans une assemblée générale des évêques, des comtes et des barons, il lui assura tous les droits dont les rois de France avaient joui dans les évêchés du Mans et d'Angers (2). Plus tard ces concessions furent confirmées par les premiers princes de la dynastie capétienne, à laquelle les comtes d'Anjou s'attachèrent de bonne heure, et en particulier par le roi Robert (3).

(1) D'Achery, *Spicilegium*, t. X, p. 441. — *L'Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 45.

(2) Alemannis itaque fugatis, rex Rotbertus congregato generali concilio, consilio patris sui et episcoporum, comitum, baronum, dedit Gaufrido comiti, quicquid rex Lotharius in episcopatibus suis, Andegavensi scilicet et Cenomanensi, habuerat. Pertz, *Monumenta Germaniæ historica; scriptores*, t. III. — *Patrologie*, édit. Migne, t. CXXXVIII, col. 113, 114. — D'après les renseignements que nous devons à l'obligeance de M. de Lestang, le passage que nous venons de transcrire, et qui est extrait du Ms n° 3839. A. de l'ancien fonds Colbert, à la Biblioth. Impér., n'est qu'un fragment du fameux traité de Hugues de Cleers sur la Sénéchaussée de France, et par conséquent il n'a pas toute la valeur que nous lui avions attribuée d'abord d'après M. Pertz. Il est bien vrai que le Ms tout entier est du xe siècle, excepté la feuille 143, où se trouve l'inscription citée, et qui est de deux siècles postérieure au reste du volume.

(3) Hugo de Cleeriis, *Commentarius de majoratu et Senescalcia Franciæ, Andegavensium olim comitibus hæreditaria*. — Baluze, *Miscellanea*, t. IV, p. 481. — Dom Bouquet, t. XII, p. 493.

Malgré le silence très-regrettable des monuments contemporains sur la nature des prérogatives octroyées au comte d'Anjou, les documents et les faits postérieurs permettent d'y voir quelques droits analogues à celui de la régale. Il est même probable que le comte Foulques le Bon, père de Geoffroy, avait déjà élevé quelques prétentions à cet égard, lorsqu'il intervint dans l'élection de l'évêque Sigefroy (1). L'histoire civile de notre province à cette époque est peu connue; cependant on peut affirmer que dès lors et peut-être depuis longtemps déjà notre pays ne formait point un comté indépendant comme l'Anjou, la Normandie, la Bretagne et autres grandes provinces, mais il relevait plus ou moins directement soit de l'Anjou, soit de la Normandie.

II

ÉPISCOPAT D'AVESGAUD (995-1035).

Élection d'Avesgaud, de la maison de Bellême. — Qualités et défauts d'Avesgaud; sa passion pour la chasse. — Guerres du comte Hugues; nouveaux progrès des Angevins. — Fondation de l'hôpital des Ardents et de l'infirmerie du chapitre.— La reine Berthe et ses fondations. — Restauration des abbayes de Saint-Vincent et de Tuffé. — État de l'abbaye de Saint-Calais. — Fondation du prieuré de Solesmes. — Avesgaud présent à plusieurs assemblées d'évêques. — Solennité des fêtes de saint Julien et des saints Gervais et Protais. — Léthalde. — Translation des reliques de saint Rigomer à Maillezais.

Après la mort de l'évêque Sigefroy, la famille de Bellême parvint encore à faire élever un de ses membres sur la chaire de saint Julien (2). Avesgaud (3), neveu du dernier prélat, et frère d'Yves I[er] de Bellême, obtint, par le crédit de sa race, l'honneur de l'épiscopat, qui semble lui

(1) Vid. *supra*, p. 5.

(2) *Gesta domni Avesgaudi*, apud D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 299. — D. Bouquet, *Rerum gallic. et franc. scriptores*, t. X, p. 385.

(3) Avesgaudus, Avisgaudus, Avisgault et Avegot.

avoir été vivement disputé. Sa candidature, poussée avec une ardeur extrême, dévoilait de plus en plus les vues ambitieuses de son sang. Aussi, malgré les progrès toujours croissants de sa maison, le nouveau prélat ne pouvait se promettre que de courts intervalles de repos.

Telle était la triste condition de ces temps, où cent autorités rivales, indépendantes de tout pouvoir central, s'élevaient au détriment les unes des autres. Les inimitiés entre les familles puissantes prenaient ordinairement un caractère d'acharnement qui se transmettait de génération en génération, et se terminaient le plus souvent par un dénoûment tragique. Il ne faut donc pas attribuer la rivalité qui régna entre les trois évêques du Mans, sortis de la maison de Bellême, et les comtes du Maine, uniquement à l'antagonisme de ces deux familles. Dans d'autres provinces on trouve des exemples de pareilles luttes pour la même époque. C'était un temps de révolution et de bouleversement social, où les hauts feudataires cherchaient à établir leur omnipotence au mépris de toutes les lois promulguées par les princes carlovingiens. La puissance et les prérogatives concédées à l'autorité ecclésiastique devaient les gêner. Le clergé lutta courageusement pour conserver ses droits; et cette lutte dut être d'autant plus vive que le chef de l'Église était plus puissant. La parenté de nos trois évêques, leurs possessions patrimoniales dans le diocèse leur fournirent sans doute plus qu'à d'autres des moyens de résistance. Aussi ne rencontre-t-on nulle part de débat plus acharné. Il ne faut pas, d'ailleurs, oublier le caractère particulier que l'histoire attribue au sang qui coulait dans les veines des seigneurs de Bellême.

On ne tardera pas à voir une guerre ouverte se manifester entre l'évêque Avesgaud et le comte Hugues; mais les ennemis du prélat n'attendirent pas que la fortune l'eût mis aux mains avec son rival, pour chercher à lui nuire. La vie scandaleuse de l'oncle ouvrait la voie à toutes les calomnies, et le nouveau prélat fut souvent accusé de divers crimes dont il était, dit-on, entièrement innocent. Ses

mœurs furent souvent attaquées par la calomnie ; elles n'offrirent cependant aucun sujet de reproche fondé. Avesgaud fut, dit-on, l'honneur de la maison de Bellême, en laquelle la trahison, la cruauté et la débauche avaient été jusque alors héréditaires (1). Mais le prélat appartenait à une famille qui avait des rivaux de puissance ; il avait eu des compétiteurs, et il avait triomphé ; conditions qui, dans tous les temps, ont armé la calomnie.

On s'accorde néanmoins à reprocher à cet évêque de s'être quelquefois laissé emporter à la colère et à la vengeance, et d'avoir donné trop de temps au plaisir de la chasse. La passion pour cet exercice était commune à presque tous les seigneurs du moyen âge ; les membres du clergé eux-mêmes, malgré les défenses réitérées des papes et des conciles, y cédaient trop volontiers. Son ardeur pour cet exercice peu clérical attira à l'évêque Avesgaud des disgrâces fâcheuses. Un jour qu'il poursuivait un cerf avec trop de vivacité, il fut renversé de cheval, tomba sur le visage et s'écrasa le nez. Cette blessure occasionna un ulcère que l'art des médecins fut impuissant à guérir. Les contemporains eux-mêmes y reconnurent un châtiment du Ciel, qui punissait ce prélat de s'être livré à un plaisir que son caractère lui interdisait.

Les défauts d'Avesgaud furent rachetés par des qualités vraiment dignes d'un évêque. Il se montrait plein de bonté envers tout le monde ; on vante aussi sa libéralité pour les pauvres et les églises. La suite fera voir en lui un prélat zélé pour la dignité du culte divin, et protecteur éclairé des lettres ; mérite très-appréciable dans un siècle où il fut le partage d'un bien petit nombre d'ecclésiastiques séculiers.

Avesgaud put se livrer en paix à ces goûts pendant les vingt premières années de son épiscopat ; mais la seconde

(1) La note de cruauté et de débauche infligée à la maison de Bellême repose surtout sur le témoignage d'Orderic Vital, qui paraît avoir conçu une haine particulière contre cette famille. Les autres historiens lui reprochent, il est vrai, beaucoup de crimes, mais ne portent pas leurs accusations aussi loin.

partie de sa carrière épiscopale ne fut qu'une suite de troubles et de calamités. Au milieu des catastrophes et des revers qui l'accablèrent, le prélat ne démentit pas un moment son caractère; toujours ferme, toujours inflexible, il refusa de se courber devant l'infortune.

La paix dont furent favorisées ses premières années était l'œuvre du gouvernement du comte Hugues Ier, dont on a pu déjà apprécier les hautes qualités. Comme la plupart des seigneurs de son temps, Hugues vécut presque toujours les armes à la main ; le Maine fut même plus d'une fois le théâtre de ses exploits. Du temps de l'évêque Sigefroy, et probablement dans les premières années de son épiscopat, Hugues enleva à Yves Ier de Bellême une partie du Sonnois, qui était enclavée dans le Maine. Ce fut peut-être cet agrandissement qui attira contre lui les armes de Foulques Nerra, comte d'Anjou.

D'ailleurs, les Angevins nourrissaient depuis longtemps des vues d'ambition sur le Maine. Le pacifique Foulques le Bon lui-même était parvenu à paralyser l'autorité de nos comtes. Foulques Nerra, beaucoup plus entreprenant, poursuivit avec une nouvelle ardeur les projets héréditaires de sa race. Il fut un vrai héros de ces temps de guerres continuelles, un des types les plus remarquables des farouches barons du moyen âge : hardi, ambitieux, cruel, dissimulé, il alliait à des passions brutales une sorte de piété superstitieuse, et il bâtissait des monastères en jurant par « les âmes de Dieu. » Ce puissant voisin trouvant le Maine à sa bienséance, et redoutant peut-être que les Normands ne s'en rendissent les maîtres, entreprit d'envahir notre province. « Il subjugua par violence le comte Hugues, » dit Orderic Vital ; ce qui peut signifier qu'il le contraignit au moins à lui rendre hommage et à se reconnaître pour son vassal (1). Ce fut peut-être alors que le comte d'Anjou fit confirmer par le roi les droits qu'il prétendait sur le Maine.

(1) Voir aussi Labbe, *Bibliotheca manuscriptorum*, t. II, p. 235.

A une époque postérieure, le comte Hugues conduisit ses milices au secours du duc de Champagne et de Blois, Eudes II, dont il était l'allié, ainsi que nous l'avons rapporté. Le comte de Blois était en guerre avec Richard II, duc de Normandie. Les troupes du Champenois ayant éprouvé un échec considérable, en l'année 1006, devant le château de Tillières (1), Hugues fut obligé de se réfugier dans une étable de moutons, d'où il regagna le Mans avec beaucoup de peine, et déguisé en berger (2). Telle était la vie de l'un des seigneurs les plus pacifiques de cette époque. Les guerres privées entre barons moins puissants que ces grands feudataires, continuaient de leur côté à désoler nos provinces.

Des épidémies ne cessaient en même temps de ravager le Maine. Heureusement la foi énergique répandue dans toutes les classes de la société aidait à supporter tant de calamités. Elle inspira, sous l'épiscopat d'Avesgaud, la fondation de trois établissements charitables destinés à acquérir dans la suite une assez grande importance. Le premier fut l'hôpital des Ardents. Il était situé près de l'église cathédrale, à l'entrée de la Grande-Rue. Il fut bâti sur les ruines d'une chapelle élevée au v[e] siècle, en souvenir du miracle par lequel saint Victorius I[er] délivra la ville d'un incendie qui menaçait de la dévorer tout entière (3).

Cet hospice fut établi en faveur des personnes atteintes d'un mal contagieux qui faisait alors les plus terribles ravages. Il était connu sous les noms de feu sacré, feu des Ardents, feu Saint-Antoine, et mal de la Vierge Marie (4), parce qu'un grand nombre de malades furent

(1) *Tegulense* castrum.

(2) Willelmus Gemeticensis, *Historia Normannorum*, apud D. Bouquet, t. X, p. 187. — *Chroniques de Saint-Denis*, ibidem, p. 308 et passim. — La date certaine de cet événement prouve combien est peu exacte l'histoire racontée par Le Corvaisier, p. 324, et dans quelles erreurs grossières se jettent les écrivains qui le copient sans examen et sans critique.

(3) *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 98.

(4) Ignis Sacer. — Morbus Beatæ Mariæ.

guéris par l'intercession de saint Antoine ou de la Mère de Dieu. Ce mal offrait des accidents variés; mais il avait toujours pour effet de consumer les viscères, et de gangrener les extrémités avec des douleurs insupportables. On commence à le signaler en 945, puis très-fréquemment dans le siècle suivant; il reparaît ensuite à diverses reprises jusqu'en 1374, époque à laquelle il désola notre pays; mais ce fut pour la dernière fois. Les habitants de Vienne, en Dauphiné, recoururent avec tant de succès à l'intercession de saint Antoine, que les églises dédiées à ce puissant thaumaturge se multiplièrent depuis lors, ainsi que les images, où il était représenté le feu à la main. Un hôpital destiné au soulagement de ceux qui étaient atteints de ce mal fut bâti à Vienne, sous le titre de Saint-Antoine; et de là prirent naissance les religieux de ce nom qui se répandirent promptement en France et dans les états voisins, avec la mission de servir les malades atteints du feu sacré.

On construisit dans plusieurs villes des hospices qui portaient le nom des Ardents (1). Celui qui fut établi au Mans, par les soins de l'évêque Avesgaud, doit se rapporter probablement aux premières années de son épiscopat, car ce fut alors que ce mal fit dans toute l'étendue de la France ses plus terribles ravages (2). L'hospice fut confié aux religieux de Saint-Antoine, qui avaient été appelés au Mans presque dès leur origine, et s'étaient établis à l'aumônerie de Saint-Christophe, située dans le bois de Milesse. Cette aumônerie, fondée sous Sigefroy, avait déjà été détruite par les guerres; ses revenus servirent à doter

(1) D. Bouquet, t. X, p. 20, 60, 147 et passim. — Labbe, *Bibliotheca manuscriptorum*, t. II, p. 271. — Baronius, ad ann. 1089, num. 16.

(2) Quicumque suorum veniam desiderat consequi delictorum, et post hanc vitam domum penetrare et inhabitare supernam, pietatis opem, prout facultas suppetit, proximis egenis pro Dei amore exhibere studeat. Hoc vetus Testamentum, hoc novum præcipit et hortatur... *Livre Blanc*, n° 121.

l'hôpital. Les religieux qui le desservaient portaient l'habit du clergé séculier; pour les distinguer, Avesgaud leur ordonna d'attacher la figure d'un pied de biche sur le côté gauche de leur robe. Prescription singulière tout à fait dans le goût du moyen âge, et dont ils ne furent dispensés qu'en l'année 1424 (1).

Le chapitre contribua aussi à cette fondation; ce fut lui qui donna les deux maisons canoniales dans lesquelles fut établi l'hôpital. Le but des chanoines était de pourvoir par là au soulagement d'une autre classe de malheureux. Des aliénés venaient de toutes parts au Mans, invoquer le secours de saint Julien. Les chroniques font foi de la grande dévotion des peuples envers l'apôtre du Maine, comme protecteur et médecin de ces infortunés. Beaucoup d'entre eux ne subsistaient que des charités de l'Église ou des fidèles, et n'avaient d'autre asile que l'église cathédrale, où ils passaient même les nuits, suivant un usage presque général dans ce temps, et qui subsista au Mans jusqu'au XIVe siècle (2). L'hôpital des Ardents, en vertu de la fondation des chanoines, dut offrir une retraite à ces êtres disgraciés. Les chanoines furent dans la suite reconnus dans les droits et prérogatives de fondateurs.

Le chapitre reçut à son tour un don généreux de l'évêque Avesgaud. Ce prélat donna une maison située un peu au-dessous des remparts de la ville et au delà du manoir épiscopal, pour servir d'infirmerie aux chanoines, chapelains et autres personnes attachées au chapitre. Le pieux fondateur ne stipula aucun service particulier, ni aucune prérogative; il se contenta de se recommander lui et les

(1) Le Corvaisier, p. 355. — D. Bondonnet, p. 406. — D. Colomb, p. 116. — Cauvin, *Recherches sur les établissements de charité*, p. 50. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. III, p. 542.

(2) Vid. Le Beuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. I, p. 15. — Cet auteur rapporte une ordonnance du chapitre de Notre-Dame de Paris, de l'an 1248, qui atteste l'usage constant qu'avaient les malades de passer la nuit dans les églises. — Nous trouverons au Mans des traces du même usage encore subsistant un siècle plus tard.

âmes de son père et de sa mère aux prières des chanoines (1). Depuis que la vie régulière avait disparu en partie de la cathédrale du Mans, un semblable établissement était devenu nécessaire. La vie commune donnait la facilité de subvenir aux besoins de tous les membres du chapitre; maintenant les uns étaient dans l'abondance, d'autres éprouvaient les rigueurs de l'indigence.

Un grand nombre d'établissements de cette nature furent fondés alors dans tous les cantons du diocèse. Les inspirations de la foi découvraient au chrétien dans les lépreux et dans les malades atteints du feu sacré des êtres dignes d'un respect religieux : aussi les consolations de la charité ne leur firent pas défaut. Nous nous réservons de parler de ces fondations dans une autre circonstance.

Pendant les premières années de l'épiscopat d'Avesgaud, une princesse dont les aventures tiennent une place notable dans les annales de l'Église et de la France, vint chercher une retraite dans le Maine, où elle signala sa présence par des dons charitables. On sait que le roi Robert avait épousé peu de temps avant de parvenir à la couronne, et malgré l'opposition de ses parents, Berthe, veuve d'Eude, comte de Tours et de Chartres. Ce mariage fut bénit par l'archevêque de Tours, Archambaud de Sully, qui fut frappé d'excommunication par le Saint-Siége pour cet acte anticanonique. En effet, Robert et Berthe étaient parents à un degré qui ne permettait pas leur union; de plus Robert avait tenu sur les fonts baptismaux un enfant de Berthe et de son premier mari, et il avait par là contracté avec elle une alliance spirituelle qui rendait son mariage illicite. Le pape Grégoire V lui ordonna de se séparer d'elle; et, sur son refus, il lança l'excommunication. Robert essaya quelque temps de lutter contre les foudres de l'Église; et le souverain pontife mit le royaume en interdit. Robert céda enfin aux remords de sa conscience, aux

(1) Le Corvaisier, p. 336. — Cauvin, *Recherches sur les établissements de charité*, p. 53.

murmures de ses sujets et aux reproches généreux que lui adressait saint Abbon, abbé de Fleury. Berthe, obligée de se séparer de son royal époux, se retira quelque temps dans le Maine. Elle habita, dit la tradition, la paroisse de Montreuil-le-Chétif (1), où se voit encore un petit castel désigné par les habitants du lieu sous les noms de Château de la Reine, ou la Bertherie.

De ce manoir solitaire on vit un jour sortir la reine Berthe, montée sur une âne et s'en allant accomplir le vœu qu'elle avait fait d'employer en bonnes œuvres tout le terrain qu'elle pourrait parcourir sans descendre de sa monture, et sans lui donner aucun repos. Or, il arriva qu'elle parcourut ainsi une partie du territoire des paroisses de Montreuil-le-Chétif, de Ségrie (2), de saint Christophe-du-Jambet (3), de Moitron (4) et de Saint-Aubin-de-Locquenay (5). Épuisée de fatigue, elle s'arrêta enfin dans un lieu nommé depuis *Plus que lasse.*

A partir de cette époque, le terrain voué par la reine devint une propriété commune où chacun avait le droit de mener paître son troupeau, où le pauvre pouvait se créer une fortune, où tous avaient droit de demander à la terre ses trésors : car il était libre à tous d'y prendre les pierres pour construire leurs maisons, les bois de moindre valeur pour l'usage de leurs familles; souvent même le champ d'un individu, devenu par la culture sa propriété viagère, passait à sa mort à celui qui avait pu le premier y conduire sa charrue ou sa bête de somme, sans que les enfants du nouveau comme ceux du dernier propriétaire pussent invoquer le droit d'hérédité. Ces terrains sont connus dans le pays sous le nom de Grands et Petits-Berthons ou Bercons, et contiennent environ quinze cents arpents de terre, méprisables au premier aspect, pour celui qui voit de loin ces collines arides et ces landes couvertes

(1) *Monasteriolum*, *Monterol*, *Monstrolium.*

(2) *Sidregus.* — (3) *Sanctus Christophorus de Jambeto.*

(4) *Medium Ortum.* — (5) *Locanacus.*

de bruyères, mais riches assurément pour celui qui voudrait exploiter les carrières et les mines de fer qu'ils contiennent dans leur sein.

La reine ne borna pas là sa munificence ; en expiation de son union incestueuse, elle fit bâtir et dota les églises de Ségrie, de Saint-Christophe-du-Jambet, de Moitron et de Fresnay-le-Vicomte. Jusqu'aux troubles religieux de la fin du XVIIIe siècle, la reine Berthe fut recommandée aux prières publiques, à chacune des messes paroissiales célébrées en ces différentes églises, avec la qualité de fondatrice. Cet usage n'existe plus ; mais le nom de la reine Berthe et le souvenir de ses bienfaits vivent toujours dans le cœur du peuple, qui regrette de n'entendre plus prier pour sa bienfaitrice. Quant aux églises construites par la reine Berthe, elles furent rebâties à la fin du XIIIe siècle ; celle de Montreuil conserve cependant une tour carrée qui se rapporte à sa première construction ; celle de Fresnay-le-Vicomte est très-remarquable pour son architecture.

Cependant la princesse ne termina pas ses jours dans sa solitude du Maine ; elle se retira dans un monastère près de Tours, pour y pleurer jusqu'à la mort sur les passions qui l'avaient rendue sourde à la voix de l'Église (1).

Le zèle que fit paraître la reine Berthe pour la fondation des cinq églises que nous avons mentionnées se montra général, au commencement du XIe siècle, plus qu'à aucune autre époque. Les terribles années de la fin du Xe avaient glacé d'épouvante tous les chrétiens : on avait cru, d'après une fausse interprétation des saintes Écritures, que le monde allait finir. Repoussée, combattue même ouvertement par les esprits les plus judicieux, cette croyance était devenue

(1) L'entrée de Berthe dans un monastère de Touraine ne l'empêchait pas de prendre encore la qualité de reine, comme il se voit dans une charte de l'abbaye de Bourgueil, de l'an 1001. — Le P. Anselme, t. I, p. 71. — Raoul Glaber, *Historia sui temporis*, apud D. Bouquet, t. X, p. 40, 106 et passim. — Livet, *Nouvelles recherches sur la reine Berthe*, dans les *Archives historiques de la Sarthe*, p. 21 et suiv.

presque universelle aux approches de l'an 1000 (1). Aussi, lorsque la fatale époque fut passée, les peuples, ressentant en eux-mêmes comme une vie nouvelle, se laissèrent aller à des transports de joie. Toutes les provinces de la France se couvrirent en peu de temps d'innombrables monuments destinés à satisfaire aux besoins des populations si religieuses. Lorsque l'humanité vit que le soleil continuait sa marche et que la voix de l'ange n'appelait pas encore les hommes au dernier jugement, elle se rassura et comprit, comme Ézéchias, que le Seigneur voulait bien ajouter à ses jours. Elle se leva de son agonie, se remit à vivre, à travailler, à bâtir; à bâtir d'abord les églises de Dieu (2). Alors on vit à une morne stupeur succéder une activité extraordinaire. Quelques années s'étaient écoulées à peine depuis l'ouverture du siècle, et déjà dans le monde presque entier, mais surtout en Italie et dans la France, les basiliques avaient été renouvelées. Les peuples chrétiens rivalisaient entre eux à qui élèverait les plus magnifiques. On eût dit, ajoute une chronique, que le monde se secouait lui-même, et qu'ayant dépouillé sa vieillesse, il revêtait partout un blanc vêtement d'églises (3).

Pour seconder cet élan des peuples, un nouveau genre d'architecture fut inventé (4). Doué d'une grandeur, d'une gravité, d'une majesté particulière, il satisfaisait entièrement aux sentiments profonds d'adoration qu'inspire le culte catholique; aussi fut-il applaudi avec ivresse par les

(1) De fine quoque mundi coram populo sermonem in ecclesia Parisiorum adolescens audivi... *Vita sancti Abbonis Floriacensis*, apud D. Bouquet, t. X, p. 332 et passim. — Une foule de chartes du Maine et des autres pays, rédigées à cette époque, offrent ces étonnantes formules : « Mundi termino appropinquante; fine sæculi imminente... » ou d'autres semblables. Vid. D. Vaissette, *Histoire du Languedoc*, t. II, Preuves, col. 86, 90, 157.— *Cartularium Beatæ Mariæ Caritatis Andegav.*, nº 229. A la fin du présent volume, voir les Pièces justificatives.

(2) Michelet, *Histoire de France*, t. II.

(3) Raoul Glaber, *Historia sui temporis*, apud D. Bouquet, t. X, p. 29.

(4) J. Quicherat, dans la *Revue archéologique*, an. 1853, p. 65-82.

contemporains. Les âges suivants trouvèrent des formes plus hardies, plus splendides; leurs œuvres cependant n'ont point fait oublier les monuments que le style roman nous a laissés. Les églises que l'on éleva à cette époque dans le diocèse du Mans, et elles furent nombreuses, étaient marquées d'un caractère particulier, bien qu'il offre de fréquentes analogies avec l'architecture qui régnait dans la Touraine, l'Anjou et sur la rive droite de la Loire. On remarque aussi que l'école des artistes de ces trois provinces étendit son action fort avant sur le territoire armoricain, tandis qu'elle n'eut presque aucune liaison avec les provinces du Poitou, de la Saintonge et de la Normandie (1). Cette transmission des types architectoniques s'explique naturellement par les rapports constants entre les monastères de ces divers pays. Le rôle de l'illustre abbé Gauzbert et de ses disciples n'y fut pas étranger; presque tous les artistes d'alors, architectes, peintres, sculpteurs, étaient enfants du cloître; de là le caractère hiératique de leurs œuvres. Pour le Maine, la Touraine et l'Anjou, ainsi que pour une partie notable de la Bretagne et de l'Orléanais, les abbayes de Marmoutier, Vendôme et Saint-Calais étaient les foyers principaux d'où rayonnait la lumière bienfaisante des arts religieux.

Toutefois le caractère local que nous signalons paraissait moins dans les formes essentielles des monuments, que dans les décorations et les ornements. Dans nos contrées, comme dans les pays plus éloignés, les types nouveaux substitués aux anciens avaient été admis avec enthousiasme; ils se font encore admirer dans les édifices qui ont traversé les siècles et sont venus jusqu'à nous en assez grand nombre.

Mais le zèle religieux des Manceaux ne se bornait pas à construire des églises nouvelles; on vit encore les

(1) De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, passim. — Idem, *Compte rendu de la session du Congrès scientifique de France tenu au Mans en* 1839, t. I, p. 388. — *Congrès scientifique de France, quinzième session*, t. II, p. 145.

campagnes de notre diocèse se couvrir comme à l'envi de fondations monastiques. Nous ne signalerons ici que celles qui se rapportent à une date positive, réservant pour un autre endroit celles dont l'origine n'est pas connue avec autant de certitude.

On avait vu sous l'épiscopat de Sigefroy des seigneurs manceaux témoigner de leur dévotion envers saint Michel, par les fondations qu'ils firent en faveur de son abbaye. Le pauvre peuple s'associait à ces sentiments, et, ne pouvant les manifester de la même façon, il honorait le grand archange par les pèlerinages qu'il accomplissait à son sanctuaire privilégié, sur les côtes de la Normandie. Sous Avesgaud, ce zèle fut loin de se refroidir. Le comte Hugues en donna de nouvelles preuves dans les dernières années de sa vie. Il remit entre les mains de l'abbé Hildebert la terre de Vouvray-sur-Huisne (1), avec l'église dédiée à saint Martin et diverses dépendances. La charte, souscrite par l'évêque Avesgaud, est datée de l'an 1014. Par suite de circonstances qui sont restées inconnues, l'établissement que les moines du Mont-Saint-Michel fondèrent à Vouvray n'eut qu'une durée éphémère. Hugues ajouta d'autres dons considérables en faveur de l'abbaye; il lui transmit entre autres propriétés trois moulins situés sur la Sarthe, un peu au-dessous de la ville du Mans (2); puis, dans une autre circonstance, des vignes près de Saint-Vincent (3). Il souscrivit une charte par laquelle un seigneur nommé Gonnor, vraisemblablement du Maine, donna l'alleu de Betteville (4). Les moines du

(1) (Hugo) dedit terram de *Vodebris*, cum ecclesia, molendino, pratis et vivariis... *Gallia christ.*, t. XI, col. 514. — D. Briant, *Cenomania.*

(2) *Cartularium sancti Victoris Cenomanensis.* Biblioth. Impér., fonds Gaignières. La charte du comte Hugues ne porte pas de date; elle est d'une écriture de la fin du xe siècle ou du commencement du xie. Elle est signée par le comte Hugues, Hugues doyen et Mainard chantre.

(3) *Ibidem.*

(4) *Gallia christiana*, t. XI, col. 514. — Cfr. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 72, au mot *Bretescha.*

Mont-Saint-Michel unirent ces terres et autres revenus au prieuré de Saint-Victeur, dont le personnel était devenu si nombreux qu'il fut l'un des monastères les plus considérables du Maine pendant le XIe siècle et les deux suivants.

La piété des religieux et l'attachement des habitants de notre pays pour un sanctuaire consacré par tant de souvenirs, portèrent plusieurs personnes à augmenter son patrimoine. Une dame nommée Béatrix, de Ballon, lui donna les dîmes sur plusieurs moulins qu'elle possédait près de l'église de Saint-Jean-Baptiste au Mans. Cette donation, qui ne porte pas de date certaine, fut faite au temps où Raoul, écrivain distingué, et Réginald, qui avait fait le pèlerinage de Jérusalem ainsi que plusieurs autres religieux remarquables à divers titres, habitaient le monastère de Saint-Victeur (1). Cette église de Saint-Jean-Baptiste elle-même dépendait du prieuré de Saint-Victeur, ainsi que nous le dirons par la suite.

Peu de temps après ces donations, le diocèse du Mans donna à l'abbaye du Mont-Saint-Michel un prélat aussi distingué par ses vertus que par ses connaissances. Il se nommait Almode (2), et il prit en main le gouvernement de l'abbaye vers l'an 1023. Il reçut d'Alain, duc de Bretagne, deux églises situées dans le territoire de Pavalet, en l'an 1032. Il encourut la disgrâce de Robert Ier, duc de Normandie, surnommé le Magnifique, et aussi le Diable, et il se démit de son abbaye, par suite des craintes que lui inspirait son ennemi. Mais ce terrible adversaire reconnut bientôt ses torts, et confia à l'abbé Almode le gouvernement

(1) ... Ista donatio facta est quando Drogo monachus morabatur apud sanctum Victurium, et Radulphus bonus scriptor qui nunc erat infirmus necnon Walterius atque Raginaldus, qui fuit Jerosolymis, qui etiam inter fuit ad obitum Beatricis apud *Castrum Balaum* (Ballon)... Cette pièce est signée de beaucoup de nobles personnages, entre autres de Constantius Carpentarius; or, dans la liste des nobles qui ont défendu le Mont-Saint-Michel, il y a un Carpentier, avec ses armes.— *Cartularium sancti Victoris Cenoman.*

(2) Almodus.

de l'abbaye de Saint-Vigor-de-Cerisy (1). Almode mourut, étant abbé de ce monastère, le 17 mai 1033. On croit qu'il fut remplacé dans la chaire abbatiale du Mont-Saint-Michel par son frère Thierry (2). Ce fut sous le successeur de ce dernier, du temps de l'abbé Suppo, qui était aussi probablement né dans le diocèse du Mans, qu'un chevalier manceau, nommé Réginald, et sa mère nommée Hersende, renouvelèrent le don du monastère de Saint-Victeur, en 1034. Ils y ajoutèrent le bourg qui portait le même nom, c'est-à-dire la seigneurie de cette partie de la ville du Mans qui environnait le monastère, et qui formait dès lors un faubourg populeux (3).

Il se fit à la même époque, et aussi dans la ville du Mans, une restauration plus importante encore. L'abbaye de Saint-Vincent ne pouvait rester plus longtemps dans l'état de désolation où l'avaient réduite d'abord les ravages des Normands, puis les fraudes sacriléges de l'évêque Sigefroy (4). Sous l'épiscopat d'Avesgaud, les bâtiments furent réparés, et une église magnifique s'éleva à la place de l'ancienne. Construite sur de vastes proportions, elle était l'un des plus remarquables monuments de la ville du Mans et du diocèse. Elle se composait d'un chœur vaste et fort élevé, et de trois nefs dont les deux collatérales se prolongeaient autour du chœur. Toute cette partie supérieure était couronnée par un rayonnement de chapelles. La façade était digne de ce noble édifice : aux deux nefs latérales correspondaient deux tours qui s'élevaient à une grande hauteur et étaient terminées par de belles flèches;

(1) *Monasterium sancti Vigoris de Cerisiaco.*

(2) L'histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel présente de grandes difficultés pour cette époque. Vid. Labbe, *Bibliotheca manus.*, t. I, p. 348 et seq. — D. Bouquet, t. X, p. 322 et passim; t. XI, p. 255. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. L, num. 62, 63 et passim. — *Gallia christ.*, t. XI, col. 515.

(3) *Cartularium sancti Victoris.* — *Gallia christ.*, t. XI, col. 515 et Instrum., col. 106, 107.

(4) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LI, num. 114.

enfin, sur le portique du milieu, on avait construit un campanille posé sur une galerie supérieure, qui donnait à l'ensemble de cette église un aspect de grandeur et de majesté (1). Cette basilique, l'une de celles auxquelles se rattachaient le plus de souvenirs, ne subit que de légères modifications jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; elle ne fut renversée que dans les premières années du siècle présent, après avoir traversé les orages de sept siècles. Jusque alors elle avait été regardée avec raison comme la seconde église de la ville du Mans, et même du diocèse, sous le rapport monumental.

L'abbaye de Saint-Vincent elle-même, en laquelle les moines ne tardèrent pas à rentrer à la place des chanoines que Robert y avait établis, reprit le second rang parmi les corps ecclésiastiques du diocèse. Par suite des droits qui lui furent reconnus, et qui s'appuyaient sur une possession immémoriale, les moines de ce monastère tenaient le premier rang après les chanoines de l'église cathédrale. Dans la suite seulement, les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour, ayant contracté une alliance avec le chapitre de la cathédrale, obtinrent le privilége d'être considérés comme ne formant qu'un seul corps lorsqu'ils se trouvaient présents à une réunion commune, et par là même de marcher avant toutes les autres corporations ecclésiastiques.

Par suite aussi de la prééminence reconnue à l'abbaye de Saint-Vincent, le prélat qui la gouvernait avait le droit, quand l'évêque était absent du diocèse, de convoquer le synode en son propre nom, et de le présider. Dans ce cas, la réunion avait lieu le plus ordinairement dans l'église abbatiale; mais il était libre à l'abbé de désigner un autre lieu, et même l'église cathédrale. Ces assemblées synodales se célébraient alors régulièrement deux fois l'année,

(1) Plan de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, par Janvier, curé de Changé-lès-le-Mans. — Voir aussi un sceau de l'abbaye de Saint-Vincent, appendu à une charte de l'an 1100, et publié par M. Hucher, *Sigillographie du Maine*, p. 12.

à la Toussaint et à la Pentecôte. Selon les traditions de l'abbaye, appuyées sur des titres très-considérables, cette prérogative remontait jusqu'à l'épiscopat d'Herlemond Ier (710-724); ce saint prélat l'avait accordée à l'abbé Chirmirus et à ses successeurs (1). Les assemblées synodales ne se célébraient pas sans que les curés de chaque paroisse fussent obligés de payer à l'évêque une certaine redevance, qui constituait l'une des sources de revenu les plus abondantes de la mense; il est probable que dans l'origine cette redevance était abandonnée à l'abbaye de Saint-Vincent toutes les fois que son abbé tenait la place de l'évêque; mais depuis la restauration de l'abbaye au XIe siècle, il n'est pas question de ce droit, et jamais les moines n'élevèrent de réclamation à ce sujet.

L'évêque Avesgaud contribua puissamment à la restauration de Saint-Vincent; il favorisa les religieux de tout son pouvoir, et leur fit même des concessions en terres. Il leur donna en particulier la terre et la forêt du Breil (2), situées dans la paroisse de Coulaines, sur le ruisseau de Monnet (3). Lorsque l'église abbatiale fut terminée, il en fit une dédicace très-solennelle. En y rétablissant les

(1) Voir *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 400. — *Historiæ abbatiæ sancti Vincentii Cenomanensis compendium*, Ms., Biblioth. Impér., fonds Gaignières, n° 5445.

(2) Le nom Breil et Breuil, si fréquent dans la province du Maine, signifie bois, forêt, et peut fournir quelques indices pour reconnaître l'état ancien de notre pays. — Maury, *Mémoire sur les anciennes forêts de la Gaule,* passim.

(3) Quoniam dum in exilio hujus vite mens humana peregrinatur, multorum criminum mole deprimitur, oportet unumquemque mortalium secundum evangelice veritatis salutifera documenta, de his que possidet sancte Ecclesie vel egenis partem humiliter erogando amicos sibi preparare, quorum meritis et orationibus divine pietati reconciliatus cum defecerit in eternam gloriam reficiatur.

Hoc superni regis consilium ego Avesgaudus Dei gratia Cenomanensium presul, meusque frater Ivo diu mente revolventes et revolvendo intimari desiderantes, dedimus pro nostra parentumque nostrorum salute ecclesie sanctorum martyrum Laurentii atque Vincentii que extra muros Cenomannice civitatis sita est, de nostris possessis que distincte

moines, il leur donna pour abbé Raynauld (1), homme d'un rare mérite, sous la conduite duquel le nouveau monastère atteignit toutes sortes de prospérités. Plusieurs évêques et des seigneurs laïques, pour témoigner leur affection envers ce sanctuaire et leur estime pour les religieux qui le desservaient, leur transmirent des dons considérables. On remarque surtout parmi leurs bienfaiteurs à cette époque les seigneurs de Montdoubleau et de Bellême (2). Bien que l'on ne connaisse pas d'une manière précise l'état des revenus de l'abbaye, on s'accorde cependant à croire que sa féodalité représente assez exactement son domaine primitif. Or, elle se composait des seigneuries de Saint-Longis, Saint-Pavace (3) et Sarcé (4); des châtellenies des Aigues-Belles à Coulongé, avec la seigneurie de la paroisse; et de celle de la Maignane à Dangeul (5). Plus tard, le comte Hélie de la Flèche donna à l'abbaye la seigneurie de tout le faubourg qui l'environnait (6).

A la même époque Hugues, surnommé Doubleau et

hic subnotata sunt; in villa que dicitur *Colonia*, terram quam tenuit Hildebertus, cum silva que vocatur *Brolius* super fluvium cui *Blatua* vocabulum est terram unius aratri, in territorio quod dicitur Cortisuvadani; unam plenariam mansionem in villa que dicitur Curtille. Unde testes sunt: Ivo Robertus, Beraldus de Malchenaico, Odo Moschec, Raimundus de Sodona, Almericus de Pratis, Walterius capellanus, Hildebertus canonicus sancti Leonardi. *Cartularium sancti Vincentii*, Ms.

(1) Les anciens catalogues des abbés de Saint-Vincent n'ont pas mentionné ce prélat clairement désigné dans quelques titres et dans la charte de fondation du prieuré de Solesmes.

(2) Pièces justificatives, n°s VI et VII.

(3) Selon Le Corvaisier, p. 285, l'évêque du Mans était seigneur et fondateur de Saint-Pavace.

(4) *Sarciacus.*

(5) Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 237, 262 et passim. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 622, 625, 635.

(6) *Cartularium sancti Vincentii*, Ms. — *Compendium historiæ sancti Vincentii*, Ms.— *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vincent*, Ms.— Armoiries : D'azur au gril d'or, le manche en haut, une discipline de même brochant sur le manche, au chef d'argent à deux fleurs de lis de gueules.

l'Ancien, fondateur du château de Montdoubleau (1), et chef de l'une des familles puissantes dans nos contrées, relevait de ses ruines l'abbaye de Tuffé. Quoique la terre de Montdoubleau fût située dans le diocèse de Chartres, les seigneurs qui la possédèrent au XIIe siècle entretinrent cependant les relations les plus intimes avec les monastères du Maine, et surtout avec Saint-Vincent. Le possesseur du château de Montdoubleau était l'un des barons de l'évêque du Mans; et Hugues, qui tenait alors cette seigneurie, était l'un des fidèles du comte du Maine. Dès les premières années du XIe siècle, il entreprit de rétablir l'abbaye de Notre-Dame de Tuffé. Lors de sa fondation, au VIIe siècle, ce monastère était double, destiné à des religieux et à des religieuses; il était richement doté, et avait trois églises; mais tout avait été ruiné dans le cours du IXe siècle. Hugues Doubleau n'y rétablit que des moines, et lui donna un revenu suffisant. Partageant l'admiration générale pour les vertus qui se pratiquaient dans le cloître de la Couture, il remit la nouvelle fondation entre les mains de l'abbé; et Herment (2), l'un des disciples de Gauzbert, prit la conduite de l'abbaye de Tuffé. C'était un personnage très-considéré dans tout le pays pour ses vertus et ses lumières; il contribua beaucoup par son influence au rétablissement et à l'accroissement de son monastère. Tous les religieux de la Couture y prirent part, mais surtout l'abbé Ingelbaud, successeur de l'illustre Gauzbert. Hugues Doubleau transmit à ses religieux la seigneurie de la paroisse de Tuffé (3).

Pour donner plus de solidité à sa fondation, Hugues

(1) *Mons Dublellus*, *Mons Duplex*, autrefois du diocèse de Chartres, aujourd'hui du diocèse de Blois. Située sur la limite même de notre diocèse, cette localité fut en rapports continuels avec notre pays. Cfr. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 427. — De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 137, 216.

(2) Hermentus, Ementus, Ermentus.

(3) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 373-377-(a)-482. — *Compendium historiæ sancti Vincentii*. — D. Briant, *Cenomania*. — *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vincent*. — De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 137.

Doubleau la fit confirmer, vers 1015, par une charte du comte du Maine Hugues Ier. Cette charte fut ensuite présentée au pape Benoît VIII, qui l'approuva et y apposa son nom. Elle fut aussi signée par l'évêque Avesgaud, Ingelbaud, abbé de Saint-Pierre de la Couture, Sesgualon, abbé de Saint-Laumer de Blois, Genesius, abbé de Saint-Calais, Durand, abbé de Notre-Dame d'Évron, Raoul, vicomte du Maine, Hubert, trésorier du chapitre, Guillaume, doyen de l'église cathédrale, et plusieurs seigneurs laïques. L'abbé Herment occupa longtemps sa dignité; en l'année 1040, il assista à la dédicace de l'abbaye de Vendôme. Il eut pour successeurs Sevin, puis Goscelin; ce dernier gouvernait encore l'abbaye de Tuffé en 1071, lorsqu'elle fut soumise à celle de Saint-Vincent (1). Il suffit d'ajouter ici que le monastère de Tuffé, quoique réduit à l'état de prieuré conventuel, subsista jusqu'au XVIIIe siècle. Dans les derniers temps la conventualité cessa, et la mense fut réunie à celle de Saint-Vincent (2).

Quelques années plus tard, Hugues Doubleau établit un chapitre de cinq chanoines pour desservir une église qu'il avait construite en l'honneur de la sainte Vierge, dans son château de Montdoubleau. Il voulut que ces chanoines fussent soumis à l'abbé de Tuffé, et assigna pour leur entretien différents fonds de terre dans le voisinage de sa forteresse. Comme ce fut à l'instigation de Fulbert, évêque de Chartres, des principaux personnages du clergé de cette Église, et du comte Eudes, que le seigneur de Montdoubleau fit cette fondation, ainsi qu'il le déclare

(1) *Compendium historiæ sancti Vincentii.* — D. Briant, *Cenomania.* — *Mémoires pour servir à l'histoire de Saint-Vincent.* — D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 373... — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LI, num. 114; lib. LIV, num. 12 et passim.

(2) Le prieuré de Notre-Dame de Tuffé n'était plus estimé qu'à 5,000 livres de revenus, selon Le Paige, t. II, p. 555; mais selon Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 213, il avait 9,000 livres, soit 18,000 francs. — Il conservait la seigneurie de la paroisse; les armes étaient : D'azur à une fleur de lis d'or, au chef de gueules chargé d'un agneau pascal passant, d'argent, avec la croix et la banderole de même.

lui-même, on peut croire que les religieux de Tuffé s'étaient déjà acquis l'estime publique par leurs vertus et leurs lumières. C'était, en effet, ce que l'on devait attendre d'une colonie de moines élevés dans les cloîtres de la Couture, qui était alors si florissante (1).

Génésius, abbé de Saint-Calais, qui signa la charte du comte Hugues pour le rétablissement de l'abbaye de Tuffé, fut remplacé quelque temps après par Foulques. On a vu que Génésius succéda à une suite d'abbés sur lesquels on n'a plus aucun renseignement. Foulques fit édifier, vers l'an 1020, la tour du clocher de son église, et y plaça des cloches remarquables pour l'époque. Il est probable que la basilique tout entière fut renouvelée vers le même temps. Du moins l'abbaye de Saint-Calais possédait alors des hommes distingués dans toutes les sciences, et parmi les objets des études, les arts n'étaient pas mis en oubli. En effet, l'abbé Adaelelme, qui succéda à Foulques, était l'un des premiers hommes de son temps dans l'architecture et la sculpture. Lorsque la célèbre église de Saint-Benoît-sur-Loire eut été consumée par un incendie, en l'année 1025, et que l'abbé Gauzlin voulut la rétablir dans l'état où nous la voyons aujourd'hui, il eut recours aux lumières de l'abbé de Saint-Calais, qui dirigea lui-même les travaux (2). Cet abbé Gauzlin, qui était fils de Hugues Capet et qui occupa dans la suite le siége archiépiscopal de Bourges, honora d'une vénération particulière la célèbre vierge du Mans, sainte Ténestine ; il fit faire pour la portion des reliques de cette sainte restées dans son monastère, une châsse du plus grand prix pour la richesse des

(1) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 375. — De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 138.

(2) ... Ipsum quoque ecclesiæ meridianum introitum condolens lutericium, post ignis incendium reliquit marmoreum, reverendi abbatis Adaelelmi monasterii sancti Carileffi industria compactum... *Vie de Gauzlin*, nº 62. — Le nom d'Adaelelme ne figure pas sur les listes des abbés de Saint-Calais publiées jusqu'à ce jour. On doit à M. Léop. Delisle la publication du curieux document où il se rencontre.

métaux et des pierreries, aussi bien que pour le travail des artistes (1). Adaelelme fut remplacé dans son siége abbatial par Ebrard, qui occupait cette dignité en 1040 (2). Quoique la perte des documents sur cette abbaye nous enlève presque toujours la connaissance des faits qui s'y passèrent, on peut cependant regarder comme certain que l'observance régulière florissait dans une maison religieuse où l'étude des sciences et des arts était l'objet d'un culte traditionnel. Outre le vénérable Adaelelme, dont il vient d'être parlé, d'autres religieux de Saint-Calais ont laissé des œuvres dignes d'attention, et qui témoignent que la musique et la poésie y étaient cultivées avec ferveur. Elles étaient employées surtout à la louange et au culte du saint fondateur (3).

Ce fut aussi vraisemblablement vers la même époque que les droits féodaux et les prérogatives de l'abbaye de Saint-Calais furent établis d'une manière permanente. Le prélat qui la gouvernait tenait le premier rang parmi les abbés du diocèse ; il devait cette prérogative à l'ancienneté de son monastère, et à sa qualité de fondation royale. Il était aussi premier chanoine prébendé de la cathédrale du Mans, après le roi toutefois. Il avait le droit de visiter les quatre paroisses suivantes : Notre-Dame de Saint-Calais, qui comprenait toute la ville, et celles de Marolles (4), Montaillé (5) et Rahay (6). Il y jouissait de tous les droits et priviléges de doyen et d'archidiacre. Il avait un grand vicaire et était aidé dans l'exercice de la justice ecclésiastique, qui était pleine comme celle du grand doyen du Mans, par trois officiers : un official, un promoteur et un greffier. L'abbé était en même temps collateur de ces quatre cures (7).

(1) *Vie de Gauzlin.*

(2) D. Briant, *Cenomania.* — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 142. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. V, p. 97. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 179.

(3) Vid. Pièces justificatives, n° XII.

(4) *Macrollæ.* — (5) *Mons Aillerii.* — (6) *Sanctus Germanus* de Rahayo.

(7) D. Duval, *Historiæ regalis abbatiæ sancti Carilefi anisolensis*

L'abbé de Saint-Calais remplissait les fonctions sacrées à la place de l'évêque, dans l'église cathédrale, le jeudi saint, lorsque celui-ci ne pouvait officier, et pour éviter toute confusion et tout dérangement dans un jour aussi solennel, le prélat absent devait avertir l'abbé huit jours à l'avance. L'évêque devait un dîner à l'abbé et à ceux qui l'avaient servi dans les fonctions de cette solennité (1).

L'abbaye possédait dès lors ou posséda peu après cinq prieurés importants dans notre diocèse, et quatre dans celui de Chartres. En outre, près de vingt prieurés moins considérables dans le diocèse du Mans relevaient de cette maison, et cinq ou six autres dans le diocèse de Chartres. Ceux de Saint-Pierre, à Melleray (2), de Saint-Avit, dans la paroisse de ce nom au Perche, de Notre-Dame d'Oigny et de Saint-Pierre, à Authon, tous situés au diocèse de Chartres, subsistèrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. L'abbé de Saint-Calais présentait encore à trente-neuf églises paroissiales ; et l'on peut croire avec fondement que la plupart de ces églises furent dans l'origine des monastères dépendants de l'abbaye (3). Enfin l'abbaye s'était maintenue dans le privilége d'exemption qui l'affranchissait de

compendium, Ms., Biblioth. Impér., résidu Saint-Germain, n° 583, t. VII. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. V, p. 102. — D. Briant, *Cenomania*, Ms. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, passim.

(1) Dom Duval, *loc. cit.* — Pesche, *loc. cit.*

(2) *Meleriacus*, *Melereium*.

(3) Voici la liste de ces Églises, telle que nous la lisons dans le travail de D. Duval : Sanctus Martinus de *Lombion*, S. Georgius de *Boloerio*, S. Martinus de *Sargeio*, B. Maria de *Villavardo*, S. Laurentius de *Montorio*, S. Oustrigesilius de *Montorio*, S. Petrus de *Fontanis*, S. Martinus de *Sertives*, S. Albinus de *Toiselevon*, S. Martinus de *Herseio*, S. Julianus de *Vievi* (in diœcesi Cenomanensi), S. Martinus de *Monte Servato* (in diœcesi Constantiensi), S. Illierius (in diœcesi Cenomanensi), S. Petrus de *Berfayo*, S. Petrus de *Iscorpayo*, S. Johannes de *Balloyo*, S. Carilefus de *Fortitempore*, S. Petrus de *Antono*, S. Joannes de *Carbonaria* (in diœcesi Carnotensi), S. Avitus in *Pertico*, S. Martinus de *Camproyo*, B. Maria *Dooigni*, S. Johannes de *Plesseyo Deaurato*, S. Petrus de *Mellereyo*, B. Maria de *Monte Miraldo* (in diœcesi Carnotensi), S. Jacobus de *Bouchanis*, vulgo de Bouchaignes.

la juridiction des évêques du Mans, et la soumettait immédiatement au Saint-Siége.

L'abbaye de Saint-Calais avait aussi les seigneuries de Marolles et de Rahay, quelques fiefs situés à Saint-Calais, Montaillé, et dans les paroisses voisines au nombre de quinze; elle entretenait pour exercer la juridiction civile et criminelle en son nom quatre officiers : un bailli, son lieutenant, un procureur fiscal et un greffier (1).

On a vu l'abbaye de la Couture recevoir du baron de Montdoubleau l'abbaye de Tuffé; peu après, Geoffroy le Vieux, seigneur de Sablé (2), lui fit un don presque aussi considérable. La petite ville de Sablé est d'origine toute féodale. Avant le xe siècle, le lieu qu'elle occupe faisait partie de la paroisse de Solesmes et dépendait de l'église cathédrale (3). Pendant les troubles du ixe siècle ce domaine passa dans des mains laïques; en 957, Foulques le Bon, comte d'Anjou, le légua à son fils Humbert, surnommé le Veneur (4). Peu de temps après Sablé appartenait à la maison de Beaumont-le-Vicomte, et Geoffroy, surnommé le Vieux, frère de Raoul de Beaumont, dont on a vu les fondations pieuses, y avait fixé son séjour (5). Pendant sa longue carrière, Geoffroy de Sablé se signala par beaucoup d'œuvres de piété, qui attirèrent sur lui et sur sa famille les bénédictions du Ciel. Il fit rebâtir les deux églises paroissiales de Sablé, Notre-Dame et Saint-Martin, et les fit consacrer par l'évêque Avesgaud (6). Il était encouragé dans ses entreprises par sa femme, nommée Adélaïde.

(1) Armoiries : D'azur à deux crosses d'or adossées. — Ailleurs on lui donne : D'azur à trois fleurs de lis d'or posées en pal, accostées de deux crosses de même. — Pesche, t. V, p. 102 et passim. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 178.

(2) *Sabolium*, *Sablolium*.

(3) Diplômes des années 802 et 832, cités dans le second volume de cette histoire.

(4) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 44.

(5) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. I, p. 21, 25.

(6) *Ibid.*, p. 29.

Dans les dernières années de sa vieillesse, voulant laisser après lui une fondation de prières pour le « rachat de son âme et de celles de ses parents, » il songea à bâtir un monastère. La piété des moines de la Couture répandait dans le pays une grande édification, Geoffroy ne crut pouvoir mieux faire que d'unir le nouveau cloître à leur abbaye, et il voulut aussi lui donner le patronage de saint Pierre et de saint Paul, sous les auspices desquels un si grand nombre de moines militaient non-seulement à la Couture, mais en cent autres lieux de la contrée et des provinces voisines.

Le lieu de Solesmes parut à Geoffroy tout à fait propre à son dessein ; situé à deux milles environ de son château (1), et ayant encore une grande importance, il résolut d'y placer le nouveau cloître. Après l'avoir acquis de son frère Raoul de Beaumont, avec tous les droits qui en dépendaient, il y fit construire le monastère et une belle église, dont quelques faibles parties subsistent encore aujourd'hui. Afin de rendre la solennité de l'inauguration du prieuré plus imposante, il y invita l'évêque du Mans Avesgaud, et Hubert, évêque d'Angers : Ingelbaud, abbé de la Couture, vint avec les moines qu'il avait destinés à habiter Solesmes, et Raynauld, abbé de Saint-Vincent. Pour assurer une plus haute protection à son œuvre, Geoffroy avait aussi convoqué à cette fête le comte du Maine Hugues Ier, Raoul de Beaumont-le-Vicomte, son frère, et plusieurs autres personnages importants.

Par sa charte de fondation (2), Geoffroy assure au monastère une dotation en biens fonds considérable. Il lui donne entre autres la partie du territoire de Bouessay qui avait appartenu à un seigneur nommé Primalde, lequel avait récemment embrassé la vie monastique à la Couture.

(1) Cum Goffredus de *Sablolio* senuisset, monasterium in villa quæ *Solemis* vocatur ædificare voluit, duabus fere a *Sablolio* disparata millibus.... Ménage, *Histoire de Sablé*, part. I, p. 25.

(2) Vid. Pièces justificatives, no IX.

Il concède la sépulture de tous les habitants de Sablé, fait remise du droit de garde et de service du château. Enfin toutes les terres qu'il transmet aux moines, il les donne en la façon qu'il les tient lui-même, cédant tout droit de coutume, de voyrie (1), forêt, chasse, ban et charrois, en sorte que désormais ses voyers, forestiers, brenniers, et jusqu'à ses chiens, ne paraîtront plus sur ces terres (2).

Geoffroy mourut peu de temps après la fondation du prieuré de Solesmes; il fut enterré dans le chœur de l'église du monastère : son épouse Adélaïde et ses fils Drogon, Burchard et Liziard furent ensevelis près de lui.

Cependant, sous la conduite de Rambert, premier prieur de Solesmes, et de ses successeurs immédiats, le monastère prit des développements assez considérables. Il possédait par la générosité de son fondateur la seigneurie de Solesmes; bientôt après celle de Bouessay y fut ajoutée (3).

(1) Le mot de voyrie, *vicaria*, que nous employons ici, doit s'entendre selon l'acception qu'il a conservée dans les *Coutumes* du Maine, de l'Anjou, de la Touraine et du Blaisois, c'est-à-dire pour signifier la juridiction. De même, le mot voyer signifie juge des villages dans l'ancien langage manceau. On appelait maire du village, en d'autres *Coutumes*, l'officier chargé de cette magistrature. Voy. les anciennes *Coutumes* du Maine et les différents commentaires, ainsi que Ménage, *Dictionnaire étymologique* et le *Dictionnaire universel de Trévoux*.

(2) Pièces justificatives, *loc. cit.* Cfr. Ménage, *Histoire de Sablé*, part. I, p. 336.

(3) Quoique la charte de fondation du prieuré de Solesmes ne porte aucune date, on est autorisé, par divers arguments, à placer la dédicace de l'église de Solesmes en l'an 1010. Cette charte avait déjà été publiée par Ménage, nous la donnons de nouveau à la fin de ce volume, d'après une copie plus ancienne et plus exacte que celle consultée par l'historien de Sablé. — Vid. Ménage, *Histoire de Sablé*, part. I, p. 25, 336 et passim. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LIII, num. 30. — D. Bouquet, t. XI, p. 649. — *Compendium historiæ regalis abbatiæ sancti Petri de Cultura.* — *Historia prioratus sancti Petri de Solesmis*, Ms., Biblioth. Impér., fonds Saint-Germain, n° 583. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. II, p. 473. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. IV, p. 732-806; t. V, p. 170-191. — *Essai historique sur l'abbaye de Solesmes*, p. 14 et suiv. — Cauvin, *Géographie ancienne du*

L'Église de Saint-Malo, vulgairement Saint-Marceau, à Sablé, avait été fondée par l'un des prédécesseurs de Geoffroy le Vieux, et un chapitre y avait été établi avec des priviléges assez étendus sur les églises de Sablé. Les chanoines réclamèrent contre l'attribution des sépultures faite aux religieux; mais les droits de ces derniers furent maintenus. Une alliance entre le prieuré et le chapitre se forma peu de temps après, et comme marque extérieure de cette amitié il fut convenu que les chanoines viendraient se joindre aux moines pour la célébration de la fête patronale de saint Pierre, et qu'ils dîneraient avec eux au réfectoire; de même les moines devaient se rendre à Sablé pour la solennité de saint Malo; l'abbé ou le prieur célébrait la grand'messe, et recevait les offrandes, mais il ne les conservait pas et les rendait aux chanoines. Quelques années plus tard il paraît que les moines eurent la jouissance d'une prébende dans cette collégiale; et il est certain que l'on vit alors des chanoines de Sablé renoncer à leur position pour embrasser la vie monastique à Solesmes (1).

Outre Geoffroy de Sablé, l'abbaye de la Couture trouva d'autres bienfaiteurs à la même époque, parmi lesquels nous devons signaler Yves, évêque de Séez (2).

L'année même où le prieuré de Solesmes fut consacré, Foulques Nerra fonda près de Loches, sur la rivière d'Indre, au diocèse de Tours, l'abbaye du Saint-Sépulcre-de-Beaulieu (3). Lorsque l'église fut achevée, Foulques fit prier Hugues de Châteaudun, archevêque de Tours, d'en venir faire la dédicace. L'archevêque, qui avait à se plaindre de quelques violences de Foulques, répondit qu'il ne se rendrait pas à son désir avant qu'il eût réparé les torts causés à son Église. Foulques obtint du pape Jean XVIII un

diocèse du Mans, p. 212, et passim. — Armoiries du prieuré de Solesmes : De sable à une crosse d'argent, accompagnée de deux étoiles de même.

(1) Ménage, *loc. cit.*, p. 336.

(2) Vid. Pièces justificatives, nº x.

(3) *Chronicon Turonense magnum*, apud And. Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 118.

légat, le cardinal Pierre, qui accomplit la fonction sainte au nom du Siége Apostolique. Les évêques de France refusèrent de se rendre à la solennité; néanmoins ceux du Mans et d'Angers, passant sur la défense du métropolitain et l'opposition de leurs collègues, accompagnèrent le légat et l'assistèrent dans la dédicace (1).

Antérieurement à ce dernier fait, pendant qu'Archambaud de Sully occupait la chaire archiépiscopale de Tours, Avesgaud s'était déjà trouvé engagé dans une affaire délicate. L'archevêque avait entrepris de disputer aux chanoines de Saint-Martin le privilége d'exemption, dont l'abbaye jouissait dès le temps où les moines l'habitaient. Il commença par refuser de sacrer Pierre, qui en 995 avait été élu évêque de ce chapitre, selon la prérogative ancienne. Il chercha même l'appui des évêques du Mans, d'Angers et de Nantes, et ces prélats se rendirent sourds à la voix du pape Grégoire V, qui confirma le privilége de Saint-Martin par une bulle spéciale. Les partis s'échauffèrent de part et d'autre, et l'on en vint à une sorte d'animosité : les chefs des Églises de France se prononcèrent soit pour les évêques soit pour les chanoines; mais le plus grand nombre soutenait les évêques. Il paraît certain que les menaces sévères de la Chaire Apostolique apaisèrent cette commotion. Pierre reçut l'onction épiscopale; mais, après sa mort, Urbain II déclara l'évêché de Saint-Martin uni à perpétuité à la personne des Souverains Pontifes (2). La participation d'Avesgaud à cette révolte contre un

(1) Raoul Glaber, *Historia sui temporis*, lib. II, c. IV. — Pithou, *Preuves des libertés de l'Église gallicane*, t. I, p. 466. — Cette histoire et les circonstances fabuleuses qu'on y ajoute, ont été invoquées par tous les défenseurs des principes gallicans ou protestants; elles se trouvent rapportées fort au long par le P. Longueval et les autres historiens attachés aux mêmes doctrines; mais Barth. Roger, dans son *Histoire de l'Anjou*, a fourni la preuve évidente de la fausseté de ces faits. Voir aussi *Gallia christiana* (vetus), t. I, p. 756. — Salmon, *Chronique de Touraine*, p. 118, 120, 187, 377.

(2) *Gallia christiana* (vetus), t. I, p. 755. — Maan, *Ecclesia Turonensis*, p. 75, 97. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LI, num. 46.

privilége apostolique est regrettable; mais il sut réparer sa faute en assistant à la dédicace de l'abbaye de Beaulieu, malgré la défense du métropolitain et sur l'ordre du légat. Peut-être aussi l'influence du comte d'Anjou, déjà suzerain du Maine, eut-elle quelque part sur sa détermination.

Avesgaud eut occasion de se trouver présent vers cette époque à plusieurs assemblées des prélats de la province de Tours. Il dut se rendre à la dédicace de l'église et du monastère de Saint-Martin de Tours, rebâtis par le célèbre Hervée, trésorier de cette insigne basilique, le modèle et la gloire du clergé de la France en ces temps (1).

Se trouvant à Angers, à une autre époque, il se rendit à la prière de Gauthier, abbé de Saint-Aubin, et confirma par sa signature plusieurs titres de l'abbaye. Le comte d'Anjou Foulques Nerra, Geoffroy Martel, son fils, Hubert, évêque d'Angers, plusieurs seigneurs, comme Suhard de Craon, Thibaut de Sainte-Maure et d'autres encore, assistèrent à cette réunion qui eut lieu dans la salle capitulaire de l'abbaye (2). On retrouve d'autres fois encore l'évêque Avesgaud dans la capitale de l'Anjou et dans les châteaux de la province, où la nécessité de faire la cour au comte devait attirer souvent tous les grands de notre pays. Avesgaud s'y rendait aussi pour prendre part aux solennités religieuses, qu'il aimait.

Dans son propre diocèse, notre prélat travaillait à la splendeur du culte divin. Les stations établies, ou plutôt réglées

— D. Bouquet, t. X, p. 424, 438. — Chalmel, *Histoire de Touraine*, t. I, p. 320.

(1) Raoul Glaber, *Historia sui temporis*, lib. III, c. IV. — D. Bouquet, t. X, p 30 et passim. — D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. II, p. 32. — Idem, *Annales O. S. B.*, lib. V, num. 5. — Chalmel, *Histoire de Touraine*, t. I, p. 323. — And. Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 219 et passim. — Il est très-difficile de concilier les auteurs sur la date de cette dédicace qui semble devoir se rapporter à l'an 1018; cependant le *Chronicon sancti Martini Turonensis* la met en l'an 1015.

(2) Cette charte porte pour date : Indict. 5; an. 1037. Il y a là une erreur évidente. — *Gallia christiana* (vetus), t. IV, p. 25. — Ménage, *Histoire de Sablé*, part. I, p. 111.

avec plus d'ordre et de pompe par saint Aldric (1), n'étaient pas entièrement abolies. Avesgaud, voulant donner une marque de sa piété envers saint Julien, et procurer à sa cathédrale l'édification que ne manque jamais d'apporter au peuple une psalmodie régulière et pieuse, eut l'idée d'associer les moines de la Couture et le chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour à la célébration de la fête principale de notre apôtre. Il n'oublia pas non plus les saints martyrs milanais, et prit des mesures pour ajouter à la pompe de leur principale fête. Après avoir longtemps cherché le moyen d'accomplir son dessein, il passa le 19 juin 1009 un accord avec les moines de la Couture, par lequel il leur abandonnait, du consentement de son chapitre et des trois archidiacres Gervais, Yves et Guillaume, les droits de relevation d'autel dans les églises de Saint-Pierre de Solesmes, Saint-Vincent de Volnay, Saint-Denys de Joué-l'Abbé, Saint-Remy-du-Plain dans le Sonnois, Saint-Malo des Mées, Saint-Martin de Nuillé, Saint-Benoît de Thévalles ou Saint-Benoît-sur-Sarthe, et Saint-Viventin, aujourd'hui Saint-Vincent-des-Prés (2). Par une autre concession, consentie soit par Avesgaud, à une époque postérieure, soit par l'un de ses successeurs, les moines de la Couture reçurent les mêmes

(1) *Histoire de l'Église du Mans*, t. II, p. 187-205.

(2) Quoniam dum in exilio hujus vite mens humana preregrinatur, multorum criminum mole deprimitur; oportet unumquemque mortalium secundum Evangelice veritatis salutifera documenta, de his que possidet, Ecclesie vel egenis fideliter erogando, amicos sibi preparare, quorum meritis et orationibus ad superna directus, eternis gaudiis, cum ab hac vita migraverit, Deo largiente, donetur: hoc divine pietatis consilium ego Avesgaudus, Dei gratia Cenomanensis presul, diu mente revolvens et revolvendo imitari desiderans, dedi, meorum consilio atque assensu archidiaconorum Gervasii scilicet, Ivonis atque Guillelmi, monachis sancti Petri, qui dicitur ad Culturam, suorum relevationes et recompensationes altarium, sancti Petri videlicet de *Solempnis*, sancti Vincentii de *Volonaco*, sancti Dionisii de *Gaudiaco*, sancti Rigomeri de *Plano Salvonensi*, sancti Macuti de *Manso*, sancti Martini de *Noiliaco*, sancti Benedicti de *Tesaulo*, nec non et sancti martiris (*sup.* Viventiani). *Livre Blanc*, n° 181. — Cfr. Ms. Biblioth. Impér. n° 5211, B, fol. 101, 102. — *Compendium historiæ Culturæ*, Biblioth. du Mans, Ms. n° 91.

priviléges pour trois autres églises relevant également de leur abbaye, et probablement à la condition de nouveaux services religieux. Ces trois églises étaient celles de Saint-Rigomer-des-Bois, Saint-Maurille dans le Sonnois, sur le territoire de Neucfhâtel, et Saint-Remy-de-Villaine, aujourd'hui Vilaines-la-Carelle (1).

Ces concessions sont consenties par l'évêque et par le chapitre, à la condition que chaque année à la fête de saint Julien, le 27 janvier (2), tous les moines de l'abbaye se rendront processionnellement à l'église cathédrale, qu'ils y chanteront les vigiles, c'est-à-dire les offices de matines et de laudes, et une messe solennelle en l'honneur du saint patron. Au jour de la fête principale des saints martyrs Gervais et Protais, qui se célèbre le 19 juin (3), tous les moines de l'abbaye ne seront pas obligés de se rendre à l'église-mère, mais seulement les principaux d'entre eux; et ils devront uniquement assister à la messe solennelle. Afin de lier les successeurs d'Avesgaud qui auraient pu songer à enfreindre cette convention sous le prétexte que les concessions étaient considérables, et le service exigé des moines très-léger, on stipula encore que les églises mentionnées ci-dessus paieraient les droits de synode, de visite, et ceux relatifs aux violations de cimetières, comme le faisaient les autres églises du diocèse (4).

(1) Ecclesie *sancti Remigii de Sylva*, *sancti Maurilii de Saveniensi*, *sancti Remigii de Villena*. — *Compendium histor. Cultur.*

(2) Eo scilicet pacto atque tenore, ut quotannis, in die festo sancti Juliani, patroni quidem nostri, qui est VI kal. februarii.... Cette circonstance est spécifiée, parce que l'on célébrait un autre jour la translation des reliques de saint Julien.

(3) Die autem festo sanctorum martirum Gervasii atque Prothasii, qui est XIII kal. julii, non omnes cum sua processione, neque ad nocturnale officium, sed pars eorum sublimior ad misse tantum principalis sollempnia devote celebranda conveniant. *Livre Blanc*, loc. cit. — L'Église du Mans célébrait le 13 décembre la translation des reliques des saints Gervais et Protais.

(4) Ne autem huic conventioni successores episcopi quid habeant rationabiliter reclamare, aut dicere presumant......

Les droits que percevaient les évêques à propos des synodes et des visites pastorales formaient un revenu annuel considérable; ceux, au contraire, que l'on comprenait sous le nom de rachat des autels n'étaient dus qu'à chaque nouvelle provision du bénéfice. Sous le nom d'autels on comprenait en ce temps-là les offrandes des fidèles, et sous le nom d'églises on entendait ordinairement non-seulement l'édifice consacré au culte, mais encore les terres et autres revenus fixes qui y étaient attachés. Cet usage du rachat des églises et des autels (1) fut condamné dans la suite par Urbain II, au concile de Clermont, comme entaché de simonie; mais alors il était pratiqué presque universellement dans tous les diocèses, du moins en France. Il avait pris son origine dans l'envahissement des biens ecclésiastiques par les laïques et dans l'esprit de la féodalité. Lorsque les seigneurs consentirent à restituer les terres, dîmes et autres biens ecclésiastiques, la plupart les donnèrent à des monastères. Les moines desservirent d'abord eux-mêmes les églises qui leur étaient ainsi confiées; mais lorsque le clergé séculier eut réformé ses mœurs, les moines rentrèrent dans leurs cloîtres, et mirent à leur place des vicaires ou desservants : c'est ce qu'on nommait une *personne*. En vertu des droits qui leur appartenaient, les moines étaient toujours curés primitifs, jouissant de plusieurs prérogatives et supportant en même temps plusieurs charges onéreuses. Toutes les fois qu'on changeait le desservant ou la *personne*, il fallait racheter de nouveau l'église des mains de l'évêque, en lui donnant une somme convenue, à peu près comme dans les fiefs on devait aux seigneurs dont ils relevaient une nouvelle redevance chaque fois que le fief changeait de possesseur (2). On peut conclure des paroles

(1) Relevatio, redemptio, recompensatio altaris.

(2) Il nous a semblé nécessaire d'entrer dans ces détails, parce que quelques historiens, et entre autres le P. Longueval, dans son *Histoire de l'Église gallicane*, liv. XXII, à l'année 1091, donnent une explication aussi fausse qu'odieuse de la pratique du rachat des autels.

de l'évêque Avesgaud que le droit de rachat était porté dans le diocèse du Mans à une taxe fort élevée.

La piété des moines de la Couture fit désirer au chapitre du Mans de contracter avec eux une union plus intime encore, et il fut stipulé par le même acte, qu'à la mort des chanoines les religieux feraient pour leurs âmes les mêmes prières et les mêmes aumônes qu'ils avaient coutume d'offrir pour les membres de leur communauté (1). La charte qui ratifie ces conventions est signée de l'évêque Avesgaud, des dignitaires du chapitre et de quelques seigneurs laïques (2).

Peu de temps après avoir conclu la confraternité dont il vient d'être parlé avec l'abbaye de la Couture, le chapitre en forma une semblable avec les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour. Sous la protection des comtes du Maine, ce chapitre prenait tous les jours de nouveaux accroissements; le comte lui-même en était considéré comme l'abbé et le premier chanoine; il porte ce titre sur plusieurs diplômes, et prenait solennellement possession de sa stalle et de son canonicat, le jour même où il faisait son entrée d'inauguration dans la ville du Mans. Ce qui engageait surtout les chanoines à rechercher ces confraternités, c'était le pieux désir d'augmenter la pompe des solennités de saint Julien et des saints Gervais et Protais. On croit que dès le XIe siècle les fêtes des saints patrons de notre Église furent disposées à peu près comme le rapporte le *Cérémonial de l'Église du Mans*, rédigé au XVIe siècle par le

(1) Prætera, si quis noster canonicus mortem obierit, idem orationum et elemosinarum pro ejus anima reddere studeant, ac si monachus fuerit.

(2) Signum Avesgaudi presulis. — S. Guillelmi decani. — S. Gervasii thesaurarii.— S. Ivonis archidiaconi — S. Roberti cancellarii. — S. Raginadi cantoris. — S. Ansegisi capellani. — S. Hugonis prepositi. — S. Huberti canonici. — S. Durandi custodis. — S. Guillelmi antesignani. — S. Haimonis militis. — S. Hugonis, Gelduini filii. — S. Helinandi. — S. Heribranni. — S. Hugonis Guillelmide. — S. Landrici. — S. Hervei de Asciaco. — S. Herberti. — S. Alberici. — *Livre Blanc*, n° 181. — Cfr. D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LI, num. 114.

chanoine Pierre Hennier. Le 26 janvier, vigile de la fête de saint Julien, le syndic et les douze derniers mariés de la paroisse de la Chapelle-Saint-Aubin, qui dépendait de la seigneurie du chapitre, étaient tenus de faire la garde à l'église cathédrale pendant la nuit. Ils arrivaient un peu avant sept heures du soir, prêtaient, devant le bailli du chapitre, le serment de s'acquitter fidèlement de la garde de la porte de l'église qui leur était confiée (1) ; de ne laisser entrer quiconque portant épée ou bâton ; de faire déposer ces objets ou toutes autres armes sur le bureau où le bailli tenait séance (2). Les bailli, procureur et greffier devaient en conséquence s'y trouver avec deux huissiers, tous en robes, veiller à ce qu'il ne se fît pas de bruit pendant tout le temps de l'office, et juger de suite les affaires qui leur étaient déférées à l'occasion de la cérémonie. Le chapitre commettait aussi les deux chanoines derniers reçus, pour maintenir alternativement le bon ordre. Un feu de charbon, allumé dans le bas-côté de l'église, près et au-dessous de la porte, servait à chauffer la garde (3).

Le même jour, à sept heures du soir, on commençait à sonner pour annoncer l'office des matines ; le son se prolongeait pendant une heure et était très-solennel. Pendant ce temps-là, les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour se rendaient processionnellement à la cathédrale, et ils commençaient l'office des vigiles à huit heurse. Pendant qu'ils chantaient laudes, on sonnait les matines du chapitre. Les chanoines de Saint-Pierre ayant terminé laudes, ceux de Saint-Julien entraient au chœur pour chanter leur office selon le rit le plus solennel. Pendant les laudes, on sonnait les matines des religieux de la Couture, qui

(1) Il s'agit de la porte latérale, en face de la Grande-Rue ; les autres restaient fermées.

(2) Le bureau du bailli était placé dans la nef, un peu au-dessous de la porte, du côté opposé.

(3) Le chapitre fournissait une pipe (environ cinq hectolitres) de charbon.

arrivaient processionnellement de leur monastère. Par cette succession d'offices la nuit entière retentissait des chants sacrés à la gloire de l'apôtre du Maine. Dans l'origine, les moines de la Couture célébraient après l'office des laudes une messe solennelle, puis chaque religieux prêtre offrait le saint sacrifice dans l'église cathédrale. Dans la suite, cette coutume fut abrogée, et les chanoines leur permirent de retourner à l'abbaye après les offices de la nuit, qui se terminaient vers le matin.

Le 27 janvier, jour de la fête de saint Julien, les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour, tous en chape, et les moines de la Couture également en chape, assistaient à la messe de la cathédrale. Les premiers se plaçaient dans les hautes stalles de droite, les seconds dans celles de gauche; le chapitre de la cathédrale occupait le fond du chœur. Après le chant de prime et de tierce, les reliques de saint Julien étaient solennellement portées en procession autour de la cathédrale.

Entre l'offertoire et la préface, le secrétaire du chapitre faisait, à la principale porte du chœur, l'appel des abbés qui devaient se trouver présents à l'office de la cathédrale ce jour-là; c'étaient les abbés de Saint-Calais, Saint-Vincent, la Couture, Beaulieu, Évron, Lonlay, le Gué-de-Launay, la Pelice, Saint-Georges-des-Bois, et Vaas. On a vu plus haut l'origine de cette cérémonie. Lorsque saint Aldric transporta le corps de saint Julien de l'église des Saints-Apôtres du Pré en l'église cathédrale, la solennité attira tous les abbés de la province, et ils amenèrent avec eux quelques-uns de leurs religieux. La réunion de tous ces prélats donnant un nouveau lustre à cette solennité, on conclut avec eux des traités qui les obligeaient à se rendre tous les ans à l'anniversaire de cette fête. Les monastères qui furent fondés dans la suite prirent aussi des engagements à cet égard. Tout porte à croire que cette réunion imposante et pieuse édifia les peuples du Maine, jusque vers le milieu du XVI[e] siècle, lorsque les commendes devinrent presque générales. Alors cet appel ne fut plus qu'une

simple formalité, que l'évêque et le chapitre n'en ont pas moins maintenue jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, faisant déclarer contumaces et excommuniés tous ceux qui ne se présentaient pas à cet appel. L'abbé de la Couture prétendait en être exempt à un titre particulier ; mais le chapitre déclarait cette prétention mal fondée. Primitivement les abbés de Saint-Pierre-de-la-Cour et de la Couture assistaient l'évêque dans les fonctions de ce jour.

Sous l'évêque Avesgaud et sous ses successeurs, durant assez longtemps, les moines de la Couture, venus à la cathédrale vers le soir, ne retournaient pas à leur monastère avant que la messe solennelle fût terminée, c'est-à-dire vers midi. Pendant tout ce temps, il leur était nécessaire d'avoir un lieu où se retirer, et où prendre quelque nourriture; les évêques s'engagèrent donc à les recevoir dans leur palais, à leur fournir une salle chauffée et éclairée, et un repas consistant en une longe de porc (1), ou soixante-quatre harengs, lorsque la fête de saint Julien se rencontrait un jour d'abstinence, quatre-vingt-dix pintes de vin, du pain en quantité suffisante, et quelques autres mets. Cette convention, toute conforme à l'esprit du temps où elle fut conclue, se modifia dans la suite. Les moines avaient reçu en échange quelques redevances et toutes les offrandes apportées sur l'autel de saint Gervais et saint Protais, consistant en argent, luminaire et autres objets (2).

A la fête de saint Gervais et de saint Protais d'été, une députation du chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour se rendait à la cathédrale; trois moines de la Couture s'y rendaient également; mais ni les uns ni les autres n'étaient tenus à se trouver présents à d'autres offices qu'à la messe solennelle, où ils paraissaient revêtus de chapes (3). Les

(1) Longia porci.

(2) P. Hennier, *Cérémonial de l'Église du Mans*, Ms., Biblioth. du Mans. — *Compendium historiæ regalis abbatiæ sancti Petri de Cultura*, Ms. — *Mémoires pour servir à l'histoire du chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour*, Ms., aux Archives de la Sarthe.

(3) Die autem festo sanctorum martyrum Gervasii atque Prothasii, qui

trois moines de la Couture chantaient à l'ambon le verset *O rex gloriæ* et à l'offertoire *Gloriosus Deus*. Les chanoines de Saint-Pierre remplissaient des offices analogues.

Quoique le concile de Clermont de 1095 eût aboli les droits de rachat d'autels, les moines de la Couture ne continuèrent pas moins à se rendre tous les ans aux fêtes de saint Julien et des saints Gervais et Protais, en la manière qui vient d'être décrite. Les moines de la Couture et les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour formèrent entre eux à leur tour une confraternité semblable à celle qu'ils avaient liée avec le chapitre de l'église cathédrale. On ne connaît pas positivement l'époque où elle s'établit, mais on ne pense pas s'éloigner de la vérité en la rapportant à l'épiscopat d'Avesgaud ou de l'un de ses premiers successeurs. D'après les conventions arrêtées, les chanoines de Saint-Pierre devaient se rendre processionnellement à la messe solennelle au jour de la fête de saint Bertrand ; ils devaient assister revêtus de chapes à la procession et à la messe; deux d'entre eux tenaient le chœur avec le chantre du monastère, et chantaient le verset *O rex gloriæ... Alleluia. O pater inclyte Bertranne...*, le verset et la séquence *Bertranne inclyte*. Ils pouvaient se retirer après l'élévation. De leur côté les moines de la Couture avaient contracté l'obligation de se rendre à l'église collégiale de Saint-Pierre pour la fête de sainte Scholastique, le 10 février. Ils y remplissaient des fonctions analogues à celles que les chanoines avaient remplies dans leur église. Cette alliance fut maintenue jusqu'au commencement du XVIIIe siècle (1). La fête de saint Bertrand avait dès lors un grand éclat dans l'abbaye de la Couture ; tous les prieurs des prieurés et des obédiences qui en dépendaient devaient s'y trouver ; on y tenait une sorte de chapitre général dans lequel furent

est XIII. kal. julii, non omnes cum sua processione, neque ad nocturnale officium, sed pars eorum sublimior ad misse tantum principalis sollempnia devote celebranda conveniant. *Livre Blanc*, n° 181.

(1) *Compendium historiæ Culturæ. — Mémoires pour servir à l'histoire du chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour.*

promulgués à diverses reprises des règlements de réforme importants. On voit aussi par grand nombre de chartes émanées de ces assemblées que des seigneurs laïques ne laissèrent pas de s'y rendre (1). Vers cette époque chaque abbaye établissait une solennité semblable ; précieuse garantie du maintien de la régularité, et source féconde d'édification pour les peuples.

C'est ainsi que le culte de saint Julien reçut de nouveaux développements sous l'épiscopat d'Avesgaud. Depuis la translation des reliques de notre saint apôtre dans l'église cathédrale, au temps de saint Aldric, il en est reconnu pour le patron ; mais ce n'est guère qu'à partir de l'épiscopat d'Avesgaud qu'on le voit désigné seul comme titulaire. Désormais on ne rencontre plus qu'accidentellement, dans les monuments anciens, les noms de la sainte Vierge et de saint Pierre parmi ceux des patrons de cette église ; néanmoins, l'autel majeur est toujours demeuré sous leur patronage.

A la même époque, et, jusqu'aux derniers jours du XVIIIe siècle, on célébrait une procession très-solennelle le 25 juillet, fête de la translation de saint Julien de l'église du Pré en la cathédrale. Tout le clergé de la ville, le présidial en robes rouges, le corps de ville et la population entière s'y rendaient. On y portait la châsse contenant les reliques du saint apôtre, et la procession parcourait une grande partie des rues de la cité. Au carrefour de la rue Dorée, une maison était obligée de faire un reposoir et de fournir quatre bouquets de fleurs, deux blancs et deux verts (2).

Outre les fondations de l'évêque Avesgaud et du chapitre pour la fête de saint Julien, et cette brillante station dont on vient de voir l'établissement, les travaux que Léthalde entreprit à la gloire de l'apôtre du Maine, contribuèrent

(1) *Cartularium sancti Petri de Cultura. — Compendium historiæ Culturæ. — Cenomania.*

(2) *Almanach manceau*, 1758, p. 44, 45.

puissamment à répandre son nom et à raviver la dévotion des peuples. Léthalde, l'un des esprits les plus cultivés et les plus judicieux de son siècle, avait vu le jour, suivant une opinion très-probable, dans le diocèse du Mans (1). Dès son enfance il fut placé dans l'abbaye de Micy, au diocèse d'Orléans, sous la discipline de l'abbé Annon, appelé, vers 943, à gouverner ce monastère. Les études littéraires étaient fort en honneur chez les moines de Micy, et Léthalde devint bientôt en leur compagnie l'un des écrivains les plus distingués de son siècle. Il s'acquit par son savoir une réputation très-étendue, et les hommes les plus savants de son temps ne parlent de lui qu'avec une très-grande estime.

Au moment où il se consacra à Dieu dans le monastère de Micy, cette abbaye reprenait son lustre primitif, et l'on y voyait, comme en ses plus beaux jours, des moines d'une vertu rare. Léthalde n'y fit pas moins de progrès dans la piété que dans les lettres. Sa promotion au sacerdoce, l'humilité avec laquelle il parle de lui-même dans ses écrits, les sujets qu'il y traite, la dévotion et l'onction que respirent tous ses ouvrages, sont une preuve non équivoque des

(1) Possevin, *Apparatus sacer*, t. II, p. 344. — Vossius, *Historici latini*, lib. II, cap. XLI, p. 112. — D. Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.*, t. I, p. 598. — D. Liron, *Singularités historiques et littéraires*, t. I, p. 462. — D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 528. — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, t. II, p. 1. — Une note manuscrite ajoutée à un exemplaire du *Lignum vitæ* d'Arnold Wion, possédé par l'abbaye de la Couture, supposait des liens de parenté entre Léthalde et Garin de Tanie. Suivant cette même note, ce Garin aurait été le fondateur du prieuré de Tanie dépendant de la Couture. Il est vrai que l'historien de la Couture rapporte cette fondation à Hubert Ribole et à Gloriande sa femme (1086-1097); mais l'on sait que souvent les héritiers des fondateurs, en confirmant les fondations de leurs ancêtres, s'expriment en termes qui laisseraient croire qu'ils sont eux-mêmes les vrais fondateurs. —Cfr. *Compendium historiæ Culturæ*.—Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 225, 517. — Quant à la famille de Tanie (*Tanida, Thania, Taneia*, — Tennie, Tany), elle tenait un rang distingué dans le Maine aux XIe, XIIe et XIIIe siècles. Cfr D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 519. — Bilard, *Analyse des documents historiques, etc.*, passim.

sentiments qui l'animaient. Il porta cette piété et les principes sévères d'une morale exacte dans les recherches de l'histoire; et si des erreurs se glissèrent dans les écrits qu'il a laissés, on peut affirmer qu'il ne manqua jamais du désir sincère de découvrir la vérité.

Pendant son séjour au monastère de Micy, Léthalde écrivit une relation des miracles de saint Maximin, premier abbé de cette maison, et père spirituel d'un grand nombre de solitaires qui, au VIe siècle, peuplèrent les déserts du Maine (1). Cette légende est d'un style plus correct, plus élégant, que la plupart des écrits qui nous restent de la même époque. A la manière des anciens, qu'il avait étudiés avec fruit, l'auteur expose dans un prologue les motifs qui l'ont porté à recueillir ces prodiges. Le principal est l'utilité d'une telle relation pour consoler les serviteurs de Dieu, en entretenant dans leurs esprits la confiance en l'action de la Providence. L'écrivain y rapporte sommairement beaucoup d'événements accomplis hors de son monastère; mais surtout il insiste sur plusieurs points de l'histoire ecclésiastique du Maine.

Un concile ayant été convoqué en 988 (2), à Charroux (3), abbaye du diocèse de Poitiers, les moines de Noaillé (4) s'empressèrent d'y transporter les restes vénérés de saint Junien, premier abbé de leur monastère. Quelques miracles eurent lieu à cette occasion, et Léthalde fut prié d'en faire le récit. Il s'acquitta de cette tâche dans une lettre adressée à Constantin, abbé de Noaillé, et à ses religieux (5).

(1) *Liber miraculorum sancti Maximi*, apud D. Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.*, t. I, p. 598 et suiv. — *Patrologie*, édit. Migne, t. CXXXVII, col. 735-824.

(2) Monasterium *Karrofense* sancti Salvatoris.

(3) D'autres rapportent ce concile à l'an 998.

(4) *Nobiliacense* monasterium.

(5) *Delatio corporis sancti Juniani in synodum Karrofense*, apud D. Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.*, t. V, p. 434.—*Acta Sanctorum, ad diem* XIII *augusti*, *Vita sancti Juniani abbatis*. — D. Bouquet, t. X,

Un acte public d'Arnoul, évêque d'Orléans, rédigé par Léthalde, suivant D. Mabillon, et que l'on croit être de l'an 973, sert à établir qu'il exerçait cette même année les fonctions de chancelier dans l'abbaye de Micy. Arnoul eut avec Léthalde quelques contestations dont on ignore l'origine et la cause. Saint Abbon, abbé de Fleury, qui porta plainte contre cet évêque aux rois de France Hugues Capet et Robert, témoigne que le prélat fit éprouver à notre écrivain les plus durs traitements, au mépris des lois ecclésiastiques, et des égards dus à un religieux aussi vénérable que Léthalde (1).

Malheureusement des passions, triste apanage de la faiblesse humaine, vinrent jeter le trouble dans une carrière si noblement commencée et si saintement remplie jusqu'à ce jour. L'abbaye de Micy fut agitée, vers l'an 996, par le mécontentement que conçurent quelques religieux contre l'abbé Robert, trop affectionné à un moine qui était mal vu des autres membres de la communauté. Les moines ayant accusé ce jeune religieux de divers crimes, l'abbé prit sa défense avec une chaleur qui acheva d'augmenter le mécontentement. Les moines finirent par jeter hors du cloître Robert et son favori, et par remettre la crosse abbatiale entre les mains de Léthalde. Ce fut l'occasion d'un grand scandale. Léthalde, on devait s'y attendre, ne fut pas épargné par les proscrits; ils le dénoncèrent

p. 360. — *Patrologie*, édit. Migne, t. CXXXVII, col. 821-826. — Il ne reste qu'un court fragment du travail de Léthalde; ce qu'il contient a peu d'importance, mais est remarquablement écrit. — Vid. D. Mabillon, *loc. cit.*, et *Annales O. S. B.*, lib. L, num. 5.

(1) ... Oblitus reverentiæ sacerdotalis injuriose et sine ullis legibus tractavit. *Apologeticus Abbonis*, lib. XLIX, num. 112, apud Pithou, *Codex canonum veteris Ecclesiæ Romanæ*, p. 400.— Vid. D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LI, num. 4. — M. Eug. de Certain, dans un travail récemment publié, a rétabli la vérité des faits concernant l'évêque Arnoul. Les entreprises injustes et téméraires de cet évêque contre les immunités de l'abbaye de Micy, donnent à penser que Léthalde fut la victime de son zèle à défendre les droits de son monastère. *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 3e série, t. IV, p. 425-464.

comme les ayant calomniés, comme ayant provoqué l'insurrection par de coupables manœuvres. Des récriminations se firent entendre de part et d'autre. Pris pour arbitres dans cette querelle, les moines de Fleury se prononcèrent en faveur de Robert; et saint Abbon écrivit à ce sujet une lettre fort vive. Abbon, jusque-là ami de Léthalde et l'un de ses plus zélés partisans, qui avait pris sa défense dans une autre occasion, crut devoir le blâmer dans une circonstance où les lois de la discipline avaient été violées. Dans la lettre qu'il lui adresse et aux autres religieux de Micy, il les presse avec force, mais en même temps avec un accent de tendresse paternelle, de reconnaître leur faute et de la réparer (1). La manière dont il parle à Léthalde prouve que ce religieux avait un grand crédit sur l'esprit de ses frères. Il y a tout lieu de croire que cette lettre apaisa les troubles, et qu'ayant fait cesser le scandale, elle rétablit la concorde et la bonne intelligence. Les paroles du saint abbé de Fleury devaient être accueillies avec respect par des hommes animés au fond d'intentions droites. Ce qu'il y a de certain, c'est que Robert fut maintenu dans sa chaire abbatiale, et qu'il y mourut en odeur de sainteté (2).

Après les troubles de Micy, Léthalde revint dans sa patrie; il se rendit au Mans pour trouver près du tombeau de saint Julien les remèdes dont son esprit et son corps avaient également besoin, comme il le dit lui-même (3).

(1) Tandem ad te, mi quondam familiaris Lethalde, nunc sermo dirigitur, cujus alias singularem scientiam mea parvitas amplectitur, et summis laudibus extollere nititur...

(2) *Epistola Abbonis*, apud Pithou, *loc. cit.*, p. 414. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LI, num. 49. — D. Bouquet, t. X, p. 440.

(3) Reverendissimo patri Avesgaudo frater Lethaldus salutem in Domino. — Cum desiderio afflatus tam spiritualis quam corporalis remedii, ad memoriam præcellentissimi præsulis Juliani accessissem, et dulci afflamine vestræ dilectionis frui licuisset... *Epistola Lethaldi monachi ad Avesgaudum episcopum*, apud du Bosquet, *Ecclesiæ gallicanæ historiæ* pars II, p. 73. — *Acta Sanctorum Januarii*, t. II, Append., p. 1182. — *Patrologie*, édit. Migne, t. CXXXVII, col. 781-784.

Il fut reçu au Mans avec la distinction que son mérite à tous égards réclamait; l'évêque Avesgaud fit paraître pour lui une affection particulière, et l'on croit que ce fut sur les instances du prélat et celles de ses nombreux amis qu'il se détermina à fixer son séjour dans l'abbaye de la Couture. Avesgaud voulut mettre les talents de Léthalde à profit pour son Église ; il l'engagea à retoucher les anciennes légendes de la vie de saint Julien. Léthalde entreprit ce travail avec une affection filiale; il réunit toutes les compositions antérieures, et en fit l'un des ouvrages les plus parfaits qui aient été publiés au moyen âge. Il le dédia à Avesgaud, par une épître à laquelle s'est attachée une certaine célébrité (1). C'est dans cette dédicace que Léthalde professe des principes qui lui ont tant mérité d'éloges de la part des critiques modernes. On y trouve en effet de nobles pensées, exprimées avec force et élévation, sur le respect que l'historien doit à la vérité, et sur la dignité de sa mission. « On ne saurait rapporter avec trop de respect et de gravité, dit-il, ce qui est destiné à être lu en présence du Dieu de vérité : de peur que le moyen par lequel on se flatte de l'apaiser, n'irrite davantage sa colère. Il est certain, ajoute-t-il, qu'il n'y a que ce qui est exactement vrai, qui puisse lui plaire (2). Cependant, il se rencontre des écrivains qui, par un zèle mal entendu à rehausser les actions des saints, comptent pour rien de heurter la lumière de la vérité : comme si l'on pouvait réussir par le mensonge à relever la gloire des bienheureux (3), eux qui ne seraient jamais parvenus à l'état de la béatitude, s'ils avaient été partisans du mensonge ! Il faut donc, conclut Léthalde, il faut rapporter avec une exacte

(1) Si l'on peut juger de l'estime que l'on a faite d'un livre par le grand nombre de copies qui en ont été exécutées, on doit regarder la *Vie de saint Julien*, par Léthalde, comme l'une des lectures les plus chères au moyen âge. Vid. Bollandus, Casimir Oudin, Vossius et D. Montfaucon, *Bibliotheca biblioth. Ms*.

(2) Nihil enim ei placet, nisi quod verum est.

(3) ... Quasi sanctorum gloria mendacio erigi valeat...

vérité ce que la vérité a fait elle-même; car si quelqu'un des anciens passe pour avoir opéré quelque miracle, ce n'est point à l'homme mais à la vertu de Dieu qu'on doit l'attribuer; elle seule peut l'opérer en qui et par qui il lui plaît. »

Dans tout son travail, Léthalde suivit scrupuleusement les vues qu'il exprimait avec tant de gravité. Il rechercha avec attention tous les récits anciens, et il n'eut pas de peine à en rencontrer plusieurs; car la vénération pour le saint apôtre du Maine les avait multipliés (1). Usant librement de sa critique et des lumières que pouvait lui prêter son siècle, il forma son récit de tous les faits qu'il crut pouvoir admettre, et n'hésita pas à rejeter comme apocryphes tous ceux qui se trouvaient en contradiction avec ses idées et ses principes. Cette franchise de critique, très-louable dans les vues de Léthalde, mais appliquée par lui avec un certain défaut de circonspection, a contribué à introduire quelques difficultés sur les origines de notre Église. Mais, tout en rendant un juste hommage au talent et au mérite de cet écrivain, on peut, à l'aide de documents qu'il n'a pas connus, faire voir qu'il s'est mépris sur la question chronologique (2).

(1) Il reste encore deux *Vies de saint Julien*, antérieures toutes les deux au IXe siècle : l'une a déjà été donnée au public ; nous nous proposons de publier la seconde dans un autre travail.

(2) Nous ne pouvons nous étendre ici sur le système de Léthalde, qui place la mission de saint Julien au IVe siècle; nous avons rapporté dans l'Introduction à cette histoire les principales raisons qui obligent à rejeter son opinion. Lui-même avoue qu'il est en opposition avec tous les documents historiques relatifs à saint Julien, et antérieurs à son époque. Il est vrai que Léthalde dit qu'il ne saurait rapporter la mission de saint Julien au temps des apôtres, parce que l'autorité des anciens n'est pas d'accord sur ce point : « nec ratio temporum, neque veterum consensit « auctoritas. » Mais il est clair que par ces anciens auteurs Léthalde entend seulement Sulpice Sévère, dont le texte est si bref qu'il ne prouve rien, et saint Grégoire de Tours, dont il ne connaissait pas tous les ouvrages, en particulier le livre *de Gloria martyrum*, dans lequel l'historien des Francs reconnaît que les premiers missionnaires de la Gaule furent disciples immédiats des Apôtres. Enfin quelque savant qu'ait été

Dans sa reconnaissance pour saint Julien, auquel il donna le titre de très-excellent père, Léthalde composa encore un office pour les solennités de notre apôtre. Il suit dans ce travail les traces des plus anciens rédacteurs de la liturgie catholique, c'est-à-dire que, ne se jugeant pas astreint à puiser uniquement dans les livres saints les paroles de son office, il disposa en antiennes et en répons les parties les plus saillantes de la légende de saint Julien, telle qu'il l'avait rédigée.

Léthalde distribua aussi en leçons pour le second nocturne pendant toute l'octave de la fête du saint apôtre, les différentes parties de la légende. Mais l'on y fit de bonne heure un changement important; et malgré tout le respect que l'on avait pour la science et le caractère du vénérable hagiographe, on remplaça le passage dans lequel il attribuait la mission de saint Julien au IVe siècle, par une rédaction qui conservait les véritables et anciennes traditions des peuples du Maine. Cet office est resté en usage dans l'Église du Mans jusqu'à la funeste innovation effectuée au XVIIIe siècle. Tout le monde reconnaît dans cette composition un mérite réel et une entente parfaite de ces œuvres de piété et d'art dont nos siècles positifs et raisonneurs semblent avoir perdu le secret.

Les études liturgiques étaient en grand honneur au Xe et

Léthalde, il est certain qu'il commence sa légende par une erreur de chronologie. Il dit positivement que saint Pothin, qui souffrit le martyre à Lyon dès l'an 177, ne vint dans la Gaule qu'au IIIe siècle, avec les sept évêques dont parle saint Grégoire de Tours. — Nous ne pouvons nous arrêter à citer ici de nouveaux textes; ceux que nous avons rapportés dans notre Introduction suffisent pour éclairer tout esprit libre de préventions; toutefois, nous ne pouvons passer sous silence ces paroles du *Chronicon Turonense abbreviatum*, manuscrit récemment publié. On y lit: « XLIX (i. e. anno Christi) sanctus Martialis Lemovicas mittitur. — L. Ursinus, Silvanus et Julianus Cenomanis mittuntur. » Ce qui donne une nouvelle force à ce texte, rédigé dans l'Église même de Tours, c'est que dans cette partie la petite chronique n'est que l'abrégé du *Chronicon Turonense magnum*. And. Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 163, 164. Cfr. *ibidem*, p. XVI à XLI.

au XIe siècle ; le roi Robert composait des antiennes et des répons, et il aimait à les exécuter lui-même dans les églises. Plus d'un puissant seigneur avait les mêmes goûts et s'adonnait aux mêmes travaux (1). Léthalde est l'un des premiers liturgistes de son temps. Il avait embrassé ces études dans toutes leurs parties, et la science du chant lui était familière. Deux écoles divisaient les liturgistes sur les mélodies qu'il était à propos d'employer dans les offices divins : les uns restaient fidèlement attachés au style ancien du chant grégorien, et les autres introduisaient un style nouveau dans la notation. Léthalde se rangea dans le camp des premiers, et ce fut en se conformant fidèlement aux traditions grégoriennes qu'il nota tout l'office dont il avait d'abord composé les paroles. « Car, dit-il, je n'aime pas la nouveauté de certains musiciens, qui introduisent un genre tellement à part qu'ils dédaignent de suivre les anciens (2). » Les mélodies composées alors par Léthalde furent conservées d'âge en âge ; elles étaient l'un des héritages gardés le plus précieusement dans l'Église du Mans, où elles régnèrent pendant huit siècles ; et elles ne furent répudiées qu'au moment où de déplorables influences amenèrent la destruction des souvenirs les plus chers à nos pères (1748).

Dans son épître à l'évêque Avesgaud, Léthalde promet d'entreprendre l'histoire des miracles qui se faisaient journellement près du tombeau de saint Julien (3). On ignore

(1) Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. I, p. 272.

(2) *Acta Sanctorum*, loc. cit. — Voyez aussi D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LI, num. 50. — D. Bouquet, t. X, p. 385. — D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 536 et passim. — D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, t I, p. 262, 274.

(3) ... Nusquam tamen de meritis tanti patris quemquam diffidere suademus ; qui dum apud suos sacros cineres Deo largiente tanta et talia operetur, multa majora et clariora, dum in hoc mundo adhuc viveret, eum operatum fuisse cunctis recte credentibus liquet. Quod si hæc nostra elinguis rusticitas vel utilitati vel devotioni aliquod emolumentum contulerit, ea etiam quæ nostra ætate apud sacrum ejus tumulum patrata sunt, Domino Christo largiente, dum nostræ accesserint notitiæ, subnectere cogitamus... *Epistola*, num. 4.

s'il exécuta son dessein ; ce qu'il y a de certain, c'est que ce travail n'a pas encore été découvert. Toutefois, les paroles du pieux historien attestent le concours si nombreux des peuples au tombeau de notre saint apôtre. Elles ne permettent pas non plus de croire que Léthalde se soit désormais éloigné d'un lieu où il avait recouvré la santé du corps et la paix de l'esprit.

Dans sa retraite studieuse, Léthalde composa quelques pièces de poésie; une seule a été publiée. Ce petit poëme, dans lequel l'auteur célèbre un miracle opéré par un saint évêque, donne une idée avantageuse du talent de Léthalde pour la poésie (1). Tels sont les travaux qui ont fait placer Léthalde parmi les écrivains les plus célèbres du xe siècle. Il doit cette gloire surtout à la perfection relative de sa diction. On croit généralement que ce fut dans l'abbaye de la Couture que ce docte religieux fut accueilli à son arrivée au Mans, et qu'il y finit ses jours (2). L'illustre abbé Gauzbert gouvernait encore ce monastère ; il y maintenait dans toute leur ferveur les traditions de la piété, et l'étude des lettres et des beaux-arts.

La vénération qu'inspiraient aux habitants du Maine la vertu et le génie de ce grand homme, se transmirent en quelque sorte à ses successeurs. L'abbé Théodelin, qui gouverna après lui le monastère de Maillezais, sut en profiter pour l'avantage de sa maison (3). Théodelin était lui-même un personnage très-vénérable et jouissant d'une grande autorité parmi ses contemporains. Comme il était

(1) Le poëme de Léthalde porte pour titre : *Versus Lethaldi monachi de quodam piscatore, quem balæna absorbuit*. Il a été découvert par M Hauréau dans un Ms. de la Biblioth. Impér., et publié dans le *Bulletin des comités historiques*, t. I, p. 178. La Bibliothèque de Tours possède un Ms. qui contient le même poëme plus complet de quatorze vers.

(2) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LI, num. 50. — D. Bouquet, t. XI. — D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 531. — D. Liron, *Singularités historiques et littéraires*, t. I. — *Essai historique sur l'abbaye de Solesmes*, p. 13.

(3) *Gallia christiana*, t. II, col. 1362, 1363.

très-puissant sur l'esprit de Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, Hugues, comte du Maine, employa son crédit près de ce prince. Ayant obtenu par cette voie tout ce qu'il désirait, le comte Hugues lui offrit de riches présents; mais l'abbé de Maillezais les refusa, disant qu'il était assez riche des biens de ce monde, mais qu'il était fort dénué des reliques des saints; qu'il le priait en conséquence de lui accorder le corps d'un serviteur de Dieu célèbre par ses miracles. On voit que le Maine avait conservé une partie de son ancienne gloire sous ce rapport. Quoique le comte Hugues entrevît de grandes difficultés dans la demande de l'abbé Théodelin, il ne put s'empêcher de lui promettre tout ce qu'il désirait. Il songea donc à saint Rigomer, qui reposait encore à Souligné-sous-Vallon, et au tombeau duquel s'opéraient souvent des prodiges éclatants. Toutefois, lorsque deux moines de Maillezais furent arrivés pour réclamer l'exécution de la promesse, le comte rencontra de puissants obstacles, et il fallut user de beaucoup de précautions. Il introduisit de nuit les deux moines dans la basilique où reposaient les précieuses reliques, sous le prétexte de les vénérer. C'était encore l'usage de passer ainsi la nuit dans les églises, près des corps saints; et la demande des envoyés poitevins ne dut pas éveiller de soupçons. Ils parvinrent avec le même bonheur à détourner l'attention des gardiens, et à se rendre les maîtres du trésor tant désiré. Prenant aussitôt la fuite, et faisant grande diligence, ils arrivèrent le même jour à Angers. Le lendemain, qui était la fête de saint Aubin, étant allés avec leur précieux dépôt à l'église de ce saint pour y assister à l'office, un paralytique fut guéri par l'intercession de saint Rigomer.

Toutefois, la crainte que Foulques Nerra, comte d'Anjou et suzerain du Maine, ne fût averti par ce miracle du trésor enlevé à l'une de ses provinces, les porta à laisser attribuer par le peuple cette guérison à saint Aubin, pour n'être pas découverts. D'Angers, les moines qui portaient les saintes reliques allèrent à l'abbaye de Bourgueil, où

les attendait l'abbé Théodelin, et se rendirent enfin à Maillezais. Les précieuses dépouilles y furent reçues avec pompe, et placées dans la chapelle de la sainte Vierge, parce que la grande église n'était pas encore finie. Cet événement se passait en 1014 (1). On ne sait à quelle époque, ni dans quelles circonstances une partie des reliques de sainte Ténestine furent transportées dans la même église. Les prodiges dont elles furent l'occasion contribuèrent puissamment à réveiller la foi des habitants du Poitou, et assurèrent à nos deux thaumaturges les hommages des populations. L'abbaye de Maillezais, qui était d'abord sous le patronage de saint Pierre, prit ensuite nos deux saints manceaux pour patrons. Lorsque Jean XXII eut érigé cette abbaye en évêché, saint Rigomer et sainte Ténestine devinrent les patrons de l'église cathédrale, et l'on y célébrait leur fête avec une grande solennité (2).

Vers le même temps, le comte Hugues mourut dans une vieillesse très-avancée. Il avait perdu dans ses dernières années ses deux fils aînés, Hugues et Foulques, et lorsqu'il descendit dans la tombe il laissa le gouvernement de la province à son fils Herbert, encore fort jeune (3). Sa mort arriva vers l'an 1015. Foulques Nerra, le terrible comte d'Anjou, non content de s'être déjà emparé

(1) Petrus Malleacensis monachus, *de Cœnobio Malleacensi*, apud Labbe, *Bibliotheca manuscriptorum*, t. II, p. 234-238. — *Ibidem*, p. 206. — D. Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.*, sæcul. VI, part. 1. — Idem, *Annales O. S. B.*, lib. LXI, num. 64; lib. LIII, num. 103. — D. Bouquet, t. XI, p. 179, 183, 232. — *Acta Sanctorum*, *ad diem* XXIX *augusti*, *de sancto Rigomero*, num. 14, 15 et 16. — D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. XIII, p. 407. — Le Corvaisier, p. 145. — D. Bondonnet, p. 170. — D. Colomb, p. 48. — De Mauny, dans l'*Almanach manceau*, 1760, p. 85 et suiv. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. VI, p. 211. — Guillois, *Vies des saints du Maine*, t. I, et t. II, p. 525.

(2) *Gallia christiana*, t. III, col. 1362 — *Acta Sanctorum*, loc. cit.

(3) Admodum juvenis. D. d'Achery, *Spicilegium*, t. X, p. 538. — Quidam vero comes pernimium juvenis Herbertus, cognomento Evigilans-Canem. *Gesta Ambasiensium dominorum*, apud D. Bouquet, t. X, p. 239.

de la suzeraineté du Maine (1), désirait s'en rendre le maître absolu. Il essaya de profiter de l'âge encore peu avancé d'Herbert pour consommer son projet, et il alluma une guerre qui aurait pu avoir les plus funestes résultats pour le diocèse du Mans, si le courage et la prudence du jeune comte ne l'avaient contraint à renoncer à ses prétentions (2). Foulques, après avoir éprouvé la valeur d'Herbert, aima mieux l'avoir pour allié que pour ennemi : ils firent la paix et joignirent leurs armes contre Eudes II, comte de Blois. Ils le battirent le 6 juillet 1016, près de l'abbaye de Pontlevoy (3). Cette bataille fit le plus grand honneur au courage des Manceaux et à l'habileté de leur comte. Foulques était déjà renversé de cheval et atteint d'une grave blessure; les Angevins commençaient à plier, et les milices du Champenois se tenaient sûres de la victoire; lorsque le comte Herbert, s'avançant à la tête de ses troupes, ranime le courage des guerriers de l'Anjou, les ramène au combat, et force les hommes du comte de Blois à prendre la fuite. La perte éprouvée par ces derniers fut considérable (4). Depuis ce moment, le cri de guerre des comtes d'Anjou fut le mot Rallié, en mémoire du ralliement fait par Herbert (5).

Dans cette même bataille, Herbert se rendit maître de la personne du comte de Blois et le retint prisonnier; mais il ne le garda pas longtemps. Pour rendre grâces à Dieu d'un aussi beau triomphe, le comte du Maine donna au chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour, Cogners, près de Saint-Calais, et les terres de *Jupedel* et de *Montepole* (6). D'autres

(1) Labbe, *Bibliotheca manuscriptorum*, t. II, p. 235.

(2) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII. — Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, t. I, p. 193 et suiv.

(3) *Chroniques de Touraine*, p. 119 et passim.

(4) *Gesta consulum Andegavensium*, apud D. Bouquet, t. X, p. 257. Vid. *ibidem*, p. 204, 241, 265, et t. XI, p. 140, 278, 631.

(5) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII. — Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, t. I, p. 180. — Godard-Faultrier, *L'Anjou et ses monuments*, t. I.

(6) Vid. Pièces justificatives, nº XI.

églises du diocèse eurent également part aux générosités du comte Herbert. Il avait dès lors mérité le surnom d'Éveille-Chien. Cette dénomination bizarre lui était chère ; il aimait à la rappeler parce qu'elle était un témoignage de sa vigilance et de son activité à surprendre ses ennemis. Ce fut sans doute dans la guerre qu'il soutint contre Foulques Nerra, dès la première année de son gouvernement, qu'il mérita ce surnom énergique (1).

III

SUITE ET FIN DE L'ÉPISCOPAT D'AVESGAUD.

Commencement des hostilités entre l'évêque Avesgaud et le comte Herbert Éveille-Chien. — Le comte est excommunié et le diocèse mis en interdit. — Réconciliation. — Travaux d'Avesgaud pour l'Église. — Reprise des hostilités. — Avesgaud assiste à diverses assemblées de prélats. — Fondation de Lonlay. — Translation des reliques de saint Constantien à Breteuil en Beauvoisis. — Prieurés de Javron et de Saint-Jean-de-la-Motte ; monastère de Notre-Dame-des-Bois à la Suze. — Prieuré de Beaumont-la-Chartre. — Reprise des hostilités entre Avesgaud et le comte Herbert Éveille-Chien. — Siége de la Ferté-Bernard. — Médiation de Fulbert de Chartres. — Les Cathares du Mans. — Guerres entre le comte du Maine et les seigneurs de Bellême. — Nouvelles hostilités entre l'évêque Avesgaud et le comte Herbert. — Avesgaud fait le voyage de Palestine ; sa mort. — Digression sur l'administration du diocèse du Mans au XIe siècle. — Domaine féodal de l'évêché du Mans. — Droit de monnayage. — Domaine féodal du chapitre. — État de l'école de la cathédrale. — Traces du droit municipal ; le légiste Raoul. — Le cardinal Humbert né dans le Maine. — Fondations du comte Foulques Nerra pour les pauvres écoliers.

Herbert Éveille-Chien était sensible aux impressions de la piété, aussi bien que son père, mais il n'hérita pas de son amour pour la paix et la concorde. Toute sa vie se passa en hostilités continuelles contre l'évêque Avesgaud, et il vit plus d'une fois les évêques de France s'armer contre

(1) Savare, *Mémoires pour servir à l'histoire du chapitre royal de Saint-Pierre-de-la-Cour*, Ms., fol. 245.— D. Montfaucon, *Monuments de la monarchie*, t. I, p. 359.— D. Briant, *Cenomania*, Ms.— D. Bouquet.

lui des foudres de l'excommunication. L'ancienne et opiniâtre rivalité entre la famille des comtes du Maine et celle des seigneurs de Bellême fut le mobile de ces guerres, dont l'Église souffrit de très-graves préjudices. La famille de Bellême, appuyée par les ducs de Normandie, nourrissait toujours des vues ambitieuses sur la province du Maine, que Foulques Nerra convoitait de son côté. Il semble cependant que le comte Herbert, dans ses premières expéditions contre les Angevins, en 1015 et 1016, était parvenu à secouer le joug du vasselage imposé par Foulques Nerra à son père; de vassal, il était devenu l'allié de ce dangereux voisin, auquel il avait même depuis rendu d'éminents services. Mais d'un autre côté la famille de Bellême avait fait de grands progrès pendant les dernières années de la vieillesse du comte Hugues; elle avait couvert de redoutes, de châteaux et de forteresses presque tous les points élevés de son vaste territoire. Cependant elle ne vint pas à bout d'arracher aux mains du comte du Maine la partie du Sonnois qu'elle avait perdue. Mais Guillaume Ier de Bellême, qui avait succédé à Yves Ier son père, à peu près dans le même temps où Avesgaud montait sur le siége épiscopal du Mans, augmenta beaucoup la prospérité de sa maison en s'attachant fortement aux intérêts de Hugues Capet, puis du roi Robert, et en se liant plus étroitement avec le duc de Normandie Richard II, dit le Bon. Ce prince lui transmit, et à sa postérité, le château d'Alençon et son territoire, Domfront et toutes ses dépendances. Plus tard, Guillaume réunit à sa seigneurie de Bellême le comté du Perche (1).

A ces rivalités de famille se joignaient, comme nous

t. XI, p. 631. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, comtes d'Anjou, Foulques III. — *Dissertation sur la bataille de Pontlevoy*, dans les *Congrès scientifiques de France*, xve session, t. II, p. 134.— Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 51, 118, 187, 230, 247.

(1) Odolant Desnos, *Mémoires historiques sur Alençon et sur ses seigneurs*, t. I, p. 104 et passim. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 143.

l'avons dit, des conflits continuels pour l'exercice de l'autorité féodale. Les évêques du Mans, après avoir été presque les maîtres absolus dans la cité, avaient ensuite partagé soit volontairement, ce qui est peu probable, soit par nécessité, leur autorité avec les comtes. Il est difficile qu'un pouvoir exercé par plusieurs à des titres à peu près égaux, ne devienne pas une source de divisions. Avesgaud pressentit sans doute les hostilités qui ne pouvaient manquer d'éclater entre lui, déterminé à soutenir ses droits et peut-être à favoriser l'ambition de sa race, et un jeune comte entreprenant, d'un caractère indomptable, et dont les vues étaient surtout exaltées par les brillants succès qu'il avait remportés, étant encore à la fleur de l'âge. En conséquence, l'évêque fit construire à Duneau (1), sur les bords de la rivière de l'Huisne, une forteresse pour s'y retirer au besoin. Mais l'activité d'Herbert rendit inutiles les précautions du prélat. S'étant muni d'une forte troupe d'hommes de cavalerie, le comte vint surprendre la place pendant le calme de la nuit, l'assiégea, la prit d'assaut et la détruisit entièrement avant le lever du soleil (2).

A la nouvelle de cet événement, Avesgaud se hâta de quitter le diocèse, craignant de tomber entre les mains d'Herbert. Il se réfugia au château de Bellême, et de là il excommunia le comte son ennemi, et mit tout le diocèse en interdit. La passion de la vengeance était trop vivement allumée au cœur d'Herbert pour permettre à ses sentiments de religion de fléchir sous cet anathème. Avesgaud ne montrait pas moins d'acharnement; il employa tous ses moyens pour réunir des troupes, et, secondé de son frère Guillaume, il fit la guerre la plus active et la plus désastreuse au comte du Maine. Mais les armes temporelles ne produisirent pas plus d'effet que les spirituelles; l'évêque essuya défaite sur défaite. Il ne remporta qu'un seul

(1) *Dunellus.*

(2) ... Venit nocte Herbertus cum multitudine equitum, et cepit illud vi, atque destruxit ante diluculum. D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 299. — D. Bouquet, t. X, p. 385.

avantage accidentel sur le comte Herbert, et ce fut à la bravoure de Giroye, fils d'Énaud le Gros, seigneur de Courcerault au Perche, qu'il dut ce succès. Guillaume de Bellème avait été entièrement défait et obligé de prendre la fuite; Giroye rétablit le combat, arrêta Herbert qui poursuivait sa victoire et le força de s'enfuir à son tour. Mais ce succès passager ne changea pas la physionomie des événements; la guerre continua à se montrer de plus en plus désastreuse pour les intérêts du prélat; ce qui le contraignit à faire la paix avec Herbert (1).

Après cette réconciliation, qui ne modifia rien d'ailleurs dans les dispositions des deux parties belligérantes, Avesgaud leva l'interdit qui pesait sur le diocèse, et revint habiter sa ville épiscopale. Il y demeura assez longtemps, jouissant de la tranquillité, et sachant la mettre à profit pour la réalisation de plusieurs projets utiles à l'Église. Le manoir des évêques se composait en grande partie de constructions en bois; il le fit édifier d'une manière plus solide. Il fit également construire en maçonnerie l'hospice destiné à recevoir les pauvres, lequel jusqu'à cette époque n'avait été non plus qu'un bâtiment de bois. Il ajouta des décorations et de nombreux ornements à l'église cathédrale, demeurée jusque alors dans l'état où les travaux du pieux évêque Mainard l'avaient mise (2).

Avesgaud voulut faire quelque chose en faveur du chapitre; mais, comme s'il n'eût pas possédé de vastes domaines dans le territoire de la Ferté-Bernard et dans le Sonnois, il lui donna la moitié des profits que rapportait la vente des prébendes (3). Ce fait, sur lequel les historiens du chapitre ne font aucune réflexion, prouve à lui seul quelle plaie profonde la simonie avait faite dans les Églises

(1) *Vetera analecta*, t. III, p. 299. — Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, apud D. Bouquet, t. XI, p. 225. — Willelmus Gemeticensis, *ibidem*, p. 632.

(2) *Vetera analecta*, t. III, p. 299. — D. Bouquet, t. X, p. 385.

(3) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 300. — D. Bouquet, *loc. cit.*

de France, puisqu'un prélat dont la probité n'a pas été attaquée put se permettre publiquement une telle convention, et que tout le corps des chanoines, parmi lesquels il y avait des hommes de science et de vertu, l'admit et la sanctionna par son approbation. Avesgaud fit à des membres de sa famille un don contre lequel le chapitre éleva dans la suite des récriminations, quoiqu'il ne contînt rien en soi de contraire aux usages tolérés. Il acheta du chapitre les églises de Pruillé-le-Gaudin (1) et de Loué (2), et transmit la première à Ildeburge sa sœur aînée, et la seconde à Godechilde son autre sœur. Ces deux dames introduisirent ces églises dans leurs maisons, qui ne les gardèrent pas longtemps; car la première rentra entre les mains du chapitre, et la seconde fut donnée aux moines de la Couture (3). Un autre dignitaire de l'Église du Mans, le doyen Guillaume I[er], donna aux chanoines tous les droits dont il jouissait dans l'église de Courgenard, en témoignage de la piété qu'il portait à saint Julien (4)

Cependant les hostilités entre le comte Herbert et Guillaume de Bellême, un moment apaisées, se réveillèrent plus ardentes que jamais, vers l'an 1025. Herbert, dont le père avait enlevé à Yves, père de Guillaume, une partie du Sonnois enclavée dans le Maine, jalousait fort l'autre portion de ce canton. Ce fut l'occasion d'une nouvelle guerre sur laquelle on a peu de détails. Le comte du Perche la soutint valeureusement, encouragé par Richard II, duc de Normandie, et secondé par le brave Giroye, dont il a déjà été parlé, l'un des plus braves chevaliers de son temps. Giroye tint tête résolûment au comte du Maine; mais enfin il fut défait dans un combat et obligé de prendre la fuite. Il répara néanmoins ce revers; et, ayant

(1) *Prorigniacus.* — Parigné, selon D. Briant, dans le *Cenomania.*

(2) *Loiacus.*

(3) *Vetera analecta*, t. III, p. 300. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 373, 470. — D. Bouquet, *loc. cit.*

(4) *Livre Blanc*, n° 37. — Cfr. D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 374, *Thesaur. novus. anecdot.*, t. I, col. 158.

rassemblé les débris de l'armée de Guillaume, il battit Herbert, à son tour, et le contraignit d'évacuer le Sonnois (1).

Ces coups de la fortune ne firent pas perdre au comte du Maine la réputation qu'il s'était acquise de l'un des plus grands capitaines de son siècle ; il n'en était pas moins redouté de ses ennemis, qui aimaient mieux recourir à des fraudes honteuses pour le vaincre, que de l'attaquer ouvertement. Les historiens ne disent pas quelle fut la conduite d'Avesgaud pendant cette nouvelle guerre; mais les dispositions qu'il avait fait paraître à l'égard du comte Herbert, et les événements que nous aurons bientôt à raconter, ne laissent pas lieu de douter qu'il n'ait agi de tous ses moyens pour renverser entièrement la fortune du comte. Une nouvelle disgrâce sembla bientôt après promettre un triomphe entier aux ennemis de ce prince.

En l'année 1026, Foulques Nerra, toujours ami en apparence du comte Herbert, l'attira à Saintes, sous le prétexte de lui donner cette ville en fief. L'ayant en son pouvoir, il le promena dans toutes les parties du château et l'enferma dans la plus reculée, ou, comme dit l'historien, dans le capitole, tandis que la comtesse d'Anjou cherchait par ses artifices à détourner l'attention de la femme d'Herbert. Mais celle-ci ne se laissa pas surprendre ; elle trouva moyen de s'échapper, et sa fuite sauva la vie de son époux, parce que Foulques craignit que les Manceaux, excités par elle, ne songeassent à venger la mort de leur souverain. Herbert éprouva cependant deux années d'une dure captivité, après lesquelles il fut relâché, moyennant une très-forte rançon (2). Foulques ne borna pas là sa perfidie à l'égard du comte du Maine; il s'efforça de lui enlever les plus braves de ses vassaux, et s'en fit des créatures

(1) Orderic Vital et Guillaume de Jumiéges, apud D. Bouquet, t. XI, p. 632. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p 87.

(2) Adémar de Chabanay, *Chronicon*, apud D. Bouquet, t. X, p. 161. — Guillaume de Malmesbury, *ibidem*, t. XI, p. 633.

utiles (1). Au reste, la trahison du comte d'Anjou ne resta pas longtemps impunie; les contemporains expriment vivement leur mépris pour ce prince, et un incendie ayant dévoré le château de Saintes dans le cours de la même année, ils attribuent ce sinistre à la vengeance du Ciel (2).

Pendant ce temps-là, Avesgaud assista à plusieurs réunions des prélats de la province, à quelques consécrations d'églises ou de monastères. Il se rendit à l'inauguration du prieuré de Briollay près d'Angers. C'était une fondation de Suard de Craon, qui réunit pour la bénédiction de ce monastère Hubert, évêque d'Angers, Avesgaud, évêque du Mans, le comte Foulques Nerra, Guy Ier de Laval et le sire de Châteaubriand (3).

Avesgaud fut aussi présent, avec Hubert, évêque d'Angers, à une assemblée nombreuse de seigneurs laïques, dans laquelle Gauthier (4), abbé de Saint-Aubin d'Angers, et ses moines cédèrent à Foulques Nerra le domaine de Bazouges (5), près Château-Gonthier, et reçurent en échange le domaine d'Oudinville, au diocèse de Beauvais. Avesgaud dut se trouver heureux de favoriser le dessein du comte d'Anjou; en effet, Foulques Nerra se proposait d'élever sur un rocher qui domine le cours de la Mayenne, près de Bazouges, et dépendant de cette terre, un château fort qu'il inféoda, dit-on, à Renaud Yvon, c'est-à-dire Renaud fils d'Yves, frère de l'évêque du Mans (6). La garde

(1) Voyez l'histoire de Senebrand de Mayenne, de Raoul de Sainte-Suzanne, de Lisais de Bazouges près la Flèche, et autres semblables. — *Gesta Ambasiensium dominorum*, apud D. d'Achery, *Spicilegium*, t. X, p. 536 et suiv., et D. Bouquet, t. X, p. 239 et passim.

(2) Ademar de Chabanay, Guillaume de Malmesbury et un fragment de l'histoire d'Aquitaine, D. Bouquet, *loc. cit.*

(3) *Géographie des Quatrebarbes*, fol. 1148. — Ménage, *Histoire de Sablé*, part. I, p. 126. — Godard-Faultrier, *l'Anjou et ses monuments*, t. II, p. 63.

(4) Walterius.

(5) *Basilica.*

(6) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. I, p. 97. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 143. — Godard-Faultrier, *l'Anjou et ses monuments*,

des frontières angevines de ce côté et une alliance avec la maison d'Anjou, donnaient une nouvelle force aux vues ambitieuses de la maison de Bellême sur le Maine. Le fort construit par Foulques Nerra fut la première origine de la ville de Château-Gonthier, qui fit partie du diocèse d'Angers jusqu'aux premières années du XIXe siècle, où elle commença d'être comprise dans la circonscription de l'Église du Mans.

Avesgaud eut dans le même temps la joie d'assister à l'inauguration de l'abbaye de Lonlay (1), fondée par son frère Guillaume Talvas. Ce seigneur, après s'être plongé dans toutes sortes de crimes, voulut les racheter par des aumônes, et fit plusieurs fondations pieuses. L'abbaye de Lonlay fut la plus célèbre. Dans la charte de fondation, Guillaume de Bellême donne une idée des sentiments qui l'animaient en ce moment. Après un prologue pour relever le mérite des bonnes œuvres, en considération du néant des choses terrestres et des récompenses que Dieu réserve dans la vie future à ceux qui auront fait ici-bas un bon usage de leurs richesses : « Moi, Guillaume, seigneur de la province de Bellême, ajoute-t-il, accablé par le pesant fardeau de mes crimes (2), sentant d'autant plus le poids de ma petitesse et de ma misère que mes richesses temporelles sont plus abondantes, j'ai réfléchi depuis

t. II, p. 76. — En suivant l'opinion de Ménage, nous ne devons pas dissimuler qu'elle n'est pas admise par tous les historiens et qu'elle peut être combattue par des raisons très-fortes. Il est d'ailleurs certain que la charte sur laquelle il s'appuie n'est pas de l'an 1037, mais vraisemblablement de l'an 1027.

(1) *Lonleium*, *Longiledium*; Lonlé, Longlay et aujourd'hui Lonlay-l'Abbaye. — Sainte-Marie-de-Lonlay; Notre-Dame-de-Lonlay. — On ne connaît pas d'une manière certaine la date de la fondation de cette abbaye; D. Mabillon, le P. du Moustier et Maurey-d'Orville la rapportent à l'an 1026, l'*Art de vérifier les dates*, à l'an 1025, Cauvin, Fret et la plupart des autres historiens, à l'an 1020.

(2) Ego itaque Guillelmus, Bellismensis provinciæ principatum gerens, immani vitiorum mole pressus, quanto divitiarum copiis affluens... *Neustria pia*, p. 424.

longtemps en moi-même auquel des saints et des élus de Dieu je dois recourir pour obtenir la guérison des plaies de mon âme et opérer mon salut. Je n'ai point trouvé de plus puissante protection que celle de la très-sainte Mère de Dieu, qui a enfanté la Miséricorde elle-même; et qui, comme nous l'apprennent les saints Pères, a coutume d'obtenir la rémission de leurs fautes aux plus grands criminels, s'ils ont recours à elle. C'est donc en l'honneur de cette bienheureuse Mère, que, du consentement de ma femme et de mes fils Foulques, Warin et Guillaume, j'ai construit de mes propres deniers un monastère dans le lieu de Lonlay. J'y ai placé un abbé et des moines, qui, vaquant jour et nuit à la prière, dont ils font leurs délices, intercèderont auprès de la divine miséricorde pour moi et mes ancêtres. Pour subvenir à leur subsistance, j'ai destiné plusieurs fiefs héréditaires que je possédais dans le même lieu, et dont je ferai ci-dessous l'énumération. » En effet, il donne au monastère des bénéfices, dîmes, droits et autres revenus de différente nature : on y remarque les églises de Domfront, celle de Saint-Martin et celle de Saint-Pierre-du-Regard. Entre autres dîmes qu'il accorde aux moines, se trouvent celles des forêts d'Andennes (1) et de Domie, toutes celles des terres cultivées qui sont situées le long de ces forêts, excepté celles des ermites ; ces dernières seront entièrement exemptes, car les récoltes qu'elles produisent sont le fruit des sueurs et des fatigues des serviteurs de Dieu (2).

Ce dernier trait mérite d'être remarqué ; on voit que les forêts du Passais, comme au temps de saint Innocent, de

(1) ... Dedimus et... decimas forestarum nostrarum scilicet *Andenæ* et *Domiæ* (Al. *Sylvedine*). Les forêts du Passais, et spécialement *Andène Silva Dua*, sont comptées parmi les propriétés des ducs de Normandie au XII[e] siècle. — Vid. un savant mémoire de M. Léopold Delisle, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3[e] série, t. I, p. 439.

(2) Dedimus etiam ecclesias *Donnifrontis* cum omnibus pertinentiis, et decimas omnium agriculturarum, quæ fient in exemplaris forestarum prædictarum, exceptis illis, quas heremitæ facient, propriis manibus et pedibus... *Neustria pia*, p. 425.

saint Bertrand, et aux époques les plus florissantes de notre Église, étaient encore peuplées de pieux solitaires. Dans leur abnégation, ils vivaient du travail de leurs mains et répandaient sur les populations de leur voisinage les bienfaits spirituels, en même temps que l'aumône fruit de leurs rudes labeurs. Leurs vertus imposaient aux plus farouches barons. Guillaume Talvas, avant même qu'il songeât à racheter par des œuvres de miséricorde une vie de violences et de débauches, aimait à les voir s'établir sur ses terres et respectait leurs humbles demeures. La plupart de ces établissements furent si pauvres, que l'on retrouve à peine leurs traces dans l'histoire; on peut cependant constater, à l'aide de documents parfaitement authentiques, qu'à toutes les époques jusqu'au XVIII[e] siècle, mais surtout jusqu'au XVI[e], le diocèse du Mans vit sur tous les points de son vaste territoire des ermites consacrant leur vie à la prière, au travail et aux œuvres que la charité inspire.

Guillaume de Bellême dota très-richement l'abbaye de Notre-Dame-de-Lonlay. Il fit signer la charte qui constatait ses pieuses libéralités, par Avesgaud, évêque du Mans, Sigefroy, évêque de Séez, le chevalier Achard le Riche, de Domfront, Héron du Grès, Foulques, seigneur d'Haute-Rive, enfin par Foulques, Warin et Guillaume ses fils. Dans la suite, Guillaume, duc de Normandie, et Mathilde sa femme la confirmèrent aussi par leur signature (1).

Guillaume de Bellême avait une grande confiance dans la protection de saint Benoît; il honorait d'une manière

(1) Le P. du Moustier, *Neustria pia*, p. 423 et seq. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LV, num. 91. — D. Bouquet, t. X, p. 191. — Le Corvaisier, p. 336. — D. Bondonnet, p. 407. — Bry de La Clergerie, *Histoire du Perche*, p. 42 et suiv. — Odolant Desnos, *Mémoires historiques sur Alençon*, t. I, p. 36 et suiv. — D. Colomb, p. 120. — De La Sicotière, *Mémoire sur l'abbaye de Lonlay*, dans les *Mémoires des antiquaires de Normandie*, t. XII, p. 270 et suiv. — Fret, *Chroniques percheronnes*, t. I, p. 318. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 193.

particulière son abbaye de Fleury, et il le fit paraître par les libéralités qu'il lui offrit. Il crut ne pouvoir mieux assurer l'avenir de la nouvelle fondation qu'en la remettant aux mains des moines de Fleury. L'illustre abbé Gauzlin, dont il a déjà été question, lui envoya une colonie de ses disciples sous la conduite d'un religieux d'une vertu consommée, nommé Guillaume (1). Sous ce prélat et sous ses premiers successeurs, l'abbaye de Lonlay prit de rapides accroissements. Elle possédait la baronnie de Beaumesnil, les seigneuries de Saint-Bomer, Haute-Chapelle, Lonlay, le Mesnil-Erreux, le Pas, Soucé, et divers fiefs. Plusieurs prieurés furent fondés par elle : dans le diocèse du Mans, Saint-Gilles-de-la-Plaine et Notre-Dame-sur-l'Eau à Domfront. Ce dernier établissement devint important, et l'on admire encore aujourd'hui dans son église, conservée presque tout entière, l'un des plus beaux monuments de l'architecture de cette époque, dans notre pays. L'abbaye de Lonlay eut un plus grand nombre de prieurés dans les diocèses étrangers, en Normandie, mais surtout dans celui de Séez. Elle en posséda au moins deux en Angleterre, Stoke-Curcy et Folkestan (2).

(1) Primus Willelmus Belesmensis, inter plurima suarum oblationum donaria, sui juris abbatiam *Longilegium* nuncupatam huic Dei templo (Floriacensi) contulit corde devoto. Mox beatus antistes (Gauzbertus) fratribus inibi repertis a nobisque illuc directis quemdam nostræ congregationis monachum probatissimæ vitæ præfecit virum, nomine Willelmum, utque paterna eos sollicitudine regeret atque instrueret nitissima ammonuit allocutione. *Vie de Gauzlin*, *abbé de Fleury et archevêque de Bourges*, par André de Fleury, nº 22.— Primus abbas ibi fuit Willelmus sancti Benedicti Floriaci. Robert du Mont, apud D. Mabillon, *loc. cit.* — D'après ces deux passages il est évident que Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 526, et Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 193, se sont trompés en disant que le premier abbé de Lonlay était moine de Saint-Florent de Saumur.

(2) *Mémoires sur l'abbaye de Lonlay*. Ms. — *Monasticon Anglicanum*, p. 133, 635, t. II. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*. — Armoiries : De sable à un loup d'argent. — Peut-être l'abbaye avait-elle primitivement les armes de son fondateur; les seigneurs de Bellême portaient : D'argent à trois chevrons de gueules.

Sortis de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, où la vertu, les études et les arts florissaient, les premiers moines de Lonlay transportèrent ces précieuses traditions dans les forêts du Passais. La plupart de leurs œuvres ont succombé aux efforts du temps et des guerres; mais il reste encore debout une partie de l'église abbatiale primitive, toute remplie des ornements symboliques et marquée du caractère mystique de l'époque (1). La vertu des religieux de Lonlay leur mérita la continuation des faveurs de Guillaume de Bellême. Afin d'en avoir toujours quelques-uns près de sa personne, il fonda dans le voisinage de son château d'Alençon un prieuré sous le patronage de saint Leu et de saint Gilles (2). Peut-être songeait-il en même temps à préparer aux moines un refuge contre les guerres incessantes qui désolaient le pays. Presque partout les moines qui habitaient la campagne se voyaient obligés ou de se retrancher dans leurs demeures par des donjons, des fossés et des redoutes, ou de posséder quelque manoir dans une enceinte fortifiée pour s'y mettre à couvert contre les chances de la guerre. Jusque dans les derniers temps, l'abbé de Lonlay fut patron de toutes les églises de Domfront, de plusieurs à Alençon, spécialement de celle de Notre-Dame. Il jouissait du reste d'une mense considérable (3).

Ces fondations et d'autres encore n'apaisèrent pas les remords qui dévoraient l'âme de Guillaume de Bellême. Pour y apporter quelque soulagement, il entreprit dans les dernières années de sa vie un pèlerinage à Rome. Il pria sur les tombeaux des apôtres, confessa ses péchés au pape et le conjura de lui imposer une pénitence. Ayant égard

(1) Voyez *Rapport à la Société des antiquaires de Normandie sur des recherches archéologiques faites dans l'arrondissement de Domfront*, par MM. le chevalier du Tronchet, Charles de Vauquelin et Galeron, inséré dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, années 1829 et 1830, p. 156 et suiv.

(2) Odolant Desnos, *Mémoires historiques sur Alençon*, t. I p. 37 (a).

(3) *Neustria pia*, p. 423. — Cauvin, *loc. cit.*

aux infirmités du comte Guillaume, le Souverain Pontife lui ordonna de construire une église qui serait sous la juridiction immédiate du Saint-Siége, et d'y établir un collége de chanoines ou de moines pour y célébrer l'office divin. Guillaume s'empressa d'édifier un sanctuaire à Bellême, et en même temps on découvrit sur ses terres le corps de saint Léonard de Vandœuvre, l'un des plus illustres solitaires du diocèse du Mans au VIe siècle (1). La nouvelle de cet événement fut saluée par toute la contrée avec de grandes démonstrations de joie; mais nul ne la ressentit plus vivement que le seigneur de Bellême. Il fit transporter les saintes reliques dans l'église qu'il venait de bâtir, et qui fut dédiée au saint solitaire avec une solennité extraordinaire (2). Le roi Robert, l'archevêque de Tours, l'évêque du Mans et celui de Séez, trois prélats unis par les liens du sang au seigneur de Bellême, plusieurs autres évêques et des abbés, Richard II, duc de Normandie, Herbert Éveille-Chien, et une foule d'autres seigneurs furent présents à cette fête (3). Le culte de saint Léonard de Vandœuvre n'était pas oublié dans le Maine et les contrées voisines. Il semble néanmoins avoir pris de nouveaux développements à partir de ce jour. Les églises des premiers enfants de saint François qui vinrent s'établir à Séez et à Alençon,

(1) *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 227-231.

(2) *Acta Sanctorum, ad diem* XV *octobris*, *de sancto Leonardo abbate*, num. 10 et 11. — Odolant Desnos, *Mémoires historiques sur Alençon*, t. I, p. 52.

(3) La charte dans laquelle sont relatés tous les faits relatifs à la fondation de Saint-Léonard de Bellême a été publiée par Bry de La Clergerie dans son *Histoire du Perche*, p. 45 et suiv. Mais la leçon fournie par cet historien n'est pas exacte, et surtout elle est défectueuse en ce qu'elle ne renferme pas une formule ajoutée à la suite de la charte, formule qui se lit sur une copie du XIe siècle déposée aux Archives d'Alençon. D'après cette formule toutes les difficultés que D. Mabillon, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, Odolant Desnos et d'autres historiens avaient relevées dans ce diplôme, disparaissent entièrement. Voy. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1re série, t. I, p. 542 et suiv. — Déjà l'abbé Fret, dans ses *Chroniques percheronnes*, t. I, p. 316 et suiv., avait essayé de défendre l'authenticité de cette charte.

sous le règne de saint Louis, furent dédiées sous le vocable de notre saint abbé, mais le sanctuaire où il reçut désormais les plus grands honneurs fut la basilique de Bellême. Plusieurs siècles après cette dédicace et cette translation, on en solennisait tous les ans l'anniversaire, et le concours des pèlerins rendait cette fête célèbre dans la France entière. « Tous les ans à pareil jour (le 27 juin), écrivait en 1620 Bry de La Clergerie, se faisait une très-grande assemblée audit lieu, d'archevêques, d'évêques, de barons... et on a vu, il n'y a pas encore cinquante ans, depuis le mois d'août jusqu'à la fin d'octobre, les rues et les maisons remplies de pèlerins et de voyageurs qui venaient de tous les quartiers de la France en cette église Saint-Léonard; et encore à présent la fréquence y est grande (1). » Après avoir été quelque temps desservi par des chanoines, le sanctuaire de Saint-Léonard fut donné aux moines de Marmoutier (2).

Dans ces fréquentes fondations, mais surtout dans celle de l'abbaye de Lonlay, Guillaume de Bellême déféra surtout aux conseils de son frère Avesgaud (3). Ce prélat semble avoir exercé un grand ascendant sur l'esprit du farouche baron de Bellême; et il est probable qu'on doit lui rapporter en partie son changement de dispositions pendant les dernières années de sa vie. Notre évêque, de son côté, favorisait tous les établissements monastiques dans son diocèse. Peu de temps après la fondation de Saint-Léonard de Bellême, de concert avec Renaud Yvon, seigneur de Château-Gonthier, il fit un don considérable à l'abbaye de Saint-Vincent (4). A la même époque, Yves,

(1) Bry de La Clergerie, *op. cit.*, p. 47.

(2) Voyez dans Odolant Desnos, *Mémoires historiques sur Alençon*, t. I, p. 53, quelques détails curieux sur le culte de saint Léonard de Vandœuvre, et sur celui de saint Léonard de Nouaillé; celui-ci appartenant au diocèse du Mans par sa naissance, celui-là par sa vie et par sa mort.

(3) Le Corvaisier, p. 336. — D. Bondonnet, p. 407. — D. Colomb, p. 120.

(4) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 399.

évêque de Séez, proche parent d'Avesgaud et de Guillaume de Bellême, accorda des faveurs à l'abbaye de la Couture (1). Ces pieuses libéralités contribuaient fortement à augmenter la puissance de la famille de Bellême sur la province du Maine. Le comte Herbert Éveille-Chien devait suivre ces progrès d'un œil inquiet. Les marques de réconciliation que le comte et les princes de Bellême s'étaient données réciproquement, lors de la consécration de l'église de Saint-Léonard, n'étaient pas capables d'éteindre entièrement des ressentiments nourris depuis tant d'années, et que des intérêts toujours en jeu réveillaient sans cesse.

L'évêque Avesgaud ne favorisait pas seulement les monastères de son diocèse, mais il contribuait quelquefois à en fonder dans des provinces éloignées. En 1029, il donna à Gilduin, comte de Breteuil (2), dans le Beauvoisis, le corps de saint Constantien, abbé et fondateur du monastère de Javron, au VIe siècle (3). Gilduin, qui était père de Valeran, abbé de Saint-Vanne de Verdun, et de Hugues, évêque de Langres, fut très-intimement uni à l'évêque Avesgaud. Il releva l'abbaye de Breteuil, et y déposa les reliques que l'évêque du Mans avait enlevées à sa cathédrale pour lui en faire présent (4). Depuis ce temps saint Constantien fut très-honoré dans le diocèse de Beauvais. Il ne laissa pas d'être vénéré dans celui du Mans; ce fut même vers cette époque que le monastère fondé par lui à Javron fut de nouveau peuplé d'un chœur de moines. Il dépendait de l'abbaye de Saint-Julien de

(1) *Compendium historiæ regalis abbatiæ sancti Petri de Cultura*, Ms.

(2) *Bretulium.*

(3) *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 225.

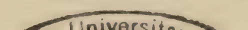
(4) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LVI, num. 57. — D. Bouquet, t. XI, p. 251. — *Gallia christiana*, t. IX, col. 800. — Le Corvaisier, p. 137. — D. Bondonnet, p. 166. — *Cenomania.* — Le Paige, t. I, p. 423. — D. Colomb, p. 44. — Guillois, *Vies des saints du Maine*, t. III, p. 359.

Tours, et jouissait de revenus et de droits considérables, entre autres de la seigneurie de la paroisse. Saint Constantien y était honoré comme patron; il l'est encore aujourd'hui de l'église de Javron. Mais dans les derniers temps le prieuré était devenu bénéfice simple (1).

D'autres sanctuaires monastiques s'élevaient à la même époque dans notre diocèse. Une famille puissante possédait alors dans la paroisse de Saint-Jean-de-la-Motte (2) le fief de la Motte-Achard, où elle avait un château fort. Achard, seigneur de ce lieu, et Helvise son épouse y jetèrent les fondements d'un monastère en l'honneur de saint Jean-Baptiste, et ils y déposèrent les reliques d'un grand nombre de bienheureux. La fondation n'était pas encore entièrement achevée lorsque Achard mourut. Sa terre passa au chevalier Suavis, l'un de ses fils, qui entreprit de continuer le dessein de son père. Du consentement de ses nombreux parents, il donna ce sanctuaire à l'abbaye de Micy, et lui constitua un fonds de terre et des droits considérables, ceux par exemple de haute et basse justice, et l'église paroissiale. Après avoir accepté cette fondation au nom de sa communauté, Foulques, abbé de Micy, engagea Suavis à obtenir de l'évêque du Mans et du comte du Maine la remise des droits qu'ils pouvaient prétendre sur la terre concédée. Avesgaud et Herbert Éveille-Chien accueillirent favorablement les ouvertures de Suavis; et pour que leurs concessions fussent inviolables dans la suite, ils convoquèrent l'assemblée du clergé et des nobles de la province. Le clergé se rendit volontiers à la proposition que lui fit le prélat de remettre aux moines de Micy, qui habitaient Saint-Jean-de-la-Motte, les droits d'autel et de synode. Il n'y eut pas la même unanimité dans l'assemblée

(1) Selon Cauvin, le prieuré de Javron reconnaissait pour patrons saint Constantien, saint Sauveur, saint Jean-Baptiste et Notre-Dame. Il valait 5,000 livres, et la cure qui y était jointe, 1,000 livres. *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 222, 635. — Selon Le Paige, la cure n'était estimée que 650 livres. *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 423.

(2) *Sanctus Johannes de Mota.*



des seigneurs laïques; cependant Herbert, soutenu de l'influence de Gervais, suzerain de Suavis, et d'Avesgaud, Guillaume et Robert, frères de Gervais, obtint une confirmation entière des priviléges octroyés au prieuré de Saint-Jean (1). Ce monastère était au XVIII[e] siècle réduit à l'état de prieuré simple. Il avait aussi perdu la seigneurie de la paroisse, qui était passée dans la maison de Clermont-Galerande (2). Cependant la tradition conserve encore le souvenir d'une communauté nombreuse qui fleurit pendant des siècles en ce lieu (3).

En l'année 1002 une petite statue de la sainte Vierge fut trouvée sur un chêne situé dans la forêt de Longaunay, en la partie nommée bois de Mimlor. Le concours du peuple fut grand pour vénérer l'image miraculeuse. En effet des prodiges sans nombre y éclatèrent, et la Mère de Dieu témoigna par les faveurs qu'elle répandit combien elle avait pour agréables les hommages qui lui étaient rendus en ce lieu. Dès l'année suivante, une colonie de pieux cénobites sortis de la Couture vinrent desservir l'église fondée à la place même où l'image de la Vierge avait été trouvée. Pendant plusieurs siècles ce prieuré fut florissant: les religieux remplissaient en même temps les fonctions curiales pour le territoire de la Suze : car cette petite ville n'existait pas encore, quoiqu'il y eût déjà un château avec une église dédiée à saint Julien de Brioude, sous le nom de Saint-Julien-le-Pauvre. Tout ce territoire dépendait encore de la paroisse de Roëzé. Après de nombreuses vicissitudes, le prieuré dont on vient de parler, connu sous les noms de Notre-Dame-des-Bois, et de Sainte-Marie-de-la-

(1) Carta de fundatione monasterii beati Johannis de Mota, apud D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 302. — Idem, *Annales O. S. B.*, lib. LVII, num. 72. — D. Briant, *Cenomania.* — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 431. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. V, p. 301.— Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 222.

(2) Le prieuré estimé 550 livres, et la cure, à la même présentation, 500 livres. — Armoiries : D'argent à trois moutons de sable, deux et un.

(3) Pesche, *loc. cit.*

Mariette, fut réduit à l'état de prieuré simple (1). Jusqu'à l'époque du renversement des autels à la fin du XVIIIe siècle, le prieur de Roëzé entretenait un chapelain dans cette église. Quoique dépourvue désormais de tous soins particuliers, elle ne laisse pas d'être visitée chaque année par un grand nombre de pèlerins, et les grâces obtenues dans ce sanctuaire sont innombrables. Lorsque, il y a peu d'années, l'autorité épiscopale crut devoir interdire de célébrer la messe ou tout office public dans ce sanctuaire, les populations, dans la simplicité de leur zèle pour la Mère de Dieu, furent au moment de se soulever (2). Les bienfaits de la sainte Vierge envers le diocèse du Mans consolaient les habitants du pays en proie à d'horribles fléaux à l'époque que nous décrivons.

L'abbé Gauzbert, dont nous avons parlé, fonda la même année 1002 le prieuré de Saint-Pierre à Beaumont-la-Chartre, en faveur de son abbaye de Saint-Julien de Tours. Ce prieuré devint en peu de temps l'une des dépendances les plus considérables de Saint-Julien, et la conventualité s'y conserva presque jusqu'à la destruction des établissements religieux (3). Rainauld de Vendôme, évêque de Paris, lui accorda la juridiction temporelle, et Avesgaud du Mans lui remit tous les droits qu'il pouvait prétendre sur les églises de Saint-Pierre de Beaumont-la-Chartre et de Vaubouan (4). L'un des successeurs de l'évêque Rainauld dans la seigneurie de Vendôme, Hugues, prétendit ravir à ce prieuré les droits qu'il avait obtenus sur les églises qu'on

(1) Estimé 400 livres de revenu, selon Pesche; 500, selon Cauvin.

(2) Inscription trouvée derrière la statue de Notre-Dame-des-Bois. — *L'Année de Marie*, t. I, p. 295. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. VI, p. 262, 263. — Selon Cauvin, le prieuré de Notre-Dame-des-Bois aurait été fondé après l'an 1223, et il aurait eu pour patronne sainte Anne. *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 223.—Cfr. Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. II, p. 523, 524.

(3) Lorsqu'il fut réduit en prieuré simple, il était estimé d'un revenu de 1,200 livres.

(4) Pièces justificatives, n°s XIII, XIV et XV. — Vaubouan, hameau de la paroisse de Beaumont-la-Chartre.

vient de nommer; mais il reconnut ensuite l'injustice de ses demandes et laissa les moines vivre en paix (1). Quoique les monuments n'en fassent pas mention, il y a grandement apparence que l'origine de ce prieuré remonte à l'épiscopat de Sigefroy, lorsque l'abbaye de Saint-Julien acquit la terre de Vaubouan, nom primitif de Beaumont-la-Chartre (2).

Ce fut probablement pendant l'intervalle de paix dont on a parlé, et pendant les tentatives de réconciliation entre les deux maisons des comtes du Maine et des seigneurs de Bellême, que Herbert Éveille-Chien, voulant de son côté montrer des dispositions pacifiques, fit une avance flatteuse pour la famille de Bellême. Ayant eu un fils, il invita Gervais, neveu de l'évêque Avesgaud, le même que l'on verra bientôt sur le siége du Mans, à tenir cet enfant sur les fonts sacrés. Gervais donna le nom de Hugues à son pupille; et l'on put croire à la réconciliation de ces deux familles, dont la division avait été si funeste à notre pays (3).

Malheureusement de nouvelles causes de rivalité vinrent bientôt troubler cette harmonie. A peine Herbert Éveille-Chien était-il échappé à la captivité dans laquelle Foulques Nerra l'avait retenu, que les hostilités recommencèrent entre l'évêque et lui. On prétend que le comte se rendit coupable de la violation du traité conclu après la première guerre, et qu'il voulut s'emparer de terres qui appartenaient à l'Église (4). Quoi qu'il en soit, l'évêque s'apprêta à soutenir ses prétentions par les armes. Il sentit qu'il avait besoin d'alliés, et il donna en fief à un chevalier

(1) In ejus tamen manu est dimissa a Vindocinensi Hugone calumnia, quam in *Vallis Boane* et *Belli Montis* mittebat altaria. *Chronicon rhythmicum sancti Juliani Turonensis*, lib. II.

(2) Vid. supr. et *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 536.

(3) *Gesta Gervasii episcopi*, apud D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 306. — D. Bouquet, t. XI, p. 135.

(4) D. Mabillon, *Vetera analecta*, loc. cit. — D. Bouquet, t. X, p. 385.

nommé Herbran, des pensions établies sur des églises, des dîmes et des vignes situées près de la ville du Mans, ainsi que la terre de la Mue-Sainte-Marie (1), sur le territoire de Saint-Pavace. Mais le chevalier Herbran était un traître, qui, après s'être rendu le maître des biens que l'évêque lui concédait, ne lui porta pas le secours qu'il lui avait promis. Pendant qu'Avesgaud remettait ainsi sa fortune entre des mains perfides, son rival lui faisait essuyer de dures vexations. Ne pouvant plus faire tête au comte dans la ville épiscopale, Avesgaud s'enfuit chercher un asile dans son château de la Ferté-Bernard. Quoique située au milieu d'un vallon, et environnée de marécages, cette forteresse, construite contre les règles habituellement suivies en ce temps-là pour l'établissement des places de guerre, était si solide qu'elle ne pouvait être emportée que par un siége dans les formes. La science traditionnelle des membres de la famille de Bellême avait su vaincre les difficultés de la position.

Le comte Herbert Éveille-Chien, décidé à pousser la guerre avec force, ne crut pas devoir s'engager plus avant dans une entreprise aussi périlleuse, sans s'être assuré le secours d'un puissant allié. Les liens qu'il avait formés autrefois avec Foulques Nerra avaient été rompus par la perfidie du comte d'Anjou. Le traître angevin avait depuis contracté une alliance plus intime avec la famille de Bellême. Eudes II, comte de Blois et de Chartres, ne pouvait avoir oublié la défaite de Pontlevoy. Le Perche obéissait à Guillaume de Bellême. De quelque côté donc que se tournât le comte Herbert, il ne voyait presque partout que des ennemis plus puissants que lui-même. Mais son génie sut déjouer les projets que cette situation pouvait inspirer à ses rivaux ; il s'assura l'amitié d'Alain III, duc de Bretagne (1008-1040), qui montrait déjà de grandes qualités guerrières, quoique encore dans un âge peu avancé. Il eut soin aussi de se ménager des intelligences avec

(1) *Muta.*

Robert Ier, surnommé le Diable, duc de Normandie (1027-1035), antérieurement uni aux Bellême. Après s'être assuré de ces puissants renforts, Herbert ne craignit plus de s'engager dans une guerre ouverte. Le duc Alain lui amena des secours, et ils allèrent ensemble mettre le siége devant la Ferté. Malgré leurs forces réunies, leur génie et leur bravoure, le siége dura longtemps : car Avesgaud ne s'était pas contenté des fortifications dont cette place était garnie, il y avait fait exécuter de nouveaux ouvrages. Irrité du retard qu'éprouvaient ses armes, le comte Herbert Éveille-Chien porta le pillage dans toutes les terres dépendantes de l'évêché; il s'empara des provisions de toute nature, et retint prisonniers les serfs et les serviteurs de l'évêque, jusqu'à ce qu'ils eussent livré tout ce qui appartenait à leur maître (1).

Pendant ce temps-là, le comte du Maine et le duc de Bretagne, voyant l'état formidable de défense dans lequel était la place assiégée, résolurent de former un blocus. Les Bretons la cernèrent d'un côté, les Manceaux de l'autre, et chacun de ces corps commença à rivaliser d'ardeur pour la confection de tous les ouvrages de stratégie. Ils serrèrent ainsi la ville de très-près, et pendant longtemps. Avesgaud, renfermé derrière ses murs, ne craignait pas de les voir enlever de vive force ; mais il comprit qu'il ne pouvait éviter la dure nécessité de se rendre à la merci de son rival. Mesurant d'un coup d'œil toute la profondeur de l'abîme, l'évêque du Mans pensa qu'il ne lui restait qu'un parti à prendre, c'était de composer aux meilleures conditions possibles avec son ennemi. Mais de quel côté tourner ses regards pour trouver un médiateur? Tous les amis de la famille de Bellême étaient les ennemis acharnés du comte du Maine. L'archevêque de Tours, Hugues, ne manquait ni de courage ni de science, comme il le fit paraître dans l'affaire d'Hubert, évêque d'Angers, qui avait pris les armes, et s'était joint

(1) *Vetera analecta*, t. III, p. 300. — D. Bouquet, t. X, p. 386.

au comte d'Anjou pour piller la Touraine et même les terres de l'Église. Hugues l'avait frappé d'excommunication. Mais l'évêque du Mans, ami de Foulques Nerra, ne put dans cette circonstance implorer le secours de son métropolitain et son parent. D'ailleurs Hugues mourut vers ce temps-là, en 1023, et fut remplacé par son neveu Arnulphe, allié plus intimement encore à la famille de Bellême. Avesgaud crut devoir remettre ses intérêts entre les mains de l'évêque de Chartres, saint Fulbert, prélat qui était comme l'oracle de tout le royaume.

Malgré la rigueur du siége établi autour de la Ferté-Bernard, Avesgaud trouva moyen de faire sortir secrètement des messagers qui se rendirent à Chartres. Là ils conjurèrent le saint évêque de venir au secours de leur maître; ils lui représentèrent l'état pitoyable de l'Église du Mans privée de son pasteur et dépouillée de ses biens. Les circonstances favorisaient la requête d'Avesgaud : Fulbert touchait à ses dernières années, et jouissait de toute la plénitude de son ascendant. Cet évêque ne pouvait être favorablement disposé pour le comte du Maine, qui venait dans le même temps d'exercer des violences et des déprédations sur les terres de son Église, de concert avec d'autres seigneurs que le prélat avait dû frapper d'excommunication. Fulbert s'était d'abord adressé au roi Robert, le suppliant de réprimer ces brigandages ; mais n'en recevant aucun secours, il avait eu recours au pape Jean XIX (1). Il paraît cependant que le comte Herbert Éveille-Chien se soumit de bonne heure aux remontrances de l'évêque de Chartres, et qu'il n'attendit pas les menaces et la sentence du Siége Apostolique. Le comte montra une docilité pareille à l'intervention de l'évêque de Chartres dans ses démêlés avec Avesgaud; mais Fulbert avait pris aussitôt en main la cause de l'évêque du Mans, et il la poursuivait avec la plus grande ardeur (2). Il écrivit

(1) Doyen, *Histoire de la ville de Chartres*, t. I, p. 236.

(2) D. Bouquet, *loc. cit.*

dès les premiers moments la lettre suivante à Ébal, archevêque de Reims, à Leutheric, archevêque de Sens, et vraisemblablement à tous les métropolitains de France :

« A notre père et archevêque Eubalus, digne de gloire et d'honneur, Fulbert, humble évêque avec le vénérable Avesgaud, évêque du Mans, salut.

« Connaissant le zèle qui vous anime pour la gloire de Dieu et votre désir d'être utile à vos frères selon toute l'étendue de votre devoir, sachant en même temps combien grand est votre pouvoir, nous implorons avec pleine confiance votre secours dans nos nécessités. Nous vous demandons présentement ce secours contre le précurseur de l'antechrist, Herbert, comte du Mans, qui s'efforce de renverser le siége épiscopal de cette cité. Il ne permet pas à l'évêque Avesgaud d'y demeurer en paix, il s'empare par violence de ses maisons, de ses terres, des fruits de ses métairies, de ses provisions de toute nature et même des prébendes canoniales de l'église-mère. Nous formons des vœux pour que vous ressentiez vivement ces attentats et que vous travailliez avec courage à les faire disparaître. Notre requête atteindra son but, si vous adressez à Herbert des lettres comminatoires pour le sommer de rendre audit évêque ce qui lui appartient, et de le laisser vivre en paix; lui dénonçant en même temps que vous et vos suffragants vous le priverez de votre communion le jour même où l'evêque Avesgaud l'aura retranché de la sienne. Nous prions Votre Dilection de faire transcrire et de nous envoyer copie des lettres comminatoires qu'elle aura adressées à ce comte sacrilége. Portez-vous bien, puissiez-vous vivre toujours heureux! Consultez-vous vous-même, vous qui êtes l'ange du grand conseil du Christ (1). »

Le comte Herbert Éveille-Chien ne tarda pas d'être instruit de la démarche de l'évêque de Chartres, et la

(1) D. Fulberti, Carnotensis episcopi, *Epist.* VII. — *Bibliotheca maxima Patrum* (edit. Lugd.), t. VIII, p. 8. — D. Marlot, *Histoire de Reims* (édit. franç.), t. III, p. 103, 698. — D. Bouquet, t. X, p. 472. — *Patrologie* (édit. Migne), t. CXLI, col. 204.

crainte de l'excommunication l'arrêta. Cependant ses armes obtenaient toujours de nouveaux succès contre les vassaux d'Avesgaud. Après une longue attente, il fallut se rendre, et la forteresse de la Ferté-Bernard fut remise à la discrétion du vainqueur. Ainsi le comte du Maine jouit un moment de la joie de tenir son rival en sa puissance (1).

Aussitôt après la prise de la Ferté-Bernard, le duc de Bretagne avait couru à la tête de ses milices mettre le siége devant le Lude (2), place très-forte du diocèse d'Angers, et aujourd'hui de celui du Mans. Foulques Nerra, étonné d'une attaque aussi imprévue, lui envoie demander la raison de cette infraction aux traités. Alain déclare qu'il veut venger l'injure faite par le comte d'Anjou à Herbert Éveille-Chien, et qu'il entend châtier la perfidie avec laquelle il a traîtreusement retenu le comte du Maine en prison. Le duc breton jura ensuite qu'il ne se retirerait pas que Foulques ne lui eût remis la rançon de son allié, et rendu les ôtages qu'il en avait reçus. Foulques Nerra aima mieux le satisfaire que de s'exposer au danger de perdre l'une de ses meilleures places. Après ce brillant succès, le duc de Bretagne regagna ses États, laissant ses troupes dans le Maine sous la conduite d'Alain Cognart, l'un de ses principaux lieutenants (3).

Malgré la fortune qui semblait s'attacher à ses armes et à celles de ses alliés, Herbert ne s'aveugla pas sur le péril qui le menaçait du côté de l'Église ; il prévit tout d'abord que la sentence de tous les évêques de France, dociles à la voix de Fulbert, était prête à frapper sa tête. Fulbert lui adressa une lettre toute remplie d'une vigueur apostolique, et contre laquelle les ressentiments du comte ne purent

(1) *Vetera analecta*, t. III, p. 301.

(2) *Lus*, *Lusdus*.

(3) *Chronicon Andegavense*, apud D. Bouquet, t. X, p. 177. — Labbe, *Bibliotheca manuscriptorum*, t. I, p. 186. — *Chronicon monasterii sancti Albini Andeg.* — Labbe, *ibidem*, 175. — D. Bouquet, *ibidem*, p. 274. — Morice, *Histoire de Bretagne*. t. I, p. 86. — Idem, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I, col. 34.

tenir longtemps (1). Aussitôt qu'il l'eut reçue, il envoya au saint évêque des députés pour le prier de se rendre au Mans avec Avesgaud, qu'il avait relâché aussitôt après la prise de la Ferté, et qui s'était retiré à Chartres. Herbert voulait que lui et sa partie exposassent leurs prétentions et leurs différends devant Fulbert, qu'il promettait de reconnaître pour juge et arbitre. Ce dessein fut suivi comme l'avait exposé le comte, et de part et d'autre on sembla se soumettre de bonne foi à la sentence arbitrale. Le comte Herbert remit la place de la Ferté-Bernard entre les mains de l'évêque du Mans, et la paix parut rétablie (2).

De son côté l'évêque Avesgaud dut faire des concessions importantes ; on pense avec fondement qu'il abandonna une portion de la juridiction temporelle qu'il possédait encore sur la ville du Mans, faibles débris d'une autorité autrefois plus étendue. Peut-être doit-on aussi rapporter à ce même traité la cessation du monnayage ecclésiastique dans notre province.

Après avoir rempli au Mans sa pacifique mission, Fulbert retourna à Chartres, où il mourut peu de temps après son retour, le mercredi de la semaine sainte, 10 avril 1028. Quelques années auparavant, et vraisemblablement de 1018 à 1025, ce savant prélat avait rendu à l'Église du Mans un éminent service (3). Les Églises de France étaient alors inquiétées dans leur foi par des hérétiques qui cherchaient à y semer les doctrines abominables des manichéens. C'étaient les cathares, dont l'origine, malgré les recherches de l'érudition moderne, reste encore couverte d'obscurité (4). Leur doctrine fondamentale consistait dans

(1) Cujus precibus (Avesgaudi) vir sanctus parens, misit epistolam sale satis conditam, et scripsit in ea... *Vetera analecta*, t. III, p. 301.

(2) Audiens autem Herbertus, quod vir sanctus excommunicasset eum.. D. Mabillon, *loc. cit.*

(3) Fulbert eut encore d'autres rapports avec l'évêque Avesgaud. Vid. D. Bouquet, t. X, p. 38 (a).

(4) Selon M. Schmidt, le catharisme est d'origine gréco-slave ; selon M. Cucheval-Clarigny, il est d'origine française, et né probablement

le dualisme, c'est-à-dire qu'ils opposaient au principe du bien, qui est Dieu, un principe mauvais par nature, le diable. Ils rejetaient l'Ancien Testament comme une œuvre du démon; ils croyaient que Jésus-Christ n'avait revêtu qu'un corps fantastique et n'avait souffert qu'en apparence. Ils condamnaient le mariage et l'usage des viandes, rejetaient les sacrements de l'Église, et leur substituaient le *consolamentum*, sacrement unique de l'Église cathare. Depuis la fin du xe siècle, et surtout depuis la première moitié du suivant, cette hérésie se répandit dans toutes les contrées de l'Occident. Des missionnaires enthousiastes, hommes et femmes, la portèrent en secret de province en province, et trouvèrent des partisans dans les campagnes aussi bien que dans les villes. Un lien mystérieux les réunissait en une seule association, et Girard de Monteforte put, dès les commencements du xie siècle, parler de ses frères dispersés dans tous les climats, et visités chaque jour par leur chef invisible, le Saint-Esprit. C'est en France surtout que la secte fit des progrès rapides; en peu de temps elle y gagna des populations entières. Des hommes portés à la spéculation métaphysique, mais sans principes solides, acceptaient avec ardeur des doctrines qui annonçaient la double prétention d'ouvrir le sens spirituel de l'Écriture, et de résoudre les plus hauts problèmes de la philosophie. Esprits légers et orgueilleux, ils croyaient pénétrer des mystères devant lesquels leurs intelligences ne savaient pas s'abaisser. D'autre part, les principes ascétiques dont les cathares faisaient étalage, séduisaient des esprits bornés qui, à la vue de la rudesse des laïques et de l'immoralité d'un grand nombre de clercs, tels que Sigefroy du Mans, croyaient que la réforme de la vie était impossible dans l'Église orthodoxe. Ajoutez que sous des apparences austères l'hérésie cathare favorisait tous les mauvais

dans le diocèse de Reims; enfin, selon presque tous les historiens antérieurs à ces deux savants, l'hérésie cathare avait son berceau en Orient et nous pensons que la science historique l'y replacera un jour.

instincts de la nature dépravée : la corruption et l'orgueil, tel est le secret de sa propagation.

Les missionnaires de cette doctrine ne manquèrent pas de faire entendre beaucoup de récriminations exagérées contre le clergé. A Toulouse, dans le Périgord, dans les évêchés de Limoges et de Poitiers, l'hérésie ne tarda pas à compter dans toutes les classes de la société des sectateurs enthousiastes. En peu d'années on rencontre ses adeptes à Reims, à Vertus, à Goslar, à Soissons, à Arras, à Orléans, à Châlons-sur-Marne, et surtout au château fort de Mont-Wimer, le plus ancien foyer de cette secte en France, et peut-être son berceau. L'évêque Girald de Limoges essaya le premier d'en arrêter les progrès. Vers 1022 plusieurs de ces hérétiques furent découverts à Toulouse et punis du dernier supplice; quelques années plus tard, en 1028, le duc d'Aquitaine Guillaume réunit à l'abbaye à Charroux un concile où se trouvèrent beaucoup d'évêques, d'abbés et de seigneurs, pour décréter l'extinction de l'hérésie. Mais celle-ci résista à tous ces efforts; au lieu de succomber, elle gagnait tous les jours un terrain plus considérable.

Dès les premiers temps de sa propagation, elle avait été apportée à Orléans par une femme venue d'Italie et par un paysan du Périgord. Des nobles, des gens du peuple, des prêtres jusque-là renommés par leur piété et par leur science furent gagnés à la secte; elle fut adoptée par presque tous les chanoines de l'église cathédrale de Sainte-Croix. Les chefs étaient deux clercs, Lisoy et Étienne, vénérés de toute la ville; Étienne avait été confesseur de la reine Constance; tous les deux étaient aimés du roi. Ils tenaient en secret des réunions nocturnes, où ils initiaient à leur doctrine de nombreux disciples; ils envoyaient même des missionnaires dans les villes voisines, pour y gagner des prosélytes. Ce fut ainsi probablement que ces erreurs se répandirent dans le Maine, où elles jetèrent des racines d'autant plus profondes, qu'elles y demeurèrent plus longtemps sous le voile d'un profond mystère. Enfin,

en 1022, malgré leurs précautions, les sectaires d'Orléans furent découverts. Ils furent jugés par un concile, et leurs mystères d'iniquité furent mis au grand jour. Le roi Robert montra tout le zèle qui l'animait; s'étant rendu de sa personne sur le théâtre des événements, il fit punir par le feu tous les hérétiques qui ne voulurent pas abjurer leurs erreurs (1).

Après cette exécution dont le bruit retentit aussitôt dans toute la France, l'attention des catholiques fut éveillée sur les dangers qui menaçaient l'orthodoxie; en plusieurs lieux les évêques furent obligés de sévir pour préserver leurs troupeaux des piéges qu'on leur tendait; on les accuse même d'avoir en quelques endroits procédé avec tant de précipitation, qu'ils firent mettre à mort comme cathares des hommes soupçonnés de partager les principes ascétiques de la secte, uniquement à cause de la pâleur de leur visage (2). D'autres prélats employèrent des voies moins sévères contre ces malheureux; on cite en particulier Gébuin, évêque de Châlons-sur-Marne, et Royer, son successeur, Wazon, évêque de Liége, et Réginald, évêque d'Arras, qui n'usèrent que des moyens de persuasion. Mais la perfidie des hérétiques ne prouva que trop la nécessité d'une justice plus rigoureuse. Il ne faut pas oublier non plus que le peuple chrétien, indigné des doctrines abominables de ces sectaires, demandait partout leur supplice.

Au milieu des troubles qui agitaient l'Église du Mans, par suite des malheureuses divisions de l'évêque Avesgaud et du comte Herbert, les doctrines cathares y jetèrent de profondes racines. L'apôtre de cette erreur se nommait Raginald. Agissant en secret, et profitant avec habileté

(1) Adémar de Chabanay, *Chronicon*, apud D. Bouquet, t. X, p. 154, 164 et passim. — Raoul Glaber, *Historia sui temporis*, *ibidem*, p. 35 et passim. — Schmidt, *Histoire de la doctrine et de la secte des cathares*, t. I, p. 24-37, t. II, p. 286 et passim. — Cucheval-Clarigny, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3e série, t. III, p. 80 et suiv.

(2) *Gesta episcoporum Leodiensium*, apud D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. IV, col. 901.

de la désorganisation du pays, exploitant aussi les vices que tout le monde reconnaissait dans le clergé séculier, il était parvenu à faire un assez grand nombre de prosélytes. Partout où ils s'établissaient, ces sectaires formaient des réunions qu'ils nommaient Églises; elles étaient présidées par des chefs auxquels ils donnaient le nom d'évêques et de prêtres; ils recevaient des ordres et des instructions d'un centre hiérarchique, et ils avaient imité presque en tout le gouvernement de l'Église, en même temps qu'ils cherchaient à reproduire quelques-unes de ses coutumes rituelles. Par ce système habile, ils s'étaient ménagé une voie pour tromper le peuple. Lorsqu'ils se sentaient assez nombreux pour ne plus craindre de se montrer, ils élevaient publiquement la voix contre l'Église orthodoxe et contre le clergé, qu'ils cherchaient par toutes sortes de moyens à rendre odieux aux masses. Il paraît qu'ils en étaient déjà venus à ce point au Mans, sous la conduite de leur évêque Raginald.

L'archidiacre du Mans, c'est-à-dire le premier des dignitaires revêtus de l'archidiaconat (1), à qui était dévolue la conduite de l'Église en l'absence de l'évêque Avesgaud, presque toujours occupé de ses démêlés avec le comte Herbert et de ses intérêts de famille, fut vivement alarmé à la vue du danger que courait la foi dans notre diocèse. Ne sachant quelle conduite tenir à l'égard du chef des hérétiques, il consulta le saint évêque de Chartres. Fulbert lui conseilla d'invoquer l'intervention du roi dans une affaire qui menaçait la tranquillité du pays. Ce prince était Robert, dont on vient de voir le zèle pour l'orthodoxie dans la cause des sectaires d'Orléans. L'archidiacre du Mans suivit les conseils de Fulbert; le roi obéit de son côté à son devoir de défendre les dogmes de l'Église; les hérétiques furent condamnés, et le diocèse du Mans demeura en paix, grâce aux conseils de l'évêque de Chartres. Il est vraisemblable que Raginald et ses complices

(1) Il y avait alors au moins trois archidiacres dans l'Église du Mans.

furent condamnés au supplice du feu. La suite fera voir que cette hérésie ne fut pas étouffée entièrement dans le diocèse; réduite à se cacher, elle se propagea dans l'ombre et elle reparut à une autre époque avec plus d'audace que jamais.

Cependant les conseils que Fulbert avait donnés à l'archidiacre du Mans ne furent pas approuvés de tout le monde. Le pieux évêque se crut obligé d'écrire une lettre apologétique, adressée aux comtes Gualeran et Gaultier, en laquelle il soutient la conduite du roi dans la condamnation des hérétiques. Il ajoute que tous les fidèles vassaux du monarque doivent s'unir pour lui porter secours et l'encourager dans la ligne de conduite qu'il a tenue contre les sectaires; que cette protection accordée à l'orthodoxie fait partie de son ministère royal, et que c'est seulement à la condition de le remplir fidèlement qu'il peut obtenir son salut. L'archidiacre du Mans se trouvait, il paraît, poursuivi par les mêmes récriminations (1). Il est à croire que l'autorité de Fulbert suffit pour mettre à couvert l'un et l'autre des reproches injustes de

(1) Fulbertus, Dei gratia Carnotensis episcopus, comiti Gualeranno et comiti Gualterio, cæterisque filiis fidelibusque suis, salutem et benedictionem. — Sciatis, fratres, quia rex Robertus benefacit cum christianos adjuvat, et hæreticos damnat... Sciatis iterum quod archidiaconus (*al.* archiepiscopus) Cenomanensis requisivit a me consilium, quid deberet facere de Raginardo hæretico, qui persequebatur Ecclesiam Dei... D. Fulberti Carn. episc. *Epistola* XXIV (olim XVII). *Bibliotheca maxima Patrum* (edit. Lugd.), t. XIII, p. 10. — *Patrologia* (édit. Migne), t. CXLI, col. 211. — Certains Ms. et plusieurs éditions permettent de croire que cette lettre fut adressée à l'évêque du Mans Avesgaud, et c'est l'opinion de D. Bouquet, t. X, p. 386 (a). — Papire Masson et Charles de Villiers, premiers éditeurs des *Lettres* de Fulbert de Chartres, ont introduit une erreur dans le titre de la XVIIIe lettre de ce prélat; elle n'est pas adressée à Avesgaud, mais à Azelin, évêque de Paris, comme le prouve le contexte. Ce point est très-important à constater; il justifie pleinement notre évêque du reproche que lui aurait adressé le saint évêque de Chartres, de n'être pas assez ami des moines. Il faut corriger d'après cette observation D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LI, num. 50; du Pin, D. Cellier, et la plupart des historiens et des critiques.

ceux qui érigent en vertu une lâche complaisance pour le mal.

En faisant la paix avec l'évêque Avesgaud, le comte Herbert Éveille-Chien s'était réconcilié en même temps avec toute la maison du prélat. Guillaume de Bellême voulut, en conséquence, l'engager dans une guerre qu'il avait avec Robert Ier, duc de Normandie. Le comte du Maine s'était allié au duc de Normandie Richard II; il désirait continuer ses relations amicales avec Robert Ier, son frère et son successeur, et il refusa de prêter son concours pour cette guerre. Guillaume, sur ce refus, envoya ses deux fils Foulques et Robert faire le dégât sur les terres du Maine et de la Normandie. En conséquence, le duc Robert et le comte du Maine réunirent leurs milices pour repousser cet ennemi commun. Ils s'avancèrent au-devant des fils de Guillaume de Bellême, et leur livrèrent bataille près de Blavou, hameau dépendant de la paroisse de Saint-Denys-sur-Huisne, voisin de la frontière du Maine (1). Foulques périt dans le combat, et Robert, après avoir été blessé dangereusement, y fut fait prisonnier. Guillaume, en apprenant ce revers, mourut de chagrin en 1028 (2).

Quelque temps avant ces tristes événements, l'un des fils de Guillaume de Bellême, nommé Warin ou Guérin, seigneur de Domfront et du Perche, était mort misérablement. Guillaume de Jumiéges, qui le représente comme un homme adonné à toutes sortes de crimes, dit qu'il fut étouffé par le diable, pour avoir tué en trahison un brave chevalier, nommé Gonthier, autrefois de ses amis intimes. Ce châtiment trop mérité fut infligé au barbare et perfide Warin en présence de plusieurs

(1) Blavou (l'*Art de vérifier les dates* écrit par erreur Blavon), écart de la paroisse de Saint-Denys-sur-Huisne (Orne).

(2) Willelmus Gemeticensis, *Historia Normannorum*, lib. XVI, c. IV, apud D. Bouquet, t. X, p. 191. — Cfr. l'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 89. — Odolant Desnos, *Mémoires sur Alençon*, t. I, p. 110.

témoins, compagnons de ses crimes (1). Ce fait arriva vers l'an 1026 (2).

Tant de malheurs qui s'appesantissaient sur la maison de Bellême n'assuraient pas la paix de notre province, toujours inquiétée par l'humeur remuante et ambitieuse de ces dangereux voisins. Par la mort de Guillaume et de son fils aîné, la seigneurie de Bellême passa à un autre de ses fils, nommé Robert. Ce seigneur jouit en même temps du comté d'Alençon. A la mort de son père, il était prisonnier et grièvement blessé, comme on vient de le dire; mais bientôt après il recouvra sa liberté. A peine fut-il guéri de ses blessures, qu'il continua la guerre commencée par son père contre Herbert Éveille-Chien. La fortune sembla d'abord favoriser ses armes; car, ayant assiégé le château de Ballon, il s'en rendit maître. Mais cette place lui fut bientôt arrachée des mains par Herbert, qui s'en empara en 1031. Peu de temps après, ayant fait Robert prisonnier, il le renferma dans le château de Ballon même. Les vassaux du seigneur de Bellême sollicitèrent vainement sa délivrance pendant l'espace de deux ans. Voyant le comte du Maine inflexible, ils prirent les armes sous la conduite de Guillaume Giroye, seigneur d'Échaufour, et lui livrèrent un combat, dans lequel ils remportèrent l'avantage. Mais cette victoire devint funeste à celui même dont elle devait procurer la liberté; car les vainqueurs ayant fait pendre, malgré leur capitaine, le chevalier Gauthier Sore ou de Saldaigne, et deux de ses fils qu'ils avaient pris dans l'action, trois autres fils de ce chevalier, transportés de colère à la vue de cette barbarie, entrèrent dans la prison de Robert, dont ils avaient la garde, et lui fendirent la tête à coups de hache (3).

(1) Warinus igitur postquam Gunherium de Belismo... sine causa capite privaverat, mox a dæmonio arreptus est, et videntibus sociis, qui aderant, strangulatus est. D. Bouquet, t. X, p. 191; t. XI, p. 628.

(2) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 173.

(3) Willelmus Calculus, *Historia Normannorum*, lib. VI, c. VIII,

Guillaume II, surnommé Talvas, comme son père, succéda à Robert son frère, en 1034. La férocité fut le trait caractéristique de ce seigneur, qui fit cependant quelques pieuses fondations dans le diocèse du Mans. Il augmenta le prieuré fondé par son père dans son château de Domfront, et donné à l'abbaye de Lonlay. Ce prieuré était dédié à saint Symphorien et a subsisté jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle; mais il était depuis longtemps déjà réduit à l'état de prieuré simple (1). Il augmenta aussi celui de Notre-Dame-sur-l'Eau (2). Vers le même temps les habitants de Domfront firent construire une église sous le vocable de saint Julien, notre premier évêque; elle servit de succursale à celle de Notre-Dame-sur-l'Eau; car cette ville était devenue imposante; et les seigneurs de Bellême, qui y avaient construit un magnifique château, en préféraient le séjour à celui de Bellême et d'Alençon.

Guillaume Talvas II s'appliqua à venger la mort de ses frères. Avec l'aide de Guillaume Giroye, il reprit sur les Manceaux ce qu'ils avaient enlevé à sa famille dans le Sonnois et le Perche; mais il paya de la plus noire ingratitude les services de Giroye. L'ayant invité à ses noces avec Haldeburge (3), fille de Raoul, vicomte de Beaumont, il lui fit crever les yeux et subir une mutilation aussi honteuse que cruelle. Mais ce crime et ses autres atrocités soulevèrent tous ses sujets contre lui, et jusqu'à son

apud D. Bouquet, t. XI, p. 34. — *Chronique de Normandie*, ibidem, p. 323.

(1) Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 220.

(2) Le prieuré de Notre-Dame-sur-l'Eau n'était plus estimé dans les derniers temps que 1,000 livres selon Cauvin, et seulement 400 selon Le Paige. — Voyez Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 274. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 224. — Pour ce qui regarde la partie archéologique, de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, V[e] partie. — *Le Guide du voyageur en France*, t. V, département de l'Orne, p. 12. — Briand, *Dictionnaire géographique de la France*. — *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, années 1829 et 1830, p. 156 et suivantes.

(3) Ou Hadeburge.

propre fils, en sorte qu'il fut contraint de s'enfuir, et finit ses jours dans l'exil, vers l'an 1048 (1).

Pendant ces revers et ces succès alternatifs de la famille de Bellême, les brouilleries entre l'évêque Avesgaud et le comte Herbert Éveille-Chien recommencèrent. L'historien des évêques du Mans n'exprime pas clairement quel était le sujet qui rendait la paix comme impossible entre ces deux personnages; mais il dit positivement que ces rivalités tenaient à certaines prétentions de rang et de dignité, sur lesquelles ils n'étaient disposés ni l'un ni l'autre à se faire des concessions (2). On peut croire qu'Avesgaud, voyant le comte Herbert affaibli par une guerre incessante depuis plusieurs années, où il venait même de perdre quelques parties de sa province, voulut reprendre les droits dont il avait joui dans la ville du Mans comme ses prédécesseurs, et qu'il avait été contraint de céder en grande partie par le traité de pacification intervenu après la reddition de la Ferté-Bernard. Quoi qu'il en soit, Avesgaud, se sentant toujours le plus faible, s'enfuit du Mans, après avoir rallumé dans le diocèse la guerre civile. Il chercha de nouveau un asile dans la forteresse de la Ferté-Bernard. Pendant assez longtemps il demeura paisible dans ce château où le comte, occupé à d'autres soins, ne songeait pas à venir l'inquiéter. Abandonné à ses propres réflexions, et ne pouvant se livrer à ses agitations accoutumées, le prélat se reprocha amèrement les fautes de sa vie (3). L'âge d'ailleurs était venu apporter du calme à ses passions fougueuses; car Avesgaud avait atteint environ sa soixante-dixième année. Pour expier sa vie passée et pour

(1) Bry de La Clergerie, *Histoire du Perche*, p. 55 et suiv.— Odolant Desnos, *Mémoires sur Alençon*, t. I, p. 118 et suiv. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 146.

(2) ... Et quia, sicut aiunt, duo grossi non possunt in uno sacco conversari, non potuit totiens præsul et tanta opprobria pati : sed abiit ad castellum... D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 301.

(3) In quo diu conversatus, et semetipsum lacrymando quod tam nequiter egisset, reprehendens in corde suo... D. Mabillon, *loc. cit.*

échapper aux ennuis d'un exil qui se prolongeait sans fin, notre prélat résolut d'aller visiter les lieux saints de la Palestine. Ces voyages étaient très-fréquents à cette époque, et les Manceaux aussi bien que les Angevins se firent remarquer parmi ceux des peuples occidentaux qui visitèrent le plus souvent le tombeau du Christ dans le cours du XI[e] siècle (1).

Quoique conduit à Jérusalem par le repentir de ses fautes et le désir de les expier, Avesgaud n'oubliait pas néanmoins ses ressentiments contre le comte Herbert. Il se proposait d'y publier l'une de ces plaintes que l'usage avait introduites depuis longtemps contre les oppresseurs de l'Église, et dont nous avons parlé sous l'épiscopat de Gonthier (2). On croit que le prélat excommunia le comte Herbert une seconde ou une troisième fois; mais cette sentence ne produisit aucune impression sur l'esprit de ce seigneur.

L'évêque du Mans fit de magnifiques préparatifs de voyage, comme il convenait à un aussi puissant prélat, dit le chroniqueur contemporain (3). Il fit faire des prières nombreuses, répandit d'abondantes aumônes pour obtenir du Ciel un heureux succès à son pèlerinage. On croit qu'il partit pour la Palestine en l'an 1032; son voyage se prolongea pendant plusieurs années, et il ne revit la France que vers la fin de l'an 1036. En rentrant dans sa patrie, au lieu de se diriger vers son diocèse, il se rendit dans le nord; ou plutôt il revint par la Hongrie et l'Allemagne, comme beaucoup d'autres pèlerins de ce temps-là. Il tomba malade à Verdun, et y mourut le 27 octobre 1036. Il avait occupé pendant quarante et un ans le siége du Mans. Il fut enseveli dans l'église cathédrale de Notre-Dame de Verdun, qu'il avait enrichie de ses libéralités. On a remarqué

(1) D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, t. X, p. 463. — Michaud, ***Histoire des Croisades***, t. I, p. 60, 63, et passim.

(2) ***Histoire de l'Église du Mans***, t. II, p. 481.

(3) Apparatu autem magno facto, sicut tanto decet episcopo... D. Mabillon, *loc cit.*

que l'évêque Rambert de Verdun, qui rendit à Avesgaud les derniers devoirs, est mort lui-même à Belgrade, en revenant de Palestine, deux ans plus tard. Le corps de l'évêque du Mans, inhumé dans l'ancienne basilique, fut transporté dans la nouvelle cathédrale, qui existe encore présentement, et qui fut construite de 1100 à 1150. Les personnages les plus notables ont été transférés dans l'avant-chœur de l'édifice actuel : il est probable que c'est là que repose la poussière d'Avesgaud. Le chapitre de Verdun conserva la mémoire de notre prélat dans son nécrologe; celui du Mans inséra aussi son nom dans le sien, au jour anniversaire de sa mort, mais sans mention particulière de ses travaux en faveur de la cathédrale (1).

Le comte Herbert Éveille-Chien finit ses jours la même année que son antagoniste, le 13 avril (2). Il laissa un fils en bas âge, qui lui succéda sous le nom de Hugues II, et trois filles : Gersende ou Hersende, femme de Thibault III comte de Blois, puis d'Azzon marquis de Ligurie; Biote, mariée à Gauthier comte d'Amiens, et Paule, femme de Lancelin sire de Beaugency (3).

Malgré les troubles continuels dont le Maine fut agité pendant tout le cours du long épiscopat d'Avesgaud, on vit cependant diverses institutions ecclésiastiques prendre de nouveaux accroissements sur notre sol. Nous en avons déjà signalé plusieurs, il nous en reste encore d'autres dont nous n'avons rien dit. On doit remarquer que, à partir des derniers temps de la seconde race, les différents corps qui composaient le clergé en ses divers degrés, commencent

(1) Sur Avesgaud on ne trouve que ceci dans le *Nécrologe* Ms. de la cathédrale de Verdun : vi kl. nom̃br̃ θ Avesgauds Cenomann̈ eps. — Le *Nécrologe* du chapitre du Mans s'exprime de la même manière : vi kal. novemb. obiit Avesgaudus Cenomanensium episcopus. fol. 172, v. — Cfr. *Vetera analecta*, t. III, p. 302. — *Livre Blanc*, nº 177. — D. Bouquet, t. X, p. 386. — *Gallia christiana*, t. XIII, col. 1185. — Nous devons aussi des renseignements à M. l'abbé Clouet, auteur de l'*Histoire ecclésiastique de la province de Trèves*.

(2) *Nécrologe* de l'abbaye de la Couture, Ms.

(3) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 89.

à jouir d'une existence particulière plus complète et moins dépendante de l'action immédiate de l'évêque. Les corporations monastiques tenaient ce privilége, la plupart du moins, de leur origine; mais les clercs séculiers qui formaient quelque association commencèrent à y participer plus largement. A mesure que les seigneurs s'isolent de plus en plus sur leurs terres et vivent loin de leurs supérieurs et de leurs égaux, on voit dans les diocèses les chapitres, les écoles, les hospices, toutes les autres institutions fondées autour de la chaire épiscopale, et souvent émanées d'elle, imiter l'isolement des barons. Cette transformation fut lente et amenée par degrés. Les évêques ne se montrèrent pas jaloux de conserver sous leur tutelle ces fondations élevées pour la plupart par leurs prédécesseurs; ils les voyaient assez fortes pour se soutenir et se développer seules. Ils avaient d'ailleurs d'autres préoccupations dans la position qui leur était faite par la société de leur temps; ordinairement ils avaient à défendre les droits de leurs Églises contre les seigneurs. Comme presque tous les prélats étaient désormais choisis dans les maisons les plus puissantes du pays, et qu'ils avaient passé leurs premières années au milieu des cours féodales, ils y avaient contracté les habitudes chères aux grands de ce temps-là. La chasse, la guerre paraissaient à leurs yeux comme les exercices privilégiés et l'apanage de leur naissance, que leurs dignités ecclésiastiques ne pouvaient leur enlever. Il faut le dire, la majorité des contemporains partageait ces vues erronées de tant de prélats. Heureuse l'Église dont le pasteur ne regardait pas comme l'une des prérogatives de son noble sang, la faculté de pouvoir joindre à son titre d'évêque, ceux de mari et de père de famille! De tels scandales furent fréquents dans les siècles de la féodalité. Mais la Providence se servit de ces faiblesses et de ces vices des hommes pour produire le résultat que nous signalions tout à l'heure. Ce changement est surtout remarquable dans le chapitre et l'école de la cathédrale.

A mesure que les dernières traces de la vie commune pratiquée autrefois par les chanoines de l'Église du Mans allaient s'effaçant, chaque dignité, chaque office même rempli par ses divers membres, se transformait en une espèce de fief particulier. C'était la conséquence nécessaire de l'esprit général qui dominait alors la société. L'évêque Avesgaud favorisa beaucoup ce mouvement, vers lequel tout portait à cette époque. Ce fut lui, dit-on, qui voulut établir un partage entier et régulier entre la mense épiscopale et la mense capitulaire. On aperçoit dès le temps de l'évêque Mainard des traces de ce partage; elles sont plus visibles encore sous l'épiscopat de Sigefroy. Jusque alors ce partage avait plus existé par le fait que par le droit; Avesgaud voulut le régulariser. Depuis ce temps, les chanoines ont toujours joui de leurs biens dans une pleine indépendance (1). Pendant deux siècles encore le chapitre jouit de tous ses revenus en commun; on verra plus tard le partage que les chanoines firent entre eux de leur mense selon les dignités et les offices (2). Dès le temps d'Avesgaud on reconnaissait déjà un doyen, un trésorier, plusieurs archidiacres, un chancelier, un chantre, un chapelain, un prévôt et un custode (3). De tous les dignitaires de notre Église, ceux dont le ministère semble avoir été le plus actif et le plus considérable à l'époque présente, sont les archidiacres.

Les dignités d'archiprêtre et d'archidiacre furent établies dès les premiers âges de la société chrétienne. Mais si les titres furent les mêmes, les fonctions qui leur étaient attribuées varièrent beaucoup, selon les temps. Cependant, à toutes les époques, les archiprêtres étaient préposés à tous les prêtres d'une église, présidaient l'office divin et célébraient les saints mystères en l'absence de l'évêque. Il y eut de bonne heure deux classes d'archiprêtres : les

(1) *Almanach manceau*, 1758, p. 33.
(2) *Livre Blanc*, nº 212.
(3) *Ibid.*, nº 181.

uns étaient attachés aux églises cathédrales, et il n'y avait qu'un seul de ces dignitaires dans chaque diocèse; c'était à lui qu'il appartenait de tenir la place de l'évêque. Les autres, dont les fonctions équivalaient à celles que remplirent plus tard les doyens ruraux, étaient chargés de surveiller un certain nombre de paroisses qui formaient l'archiprêtré. Dans la province ecclésiastique dont le diocèse du Mans fait partie, ces derniers dignitaires exerçaient leurs fonctions depuis très-longtemps, puisque le concile de Tours de l'an 567 en fait mention (1).

Quelle que fût l'étendue de l'autorité des archiprêtres, ils étaient cependant soumis à la juridiction de l'archidiacre. Les pouvoirs de ce dignitaire étaient déjà fort étendus dès le commencement du XI[e] siècle; ils augmentèrent toujours peu à peu, en sorte que l'on verra, dans la première moitié du XIII[e] siècle, l'évêque Maurice obligé de supprimer entièrement la juridiction des archiprêtres pour laisser plus de liberté à l'action des archidiacres. Dans l'origine il n'y avait qu'un seul archidiacre, comme il n'y avait d'abord qu'un seul archiprêtre. Lorsque le clergé devint plus nombreux, on sentit le besoin d'augmenter le nombre de ces dignitaires. Choisis par les évêques parmi les diacres les plus distingués, ils exerçaient une partie de la juridiction épiscopale, tout en restant dans leur degré hiérarchique. Cette juridiction, qui dans l'origine ne s'étendait pas au delà des membres du diaconat, prit insensiblement de l'accroissement; les évêques attribuèrent de bonne heure aux archidiacres le droit de visiter en leur place les églises de leurs diocèses, fonction qui les fit nommer les vicaires et les yeux de l'évêque.

Il serait superflu de vouloir préciser le nombre des archiprêtres qui pouvaient exister dans le diocèse du Mans au temps de l'évêque Avesgaud et de ses successeurs jusqu'à l'an 1230. Comme le nombre des paroisses augmenta considérablement dans notre province pendant le cours du

(1) *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 256.

XI[e] et du XII[e] siècle, le tableau de leur répartition administrative fut sujet à de nombreux changements. Ainsi nous réservons pour le commencement du XIII[e] siècle un aperçu des divisions ecclésiastiques de notre province. A cette dernière époque, les archiprêtrés dans le diocèse du Mans étaient au nombre de huit. Les actes du XI[e] siècle ne parlent jamais que de trois archiprêtres; et il est probable qu'il n'y en avait pas alors un plus grand nombre (1). Mais ce serait en vain que l'on voudrait circonscrire, avec les données que nous a laissées l'antiquité, le district auquel chacun de ces dignitaires présidait.

A la même époque, les archiprêtrés furent subdivisés en doyennés, présidés par des chefs ou doyens chargés de correspondre avec l'archiprêtre, de transmettre aux curés et aux clercs les ordres et les instructions des dignités supérieures; d'exposer à l'archiprêtre les besoins de la circonscription; de l'informer des événements dont ils étaient témoins, et qui pouvaient intéresser l'Église.

L'établissement de ces différentes dignités, ou plutôt leur multiplication vers le XI[e] siècle, annonce que l'ancienne division du territoire en bourgs publics avait disparu lors de l'affermissement du régime féodal, et par suite des divisions de territoire introduites par ce système. Plusieurs des localités qui avaient joui des prérogatives dont nous avons parlé au VIII[e] siècle (2), ne sont distinguées désormais par aucun rang d'honneur, ni aucun avantage réel. Ces vieilles traces de l'empire romain, adoptées d'abord par l'Église, puis rétablies par Charlemagne de concert avec les prélats, disparaissent, pour notre contrée, dans le naufrage de l'ancienne société et l'anarchie du X[e] siècle. Des lieux qui n'avaient pas même une église un siècle auparavant, sont devenus des centres d'un petit

(1) D. Martène, *Thesaur. nov. anecdot.*, t. I, col. 158 et passim. — *Livre Blanc*, passim.— Bilard, *Analyse des documents historiques, etc.*, passim. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*.

(2) Voyez *Histoire de l'Église du Mans*, t. II, p. 35-40.

pays. Mais, il est essentiel de l'observer, ces petits pays, ces cantons étaient pour l'ordinaire restés les mêmes que sous le régime précédent; le chef-lieu seul avait été transporté. Cette mutation était due presque toujours à la construction d'un château par quelque seigneur puissant. L'état de guerre continuel entre les barons forçait le pauvre peuple à se grouper autour de leurs forteresses pour y trouver un asile dans le besoin. D'ailleurs les seigneurs, pour attirer plus de vassaux sur leurs terres, accordaient des priviléges à ceux qui y transportaient leurs foyers. Ils établissaient aussi volontiers des foires et des marchés, qui leur procuraient des avantages réels, et engageaient la population industrielle à se rapprocher des châteaux. Dès le temps de l'épiscopat de Gervais, on rencontre une charte signée de quatre doyens (1), et des monuments un peu postérieurs parlent du doyen de Laval, qui était un moine du prieuré de Priz, dépendance de la Couture (2).

Les chefs-lieux ou centres de doyennés n'héritèrent pas des prérogatives que la discipline ancienne attribuait aux églises des bourgs publics. Toutes les réserves que nous avons signalées en leur temps, et qui rattachaient les églises particulières à l'église cathédrale, puis, par suite de l'augmentation des paroisses, aux églises des bourgs publics, ont cessé désormais d'exister. Chaque église de paroisse commence à jouir de toute la plénitude des droits et des usages que la discipline de nos jours lui reconnaît encore. Il n'y a d'exception que pour les paroisses qui se trouvaient soumises aux chapitres ou aux monastères.

Le nombre de ces paroisses dans le diocèse du Mans était très-considérable, et différentes circonstances avaient contribué à rendre les religieux et les chanoines maîtres

(1) Charte de la fondation du prieuré de Rouessé. — Ménage, *Histoire de Sablé*, part. I, p. 351.

(2) Charte touchant le prieuré de Saint-Malo de Sablé, *ibidem*, p. 337. — *Compendium historiæ regalis abbatiæ sancti Petri de Cultura*. Fondation du prieuré de Bernay.

de tant d'églises paroissiales. D'abord plusieurs d'entre elles durent leur fondation aux cloîtres, auxquels elles restèrent soumises dans la suite ; le plus grand nombre cependant fut donné aux moines par les seigneurs ecclésiastiques ou laïques, scandalisés de l'ignorance et des vices des clercs séculiers. Les religieux s'acquittèrent par eux-mêmes du ministère paroissial pendant plusieurs siècles, mais peu à peu ils rentrèrent presque partout dans leurs monastères, surtout vers le XIVe siècle. Ils conférèrent alors leurs cures à des prêtres séculiers, qui les desservirent sous le nom de vicaires perpétuels. Cette concession était ordinairement accompagnée de quelques réserves de droits utiles et surtout de prérogatives honorifiques.

On voit par cette digression, un peu longue peut-être, mais nécessaire pour l'intelligence des récits qui vont suivre, quel était l'état hiérarchique et administratif du diocèse du Mans. Quant au pouvoir purement féodal des évêques, on a dû remarquer précédemment quel abaissement il avait subi. Au temps où des prélats de la maison de Bellême gouvernaient notre Église, il était devenu à peu près ce qu'il restera dans la suite, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Ce domaine comprenait les seigneuries de Ceaulcé, Saint-Corneille, Coulaines, Saint-Remy-des-Bois, Sargé, Savigné-l'Évêque et Yvré-l'Évêque, qui était possédé en franc-aleu. Nous aurons occasion de parler plus tard de plusieurs autres fiefs, possédés également par les évêques du Mans, entre autres de la baronnie de Touvoie, sur la paroisse de Saint-Corneille (1). Dès lors aussi furent réglées les cérémonies tant religieuses que féodales qui accompagnaient la prise de possession du siége épiscopal, telles que nous les décrirons dans la suite.

(1) Armoiries de l'évêché du Mans. — Selon nous, l'évêché du Mans ne dut pas avoir d'autres armoiries que celles de l'Église du Mans elle-même : D'azur semé alternativement de fleurs de lis d'or et de clefs d'argent. — Les clefs rappelaient la mission de saint Julien par saint Pierre et le patronage de cet apôtre dans l'Église du Mans. Les fleurs de lis constataient la fondation royale de l'Église du Mans, au moment de sa restauration par Charlemagne et Louis le Débonnaire.

L'évêque et le chapitre du Mans avaient, dans cette ville et dans sa banlieue, la juridiction civile, criminelle et de police, depuis le samedi de Pâques, à huit heures du matin, jusqu'au mardi suivant à la même heure. Ils percevaient en même temps les droits de coutume, prévôté, billette, confiscation et amendes. En conséquence les officiers des baillages de Touvoie et du chapitre se réunissaient chaque année, le vendredi de Pâques, à deux heures après midi, dans l'audience de l'officialité, pour procéder à l'adjudication de ces droits, pendant les trois jours désignés (1).

On croit généralement que ces droits de l'évêque et du chapitre du Mans n'étaient qu'un faible débris de l'autorité absolue dont ils avaient joui sur la ville, avant l'établissement des comtes héréditaires. Les pertes toujours croissantes du domaine féodal de l'évêque eurent pour cause la rivalité entre les comtes et les prélats sortis de la maison de Bellême. Le partage du droit de monnaie fut, sans doute, l'un des faits qui signala plus clairement la décadence du pouvoir civil attaché autrefois à la crosse des évêques du Mans. Ces prélats jouissaient depuis plusieurs siècles du droit incontesté de frapper une monnaie au nom de l'église cathédrale. De leur côté les comtes du Maine, avant même qu'ils se fussent emparés de l'autorité héréditaire, frappaient aussi une monnaie sur laquelle leur nom paraît quelquefois. Mais il est à croire que les faits de cette nature furent des exceptions très-rares et qu'on ne doit les considérer que comme des tentatives d'usurpation. Ainsi les évêques restaient maîtres de la monnaie, en se conformant aux conditions que les premiers princes de la seconde race leur avaient imposées. D'après ces règlements, toutes les monnaies du Maine portaient simultanément, depuis les premières années du IXe siècle, l'indice de l'intervention royale et le type caractéristique de la puissance ecclésiastique. Mais les

(1) En 1783, les droits de billette furent affermés 6 livres et les autres 21 livres, soit 12 francs et 42 francs.

comtes, une fois en possession de l'autorité plus ou moins entière qu'ils affectaient, devaient nécessairement chercher à s'attirer le droit que les rois avaient réclamé pour eux-mêmes. Aux yeux des prélats, les circonstances étaient bien différentes; le nom du roi sur une monnaie qui en réalité n'émanait que de l'Église, rappelait seulement quelle avait été l'origine du privilége. Si le comte, au contraire, prétendait intervenir dorénavant dans l'émission des deniers, c'était évidemment pour avoir une part considérable dans les bénéfices qui résultaient de ce droit. D'ailleurs, les comtes ne pouvaient rien réclamer en qualité d'auteurs du privilége de l'Église, et leur prétention sous ce rapport était une usurpation nouvelle.

Poussés par de si puissants motifs, et par la prévision des périls que courait évidemment leur indépendance, les évêques défendirent leurs droits, ou plutôt ceux de leur Église, avec une puissante énergie; malheureusement des intérêts de famille, des passions privées donnèrent quelquefois à ces luttes une couleur d'ambition personnelle. Ce fut ordinairement après avoir remporté l'avantage dans une guerre où toutes les apparences de la justice étaient de leur côté, que les comtes imposèrent pour condition de la paix la cession de prérogatives qui n'appartenaient pas à la personne du prélat, mais à son Église. Telle fut l'origine et le terme fatal de cette spoliation; et là se manifestaient ouvertement les vues ultérieures du pouvoir séculier. Le Maine voyait, pour ainsi dire, se reproduire sur son petit théâtre les grandes scènes qui tenaient alors même le monde en suspens : la rivalité du sacerdoce et de l'empire. Au reste, ce que l'on vit au Mans se répéta avec des circonstances presque identiques dans toutes les villes où l'Église était investie du droit de monnayage. Après avoir soutenu dans la plupart des lieux une lutte assez vive, on vit les chefs des Églises entrer en accommodement avec leurs parties et céder des attributions que le temps et la force des choses devaient virtuellement abroger. Ce qu'il y eut de particulier au Mans, ce fut la complication

introduite par les intérêts de famille. Souvent ils purent faire disparaître les véritables causes de la rivalité, et donner en même temps au conflit quelque chose de plus tenace.

Dans le plus grand nombre des villes, les évêques ou les abbés composèrent avec les seigneurs laïques et conservèrent une partie plus ou moins notable de la monnaie locale; mais quelques prélats se trouvèrent réduits à en céder entièrement la fabrication au comte; seulement ils stipulèrent que celui-ci serait obligé de conserver les signes de l'évêque, qui continuait de jouir d'une certaine portion des avantages réels du monnayage.

Avesgaud se trouvait vaincu après une double guerre; ses plus fortes places avaient été obligées de se rendre à la discrétion du vainqueur; sa famille était humiliée et affaiblie par de grands revers, lorsqu'il entra en accommodement avec le comte Herbert Éveille-Chien au sujet de la monnaie du Maine; il se voyait réduit à accepter les conditions que ce prince voudrait lui imposer. Elles furent les plus dures de toutes : la monnaie de notre province fut désormais mixte, portant à l'*avers* le monogramme du comte avec la légende *Comes Cenomanensis*, et au *revers* la croix, le plus souvent cantonnée de l'alpha et de l'oméga, et toujours entourée de l'exergue caractéristique *Signum Dei vivi*. Ainsi l'Église du Mans fut dépouillée du privilége qu'elle avait reçu des rois mérovingiens, et dont elle avait joui durant de longs siècles, en témoignage de la vénération inspirée à ces monarques par la sainteté de l'église-mère du diocèse. Les érudits placent l'émission des premiers deniers de nature mixte, baronale ou féodale d'un côté, épiscopale ou ecclésiastique de l'autre, à l'an 1030 ou environ, époque de la reddition de la Ferté-Bernard et du traité de pacification entre l'évêque Avesgaud et le comte Herbert Éveille-Chien.

Quoique privée de l'une de ses plus belles prérogatives, l'Église du Mans dut se consoler jusqu'à un certain point par la paix qui fut le résultat de ce sacrifice. Les hostilités ne tardèrent pas à se réveiller sur d'autres points en litige;

mais les conventions établies au sujet de la monnaie demeurèrent stables. Sous l'évêque Gervais, dont les rivalités avec le comte Herbert II furent si vivement poussées, la monnaie frappée dans le Maine conserva constamment les *signes* des deux autorités. Pendant l'espace de plus de deux siècles, la monnaie mançaise ne subit aucune altération sensible dans le type, le poids ni l'aloi. Forgée dès l'origine dans d'excellentes conditions, elle fut promptement adoptée par les populations, et dès le commencement du XIIIe siècle elle avait acquis une telle popularité, qu'elle inondait, pour ainsi dire, non-seulement le Maine, mais encore la Normandie, la Bretagne et jusqu'au Poitou. On a même observé qu'elle était plus répandue en Normandie que la monnaie normande elle-même (1).

Si l'ambition séculière dépouillait quelquefois l'Église d'une partie de ses droits, il lui en restait d'autres que personne ne songeait à lui disputer. Le rôle que les évêques remplirent dans les jugements et autres actes publics qui semblaient purement séculiers, devint de jour en jour plus fréquent. Il semble une suite de la constitution de l'état social alors en vigueur. On en voit un exemple mémorable sous l'épiscopat d'Avesgaud. En 1002, ce prélat rendit une charte par laquelle il réglait les conditions matrimoniales pour l'alliance contractée par Mathilde, fille d'Herbert, seigneur de Mont-Jean (2). La suite de ces récits fera connaître beaucoup d'autres droits et honneurs féodaux attachés au siége épiscopal du Mans; nous ne pourrions nous arrêter à en faire l'énumération

(1) Francisque Michel, notes sur la *Chronique des ducs de Normandie* par Jean, moine de Marmoutier, 3 vol. in-4°. — Hucher, *Monnaies du Maine*. — Barthélemy, *Manuel de Numismatique du moyen âge*. — *Revue numismatique*, 1848, p. 355 et suiv. — Le chapitre du Mans fit frapper dans la suite des méreaux et des jetons qui méritent d'être étudiés avec autant de soin que les médailles anciennes. Il en reste un petit nombre dans les cabinets des amateurs; et il est fort à désirer que l'on s'attache à les recueillir dans la suite. Cfr. Anat. Barthélemy, *Numismatique moderne*, p. XXV.

(2) *L'Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 108.

ici, sans nous étendre au delà des limites qui nous sont prescrites.

En même temps que le domaine féodal des évêques s'établissait en la manière que l'on vient de voir, celui des chanoines se constituait aussi de son côté tel à peu près qu'il exista jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Ainsi le chapitre possédait dès le XIe siècle la baronnie de Courgenard; les châtellenies d'Assé-le-Béranger et de Connerré; les seigneuries d'Allonnes, Asnières, Bannes-sur-le-Loir, la Bosse, la Chapelle-Saint-Aubin, Saint-Georges-du-Plain, Grazay, Gréez ou Notre-Dame-de-Gréez, Saint-Maixent, Montenay, Mont-Renault, Mulsanne, Panon, Parigné-l'Évêque, Pruillé-le-Chétif, Saint-Quentin, Trangé, Laigné-en-Belin, et la seigneurie de Saint-Denys de Sable, qui fut aliénée dans les derniers temps (1).

L'école attachée à la cathédrale fut du nombre des établissements qui se soutinrent avec éclat pendant l'épiscopat d'Avesgaud, et elle commença dès lors à mériter la grande renommée qu'elle acquit peu d'années après sous Gervais et ses successeurs. Gervais lui-même, l'un des hommes les plus éminents de son temps pour la science, y fut formé aux lettres. Ursio, frère de Gervais, et par conséquent neveu d'Avesgaud, acquit dans cette même école les connaissances qui l'élevèrent plus tard aux dignités de chancelier de France et d'évêque de Senlis (2). Mais ces deux frères ne furent pas les seuls hommes distingués qui sortirent de cette école; nous en signalerons plusieurs qui ont acquis des titres à la renommée en différentes manières. En effet, des documents anciens permettent de croire que l'enseignement y comprenait presque toutes les branches des connaissances humaines. On y

(1) Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 634 et passim. — Armoiries de l'Église du Mans : D'azur, semé alternativement de fleurs de lis d'or et de clefs d'argent. Le sceau du chapitre portait : D'azur, semé de fleurs de lis d'or, à trois clefs d'argent posées 2 et 1, les deux premières adossées.

(2) *Gallia christiana*, t. VII, col. 228, 229.

donnait nécessairement le premier rang à l'étude de l'Écriture sainte, de la théologie et du droit ecclésiastique; mais on ne négligeait pas les belles-lettres, la poésie, la jurisprudence civile. Un fait très-remarquable, et qui a échappé jusqu'à ce jour aux observations des savants, ce sont les traces de droit romain conservées dans le Maine jusque dans les premières années du XIe siècle, au moment où les coutumes féodales dominaient partout. Dans son testament, l'évêque Mainard fait mention d'un corps de magistrats civils chargés de l'enregistrement des actes publics (1), comme sous la législation romaine. Dans la fondation du prieuré de Saint-Jean-de-la-Motte, on trouve l'action d'une assemblée délibérante et une sorte de convocation des États de la province; mais le clergé et la noblesse sont seuls appelés à faire entendre leur voix. Le clergé délibère sous la présidence de l'évêque, la noblesse sous celle du comte. Malgré l'isolement que la féodalité semblait avoir dès lors rendu universel, on y constate l'existence de certains intérêts pécuniaires qui étaient restés communs; c'étaient indubitablement des droits municipaux ou provinciaux (2). Pour que ces traces du droit romain restassent aussi vivantes dans notre province, il fallait, sans doute, qu'il fût étudié dans l'école de la cathédrale; car, on doit l'observer, il n'y en avait pas d'autres à l'époque. Sous l'épiscopat d'Avesgaud, le modérateur de cette école se nommait Émenulphe; il la dirigea au moins jusqu'en l'année 1040 (3). Dès lors aussi le grammairien Robert, dont il sera amplement parlé dans la suite, y occupait une chaire, puisqu'il était présent à la fondation du prieuré de Solesmes (4). On signalait aussi parmi

(1) Ego Mainardus, hanc cartulam a me factam in manus meas accepi et manibus bonorum virorum adfirmare rogavi. *Livre Blanc*, n° 108.

(2) D. Mabillon, *Vetera analecta,* t. III, p. 302. — Idem, *Annales O. S. B.*, lib. LVII, num. 72.

(3) D. Rivet, *Histoire littéraire de la Frane*, t. VII, p. 63 et passim. — Le Beuf, *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique de Paris*, t. II, p. 4. — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, t. II, p. 91.

(4) Pièces justificatives, n° IX.

les hommes qui, à la même époque, se distinguaient dans l'enseignement de la grammaire, c'est-à-dire des lettres humaines, Bernard du Maine, Guillaume, Bregandus le Teutonique, Arnauld d'Avranches, Gislebert de Paris (1).

Mais le personnage ecclésiastique le plus célèbre que produisit le diocèse du Mans, pendant les premières années du XIe siècle, fut le cardinal Humbert (2). Malheureusement le plan de cet ouvrage ne nous permet pas de nous arrêter au récit des actions d'un homme qui se plaça par son mérite à la tête de toutes les grandes entreprises de son temps; nous ne pouvons toutefois nous empêcher de jeter un coup d'œil rapide sur cette brillante et sainte carrière. Né dans le Maine pendant les dernières années du Xe siècle,

(1) Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 404.

(2) Le cardinal Humbert est l'une des plus belles gloires du diocèse du Mans; cependant aucun historien jusqu'à ce jour n'a revendiqué pour notre province l'honneur de lui avoir donné la naissance. Tous les auteurs s'accordent à reconnaître qu'il était Français; la plupart pensent que le lieu de son origine n'est pas connu d'une manière plus précise. Cependant D. Calmet (*Histoire de Lorraine*, t. IV, part. II, p. 66) prétend qu'Humbert était Lorrain, mais il n'allègue pas d'autre preuve que son séjour à Moyen-Moutier. D. Rivet (*Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 527) affirme qu'il est né en Bourgogne, parce que l'hérésiarque Bérenger le nomme le Bourguignon. Mais il est évident que Bérenger nomme ainsi notre cardinal parce qu'il avait habité un monastère situé sur la frontière de la Bourgogne : c'est ce que Lanfranc fait observer, en relevant l'erreur de l'hérésiarque. Après avoir réfuté les raisons de ces deux savants, autant qu'il est nécessaire, nous nous contentons d'ajouter que nous sommes autorisé à revendiquer le cardinal Humbert comme l'une des gloires du Maine par un document positif, contre lequel aucune conjecture ne peut prévaloir. Ce texte est le titre même de l'un des ouvrages les plus connus de notre illustre cardinal, qui se lit ainsi sur les plus anciens manuscrits : « Humbertus Cenomanens. legatus Leonis IX in Responsione contra Nicetam. » Cfr. Notes de Nicolas Tedeschi, dit Panormitanus, sur le canon *Seriatim*, dist. 32. — D. Rivet, *loc. cit.*, a consacré un long et savant article au cardinal Humbert. Nous avons aussi consulté Baronius, *Annales ecclesiastici*, t. XI, ad an. 1053 et passim. — Ciacconius, *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum, et sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardin.* Romæ, 1677, t. I, col. 795-798 — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LIX, num. 61, 72, 75. — Eggs, *Purpura docta*, t. I, p. 15 et seqq.

Humbert entra de bonne heure dans l'abbaye de Moyen-Moutier, au diocèse de Toul, et y professa la vie monastique. Dès l'an 1028, il avait acquis la réputation d'un savoir éminent. En 1049, le pape saint Léon IX, autrefois enfant de saint Benoît, et qui avait connu Humbert étant évêque de Toul, l'emmena en Italie, et l'établit archevêque de toute la Sicile. Le Souverain Pontife lui conférait cette haute dignité pour qu'il s'appliquât à la conversion des Sarrasins qui habitaient cette île. Personne n'était plus capable que Humbert de cette difficile mission; mais l'entrée de ce pays lui fut interdite, et il ne put y pénétrer. Léon IX le créa alors cardinal-évêque de Blanche-Selve ou Sainte-Rufine, à dix milles de Rome. On remarque que ce fut le premier Français élevé à la dignité de cardinal. Saint Léon lui donna toute sa confiance; et il trouva en lui un conseiller fidèle et éclairé tant sur les intérêts de l'Église que sur ceux de l'empire. Humbert se rendit surtout illustre par la légation qu'il remplit à Constantinople en 1053, et dans laquelle il excommunia le patriarche schismatique Michel Cérulaire, et réfuta les écrits des grecs dissidents par des traités parvenus jusqu'à nous.

Après la mort de saint Léon IX, le cardinal Humbert continua d'occuper le premier rang dans la cour de Rome et dans la confiance du pape Victor II. Sous Étienne IX, qui avait été moine bénédictin, et sous Nicolas II, Humbert dirigea les affaires les plus importantes de l'Église. Il était, dit saint Pierre Damien, l'œil de ces Pontifes. Il fut aussi l'âme des conciles qui se tinrent de son temps. A celui de Rome de 1059, où l'hérésiarque Bérenger reconnut ses erreurs, Humbert fut chargé par les pères de cette assemblée de dresser la profession de foi qu'il devait souscrire. Dans les dernières années de sa vie, il remplit encore une légation importante et difficile en Angleterre, et alors il put visiter le Maine, qu'il avait quitté depuis tant d'années. Il est probable que le célèbre cardinal mourut en l'année 1063; le pape Nicolas II voulut lui-même prendre soin de ses funérailles, et l'ensevelit dans la basilique de Latran.

Tous les contemporains ont donné au cardinal Humbert les plus grands éloges. Lanfranc, après avoir rehaussé sa science, son orthodoxie et sa persévérance dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes, prend à témoin de ce qu'il avance toute l'Église latine, qui en était bien instruite, ajoute-t-il, puisque Humbert avait toujours assisté ou même présidé à ses assemblées et à ses conciles. L'hérésiarque Bérenger a fait, à sa manière, l'éloge de notre cardinal par la violence avec laquelle il se déchaîne contre lui, et par les injures qu'il lui prodigue.

Humbert était très-versé dans les sciences ecclésiastiques au rapport des écrivains du XIe siècle. C'est ce qu'attestent également les ouvrages qu'il a laissés. Il a cependant assez peu écrit, et seulement pour les besoins présents de l'Église. Il reste de lui une réponse à la lettre de Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople, et de Léon, évêque d'Acride, métropolitain de Bulgarie; une réfutation de l'écrit de Nicétas, surnommé Stetatos par les Grecs, et Pectoratus par les Latins. On remarque dans cet écrit surtout la vivacité de l'esprit, l'étendue de l'érudition et les vrais principes de la critique, qualités très-rares à cette époque; enfin une courte relation de ce qui se passa à Constantinople pendant le séjour de la légation dont il était le chef. Humbert publia aussi un écrit beaucoup plus étendu que ceux dont on vient de parler; c'est un traité contre les simoniaques. On considère cet ouvrge comme l'un des plus importants qui parurent en ce temps-là. Quelques auteurs lui attribuent encore avec assez peu de fondement plusieurs compositions liturgiques, des hymnes et autres pièces pour les offices de divers saints (1). Tels furent la vie et les travaux du cardinal Humbert. On voit que si l'Église du Mans n'a pas eu l'honneur de donner au

(1) Les ouvrages du cardinal Humbert ont été imprimés en différents recueils ou séparément; ils se trouvent tous réunis dans le tome XIV de la collection de Galland intitulée *Bibliotheca veterum Patrum*, p. 192 et seqq., et dans le t. CXLII, col. 911 à 1218 de la *Patrologie* éditée par Migne.

monde un souverain pontife, elle a du moins offert au Saint-Siége un homme qui aurait été digne de le remplir, et qui en fut le conseiller et l'âme pendant trois pontificats. Revenons à notre Église.

L'école de la cathédrale n'était pas seule à posséder des maîtres habiles et des disciples remplis d'ardeur pour la science. Les élèves que Léthalde forma dans les cloîtres de la Couture, pouvaient rivaliser avec ceux des écoles les plus brillantes de ce siècle, comme on le verra bientôt par l'exemple du moine Avesgaud. Ce que nous avons rapporté de l'abbaye de Saint-Calais ne permet pas de douter que les lettres et les arts n'aient été cultivés avec succès dans cet antique et illustre monastère : la poésie, la musique et même la sculpture y faisaient l'occupation de quelques esprits distingués, ainsi que l'attestent des monuments encore subsistants (1). Comme d'ailleurs on vit presque dans le même temps l'un des moines de cette abbaye s'asseoir sur l'un des premiers siéges de l'Angleterre, il est permis de croire que des études plus sérieuses n'y étaient pas négligées.

Les sciences purement profanes, en particulier celle du droit, n'étaient pas repoussées de nos écoles ; et l'on vient de voir les traces profondes que la législation romaine avait laissées dans notre province. On a de plus conservé le souvenir d'un légiste nommé Raoul qui habitait la ville du Mans, et y enseignait avec éclat vers l'an 1020 (2).

Toutefois les troubles continuels d'une province que deux puissances presque égales s'obstinaient à se disputer, les envahissements des Angevins et des Percherons à différentes reprises, ont fait disparaître le plus grand nombre des monuments qui constataient l'état des études dans notre diocèse. Quelques provinces voisines furent plus heureuses sous ce rapport : le diocèse de Chartres et celui

(1) Pièces justificatives, n° VIII.

(2) Géraud, *Métiers de la ville de Paris*, p. 118. – Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. I, p. LXIX.

d'Angers fournissent la preuve d'une activité intellectuelle très-remarquable dans une partie de leur clergé, mais surtout parmi les cénobites (1).

Si l'on ajoute foi à un document qui paraît suspect, au moins dans la forme sous laquelle il est rapporté par Hiret dans ses *Antiquités d'Anjou*, Foulques Nerra, qui possédait, comme on l'a vu, un droit de suzeraineté sur le Maine, fonda de concert avec Hildeburge, son épouse, vers l'an 1030, treize bourses en faveur des écoliers pauvres de l'Anjou et du Maine. Chaque boursier recevait annuellement quarante boisseaux de blé, un boisseau de fèves, mesure de Paris, et dix-neuf sous six deniers (2). On ne dit pas dans quelle école était faite cette fondation; il est probable que c'était dans les écoles d'Angers (3). En effet, quoique de nombreuses raisons donnent à penser que le récit d'Hiret ne saurait être vrai dans tous ses détails, il est très-probable qu'il repose sur des faits réels altérés par le temps. Des historiens modernes ont rapporté à l'année 1031 la fondation du collége de la Porte-de-Fer, dit autrement le collége de Saint-Maurice à Angers. Si cette date est certaine, il faut avouer qu'il n'y a pas dans toute la France de collége dont la fondation remonte à une époque aussi ancienne. Quoi qu'il en soit, dès le commencement du XIe siècle, Bernard, disciple du célèbre Fulbert de Chartres, qui a laissé quelques écrits, enseignait publiquement à Angers, où l'évêque de cette ville l'avait appelé (4).

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 13, 14-18 et passim.

(2) Au pouvoir actuel de l'argent cette somme équivaut à 549 fr. 08. — Hiret, *Antiquités d'Anjou*. — Cauvin, *Recherches sur les établissements de charité du diocèse du Mans*, p. 106. — Idem, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 237.

(3) Si cette fondation se fit à Paris, comme certains traits semblent l'indiquer, il y avait alors trois écoles dans cette ville, celle de l'église cathédrale, celle de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et celle de l'abbaye de Sainte-Geneviève.

(4) D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 57.

IV

ÉPISCOPAT DE GERVAIS (1035-1055).

Naissance de l'évêque Gervais, son portrait. -- Rivalité entre l'évêque Gervais et le comte Herbert Baccon. — Guerre entreprise par Gervais contre Geoffroy Martel. — Gervais fait restituer des biens à la cathédrale. — L'abbaye de Saint-Vincent; fondation de prieurés dépendant de Saint-Vincent et de la Trinité de Vendôme. — Prieuré de Villedieu; saint Eutrope. — L'abbaye de Saint-Georges-des-Bois. — Collégiale de Saint-Martin de Troo. — Prieurés de Lavardin, Cohémon, Notre-Dame d'Avesnières, Saint-Martin de Laval, Notre-Dame de Priz, Auvers-le-Hamon. — Multiplication des établissements religieux dans le Bas-Maine. — Prieuré de Rouessé. — Pèlerinage de Notre-Dame à Pont-Aubray.

Aussitôt après la mort de l'évêque Avesgaud, les compagnons de son pèlerinage s'empressèrent d'en apporter la triste nouvelle au Mans. Le prélat défunt avait un neveu nommé Gervais, destiné par sa famille à occuper le siége de saint Julien, selon un abus trop universel à cette époque (1). Gervais était dans la maturité de l'âge, étant né le 2 février 1007, au château de Cohémon, paroisse de Vouvray-sur-Loir. Il avait pour père Haimon (2), seigneur de Château-du-Loir, et pour mère Hildeburge, fille d'Yves I[er],

(1) L'histoire de l'évêque Gervais est rapportée d'une manière succincte dans les *Gestes des Évêques du Mans, de Gervasio Cinomanensi episcopo*. D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 304. — D. Bouquet, t. XI, p. 135. Un grand nombre de chartes émanées de cet évêque ou de ses contemporains ajoutent beaucoup de traits à sa vie. La plupart des chroniqueurs de son temps fournissent des détails sur ce personnage. Nous avons été grandement aidé par les historiens de la ville de Reims, surtout par D. Marlot, le *Gallia christiana*, t. IX, et la *Patrologie*, édit. Migne, t. CXLIII, col. 1397; mais principalement par l'*Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 572 et suivantes. Les savants auteurs de cette histoire citent à plusieurs reprises des mémoires manuscrits, qu'ils ont malheureusement négligé d'indiquer plus clairement.

(2) Haimon, Aimon, Hamelin, Amelin. — Ce personnage portait plusieurs noms, comme beaucoup de ses contemporains. Cfr. *Nouveau traité de Diplomatique*, t. IV, p. 565.

seigneur de Bellême, et sœur de l'évêque Avesgaud. Sa bisaïeule paternelle, qui se nommait Roranse, avait eu pour dot la terre d'Argentré, près de Laval, et elle y faisait son séjour habituel, comme on le verra par la suite. Gervais avait trois frères, Bouchard, Robert et Ursio. Bouchard fut aïeul de Mathilde, qui épousa Hélie, comte du Maine. De leur mariage sortit Eremburge, femme de Foulques le Jeune, roi de Jérusalem et comte du Maine et de l'Anjou. Robert épousa Élisabeth, qui lui donna au moins un fils nommé Gervais comme son oncle, et dont nous aurons bientôt à parler. L'évêque Gervais eut encore une sœur nommé Rotrude, qui devint la seconde femme de Guy II, baron de Laval, et donna le jour à Guy, Gervais, Hildelingue, Hildeburge et Agnès, que l'on verra bientôt prieure de Notre-Dame d'Avesnières (1).

Gervais avait reçu de la nature les qualités les plus brillantes et les plus solides, et il les avait heureusement développées par une culture assidue dans l'école de l'église cathédrale, sous la conduite des maîtres habiles dont nous avons parlé, et la haute direction de son oncle Avesgaud. Il parut dès sa jeunesse doué d'un esprit subtil, élevé et capable des plus grands desseins; orné de savoir, d'éloquence, de goût pour les beaux-arts, il cultiva même quelquefois la poésie. Lorsqu'il fut élevé aux dignités ecclésiastiques, et il y a apparence que son oncle lui en

(1) Cette généalogie est dressée sur des écrits laissés par l'évêque Gervais et le premier de ses neveux du même nom. Il ne faut donc pas s'en rapporter à une autre généalogie décrite par D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LVII, num. 2, et reproduite par D. Bouquet, t. X, p. 359, et t. XI, p. 135, 136, 443. Suivant ces auteurs, Gervais aurait eu pour père le vénérable Bouchard le Vieux, comte de Paris, Corbeil, Melun et Vendôme, et mort en odeur de sainteté sous le froc monastique dans l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, l'an 1012. Bouchard le Jeune, vicomte de Melun, et Renaud, évêque de Paris, auraient été ses frères, et il aurait eu pour sœur Grécie, Élisabeth ou Adèle : car on donne ces trois noms à cette princesse, femme de Foulques Nerra, comte d'Anjou. D. Rivet, *loc. cit.* — L'*Art de vérifier les dates*. — De Pétigny, *Histoire du Vendomois*. —*Cartularium Beatæ Mariæ Caritatis Andegavensis*, n° 258, 393, 394.

ouvrit l'entrée de bonne heure, on vit briller en lui le zèle, la vigilance, et la vigueur qui conviennent à un évêque. Du reste, de mœurs irréprochables, issu d'une famille puissante, destiné à jouir d'une fortune très-considérable, et sachant en user avec une magnificence bien entendue; telles sont les qualités qui brillaient dans l'évêque Gervais de Château-du-Loir (1). Elles auraient fait de notre évêque le prélat le plus accompli de son siècle, s'il n'avait conservé, sous son habit clérical, toute la rudesse des mœurs paternelles. Comme la plupart des barons de son temps, il aimait avec passion les exercices de la chasse et revêtait volontiers la cuirasse et le casque. Ces goûts peu convenables au caractère ecclésiastique dont Gervais était revêtu, n'étaient pas regardés, au XIe siècle, comme incompatibles avec les dignités les plus élevées du sanctuaire. Notre évêque rencontra dans sa carrière des ennemis qui l'attaquèrent avec violence, qui le déchirèrent de leurs calomnies, et le donnèrent pour le type du tyran revêtu des insignes de l'épiscopat; mais jamais ils ne lui reprochèrent comme un crime d'avoir déposé par moments la mitre et la crosse pour se revêtir de l'armure du soldat. Au reste, dans leurs invectives les plus amères, les adversaires de Gervais reconnurent les lumières dont il était doué, et les grandes qualités de son caractère (2).

Gervais ayant été élu par le clergé et le peuple, aussitôt après qu'on eut connu la mort de l'évêque Avesgaud, fut sacré à Tours, par l'archevêque Arnoul, allié à sa famille, le 18 décembre de la même année 1035, quarante-deux

(1) On nomme ordinairement notre évêque Gervais de Château-du-Loir, parce que le château de Cohémon est très-voisin de Château-du-Loir, que son père était seigneur de l'un et de l'autre, et qu'il les posséda lui-même à son tour. Cependant Claude Robert le nomme Gervais Barbet ou de la Roche-Guyon; Du Boulay le nomme aussi Gervais Barbet. *Historia Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 424.

(2) D. Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.*, t. IX, p. 572. — Idem, *Vetera analecta*, t. I, p. 256. — D. Bouquet, t. XI, p. 443, et passim.

jours seulement après le trépas de son prédécesseur. Il accepta, dit-on, cette redoutable charge avec un sensible plaisir, qu'il ne chercha pas même à dissimuler (1) ; mais il ne tarda pas à éprouver combien de peines y étaient attachées.

Presque en même temps que l'évêque Gervais recevait le gouvernement spirituel du diocèse du Mans, Hugues II, fils d'Herbert Éveille-Chien, jeune prince que notre prélat avait tenu sur les fonts du baptême, succédait à son père dans le comté du Maine. Hugues II n'était encore qu'un enfant, incapable de tenir lui-même les rênes du gouvernement de la province; Herbert, surnommé Baccon, son grand-oncle paternel, exerçait l'autorité à sa place (2). Herbert ne vit pas sans un cruel déplaisir l'élévation du nouveau prélat : les anciennes rivalités menaçaient dès lors de se réveiller; d'ailleurs Gervais était plus riche et plus puissant que le tuteur du jeune comte ; et il jouissait, dit-on, d'un ascendant plus grand que lui sur l'esprit de la population. Les partisans de l'évêque ont accusé Herbert Baccon d'avoir voulu dépouiller son neveu au profit de son ambition personnelle; ils ont même prétendu qu'il avait porté des vues sacriléges sur le trésor de l'Église (3) : mais ces accusations semblent dénuées de fondement et contredites par la conduite entière du comte Herbert, dont la vie et les mœurs étaient sans tache. D'ailleurs, s'il avait formé les vœux criminels qu'on lui attribue, comment n'essaya-t-il pas de les réaliser pendant le temps qu'il tenait Gervais éloigné du diocèse, et que lui-même était maître absolu dans le Mans? Mais Herbert succomba dans sa lutte contre Gervais; et il a dû, comme tout chef d'un parti vaincu, subir les calomnies des vainqueurs. Telle est la justice de tous les temps! Il est d'ailleurs certain que le comte Herbert

(1) ... Sedem Avesgaudi avunculi sui gaudenter suscepit. *Vetera analecta,* t. III, p. 304.

(2) D. Bouquet, t. XI, p. 631, 632.

(3) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 304. — D. Bouquet. t. XI, p. 135.

voyait avec peine l'évêque Gervais prêt à s'emparer de l'autorité la plus absolue sur l'esprit des habitants de la province et du jeune comte Hugues. Déjà les créatures et les partisans du prélat semaient des bruits propres à redoubler les alarmes du comte. Pour faire l'éloge de leur chef et lui assurer de nouvelles sympathies, ils répandaient la nouvelle que l'évêque était plus riche et bien autrement brave que le comte Herbert (1) : trait de mœurs qui fait comprendre quelle idée les masses se formaient des chefs de la hiérarchie sacerdotale en ce temps-là.

La rivalité qui devait régner entre l'évêque et le comte Herbert Baccon, pendant tout le temps que dura le gouvernement de celui-ci, se manifesta donc aussitôt. On ne nous a pas transmis le détail des circonstances qui la firent éclater ; mais il résulte du récit des annalistes que ce fut à propos de quelques-uns de ces droits si multipliés à l'époque féodale. Quoi qu'il en soit, pendant deux années Herbert Baccon interdit à l'évêque Gervais l'entrée de la ville épiscopale. Le prélat, avec l'activité d'esprit et les facultés brillantes que tous les contemporains lui reconnaissent, ne passa pas un temps aussi long dans l'oisiveté et dans l'attente d'un dénoûment à cette affaire. Il employa ses moyens pour faire reconnaître ses droits, et visita à cet effet les cours de plusieurs puissants suzerains du voisinage. Il se rendit d'abord à la cour du roi de France Henri Ier ; mais les rivalités d'un grand nombre de hauts feudataires divisaient l'attention et les forces du monarque, déchiraient le royaume dans tous les sens, et ne permettaient pas au prince d'intervenir d'une manière assez efficace en faveur du prélat qui implorait son secours. Cependant, fidèle à la marche politique qui fut si avantageuse à sa race, le prince laissa espérer à Gervais une aide qu'il n'était guère en son pouvoir de lui donner. Pendant son séjour au palais du roi de France, notre évêque signa avec d'autres

(1) ... Eo quod rebus ditior, vel melior illo diceretur a multis... *Vetera analecta*, t. III, p. 304.

prélats et plusieurs barons un privilége pour les chanoines de Sainte-Croix, c'est-à-dire de la cathédrale d'Orléans (1).

Cependant l'évêque exilé du Mans s'aperçut combien les promesses du roi Henri lui offraient peu de garantie, et il tourna ses regards d'un autre côté. Il trouva enfin dans Geoffroy Martel, fils de Foulques Nerra, et comte de Vendôme, un allié qui parut d'abord plus disposé à servir ses intérêts. Mais il lui en coûta bien cher pour s'assurer le secours de ce puissant suzerain : l'évêque du Mans se vit obligé d'offrir un acte de vasselage usité en ce temps-là, et qui donnait une grande autorité à celui qui le recevait (1). D'un autre côté, Herbert Baccon avait pris les devants, il avait fait solliciter Geoffroy Martel de se déclarer pour lui. Le comte de Vendôme, à qui les offres de Gervais semblaient peu sincères, s'était en effet déjà allié secrètement à Herbert (2).

Notre prélat fut plus heureux dans d'autres démarches. Soit par un accommodement, soit par le secours de quelque puissant allié, il contraignit enfin le comte Herbert à le laisser en paix résider au Mans. Son intronisation se fit avec le plus magnifique appareil (3); et c'est vraisemblablement à cette époque que l'on doit rapporter l'établissement définitif de la pompe qui accompagnait la prise de possession des évêques du Mans, ainsi que nous la décrirons dans la suite. Les institutions féodales prenaient leurs formes définitives ; et les héritiers des puissants suzerains, en s'asseyant sur les chaires épiscopales, y portaient quelques-unes des coutumes qui tenaient au système alors en vigueur. Les anciens rites de l'Église n'en étaient pas essentiellement modifiés, ils recevaient seulement dans leurs parties variables et extérieures des accessoires propres à frapper les peuples, et en harmonie avec les mœurs publiques.

(1) *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1552.

(2) De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 166.

(3) Ille vero in cathedra gloriosissime repositus... *Vetera analecta*, t. III, p. 304.

Vainqueur dans la lutte qu'il avait eue dès le début avec le comte Herbert Baccon, l'évêque Gervais songea à tirer vengeance du dédain avec lequel ses propositions avaient été accueillies par le comte de Vendôme. Il leva une armée, se mit à sa tête et envahit le Bas-Vendomois, ancienne possession de l'Église du Mans, que Sigefroy avait aliénée entre les mains de Bouchard Ratepilate, comme nous l'avons rapporté. Loin de pouvoir prévenir les coups de son ennemi, Geoffroy Martel était alors à peine en état de les repousser : car il avait en même temps sur les bras un adversaire beaucoup plus redoutable en la personne de son propre père. Foulques Nerra n'avait pas vu sans jalousie l'accroissement rapide des états de son fils. Celui-ci, après avoir défait en bataille rangée le duc d'Aquitaine Guillaume VI, l'avait fait prisonnier, et avait exercé l'autorité sur toutes ses provinces pendant le temps qu'il l'avait retenu en captivité. Il n'avait consenti à briser ses chaînes qu'à la condition de recevoir une rançon considérable d'argent et la cession des comtés de Saintes et de Bordeaux. Enflé de sa puissance, il irritait son père par le dédain qu'il affectait pour lui. Le vieux Foulques, malgré les glaces de l'âge, ranima son courage et déclara la guerre à son fils en l'année 1038 (1). L'occasion de ces hostilités prouve bien que ces deux rivaux ne cherchaient qu'un prétexte pour s'attaquer. Foulques avait fondé l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, et y avait placé des moines de Marmoutier, sous l'abbé Regnauld, habile architecte. Geoffroy Martel attira secrètement cet abbé à Vendôme, dans le désir d'employer sa science pour la construction de l'abbaye de la Sainte-Trinité. Il n'en fallut pas davantage pour faire éclater aussitôt les ressentiments de Foulques contre son fils, et allumer l'incendie d'une guerre acharnée. Ce fut peu de temps après, et pendant que les hostilités se poussaient avec la plus grande ardeur, que l'évêque du Mans attaqua le comte de Vendôme.

(1) D. Bouquet, t. XI, p. 137, 180.

Cependant, celui-ci ayant deux ennemis en tête dans le même temps, ne pouvait faire face ni à l'un ni à l'autre; s'étant cassé une cuisse, il était retenu sur un lit de douleur dans son château de Vendôme (1). De là il voyait ses provinces tombées successivement entre les mains de ses ennemis, et ravagées par eux; il ne pouvait pas même se promettre de conserver sa liberté et redoutait de se voir chargé de fers par Gervais ou par Foulques Nerra. Réduit à cette extrémité, Geoffroy Martel fut contraint d'abaisser son orgueil et de s'humilier devant ses adversaires. Il se détermina à traiter avec Gervais; mais il éprouva alors de la part de l'un de ses vassaux, Nihard de Montoire, un trait de fourberie bien digne du caractère que la tradition encore vivante attribue à ce seigneur (2). Nihard se présenta devant son suzerain réduit à l'inaction et presque au désespoir : « Je sais, lui dit-il, que vous êtes forcé de céder une partie de votre seigneurie à vos ennemis; mais je vous suis trop fidèlement attaché pour que rien puisse me séparer de vous. Proposez donc à l'évêque Gervais de lui abandonner mon fief; je refuserai ensuite de lui prêter le serment d'allégeance; je me défendrai contre lui dans mon château, et je vous le réserverai pour des temps meilleurs, sans qu'on puisse vous accuser de mauvaise foi. » Geoffroy Martel loua beaucoup la fidélité de son vassal et promit de suivre son conseil. Mais, en sortant de Vendôme, le traître alla trouver l'évêque du Mans, et après lui avoir dit qu'il savait de source certaine que le comte Geoffroy avait l'intention de lui céder une partie du fief de Montoire : « Je pourrais m'y refuser,

(1) ... Quando pacem fecit G. comes cum Gervasio episcopo, post invaletudinem illam qua ex fractura coxæ apud Vindocinium decubuerat, coactus est donare illi aliqua suorum hominum casamenta : hæc est Salomonis de *Lavarzino*... D. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 159. — D. Bouquet, t. XI, p. 535.

(2) Cum ergo cuperet episcopus inter alia etiam de terra Nihardi donum sibi fieri, præsciens idipsum Nihardus, accessit secreto ad comitem... D. Martène, *ibidem*.

continua-t-il, mais si vous me promettez d'ajouter à mes possessions quelques terrains dans la forêt de Gastines, je passerai volontiers sous votre suzeraineté. » On accuse l'évêque Gervais d'avoir conseillé toutes ces démarches au feudataire félon (1); ce qu'il y a de certain, c'est que le marché conclu entre eux fut tenu secret de part et d'autre. Geoffroy, abusé par de perfides promesses, céda à Gervais le fief de Nihard, et fut très-étonné de se voir pris au mot par son infidèle vassal (2). Nous verrons dans la suite l'évêque Gervais devenu à son tour la victime du perfide Nihard (3).

Par le traité conclu entre l'évêque du Mans et Geoffroy Martel, celui-ci reconnut le premier comme chef spirituel du diocèse du Mans, et lui abandonna une partie des fiefs du Bas-Vendomois. Le plus important de ces fiefs était celui qu'occupait alors Salomon de Lavardin. Des conditions plus dures encore lui furent imposées par son père. Ce fut avec une selle sur le dos qu'il implora à genoux le pardon de l'implacable Foulques Nerra : « Te voilà donc enfin vaincu, » lui cria le comte d'Anjou, en lui mettant le pied sur la gorge. — « Oui, répondit Geoffroy Martel, vaincu par mon père, jamais par un autre (4). » Cette réponse, qui flattait l'orgueil de Foulques, amena une réconciliation définitive entre le père et le fils. Cette guerre se termina en 1039, après avoir duré près de deux ans (5).

(1) ... Sed G. (Gervasius) versuto Nihardo ipse versutior, non ignarus morum hominis... D. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 159.

(2) Esto, inquit, comes, si Nihardus assenserit, securus scilicet ex anteriore promissione sui fidelis... *Ibidem*.

(3) D. Martène, *loc. cit.*

(4) Willelmus Malmesburiensis, lib. III, p. 97. — D. Bouquet, t. XI, p. 170.

(5) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 486, d'après Guillaume de Malmesbury, indique l'année 1039 comme celle où fut conclue la paix entre Geoffroy Martel et son père d'une part, et avec l'évêque du Mans d'une autre. M. de Pétigny la rapporte à l'an 1036, Bréquigny à 1037 ; les chroniques de Saint-Florent de Saumur, de Saint-Maurice d'Angers (apud

Dans cette campagne, Gervais commandait lui-même ses milices, et suivait, sans scrupule, les lois de la guerre alors en usage, s'emparant des biens des vassaux pour punir un suzerain réduit à l'impuissance de se défendre lui-même. Une noble dame du Vendomois, nommée Hersinde, présenta en 1038, à Geoffroy Martel et à Agnès son épouse, une supplique pour implorer leur protection contre l'évêque du Mans, Gervais, qui lui avait enlevé son fief : « Je vous ai déjà porté ma plainte, dit-elle à Geoffroy; mais vous étiez alors occupé de la guerre de votre père, et vous n'avez pu me secourir (1). »

Il est évident que dans toutes ces hostilités l'évêque Gervais se proposait de recouvrer les possessions de l'Église que Sigefroy avait concédées à Bouchard Ratepilate. Les conventions simoniaques du traité l'avaient rendu nul ; il est vrai que les moyens employés par Gervais pour recouvrer ces héritages peuvent paraître assez peu en harmonie avec le caractère ecclésiastique; mais ils étaient dans les mœurs du temps. Après avoir terminé cette guerre, dont il avait rapporté de si brillants avantages, notre évêque s'appliqua avec son ardeur ordinaire au bien spirituel et temporel de son Église. Cette année même 1039, Guy II de Laval, qui venait d'épouser en secondes noces Rotrude de Château-du-Loir, rendit au chapitre de l'église cathédrale tous les droits que ses ancêtres avaient surpris depuis longues années sur la terre d'Asnières, ancien domaine de Saint-Julien. Touché d'un vif repentir, il partit peu de temps après pour les lieux saints, dans

D. Bouquet, t. XI), assignent la date de 1036. Toutes ces autorités se concilient facilement; la guerre commencée en 1036 ou 1037, se termina, après plusieurs suspensions d'armes, en 1039. En effet, l'évêque Gervais ne fut élu qu'en 1035, au mois de décembre ; il ne fut délivré de ses démêlés avec le comte Herbert Baccon, qu'en 1038. Ajoutons que la charte où se trouvent relatés tous ces faits, prouve évidemment que la paix avec l'évêque du Mans fut conclue postérieurement à celle avec Foulques Nerra.

(1) Pièces justificatives, n° XV.

l'espoir d'y expier ses péchés (1). L'église de Saint-Aubin de Maule, aujourd'hui dans la paroisse de Saint-Pierre-la-Pôté, avait été usurpée sur le clergé; Herbert, qui en était le détenteur, la restitua au saint confesseur Julien et aux saints martyrs Gervais et Protais, à la persuasion de l'évêque (2). Il amena l'un de ses vassaux nommé Herbran

(1) Cum priscorum pia necnon et sequenda monstrentur benefacta virorum, nostrorum videlicet antecessorum, qui Deum timentes ecclesias ipsius de suis facultatibus pro suarum animarum redemptione honorasse videntur, Nos hujus seculi divites appellati, qui sanctis nihil concessimus, sed etiam sua abstulimus; iram Dei pro peccato incurrimus, nisi penitentes in hac vita emendare studuerimus. Quapropter ego Guido, de Dei misericordia non diffidens, sed ipsius indulgentiam consequi desiderans, Hierosolimam peregre profecturus, omnes consuetudines quas in terra sancti Juliani quam *Asinerias* nominant, injuste quidem quorumdam perverso consilio miseram, pro mei animi salute, necnon domini Gervasii episcopi et beati Juliani canonicorum deprecatione, faventibus nostris filiis atque fidelibus cunctis, amodo relinquo, ea videlicet ratione quod nullus videlicet meorum succedentium aliquando earum quemlibet repetere audeat. Si quis autem quandoque, noxio cupiditatis ardore inflammatus, hujusce nostre auctoritatis testamentum violare presumpserit, ab omni electorum societate segregatus, cum ipso mortis principe inferni pena perhenniter cogitur solvere. Quatenus vero hujus nostre devotionis scriptura permaneant inconvulsa, eorum qui adfuerunt subnotata sunt nomina : Gervasius episcopus, Raginaldus, Inguinus, Hisbertus, Hubertus, Geroyus, Hyldebertus, Ebrardus, Nato, Raherius, Halbertus, Lonus, Yvo de Cripta, Fulcolinus, Tesselinus, Gauzbertus.

Actum hoc apud Castrum Lith, Hainrico rege, Gervasio Cenomannorum pontifice, Herberto locum comitis obtinente, III idus novembris, die festivitatis sancti Martini, luna XXI. Hujus etiam testamenti cartulam corroboravit postea atque in perpetuum stabilem et inconvulsam permanere concessit hance suprascripti Guidonis filius, et uxor ejus Hersendis, filiique eorum Guido scilicet atque Hugo, his audientibus et videntibus quorum nomina hujus paginæ in memoriam subnotavimus : Yvo Francus, Lysiardus de Arqueneyo, Ynianus de Montefrotinerii, Fulcodius Rufus, Geffridus de Roseto, Hugo Crispus, Araldus Losa, Hugo frater ejus, Ysembardus Ragottus, Rychardus filius Goscelini senescalidi, Vivianus de Fougerolis, Guarinus de Briscia, Hugo de Orenga, Odo de Boz, Guandinus de Valereio, Rosdelinus frater ejus, Fulcherius de Asinariis, Robertus filius Erchenulphi, Hugo vicarius, Rannulphus vicarius. — *Livre Jaune*, fol. 6, r., et fol. 7, v. — *Livre Blanc*, nº 48.

(2) Quicumque fidelium... Ego Herbertus ecclesiam in mea potestate sitam, cui vocabulum est *Mansa, sancti Albini* titulo consecratam, quam

à déposer sur l'autel de Saint-Julien, en présence de beaucoup de seigneurs, l'acte par lequel cet Herbran restituait l'église de Moncé et les droits qui y étaient attachés. L'évêque donna alors un canonicat au fils d'Herbran, nommé Hélinand (1), et investit les chanoines de cette église (2). Ces exemples suffisent pour faire comprendre l'ascendant que Gervais avait su prendre sur les esprits. Il donna lui-même des marques insignes de sa générosité par la fondation de plusieurs établissements de piété. Avec le concours de ses parents, il fonda à Château-du-Loir l'église de Saint-Guingalois (3), et il y établit une collégiale de onze ou douze chanoines (4).

L'abbaye de Saint-Vincent eut une large part aux pieuses générosités de l'évêque Gervais (5). La famille de Bellême portait assurément une affection particulière à ce monastère. On a vu plusieurs de ses membres relever l'église abbatiale, les bâtiments claustraux, et lui donner des terres

pater mens Albericus aliquandiu vivens injuste tenuerat, faventibus meis fratribus, Ivone scilicet atque Roberto, necnon et Alberico, sororibus quoque, sancto Juliano, annuente Gervasio episcopo relinquo. Actum in die mei patris obitus, octabis scilicet sancti Johennis evangeliste. — Biblioth. imper., fonds latin, nº 5211 B. — *Livre Blanc*, nº 182. — Cfr. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 393.

(1) In nomine... Ego Gervasius Cenomanensis episcopus, notum fieri volo quod quidam mens homo, Herbrannus nomine, meo meorumque consilio, reliquit ecclesie Beati Juliani ecclesiam de *Monciaco*, cum decimis et primiciis. Hoc etiam concessit uxor ejus Richeldis, annuente Helinando filio suo, quem propter hoc nostre matris Ecclesie canonicum feci. S. Girardus decanus, Ebrardus cantor, Giroius de Luciaco, Frogerius de sancto Karileffo, et plures alii canonici; Guido Excoriavillanum, Hugo Espinardus, Engelbaldus de Legduno et frater ejus Albericus, Gilbertus de Belino, Guido comes... Ego Gervasius divina auctoritate maledico omnes qui eam donationem temerare temptaverint, fiant filii eorum orphani et uxores eorum vidue, et habeant partem cum diabolo et angelis ejus et pereant in eternum. Amen. — Bibliothèque Impér., fonds latin, nº 5211 B. — *Livre Blanc*, nº 179.

(2) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 305 *.

(3) *Sanctus Guingaloeius*.

(4) D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, t. XI, p. 206.

(5) Pièces justificatives, nºs XVI et XVIII.

au temps de l'évêque Avesgaud. Celui-ci aurait sans doute achevé son œuvre de restauration et rendu au monastère de Saint-Vincent toute son ancienne importance, si les revers dont fut traversée sa carrière n'avaient arrêté la réalisation de beaucoup de ses desseins. Gervais reprit et continua l'œuvre de son oncle. Après avoir consulté les chanoines de l'église cathédrale et ses principaux vassaux, il acheva le rétablissement complet de l'abbaye (1) Il n'y avait encore dans ce monastère qu'un petit nombre de moines pour y célébrer l'office divin; le prélat y réunit une communauté florissante, et en confia la direction à un abbé nommé Frédéric, qui occupa le siége abbatial de 1040 à 1048. Ce prélat est loué pour le zèle avec lequel il établit et maintint l'observance régulière, et pour les biens qu'il acquit à son monastère (2). Après la mort de ce grand supérieur, Avesgaud, de la maison de Château-du-Loir et des princes de Bellême, proche parent de Gervais, fut appelé à occuper la dignité abbatiale. Il trouva dans sa naissance même des facilités pour procurer l'avantage de son monastère, et il remplit entièrement les espérances qu'il avait fait concevoir. Sous sa conduite, l'abbaye de Saint-Vincent prit de nouveaux accroissements. Lui-même s'acquit une brillante réputation, et s'attira les respects et l'admiration de tout le monde (3).

Jaloux de contribuer au rétablissement d'une maison qui répandait tant d'édification, l'évêque Gervais s'en déclara hautement le protecteur. Il lui transmit plusieurs terres de son patrimoine; puis il arracha des mains d'Herbert de Milesse la vigerie de la paroisse de Sarcé,

(1) Eo tempore quo Cenomanensem pontifex regebam Ecclesiam, restaurare laboravi, communi consilio canonicorum atque casatorum nostrorum monasterium... D. Martène, *Ampliss. collect.* t. I, col. 473.

(2) *Compendium historiæ abbatiæ sancti Vincentii*, Ms. — Cet abbé Frédéric, omis sur plusieurs listes des prélats qui ont gouverné Saint-Vincent, est nommé dans le *Nécrologe* du chapitre de la cathédrale.

(3) Insignis et præclarus abbas, dit un manuscrit de l'abbaye de Vendôme, en parlant d'Avesgaud.

qui avait fait partie de l'ancien domaine de l'abbaye, et il la lui restitua. Il donna aussi le droit de chasse aux religieux dans le bois nommé de Saint-Vincent. On sait que ce droit était très-avantageux aux moines, parce qu'il leur offrait le moyen de multiplier les manuscrits de leurs bibliothèques. Après la mort de l'évêque Gervais, son neveu, qui portait le même nom, ratifia ses donations (1).

Les moines de Saint-Vincent rétablirent aussitôt à Sarcé le prieuré déjà ancien qu'ils y avaient sous le vocable de saint Martin, patron de la paroisse (2). L'évêque Gervais acheta encore l'église de Saint-Corneille-de-Bagnole (3), et la rendit aux religieux de Saint-Vincent, auxquels elle avait appartenu autrefois (4). Il donna pour cela à Herbert, frère du prêtre Falcuin, la somme de cent sous (5), et une prébende dans l'église cathédrale à son fils Robert (6).

(1) Notum fieri volumus sancte ecclesie fidelibus tam presentibus quam futuris, quod postquam Gervasius archipresul excussit Herberto de *Miletia* terram de *Sarciaco*, et reddidit eam *sancto Vincentio*... Post mortem autem ipsius domni Gervasii confirmavit et corroboravit omnino Gervasius ipsius nepos donum hoc, id est vicariatam predicte terre de *Sarciaco*... et Venationem totius bosci *sancti Vincentii*, quam abbas et monachi *sancti Vincentii* ibi capi facient... *Cartularium sancti Vincentii*, Ms. Biblioth. du Mans. — D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 473.

(2) Le prieuré de Saint-Martin de Sarcé, la cure et la seigneurie de la paroisse sont restés entre les mains de l'abbé de Saint-Vincent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. II, p. 484. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. VI, p. 2 et suiv. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 225, 495.

(3) Ou Bagnolais, aujourd'hui Saint-Corneille, près de Montfort-le-Rotrou.

(4) *Ampliss. collect.*, t. I, col. 197.

(5) En monnaie actuelle, 2820 fr.

(6) De ecclesie *sancti Cornelii de Banniolo* concessione facta a Gervasio Cenomanensi episcopo monasterio *sancti Vincentii*. D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 438. — Herbert de La Guierche (*Wirchia*), pour avoir approuvé cette donation, reçut des moines 30 sous de deniers, qui équivalent en monnaie actuelle à 840 fr. — D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 439.

Gervais fonda encore en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent le prieuré de Saint-Vincent-du-Lorouer, près du Grand-Lucé, sur les bords de la Veuve (1). En 1096, les chanoines de Saint-Quilinic ou Saint-Zilinien ayant revendiqué la possession de ce prieuré, le procès fut plaidé devant la cour de l'évêque du Mans, qui était alors Hoël. Cette cour se composait de Geoffroy, doyen, Hildebert et Geoffroy Mulot, archidiacres, et de tous les chanoines de l'Église du Mans, en présence de l'évêque diocésain, des abbés de Saint-Calais, de Saint-Aubin d'Angers et de Saint-Maur-sur-Loire, et de quatre seigneurs laïques dont était Geoffroy de Vezot. Les religieux de Saint-Vincent furent maintenus dans la possession de ce prieuré (2). Parmi les principaux bienfaiteurs de cette maison, on compte le chevalier Guillaume de L'Hommeau (3), vers l'an 1200, et Geoffroy Ribole, seigneur de Courcillon, qui donna en 1219 toute la dîme qu'il possédait dans la paroisse du Lorouer, et de plus quatre sous de cens sur le village de Foine (4). Ce prieuré, réduit à la fin en bénéfice simple, fut réuni à la charge de chambrier de l'abbaye (5).

Ces dons furent suivis d'un autre beaucoup plus considérable encore. Gervais remit aux moines de Saint-Vincent ses droits de synode, visite et relévation d'autels. Il excepta seulement de cette remise générale de ses droits épiscopaux sur les églises dépendantes de l'abbaye, ceux qui lui

(1) Lorouer, Loroer, Lorroir : *Laboratorium*, *sanctus Vincentius de Oratorio*. — Le Lorouer, petit pays dans le doyenné de Château-du-Loir, au sud de Lucé. Il se compose de deux paroisses arrosées par la Veuve, Saint-Pierre et Saint-Vincent, qui étaient autrefois réunies. Voyez Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 359 et passim.

(2) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 562.

(3) De *Ulmis*. — Cfr. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 530.

(4) In vico de *Foina*.

(5) Le revenu du prieuré de Saint-Vincent-du-Lorouer était estimé 1640 livres. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. V, p. 648. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 226, 554.

revenaient pour la réconciliation des églises. Non content d'avoir assuré ces franchises à l'abbaye de Saint-Vincent, pendant la durée de son épiscopat, notre prélat l'en fit jouir encore après même qu'il fut passé sur le siége archiépiscopal de Reims. A sa prière, Vulgrin, son successeur, confirma aux moines de Saint-Vincent les mêmes exemptions. Cet intérêt persévérant de Gervais pour l'abbaye de Saint-Vincent, prouve à quel degré il portait son affection pour cette sainte maison. Les chanoines de la cathédrale et beaucoup de seigneurs laïques témoignèrent également de leurs sympathies pour ce monastère, non-seulement en approuvant les dons faits par Gervais et Vulgrin, mais en y choisissant leur sépulture, et offrant à cette occasion des aumônes considérables. La fiscalité féodale avait établi des redevances au profit de l'évêque, jusque sur ces offrandes de la piété, mais Gervais exempta les cénobites de Saint-Vincent de cette sorte de tribut (1). Notre évêque encourageait de tout son pouvoir les dons que d'autres personnes faisaient à l'abbaye des saints martyrs (2).

Leur monastère était depuis longtemps le lieu ordinaire de la sépulture des évêques et des chanoines du Mans (3). Désireux de resserrer encore davantage les liens qui les unissaient à une communauté aussi vénérable, l'évêque Gervais et le chapitre assurèrent à l'abbaye la jouissance à perpétuité d'une prébende dans l'église cathédrale. Cette manière d'associer les monastères aux chapitres devint assez commune vers le XI[e] siècle; ainsi Cluny possédait des prébendes à Chartres, à Orléans et en d'autres lieux encore; Saint-Serge d'Angers jouissait des mêmes droits dans l'église cathédrale de Saint-Maurice, et l'abbaye de Saint-Calais possédait également une prébende au Mans (4).

(1) Notitia de synodalibus, exactionibus et aliis ecclesiarum consuetudinibus monasterio Cenomanensi sancti Vincentii a Gervasio et Vulgrino episcopis dimissis. — D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 436.

(2) Pièces justificatives, n° XVIII.

(3) Pro eo quod ibidem episcopalis et canonicalis habetur sepultura.

(4) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LVIII, num. 22; lib. LIX,

Robert le Grammairien (1) donna à l'abbaye de Saint-Vincent une bibliothèque divisée en plusieurs parties, c'est-à-dire le corps complet des saintes Écritures (2); il donna aussi les écrits de Smaragde, probablement le *Commentaire sur Donat* (3); car le livre n'est pas désigné plus clairement; un *Passionnal* ou recueil des actes des martyrs, et plusieurs autres ouvrages d'un grand prix à cette époque (4).

L'abbé Avesgaud, pendant sa longue administration de dix-huit à dix-neuf ans, vit s'augmenter beaucoup la prospérité de sa maison. Outre les dons et les restitutions dont on vient de parler, il recouvra encore l'église de Coulongé (5), ancienne propriété de son monastère; puis il reçut les églises de Noyen, Doucelles et Nouans. Celle de Noyen, dédiée à saint Pierre, fut donnée par un chevalier nommé Odon, avec la moitié d'une chapelle dédiée à la sainte Vierge, et plusieurs droits et revenus assez

num. 17; lib. LX, num. 64; lib. LXI, num. 44 et passim. — Choppin, *Monasticon*, édit. 1709, p. 172, 173. — La prébende que le monastère de Saint-Vincent possédait dans l'église cathédrale, avait droit à une rente annuelle de 15 sous mansais, le jour de la Pentecôte (ce qui équivaudrait en monnaie actuelle à 420 fr.). Le chapitre se déchargea de cette redevance, environ l'an 1223, et donna en échange une portion de dîme de vin, dans la paroisse de Nouans. Le Paige, t. II, p. 357.

(1) Plusieurs personnages qui fleurirent vers cette époque dans l'Église du Mans, ont mérité la qualité de grammairien, qui signifie dans le langage de ce temps, un homme érudit et versé dans l'art de bien dire.

(2) ... Dedit... unam bibliothecam per partes divisam, Smaragdum, Passionale et alia non nulla. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LX, num. 65. — Cfr. D. Rivet, *Histoire littéraire de la France,* t. VII, p. 575.

(3) Cependant l'auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent* prétend qu'il s'agit du commentaire sur la Règle de saint Benoît.

(4) Sur la valeur des livres au moyen âge on peut consulter Leber, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, p. 177-186, 2e édit. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXI, num. 6, et passim.

(5) *Colongiacus.*

considérables (1). La seconde fut transmise par Hervé de Doucelles; elle était dédiée à saint Martin (2). Pour la troisième, qui était aussi sous le vocable du saint évêque de Tours, Gauthier de Montmirail et Richilde, sa femme, la donnèrent et la vendirent en partie (3). On pense que la fondation des prieurés de Noyen et de Nouans remonte à cette époque, et il est probable que les religieux de Saint-Vincent fondèrent un établissement semblable à Doucelles; mais il avait disparu avant les autres (4).

Enfin vers le même temps Yves de Bellême, évêque de Séez, acheta de ses deniers l'église de Saint-Pierre de Courgains, et la remit à l'abbaye de Saint-Vincent (5). Roger de Montgommery et Mathilde sa femme confirmèrent en 1076 les dispositions de leur oncle (6). On voit quel vif intérêt portait toute la famille de Bellême à augmenter la prospérité de Saint-Vincent.

Les moines de cette abbaye fondèrent encore dans le même temps le prieuré de Mézières-sous-Ballon. Cet établissement dut son origine aux libéralités de Robert de *Sardonico;* il fut aussi redevable d'une partie de sa dotation à Herbert de La Guierche, qui était déjà bienfaiteur de l'abbaye, et lui assura la possession de l'église de Mézières

(1) ... Dono ecclesiam sancti Petri de *Noviomo*, cum decimis et sepultura... decimam molendinorum meorum... D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 419.

(2) Ego Herveus de *Doscella*,... ecclesiam de *Docella*... dono atque concedo. *Ibidem*, t. 1, col. 421.

(3) Gauterius de *Monte Mirabili* et uxor ejus Richildis... partim dono, partim pretio contulerunt Deo et sancto Vincentio ecclesiam sancti Martini de *Noento*. D. Martène, *loc. cit.*, t. I, col. 454.

(4) Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. II, p. 351. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 224.

(5) Annuit ecclesiam de *Curia laboris* cum terra altaris illius ecclesie quam emit sex libris nummorum cum orationibus suis. D. Martène, *loc. cit.*, t. I, col. 420. — Voir les observations d'Odolant Desnos sur cette charte, *Mémoires sur Alençon*, t. I, p. 134.

(6) D. Martène, *loc. cit.*, t. I, col. 493.

dédiée à la sainte Vierge (1). Enfin Payen de Montdoubleau lui fit de riches aumônes, comme la suite le fera voir (2).

L'abbaye de Saint-Vincent était redevable de tous ces bienfaits aux vertus et aux lumières de ses pieux habitants. Parmi tous ceux-là se distinguait à ce double titre Witcherus, que ses qualités éminentes firent élever à la dignité d'abbé dans un monastère dont on ne connaît pas le nom (3). Ce religieux doit occuper un rang distingué parmi les hommes illustres qu'a produits notre province. La piété des moines de Saint-Vincent leur fit contracter des liens de fraternité avec le monastère de Saint-Flaceau, dans la ville du Mans (4). Ces liens se resserrèrent toujours de plus en plus, et sous l'épiscopat d'Hoël les religieux de Saint-Flaceau furent soumis à ceux de Saint-Vincent (5).

Il se fit encore à la même époque un grand nombre d'autres fondations monastiques dans le diocèse du Mans; témoignages incontestables de la sainteté des moines, des services qu'ils rendaient, et de la foi qui animait nos populations. Quelques-uns de ces prieurés durent leur origine à la puissante abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme. Geoffroy Martel, poursuivi par les remords de sa conscience, qui lui reprochait son mariage incestueux avec Agnès, veuve de Guillaume le Grand, comte de Poitiers, jeta vers l'an 1036 les fondements de ce monastère, qui fut terminé en 1040. La dédicace s'en fit à cette époque avec la plus grande solennité. Les populations entières des diocèses du Mans et de Chartres furent mises en mouvement par une fête aussi splendide que pieuse. Ce fut pour Geoffroy Martel une occasion favorable de se

(1) ... Concessit etiam ecclesiam de *Maceriis*, quam Robertus de *Sardonico* eis dederat. D. Martène, *loc. cit.*, t. I, col. 440.

(2) D. Martène, *loc. cit.*, col. 535. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 223.

(3) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LI, num. 50; et *Appendix*, t. IV, n° 14.

(4) Pièces justificatives, n° XIX.

(5) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 531.

réconcilier avec ses anciens ennemis. Aussi parmi les prélats qui s'y rendirent, et que quelques historiens portent jusqu'au nombre de soixante-six (1), on distingue l'évêque du Mans, qui voulut sans doute par là donner au comte de Vendôme une preuve de la sincérité de sa réconciliation. L'abbé Ébrard de Saint-Calais, Hugues, abbé de Lonlay, et Hermentus, abbé de Notre-Dame de Tuffé, s'y rendirent également. On y voyait aussi l'élite de la chevalerie des provinces voisines et du Maine; Salomon de Lavardin, Nihard de Montoire, Guillaume de Château-du-Loir, frère de l'évêque du Mans, Geoffroy de Pruillé, Ardouin des Roches-l'Évêque (2). Tous ces hauts personnages, appartenant au diocèse du Mans, signèrent la charte de fondation. Les prélats apposèrent aussi leurs noms au privilége par lequel Thierry, évêque de Chartres, exempta la nouvelle abbaye de la juridiction de l'ordinaire, et lui accorda d'autres faveurs (3).

Afin de peupler promptement son monastère d'un grand nombre de religieux, Geoffroy Martel invita de tous côtés les moines à y venir, et il les engagea par des bienfaits à se rendre à ses désirs. La plupart de ceux qui répondirent aux exhortations du comte de Vendôme étaient du diocèse du Mans, et surtout de l'abbaye de Saint-Richmir-sur-le-Gondré. Dédiée primitivement aux Apôtres saint Pierre et saint Paul, cette abbaye prit plus tard le nom de son fondateur, par suite de la vénération des peuples pour ce saint religieux, et des miracles opérés à son tombeau. L'observance régulière s'y était maintenue au milieu des

(1) Simon, *Histoire de Vendôme.*

(2) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LVIII, num. 20, 21. Le texte de la charte de fondation se lit dans l'*Appendix* au t. IV, nº 56, et dans Launoy, *Inquisitio in privilegiis monasterii Vindocinensis*, p. 1, 36, 71. — Cfr. Simon, *Histoire de Vendôme*, t. II, p. 15, 20; t. III, p. 222. — *Bibliotheca maxima Patrum* (edit. Lugd.), t. XXI, p. 86. — Labbe, *Concilia*, t. IX, p. 938, 939. — D. Bouquet, t. XI, p. 505, 635. — De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 176. — Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 188, 122.

(3) Goffridi abbatis Vindocinensis *Opera*, p. 402. — Simon, *loc. cit.*

innombrables vicissitudes de la société, depuis les premières années du VIIIe siècle. Charlemagne, en 802, et Louis le Débonnaire, en 832, assurèrent à l'Église du Mans la jouissance du tiers des revenus de ce monastère (1). En 1040, la plupart de ses religieux ayant été habiter l'abbaye de Vendôme, le monastère de Saint-Richmir-sur-le-Gondré demeura presque désert, et ne tarda pas à s'éteindre entièrement. Par suite de ce malheur, le souvenir du saint abbé, fondateur de cette pieuse retraite, disparut peu à peu de la mémoire des Manceaux. A la place de l'ancienne abbaye s'éleva une très-petite paroisse nommée Saint-Rimé (2). Dans les derniers temps, la cure appartenait à l'ordre de Prémontré; elle était à la présentation de l'abbé de Saint-Georges-des-Bois (3). C'était encore un souvenir de sa première origine.

En vertu du titre de sa fondation, l'abbaye de la Trinité posséda une partie notable de sa donation dans le diocèse du Mans (4). Geoffroy Martel, ayant fait une enquête de tous les défrichements opérés dans la forêt de Gastines, y trouva beaucoup de désordres. Ce vaste territoire, autrefois tout couvert de bois, et qui forme quinze paroisses actuelles, avait été livré par Renault Ier, comte

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta,* t. III, p. 248, 250, 264. — Baluze, *Miscellanea*, t. III, p. 28.

(2) *Sanctus Richmirus*, *sanctus Rigomerus*.

(3) La cure de Saint-Rimé était estimé 700 livres. — Cette paroisse a été réunie au diocèse de Blois, en 1801. — Son nom s'écrit présentement Saint-Rimay.

(4) In saltu *Vastine* ecclesiam quæ dicitur *Heremitarum*, cum duobus mansis terre... In pago Cenomanico hæc sunt que concessimus: apud *Villam Dei* ecclesiam sancte Marie cum integritate sua, cum terris cultis et incultis, aquis et aquarum decursibus, silvis, pascuis, exitibus et reditibus et vicaria cum universis consuetudinibus. Silvam de *Hulsedo* totam ad extirpandum et colendum quiete cum vicaria et omnium redituum suorum plenitudine. Medietatem ecclesie de *Toreio*, cum omnibus ad eam pertinentibus. Apud *Hispaniacum* de terra mansos quatuor, cum toto terragio et decimis. Medietatem denariorum de pasnatico totius forestis *Vastine*, et totam terram ejusdem silve, profuturam videlicet in luminaria ecclesie. *Charta fundationis abbatiæ sanctæ Trinitatis*.

de Vendôme et évêque de Paris, aux mains des cultivateurs. Il avait encouragé les travaux par de larges concessions de terre; mais, malgré cette générosité, il se trouva un grand nombre de colons qui s'emparèrent de terrains plus ou moins considérables dans la forêt, les défrichèrent et les cultivèrent comme leur propriété. Par suite des mesures prises par Geoffroy Martel, toutes les terres pour lesquelles les détenteurs ne purent justifier une légitime possession furent attribuées à l'abbaye de la Trinité. Les colons ne se virent pas pour cela dépouillés de leurs champs, mais ils furent soumis à l'autorité des religieux devenus leurs seigneurs. « Cette autorité, dit M. de Pétigny, était beaucoup plus douce et plus éclairée que celle des seigneurs laïques. Les vassaux de la Trinité surtout trouvèrent de grands avantages dans les priviléges de cette abbaye. Participant à toutes ses immunités, ils étaient à l'abri des exactions qui pesaient sur le reste de la population rurale; le gouvernement des abbés était en général sage et paternel; la justice se rendait dans leurs cours avec équité et à peu de frais; toujours attentifs à protéger leurs sujets, ils les défendaient contre les vexations des hommes puissants et les brigandages des gens de guerre. Dans les temps de calamités, ils venaient au secours des cultivateurs, les nourrissaient dans les famines et les soignaient pendant les épidémies. L'infirmier et l'aumônier du monastère avaient la charge spéciale de parcourir les villages, de s'informer des besoins, de secourir les pauvres et de soulager les malades. Aussi la condition des vassaux de l'abbaye était-elle préférable à celle des hommes libres d'une classe inférieure : et c'est pourquoi l'on trouve à cette époque tant de chartes par lesquelles les hommes, renonçant à une liberté onéreuse, se constituaient volontairement serfs d'un monastère. Pour cela, ils se présentaient dans l'église de l'abbaye, ayant au cou une corde dont ils remettaient le bout dans les mains de l'abbé, en signe de sujétion, et ils déposaient sur l'autel l'acte d'asservissement... Ils se donnaient, eux, leur femme, leur

postérité, et tout ce qu'ils possédaient, sous la seule condition qu'on leur assurerait pendant leur vie le vêtement et la nourriture comme aux serfs de l'Église (1).

« Ne soyons donc point étonnés si la population accueillit avec reconnaissance les mesures prises par Geoffroy Martel, pour mettre la plupart des colonies de la forêt de Gastines sous la dépendance de l'abbaye de la Trinité. C'était le meilleur moyen d'assurer l'œuvre de civilisation et de défrichement commencée par les évêques du Mans et continuée par le prélat Renault. Dans ce but, on fonda plusieurs prieurés sur divers points de ce vaste territoire... Les prieurés étaient les chefs-lieux des exploitations rurales dont se composaient les domaines monastiques; ce sont ces établissements qui ont porté la culture jusque dans le fond des vieilles forêts de la Gaule; beaucoup de nos villages, et même de nos villes, doivent leur existence à un prieuré (2). » Ces sages réflexions du savant historien du Vendomois doivent s'appliquer non-seulement aux établissements fondés par l'abbaye de la Trinité, mais encore à tous ceux qui durent leur origine aux autres abbayes de notre pays : Saint-Calais, Saint-Vincent, la Couture, Lonlay, Marmoutier, Saint-Aubin, Saint-Serge, et les autres. C'est parce qu'elles mettent dans tout leur jour la position des colons et des serfs dépendant des monastères, c'est-à-dire d'un tiers environ de la population du Maine, que nous les avons rapportées dans toute leur étendue.

L'abbaye de la Trinité fonda cinq prieurés dans la partie de la forêt de Gastines qui lui fut attribuée ; un à Prunay, dans la colonie fondée par l'évêque Renault, sous le nom de Ville-l'Évêque; un à Houssay, un à Monthodon, un aux Hermites et enfin un à Ville-Dieu. De ces cinq prieurés, deux étaient situés dans le diocèse de Chartres, Monthodon et Prunay ; les trois autres étaient compris

(1) De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois* p. 179. — Cfr. Simon, *Histoire de Vendôme*, t. II, p. 37 à 48. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXI, num. 5.

(2) De Pétigny, *ibidem*, p. 180.

dans le territoire de l'Église du Mans. Celui de Houssay (1) n'a pas laissé beaucoup de souvenirs; on sait qu'il était fondé avant l'année 1130 (2). On ne possède pas plus de renseignements sur celui des Hermites (3), qui était dédié à saint Benoît. Mais son nom et l'église ancienne, antérieure même aux moines venus de Vendôme, font voir que la vie érémitique, qui florissait à la même époque dans les déserts et les forêts du Passais, n'était pas non plus stérile dans les solitudes du Bas-Vendomois. Tout porte même à croire que les imitateurs de saint Paul et de saint Hilarion y étaient très-nombreux, puisque la forêt de Gastines, dont on a vu l'étendue considérable, portait le nom de forêt des Hermites (4). La forêt de Concise, près de Laval, était aussi habitée par des solitaires qui s'adonnaient aux exercices propres à la vie érémitique. Il s'y forma, à la même époque, un prieuré qui porta le nom de Saint-Étienne-des-Hermites. Il était situé dans la paroisse d'Ahuillé (5), et il fut donné, peu de temps après, à l'abbaye de Vendôme. Enfin ce fut aussi vers la même époque, que le prieuré de Notre-Dame-de-l'Hermitage, sur le territoire d'Hardanges (6), dans le Passais, fut fondé et soumis à l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, qui florissait alors par un grand nombre d'hommes d'un haut mérite (7). Nous pourrions nommer encore d'autres

(1) Houssay, Houssé, *Husseium*. Paroisse réunie au diocèse de Blois, en 1801.

(2) Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 221.

(3) *Eremitæ*; Ermites. — Paroisse réunie au diocèse de Blois, en 1801. — Cauvin a omis ce prieuré; Le Paige, qui ne parle pas de celui de Houssay, indique l'existence de celui-ci, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 410. — Cauvin commet une erreur quand il dit, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 306, que la paroisse des Hermites représente l'ancienne *Capella Hugonis in foresta Gastinæ;* la charte que nous avons citée plus haut prouve le contraire.

(4) Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 306.

(5) *Hilliacus*, *Ahuilleyum*.

(6) *Hardangia*, *Hardengia*.

(7) Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 399.—Cauvin,

solitudes dans le Maine, dans lesquelles la vie érémitique était pratiquée; toutefois, il faut le reconnaître, elle semblait être dans une période d'affaiblissement; beaucoup de ceux qui l'avaient embrassée d'abord passaient à la vie cénobitique. Cette décroissance alla toujours en augmentant jusque vers les dernières années du XIe siècle; alors, à la voix d'un puissant thaumaturge, la discipline des ermites reprit un nouvel éclat dans le diocèse du Mans, comme nous le rapporterons. Revenons aux fondations de l'abbaye de Vendôme dans notre province.

Le plus considérable de ces prieurés fut celui de Villedieu, sous le patronage de saint Jean. Il était situé au milieu d'un vallon solitaire, sur l'extrême limite du Bas-Vendomois, près de la petite ville de la Chartre. Frappé, sans doute, des beautés de ce site alpestre, Geoffroy Martel y avait bâti dès l'année 1035 une chapelle sur un mamelon qui domine l'étroite vallée. Le comte avait donné au groupe d'habitations qui se forma promptement autour de l'humble sanctuaire, le nom de village de Dieu (1). Par un acte du 5 novembre 1039, l'évêque Gervais, faisant la paix avec lui, céda à l'abbaye de la Trinité tous les droits de cure sur la nouvelle paroisse et sur l'église que l'on venait de construire (2). Cependant les évêques du Mans, propriétaires de toute cette contrée avant la cession faite par Sigefroy à Bouchard Ratepilate, avaient déjà fait dans ce riant désert quelques tentatives de colonisation, et élevé des digues pour contenir le ruisseau; par un nouvel acte du 25 juin 1040, Gervais abandonna aux

Géographie ancienne du diocèse du Mans, p. 221. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXIV, num. 27, et passim.

(1) *Villa Dei*.

(2) ... Hujus altaris vicarius, sive persona, est Fulco monachus. S. Gervasii presulis, qui hoc scriptum fieri fecit et firmavit. S. Yvonis archidiaconi. S. Willelmi decani. S. Odonis thesaurarii. S. Rainoldi cantoris. S. Girardi archidiaconi. S. Gausberti archipresbyteri. S. Benedicti archipresbyteri. S. Frogerii archipresbyteri. S. Arnoldi grammatici et diaconi. S. Ingelberti canonici et diaconi. D. Martène, *Thesaur. nov. anecd.*, t. I, col. 158.

moines de Vendôme le cours d'eau et les digues pour former deux étangs au-dessous du mamelon près duquel leur prieuré était bâti (1).

Ainsi la fondation du prieuré de Villedieu fut due primitivement au comte Geoffroy Martel; mais l'évêque Gervais contribua puissamment à sa dotation. Sur les terrains qu'il avait donnés pour établir des étangs, Gervais s'était réservé douze deniers de cens (2); dans la suite Hugues le Long, seigneur de Château-du-Loir et de Cohémon, neveu de Gervais et l'un de ses héritiers, avec sa femme Alexandrine, fille d'un seigneur de Bouloire (3), voulurent reprendre le don fait par leur oncle; mais, pour prévenir les embarras d'une procédure, les moines leur donnèrent en 1072 douze sous tournois (4), et un Psautier de la valeur de dix sous (5), qu'ils exigèrent, et enfin, à chacun de leurs quatre enfants, deux deniers (6). Après cela, Hugues et sa femme ratifièrent le don fait par leur oncle,

(1) *Donatio Gervasii Cenomanensis episcopi stagnorum Ville Dei.*
Gervasius... suggerentibus comite Gosfredo et Agnete comitissa, dat Vindocino riparium quoddam torrentis apud *Villam Dei*, cujus aqua ex fonte *Roissoni* procedens in *Leuro* flumine derivatur, dextra levaque duos contra se retinens suos riparios, ex quibus superiorem riparium sub tali ratione confert ut monachi de eodem loco stagna ibi faciant copiosa, XII denarios in festivitate sanctorum Gervasii et Prothasii, id est, idus decembris annualiter persolventes. Auctoritate autem pontificali sub gravi anathemate prohibemus ne quis unquam ipsa stagna presumat invadere. S. Gervasii præsulis qui hoc scriptum fieri precepit et propria manu firmavit. — S. Guillelmi fratris ejus. — S. Racherii de *Bolaria.* — S. Hugonis de *Genea.* — S. Burchardi Rufi. — S. Gualteri de *Razen.* — S. Lisoï Bocel. — S. Bertranni Forestarii. — S. Rainaldi. — S. Richardi filii Avani. — S. Humberti vicarii. — S. Gilduini capellani. — S. Fulconis monachi. — Episcopaliter actum sive roboratum apud Luciaci Castrum VII° kal. julii anno incarnationis Domini MXXXVIII, indict. VI, regnante Henrico rege.— *Cartularium Vindocinense*, Ms., et Biblioth. Impér., collection D. Housseau, n° 443.

(2) En monnaie actuelle, 28 fr. 16 c.

(3) *Bonlidus.*

(4) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 338 fr.

(5) Soit, en monnaie actuelle, 282 fr.

(6) Soit 4 fr. 69 c.

et y ajoutèrent des terrains pour y bâtir des moulins et des maisons (1).

Outre le motif religieux qui porta l'évêque Gervais à user de cette générosité envers la communauté de Villedieu, il avait sans doute aussi l'intention de se concilier la faveur de Geoffroy Martel, dont il avait été naguère encore le plus mortel ennemi. Voyant la fortune toujours croissante du comte de Vendôme, notre prélat laissa voir souvent ce dessein de s'attacher ce prince. Il craignait avec fondement que Geoffroy Martel, vainqueur de ses principaux adversaires, ne voulût reprendre les parties du Bas-Vendomois qu'il avait été contraint par des circonstances malheureuses de lui céder à contre-cœur. Mais les récits suivants montreront combien cette politique réussit peu à l'évêque du Mans.

Quant au prieuré de Villedieu, il prit en peu de temps de nouveaux accroissements, par les dons qui lui furent offerts. Ainsi Gauthier, fils d'Hamelin de Langeais (2), ayant tué dans une rencontre un cousin de Geoffroy Martel, nommé Maurice, donna à ce monastère deux moulins pour apaiser la colère du comte de Vendôme (3).

Mais tous les biens temporels dont ce prieuré fut comblé dès sa fondation, n'auraient pas répandu sur lui l'éclat dont il jouit pendant plusieurs siècles, s'il n'avait joint à une grande existence féodale l'ornement des vertus religieuses, et surtout la gloire de posséder pendant plus de quatre cents ans le corps de saint Eutrope, martyr. Peu de temps après sa fondation, l'abbaye de la Trinité obtint le corps du glorieux témoin de Jésus-Christ que nous venons de nommer. On connaissait alors dans toutes

(1) Biblioth. Impér., collection D. Housseau, nº 443.

(2) *Alingaviensis*, *Landegavis*, *Legiacum*. Langeais, Indre-et-Loire.

(3) *Cartularium Vindocinense*. Ce manuscrit de la riche bibliothèque de sir Thomas Phillipps, baronnet, à Middlehill, comté de Worcester, contient plusieurs chartes relatives au prieuré de Villedieu; on en trouve quelques-unes dans la collection D. Housseau, Biblioth. Impér.

les Églises d'Occident la vie, les travaux et la mort triomphante de saint Eutrope, envoyé par saint Clément, au premier siècle de l'ère chrétienne, pour évangéliser le pays de Saintes. Depuis l'époque de son martyre, le pontife n'avait pas reparu aux yeux des chrétiens; sa dépouille mortelle restait dans le sépulcre où la piété des fidèles l'avait enseveli aussitôt après son trépas. Le saint martyr manifestait cependant sa puissance par des miracles, aliments continuels de la foi et de la piété envers l'apôtre de la Saintonge. Il paraît néanmoins que l'abbaye de Vendôme possédait dès lors quelques parcelles des restes précieux de cet illustre pontife. Mais aussitôt qu'un saint, un martyr du nom d'Eutrope commença d'être honoré dans l'abbaye de la Trinité, et qu'il y fit éclater sa présence par des prodiges, le peuple de nos contrées, les religieux eux-mêmes, tous crurent naïvement être favorisés de la présence des cendres précieuses de l'apôtre de Saintes; et l'on commença dès lors, ou peu après, à les honorer en cette qualité. Elles furent transportées ensuite dans le prieuré de Villedieu; elles y demeurèrent plus de quatre cents ans, et les grâces miraculeuses qu'elles y répandirent en grand nombre y attirèrent un prodigieux concours de peuple; le prieuré de Villedieu était devenu l'un des sanctuaires les plus fréquentés du diocèse du Mans. Les reliques de saint Eutrope furent ensuite reportées dans l'abbaye de Vendôme, où elles furent honorées jusqu'au renversement des autels. Il était réservé à nos jours de constater que ces glorieuses dépouilles n'appartenaient pas au fondateur de l'Église de Saintes, mais à un saint martyr du même nom, dont les actions ne sont pas encore connues (1).

(1) Simon, *Histoire de Vendôme*, t. III, p. 231. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXIII, num. 60; lib. LXVII. — *Recueil des pièces relatives à la reconnaissance des reliques trouvées dans l'église souterraine de Saint-Eutrope de Saintes, le* 19 *mai* 1843, 1re part., p. 82 à 89; 2e part., p. 11 à 26, 49. — Briant, *Histoire de l'Église de Saintes*, t. I, p. 6 et suiv. — *Gallia christiana*, t. II, col. 1054.

Cependant les moines de Villedieu durent craindre de se voir dépouiller de leurs possessions dans la forêt de Gastines. Les seigneurs voisins s'étaient approprié une partie considérable des nouveaux défrichements, et les colons eux-mêmes. Ceux-ci à leur tour prétendirent se rendre indépendants : s'unissant les uns aux autres, ils prirent les armes et se crurent assez forts pour braver l'autorité de leur puissant suzerain, en sorte que la guerre civile fut sur le point d'embraser cette partie de notre diocèse. Mais la fermeté de Geoffroy Martel eut bientôt contraint les rebelles à rentrer dans le devoir (1). Le prieuré continua pendant plusieurs siècles à tenir un rang important dans le diocèse; il était desservi par un nombreux chœur de moines, mais dans les derniers temps il était devenu prieuré simple (2). On ne voit plus aujourd'hui, à la place qu'il occupait, que des ruines; il ne reste plus des constructions du XIe siècle que la nef de l'église à moitié renversée, des caves et des galeries souterraines dont la colline semble être percée en tous sens, et quelques arceaux des vieux cloîtres à demi-enterrés sous des monceaux de décombres (3).

Geoffroy Martel avait donné à l'abbaye de la Trinité les seigneuries des Hermites, de Houssay, de Gastineau ou Chemillé, et de Villedieu. Ingelbault le Breton lui donna peu de temps après l'église et la seigneurie de la paroisse de Saunières, près de Montoire, dans le Bas-Vendomois (4). Au reste, les dons du comte Geoffroy Martel envers les églises du diocèse du Mans situées dans son fief de Vendôme, ne se bornèrent pas à ceux que l'on vient

(1) Simon, *loc. cit.* — Ce soulèvement des colons de la forêt de Gastines doit se rapporter au mouvement communal, dont nous parlerons bientôt.

(2) Estimé 2,000 livres. — La cure, à la présentation de l'abbé de Vendôme, estimée 400 livres.

(3) De Pétigny, *loc. cit.*, p. 181.

(4) *Sarneriæ*, *Sanneriæ*. — *Gallia christiana*. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 436, 635.

d'énumérer (1); sa piété dota encore notre pays d'autres monuments.

L'antique abbaye de Saint-Georges-des-Bois, tombée au milieu des bouleversements du IXe et du Xe siècle, fut relevée par lui en l'année 1045. On doit déplorer la perte du plus grand nombre des documents concernant cette royale abbaye ; il nous suffira de rappeler ici en substance quelques souvenirs échappés à ce naufrage, nous réservant de faire connaître dans la suite un petit nombre de faits épars qui se rattachent à d'autres événements. Geoffroy Martel se montra très-généreux à l'égard de ce sanctuaire; il lui donna la seigneurie des paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Martin-des-Bois, Saint-Genest-de-Lavardin, Saint-Jacques-des-Guérets, Saint-Arnoul, Villefranche, Saint-Rimé, Montreuil; il lui donna aussi Fosse-Poudreuse et autres lieux voisins (2). Le restaurateur de l'abbaye y établit des chanoines réguliers à la place des moines qui l'avaient d'abord habitée au VIe siècle. Il leur céda le droit de justice sur leurs sujets et celui de chasse dans la forêt qui avoisinait le monastère. On a vu combien ce droit de chasse était avantageux aux religieux qui s'adonnaient à l'étude. Au reste, les chanoines réguliers, pas plus que les moines, ne se livraient eux-mêmes à cet exercice défendu par les canons; mais ils l'exerçaient par leurs serfs et leurs colons. Ce droit avait encore un avantage très-considérable pour les moines; il éloignait de leurs demeures les bruyantes sociétés des seigneurs féodaux,

(1) Nous ne prétendons pas énumérer tout ce que l'abbaye de Vendôme possédait dans le diocèse du Mans, comme des terres et des moulins à Thoré et autres lieux. Ces recherches pour cette abbaye, comme pour les autres, nous entraîneraient hors de notre sujet.

(2) Armoiries de l'abbaye de Saint-Georges-des-Bois : Tiercé en bande d'argent, de vair et d'or. -- Cauvin fait observer que ces armoiries sont probablement celles données par le traitant, qui pour le Vendomois avait généralement adopté le *tiercé en bande*. L'abbaye de Saint-Georges devait en avoir d'autres. *Supplément à la statistique de la Sarthe*, p. 55.

toujours suivis de meutes nombreuses et de grands inconvénients pour les paisibles habitants du cloître. Les religieux de Saint-Georges jouissaient encore du privilége de prendre leur bois de chauffage dans cette forêt. D'autres barons s'unirent à Geoffroy Martel pour relever l'abbaye fondée par la reine Ultrogothe et saint Innocent. Bouchard de Lavardin (1), comte de Vendôme, petit neveu de Geoffroy, lui accorda l'une des prébendes de la collégiale de Saint-Genest à Lavardin, en 1188, sous l'épiscopat de Renault (2).

Les chanoines réguliers de Saint-Georges-des-Bois fondèrent en peu de temps sept prieurés dans le diocèse du Mans, et quatre dans l'archidiaconé de Vendôme, qui faisait alors partie du diocèse de Chartres, Épiais, Saint-Firmin, l'Isle, Saint-Lubin. Les prieurés situés dans le diocèse du Mans, et auxquels les soins de la paroisse étaient toujours unis, étaient : Saint-Arnoul (3), Saint-Jacques-des-Guérets (4), Lavardin, sous le patronage de saint Genest (5), Saint-Martin-des-Bois (6), Saint-Rimé, destiné d'abord à remplacer l'ancienne abbaye de Saint-Richmir-sur-le-Gondré, Villefaux (7), sous le patronage de saint Étienne, et enfin Saint-Pierre-des-Bois (8). Les sept paroisses que nous venons de nommer étaient voisines de Troô et de l'abbaye, qui se trouvait dans le territoire de Saint-Pierre-des-Bois. Ces prieurés-cures subsistèrent jusqu'à la suppression du monastère, toujours à la présentation de l'abbé de Saint-Georges, et desservis par ses religieux. L'abbaye ne conserva pas son domaine féodal aussi

(1) *Lavardinum.*

(2) Burcardus de *Lavarzino*, comes Vindocinensis,... unam prebendarum suarum ecclesie sancti Genesii de *Lavarzino* abbatie *sancti Georgii de Nemore* dedit in perpetuum. *Livre Blanc.*

(3) *Sanctus Arnulphus.*

(4) *Sanctus Jacobus de Garetis.*

(5) *Sanctus Genesius de Labricino.*

(6) *Sanctus Martinus de Bosco.*

(7) *Villa Faudi.*

(8) *Sanctus Petrus de Bosco.*

entier : dans les derniers temps de son existence elle avait aliéné les seigneuries de Saint-Genest-de-Lavardin et de Saint-Arnoul ; celle de Saint-Pierre-des-Bois appartenait par indivis à l'abbé de Saint-Georges et à M. de Marizi.

La liste des prélats qui gouvernèrent ce monastère n'est pas parvenue jusqu'à notre temps. Un religieux nommé Brice le dirigeait en 1187, un autre nommé Jean, en 1341, et un troisième appelé Matthieu, en 1466. François Dubourg, évêque de Rieux, de 1530 à 1564, reçut cette abbaye en commende. Geoffroy Charlet, bachelier ès droits, y fut nommé en 1565, et Jean-Baptiste le Bossu, en 1713 ; Dominique-François Hamon des Roches, en 1723, et de Pujols, nommé en 1763. Les Prémontrés réformés y furent introduits en 1726 (1).

En restaurant cette abbaye, Geoffroy Martel obéit aux impulsions qu'il recevait de sa femme, qui éleva en même temps une collégiale dédiée à saint Georges près de son château de Vendôme (2). Le comte déploya dans cette fondation une grande générosité, non-seulement par la dotation qu'il assigna, mais encore par la magnificence des édifices claustraux. Il y construisit une église, dont on peut encore admirer les voûtes élégantes et hardies, soutenues par des colonnes à chapiteaux richement sculptés. Ces constructions, dont le caractère se rapproche déjà du grand style architectural du XIIe siècle, datent probablement des dernières années de la vie du fondateur, de 1050 à 1060 (3).

(1) Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. II, p. 415, et passim. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. II, et passim. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 209, 635, et passim. — *La Province du Maine*, 1847, p. 23.

(2) *Gesta consulum Andegavensium*, apud d'Achery, *Spicilegium*, t. X, p. 482, 483. — Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 122. — Simon, *Histoire de Vendôme*, t. III. — De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p 169. — *Cartularium abbatiæ de Pietate Dei*, Ms. de Gaignières à la Biblioth. Impér., nº 205.

(3) De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 173. 198. Voir

Toutefois, Geoffroy Martel, pour donner à la collégiale de Saint-Georges de Vendôme une plus grande importance, lui avait annexé l'abbaye de Saint-Georges-des-Bois avec toutes ses dépendances. Mais cet état de sujétion ne dura pas longtemps pour notre abbaye, qui fut bientôt rendue à sa liberté première. Les successeurs de Geoffroy Martel dans le comté de Vendôme, lui continuèrent leur protection : outre Bouchard de Lavardin, dont nous avons parlé, Geoffroy de Preuilly, sous l'épiscopat d'Hildebert, en augmenta les revenus (1).

Geoffroy Martel fonda aussi à Troô, sous le patronage de saint Martin, une collégiale qui a subsisté jusqu'à la fin du siècle dernier. Ce fut vers l'année 1050 que se fit cette fondation : car la ville de Troô, ancien *oppidum* celtique, chef-lieu du pays Labricin (2), selon une opinion probable, n'a jamais appartenu aux comtes de Vendôme, qui ne possédaient dans cette contrée que les villages détachés par Sigefroy du domaine de l'Église du Mans. Jusqu'au XVIIIe siècle, la ville de Troô est toujours restée séparée du comté, depuis duché de Vendôme, quoique les campagnes qui l'environnent y fussent comprises, et n'a pas cessé de dépendre du comté du Maine. Ce fut donc après être devenu maître du Mans, par la mort du comte Hugues II et l'expulsion de l'évêque Gervais, que Geoffroy Martel put bâtir une église à Troô. Cet édifice s'élève au sommet de la montagne sur laquelle la ville est assise, près de la tombelle celtique qui la couronne et domine un immense horizon. Son clocher était surmonté d'une flèche en pierre qui a été détruite par le feu du ciel et remplacée par une simple toiture en bois; toutes les autres parties de l'édifice datent du XIe siècle. Les chapiteaux historiés des colonnes qui sont à l'entrée du chœur présentent des

dans cette histoire une planche qui représente la partie de cette belle église qui subsiste encore. Pl. 21, 22.

(1) Le Paige, t. II, p. 415.

(2) *Pagus Labricensis.*

détails curieux. Le vaisseau n'a qu'une nef; mais l'aspect général en est imposant et grandiose; c'est le cachet de toutes les constructions de Geoffroy Martel (1). On a remarqué que cette église présente dans le style de ses chapiteaux et dans toutes ses parties une foule de traits de ressemblance avec la nef de notre église cathédrale. On y retrouve également le symbole des colombes à queues de serpent qui boivent dans un calice, les sagittaires combattant le dragon, Daniel dans la fosse aux lions, et autres figures destinées à rappeler aux fidèles divers points de leur croyance. Quant au chapitre de Saint-Martin, il fut sans doute richement doté par son fondateur. Il comptait sept prébendes (2), dont deux sacerdotales, celles du chèvecier et celle du chanoine-curé. Au XIVe siècle l'évêque du Mans Pierre de Longueil augmenta considérablement les revenus de cette collégiale (3).

La petite ville de Troô s'attira l'affection la plus particulière du puissant comte d'Anjou, sans doute à cause de sa position, l'une des plus belles et des plus avantageuses de toutes nos contrées. Par les priviléges et les fondations dont il l'orna, il la rendit l'une des places les plus importantes du diocèse du Mans. Il y fit construire une forteresse et des murs d'enceinte. Mais ce qui fit surtout remarquer la ville de Troô, ce fut le grand nombre et l'importance de ses établissements religieux. Après la collégiale dont on vient de parler, venait le prieuré de Notre-Dame-des-Marchais, membre de l'abbaye de Marmoutier, puis l'église du couvent de Sainte-Catherine, et enfin la chapelle de Saint-Madé, hors des murs, ancienne maladrerie. La plupart de ces fondations eurent lieu sous

(1) De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 198. — Voir là même une planche représentant l'église collégiale de Saint-Martin. Pl. 21, 22.

(2) Selon Cauvin, le chapitre de Saint-Martin avait sept prébendes, sans y comprendre celle du chèvecier; Le Paige parle de sept en tout.

(3) Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. II, p. 551. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 172.

l'épiscopat de Gervais, et par l'influence du comte Geoffroy Martel. Elles ont toutes laissé des restes considérables de leurs édifices, dans lesquels on reconnaît les traces du grand style architectural de l'époque, auquel ce puissant prince communiqua un si vigoureux essor dans nos provinces, le Maine, la Touraine, l'Anjou et le Vendomois (1).

La piété de nos barons se manifestait par ces nombreuses fondations, et si nous pouvions parcourir successivement toutes les petites villes du diocèse, qui commençaient à s'élever près des châteaux les plus considérables, nous n'en rencontrerions peut-être pas une seule où quelque monastère, quelque chapitre n'attestât l'esprit de foi qui dominait alors la société. Les seigneurs qui ne trouvaient pas dans leur position de fortune les moyens de faire de ces fondations, établissaient des chapellenies ou des anniversaires; mais ces énumérations nous entraîneraient trop loin; il nous suffit d'indiquer les principaux établissements avec quelques détails.

Salomon de Lavardin, qui assista à la dédicace de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, et signa plusieurs chartes en faveur du prieuré de Villedieu, avec sa femme Adèle, fonda vers 1050, du consentement de leurs filles Mathilde et Aveline, le prieuré de Saint-Gilderic (2), sur les bords de la rivière du Loir, au pied de son château. Ils le donnèrent à l'abbaye de Marmoutier, et l'abbé Albert y envoya d'abord cinq moines. Dans la charte de fondation, Salomon, après avoir loué la bonté de Dieu, qui invite les hommes à retourner à lui, déclare qu'effrayé de la multitude des crimes qu'il a commis, il donne à Marmoutier une terre qu'il a acquise des chanoines de Saint-Georges-des-Bois, où il a fait bâtir une église en l'honneur de saint Gilderic, et à laquelle il a joint un fonds suffisant

(1) André Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 395. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. II, p. 551. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 223, et passim. — De Pétigny, *loc. cit.*

(2) Saint Gildas, abbé de Ruis.

pour l'entretien des religieux, avec certains droits. Le fondateur exprime la plus entière confiance en la protection de saint Martin, et c'est ce qui le porte à faire ce don à son monastère. Hubert, évêque d'Angers, que l'on croit avoir été parent du seigneur de Lavardin, confirma cette fondation, ainsi que toute sa famille, beaucoup de barons du pays, et le comte Thibaut. Par une prévision qui paraît bizarre, mais qui cependant est conforme aux éventualités de ces temps, il avait été convenu dans l'acte de fondation que si Salomon ou ses successeurs expulsaient les moines de la maison où ils étaient établis, les terres et les vignes qui en dépendaient n'en resteraient pas moins la propriété de l'abbaye (1).

Le seigneur de Lavardin ajouta dans la suite, à la dotation de son prieuré, les droits considérables qu'il possédait sur la maison d'un prêtre nommé Herbert et de son neveu Sicherius, qui fut reçu moine à Marmoutier. Les revenus de ce prieuré augmentèrent considérablement par les libéralités des barons de la contrée, même du vivant de l'abbé Albert. Parmi les principaux bienfaiteurs on doit compter Drogon de Ruccel (2). Un riche Vendomois, Ingelbaut le Breton, qui devint vicomte de Vendôme vers 1069, donna à ce prieuré le droit de paisson pour trois cents porcs dans la forêt du Perche, avec la faculté d'y prendre du bois pour tous les besoins d'une exploitation rurale (3).

Vers le même temps, un autre seigneur nommé Robert,

(1) *Cartularium viride Majoris Monasterii*. Ms. de la Biblioth. Impér., n° 114. — D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Ms., t. I, p. 345, et pièces justif. — De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 208. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 222. Cet auteur rapporte la fondation du prieuré de Lavardin à l'an 1125 par erreur. Il ne connaissait pas le cartulaire que nous venons d'indiquer, et dans lequel se trouvent plusieurs chartes du XIe et du XIIe siècle, relatives à notre diocèse.

(2) Drogo de *Ruccellis*.

(3) C'est probablement ce même Ingelbaut le Breton qui signe deux chartes en faveur de Saint-Aubin d'Angers. Voyez Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., n°s 259, 262.

qui habitait à Lavardin, étant mort, ses deux fils Hubert et Hugues firent transporter son corps à Marmoutier, pour y être enseveli, et ils donnèrent au monastère un colibert nommé Fulbert. Nous ne pouvons énumérer tous les actes semblables qui se lisent dans les cartulaires de Marmoutier et des autres monastères; mais nous ne pouvons passer sous silence un trait de piété du jeune Hamelin, surnommé Gamard (1), seigneur de Lavardin, qui, du consentement de sa sœur Béatrix, donna la liberté à l'un de ses serfs nommé Bertrand, pour le repos de l'âme de son père Salomon. Afin de rendre cet affranchissement plus authentique, il le fit sur le tombeau de son père, en présence de plusieurs témoins, entre autres d'Ulgréius, prêtre, à qui Bertrand donna cinq sous (2) pour dire trente messes pour le repos de l'âme de Salomon, en considération duquel il avait recouvré la liberté (3).

Quant au prieuré de Lavardin, après avoir été longtemps sous le patronage de saint Gilderic ou saint Gildas, abbé de Ruis, il paraît qu'il fut dans la suite placé sous celui de saint Martin. Il fut longtemps considérable; mais à la fin il était réduit à l'état de bénéfice simple (4). On voit encore en face de Lavardin, sur le bord du Loir, quelques restes des anciennes constructions.

La famille de l'évêque Gervais se signala aussi par quelques fondations en faveur des monastères. Son frère Guillaume fréquentait la cour de Geoffroy Martel; il signa souvent, avec d'autres barons, les chartes du comte de Vendôme en faveur de la Trinité, du prieuré de Villedieu et d'autres. Mais la fondation la plus importante de la famille de Château-du-Loir, à cette époque, fut celle du prieuré de Sainte-Marie-Madeleine à Cohémon (5), dans le fief même où était né notre évêque Gervais. Aremburge ou

(1) Hamelinus Gamardus.
(2) Cette somme équivaut à 141 fr.
(3) D. Martène, *loc. cit.*
(4) Les revenus n'étaient plus estimés que 2,000 livres, soit 4,000 fr.
(5) *Curia Amonis.* — Cohémon.

Eremburge, veuve de Thetuin-Strabon, fonda ce monastère vers l'an 1040 (1). Elle le donna à l'abbaye de Notre-Dame de la Charité ou du Ronceray, fondée en 1028 par Foulques Nerra, dans la ville d'Angers. La pieuse Aremburge, bientôt après, fit à Dieu une offrande plus agréable encore; elle se consacra elle-même à son service pour le reste de ses jours, sous le voile des filles de saint Benoît, et elle eut le bonheur d'offrir en même temps au Seigneur ses deux filles Hersende et Hildeburge, heureuses de fuir les joies du monde dès les premiers pas qu'elles faisaient dans la vie. Le prieuré de Cohémon devint important. Pendant longtemps il conserva la conventualité; mais à la fin il devint bénéfice simple. Plusieurs des vierges qui s'y consacrèrent à Dieu appartenaient par leur origine aux familles les plus illustres de nos provinces du Maine et de l'Anjou (2).

Parmi les bienfaiteurs les plus signalés du prieuré de Cohémon, nous remarquons Matthieu de Montoire et Gervais de Château-du-Loir (3). Ce dernier était vraisemblablement le neveu de notre prélat, qui étendit ses pieuses générosités à plusieurs autres établissements religieux. Ameline, fille de Jean le Tort, concubine du clerc Gervais,

(1) De Curia Hamonis, cum servis et integritate sua, quam dedit Aremburgis vidua Thetuini Strabonis. — Nobilis igitur Aremburgis, relicta vidua Thetuini Strabonis, quando se ipsam et filiam suam Hildegardem in monasterio sancte Marie Deo in sancto habitu devovit; tradidit ad ipsum cenobium terram suam que dicitur Curia Hamonis, cum servis et ancillis et tota integritate sua, per auctoritatem domni Huberti Andegavensium episcopi, de cujus erat beneficio, et neptis illius Emme atque Radulfi vicecomitis Cenomanensium, mariti ejus, filiorumque eorum... *Cartularium beatæ Mariæ Caritatis Andegavensis*, nº 391.

(2) *Cartularium beatæ Mariæ Caritatis Andegavensis*, nº 398, et passim. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. II, p. 594 — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. II, p. 55, t. VI, p. 615. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 220. — Armoiries et sceau du prieuré : De gueules, à trois aigles d'argent becqués et onglés d'or, deux et un.

(3) *Cartularium beatæ Mariæ Caritatis Andegavensis*, nº 392.

dont les dons furent autorisés par le comte Hélie (1). Teduin le Manceau, qui donna des fonds de terre et des droits seigneuriaux (2), demandant que sa femme fût reçue dans le monastère, si elle désirait s'y faire religieuse (3). Jean de *Aleia* (4), au moment de partir pour la Palestine, donna le droit de pacage pour les porcs du monastère sur toutes ses terres (5). Guillaume de Corcelon (6), et enfin Geoffroy V, dit le Bel, comte d'Anjou, en 1142 (7).

La paroisse de Vouvray-sur-Loir, où était le prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Cohémon, honorait dès lors saint Hubert d'un culte particulier. On voit encore dans l'église de ce bourg une chapelle consacrée en l'honneur de ce saint évêque, par la protection duquel jamais, à aucune époque, les chiens atteints d'hydrophobie n'ont fait de victime sur le territoire de cette paroisse (8). Mais continuons de rappeler les principales fondations religieuses.

Les fondements du monastère de Notre-Dame d'Avesnières (9) furent jetés à la même époque par Guy II, seigneur de Laval. Passant un jour à cheval sur le pont qui traversait la Mayenne au-dessous de son château, il tomba dans l'eau, et fut entraîné par la rapidité du courant. Il allait périr : à la vue du danger qui le menaçait, il implora avec foi et confiance le secours de la sainte Vierge, et tout aussitôt il se trouva porté par les flots sur le rivage. Il aborda sain et sauf dans un champ d'avoine, et l'un des premiers objets qui frappèrent sa vue fut une petite statue de la sainte Vierge, devant laquelle plusieurs lampes étaient allumées. Frappé du prodige par lequel la Mère de Dieu venait de l'arracher à une mort certaine et de la rencontre extraordinaire de cette pieuse image, le seigneur de

(1) *Ibidem*, n° 393. — (2) Ces terres et ces droits étaient situés à *Corcellonia*, *Junceiæ*, *Mons Berconis*, *Vernolia*, et *Villa Nova*. — (3) *Ibidem*, n° 395. — (4) Peut-être Halaines : Cfr. Cauvin, *Géographie*, etc., p. 9, Bilard, *Analyse*, etc., n° 318. — (5) *Cartularium*, n° 396. — (6) De *Curcilione*, *ibidem*, n° 395, 397, 398. — (7) *Ibidem*, n° 399.

(8) Pesche, *loc. cit.*

(9) *Aveneriæ*.

Laval tombe la face contre terre et se répand en actions de grâces. Tous les monuments de l'époque représentent Guy comme un seigneur rempli de piété, bienfaiteur des églises et des monastères, protecteur de ses sujets pauvres, ami incorruptible de la justice, en un mot le modèle des barons de son temps. Il succéda en 990 à son père Geoffroy-Guy dans la seigneurie de Laval, et il la tint jusqu'en l'année 1048, époque de sa mort (1). Pendant cette longue vie, il se signala par des actes nombreux de religion, dont nous ferons connaître les principaux. On a déjà vu la restitution qu'il fit au chapitre de l'église cathédrale des droits dont ses pères s'étaient rendus les maîtres sur la terre d'Asnières (2).

Guy II, dans sa reconnaissance envers la sainte Vierge, s'engagea aussitôt à rebâtir l'église qui était au lieu même où se trouvait l'image miraculeuse (3). Ce territoire appartenait à Guérin de Saint-Berthevin, époux d'Oraine, sœur de Guy. Guérin s'estima heureux de contribuer à la pieuse fondation de son beau-frère, et céda généreusement une partie notable des droits qu'il possédait sur ce terrain. Le seigneur de Laval fit aussitôt construire une église sur le modèle, dit-on, adopté par Geoffroy Martel et Agnès pour la basilique du Ronceray. Près de cette église, il fit élever des cloîtres et tous les bâtiments claustraux nécessaires; puis il remit ce monastère avec une dotation convenable entre les mains des religieuses du Ronceray, auxquelles plusieurs liens de famille l'attachaient déjà. En effet, sa fille Agnès s'y était consacrée à Dieu, et ce fut elle qui vint apporter à Avesnières les observances gardées dans l'abbaye d'Angers (4). Sous cette illustre supérieure, la nouvelle

(1) Selon un autre sentiment, Guy II tint la seigneurie de Laval de l'an 1002 à 1067. Boullier, *Recherches sur la Trinité de Laval*, p. 257.

(2) *Livre Blanc*, n° 48. Voyez plus haut, p. 147.

(3) Pièces justificatives, n° xx.

(4) Voici la liste des premières prieures d'Avesnières: Agnès de Laval. — Eusébie. — Agnès de Craon. — Burgundia, qui était mère d'Adélard

communauté ne tarda pas à acquérir une grande considération et des revenus assez considérables. Toutefois le prieuré de Notre-Dame d'Avesnières, comme celui de Sainte-Madeleine-de-Cohémon, ne fut jamais élevé au rang d'abbaye, afin sans doute de conserver une union plus étroite avec la maison du Ronceray.

Du temps que la pieuse Agnès gouvernait encore le monastère fondé par son père, le nombre des vierges consacrées à Dieu y devint si considérable, qu'il parut nécessaire de fonder deux autres maisons sous sa dépendance. La première fut établie à Bonchamp (1), à une lieue environ d'Avesnières. Bonchamp n'avait été jusque alors qu'une ferme considérable dépendante du château de Laval; Guy II en avait accordé toutes les dîmes à sa fille et au monastère qu'elle gouvernait. Les religieuses, en s'y transportant, firent bâtir une église en l'honneur de saint Blaise, et établirent un bourg près de leur nouveau cloître. Ce monastère dura trois siècles environ. La seconde colonie formée par les vierges d'Avesnières était à Saint-Pierre-de-la-Poterie (2), à une petite distance de la maison-mère, sur la rive gauche de la Mayenne. Ce lieu avait été souillé autrefois par le culte qu'on y rendait aux idoles, et il n'était pas encore entièrement purgé des superstitions insensées que l'erreur y avait implantées. Les religieuses d'Avesnières y construisirent une église qui subsiste encore aujourd'hui. On voit aussi au pied de cet édifice la fontaine autrefois consacrée aux fausses divinités (3). Cette maison, comme celle de Bonchamp, compta une existence d'environ

de Château-Gontier. — Advenia. — Théophanie. — Isobia. — Eremburge. — Lucie. — Berthe. *Cartularium beatæ Mariæ Caritatis Andegavensis*, nº 367 à 409. — Au nº 297 du même cartulaire on trouve *Anna de Lavalle abbatissa.* — Nº 260, *Hersendis de Lavalle.* — Nº 403, Œline, fille de Guy de Laval. Ces deux dernières sont simples religieuses d'Avesnières.

(1) *Malus campus*, *Bonus campus.*

(2) Saint-Pierre-de-la-Poterie, Saint-Pierre-le-Potier, Saint-Pierre, et vulgairement Saint-Pierre-l'Abandonné.

(3) Verger, *Notice sur Jublains*, 2e édit., p. 127.

trois cents ans; mais elle ne paraît pas avoir donné origine à une paroisse, comme la précédente.

Néanmoins, dans la suite, chacune de ces maisons ayant acquis un développement et une importance propres, elles devinrent indépendantes d'Avesnières et ne relevèrent directement que de l'abbaye du Ronceray. De son côté le monastère d'Avesnières se maintint longtemps, malgré les guerres et les autres calamités dont il eut plus d'une fois à souffrir. Le sanctuaire de la Mère de Dieu prit de jour en jour plus d'importance dans les habitudes religieuse des Manceaux envers sa sainte patronne. Après l'abbaye d'Évron, aucun autel consacré à Marie dans les limites de notre diocèse ne reçut autant de vœux et d'hommages que celui d'Avesnières. Jusqu'à nos jours, la foi des fidèles qui le fréquentent y obtient des grâces abondantes. Ces faveurs signalées portèrent de nombreux bienfaiteurs, mais surtout les habitants de Laval, et plus particulièrement les seigneurs qui se succédèrent dans ce fief, à augmenter le prieuré; aussi fut-il presque toujours gouverné par des religieuses sorties des plus illustres familles. Dès l'origine, on vit les pauvres habitants du pays venir abriter leurs demeures près du sanctuaire de la Mère de Dieu; les religieuses obtinrent la permission de fonder un bourg avec différents priviléges pour les manants qui viendraient s'y fixer, entre autres le droit d'usage dans la forêt de Concise (1).

Quant aux religieuses elles-mêmes, elles suivaient la règle de saint Benoît, avec les constitutions propres à la maison du Ronceray, et qui étaient d'une grande austérité. Dès le XIIe siècle l'usage s'y introduisit de n'admettre que des filles d'extraction noble du côté du père et du coté de la mère. La clôture et les grilles qui s'établirent successivement dans la plupart des maisons religieuses de

(1) *Mémoire de Perette de Montberon*, Ms. de M. La Beauluère, publié en partie dans la *Province du Maine*, 1846, 1847. — Maucourt de Bourjolly, *Histoire de Laval*, t. I, p. 112. Ms. de M. La Beauluère.

femmes, ne furent jamais connues dans celles du Ronceray ni dans celles qui en dépendaient. C'est ainsi que les religieuses d'Avesnières se sont toujours acquittées de l'office divin dans le chœur même de leur église, quoiqu'il n'ait jamais eu aucune clôture. Fidèlement attachées aux anciennes traditions, les religieuses du Ronceray et celles d'Avesnières, de Bonchamp, de Saint-Pierre-de-la-Poterie, de Sainte-Marie-Madeleine de Cohémon, conservèrent jusqu'à la fin, dans leur profession religieuse, le rite du Pontifical pour la consécration des vierges. Cette belle et imposante solennité, pratiquée durant les premiers siècles dans toutes les Églises, était dès le XIIIe siècle tombée en désuétude dans presque toute la chrétienté, si l'on excepte l'abbaye du Ronceray et ses dépendances (1), et quelques autres monastères.

Nous reviendrons sur plusieurs faits qui touchent le prieuré d'Avesnières : contentons-nous d'ajouter ici quelques détails qui ne se rattachent à aucun autre événement. Une charte de ce cloître semble prouver qu'il fut desservi pendant quelque temps par des religieux et par des religieuses. On sait que ces monastères doubles étaient assez nombreux dans nos contrées au XIe et au XIIe siècle. On connaît le nom du supérieur des moines, qui se nommait Milesende (2). Guérin de Saint-Berthevin, dont nous avons déjà parlé, fit à diverses époques des dons considérables au prieuré d'Avesnières ; il lui accorda l'église du lieu, permit de bâtir un bourg, et céda le droit de paissage pour les porcs dans sa forêt (3). Une fille de ce seigneur ayant reçu le voile dans ce prieuré, il fit de

(1) Hélyot, *Histoire des ordres monastiques et religieux*, 4e part., chap. XXVII.

(2) Milesendis prior ejusdem loci. — *Cartularium beatæ Mariæ Caritatis Andegavensis*, n° 364. — Une autre charte, du même cartulaire, n° 367, semble indiquer la même chose ; on y lit : Adam de *Malo Campo* scriptor cartule. — Au n° 363 on trouve encore un Guacius canonicus sanctæ Mariæ. — N° 387, Ascelinus cellerarius.

(3) *Ibidem*, nos 360, 365, 366, 368.

nouveaux dons (1). Les religieuses se montrèrent très-reconnaissantes, et lui prêtèrent une somme d'argent fort considérable, cinq cents sous (2), lorsqu'il partit pour le pèlerinage de Jérusalem (3). Toutefois, soit que ce baron ait été d'une mobilité de caractère extraordinaire, soit qu'on le confonde avec l'un de ses successeurs du même nom, il est certain que les religieuses d'Avesnières eurent plusieurs fois à défendre leurs droits contre lui (4), et contre son fils Hubert (5). Au temps qu'Eusébie gouvernait la communauté, Guérin entreprit de ressaisir tout ce qu'il avait donné volontairement. L'abbesse du Ronceray, nommée Théburge, Odon, abbé de la Couture, Geoffroy, doyen du Mans, Guy de Laval, Cécile, femme de ce seigneur, Guérin son fils, et beaucoup d'autres personnages s'assemblèrent dans le verger situé près le chevet de l'église, afin de juger cette affaire. Guérin fut obligé de confesser son tort; mais Hubert, son fils, exigea un coursier pour confirmer les droits des religieuses (6).

Outre les seigneurs de Laval Guy II et Hamon (7), on compte encore parmi les premiers bienfaiteurs du prieuré d'Avesnières Hersende, fille d'un drapier de Laval, qui était mariée et obtint la liberté de se faire religieuse (8); Hamon Crispus, qui donna en mourant l'église de Saint-Pierre de *Clauso-Monte* (9); Foulques de Bugnon, qui donna une partie de l'église de Bonchamp à la condition que les religieuses recevraient et instruiraient sa fille (10);

(1) *Cartularium beatæ Mariæ Carit. Andeg.*, n° 369.

(2) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 14,100 fr. de notre monnaie.

(3) *Cartularium beatæ Mariæ Carit. Andeg.*, n° 369. — (4) *Ibidem*, nos 367, 368. — (5) *Ibidem*, n° 371.

(6) *Ibidem*, n° 367.

(7) *Ibidem*, nos 362, 403, et passim.

(8) *Ibidem*, n° 374. — (9) *Ibidem*, n° 377. — (10) *Ibidem*, n° 402.— Suivant un titre de 1532, déposé aux archives de Maine-et-Loire, la prieure d'Avesnières avait le droit de prendre tous les cierges qui étaient offerts dans l'église de la Cassine, en Bonchamp, chaque année le jour de saint Barthélemy.

enfin le chapitre de l'Église du Mans, qui fit abandon des droits qu'il pouvait prétendre sur les églises de Bonchamp et de Mareil, à l'occasion de la réception que les religieuses firent d'Agathe, fille de Guillerme de Ruillé-sur-Loir. De plus les chanoines contractèrent une confraternité et communauté de prières avec les religieuses d'Avesnières (1).

Le même intérêt qui unissait le seigneur de Laval à l'abbaye du Ronceray, l'attachait aussi à celle de Marmoutier. Jean, l'un de ses fils, venait d'y consacrer son existence à Dieu, à l'âge de vingt-neuf ans. Il est touchant de voir à toutes les époques la fidélité avec laquelle les habitants du Maine conservaient le souvenir des relations de saint Martin avec notre pays. Par dévotion pour cet illustre évêque, par attachement pour les moines qui desservaient le principal sanctuaire qu'il eût fondé, beaucoup de riches Manceaux établirent des prieurés qui en dépendaient; d'autres, en plus grand nombre, y choisirent leur sépulture. C'est ce que firent pendant un long espace de temps les seigneurs de Laval. Guy II voulut établir un chœur de ces moines près de son château, sous le vocable de saint Martin. Il avait probablement le désir d'y attirer son fils Jean, comme sa fille Agnès était venue fixer son séjour à Avesnières (2). Dans ce but, il concéda à l'abbé et aux religieux de Marmoutier un terrain considérable près de sa forteresse, qu'il faisait reconstruire dans le même temps. Il leur permit d'y fonder un bourg, d'y établir des marchés; il leur abandonna la juridiction sur les habitants du bourg et sur une partie des vendeurs et des acheteurs qui fréquenteraient les foires et les

(1) *Cartularium beatæ Mariæ Carit. Andeg.*, n° 405.

(2) Wuydo, castri quod appellatur *Vallis*, in pago Cenomanensi, conditor et possessor, Majori Monasterio burgum apud idem castrum, cum omnibus consuetudinibus, dedit, ad portam *Rhedonensem*, seu *occidentalem*... . . . Idque donasse de occasione Johannis filii, nuper effecti monachi; consentientibus uxore sua Rotruda et filiis Haimone, Gervasio, Guidone et Agnete, et Galterio filio Rotrudi... Maucourt de Bourjolly, *Mémoires historiques sur Laval*, t. I.

marchés établis par les moines; il leur donna enfin le droit de prendre le bois nécessaire pour leur usage et pour les bâtiments qu'ils auraient à construire dans sa forêt de Concise, et il les affranchit de tout droit de péage sur ses terres et sur ses rivières. De son côté, l'abbé et le chapitre de Marmoutier s'engagèrent à édifier un monastère et à y entretenir un nombre suffisant de religieux pour y célébrer l'office divin (1). Le seigneur de Laval ne mit aucun retard à l'exécution de ses promesses, et le nouveau cloître s'éleva avec rapidité. L'église que bâtirent les moines venus de Marmoutier subsiste encore presque tout entière, mais malheureusement profanée par des usages domestiques. Après l'église de Notre-Dame-de-Prix, elle est le plus ancien monument religieux de Laval, et il est triste de voir l'abandon où la laisse une population qui conserve encore quelques faibles restes de la foi des premiers temps. Sa forme est celle des anciennes basiliques à trois nefs, terminées par trois absides: plan traditionnel auquel Marmoutier restait encore fidèle, et qu'il propageait dans nos provinces. Sans présenter de grandes proportions, elle offre cependant des caractères qui annoncent une certaine magnificence; elle conserve le cachet de ces moines constructeurs du XIIe et du XIIIe siècle, qui possédaient à un si haut point le secret d'imprimer à toutes leurs œuvres un caractère hiératique que des influences moins sacrées firent trop tôt disparaître.

Le prieuré de Saint-Martin de Laval n'eut jamais une très-grande existence; les revenus en furent toujours médiocres : ce qui s'explique facilement par la présence sur les mêmes lieux, et avec des conditions d'antériorité, du prieuré de Notre-Dame-de-Prix. Malgré cet état humble et obscur, le prieuré de Saint-Martin fut habité jusqu'au XVIIe siècle par un certain nombre de religieux qui produisirent par leurs exemples et leurs instructions des fruits abondants de salut parmi les populations, dont ils étaient aimés et

(1) Voir Pièces justificatives, n° XX.

vénérés. Ils ne furent pas cependant toujours à l'abri des tempêtes que l'esprit de cupidité leur suscita quelquefois. Hamon, fils de Guy II et de Berthe de Blois, ayant succédé à son père dans la seigneurie de Laval en l'an 1048, essaya aussitôt de dépouiller les moines de Saint-Martin des concessions faites par son père et par son frère Jean. Dans l'emportement des passions, si ordinaire aux hommes de son temps, Hamon menaçait de se livrer aux excès les plus graves, lorsque son frère lui fit entendre le langage de la justice et de la religion. La voix fraternelle toucha le cœur du fier Hamon; il avoua ses torts, confirma aux religieux les concessions faites par sa famille, et y ajouta même un terrain dans la forêt de Concise, sur les bords du Vicoin (1), pour y construire un moulin (2).

Dès l'année 1024, c'est-à-dire antérieurement à l'établissement du prieuré de Saint-Martin, et même avant l'entrée de Jean de Laval à l'abbaye de Marmoutier, Guy II avait fait une fondation importante en faveur de l'abbaye de la Couture. A une petite distance de son château se trouvait une église vénérable par son antiquité, par les souvenirs qu'elle rappelait aux habitants de la contrée, puisqu'elle avait été le premier sanctuaire dans lequel leurs pères avaient adoré le vrai Dieu; et malgré son éloignement du centre de la population, elle avait conservé le titre et les prérogatives d'église paroissiale, par suite du respect que l'on était accoutumé de porter aux monuments primitifs. Cette église était celle de Prix (3). Guy II, voulant assurer la décence du service divin que réclamait la dignité de ce sanctuaire, et en même temps pourvoir aux besoins spirituels de la population, qui s'était agglomérée sous les créneaux de son donjon, donna cette église

(1) In bosco *Conciso*... in fluvio *Vulcano*.

(2) *Cartulaire du prieuré de Saint-Martin de Laval*, Ms. de M. La Beauluère. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 109. — Duchemin de Villiers, *Essais historiques sur Laval*, p. 425. — Boullier, *Recherches historiques sur la Trinité de Laval*, p. 257, et passim.

(3) *Histoire de l'Église du Mans*, t. II, p. 409.

aux religieux de la Couture, qui y fondèrent un prieuré sous le nom de Notre-Dame-de-Prix. Les prérogatives de ce monastère furent très-étendues, parce qu'il était seul alors dans ce lieu. Lorsque les églises du Bourg-Chevreau et de la Trinité furent établies, soit par Guy II lui-même, comme quelques historiens le pensent, soit par ses premiers successeurs, elles furent des dépendances de l'église de Prix. Le droit pastoral sur toute la population de Laval appartenait aux religieux de ce monastère, et ils l'exerçaient par eux-mêmes ou par des prêtres séculiers qui étaient comme leurs vicaires. La difficulté extrême de maintenir le clergé dans la décence convenable au caractère sacerdotal, avait dès lors porté les supérieurs ecclésiastiques et les fondateurs à régler ainsi l'administration d'un grand nombre de paroisses. Lorsqu'en 1040 les moines de Marmoutier, sur l'invitation du sire de Laval, fondèrent leur prieuré et leur bourg de Saint-Martin, les religieux de la Couture crurent leurs droits lésés; ils réclamèrent, et la discussion n'était pas encore terminée en 1061, comme nous le dirons dans la suite (1).

Enfin Guy II et son fils Hamon augmentèrent les revenus du prieuré de Notre-Dame d'Auvers-le-Hamon, qui était alors florissant et nombreux (2). Déjà des liens particuliers unissaient les prieurés de Prix et d'Auvers-le-Hamon; plus tard ils furent unis plus étroitement encore. Vers l'an 1050, Guy d'Avoise, l'un des héritiers du fondateur, confirma les dons de ses ancêtres et les augmenta. Cette ratification fut reçue par Asselin, abbé de la Couture, en présence de l'évêque Gervais, d'Avesgaud, abbé de Saint-Calais, de Raoul de Vaige, de Robert d'Entrames, de Guillaume d'Antenaise, de Henri de Pezé, et de plusieurs autres seigneurs de la province (3).

(1) Mémoires manuscrits du cabinet de M. La Beauluère.

(2) Armoiries du prieuré de Notre-Dame à Auvers-le-Hamon : De sable à un arbre renversé de sinople.

(3) *Cartulaire de l'abbaye de la Couture*, et *Histoire de la Couture*.

Le XI[e] siècle fut particulièrement fécond en établissements monastiques dans la partie du diocèse que l'on nomme le Bas-Maine, correspondant à peu près au département de la Mayenne. On remarque qu'ils se multiplièrent surtout dans l'ancien doyenné de Laval, où jusqu'à ce temps ils avaient été moins nombreux que dans les autres cantons du diocèse. La civilisation s'y était introduite plus lentement; cette contrée même n'était pas encore aussi peuplée que les autres de notre province. Désireux d'y attirer une population plus forte, et pour satisfaire à leur piété, les barons qui étaient devenus maîtres de cette ancienne marche de la Bretagne, invitèrent les moines à venir s'y établir. Ils leur firent des concessions de terres, leur permirent d'y bâtir des cloîtres, une église, et d'y établir un bourg. Bientôt on vit une population industrielle et agricole se fixer autour du monastère. Il y eut avantage pour tout le monde : les droits fiscaux des seigneurs augmentèrent en proportion du nombre de leurs sujets et des travaux qu'ils entreprirent. Les manants trouvèrent à leur disposition toutes les ressources que procurent le rapprochement, la société et les échanges. Dans d'autres lieux, en moindre nombre, les églises étaient déjà fondées ; mais elles attirèrent davantage les habitants des campagnes lorsqu'elles furent desservies par les moines. C'est ainsi que les églises de Saint-Berthevin, Courbeveille (1), sous le patronage de saint Sulpice, la Gravelle (2), sous le patronage de saint Jacques, Houssay (3), sous celui de saint Sulpice, Loiron (4), sous celui des saints Gervais et Protais, Montigné (5), sous celui de la sainte Vierge, Ruillé-le-Gravelais (6), sous celui de saint Méen et de saint Sulpice, furent fondées ou augmentées

Mss. de la bibliothèque du Mans. — Pièces manuscrites du cabinet de M. La Beauluère. — Boullier, *op. cit.*, p. 12. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 54. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. I, p. 61.— Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 222.

(1) *Curtis villa.* — (2) *Gravella.* — (3) *Huxedus.* — (4) *Loiron.* — (5) *Montigneium.* — (6) *Ruiliacus.*

par les moines de l'abbaye de Marmoutier. Dans chacun de ces lieux ils établirent une petite celle, composée au moins de deux ou de trois moines, pour surveiller les propriétés; mais surtout pour instruire les colons voisins et leur administrer les sacrements. Quelques-unes des églises que nous venons de nommer existaient antérieurement, comme celles de Courbeveille et de Ruillé-le-Gravelais; mais ce n'étaient que des chapelles particulières, et elles ne pouvaient être d'une grande utilité aux pauvres habitants des campagnes.

Les mêmes motifs portèrent les moines de Saint-Jouin-de-Marne à fonder de petites colonies à Beaulieu (1) et à Saint-Cyr-le-Gravelais (2). L'abbaye de Saint-Aubin d'Angers établit ses religieux à Quélaines et à Saint-Gault (3); Saint-Florent de Saumur, à Cossé-le-Vivien; Évron, à Saint-Germain-le-Fouilloux (4); Saint-Serge d'Angers, à Astillé (5); Saint-Vincent du Mans, à Nuillé-sur-Vicoin (6); enfin l'abbaye de la Couture, au Genest (7) et à Grenoux (8), et l'on vient de voir que des religieux du même monastère desservaient déjà toute la ville et le château de Laval, par leur prieuré de Notre-Dame-de-Prix. Suivant une opinion assez probable, la paroisse de Saint-Mélaine (9), aujourd'hui remplacée par celle de Saint-Vénérand (10), ne tarda pas beaucoup à se former sur la rive gauche de la Mayenne, et elle fut confiée aux chanoines réguliers de l'abbaye de Toussaint d'Angers. Les moines construisirent de nouvelles églises dans presque tous les lieux où ils s'établirent sur le territoire de Laval; la plupart ont été détruites au moins en grande partie; mais celle de Grenoux, dédiée à saint Sulpice, fait une heureuse exception.

Si nous pouvions parcourir les autres contrées du diocèse, comme nous venons de le faire pour la localité

(1) *Bellus locus.* — (2) *Sanctus Cyricus.* — (3) *Sanctus Gallus.* — (4) *Fol.* — (5) *Hastiliacus.* — (6) *Neœilleyum super Viconium.* — (7) *Genestum.* — (8) *Grenoz.*

(9) Parrochia *sancti Melanii.*

(10) *Sanctus Venerandus.*

de Laval, nous y verrions également les églises s'élever partout par les mains laborieuses des enfants de saint Benoît; nous verrions les moines faire régner autour de leur demeures l'instruction, l'agriculture et l'industrie qui florissaient dans les cloîtres. L'abbaye d'Évron, entre autres, à cette époque où elle jouissait d'une grande prospérité, fonda des colonies dans tous les lieux qui l'environnaient : à Moulay (1), Isé (2), la Basoche-Montpinçon (3), Bais (4), Châlons (5), Champgéneteux (6), Châtres (7), Saint-Christophe-du-Luat (8), Gesnes (9), Sainte-Gemme-le-Robert (10), Néau (11), Sainte-Suzanne (12), Torcé-en-Charnie (13), Trans (14), Viviers (15), et Voutré (16). Les autres monastères agirent de même, et en peu d'années tout le diocèse se trouva couvert d'établissements monastiques. Comme le dit un auteur de nos jours, dépositaires des plus nobles débris de l'ancienne civilisation, les moines ne dédaignèrent point de recueillir, avec la science et les arts de l'esprit, la tradition des procédés mécaniques et agricoles. Une abbaye n'était pas seulement un lieu de prières et de méditation, c'était encore un asile ouvert contre l'envahissement de la barbarie sous toutes ses formes; ce refuge des livres et du savoir abritait des ateliers de tout genre, et ses dépendances formaient ce qu'aujourd'hui nous appelons une ferme-modèle; il y avait là des exemples d'industrie et d'activité pour le laboureur, l'ouvrier, le propriétaire. Les moines qui se répandaient au milieu de nos campagnes et de nos vastes forêts pour y former ces petits prieurés dont nous avons parlé, et beaucoup d'autres, portaient avec eux les traditions des travaux de l'intelligence et de ceux des champs, qui font la vie des peuples civilisés. Sur chaque terre où ils avaient commencé quelque entreprise de culture

(1) *Auliacus.* — (2) *Ausciacus.* — (3) *Balgiacus.* — (4) *Bandiaca.* — (5) *Caladunnum.* — (6) *Campus Genestosus.* — (7) *Castra.* — (8) *Sanctus Christophorus de Luato.* — (9) *Gena.* — (10) *Jona.* — (11) *Nigellus.* — (12) *Sancta Susanna.* — (13) *Tortiacus.* — (14) *Tridens.* — (15) *Vivaria.* — (16) *Vulteriacus.*

et de colonisation, les cabanes des hommes de travail, lites, colons, serfs ou esclaves, groupées autour de la croix qu'ils avaient plantée d'abord, croissaient bientôt en nombre, se peuplaient davantage, arrivaient à former un hameau. Bientôt, la population augmentant, le village se transformait en paroisse (1).

Ce mouvement eut diverses époques, très-marquées dans le diocèse du Mans : le IXe et le XIe siècle furent deux de ces époques les plus fortement caractérisées. A la première, le clergé séculier travailla beaucoup ; à la seconde, on ne reconnaît presque exclusivement que l'œuvre des moines. Le IXe siècle vit les colonies religieuses et agricoles s'établir de préférence dans le Bas-Vendomois, le Passais et autres parties plus rapprochées de la capitale de la province ; le XIe, au contraire, fut surtout fécond pour le Bas-Maine et l'ancienne Charnie. Mais ces études que nous pourrions faire sur le travail social qui s'opérait alors dans la province du Maine, sous l'influence de l'Église, et principalement des monastères, nous entraîneraient trop loin du récit des événements. Toutefois, nous devons encore insister sur quelques fondations, et les présenter avec certains détails, afin de mettre le lecteur en état de juger des autres établissements sur lesquels nous ne pouvons nous étendre aussi longuement.

Parmi les prieurés donnés à l'abbaye de la Couture, sous l'épiscopat de Gervais, il faut compter celui de Roezé (2), sur les bords de la Sarthe. Le fondateur se nommait Lodon ; c'était un seigneur fort riche, qui dota magnifiquement le nouveau monastère. Il accorda d'abord l'église et la seigneurie du bourg de Roezé, avec différents fonds

(1) On trouve dans les *Commentaires* de D. Martène et de D. Calmet sur la *Règle de saint Benoît*, de curieux détails sur la conservation des traditions agricoles et industrielles dans les monastères. Voir aussi un remarquable travail de M. Beugnot sur les *Municipalités rurales en France*, publié dans la *Revue française*, août, septembre et octobre 1838.

(2) *Rosiacus.*

de terre aux environs de l'église de Marsillé (1); deux anciennes basiliques, l'une située dans la forêt de Longaunay (2), sous le patronage de la sainte Vierge, l'autre, sous le patronage de saint Martin, au lieu nommé Milletray (3). Ces deux sanctuaires avaient été autrefois desservis par des moines, et ils étaient tombés entre des mains laïques. Lodon donna encore d'autres fonds de terre, des moulins, des vignes et différents droits. Quelques-uns de ses vassaux concoururent, suivant la coutume, à la dotation du monastère. Renaud, fils de Drogon de la Suze (4), lui transmit l'église de Saint-Julien, dans le château de la Suze. Plus tard, Guy de la Suze accorda la remise de plusieurs droits et coutumes, et confirma aux moines de la Couture la possession de l'église de Roezé dédiée à saint Pierre, à la condition d'y entretenir un certain nombre de moines pour y célébrer les offices de jour et de nuit. La charte fut signée par l'évêque Gervais, le comte Hugues II, Geoffroy fils d'Hammon, l'archidiacre Hugues et son frère Odon, Renaud, fils de Drogon, et Herbert, fils du fondateur. Le comte Hugues donna lui-même des bois et des terres au prieuré de Roezé, et sa charte fut signée par Herbert, fils de Lodon, Guy de la Cropte (5), Auger de Montmirail, Robert le Chasseur, Frotmund le Forestier (6). Puis elle fut confirmée par l'évêque Gervais, Girald, chantre, Renaud, chantre, Durand, trésorier et doyen, Hubert, doyen, Salicon, doyen, Christophe, doyen, Hugues, archidiacre. Trois abbés, Adélard, Herbert et Fredicus, signèrent, ainsi que plusieurs seigneurs laïques (7).

Vers la même époque, Berladius fonda près de Saint-Longis, autrefois nommé la Boisselière, le prieuré de

(1) Ecclesiam de *Marsiliaco*, cum dimidia mansura terre... — Marsillé ou Marsilly, terre située sur le territoire de Roezé.

(2) *Longus Alctus.*

(3) *Milletreus.*

(4) *Secuza.*

(5) *Spelunca.* — (6) Et M. de *Lunte.*

(7) Ménage, *Histoire de Sablé*, 1re part., p. 351.

Saint-Longis, qu'il donna à l'abbaye de Saint-Vincent. Cet établissement subsista jusqu'à la destruction des ordres religieux; il devint considérable; mais dans les derniers temps il était réduit, comme le précédent, à l'état de bénéfice simple (1).

D'autres seigneurs, comme Raoul de Beaumont, vicomte du Maine, signalèrent leur piété par des dons offerts aux monastères de l'Anjou. En 1050 environ, il donna à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur une colliberte (2). En 1048, Emma, femme de ce même Raoul, étant morte, fut ensevelie dans l'abbaye de Saint-Serge d'Angers, et à cette occasion son mari fit un don considérable (3). L'année précédente, c'est-à-dire en 1047, l'évêque Gervais, Vulgrin, abbé de Saint-Serge, et Frédéric, abbé de Saint-Florent, accompagnés de tous les abbés du diocèse d'Angers, rendirent les devoirs de la sépulture à Hubert, évêque de cette ville, dans l'abbaye de Saint-Serge (4).

Malgré la faveur dont les moines étaient universellement entourés, ils ne laissaient pas d'être quelquefois victimes de la violence des barons. Un état de guerre continuel, un défaut presque complet de culture intellectuelle, et une indépendance effrénée accoutumaient les esprits à une brutalité que le sentiment religieux ne parvenait pas toujours à réprimer. Heureusement la foi était vive au cœur de ces hommes d'armes, et le remords succédait promptement au crime. Parmi les nombreux exemples que fournissent nos annales, nous nous bornerons à citer celui d'Osmond,

(1) D. Colomb, *Histoire des évêques du Mans*, p. 452. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 522. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 222.

(2) Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I. — La charte citée se trouve dans le *Livre Noir de Saint-Florent*, qui doit être publié dans le *Spicilegium Solesmense*.

(3) D. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 184.

(4) Hubert était de Vendôme, et non de la famille de Beaumont-le-Vicomte, comme le disent quelques historiens; mais il était oncle d'Emma, femme de Raoul de Beaumont. D. Martène, *loc. cit.*

seigneur de Gouë (1), dans la paroisse de Fougerolles (2). Ce seigneur, avec Hamon de Landivy, mit à mort dans l'église même de Saint-Martin-de-Landivy, le prêtre Géraud, attaché au prieuré de Notre-Dame à Saint-Mars-sur-la-Fustaye. En punition de ce crime, Gervais, évêque du Mans, condamna Osmond à payer cinq sous de rente à perpétuité aux moines de la Fustaye (3).

Ce même Osmond avait cependant signalé sa piété par plusieurs actes de générosité. Étant allé en pèlerinage avec sa femme à l'ermitage de Notre-Dame-du-Pont-Aubray (4), il donna aux serviteurs de Dieu qui y habitaient une pièce de terre et vingt-cinq sous (5) pour refaire la porte et le côté gauche de leur église, qui avaient été frappés de la foudre; et pour prier Dieu pour lui, sa femme et l'âme de son père Arnulphe. Ce fait est des dernières années du xe siècle (6).

On voit que dès lors le sanctuaire de Notre-Dame-du-Pont-Aubray était visité par la piété des fidèles. Il n'a pas cessé depuis ce temps d'être cher aux populations voisines, mais plus particulièrement aux Manceaux et aux Bretons. Situé dans la paroisse de Landivy, sur le ruisseau de l'Airon (7), il se trouve au milieu d'une chaîne de petites montagnes et dans un site escarpé et très-pittoresque. Comme presque tous les monticules qui bornent les provinces de la Bretagne, de la Normandie et du Maine, celui-ci fut couvert d'une forteresse à l'époque des guerres qui divisèrent si longtemps ces différents états. On y reconnaît encore aujourd'hui de nombreux restes des anciens travaux de fortification. Le sanctuaire dédié à la Mère de Dieu est lui-même

(1) Sur la famille de Gouë, l'une des plus anciennes du Maine, voir Le Paige, t. I, p. 285, 345 et passim.

(2) *Fougerolæ, Fulgarolæ, Fulgerolæ. — Landivaium.*

(3) Ms. du chartrier du château de Gouë, et Ms. de M. l'abbé Lochet.

(4) On écrivait autrefois le Pont-au-Bré.

(5) En monnaie actuelle, 704 fr.

(6) *Ibidem.*

(7) Airon, Dairon, Déron, Léron, Dévron.

assis sur l'emplacement d'un camp. Il présente les caractères des monuments de la fin du XIe ou du commencement du XIIe siècle. Mais le culte de la sainte Vierge en ce lieu remonte à une date plus reculée. Desservi longtemps par des ermites, la foule des pèlerins était telle, que de bonne heure on sentit la nécessité d'y adjoindre un hospice, qui subsistait encore au milieu du XVIe siècle (1).

Depuis cette époque si malheureuse pour la foi, le concours des pèlerins a beaucoup diminué à Pont-Aubray, mais surtout de nos jours. La Mère de Dieu n'a cependant jamais manqué d'y répandre des grâces abondantes sur ceux qui l'ont invoquée en ce lieu privilégié. Nous ne pouvons nous dispenser de rappeler la guérison de Jeanne Le Royer, dite en religion sœur de la Nativité, religieuse converse au monastère des Urbanistes de Fougères, dont la vie et les révélations ont fait quelque bruit. Elle raconte elle-même qu'ayant été attaquée dans son enfance d'une maladie nerveuse qui ressemblait beaucoup au mal caduc, elle fut conduite, vers l'an 1740, à Notre-Dame du Pont-Aubray, et qu'elle y recouvra subitement une santé parfaite (2).

L'évêque Gervais s'associait complétement aux sentiments sympathiques de son peuple pour la vie monastique. Par des démarches actives, il fit recouvrer à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers plusieurs églises dans notre diocèse, et chercha à lui en assurer la paisible jouissance contre de nouvelles tentatives de la part des laïques (3). A l'exemple de notre prélat, Robert le Bourguignon, seigneur

(1) Lhermelin, *Voyage historique et descriptif sur les confins des départements de la Manche, d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne ; contenant des documents inédits sur ces contrées*, Paris, Matignon, 1837. — On peut voir aussi un article de M. de La Pylaie, dans l'*Investigateur, journal de l'Institut historique*, janvier 1837. — Badiche, *Du Petit Maine et de sa franchise*, dans le même journal, avril 1849, p. 97-117.

(2) *Vie et révélations de la sœur de la Nativité*, t. III, p. 10, édit. de Paris, Baucé, 1817. — On peut voir sur la sœur de la Nativité, l'*Ami de la Religion*, t. XXIII, p. 321-385, et t. XXIV, p. 193.

(3) Biblioth. Impér., collection D. Housseau, n° 427.

de Sablé, favorisa tous les monastères situés sur ses terres, et en particulier l'abbaye de Marmoutier, à laquelle il concéda des droits fort avantageux (1).

Nous terminerons ce qui concerne les monastères du diocèse à l'époque de l'évêque Gervais, par le récit du rétablissement de l'abbaye de Saint-Julien-du-Pré. Après les ravages du IXe siècle, ce sanctuaire était resté abandonné ; sous l'épiscopat de Gervais, une femme pieuse, nommée Lezeline, entreprit de le faire sortir de ses ruines ; elle le releva, y mit des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, et donna une partie de ses biens pour leur aider à subsister. Les chanoines de la cathédrale contribuèrent à cette restauration par l'abandon de certains droits ; et, en signe de reconnaissance, les abbesses du Pré étaient obligées de se rendre au chapitre de Saint-Julien assemblé la veille de la fête de ce saint apôtre, pour demander aux chanoines l'un d'entre eux pour officier dans leur église abbatiale en la solennité ; cet usage cessa en l'année 1426. Depuis ce temps-là, les abbesses et leurs religieuses étaient seulement tenues d'envoyer leur chapelain faire de leur part la même requête au chapitre, qui commettait un chanoine pour faire l'office. La mense de l'abbaye était d'environ vingt mille livres ; elle possédait les prieurés de Saint-Julien, à Moncé-en-Sonnois (2), et de Rougemont, à Saint-Pavin-des-Champs, fondé en 1691, sous le patronage de la sainte Trinité. Son domaine féodal se composait des seigneuries de Crannes, de Saint-Georges-des-Bois, d'une partie de celle de la paroisse de Gourdaine dans la ville du Mans, et de plusieurs autres fiefs (3). Ce monastère partageait en tiers, avec le curé et le seigneur, les dîmes de la

(1) Pièces justificatives, n° XXII.

(2) Estimé 600 livres.

(3) Armoiries de l'abbaye du Pré : D'azur à un saint Julien, évêque, vêtu pontificalement, posé à sénestre, et donnant sa bénédiction sur un vase, à dextre d'une femme à genoux et les mains jointes, le tout d'or, sur une terrasse de même.

paroisse de Ruillé d'Anjou, et présentait à treize cures dans le diocèse du Mans.

Les premières abbesses, après la restauration, furent Luce, Obérède, Guiburge Ire, au temps d'Hildebert, Guiburge II, Agnès Ire, Élisabeth Lanceline, Bazilie, qui consentit avec toute sa communauté à la présentation que l'évêque Hugues de Saint-Calais fit en 1143 de la chapelle de l'hôpital du Sépulcre; Pétronille, qui eut un différend avec Odon, abbé d'Évron, relativement à l'église de Brée; Hodéarde, qui eut un procès avec Raoul, abbé de la Pelice; Hadvise, que l'on voit transiger avec René, prieur de Saint-Victeur; Thomase de Corrot et Julienne, démissionnaire. Toutes ces dernières supérieures du Pré eurent des intérêts à débattre avec le prieuré de Saint-Victeur; au temps d'Hadvise, la cause, après avoir été jugée par l'évêque du Mans et Pierre, abbé de Beaulieu, fut portée devant le pape Innocent III; celui-ci nomma l'évêque de Saint-Malo pour terminer ce procès, qui finit par un compromis (1).

(1) *Cartularium sancti Victoris Cenom.* Ms. de Gaignières. — Dom Briant, *Cenomania.* — Le Paige, t. II, p. 206, 213. — Pesche, t. III, p. 349, 363, t. IV, p. 536. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 196, 223, 225, et passim.

V

SUITE ET FIN DE L'ÉPISCOPAT DE GERVAIS.

Louables institutions de l'évêque Gervais en faveur du chapitre du Mans. — Dons et restitutions en faveur de ce corps. — Offrandes de l'évêque Gervais. — Testament de ce prélat. — Amitié de saint Odilon, abbé de Cluny, et de l'évêque Gervais. — École de la cathédrale. — Lanfranc à l'abbaye de la Couture. — Les grammairiens Robert, Arnaud et Hubert. — Le Maine est ravagé par la guerre. — Hostilités nouvelles entre l'évêque Gervais et le comte Herbert Baccon. – Gervais fait accorder le droit de régale à Geoffroy Martel. – Il forme une alliance avec le comte de Blois et le duc de Bretagne. — Geoffroy Martel se lie avec Herbert Baccon. — Gervais soulève le Maine contre celui-ci. — Geoffroy Martel ravage la province et assiége Château-du-Loir. — Il prend Gervais par trahison, le retient dans les fers et l'oblige à renoncer à l'évêché du Mans. — Gervais à la cour de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie. — Il monte sur le siége de Reims. -- Il sacre le roi Philippe Ier. — — Son administration et ses grandes aumônes. — Estime que les Papes faisaient de lui. — Ses écrits. — Miracles opérés dans le Maine par saint Mélaine. — Mort de Gervais. — Mort de Geoffroy Martel.

Le chapitre de la cathédrale participa à la prospérité de tous les établissements religieux du diocèse sous l'épiscopat de Gervais. Ce grand prélat avait conçu les plus nobles projets pour relever l'antique éclat de notre clergé, et il les eût sans doute réalisés, si de malheureuses divisions n'étaient survenues trop promptement. Jaloux de marcher sur les traces de saint Aldric, il avait résolu de rétablir la vie commune dans le chapitre. Cette sainte institution venait de succomber entièrement sous l'évêque Avesgaud, qui en avait fait disparaître les derniers vestiges, en partageant les revenus du trésor de la cathédrale en prébendes. L'un des premiers soins de Gervais, pour parvenir à son but, fut d'augmenter les dépendances du cloître canonial. Les chanoines étaient sans doute plus nombreux alors qu'au IXe siècle ; ils appartenaient d'ailleurs pour la plupart aux familles les plus puissantes de la province. On y reconnaît à cette époque des membres des maisons de

Bellême (1), Lucé (2), Saint-Calais (3), Assé-le-Riboul (4), Laval, Milesse (5), Sablé (6), Mayenne (7), Martra (8), Antenoise (9), et autres moins considérables. Il était convenable de leur offrir une demeure en rapport avec leur noble origine. Mais en construisant de nouvelles maisons canoniales, Gervais fit relever l'ancienne église de Saint-Sauveur, qui se trouvait dans l'enceinte du cloître, et il la fit décorer avec la magnificence qu'il montrait dans toutes ses œuvres. En attendant que les chanoines pussent y loger et y prendre tous leurs repas à une table commune, notre évêque rétablit déjà quelque chose de la vie régulière. Il voulut que les oblations faites dans l'église cathédrale fussent distribuées chaque dimanche aux chanoines et aux chapelains de l'évêque assidus au service divin, et aussi aux moines de Saint-Vincent : tant l'union était intime entre le chapitre et le monastère. Gervais exclut positivement de ces distributions les clercs infidèles à la résidence (10).

Les fondations d'anniversaires étaient l'une des premières sources de la richesse des chapitres; notre évêque en fonda quatre dans son église, un pour son oncle Avesgaud, et en général pour les évêques du Mans, ses prédécesseurs, un autre pour son père Haimon, un troisième pour sa mère Hildeburge, et enfin un quatrième pour lui-même. Il assigna pour la rétribution de ces pieux services la moitié des revenus de l'église cathédrale, des autels, oblations et dîmes, tous les cens qui étaient levés sur les faubourgs, revenus que le grand trésorier percevait antérieurement; il n'y a d'excepté que la somme remise par l'évêque à l'archichapelain lorsque le prélat chantait la messe. Gervais renonça encore à tout ce qui pourrait lui appartenir des ornements offerts à l'église,

(1) *Martyrologe* Ms, fol. 52, v.—(2) *Livre Blanc*, nº 179.—(3) *Ibidem*. — (4) *Ibidem*, nº 181.—(5) *Ibidem*, nº 113. — (6) *Ibidem*.—(7) *Ibidem*. — (8) *Ibidem*. — (9) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. I, p. 166.

(10) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 307 *. — *Martyrologium capituli Cenomanensis*, ad IV non. julii.

ainsi qu'aux droits d'autel dans les lieux dépendants du chapitre. Prenant ensuite sur son propre patrimoine, il donna aux chanoines la terre et le fief de Gué-Bernisson (1), dans la paroisse de Pontlieue, sur la rive droite de l'Huisne; l'église de Parigné-l'Évêque (2), sur le territoire de Loudon; toutes les coutumes et redevances féodales auxquelles le chapitre était tenu envers le père du prélat, pour ses terres relevant de Château-du-Loir; le manoir que son père possédait à l'est de la ville du Mans, avec un bois et d'autres dépendances (3).

Gervais s'acquit encore de nouveaux titres à l'affection et à la reconnaissance du chapitre en lui faisant restituer certaines églises et des terres qui lui avaient été enlevées injustement; les principales étaient les églises de Saint-Ouen-en-Belin (4), de Saint-Martin-de-Laigné, aujourd'hui Laigné-en-Belin (5), de Mursane dans la Quinte (6), de la Chapelle-Saint-Aubin (7), de Sainte-Gemme-sur-Sarthe (8) près Ballon, de Pruillé-le-Gaudin (9), de Moncé (10), et la seigneurie de la paroisse qui était attachée au fief de *Curteaura*. Parmi les terres rendues au chapitre par l'influence de l'évêque Gervais, plusieurs étaient situées dans la Gastine du Belinois, ou petite Champagne du Maine (11). On

(1) *Benais.*

(2) Ecclesiam quandam, ... in territorio *Ledunis* sitam, *Patriniacum* vocatam...

(3) *Livre Blanc*, n° 177. — *Gesta Gervasii*, apud D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 204 *. — *Martyrologium capituli Cenomanensis*, fol. 91, v., et seq. (IV non. julii, XVIII kal. febr.)

(4) Ecclesia *sancti Audoeni in Belino.*

(5) *Latiniacus.*

(6) Ecclesia de *Mursena* infra *Quintam* Cenomannicam.

(7) Ecclesia *sancti Albini* cum terris...

(8) Ecclesia *sancte Gemme* super fluvium *Sarte.*

(9) Ecclesiam de *Proliaco* cum eadem potestate *Curteauram* vocatam.

(10) De *Montiaco. Livre Blanc.* — *Martyrologium capituli Cenomanensis*, ad IV non. julii.

(11) Terrasque illas de *Wastina*. Cfr. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 330.

y distingue aussi Ville-Germeiz, aujourd'hui Ville-Germain (1), métairie située entre Trangé et la Chapelle-Saint-Aubin, la terre de Marcé (2) en la paroisse de Montoire dans le Bas-Vendomois, la seigneurie d'Assé-le-Bérenger (3), deux moulins, qui subsistent encore sur la Sarthe, près de la ville du Mans, et qui font revivre le nom et le souvenir de ce généreux évêque, et enfin la seigneurie de l'un des faubourgs du Mans (4).

Pour donner plus de solidité à ses dispositions en faveur de l'Église, Gervais obtint un diplôme royal consenti par le roi Henri Ier (5). Lui-même, dans la suite, renouvela et confirma la plupart de ces dispositions dans son testament. Par une des clauses de cet acte, l'évêque Gervais voulait qu'il fût lu tous les ans dans le chapitre ; et en effet, plus d'un siècle et demi après sa mort, les chanoines le firent transcrire sur le *Martyrologe* destiné aux usages de la cathédrale (6).

Le pieux désintéressement de l'évêque Gervais était encouragé par saint Odilon, abbé de Cluny, l'un des

(1) Villa *Germeiz*.

(2) *Marciacus*. — Nous avons suivi l'interprétation donnée par Cauvin ; mais peut-être s'agit-il en ce lieu de Marcé au-dessous du Mans, près du Petit-Saint-Georges, dont il est parlé dans une charte du Mont-Saint-Michel, *Gallia christiana*, t. XI, Instrum., col. 107.

(3) *Aciacus* cum potestate.

(4) *Livre Blanc*, nº 115. — Cfr. Le Corvaisier, p. 350.—Le Paige, t. I, p. 422, t. II, p. 387. — Il faut cependant reconnaître que l'évêque Gervais agit contre les intérêts de son Église lorsqu'il engagea à son beau-frère, Guy II de Laval, tous les autels situés sur les terres de ce seigneur. — Notum sit quod Guido de Walle sue terre altaria que ex dono domni Gervasii presulis tenuerat, beato Juliano et domno Wulgrino Cenomanensi episcopo, volentibus filiis suis Hamone scilicet et Guidone et Gervasio, in perpetuum reliquit. Actum in testimonio et conspectu Herberti comitis, videntibus Hugone de *Ateniaco* et pluribus aliis. — Biblioth. Impér., fonds latin, nº 5211 B. — *Livre Blanc*, nº 133.

(5) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 305 *. — D. Bouquet, t. XI, p. 135.

(6) *Martyrologium Ecclesiæ Cenomanensis*, fol. 91, v., et seq. (IV non. jul.)

hommes les plus éminents du XIe siècle par la sainteté de sa vie, l'éclat de ses miracles, les lumières de son intelligence, la haute influence qu'il exerça sur toutes les classes de la société.

L'amitié d'un tel homme n'est-elle pas le plus grand éloge pour celui qui la posséda? Notre évêque Gervais eut cet avantage, et il sut l'apprécier à sa valeur; aussi, dans son testament, il constate que c'est à l'instigation de ce grand abbé qu'il a pris les dispositions généreuses qu'on y voit. S'étant rendu à l'abbaye de Cluny, Gervais assista à un chapitre général ou synode, dans lequel siégeaient plus de cinq cents évêques ou prêtres, que la vénération pour un lieu aussi saint y avait attirés. L'évêque du Mans avait apporté son testament, et il le fit confirmer par cette nombreuse assemblée, qui prononça la peine d'excommunication contre tous ceux qui y porteraient atteinte. L'original de cette pièce se voyait encore dans les archives du chapitre du Mans, au XVIIe siècle (1).

Suivant une autre version qui, du reste, ne contredit pas la précédente, saint Odilon s'était rendu au Mans, en faisant la visite de ses monastères. Cluny possédait dès lors quelques prieurés dans le diocèse, entre autres à Beaumont-le-Vicomte, le prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul, dont nous parlerons dans la suite. Ce serait donc dans notre ville que saint Odilon aurait confirmé les dispositions prises par l'évêque Gervais. On croit qu'Arnoul II, archevêque de Tours, neveu d'Avesgaud et cousin de Gervais, Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, le comte Geoffroy Martel, Geoffroy, doyen de Saint-Martin de Tours, et un grand nombre d'autres personnages se réunirent au Mans à la même occasion, et confirmèrent aussi de leur signature les dispositions prises par notre prélat (2).

On dit aussi que Gervais adopta avec empressement la

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 309*. — D. Marlot, *Histoire de Reims*, loc. cit.

(2) *Livre Blanc*, n° 177.

fête de la Commémoration des morts établie par saint Odilon dans ses monastères, et que l'Église du Mans fut l'une des premières à la célébrer.

Gervais offrit encore à la cathédrale un don digne de sa munificence. Il possédait un magnifique Évangéliaire; les miniaturistes et les calligraphes du IXe siècle n'avaient rien épargné pour en faire l'un des plus beaux monuments de l'art carlovingien. La plupart des dessins de ce manuscrit sont empruntés à l'architecture de l'époque, et reproduisent des édifices que le temps a détruits. Une suite de portiques pleins d'élégance offraient au calligraphe un champ où celui-ci a tracé les canons évangéliques d'Eusèbe. Les motifs d'architecture présentés par ce manuscrit peuvent donner une idée des constructions que saint Aldric fit élever sur une si grande échelle dans la ville et le diocèse du Mans (1). Après avoir fait, pendant huit cents ans, l'une des principales richesses du trésor de l'église cathédrale du Mans, le manuscrit de l'évêque Gervais a passé à la Bibliothèque du Roi à Paris, après le pillage de l'église par les Huguenots en 1562. Depuis cette époque, il a perdu sa magnifique couverture enrichie d'or et de pierres fines (2).

Le chapitre du Mans comptait dans son sein plusieurs chanoines capables d'apprécier la valeur d'un si précieux don. Le savoir y était honoré; la science y ouvrait la voie aux premières dignités, et un grand nombre de jeunes clercs suivaient les leçons de théologie et de belles-lettres que des chanoines leur donnaient dans l'école de la cathédrale. Le modérateur de cette école était encore Ermenulphe, qui continua à la diriger au moins jusqu'en l'année 1040. A ce maître habile succéda Robert, surnommé

(1) M. le comte Aug. de Bastard, dans son admirable *Histoire de la peinture dans les manuscrits*, a reproduit quatre pages de l'Évangéliaire du Mans. Cfr. D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. III, p. 313, 365, 367, 379.

(2) L'Évangéliaire de l'évêque Gervais fut acheté au Mans en 1561. Il porte à la Bibliothèque Impériale le n° 261, ancien fonds Colbert.

le Grammairien, homme aussi recommandable par la gravité de ses mœurs, sa modestie et sa vertu, que par sa doctrine, qui le faisait admirer de tout le monde. Ses grandes connaissances et son application constante à instruire ses nombreux disciples renouvelèrent presque toute la face du diocèse, et procurèrent au clergé de la cathédrale en particulier un renom qui distingue notre pays pendant ce XIe siècle. Ce docte personnage ne se contentait pas de stimuler l'ardeur des clercs placés sous sa discipline, il encourageait les moines à se livrer aux études sacrées. Pour donner plus de poids à ses exhortations, Robert augmentait généreusement les bibliothèques des monastères par l'offrande de manuscrits précieux. Ce grammairien enseignait au Mans antérieurement à l'an 1010; il occupa encore sa chaire pendant de longues années, mais enfin, étant mort avant la translation de Gervais sur le siége archiépiscopal de Reims, il fut remplacé par Arnaud, son neveu. Ce nouveau scholastique était en tout digne de tenir la place de son oncle, qui l'avait formé par ses exemples et ses leçons à la vertu et à la science (1). Il remplit la tâche d'instruire le clergé du diocèse et de diriger l'école de la cathédrale, jusqu'en l'année 1067, où il fut élu évêque du Mans après la mort de Vulgrin (2).

Sur ces entrefaites, l'ardeur pour les études sacrées dut être excitée au Mans par la juste opposition qu'éveilla l'hérésie de Bérenger, archidiacre d'Angers. L'évêque Gervais fut l'un de ses plus redoutables adversaires (3). Ce fut

(1) Arnaud portait le titre de grammairien dès le temps de l'évêque Gervais. *Livre Blanc*, n° 179. — *Cartulaire de l'abbaye de Vendôme*, apud D. Martène, *Thesaurus anecdot.*, t. I, col. 158.

(2) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 312*. — *Annales O. S. B.*, lib. LVIII, num. 23; lib. LX, num. 64, et passim. — Gaufridus Vindocinensis, *Opera*, p. 414. — *Livre Blanc*, n° 179. — *Cartulaire de l'abbaye de Vendôme*, apud D. Martène, *Thesaurus anecdot.*, t. I, col. 158. — D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 63, et passim. — *Mémoires pour l'histoire de Saint-Vincent*, p. 33, Ms. de la Biblioth. du Mans, n° 91.

(3) Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 424.

peut-être à cette occasion que le célèbre Lanfranc, qui n'était encore que prieur du Bec, fit le voyage du Mans. Il y séjourna pendant quelque temps dans l'abbaye de la Couture, et il ne crut pouvoir faire rien de plus agréable aux religieux de ce monastère, en retour de l'hospitalité qu'ils lui donnaient, que de s'occuper à la correction de quelques manuscrits. On conserve encore aujourd'hui un manuscrit de l'*Hexaemeron* de saint Ambroise, portant sa signature et ses annotations (1). On verra bientôt plusieurs hommes distingués sortir de cette abbaye et de quelques autres du diocèse, preuve évidente que les études n'y étaient pas négligées. On est d'ailleurs en droit de le conclure en constatant la parfaite observance régulière qui se maintenait dans toute la province.

Parmi les clercs manceaux qui se sont fait une réputation à cette époque, on doit compter Hubert ou Herbert, qui enseigna d'abord à Orléans, où il eut pour disciple le célèbre Baudry, depuis abbé de Bourgueil, au diocèse d'Angers, et enfin archevêque de Dol. Après avoir enseigné à Orléans, Hubert occupa une chaire au Mans, et il y forma dans les belles-lettres un personnage nommé Audebert. Il était surtout célèbre pour sa connaissance des lettres humaines. Baudry a composé sur sa mort un chant funèbre (2), dans lequel il fait un grand éloge de son savoir et de sa vertu. Il le regarde comme le plus habile des maîtres qui furent chargés de l'instruire. On n'est pas certain si cet Hubert est le même que le disciple de Fulbert de Chartres, qui portait le même nom, et qui est fort loué par son maître (3).

Cependant la guerre désolait nos campagnes. Les expéditions de Geoffroy Martel et de Robert le Bourguignon, baron de Sablé, troisième fils de Renaud I[er], comte de

(1) Ms. de la Biblioth. du Mans. — On lit à la fin du volume ces mots : *Lanfrancus ego correxi*.

(2) Du Boulay le rapporte tout entier.

(3) Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 562, 606, 607.

Nevers, contre Guérin de Craon, en l'année 1051, répandaient le désordre dans une partie du Maine (1). Mais le diocèse eut beaucoup plus à souffrir des hostilités du comte d'Anjou contre le duc de Normandie. Le théâtre habituel de cette guerre fut le Passais; et les places de Domfront et d'Alençon furent prises et saccagées plusieurs fois. Le duc Guillaume de Normandie, après avoir repris ces deux villes et avoir contraint Geoffroy Martel à se retirer, se mit en devoir de fortifier Ambrières (2), l'une des clefs de ses états du côté du Maine. Mais Geoffroy surprit l'armée normande dans un bois où il lui avait tendu un piége. Guillaume perdit en cette occasion plusieurs chevaliers de marque, « dont il fut si iré, dit une vieille chronique, qu'il courut sus de si grant force audit Geoffroy, et le férit de son épée tellement, qu'il lui froissa le heaulme, et lui coupa la coiffe, et lui trancha l'oreille, et de ce coup l'abattit par terre. Mais il fut relevé et remonté, et le comte Helye (lisez Herbert) du Mans fut prins. Lors, les Angevins et Manseaux furent déconfis, et s'enfuy Geoffroy Martel; depuis revint ledit duc devant Ambrières et Néel, fit faire un châtel qu'il garny de gens et de vivres pour contraindre Geoffroy Martel et ses gens (3). » Le comte d'Anjou parvint plus tard à s'emparer de la place et fit passer la garnison au fil de l'épée (4).

Tandis que ces scènes sanglantes épouvantaient les esprits, des événements plus tristes encore pour notre province, et pour l'Église en particulier, étaient sur le point d'éclater. Les hostilités se rallumaient entre l'évêque

(1) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. I, p. 120-123. — D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 73, 74. — Barthélemy Roger, *Histoire de l'Anjou*, p. 192.

(2) *Ambreræ.*

(3) Chronique anonyme citée dans l'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 55, 56.

(4) Du Chesne, *Historiæ Norman. script.*, p. 187. — *Gesta Guillelmi duc. Norman.*, apud D. Bouquet, t. XI, p. 34. — Barth. Roger, *Histoire de l'Anjou*, p. 190. — Le Corvaisier, *Histoire des évêques du Mans*, p. 344. — Godard-Faultrier, l'*Anjou et ses monuments*, t. II, p. 7-8.

Gervais et le comte Herbert Baccon. Toute trêve conclue dans des vues d'égoïsme ne peut avoir une longue durée; et, il faut le dire, le concordat arrêté entre Gervais et Herbert ne semble pas avoir eu d'autre mobile. Malgré les immenses richesses et la puissance dont il pouvait disposer, l'évêque comprit bientôt qu'il n'était pas en état de résister à son adversaire. Il tenta quelques démarches pour s'assurer l'appui du roi de France Henri Ier; mais il reconnut bientôt qu'il n'en tirerait aucun secours efficace. Gervais tourna alors ses espérances d'un autre côté: faisant trop de fonds sur les ressources de son esprit, il s'engagea dans une suite de négociations dont l'issue ne répondit pas à son attente. Depuis la guerre que Gervais avait déclarée à Geoffroy Martel dès les premières années de son épiscopat, et le traité qui avait amené la déposition des armes, le prélat s'était montré fort empressé de gagner l'amitié du comte, devenu plus puissant depuis la mort de son père, et par l'acquisition de nouveaux états. Il était facile à Gervais d'oublier les anciennes animosités, puisqu'il avait retiré tout l'avantage de cette guerre; mais Geoffroy Martel ne pouvait oublier qu'il s'était vu dépouillé de la plus grande partie du Bas-Vendomois, et profondément humilié dans son orgueil. Malgré la blessure qu'il en gardait au fond du cœur, le comte dissimula; il feignit une réconciliation sincère, reçut avec honneur les messagers de l'évêque du Mans, et l'invita aux fêtes qu'il donnait. Gervais, trop confiant en la supériorité de ses lumières, se laissa surprendre à ces démonstrations, et se croyant sûr d'un aussi puissant allié que le comte d'Anjou, qui réunissait alors dans ses mains la Touraine, le Poitou et le Vendomois avec ses autres provinces, il se montra moins accommodant avec le comte Herbert Baccon. Les deux partis se provoquèrent par mille vexations réciproques, et à tout moment l'on pouvait craindre de voir une nouvelle guerre déchirer le Maine. Pour éviter de se livrer à la fortune des armes, Gervais prit un parti extrême, et dans lequel il semble avoir sacrifié l'honneur

et les vrais intérêts de notre Église et du pays, à des avantages d'un ordre inférieur. Il fit supplier le roi d'inféoder la garde de l'évêché du Mans au comte d'Anjou, pour la vie seulement de Geoffroy Martel, afin que celui-ci le protégeât plus volontiers contre les tentatives de Herbert Baccon. D'après les propositions de l'évêque, le droit de protection sur l'Église du Mans devait faire retour à la couronne, après la mort du comte Geoffroy. Ce message, qui paraissait spontané de la part de l'évêque, avait cependant été arrêté entre lui et le comte d'Anjou (1).

Il est certain que depuis environ cent ans, les comtes d'Anjou et les ducs de Normandie portaient également leurs vues ambitieuses sur le Maine. Déjà en 979, et plus tard sous le roi Robert, Geoffroy Grisegonelle avait obtenu une concession de la même nature que celle pour laquelle sollicitait présentement l'évêque Gervais (2). On sait assez que ces concessions d'abord viagères devenaient bientôt héréditaires dans une famille. Ces considérations ne furent peut-être pas pesées suffisamment par l'évêque du Mans; elles devaient cependant se présenter à tous les esprits, à cause des efforts tentés contre l'indépendance de notre province. Ce petit état, resserré entre deux puissances de beaucoup supérieures, et qui prenaient chaque jour de nouveaux accroissements, devait un jour ou l'autre tomber entre les mains de la plus forte ou de la plus habile. Les circonstances malheureuses dans lesquelles notre diocèse se trouva placé pendant tout le cours du moyen âge nuisirent beaucoup au développement des institutions civiles, et même des établissements ecclésiastiques et religieux. Tiré de son ancien orbite, dans lequel il avait prospéré, par l'action des grands corps qui s'approchaient de lui, notre pays devint un simple satellite de la Normandie ou de l'Anjou. Il en advint que la plupart des

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 305 *. — D. Bouquet, t. XII, p. 135

(2) Biblioth. Impér., fonds latin, n° 3839 A., in-fol., fol. 143, 144.

esprits éminents qu'il produisit se trouvèrent comme naturellement entraînés sur un autre théâtre, pour y développer leur science, leur habileté, leur courage ou leur activité. De même les grandes institutions, les écoles, les universités, les abbayes, les chapitres, seuls secours de l'intelligence, prirent plus d'essor et d'accroissement sur un territoire plus favorisé. Si le Maine ne pouvait éviter la cruelle destinée d'être soumis à l'étranger, il est toujours malheureux pour un prélat, doué d'ailleurs d'éminentes qualités, que son nom se trouve lié au récit de l'humiliation d'une province dont la liberté devait lui être plus chère que la vie.

Geoffroy Martel comprit mieux toutes les conséquences du droit de régale qui lui était offert. Il dut même être doublement flatté de la démarche à laquelle sa politique habile venait de conduire l'évêque du Mans ; en effet, elle lui ouvrait la perspective de réaliser promptement ses desseins ambitieux sur le Maine, et elle lui donnait un allié puissant dans la maison de Bellême, qui était l'un des plus fermes soutiens des ducs de Normandie du côté qui regardait ses états.

Le roi de France redoutait beaucoup plus alors l'ambition du duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, que celle du comte d'Anjou. Celui-ci venait même de se montrer un fidèle et utile vassal dans la guerre contre le Normand (1). Mû par ces considérations, le roi Henri donna son consentement au projet de l'évêque Gervais. La régale dont Geoffroy Martel se trouva investi sur l'évêché du Mans, se nommait, en terme de chancellerie, droit de protection; mais elle représentait toute autre chose que ce qui est indiqué par ce nom; elle consistait principalement dans la prérogative de présenter le candidat à l'élection ; et l'on sait que la présentation équivalait presque par le fait à la nomination directe. Elle consistait encore dans le droit d'exiger le service du fief, le ressort, et autres

(1) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 56.

avantages réels. Les comtes d'Anjou se firent concéder les mêmes droits sur l'Église d'Angers, et ils en abusèrent également pour exercer des exactions étranges (1). Le roi Henri ne se dépouilla pas assurément sans regret des droits dont il avait joui sur l'évêché du Mans; mais la condition précaire de la couronne la réduisait souvent à subir les exigences des grands vassaux (2).

La démarche de l'évêque Gervais lui porta malheur. Le comte Herbert Baccon ayant appris les intrigues du prélat pour lui arracher le gouvernement de la province, et connaissant d'autre part les intentions secrètes du comte d'Anjou à l'égard de Gervais, ne craignit pas de s'adresser à ce prince pour ourdir avec lui une trame dont la perte de l'évêque devait être la suite infaillible. Les propositions du comte Herbert Baccon ne furent pas mal accueillies par Geoffroy Martel : déjà les plans de Gervais commençaient à se développer ; et son allié d'hier arrivait à comprendre que toutes les espérances qu'on avait fait luire à ses yeux, ne reposaient que sur une base mobile.

En effet, après avoir recherché l'alliance de Geoffroy Martel pour se maintenir dans son siége, Gervais cherchait à échapper à sa suzeraineté et à se rendre de plus en plus indépendant dans le Maine, sous le nom du jeune comte Hugues II. Pour venir à bout de cette grande entreprise, le prélat se mit en quête de deux puissants alliés, et il les trouva dans les comtes de Blois et de Bretagne. Cette liaison nouvelle de l'évêque Gervais devait, en se manifestant, exciter les soupçons et les mécontentements de

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 305 *. — D. Bouquet, t. XI, p. 135, 634. — Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France*, p. 299 et suiv. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 54, 89.

(2) Il est probable que la régale ne comprenait pas encore au XIe siècle toute l'étendue des prérogatives qu'elle désigna dans la suite. On sait que tout ce qui concerne son origine et ses développements est l'une des parties les plus obscures de notre ancien droit, malgré d'immenses recherches de la part des canonistes et des jurisconsultes.

Geoffroy Martel. Les comtes de Blois, maîtres de la Champagne, étaient les adversaires les plus acharnés des comtes d'Anjou; depuis un siècle environ la guerre n'avait cessé que par courts intervalles entre ces rivaux de puissance (1). Les hostilités entre les comtes de Bretagne et ceux d'Anjou n'étaient guère moins anciennes et moins opiniâtres (2). Geoffroy Martel étant instruit de la nouvelle ligue qui se tramait dans le plus grand mystère, écouta favorablement les propositions d'Herbert Baccon. Avec la dissimulation profonde qui le caractérisait, le comte d'Anjou parvint à faire croire au vieux Herbert Baccon qu'il était disposé à embrasser chaudement ses intérêts contre l'évêque; mais en même temps il était fermement résolu de ne se dévouer ni à sa cause, ni à celle de son antagoniste. Dans leurs complots, disent les historiens du prélat, les seuls que nous ayons sur cette partie de nos annales, Geoffroy Martel et Herbert Baccon résolurent de dépouiller, s'il se pouvait, Gervais de son siége, et de confisquer à leur profit ses domaines paternels (3).

Mais au moment où tout semblait sourire aux vengeances du comte Herbert Baccon, et que son autorité paraissait se consolider par la main même de ses ennemis, un autre danger éclata et lui fut fatal. Gervais parvint à découvrir l'alliance formée entre le gouverneur du Maine et le comte d'Anjou; il mesura d'un coup d'œil la profondeur du danger qui le menaçait, et il ne balança pas à recourir à un moyen extrême pour ruiner entièrement son ennemi. Au moment même où le vieux Herbert Baccon négociait avec ses voisins, Gervais remuait toute la province et minait le sol sous les pas du comte. Ayant convoqué une assemblée

(1) D. Bouquet, t. XI, p. 430, et passim. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 56, et passim.

(2) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1re, p. 120-123. — D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 73 et 74. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 47, 54, et passim.

(3) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 306 *, 307 *. — D. Bouquet, t. XI, p. 135.

générale de tous les seigneurs, et même de tous les hommes libres de la province, le prélat leur représente l'urgente nécessité de s'armer et de se soulever en masse contre Herbert Baccon. Il accuse le comte de vouloir dépouiller son pupille et son neveu, le jeune Hugues, des droits que celui-ci tenait de son père. Il ajoute que le comte Hugues était en état de gouverner par lui-même; que c'était une injustice manifeste de tenir encore en tutelle un prince parvenu à une maturité précoce et doué de qualités très-remarquables. Le prélat ne manqua pas d'offrir à ses auditeurs le tableau le plus brillant des espérances que devait faire concevoir le gouvernement d'un souverain dont il se croyait sûr de diriger l'esprit et les conseils. Venant enfin à parler de lui-même, il exposa les motifs qu'il avait de se plaindre du comte Herbert Baccon; il avança même que celui-ci le persécutait uniquement à cause de son dévouement connu aux intérêts du jeune comte Hugues (1).

Les promesses flatteuses prodiguées par le prélat, peut-être quelques haines anciennes contre le comte Herbert Baccon, suffirent pour allumer promptement dans toute la province l'incendie de la guerre civile. On court aux armes de toutes parts; l'évêque est à la tête des guerriers, il fait passer dans tous les cœurs le feu qui le transporte. Le vieux comte Herbert Baccon fut surpris d'une si prompte et si universelle révolte; il n'essaya qu'une faible résistance, et prit la fuite. Se voyant abandonné des Manceaux, trahi par le perfide Geoffroy Martel, qui ne lui envoya aucun secours, par son neveu lui-même, qui, dans l'impatience de tenir les rênes du gouvernement, avait écouté les conseils de Gervais, adopté ses projets, et s'était livré tout entier à son parti, il quitta la province et alla se renfermer dans un cloître, où il termina ses jours sous l'humble et paisible habit du moine (2).

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 306 *. — D. Bouquet, t. XI, p. 135, 136, 633.

(2) D. Mabillon, *loc. cit.* — D. Bouquet, *loc. cit.*

Gervais semblait appelé à conduire désormais à son gré la province; le jeune comte Hugues, reconnu seul chef du gouvernement par les seigneurs et tous les hommes libres, était entièrement soumis à ses volontés. Le prélat lui fit épouser Berthe, fille d'Eudes II, comte de Blois, veuve d'Alain III, duc de Bretagne, mort en 1040, et mère de Conan II. Geoffroy Martel vit cette alliance avec le plus cruel déplaisir, parce qu'elle donnait au jeune Hugues des alliés intéressés à défendre son indépendance, et disposant de forces suffisantes pour parvenir à ce but (1). Aussi le comte d'Anjou considéra le mariage du comte du Maine comme une déclaration de guerre. Au moment où le jeune Hugues était parti avec ses hommes d'armes pour se rendre près de Berthe et célébrer ses noces, Geoffroy Martel, voyant le Maine sans défense, rassembla à la hâte ses milices et fit une irruption dans notre pays. Il dirigea sa principale attaque du côté de Château-du-Loir, sans doute pour tirer une vengeance personnelle de l'évêque Gervais, et annoncer hautement qu'il y avait entre eux un duel à mort. Château-du-Loir était la principale forteresse du fief patrimonial de l'évêque du Mans; aussi se trouva-t-il pourvu d'une garnison suffisante pour le défendre d'un coup de main. Geoffroy Martel, l'un des plus grands capitaines de son siècle, ne parvint pas à se rendre maître de la place comme il l'avait espéré, mais il fit le dégât dans les environs. Le bourg situé au-dessous du donjon et la collégiale de Saint-Guingalois furent saccagés et livrés aux flammes (2). Réduits à la dernière indigence, les chanoines de Saint-Guingalois furent obligés de se disperser pour ne pas mourir de faim. La collégiale ne fut plus desservie que par un petit nombre de clercs, et l'office divin ne se célébra plus avec la dignité convenable. La désolation de ce sanctuaire dura jusqu'en l'année 1070, où un neveu de notre évêque appela les moines de Marmoutier pour le relever (3).

(1) D Bouquet, t. XI, p. 136.
(2) D. Mabillon, *loc. cit.* — D. Bouquet, t. XI, p. 136.
(3) D. d'Achery, *Spicilegium*, t. X, p. 296 et seqq.

Toutefois, les soldats angevins, ne pouvant se rendre maîtres du fort de Château-du-Loir, entreprirent un siége dans les règles.

Pendant ce temps-là, l'évêque Gervais ne se donnait aucun repos; il cherchait de tous les côtés les moyens de recouvrer son patrimoine et de repousser le comte d'Anjou hors des frontières du Maine. Il parvint à faire embrasser ses intérêts par le duc de Normandie. Geoffroy Martel ne se laisse pas effrayer; il traverse le Maine le fer et la flamme à la main, et vient fondre sur le Passais. Il s'empare facilement des châteaux de Domfront et d'Alençon, et y met des garnisons. Le duc Guillaume le Bâtard accourt aussitôt pour reprendre ces places. Il commence par cerner Domfront et fermer tous les passages; il vole ensuite à Alençon, où la garnison angevine, craignant d'être traitée avec rigueur, lui ouvre les portes et le reconnaît maître de la ville et du château. Il retourne ensuite à Domfront avec la même célérité; les habitants se rendent à lui, et les troupes de Geoffroy Martel se retirent. Après cette expédition aussi rapide que glorieuse, le duc, sentant la nécessité de garnir de plus en plus sa frontière du côté du Maine, se rend à Ambrières, et y bâtit un château dont il ne subsiste plus aujourd'hui que quelques pans de murailles (1).

Tandis que la guerre ravageait la partie du diocèse voisine de la Normandie, les Manceaux cherchèrent à

(1) Li trei chastel furent jus mis
D'entour Donfront, dont je vos dis,
Que faire i aveit fait li duc;
Mais maintenant ne targa plus,
Fist à Ambreres tot mener,
Chastel novel i vont fermer.....

Benoît, *Chronique des ducs de Normandie*, édit. Franc. Michel, t. III, p. 103 et suiv. — Willelmus Gemeticensis, *Historia*, lib. VII, c. XVIII, apud D. Bouquet, t. XI, p. 44. — *Gesta Guillelmi ducis Normanniæ*, ibidem, p. 84. — Les historiens modernes ne s'accordent pas entièrement sur la date des faits que nous rapportons. Cfr. l'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 55 et suiv. — Odolant Desnos, *Mémoires sur Alençon*, t. I, p. 124. — Les notes de D. Bouquet et de M. Franc. Michel. — De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*. — Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou*, t. I, p. 225, et passim. — Godard-Faultrier, *l'Anjou et ses monuments*, t. II, p. 7 et 8.

détourner le fléau en faisant des courses sur les terres du comte angevin. Ils se portèrent précipitamment sur le Vendomois; car Nihard de Montoire, par la trahison dont nous avons parlé plus haut, s'étant rendu homme-lige de l'évêque du Mans, les troupes de celui-ci pouvaient facilement arriver jusque dans Vendôme même. Les moines de la Trinité, jugeant le danger si voisin, et ne se croyant plus en sûreté dans l'abbaye, demandèrent à Geoffroy Martel un refuge à Angers, et il leur donna l'église de Tous-les-Saints. On peut juger par ce seul fait avec quelle vigueur l'évêque Gervais et le jeune comte Hugues, qui commandaient en personne les soldats manceaux, poussaient les hostilités contre leur redoutable rival (1).

Geoffroy Martel, serré de près par ses ennemis, sentit le besoin de ramener à lui le vassal dont la trahison avait été cause d'une partie de ces désastres. Il réussit facilement dans son dessein; car Nihard était doué d'assez de perspicacité pour savoir toujours distinguer à temps le côté du plus fort. Néanmoins, il se fit encore payer très-cher cette nouvelle défection; et, pour satisfaire à ses exigences, Geoffroy fut obligé de reprendre une partie des terres qu'il avait données à l'abbaye de la Trinité dans la forêt de Gastines (2).

Bientôt après, Gervais tomba dans un piége préparé vraisemblablement par les conseils de son ancien vassal. Appelé à une conférence par Geoffroy Martel, sous prétexte de traiter de la paix, et après les plus belles protestations, il s'y rendit sans défiance et fut retenu prisonnier. Ce guet-apens eut lieu vers l'an 1044 ou 1045 (3). La captivité du prélat se prolongea pendant plusieurs années (4); les

(1) De Pétigny, *loc. cit.*

(2) D. Martène, *Thesaurus nov. anecd.*, t. I, col. 159. — D. Bouquet, t. XI, p. 635.

(3) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 306 *. — D. Bouquet, t. XI, p. 136, 635. — Selon M. de Pétigny, l'évêque Gervais fut fait prisonnier au commencement de l'année 1049; mais nous suivons l'opinion de l'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 90.

(4) Sept ans selon D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 437 (b).

Églises de France s'émurent de voir le diocèse du Mans sans chef spirituel, et le comte d'Anjou pousser l'audace jusqu'à porter la main sur un pontife du Seigneur. Le Pape saint Léon IX étant venu à Reims en l'année 1049, y réunit et présida un concile pour la réforme des mœurs. Plusieurs évêques voisins du Mans y assistèrent : Yves II de Séez, Eusèbe d'Angers, Pudicus de Nantes. On y convoqua une seconde assemblée qui devait se tenir à Mayence ; le comte d'Anjou y fut cité pour comparaître, et menacé d'excommunication s'il ne rendait la liberté à l'évêque Gervais (1). Geoffroy Martel s'inquiéta peu des menaces du concile. Délivré du seul adversaire qui pût lui tenir tête, il ne s'occupa que de pousser plus avant ses conquêtes dans le Maine. Le jeune comte Hugues, quoique privé de son guide habituel, se défendit pendant quelque temps avec courage ; et Geoffroy Martel livra plusieurs assauts infructueux à la ville du Mans. Désespérant de s'en rendre maître, il y mit le feu à plusieurs reprises, et livra au pillage de ses soldats tous les lieux qu'il put prendre aux environs (2). Quel devait être l'état du reste de la province, lorsque la capitale se trouvait réduite à de telles extrémités? Aussi, connaissant l'infériorité de ses forces, le comte Hugues II mourut de chagrin et de langueur le 7 avril 1051, laissant de son mariage avec Berthe, Hubert II, qui lui succéda, et une fille dont on ignore le nom, et qui fut mariée à Geoffroy, seigneur de Mayenne (3).

(1) Vocaverunt (Patres concilii) et Gozfridum Andegavensem, usque ad Synodum futuram Moguntiæ, ibi excommunicandum, nisi relaxaret quem captum tenebat domnum Gervasium, qui tunc erat præsul sedis Cenomanicæ... Baronius, *Annales ecclesiastici*, ad an. 1049. — Labbe, *Concilia*, t. IX, col. 1036, 1049. — D. Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.*, sæcul. VI, part. I, p. 720. — D. Bouquet, t. XI, p. 523, 635.

(2) Tempore vero Hugonis, Gaufridus Martellus urbem Cenomanicam sæpe injecto igne cremavit, sæpe militibus suis eam in prædam distribuit. — *Gesta Guillelmi ducis Normaniæ*, apud D. Bouquet, t. XI, p. 88. — Cfr. *ibid.*, p. 633.

(3) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 91. — Cfr. Trouillard de Montferré, *Mémoires des comtes du Maine*, et Guyard de La Fosse, *Histoire des seigneurs de Mayenne*, p. 10.

Avant de mourir, le jeune comte s'était signalé par quelques actes de piété envers saint Julien. Il donna au chapitre toutes les coutumes de deux bourgs, savoir *Mantula* ou la Mue-Saint-Aubin, qui représentait probablement la seigneurie de la paroisse de la Chapelle-Saint-Aubin, près du Mans (1), et *Bauart* (2); aussi les chanoines inscrivirent Hugues au rang de leurs principaux bienfaiteurs, et en firent mémoire tous les ans au jour anniversaire de sa mort (3).

Après le trépas de leur comte, les habitants du Mans livrèrent eux-mêmes leur ville à Geoffroy Martel, qui entra par une porte, tandis que la veuve du malheureux Hugues sortait par l'autre, portant dans ses bras son fils en bas âge, devenu l'héritier légitime du comté du Maine. Geoffroy Martel ne méconnut pas cependant les droits de cet enfant; mais il prit en main l'administration du comté et la conserva jusqu'à sa mort; c'était ainsi que sa politique habile savait se contenter de la réalité du pouvoir, lorsqu'il n'y pouvait joindre le droit (4).

La province entière du Maine s'était soumise; mais la place de Château-du-Loir tenait encore pour son seigneur captif, et luttait seule contre toutes les forces du comte d'Anjou. Le siége dura sept ans, pendant lesquels l'intrépide fidélité des habitants ne se démentit pas. Les Angevins essayèrent à plusieurs reprises de détruire la forteresse par les flammes; mais ils ne réussirent qu'à ruiner les ouvrages avancés. Une foi vive soutenait le courage des hommes de Château-du-Loir; ils promenaient autour des remparts les reliques des saints patrons de leurs églises, et se croyaient invulnérables sous cette égide sacrée; mais lorsqu'ils virent que leur comte était mort, que leur évêque restait

(1) Cfr. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 395, 396. *Mantula sancti Albini* et *Mantula sanctæ Mariæ*.

(2) Ce bourg a probablement disparu.

(3) *Martyrologium capituli Cenoman.*, Ms., fol. 47, r.

(4) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 91. — De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 195.

dans les fers, et que le Ciel ne faisait pas de miracle en leur faveur, le désespoir s'empara de leurs esprits, et ils battirent avec rage les statues des saints, qu'ils accusaient de les avoir mal servis (1).

Cependant saint Léon IX ne perdait pas de vue l'évêque du Mans; après avoir inutilement menacé Geoffroy Martel, il porta contre lui la sentence d'excommunication en l'année 1050 (2). Le comte d'Anjou ne se rendit pas encore; et il paraît que la sentence fut aggravée dans un nouveau concile: car les états soumis au pouvoir du rebelle furent frappés d'interdit; le clergé suspendit la célébration publique des offices et ferma les églises. Il n'y eut que le chapitre de Saint-Martin de Tours qui ne jugea pas convenable d'interrompre entièrement le service divin (3); peut-être d'autres corps ecclésiastiques du Maine et de l'Anjou imitèrent-ils la révolte des chanoines de Saint-Martin; les documents anciens n'en font nulle mention; ce qu'il y a de certain, c'est que le comte ne relâcha pas son prisonnier. A la fin, Gervais apprit dans son cachot que les barons manceaux avaient éconduit la veuve désolée du comte Hugues et ses jeunes enfants, et qu'ils s'étaient soumis au joug de son ennemi. Cette nouvelle le réduisit à une extrême tristesse, à laquelle le disposaient d'ailleurs les longues souffrances de sa captivité. Les soucis avaient abattu la fermeté du prélat guerrier. Ne conservant plus aucun espoir de relever son parti, il voulut du moins racheter sa liberté, et ne l'obtint de Geoffroy Martel qu'à la condition de céder Château-du-Loir, et de s'engager sous serment à ne jamais rentrer dans la ville du Mans, tant que Geoffroy vivrait (4).

(1) De Pétigny, *loc. cit.*

(2) (Leo papa)... eodem anno excommunicavit Gaufredum Martellum propter Gervasium episcopum, quem tenebat captum. *Chronicon sancti Maxentii*, apud D. Bouquet, t. XI, p. 219.

(3) Chalmel, *Histoire de Touraine*, t. I, p. 363.

(4) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 327 *. — D. Bouquet, t. XI, p. 136.

Dépouillé de son patrimoine et ne pouvant remonter sur son siége, Gervais s'éloigna de sa patrie avec douleur. Il alla se jeter dans les bras du duc de Normandie, avec lequel il avait déjà contracté alliance, et que les nouvelles injures du comte d'Anjou irritaient de plus en plus. Le duc Guillaume le Bâtard prit part à la disgrâce du prélat, que toutefois il avait négligé de secourir, malgré ses engagements (1). Pour subvenir à son dénûment, il lui remit de grandes sommes d'or et d'argent avec des présents magnifiques de toute nature et des châteaux forts. Pendant son exil, Gervais parut plusieurs fois à la cour du duc normand, à Saint-Évroul, et autre part; il y fut toujours traité avec les plus grands honneurs. Par son esprit cultivé, ses vues nobles et généreuses, son courage, ses manières distinguées, l'évêque du Mans gagna de plus en plus l'affection du duc Guillaume, qui chercha par tous les moyens à adoucir pour lui les douleurs de l'exil (2). Le roi Henri Ier lui témoigna de son côté une grande bienveillance; ce prince eût voulu le protéger contre les violences du comte d'Anjou; mais il n'osait se commettre avec un vassal aussi puissant, qui se proclamait lui-même l'Invincible. Cependant il eut à cœur de témoigner à Gervais qu'il l'estimait et déplorait son triste sort, en réclamant souvent l'aide de ses conseils. A la mort de l'archevêque de Reims, Guy de Châtillon, il fit plus encore pour le protégé de Guillaume de Normandie : il l'appela sur le siége de Reims; et cette nomination ayant été sanctionnée par les suffrages des clercs et des laïques du diocèse, Gervais renonça à celui du Mans, et prit possession de son archevêché, le 15 octobre de l'année 1055 (3).

(1) D. Mabillon, *loc. cit.* — D. Bouquet, *loc. cit.*

(2) Dum Cenomanensium episcopus erat, et curiam Wilhelmi ducis Normanorum, cui valde familiaris erat, crebro expeteret, apud *Uticum* sæpe fuit honorifice susceptus. Orderic Vital, *Historia ecclesiast. Norman.*, lib. III, p. 484.

(3) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 307 *. — D. Bouquet, t. XI, p. 523. — *Gallia christiana*, t. IX, col. 98.

Des préoccupations un peu séculières et les difficultés que lui suscitèrent les ruses et les intrigues inépuisables du comte d'Anjou pendant tout le temps qu'il occupa le siége du Mans, empêchèrent Gervais de se livrer exclusivement aux soins de l'Église, de faire briller les hautes qualités qu'il avait reçues pour le gouvernement ecclésiastique, et le zèle dont il était doué pour le maintien de la doctrine orthodoxe. Sur le nouveau théâtre où il fut désormais placé, n'ayant plus les mêmes obstacles à vaincre, ses grands talents répandirent le plus vif éclat. Nous ne pouvons nous dispenser de faire connaître, au moins d'une manière succincte, les actions de Gervais sur le siége métropolitain de Reims.

L'événement le plus éclatant de tout son épiscopat fut le sacre du roi de France Philippe Ier. Henri, père du jeune prince, ayant résolu, à l'exemple des rois Robert et Hugues Capet, de faire couronner de son vivant son fils Philippe, Gervais écrivit au Pape en son nom propre et au nom du monarque pour l'inviter à venir remplir lui-même la fonction du couronnement (1). Malgré les instances des princes français et de l'archevêque, le Souverain Pontife ne jugea pas à propos de faire le voyage, et Gervais fut chargé de le remplacer. La cérémonie s'accomplit à Reims avec le plus splendide appareil, le jour de la Pentecôte, 23 mai 1059. Il s'y trouva vingt-quatre évêques, au nombre desquels étaient les légats du Saint-Siége, vingt-neuf abbés, et la plupart des grands vassaux de la couronne. Après avoir expliqué au jeune prince la foi catholique, et reçu son serment, Gervais prit en main le bâton pastoral, et prononça un discours dans lequel il représenta comment l'élection et le sacre du roi appartenaient de droit à son siége, depuis que l'apôtre des Francs avait baptisé et sacré Clovis. Il ne manqua pas de dire que le Pape saint Hormisdas, en envoyant à saint

(1) *Vita sancti Lietberti, episc. Camerac.*, apud D. d'Achery, *Spicilegium*, t. IX, p. 693. — D. Bouquet, t. XI, p. 481.

Remi le bâton que lui Gervais tenait présentement dans ses mains, lui avait conféré ce pouvoir, avec la primatie de toute la Gaule. Faisant ensuite allusion au pallium qu'il avait reçu du pape Victor II, il ajouta que ce pontife lui avait confirmé le même pouvoir à lui-même et à son Église. Après ce discours, par la permission du roi Henri, il élut pour roi de France le prince son fils, Philippe, âgé de sept ans. Cette élection fut confirmée par les suffrages respectifs des évêques, des abbés, des seigneurs, des chevaliers et par les acclamations de tout le peuple (1).

Gervais traita magnifiquement, aux frais de son épargne, tous les assistants; l'usage ne l'obligeait à faire aucune dépense, si ce n'est à l'égard de la personne du roi. Pour lui exprimer toute sa gratitude au sujet de cette brillante réception, Philippe Ier lui confirma la dignité d'archichancelier (2). Gervais en exerça sur-le-champ les fonctions, en souscrivant les lettres du jeune prince. Il fit aussi confirmer par le nouveau monarque les droits et priviléges de l'Église de Reims. Depuis l'archevêque Hincmar, on n'avait pas vu de successeur de saint Remi aussi zélé pour les prérogatives de son siége. Gervais ayant accompagné le roi à Paris, souscrivit, l'année suivante 1060, la fondation du monastère de Saint-Martin-des-Champs. C'est dans ce pieux asile, membre de l'abbaye de Cluny, que se retira le vieux roi, et qu'il termina ses jours, dans le cours de la même année (3).

Le mérite de Gervais l'élevait trop au-dessus du plus grand nombre des évêques de France, pour n'être pas bientôt connu et apprécié à Rome. Il lui concilia l'estime et l'amitié des Papes et des cardinaux; Victor II, Étienne IX, Nicolas II et Alexandre II donnèrent à Gervais des marques non équivoques de leur confiance en son zèle, sa science et sa vigueur sacerdotale. Le prélat avait mérité cette

(1) D. Bouquet, t. XI, p. 32, 33, 443, 481.
(2) *Ibidem*, p. 33.
(3) *Ibidem*, p. 365, 399, 529.

distinction par la manière généreuse dont il s'était associé tout d'abord aux efforts des Papes pour la réforme de l'Église, que déshonorait presque partout le vice de la simonie. Témoin des abus qui se commettaient en France, il eût désiré que Victor II, à l'exemple de saint Léon IX, fût venu à Reims tenir un concile national pour y remédier. Il avait même pris à cet égard quelques mesures avec le Pontife. Mais Victor étant mort après un trop court pontificat, Gervais parla de son projet à Étienne IX, dans sa lettre de félicitation. Le Pape lui fit une réponse remplie de marques d'affection et d'estime, et il le pressa d'accompagner à Rome le légat Hildebrand, qui fut depuis saint Grégoire VII, et qui, après avoir parcouru toute la France pendant deux ans, devait y retourner vers les fêtes de Pâques de l'année 1058 (1).

Nicolas II, en montant sur le trône de saint Pierre, hérita du zèle de ses prédécesseurs pour la réforme de nos Églises, et résolut d'y venir travailler lui-même. La puissance séculière, qui avait déjà entravé les efforts de saint Léon IX, et qui continuait de se montrer ombrageuse, mit des obstacles à ce voyage. Comme Gervais avait beaucoup de part à la confiance du roi, on lui attribua la mauvaise volonté de celui-ci à l'égard du Souverain Pontife. La calomnie trouve trop souvent le moyen de se faire jour, et le zèle de Gervais lui avait fait trop d'ennemis intéressés à le décrier. Nicolas se laissa surprendre, et mit le diocèse de Reims en interdit. Gervais, fort du témoignage de sa conscience, fit observer rigoureusement l'interdit, et envoya immédiatement au Pape des personnes capables de l'éclairer et de le faire revenir sur la décision qu'il avait prise. Nicolas, qui n'avait eu pour motif de sa conduite que l'amour du bien, rendit promptement à l'archevêque la justice qu'il méritait, et prit à tâche de lui faire oublier ses rigueurs passées (2).

(1) *Epistola Stephani Papæ ad Gervasium*, apud Labbe, *Concilia*, t. IX, col. 1088.— Du Chesne, t. IV, p. 198.— D. Bouquet, t. XI, p. 491.

(2) Du Chesne, t. IV, p. 206. — Labbe, *Concilia*, t. IX, col. 1097. — D. Bouquet, t. XI, p. 494, 498.

Sur ces entrefaites mourut le roi Henri Ier, laissant le trône à Philippe Ier, âgé seulement de huit ans. La jeunesse du nouveau roi effraya l'archevêque de Reims, et il écrivit au Souverain Pontife pour le prier de couvrir de son immense autorité le royaume de France. « La France est votre patrie, lui dit Gervais, vous vous devez à elle. Vous nous faites honneur par votre prudence et vos autres vertus; c'est de notre pays que vous êtes sorti pour devenir le chef de Rome et du monde (1). » Nicolas II n'eut pas le temps de remplir les desseins de l'archevêque; car il mourut l'année suivante, après un court, mais glorieux pontificat, durant lequel il donna à notre prélat plusieurs marques de la plus haute confiance. Ainsi, dans un de ses messages, il le charge de faire des représentations au roi Henri; en d'autres circonstances il lui enjoint de procéder contre les évêques de Beauvais et de Senlis, accusés de simonie, et celui de Verdun, prévenu d'avoir causé plusieurs dommages considérables à son Église (2).

Nicolas II eut pour successeur Alexandre II. Gervais ne tarda pas d'écrire à ce Pontife, pour le féliciter de son avénement; il lui exprime le regret que ressentaient les Églises de France du schisme de Cadaloüs, et l'avertit qu'à la faveur des désordres causés par ce schisme, la simonie, combattue si vigoureusement par ses trois prédécesseurs immédiats, faisait de nouveaux progrès. « Nous avons vu par votre lettre, lui répondit Alexandre, que votre fraternité est vivement émue des maux de sa mère, la sainte Église romaine, et que s'il était en votre pouvoir vous viendriez la visiter (3). » Il lui apprend ensuite la chute de Cadaloüs, et après avoir loué l'ancien évêque du Mans de son zèle, il le charge de terminer de concert avec l'archevêque de Sens l'affaire de l'évêque d'Orléans, accusé d'avoir acheté son évêché, et celle de Rainaud, abbé de Saint-

(1) *Epistola Gervasii*, apud Du Chesne, t. IV, p. 206, 207.
(2) D. Bouquet, t. XI, p. 492 et seqq.
(3) Ibidem, *loc. cit.*

Médard de Soissons, qui se maintenait dans sa prélature malgré la sentence de déposition portée contre lui au concile de Reims (1).

Alexandre pressa souvent Gervais de faire le voyage de Rome, dans le désir de profiter de ses conseils pour le gouvernement de l'Église universelle. Plus d'une fois il alla jusqu'à lui envoyer la décision de certaines affaires qui avaient été portées à Rome. L'attachement de Gervais pour la chaire de saint Pierre était tendre et sincère; il répondait dignement à l'estime et à la confiance dont les Papes l'honoraient. Leurs succès faisaient le sujet de sa joie, comme leurs disgrâces l'objet de ses douleurs. Telle est l'idée que donne de Gervais sa correspondance avec le Saint-Siége.

Comme archichancelier et tenant l'un des premiers rangs dans le royaume, ce prélat fit paraître le caractère le plus noble et le plus dévoué. Après la mort du roi Henri Ier, l'État se trouva dans un grand danger; Gervais était sur le point d'exécuter un voyage à Rome, objet de ses désirs les plus ardents; mais il ne crut pas pouvoir s'éloigner au moment du péril, et sa présence contribua à conjurer l'orage (2). Il implora le secours du Siége Apostolique pour empêcher le mariage de la reine veuve avec Raoul, comte de Valois, qui allait ouvrir une nouvelle source de désordres (3). Il reprit avec la vigueur d'une vertueuse indignation Baudouin, comte de Flandre, tuteur du jeune Philippe Ier, et les autres administrateurs du royaume, de ce qu'ils n'apportaient pas assez de vigilance dans les fonctions qui leur étaient confiées, et en particulier dans l'affaire du mariage projeté de la reine (4).

Dans le gouvernement de son diocèse, Gervais témoigna

(1) Labbe, *Concilia*, t. IX, col. 118. — D. Bouquet, t. XI, p. 499 et seqq.

(2) D. Bouquet, t. XI, p. 499, et passim.

(3) Ibidem, *loc. cit.*

(4) Du Chesne, *Historiæ Franc. script.*, t. IV, p. 207. — D. Bouquet, t. XI, p. 499.

un grand zèle pour la justice et beaucoup de fermeté pour soutenir la vigueur de la discipline; ce qui lui attira plus d'une persécution. Il obligea Manassès, comte de Porcien, à se reconnaître son vassal pour les terres qu'il tenait de l'Église de Reims. Il eut quelques démêlés assez vifs avec Godefroy, duc de Lorraine, et avec deux des chanoines de son Église, Amaleric et Manassès, homme violent et étranger à toute culture, et qui fut cependant son successeur dans le siége de saint Remi. L'amour de Gervais pour la justice lui avait fait déclarer une haine irréconciliable à la simonie. Quelque commune qu'elle fût alors dans toutes les Églises, il était si vigilant et si énergique à la combattre, qu'il en fit disparaître presque jusqu'au germe de son diocèse.

Ce grand prélat ne montra pas moins d'ardeur pour extirper jusqu'à la racine l'hérésie des Sacramentaires. Les Souverains Pontifes, qui connaissaient sa foi active et sa piété profonde, lui recommandèrent de travailler fortement à étouffer ce monstre dans sa province, avant qu'il y eût pris de l'accroissement. Sur cet article comme sur les autres, l'archevêque de Reims mérita bien de l'Église (1).

Ce fut la piété de Gervais qui attira son attention sur plusieurs sanctuaires de Reims, dont il répara les ruines. L'état déplorable dans lequel était tombée l'abbaye de Saint-Nicaise lui arracha des larmes; il entreprit aussitôt de la restaurer, et dès l'an 1056 il jeta les fondements de la célèbre basilique que devait achever Libergier, et que le marteau des Vandales de notre siècle n'a pas respectée. Il y rétablit et y fit fleurir la règle et l'esprit de saint Benoît (2).

En 1059, il fonda l'église et l'abbaye de Saint-Denys dans l'un des faubourgs de la ville archiépiscopale, et il y

(1) Du Boulay, *Historia Univers. Parisiens.*, t. I, p. 424.

(2) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXI, num. 18. — D. Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. II, p. 113, 122. — Idem, *Histoire de Reims*, édit. franç., t. III, p. 154 et suiv. — D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 577.

plaça des chanoines réguliers, sous la règle de saint Augustin. C'est la première fois qu'il est parlé de cette règle comme ayant été observée en France par un corps de communauté. Le Pape Nicolas II avait fait un décret en faveur des chanoines réguliers, et l'archevêque Gervais est regardé comme le premier instituteur de cet ordre en France, comme Nicolas II l'est en Italie (1).

Par ses soins paternels et ses pieuses libéralités, l'ancien évêque du Mans releva encore d'autres églises en diverses parties du diocèse de Reims (2). L'église métropolitaine de Notre-Dame de Reims et l'insigne abbaye de Saint-Remi l'ont toujours regardé comme un de leurs bienfaiteurs. Il fit aussi quelques donations à l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne, en considération du bienheureux Thierry, abbé de ce monastère, avec lequel il était uni par les liens d'une étroite amitié. Gervais eut le bonheur d'être lié avec les personnages de son siècle les plus éminents en sainteté. Il honorait particulièrement les moines, qui furent à cette époque l'instrument le plus actif dont la Providence se servit pour terrasser l'hérésie simoniaque. Un auteur contemporain a remarqué que les conseils salutaires de l'abbé de Saint-Hubert contribuèrent beaucoup à corriger ce qui pouvait rester encore de dur et de hautain dans l'humeur et les manières de l'archevêque (3).

Appréciateur éclairé des avantages que la science offre au clergé, Gervais rendit aux écoles de la cathédrale de Reims l'éclat dont elles avaient brillé au temps du fameux archevêque Gerbert. Il fixa dans sa ville métropolitaine, en lui conférant un canonicat, saint Bruno, depuis fondateur de l'ordre des Chartreux (4). Les vertus et l'enseignement

(1) D. Mabillon, *loc. cit.*, num. 35. — D. Marlot, *loc. cit.*, p. 138-140. — D. Rivet, p. 578. — D. Bouquet, t. XI, p. 356.

(2) D. Marlot, *loc. cit.*, p. 123. — D. Rivet, p. 578.

(3) D. Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.*, t. IX, p. 572. — Idem, *Vetera analecta*, t. I, p. 256.

(4) Guibertus de Novigento, *De vita sua*, lib. I, c. XI. — *Patrologie*, t. CLVI, col. 853. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXVI, num. 63. — D. Marlot, édit. lat., t. II, p. 138.

de ce maître habile attirèrent un grand nombre d'élèves autour de sa chaire ; il suffit de nommer entre les principaux, Odon de Chatillon, successivement prieur de Cluny, évêque d'Ostie, et enfin Pape sous le nom d'Urbain II ; Robert, frère du comte Eudes Ier de Bourgogne, évêque de Langres ; Lambert, abbé de Ponthière ; Mainard, abbé de Cormery ; et Pierre, qui gouverna l'abbaye de chanoines réguliers de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons. Gervais se montra si libéral à l'égard des savants, qu'il a été nommé le Mécène de son siècle (1). Ce grand évêque assista au concile de Corbie en 1065, et il y signa le premier de tous les prélats les immunités de l'abbaye d'Hasnon (2).

Cependant, malgré la haute fortune à laquelle il était parvenu, l'archevêque Gervais ne laissait pas de regretter son premier siége du Mans et sa chère abbaye de Saint-Vincent. Le diocèse de Reims lui semblait un exil ; et dans les chartes qu'il accorda, depuis sa translation, à l'abbaye de Saint-Vincent, il se plaint d'avoir été injustement éloigné du Maine (3).

On le vit aussi plus d'une fois regretter la distraction qu'il trouvait dans sa jeunesse à la poursuite du cerf. Ne pouvant plus se procurer cet exercice dans les plaines nues de la Champagne, et voulant du moins avoir sans cesse sous les yeux l'image du noble animal dont il avait tant de fois suivi les pas rapides, il fit couler en bronze et placer devant les portes de son palais archiépiscopal un cerf d'une immense stature (4). Sur le socle on lisait ces vers, qui sont attribués à Gervais lui-même :

Dum Cenomanorum saltus lustrare solebat
Gervasius, cervos tum sufficienter habebat :
Hunc memor ut patriæ sit semper, condidit ære (5).

(1) Dallier, *Histoire de la ville de Reims*, Ms.

(2) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, t. IV, append., nº 84. — D. Bouquet, t. XI, p. 111.

(3) *Cartularium sancti Vincentii Cenomanensis*. Ms., Biblioth. du Mans.

(4) D. Bouquet, t. XI, p. 356.

(5) Lorsque Gervais parcourait les forêts du Maine, il y trouvait des

Ce monument élevé par Gervais, en souvenir de la patrie absente, a joué un rôle considérable dans la célèbre ville de la Champagne. Dans la grande fête du sacre des rois, on le transportait dans le parvis de l'église cathédrale, et on le remplissait de vin, que l'on faisait couler au moment de l'entrée du cortége royal; ce qui occasionnait des joies bruyantes dans la foule du peuple. Le sceau de l'officialité de Reims offrait l'image d'un cerf armorié, depuis l'époque de Gervais jusqu'au XVIII[e] siècle, avec l'exergue *Cervus Remensis*. Gervais lui-même avait adopté ce même emblème avec sa légende, comme on le voit encore sur le contre-sceau de plusieurs actes émanés de lui. Sur le sceau lui-même était l'image de la sainte Vierge à mi-corps (1).

Gervais, étant archevêque de Reims, accorda à Éven, abbé de Saint-Mélaine en la ville de Rennes, des reliques du patron de ce monastère. Il adressa en même temps au prélat breton une lettre dans laquelle il rapporte plusieurs miracles opérés par l'intercession du saint évêque de Rennes, sous ses yeux, ou qu'il tenait de témoins oculaires. L'abbé Éven avait longtemps sollicité Gervais de lui accorder ces reliques; mais l'archevêque avait de la peine à s'en dessaisir, y étant attaché comme à un bien de famille. Cédant enfin aux instances des moines de Saint-Mélaine, il demande dans sa lettre leurs prières pour lui-même, son père Haimon, sa mère Hildeburge et son seigneur le roi Henri; puis il rapporte les miracles suivants. Son aïeule, nommée Rorans ou Rogans, se trouvant dans un village qui faisait partie de son douaire, nommé Argentré (2), peu éloigné de la ville de Laval, tout à coup un incendie se déclare et fait en un moment d'affreux ravages. Déjà les flammes touchaient les granges de Rorans,

cerfs à souhait. Il a fait poser celui-ci pour se rappeler sans cesse le souvenir de son pays.

(1) Alberic des Trois-Fontaines parle de ce singulier monument dans sa chronique, apud D. Bouquet, t. XI, p. 356. Tous les historiens de la ville de Reims en parlent également. Louis Paris, dans son *Remensiana*, p. 618, offre quelques détails curieux.

(2) *Argentrata.*

voisines elles-mêmes de l'église du lieu, lorsque cette dame se rappelle qu'elle a dans ses bagages les reliques du saint évêque de Rennes. Elle fait apporter la châsse, l'oppose aux flammes, qui tombent d'elles-mêmes, comme sous l'action d'une pluie subite et abondante.

Rorans, en mourant, laissa les reliques de saint Mélaine à son fils Haimon. Celui-ci les transporta en son fief de Château-du-Loir, où éclatèrent bientôt de nouveaux prodiges. Le saint pontife, par la vertu de ses ossements sacrés, rendit la vigueur à plusieurs malades, éclaira les aveugles et guérit toutes sortes d'infirmités; mais surtout il infligea des châtiments sévères à tous ceux qui eurent la témérité de faire de faux serments sur sa châsse. On voit, par la relation de notre prélat, que l'usage généralement pratiqué au moyen âge de faire prêter les serments sur les reliques des saints, n'était pas moins fréquent dans le diocèse du Mans que dans les autres provinces du monde chrétien. Lorsque Haimon allait recevoir l'hommage de ses vassaux, il se faisait suivre par l'un de ses chapelains, spécialement chargé de transporter les reliques de saint Mélaine; et, pour témoigner de la vénération qu'elles inspiraient, on ne manquait jamais d'entretenir constamment devant elles un cierge allumé. Un jour que ce seigneur prenait son logement chez l'un de ses plus riches forestiers, le chapelain les déposa le soir sur un monceau de blé. Le cierge qui brûlait devant les reliques ayant touché la châsse, y mit le feu, le reliquaire fut entièrement consumé; mais le voile dans lequel les reliques étaient immédiatement contenues demeura intact; et ce qui rendit le prodige plus surprenant encore, c'est que la légère étoffe était environnée de toutes parts de charbons qui s'y étaient éteints (1). Tels sont les prodiges rapportés par Gervais; on doit regretter que son écrit ne soit pas entier, on y trouverait assurément des détails intéressants sur notre province (2).

(1) *Acta Sanctorum, ad diem* VI *januarii*, *Vita sancti Melanii*, p. 333.

(2) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXIII, num. 63. — D. Rivet,

Gervais n'était pas seulement le protecteur des savants, il était lui-même l'un des prélats les plus lettrés de son siècle. Ce qui nous est parvenu de ses écrits est peu considérable quant au nombre et à l'étendue, mais est digne de remarque pour le style. Outre la lettre du prélat à l'abbé Even, nous avons fait connaître la *Relation du couronnement du roi Philippe Ier*, monument important pour notre ancien droit, et qui contient le premier acte authentique relatif aux rois de la troisième race. Quoique fort succincte, cette pièce contient néanmoins, avec beaucoup d'ordre, toutes les principales circonstances de cette auguste cérémonie (1).

Il reste encore un assez grand nombre de chartes de l'évêque Gervais, soit éditées, soit manuscrites (2). Quoiqu'elles soient surtout des monuments de la piété et de la libéralité de notre évêque, elles ne sont pas indignes de tenir place parmi les titres qui lui assurent un rang distingué entre les écrivains de son siècle. Evitant les formules banales et le style barbare qui déshonorent la plus grande partie des diplômes de ce temps-là, Gervais

Histoire littéraire de la France, t. VII, p. 583. — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, t. II, p. 106.

(1) *Coronatio Philippi I, seu ordo qualiter is in regem coronatus est.* Cet opuscule a été publié plusieurs fois. Voir And. Du Chesne, *Historiæ Franc. script.*, t. IV, p. 161. — D. Bouquet, t. XI, p. 32. — Labbe, *Concilia*, t. IX, col. 1107. — Chifflet, *Histoire de l'abbaye de Tournus*, preuv. — D. Marlot, *Historia metropolis Remensis*, t. II, p. 117.—Idem, *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. III, p. 148. — Fleury dans son *Histoire ecclésiastique*, liv. LX, nº 41, a traduit cette pièce tout entière.

(2) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 307 *. — *Livre Blanc*, nº 177. — D. Martène, *Thesaur. nov. anecdot.*, t. I, col. 158. — D. Marlot, t. II, p. 123. — *Idem*, édit. franç., t. II; pièces just. du t. III. — *Gallia christ.*, t. X, Instrum., col. 24-26.— Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, part. I, p. 216. — *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, t. II, p. 75, 79. — *Patrologie*, édit. Migne, t. CXLIII, col. 1401. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, Instrum., p. LXXII. — Les cartulaires de Vendôme et de Saint-Vincent du Mans, Mss., contiennent plusieurs chartes de notre évêque Gervais encore inédites.

exprime avec noblesse et précision les sentiments dont il était animé. Il y emploie souvent les paroles des livres saints, et il y fait preuve d'une piété profonde, d'une foi sincère et active.

La partie vraiment capitale des œuvres de Gervais se compose des lettres qu'il écrivit aux Souverains Pontifes Étienne IX, Nicolas II et Alexandre II. C'est là surtout que l'on apprend à connaître l'esprit et l'âme de ce grand évêque, son zèle pour la pureté de la foi et le maintien de la discipline. Les réponses des Papes font apprécier en quelle estime notre prélat était à la cour de Rome (1).

Quelques auteurs rapportent que l'archevêque Gervais, se rendant à Rome sur l'invitation du pape Alexandre II, assista à un concile à Mantoue, contre l'antipape Cadolaüs, et s'y fit remarquer par sa doctrine et sa piété; mais ce fait n'est pas suffisamment prouvé (2). De même on attribue à Gervais une *Vie de saint Donatien*, évêque de Reims, et cette attribution est une erreur (3). En général, Gervais n'écrivit guère que pour répondre à des besoins présents; le vaste champ que son activité avait embrassé ne pouvait lui laisser le loisir de se livrer que momentanément à des occupations littéraires, pour lesquelles il avait cependant du goût et une aptitude rare.

(1) On n'a encore publié que deux des lettres de Gervais; les autres ne tarderont pas à voir le jour, d'après les Mss. du Vatican indiqués par D. Montfaucon, *Bibliotheca biblioth. manuscr.*, t. I, col. 18, nº 2, et col. 64, nº 2. Les deux lettres éditées se trouvent dans la collection de celles de Gerbert, Jean de Salisbery et Étienne de Tournay, par Papire Masson. Elles ont été reproduites par Labbe, *Concilia*, t. IX, col. 1097. — Du Chesne, *Historiæ Franc. script.*, t. IV, p. 206, 207. — D. Bouquet, t. XI, p. 498, 499. — D. Marlot, *Historia metrop. Remens.*, t. II, p. 120. — Mansi, *Concilia*, t. XIX. — *Patrologie*, t. CXLIII, col. 1360.

(2) Le concile de Mantoue est plus ordinairement rapporté à l'an 1064. Labbe, *Concilia*, t. IX. — Mansi, t. XIX. — Wassembourg le place à l'an 1066, et affirme positivement que l'archevêque Gervais s'y trouvait; il donne aussi des détails sur son séjour à Verdun;... mais les récits de cet historien sont souvent erronés.

(3) D. Rivet, t. VII, p. 585.

Après avoir occupé pendant près de douze ans la chaire archiépiscopale de Reims, Gervais tomba dangereusement malade le jour de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul. L'hérésie de Bérenger faisant alors des progrès en France, ce grand prélat, non content de l'avoir combattue au Mans et à Reims, voulut encore en mourant protester contre cette détestable doctrine, et faire une profession de foi solennelle. Il ordonna donc de réunir tous les chanoines et les autres clercs de son Église; et « en notre présence, dit le prévôt Odalric, qui assista à cette scène touchante, il fit sa profession de foi en bon catholique, nous priant de lui servir de témoins devant le Seigneur, qu'il croyait et confessait recevoir le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ. » L'exemple donné par Gervais fut imité par plusieurs personnages illustres de son temps. Averti qu'il avait laissé commettre quelques déprédations dans des églises de son diocèse, il promit de les réparer pleinement, si Dieu lui donnait encore quelques jours; mais il mourut le 4 juillet suivant, en 1067, dans la soixante et unième année de son âge (1). Son corps fut enseveli dans le chœur de la cathédrale de Reims, entre l'aigle et le jubé. Sa tombe fut recouverte d'une simple table de marbre noir sur laquelle on lisait ces mots : *Gervasius archiepiscopus* (2). En 1645, cette tombe disparut, et fut remplacée par une épitaphe dans laquelle on réunit tous les titres de ce prélat à l'estime de la postérité (3). Gervais laissa à la cathédrale de Reims plusieurs objets d'un prix considérable, parmi lesquels nous remarquons un reliquaire de saint Julien, évêque du

(1) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXIII, num. 6.— Idem, *Acta Sanctorum O. S. B.*, t. IX, p. 572, num. 26. — D. Bouquet, t. XI, p. 443. — D. Marlot, *Historia metrop. Remens.*, t. II, p. 129. — *Gallia christiana*, t. IX, col. 70.

(2) La tradition plaçait la tombe de Gervais dans le sanctuaire. Prosp. Tarbé, *Reims*, p. 284.

(3) On peut lire cette longue inscription, qui ne se voit plus à la cathédrale de Reims, dans D. Marlot, édit. lat., t. II, p. 129. — *Gallia christiana*, t. IX, col. 70. — *Patrologie*, t. CXLIII, col. 1400.

Mans (1). Il est certain que notre saint apôtre était honoré d'un culte particulier dans l'Église de Reims, antérieurement même à l'épiscopat de Gervais.

Après la mort de Gervais, ses louanges furent publiées par les esprits les plus distingués de son temps, comme Guibert de Nogent, le poëte Fulcoie, Guillaume, abbé de Saint-Arnoul de Metz et de Saint-Remi de Reims, l'auteur anonyme de la *Vie du bienheureux Thierry*, abbé de Saint-Hubert dans les Ardennes (2). Cependant le zèle que l'archevêque avait fait paraître pour la pureté de la discipline lui avait attiré des ennemis qui le représentèrent comme le type parfait d'un tyran. Ces bruits étaient calomnieux; mais le caractère fier de Gervais leur avait donné quelque fondement. Ses ennemis se plurent aussi à répandre l'anecdote suivante : Un gentilhomme du Maine, ami de Gervais, disaient-ils, allant à Rome pour prier aux tombeaux des Apôtres, passa par Reims, et voulut visiter l'archevêque et prendre sa bénédiction. Ayant accompli son pieux pèlerinage, il se dirigea vers le Mont-Gargan. Sur le chemin il rencontra la cellule d'un ermite qui l'entretint de discours spirituels, et lui demanda s'il connaissait Gervais, archevêque de Reims. Sur la réponse affirmative du gentilhomme, l'ermite l'assura que ce prélat était mort; que la nuit précédente, étant en prières, il avait entendu un bruit en l'air accompagné de gémissements; et qu'ayant ouvert sa fenêtre pour apprendre ce qui pouvait causer ces bruits étranges, il avait vu une troupe horrible de démons. Un d'entre eux lui avait adressé la parole pour lui dire qu'ils arrivaient de Reims, et que le sujet de leur tristesse venait de ce que l'âme de l'archevêque Gervais, dont ils étaient déjà en possession, leur avait été ravie par deux prélats autrefois décapités dans la Gaule, saint Denys et saint Nicaise. A cette nouvelle, l'ermite s'était prosterné

(1) ... Tria filacteria, unum de ligno crucis, aliud de reliquiis sancti Juliani, tertium de reliquiis sancti Martini... D. Marlot, édit. franç., t. III, p. 708.

(2) D. Bouquet, t. XI, p. 443, 481. — D. Rivet, t. VII, p. 580.

en terre, et avait rendu de grandes actions de grâces à Dieu. Un magnifique vitrail du trésor de Saint-Nicaise, à Reims, représentait cette légende, dans laquelle on reconnaît une imitation de celles du roi Dagobert et des empereurs Charlemagne, Andronic et Henri II (1).

L'infatigable adversaire de Gervais, Geoffroy Martel, était mort dès le 14 novembre 1060 (2). Ce prince, qui n'avait vécu que sous les armes, consacra les dernières années de sa vie aux exercices de la piété la plus fervente. Après avoir renoncé au gouvernement de ses provinces, en présence de tous ses barons, il se rendit à l'abbaye de Saint-Nicolas, y demanda humblement l'habit de la religion, et le reçut des mains de l'abbé Adélard. Il vécut environ un an dans la pratique de toutes les vertus monastiques, et mourut en réputation de sainteté. Lorsque le pape Urbain II vint à Angers en 1096, il fit exhumer le corps de ce prince, qui avait été enterré comme un simple religieux, ordonna qu'on le transportât dans l'église de l'abbaye, et lui rendit de grands honneurs (3).

(1) D. Marlot, édit. lat., t. II, p. 129, 130. — *Idem*, édit. franç, t. III, p. 166. — On peut voir un assez grand nombre d'histoires semblables, et entre autres celle relative à Eudes I[er], comte de Blois et de Tours, racontée par un moine de Marmoutier, et publiée par Laurent Bochel, Gregorii Turon., *Historiæ Francorum*, Paris, 1610, part. II, p. 159-193.— Alberic des Trois-Fontaines, *Chronicon* ad an. 1037, fait allusion à cette histoire, D. Bouquet, t. XI, p. 351. — Elle est encore racontée dans le livre *de Restauratione Majoris Monasterii*, Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 354. — Nous ne pouvons non plus nous empêcher de rapprocher de ces faits le charmant récit dans lequel sainte Térèse raconte que Don Bernardin de Mendoza dut son salut éternel à la générosité dont il avait usé envers l'ordre du Carmel, surtout en lui donnant une maison à Valladolid pour y fonder un couvent. — Voir dans l'excellente traduction des *Œuvres de sainte Térèse*, par le R. P. Marcel Bouix, de la compagnie de Jésus, t. II, p. 137 et suiv.

(2) D. Bouquet, t. XI, p. 270, 271, 357.

(3) *Gesta consulum Andegavensium*, apud D. Bouquet, t. XI, p. 270, 271; *Chronicon Andegavense*, ibidem, t. XI, p. 30, 357 et passim. — Barthélemy Roger, *Histoire de l'Anjou*, p. 207. — Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou*, t. I, p. 225. — Godard-Faultrier, l'*Anjou et ses monuments*, t. II, p. 12 et 13.

CHAPITRE XVI.

1055—1097.

I

ÉPISCOPAT DE VULGRIN (1055-1064).

Vulgrin, abbé de Saint-Serge d'Angers, élu évêque du Mans par l'influence du comte Geoffroy Martel. — Premières années de ce prélat. — Il assiste à plusieurs conciles de la province de Tours. — Prospérité des monastères dans le Maine. — Abbaye de Saint-Vincent, prieurés de Nouans, Saint-Longis, Mézières-sous-Ballon, Saint-Médard. — Abbaye de Saint-Calais. — Abbaye de la Couture, prieurés d'Auvers-le-Hamon, Saulges, Brûlon. — Bourgs fondés par les monastères. — Seigneurs manceaux entrés dans le cloître. — Avesgaud, moine de la Couture. — Abbaye d'Evron, prieuré de Saint-Pavin-des-Champs. — Prieurés de Saint-Célerin-le-Geré, Bouère, Saint-Loup, Notre-Dame de Torcé, Luché, La Roche-Mabille. — Guy II de Laval remet au chapitre les droits d'autel sur toutes les terres. — Restitution de l'église d'Assé-le-Bérenger. — Bourg du chapitre. — Reconstruction de l'église cathédrale. — Dons du duc Guillaume le Bâtard. — Ce prince ravage le Maine pour s'en rendre maître. — Vulgrin assiste à divers conciles. — Sa mort et sa sépulture.

L'Église du Mans se trouvant sans premier pasteur par la translation de l'évêque Gervais sur le siége de Reims, Geoffroy Martel, qui gouvernait d'une manière presque absolue sous le nom du comte Herbert II, encore mineur (1), résolut de la donner à un prélat qui lui dût toute sa fortune, et qui lui fût entièrement dévoué. Comme administrateur de la province et comme jouissant du droit de régale, il avait entre les mains tous les moyens

(1) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 91.

de faire réussir le candidat qu'il favoriserait. Il fit d'ailleurs observer scrupuleusement toutes les anciennes formes de l'élection canonique (1) : l'archevêque de Tours, les évêques d'Angers et de Nantes furent appelés à y concourir; et le clergé et le peuple du Maine durent aussi donner leur consentement. Mais il faut observer qu'à cette époque le Maine, l'Anjou et la Touraine obéissaient également aux lois de Geoffroy Martel. Le choix de ce prince, d'ailleurs, en tombant sur Vulgrin (2), ne pouvait désigner un sujet plus capable et plus digne de gouverner un grand diocèse.

Vulgrin était sorti d'une noble maison de Vendôme. Il y a beaucoup d'apparence qu'il était fils d'un seigneur nommé Faucher, et d'Aldéarde son épouse, qui firent don à l'abbaye de Marmoutier d'une terre libre située au village de Roussy dans le Vendomois. Il était proche parent d'Hubert, vicomte de Vendôme (3). Il porta d'abord les armes; mais il renonça de bonne heure à la carrière militaire pour embrasser la vie monastique dans l'abbaye de Marmoutier (4).

Les arts étaient cultivés avec une ardeur peu commune dans la Touraine, l'Anjou, le Vendomois et le Maine; le zèle religieux qui les inspirait est encore attesté par des débris trop rares. Vendôme, séjour préféré de Geoffroy Martel, se peuplait de monuments. Quant à l'école de Marmoutier, elle jouissait d'une juste renommée; les leçons des maîtres habiles qui la dirigeaient, et les études de leurs disciples embrassaient tout le domaine alors ouvert aux investigations de l'esprit humain. L'abbaye était gouvernée par Albert, prélat vertueux et énergique, qui savait maintenir la rigueur de l'observance, et donner l'impulsion au mouvement scientifique dont son monastère

(1) *Gesta domni Vulgrini*, D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 311. — D. Bouquet, t. XI, p. 136.

(2) Vulgrinus, Wulgrinus, Wlgrinus, Vulgerinus.

(3) D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Ms., t. I, p. 384. — Biblioth. Impér., résidu Saint-Germain, n° 96.

(4) D. Mabillon, *loc. cit.*

retirait tant de gloire. Au milieu de sa nombreuse communauté, l'abbé Albert distingua le mérite éminent de Vulgrin. Après quelques années de profession, il l'éleva au grade de prieur (1). Les limites du cloître n'arrêtèrent pas la réputation de Vulgrin; ses vertus, sa science, et surtout son mérite comme architecte attirèrent sur lui l'attention du public et des grands (2).

Geoffroy Martel, ayant formé le dessein de relever l'abbaye de Saint-Serge et Saint-Bach, presque ruinée, et réduite à ne pouvoir plus entretenir que douze religieux, s'unit à Hubert, l'un des plus grands prélats qui aient gouverné l'Église d'Angers. Hubert fut le père des moines et le bienfaiteur particulier de l'abbaye de Marmoutier. Fils de Hubert, vicomte de Vendôme (3), cet évêque était proche parent de Vulgrin. Ayant été lui-même moine, puis abbé de Saint-Aubin d'Angers, il désirait vivement confier le sort de l'abbaye de Saint-Serge à un religieux capable d'en relever l'éclat. D'accord avec Geoffroy Martel, il demanda à l'abbé de Marmoutier un homme de sainte vie, et de caractère à entreprendre l'œuvre difficile qu'il voulait lui confier. Une pareille mission semblait préparée pour Vulgrin, et ce religieux reçut la bénédiction abbatiale en l'année 1034. Entièrement dévoué à remplir les fonctions de son ministère, notre prélat rendit son administration féconde en toutes sortes de prospérités. Déjà Renault, prédécesseur d'Hubert sur le siége épiscopal d'Angers, avait commencé à relever Saint-Serge de ses ruines, et y avait placé douze moines; Vulgrin, secondé par le comte et plusieurs autres puissants bienfaiteurs,

(1) L'auteur du livre *de Commendatione Turonicæ provinciæ* s'est trompé en mettant Vulgrin au nombre des abbés de Marmoutier. — Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 306.

(2) D. Martène, *Histoire de Marmoutier*, passim. — D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 55. — De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*.

(3) Les frères Sainte-Marthe se trompent en donnant Hubert pour comte de Vendôme.

en fut le véritable restaurateur. Il fit reconstruire les bâtiments du cloître, près de s'écrouler, et il augmenta de beaucoup la mense conventuelle, en acquérant des vignes, des terres, des églises, et d'autres propriétés. Il reçut le prieuré de Saint-Maurille de Chalonnes, où il trouva d'abondantes ressources (1). En peu de temps le nombre de ses religieux s'éleva à soixante, et les revenus de l'abbaye suffirent abondamment pour leur entretien. Quant aux bâtiments entrepris et dirigés par Vulgrin, ils attiraient l'admiration des contemporains par leur grandeur, leur solidité, leur belle harmonie et les ornements qui les décoraient (2).

L'église de Saint-Serge à Angers conserve encore, dit-on, quelques traces des travaux exécutés par Vulgrin. Quoi qu'il en soit, et lors même qu'il ne resterait rien aujourd'hui dans la ville ou le diocèse d'Angers des édifices élevés par Vulgrin, il est certain que sa présence dans l'Anjou contribua puissamment à l'avancement des arts. L'impulsion qu'il leur donna fut si vigoureuse qu'elle survécut à son séjour au milieu des Angevins, et l'on doit rapporter à cette époque une partie des basiliques qui décorent si richement la ville et le diocèse d'Angers. On reconnaît même, dans certaines travées de la cathédrale de Saint-Maurice, un fruit de la séve monumentale qui signale cette dernière moitié du XI[e] siècle, si brillamment inaugurée par les moines, et spécialement par Vulgrin (3).

(1) Carta qua Hucbertus, Andegavensis episcopus, monasterio sancti Sergii Andegavensis tradit cellulam sancti Maurilii, quam apud *Colonnam* vicum extruxerat. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, t. IV, p. 411.

(2) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 312 *. — Idem, *Annales O. S. B.*, lib. LX, num. 54. — D. Bouquet, t. XI, p. 136. — D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Ms., t. I, p. 330, 384, et passim. — *Cartularium beatæ Mariæ Caritatis*, n° 219, 202.

(3) Améd. de Soland, *Église abbatiale de Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers*. — Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou*, t. I, p. 217-220. — Godard-Faultrier, *l'Anjou et ses monuments*, t. II, p. 161, et passim. — *Annuaire statistique de Maine-et-Loire*, année 1844. — Richard, *Guide du voyageur dans la France monumentale*, p. 598, 599.

Cet illustre abbé assista l'évêque Hubert à la mort, et l'ensevelit dans son monastère, comme le prélat l'avait désiré. Hubert avait accordé à l'abbaye de Saint-Serge une prébende de l'église cathédrale (1). A l'exemple de cet évêque, plusieurs de ses parents y choisirent leur sépulture, entre autres Emma, dame de Montrouveau et du Lude, femme de Raoul Ier, vicomte du Mans, seigneur de Beaumont. Ce fut Vulgrin qui lui rendit les derniers devoirs (2). Après la mort de l'évêque Hubert, Vulgrin trouva la même faveur auprès d'Eusèbe Brunon, qui monta sur le siége d'Angers le 6 décembre 1047, et consacra quelque temps après l'église de Saint-Serge (3). Toujours à son devoir, notre abbé remplissait par lui-même toutes les fonctions attachées à une prélature aussi importante que celle qu'il occupait ; c'est ainsi qu'on le voit présider en la ville d'Angers à un duel judiciaire où les intérêts de son monastère se trouvaient engagés (4).

Geoffroy Martel avait eu trop d'occasions d'apprécier le mérite de Vulgrin pour ne pas songer à lui procurer la prélature épiscopale, et il le fit asseoir sur le siége de saint Julien en la manière que nous l'avons raconté. Le diocèse du Mans eut enfin en la personne de ce prélat un évêque digne à tous égards de ce nom. Depuis un siècle, les turbulents prélats de la maison de Bellême, ceux mêmes qui étaient doués des plus estimables qualités, n'avaient été pour le Maine que des fauteurs de trouble et d'anarchie. L'antagonisme opiniâtre de leur famille contre celle des comtes du Maine ne leur laissait aucune liberté pour une action régulière et purement ecclésiastique. Il est vrai que souvent ils défendaient des droits légitimement acquis à leur siége, et qui pouvaient être d'un

— Bodin, *loc. cit.*, attribue à Vulgrin la construction de l'église abbatiale de Toussaint, aujourd'hui détruite entièrement.

(1) D. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 168.

(2) *Idem*, *ibidem*, col. 184.

(3) Barthélemy Roger, *Histoire de l'Anjou*, p. 134, 135.

(4) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LX, num. 96.

grand avantage pour l'Église ; mais malheureusement les passions personnelles qui se mêlaient dans ces débats, surtout de la part de leurs proches, nuisaient à cette noble cause dans l'esprit du plus grand nombre. L'élection de Vulgrin combla tous les vœux, en mettant un terme à cette ère de dissensions. Devenu évêque, ce prélat n'oublia pas qu'il avait été religieux, et il en pratiqua tous les exercices qui pouvaient s'accorder avec son ministère. Quoiqu'il n'eût pas les richesses de ses prédécesseurs, on le vit les dépasser dans les entreprises qu'il conçut pour l'avantage de son Église (1).

Dès la première année de son épiscopat, c'est-à-dire en 1055, Vulgrin fut appelé à prendre une part active à une affaire qui jetait le trouble dans les Églises de France. L'hérésie de Bérenger, déjà condamnée plusieurs fois, relevait la tête, par suite de la protection que le sectaire trouvait à la cour et dans l'épiscopat. Les deux grandes plaies du temps, la simonie et l'incontinence des clercs, sollicitaient également l'attention des Souverains Pontifes. Victor II envoya en France l'archidiacre Hildebrand pour opposer un remède à tant de maux. Secondé par saint Hugues, abbé de Cluny, l'infatigable légat tint plusieurs conciles dans lesquels la vérité du dogme et la pureté de la discipline furent vengées. Deux de ces assemblées se célébrèrent à Tours, et une à Angers (2). L'évêque et le clergé du Mans y prirent part ; et parmi les hommes qui s'y distinguèrent par leur doctrine et leur zèle pour la foi orthodoxe, on remarqua Arnaud, scholastique du Mans, qui avait accompagné notre prélat à cette réunion solennelle (3).

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 311*. — D. Bouquet, t. XI, p. 136. — D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, t. I, p. 384, Ms.

(2) Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou*, t. I, p. 237.

(3) Labbe, *Concilia*, t. IX. — Mansi, *Concilia*, t. XIX. — D. Bouquet, t. XI, p. 528, 529. — Pagi, *Critica annalium Baronii*, ad

Un évêque aussi sincèrement attaché à l'institut monastique que l'était Vulgrin, devait favoriser les religieux de tous ses moyens. Dès le commencement de son administration, il renouvela tous les priviléges que son prédécesseur avait accordés à l'abbaye de Saint-Vincent (1). Cet insigne monastère continuait d'être gouverné par l'abbé Avesgaud (2), de la famille de Bellème; mais la plus heureuse harmonie régna toujours entre lui et le protégé du comte d'Anjou. Avesgaud assista en 1059 au sacre de Philippe Ier; et la manière dont il est désigné dans la relation écrite par l'archevêque Gervais, prouve le rang distingué qu'il y occupait (3). Ce fut Avesgaud qui remplit la fonction aux funérailles de Vulgrin, enseveli dans l'abbaye de Saint-Vincent. Il ne survécut que peu de temps à l'évêque, et descendit dans la tombe en 1065. On a vu précédemment que l'abbaye de Saint-Vincent fonda sous l'administration de ce prélat les prieurés de Saint-Pierre de Noyen, de Saint-Pierre de Courgains et de Saint-Georges de Doucelles. Quelques années plus tard, vers 1060, Gautier de Montmirail et Richilde sa femme donnèrent et vendirent en partie l'église de Saint-Martin de Nouans, près de Marolles-les-Braux (4).

an. 1055. — Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 438. Cet auteur rapporte le concile d'Angers à 1066.

(1) Notitia de synodalibus, exactionibus et aliis consuetudinibus Cenomanensi sancti Vincentii monasterio a Gervasio et Vulgrino episcopis relaxatis. — D. Martène, *Amplissima collectio*, t. I, col. 436, 437.

(2) Avesgaudus Cenomanensis, et Avesgrandus selon Du Chesne, t. IV, p. 161. — D. Bouquet, t. XI, p. 32.

(3) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXI, num. 41, a cru que l'abbé Avesgaud, dont il est ici question, était le prélat de ce nom qui gouverna la Couture vers la même époque. Mais Avesgaud (ou Avesgot), abbé de la Couture, ne prit le gouvernement de cette abbaye qu'en 1061. — *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vincent*, p. 37.

(4) Notitia de donatione ecclesiæ sancti Martini de *Noento* facta monasterio sancti Vincentii a Galterio de *Monte-Mirabili*. — D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 454.

Le prieuré de Nouans, descendu au rang de bénéfice simple, subsista jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, et la cure de la paroisse était demeurée à la présentation des religieux de Saint-Vincent (1).

L'abbaye de Saint-Longis de la Boisselière, renversée pendant le X[e] siècle, ne présentait plus que de faibles traces de ce qu'elle avait été à une époque antérieure. Un seigneur nommé Berladius, auquel ce domaine était échu, la fit relever et la donna à l'abbaye de Saint-Vincent. Ce monastère eut encore des jours de puissance et de prospérité, quoiqu'il semble être resté désormais à l'état de prieuré. Comme presque tous les autres, il devint bénéfice simple assez considérable (2).

On doit rapporter au plus tard au milieu du XI[e] siècle la fondation du prieuré de Notre-Dame, à Mézières-sous-Ballon (3), par Robert *de Sardonico*. Entouré d'heureuses influences et habité par des religieux d'une sainte vie, ce prieuré eut une ère de prospérité : ses principaux bienfaiteurs furent Herbert de la Guierche, qui lui donna l'église paroissiale de Mézières (4), et Hildebert Payen, ou Payen Doubleau, qui en 1090 autorisa l'abbaye de Saint-Vincent à prendre dans la forêt de Tyron le bois dont elle avait besoin pour le prieuré de Notre-Dame de Mézières. Devenu dans la suite bénéfice simple, ce prieuré fut uni à l'office du sacristain de

(1) *Pouillés du diocèse du Mans*, de 1625 et 1678. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. II, p. 357. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. IV, p. 282. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 224, 438. — Idem, *Statistique de l'arrondissement de Mamers*, p. 214.

(2) Le prieuré de Saint-Longis était estimé 3,000 livres. — *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 222. — *Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent*, Ms., à la Biblioth. du Mans.

(3) *Maceriæ*, *Matheriæ*, *Macerii*, *Maserii*, *Maciriæ subtus Baladonem.*

(4) De confirmatione doni ecclesiæ sancti Cornelii de *Banniolo*. — D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 439, 440.

l'abbaye (1). Herbert de Milesse offrit aussi à l'abbaye des dons considérables (2).

Vers le même temps, les moines de Saint-Vincent donnèrent la sépulture à Hugues Doubleau, fils de Hugues II, seigneur de Montdoubleau, l'un de leurs principaux bienfaiteurs. La famille de Montdoubleau tout entière professait une dévotion particulière envers le sanctuaire de Saint-Vincent; plusieurs de ses membres y reçurent l'habit monastique, et presque tous voulurent que leur dépouille mortelle y fût ensevelie. Outre les donations qui déjà ont été signalées, Payen et Odon de Montdoubleau gratifièrent l'abbaye d'une église dédiée à Saint-Médard (3), avec la seigneurie du lieu, les dîmes, coutumes et autres dépendances réelles ou honorifiques qui pouvaient y être attachées. Quant au jeune Hugues, il fut enseveli dans le chœur de l'église abbatiale en 1065, et son monument funèbre, qui subsista jusqu'à l'époque de la destruction de la basilique, était l'un des plus remarquables de tous ceux qu'on y voyait (4).

En 1060 environ, Rotrou, comte de Mortagne en Poitou (5), donna ou confirma à l'abbaye de Saint-Vincent trois églises dédiées à saint Pierre, saint Martin et saint Longis, avec les terres, bois, prés, fourneaux, et tous les droits et revenus qui y étaient attachés (6). Tels furent en

(1) Diploma Hildeberti Pagani. — D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 534, 535. — *Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent*, Ms. — Ce prieuré était estimé 800 livres, et la cure, à la même présentation, 700 livres. *Pouillés*. — Le Paige, t. II, p. 317. — Cauvin, *Statistique de Mamers*, p. 211. — Idem, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 29.

(2) Pièces justificatives, n° XXIV.

(3) Les titres que nous avons pu consulter ne disent pas positivement si cette église de Saint-Médard était située dans le diocèse du Mans. S'il en était ainsi, il faudrait y reconnaître Saint-Mars-du-Désert (*sanctus Medardus de Deserto*), ou plus vraisemblablement Saint-Mars-d'Égraine (*sanctus Medardus de Egranna*).

(4) *Historiæ sancti Vincentii Cenom. compend.*, Ms.

(5) Rotrochus, comes Mauritaniensis.

(6) *Ibidem.*

partie les dons que la piété et les autres vertus des religieux de Saint-Vincent engagèrent ces divers bienfaiteurs à offrir au monastère, pendant le temps qu'il fut placé sous la direction de l'abbé Avesgaud.

A la même époque l'abbaye de Saint-Calais était gouvernée par un prélat qui se nommait aussi Avesgaud. Les faits que nous signalerons bientôt prouveront que cet illustre monastère conservait les honorables traditions qu'il avait reçues de ses pieux fondateurs. Quant à l'abbé Avesgaud, il n'est connu aujourd'hui que pour avoir signé une charte relative au prieuré de Notre-Dame à Auvers-le-Hamon (1). On sait aussi qu'en 1064, Pierre Le Cornu fit don à l'abbaye d'une somme de quatre-vingts sous d'or (2).

Ce prieuré d'Auvers-le-Hamon avait été fondé dès avant l'an 1015 par Guy, seigneur d'Avoise. Guy obtint le consentement de Hugues Ier, alors comte du Maine, moyennant une indemnité : condition ordinaire. Outre une partie des terres de son propre domaine, le fondateur donna encore la seigneurie d'Auvers-le-Hamon. En vertu du titre de sa fondation, ce monastère était constitué indépendant de tout autre ; mais dès la fin du gouvernement du comte Hugues II, c'est-à-dire antérieurement à l'année 1051, sous l'épiscopat de Gervais, l'un des descendants du fondateur, nommé Guy comme son aïeul, donna ce prieuré à l'abbaye de la Couture, qui s'engagea à y entretenir désormais un religieux prêtre et quelques moines. Cette donation fut ratifiée par le comte Hugues II, Herbert son fils, et la comtesse Berthe ; par Jean et Hamon, fils du donateur, et par tous ses vassaux. La charte fut rédigée au Mans et signée solennellement dans l'église cathédrale, que l'on nommait encore l'église des saints

(1) D. Briant, *Cenomania*, Ms.

(2) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 2250 fr. — *Nécrologe* de l'abbaye de Saint-Calais, v id. octob., cité dans *Historia regalis abbatiæ sancti Carilefi*, Biblioth. Impér., rés. Saint-Germain, paq. 101, 102, nº 5.

Gervais et Protais (1). Sous la direction des moines de la Couture, le monastère de Notre-Dame d'Auvers-le-Hamon acquit de l'importance; le nombre de ses religieux augmenta, et ses richesses en même temps. La puissante maison de Laval, alliée à celle des fondateurs, le favorisa beaucoup. On lui donna de bonne heure l'église de la paroisse, dédiée à saint Pierre, et qui était d'un revenu considérable (2). Enfin la seigneurie du lieu, annexée au prieuré, fut bientôt érigée en baronnie (3).

La donation du prieuré d'Auvers-le-Hamon fut reçue par l'abbé Ascelin, qui gouvernait alors le monastère de la Couture. C'est sous la prélature de ce même personnage que l'abbaye reçut encore le prieuré de Saulges, fondé par Guy de Saulges, sous le patronage de saint Pierre (4). En leur conférant l'église-mère de Notre-Dame, celle de Saint-Pierre, le presbytère et les autres dépendances, le fondateur pose pour condition qu'on y entretiendra au moins un religieux prêtre et un nombre de moines qu'il ne détermine pas. Guy donne encore les églises de Saint-Jean-sur-Erve, de Saint-Cyriaque et de Saint-Martin, de Joué-en-Charnie, enfin les droits d'usage dans la forêt de Saulges ou de Charnie. Hugues de Sillé-le-Guillaume, en qualité de seigneur suzerain, autorisa ces dispositions (5). D'après ce qu'on a vu précédemment, le don de Guy de Saulges doit être considéré, non comme une fondation proprement dite, mais comme le rétablissement d'un

(1) Pièces justificatives, nº v.— *Compendium hist. regal. abbat. sancti Petri de Cultura*, Ms., Biblioth. du Mans, nº 91.— D. Briant, *Cenomania*.

(2) Estimée 1100 livres en 1777. Le prieuré à la même époque était de 2500 livres. — Le Paige, t. I, p. 54.

(3) Le Corvaisier, p. 326. — D. Bondonnet, p. 398. — Le Paige, t. I, p. 54. — Pesche, t. I, p. 61. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 17, 218, et passim. — *Essai historique sur l'abbaye de Solesmes*, p. 18. — Armoiries du prieuré d'Auvers-le-Hamon : De sable à un arbre renversé de sinople.

(4) Selon Cauvin, ce prieuré de Saulges était dédié sous le patronage de Notre-Dame.

(5) Pièces justificatives, nºˢ xxv et xxvi.

ancien sanctuaire monastique, autrefois beaucoup plus considérable (1).

Cinquante-cinq ans environ après cette fondation, en 1205, Yves Le Franc, seigneur de Saulges, confirma l'établissement du prieuré, et lui donna de nouvelles terres. Les religieux s'engagèrent à prier Dieu, et à faire pour son âme, après sa mort, les mêmes services religieux que pour un moine profès (2).

Le prieuré de Saint-Pierre à Brûlon vint, vers ce même temps, augmenter la puissance de l'abbaye de la Couture (3). Bouchard de Brûlon et Adélaïde sa femme donnèrent aux moines l'église de Saint-Pierre, située dans leur château, les prébendes de quatre chanoines et le droit d'établir un bourg. Après la mort du fondateur, Geoffroy et Bouchard, ses fils, consentirent la donation faite par leur père, moyennant une certaine somme que les moines convinrent de leur verser. Guillaume le Bâtard, roi d'Angleterre, et Robert son fils, qui lui succéda, furent présents à cet accord passé au Mans en 1068 (4). Ce prieuré acquit dans la suite le château même de Brûlon; mais il ne jouit jamais de la seigneurie du lieu. Il possédait aussi l'église paroissiale, dédiée à saint Pierre (5). Réduit à la fin à l'état de bénéfice simple, le prieuré de Saint-Pierre de Brûlon était encore considérable; dans le cours du XVIIIe siècle, il fut uni au séminaire de Saint-Magloire à Paris (6). La suite de nos récits fera bientôt connaître de nouvelles libéralités de la famille de Brûlon envers l'abbaye de la Couture.

(1) *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 362; t. II, p. 34 et suiv.

(2) *Historia Culturæ*, Ms.

(3) Selon Cauvin, ce prieuré fut fondé en 1068; mais il y a erreur.

(4) Pièces justificatives, n° XXVII.

(5) La cure en 1777 ne valait plus que 700 livres, et le prieuré 1100 livres, selon Le Paige. Mais selon Cauvin le prieuré seul valait 2400 livres. Il est certain que l'un et l'autre avaient beaucoup diminué.

(6) *Historia Culturæ*, Ms. — Le Paige, t. I, p. 137. — Pesche, t. I, p. 242. — *Essai historique sur l'abbaye de Solesmes*, p. 18. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 219, et passim.

En accordant aux moines de la Couture le droit de fonder un bourg près de leur prieuré, Bouchard de Brûlon se conformait à un usage suivi par beaucoup de fondateurs de son temps, et dont nous verrons encore d'autres exemples dans la suite. C'est ce qui a fait dire à D. Lobineau : « Il y a peu de fiefs considérables où les moines n'aient bâti de nouveaux bourgs, du consentement des seigneurs ; et la fondation des prieurés a produit cet avantage d'augmenter le nombre des habitants et de mettre à profit beaucoup de terres incultes, parce que ces nouveaux bourgs étaient peuplés de nouveaux habitants; et c'était l'une des premières conditions du traité que les moines faisaient avec les seigneurs. Du reste, les seigneurs leur laissaient tout l'exercice de la justice sur ces étrangers, et n'en exigeaient aucun service ni aucune corvée, si ce n'était celle de travailler à la réparation des ouvrages publics, dont ils avaient l'usage aussi bien que les anciens habitants, comme les ponts et les chaussées (1). »

Cette observation du savant historien de la Bretagne trouverait son application presque à chacune des fondations que nous racontons en si grand nombre dans cet ouvrage, mais surtout dans la période des XIe et XIIe siècles. Un écrivain de nos jours, qui a raconté avec talent une partie notable de l'histoire de notre diocèse, ajoute ces réflexions qui méritent d'être rapportées : « Cette période (de la seconde moitié du XIe siècle), dit M. de Pétigny, fut si éminemment féconde, qu'il en est sorti plus de créations nouvelles que des huit siècles qui l'ont suivie. En même temps s'élevaient ces admirables monuments de l'art chrétien qui sont encore l'ornement et la gloire de nos cités, et ces redoutables forteresses dont les ruines mêmes conservent un imposant caractère de force et de grandeur. Alors aussi se formèrent ces puissantes associations religieuses qui, dans leur sainte indépendance, conservèrent, sous le régime de la force, les droits de l'intelligence et de la

(1) D. Lobineau, *Histoire de Bretagne.*

liberté morale, et tout en gardant les traditions des lumières, des sciences et des arts, prirent une part active à la colonisation et au défrichement du pays : deux faits trop négligés par les historiens, et qui sont pourtant la véritable histoire, celle du peuple et du sol (1). »

Les seigneurs manceaux estimaient sans doute à leur juste valeur ces services rendus par les monastères ; mais, éclairés par une foi vive, ils appréciaient beaucoup plus encore les prières, les austérités et les autres œuvres de piété qui sont l'essence de la vie religieuse. Ce qui prouve que tel était le point de vue où ils se plaçaient, c'est que, non contents de favoriser les développements de la vie monastique par des offrandes pécuniaires et territoriales, beaucoup renonçaient à une vie brillante dans le siècle pour s'ensevelir dans le cloître. Les abbayes de Saint-Calais, de Saint-Vincent et de la Couture dans le diocèse du Mans, celles de Marmoutier à Tours, de Saint-Aubin et de Saint-Serge à Angers, et d'autres encore, reçurent à la même époque un bon nombre de nobles descendants des plus grandes familles de notre province.

Du temps que l'abbé Ascelin gouvernait l'abbaye de la Couture, Patrice de Chaources (2) s'étant fait moine à la Couture, transmit au monastère, du consentement de ses deux fils, le domaine de Lavaré près de Vibraye (3). Peu de temps après, un parent de Patrice nommé Raynault, s'étant consacré à Dieu dans le même monastère, donna une chapelle dédiée à saint Denys et située près du château de Pont-de-Gênes, des terres, des vignes et des droits féodaux (4).

Le moine Avesgaud était l'un des religieux les plus remarquables de l'abbaye de la Couture, au temps de l'abbé Ascelin. Issu d'une race puissante dans le Maine, et

(1) De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 220.

(2) Sur l'illustre famille de Chaources ou de Sourches, voir Pesche, t. VI, p. 225 et suiv.

(3) *Compendium historiæ abbatiæ sancti Petri de Cultura.*

(4) *Ibidem.*

vraisemblablement de la famille de Bellême, dans laquelle le nom d'Avesgaud était fréquent, ce religieux cultiva les lettres avec avantage. Il recherchait la société des personnes les plus doctes, et son goût pour la vertu et les occupations libérales lui valut l'amitié de saint Anselme, depuis abbé du Bec et archevêque de Cantorbéry. Avesgaud lui écrivit dès avant l'année 1061, pour le prier de se charger de l'éducation d'un neveu qu'il chérissait tendrement. Il finit sa lettre, qui montre une grande familiarité avec le docte solitaire du Bec, en lui demandant quel service l'abbé ou les moines de son monastère peuvent désirer de lui, et en le priant de lui désigner un lieu où ils pourront se rencontrer (1). Quelque pressante que fût la lettre d'Avesgaud, elle n'obtint pas le succès qu'il en attendait. Son illustre ami exposa, dans une réponse aussi humble que spirituelle, les raisons qui l'empêchaient de se charger de l'éducation d'un jeune seigneur, dont les soins étaient incompatibles avec l'enseignement des hautes sciences, auquel se livrait alors saint Anselme (2).

De très-graves autorités mettent Avesgaud au nombre des prélats qui ont gouverné l'abbaye de la Couture, et prétendent qu'il succéda à l'abbé Ascelin (3). Ce sentiment n'est peut-être pas suffisamment appuyé. Toutefois il est certain que saint Anselme s'exprime en lui parlant dans les termes les plus respectueux (4). Quoi qu'il en soit, l'abbé Ascelin, sous lequel l'abbaye de la Couture obtint un si haut degré de prospérité, vécut jusqu'en 1072, et mourut le 2 février (5).

(1) Baluze, *Miscellanea*, t. IV, p. 477. — *Patrologie*, édit. Migne, t. CXLIII, col. 1431 et 1432.

(2) *Sancti Anselmi opera*, lib. I, epist. XVI.

(3) Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXI, num. 41. — D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 76. — *Essai historique sur l'abbaye de Solesmes*, p. 18. — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, t. IV, p. 48.

(4) D. Briant, *Cenomania*, l'*Histoire de l'abbaye de la Couture*, Ms., Cauvin, *Géographie*... ne donnent pas à Avesgaud le rang d'abbé.

(5) *Historia Culturæ*. — *Necrologium sancti Petri de Cultura*, Ms.

Foulques Ribole, membre de l'une des familles les plus puissantes du Maine, et qui se signala par de pieuses largesses en faveur de plusieurs monastères, mais principalement de la Couture, donna à l'abbaye d'Évron, du consentement de Béatrix, son épouse, et de Hubert, leur fils, l'église et le prieuré de Saint-Pavin-des-Champs, sous le patronage de la sainte Vierge, avec les dîmes et les prémices qui en dépendaient. Ce don se fit en présence de l'évêque Vulgrin, des principaux dignitaires de l'Église du Mans et de plusieurs seigneurs de la province (1). Le monastère d'Évron était alors gouverné par l'abbé Daniel. Ce prélat eut pour successeur Guillaume, qui souscrivit, en 1066, la charte de fondation de l'abbaye de la Sainte-Trinité, à Caen. Guillaume vivait encore vers l'an 1072 (2).

Les dons que l'on vient d'énumérer, et d'autres encore offerts aux monastères du diocèse du Mans pendant le court épiscopat de Vulgrin, n'épuisèrent pas les générosités des pieux Manceaux. On fonda plusieurs prieurés dépendant des abbayes des diocèses voisins; mais les offrandes les plus considérables furent pour Marmoutier. Ce monastère, que protégeait toujours le souvenir de saint Martin, soutenait heureusement l'héritage que lui avaient légué ses premiers habitants, sous le double rapport de la vertu et de la science. Hugues Pradel (3) et Emma sa femme qui appartenaient vraisemblablement à la famille de Giroye, originaire de Bretagne et si fameuse dans les annales du Maine et de la Normandie (4), donnèrent, en l'an 1060, à l'abbaye de Marmoutier, l'église de la Sainte-Trinité, qu'ils avaient commencé de bâtir, et celle de Saint-Célerin,

(1) Gerault, *Notice historique sur Évron*, p. 136.

(2) Idem, *loc. cit.*, p. 12. — *Gallia christiana*, t. XI, Instr., col. 61 D.

(3) Bratel, Braistel, Brutel, Bresteau.

(4) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 2, 3, et passim. — Odolant Desnos, *Mémoires sur Alençon*, t. I, p. 108, 117, 119, 123, 135, et passim. — Le *Voyageur français*, t. XXXVII. — De Lestang, *Dissertation sur les incursions normandes dans le Maine*, p. 65.

situées l'une et l'autre sur le territoire de Saint-Célerin-le-Geré (1), près de Montfort-le-Rotrou, avec trois métairies sur cette même paroisse, le Moulin-aux-Moines et quelques autres dépendances. D'abord fondé seulement pour trois religieux, ce prieuré ne tarda pas à être occupé par une communauté florissante. Plusieurs moines méritèrent par leurs travaux un rang distingué. Parmi les bienfaiteurs, on distingue Mathilde ou Mahaut, fille de Gautier ou Guillaume d'Aloie (2), et épouse de Geoffroy de Mayenne. Elle se rendit à Marmoutier, demanda d'être associée aux prières des religieux, et leur donna des droits considérables, entre autres le passage libre sur toutes ses terres.

En 1090, Guillaume Pradel (3) entreprit de vexer les solitaires de Saint-Célerin. Ils portèrent plainte à Hoël, alors évêque du Mans, qui excommunia ce seigneur. Guillaume rentra en lui-même, vint se présenter à son évêque aux fêtes de Pâques, promit de faire satisfaction aux religieux, demanda et obtint l'absolution des censures qui avaient été fulminées contre lui.

La seigneurie de la paroisse de Saint-Célerin-le-Geré et celle de la paroisse de la Chapelle-Guillaume au Perche furent annexées à ce prieuré (4). La fuie ou colombier du prieuré, encore debout, indique par sa forme terminée en fer à cheval la supériorité du prieur sur tous les nobles et seigneurs du pays. La conventualité se maintint très-longtemps à Saint-Célerin ; ce prieuré fut possédé en règle par des personnages appartenant aux premières familles du pays : Pierre de Hérissé, Philibert d'Assé, Matthieu d'Andigné, Philippe de Laurière. Vers la fin du XVIe siècle, il

(1) *Sanctus Serenicus.* — Ecclesia sancte Trinitatis de sancto Serenico et ecclesia ipsius sancti Serenici. — *Cartularium Majoris Monasterii.*

(2) De *Aloïa.*

(3) Bradel.

(4) D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, part. 1, t. I, p. 456, 514, Ms.

tomba en commende : Charles de Beaumanoir, évêque du Mans, en prit possession en 1632; il le transmit à son neveu Philibert Emmanuel. L'abbaye de Marmoutier, vers ces derniers temps, céda le prieuré de Saint-Célerin à celle de Saint-Florent de Saumur, qui le posséda jusqu'au renversement des monastères (1). Nous reviendrons bientôt sur ce prieuré, en parlant de l'un de ses religieux.

Le territoire où se voient aujourd'hui les paroisses de Bouère (2), Grez-en-Bouère (3) et Saint-Charles-de-la-Forêt (4), ainsi que tout l'espace sillonné par le Fondereux et la Taude, avait été autrefois couvert d'une forêt nommée forêt de Bouère. Vers le milieu du XIe siècle une partie notable de ces bois existait encore; cependant on y avait commencé quelques défrichements, qui s'étendirent par les travaux des moines. Les religieux y furent d'abord appelés par Foulques de Bouère, qui fonda dans cette paroisse, du consentement de Simon, son fils, un prieuré pour trois moines, et le donna à l'abbaye de Marmoutier, en le mettant sous le patronage de saint Cyr et sainte Juliette. Foulques, qui tenait la seigneurie de Bouère de son père Auger, la transmit à son fils Simon, et se fit religieux dans l'abbaye de Marmoutier, où il vécut assez longtemps. Simon confirma plus tard les dons faits par son père. Robert le Bourguignon, seigneur de Sablé, et Avoise sa femme, contribuèrent puissamment au développement de ce prieuré par la concession qu'ils lui firent de plusieurs terrains incultes, que les moines défrichèrent. C'est ainsi que ce monastère, bientôt assez nombreux, devint un

(1) En 1777, ce prieuré n'était plus estimé que 4500 livres, et la cure 400 livres. — D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, part. 1, t. I, fol. 456. — *Chronique de la paroisse de Saint-Célerin*, Ms. — *Chronique de Notre-Dame de Torcé*, Ms. — Le Paige, t. I, p. 154. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 121, 219, et passim. — Idem, *Statistique de l'arrondissement du Mans*, p. 157. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. V, p. 144 et suiv.

(2) *Bariacus*, *Boeria*, *Boueria magna*.

(3) *Griviacus*, *Gressus*.

(4) *Sanctus Carolus de Foresta*.

centre de colonisation monastique et agricole, auquel on est redevable de la fertilité de cette contrée (1). Il ne faut pas oublier que si notre pays est aujourd'hui dans un état de souffrance par suite du déboisement de son territoire, la situation était toute différente au XIe siècle; les travaux entrepris pour réduire discrètement les forêts et les grands amas d'eau en terres labourables étaient alors les plus avantageux à la société, les plus nécessaires pour l'assainissement du pays et la civilisation de ses habitants.

Aussi les seigneurs s'estimaient-ils heureux lorsqu'ils possédaient quelque colonie monastique près de leurs châteaux. Bérenger, seigneur de Saint-Loup (2), près de Grez-en-Bouère, donna tous ses biens à l'abbaye de Marmoutier, et s'y fit religieux. Ce fut l'origine du prieuré de Saint-Loup, dont Salomon de Sablé augmenta bientôt après le domaine, en se consacrant lui-même à Dieu dans l'abbaye fondée par saint Martin. Hugues, fils de ce dernier, s'étant rendu, l'an 1068, au chapitre de Marmoutier, confirma les dons offerts au prieuré de Saint-Loup, et s'engagea à le défendre contre tous ceux qui voudraient en usurper les biens. Il fut admis à la participation des prières du monastère, dont il se montra constamment le protecteur. Guy de Grez-en-Bouère en est encore regardé comme l'un des principaux bienfaiteurs (3).

(1) D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, t. I, part. 1, p. 376, Ms.—Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 77, 134, et passim. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 118. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 219, et passim. — Le prieuré de Saint-Cyr de Bouère était estimé en 1777, 2800 livres, et la cure 900 livres.

(2) *Sanctus Lupus*.

(3) Le prieuré de Saint-Loup était estimé en 1777 1200 livres, (500 seulement selon Le Paige), et la cure qui en dépendait, 300 livres. — D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, t. I, part. 1, p. 412. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 530. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 222, et passim. Cauvin se trompe en plaçant ce prieuré à Saint-Loup-du-Gast.

Le prieuré de Notre-Dame de Torcé-en-Vallée (1) fut fondé par Bouchard, fils de Faucher de Crapon, pour deux moines. Albert, abbé de Marmoutier, reçut ce don, consistant en l'église paroissiale avec ses dîmes, sépultures et autres droits. Cette donation fut ratifiée par Hamelin, fils du fondateur, en la cour du comte Herbert II, à Beaumont-le-Vicomte, en présence de Gautier et Geoffroy de Mayenne, qui, en qualité de seigneurs suzerains, la confirmèrent également. Dès l'époque de cette fondation, l'église de Notre-Dame de Torcé était l'un des sanctuaires les plus vénérés de la Mère de Dieu, et le but d'un pieux pèlerinage, qui n'a cessé depuis ce temps d'être fréquenté par les populations du Maine, du Perche, de la Normandie, de l'Anjou et des diocèses même les plus éloignés de la Bretagne. Au nombre des personnages remarquables qui sont venus s'y agenouiller, et qui y ont laissé des marques de leur piété, on compte saint Barthélemy, abbé de Marmoutier, Rotrou, seigneur de Monfort-le-Rotrou, Martin de Montmorency, seigneur de Loresse, Gonthier de Baigneux, évêque du Mans, probablement le roi de France Philippe-Auguste, et enfin Louis XIII en l'année 1614. A la fin du XIIIe siècle, une association, sous le nom de confrérie de Notre-Dame, fut établie dans cette église; les Souverains Pontifes, pour la favoriser, accordèrent de nombreuses indulgences, et les pèlerins s'empressèrent de faire inscrire leurs noms sur les registres des confrères. Le monument dans lequel la gloire de la Mère de Dieu n'a cessé d'éclater même de nos jours n'offre rien de remarquable. Une partie fut reconstruite au XVIe siècle par deux prêtres habiles dans l'architecture religieuse, Guillaume Gaulard, prêtre de la paroisse de Sentier, au diocèse de Chartres, et Denys Lambert, prêtre de Torcé. Cette église fut ornée de vitraux peints assez remarquables

(1) *Torciacus*, *Torceyum*, *Troceium*, *Torciacus*, *Torceium juxta Malum Stabulum*. — Aujourd'hui on semble avoir adopté la dénomination de Notre-Dame-de-Torcé.

par des moines de Marmoutier, et entre autres par Dom André Rapicault, qui fut prieur de Torcé, de 1560 à 1583 (1).

Outre les fondations mentionnées en faveur de l'abbaye de Marmoutier, il faudrait, si l'espace nous le permettait, rappeler un grand nombre de donations moins considérables, par lesquelles la piété des Manceaux pour saint Martin et les moines qui habitaient son monastère se signala à plusieurs reprises. Contentons-nous de rappeler le prêtre Robert, qui donna tous ses biens aux religieux du prieuré de Saint-Hippolyte de Vivoin (2).

Les abbayes de l'Anjou entretenaient également de fréquents rapports avec les habitants du Maine; l'évêque Vulgrin et le comte Geoffroy Martel encourageaient hautement ces relations si favorables à leur politique, en même temps que conformes aux vues de leur piété. Raoul, vicomte de Beaumont, donna à l'abbaye de Saint-Serge l'église de Saint-Remy de Mauge, le fort de Montrouveau, et différents fonds de terre situés en Anjou. Ce fut à l'occasion de la sépulture de sa femme Emma (3). Ce seigneur avait fondé soixante ans plus tôt le prieuré de Saint-Hippolyte de Vivoin (4), qui était présentement très-florissant, et il l'avait donné à Marmoutier. Vers 1057, il créa le prieuré de Luché (5), sur les bords du Loir. Les

(1) Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., n° 313 à 333.— D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, t. I, part. 1.—Lochet, *Notice historique sur le pèlerinage de Notre-Dame-de-Torcé*, 1845. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. II, p. 541. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. VI, p. 344 et suiv. — Cauvin, *Statistique de l'arrondissement du Mans*, p. 166. — Idem, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 226 et 524.—Dans les derniers pouillés le prieuré est estimé 1500 livres, et la cure qui en dépendait 700 livres.

(2) Le Paige, t. I, p. 81. — Pesche, t. VI, p. 577 et suiv.

(3) D. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 185. — Le Paige, t. I, p. 80.

(4) Il est assez probable que les historiens ont confondu deux personnes en une seule.

(5) *Lucheium*, *Luchiacum*.

concessions de Raoul furent assez considérables et suffisantes pour entretenir une communauté; mais elles furent peu de temps après augmentées par le sénéchal Foulques, dont le fils se consacra à Dieu sous l'habit monastique dans l'abbaye de Saint-Aubin. Foulques lui-même mourut dans le cloître, entre les bras de son fils, et revêtu du même habit. Girard, qui portait aussi le titre de sénéchal, et qui se fit moine à son tour, Vivien, seigneur du Lude, proche parent du fondateur, Engelbaud, Amelin, Adélaïde, sœur de Geoffroy de Sablé, Hamelin d'Antenaise, Ermengarde, vicomtesse du Lude, Hubert de *Porrienna* avec sa femme, et plusieurs autres seigneurs du Maine furent bienfaiteurs de cette maison. Nous verrons plusieurs évêques du Mans en prendre la protection, et les Souverains Pontifes eux-mêmes, Urbain II en 1097, Eugène III en 1152, confirmèrent la possession de ce prieuré entre les mains des moines de Saint-Aubin (1). Ce prieuré était sous le patronage de saint Étienne, et conserva toujours une véritable importance (2).

Roger, sire de Montgommery, et Mabille de Bellême, sa femme, fondèrent, en l'année 1060, un prieuré à la Roche-Mabille (3), dans le Passais, en faveur de l'abbaye de Saint-Martin de Séez, dont ils étaient les restaurateurs. Ils le placèrent sous le patronage de saint Pierre et de saint Nicolas, et ils lui assignèrent pour dot la dîme de leurs moulins, plusieurs fonds de terre, et divers droits. Près d'un siècle plus tard, en 1151, Guillaume, comte de Ponthieu, confirma à l'abbaye de Saint-Martin l'église de Saint-Nicolas de la Roche-Mabille (4). Les travaux des

(1) Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., nos 243 à 278.

(2) Le prieuré de Luché était estimé 4000 livres, la cure qui en dépendait 500 livres. — Le Paige, t. I, p. 543. — Pesche, t. II, p. 675. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 222, 382.

(3) Comes Rogerius et Mabilla uxor ejus, Deo et *sancto Nicolao de Rocha* annuerunt decimam molendinorum oppidi *Rupis*, et decimam census ejusdem castri... Sed ecclesiam *sancti Petri*... *Gallia christiana*, t. XI, Instrum., col. 151-153.

(4) *Gallia christ.*, ibidem, col. 720.

moines qui habitèrent ce cloître durent être fréquemment contrariés par les guerres presque continuelles qui désolèrent le Passais. Dans le cours du XVIIIe siècle, le prieuré de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas de la Roche-Mabille fut réuni à l'abbaye de Saint-Martin de Séez. Du reste, on prétend que cet établissement avait d'abord été une collégiale; mais les moines ne tardèrent pas à y prendre la place des chanoines (1).

La tradition, d'accord avec les monuments, attribue la part principale en cette fondation à Mabille de Bellême. Cette femme, qui avait hérité des talents et du génie de sa famille, était, dit-on, chargée de la défense des frontières normandes du côté du Maine. Elle fit construire la forteresse qui domine la vallée de la Roche-Mabille et la rivière du Sarthon. Elle fit aussi élever l'église de Saint-Pierre, qui subsiste encore tout entière, et qui renferme plusieurs particularités remarquables; nous nous contenterons de signaler des fonts baptismaux en manière de bassin, pour le baptême par immersion; cette forme s'était conservée dans le diocèse du Mans pendant le XIIe et probablement une partie du XIIIe siècle (2).

Il y avait alors généralement moins de tendance dans les esprits à faire des fondations en faveur du clergé séculier, dont la vie inspirait peu de respect et de confiance. On remarque cependant, à l'époque où Vulgrin gouvernait l'Église du Mans, que quelques dons furent offerts au chapitre de l'église cathédrale. Le plus considérable de tous est un hommage de la piété de Guy II de Laval, dont nous avons déjà rapporté les fondations en faveur de Marmoutier et du Ronceray. Ce seigneur avait reçu de l'évêque Gervais, son beau-frère, les droits d'autel sur toutes les terres relevant de son château de Laval. Dans sa vieillesse,

(1) Le prieuré estimé 145 livres en 1777, et la cure qui en dépendait, 600 livres. — Le Paige, t. II, p. 451. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 225, 438, 480.

(2) Cfr. *Le département de l'Orne archéologique et pittoresque*.

reconnaissant tout ce qu'une pareille propriété renfermait de contraire aux lois de l'Église et de la justice, il voulut y renoncer. Il est certain que l'évêque Vulgrin avait contribué par ses remontrances à faire naître des inquiétudes dans l'âme du vieux baron. Le seigneur de Laval pouvait se reprocher encore d'autres infractions aux lois de la discipline : ainsi il avait fait prisonnier Robert, seigneur de Vitré, au moment où celui-ci revenait d'un pèlerinage de la terre sainte, sous l'inviolabilité que conférait la qualité de pèlerin, et il n'avait consenti à briser ses fers que lorsque Ynogen de Fougères, mère du prince captif, eut payé une forte rançon (1). Une telle action faisait encourir au coupable les censures de l'Église. Effrayé donc du poids de ses péchés, Guy restitua les droits d'autel sur toutes ses terres à Notre-Dame, aux saints martyrs Gervais et Protais, et à saint Julien confesseur, c'est-à-dire aux saints patrons de l'église cathédrale du Mans, et à l'évêque Vulgrin. Ses fils Hamon, Guy et Gervais, consentirent à cette restitution qui devait être perpétuelle, mais qui ne fut pas entièrement gratuite ; car le clergé fut obligé de verser une somme de trois cents sous de deniers (2). L'évêque Vulgrin dut encore contracter l'engagement de faire célébrer pour Guy, après qu'il serait mort, trente messes dans chacune des abbayes tant de chanoines que de moines du diocèse, et d'en célébrer lui-même trois à l'intention du défunt. Guy ajouta encore une autre clause : il avait lui-même inféodé les droits d'autel à des chevaliers qui en percevaient les revenus ; il réserve donc certains priviléges pécuniaires pendant le reste de leur vie. Ce traité fut négocié en présence du comte du Maine Herbert II et de plusieurs personnages puissants du pays (3).

Deux frères, Raoul et Geoffroy, d'accord avec leurs familles, abandonnèrent à Saint-Julien et à ses chanoines

(1) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 109.
(2) En monnaie actuelle cette somme équivaut à peu près à 8400 fr.
(3) *Livre Blanc*, n° 183.

les droits qu'ils prétendaient dans l'église d'Assé-le-Bérenger. Ils y joignirent quatre arpents de vigne, pour lesquels ils reçurent cinquante-cinq sous de deniers (1), et stipulèrent certains services religieux qui seraient faits pour eux après leur mort. Robert le doyen, Ingelbaut le préchantre, et beaucoup de chanoines consentirent cet acte avec l'évêque Vulgrin (2). On doit remarquer encore sur ce contrat certaines formules du droit romain, et la présence d'un corps de ville existant au Mans à cette date (3). Les professeurs dont nous avons parlé précédemment enseignaient peut-être encore à cette époque dans la ville du Mans; leurs leçons pouvaient d'ailleurs avoir laissé des souvenirs; et il est en outre assez remarquable de rencontrer ces traces du droit municipal dans notre province, à la veille du soulèvement communal, si mal compris jusqu'à ce jour par la plupart des historiens.

L'évêque Vulgrin employait tous les moyens de la persuasion pour faire restituer au chapitre les propriétés qui lui avaient été enlevées par la force ou la ruse. Ce qui se passa relativement à la seigneurie de l'un des faubourgs de la ville et à la propriété d'une vigne, donne une idée assez claire des dangers que couraient les biens des Églises à cette époque. Ce faubourg et cette vigne, qui avaient appartenu à un clerc nommé Noël, étaient depuis longtemps du domaine de l'église cathédrale ; mais ils avaient passé depuis entre les mains d'un nommé Landry, en vertu d'un contrat injuste et illégitime. L'évêque Gervais parvint à faire reconnaître les droits de son Église par Goscelin, frère aîné de Landry, et après la mort de celui-ci la restitution en fut faite sur l'autel majeur de la cathédrale, et devant un nombre convenable de témoins. Mais Goscelin mourut bientôt après, et Hugues, son jeune frère, ne voulut point reconnaître ce que celui-ci avait fait; loin de là, employant

(1) En monnaie actuelle cette somme peut être évaluée à 1550 fr.
(2) *Livre Blanc*, nº 111. — Biblioth. Impér., fonds latin, nº 5211 B.
(3) Videntibus quoque et audientibus bonis viris compluribus...

la violence il ressaisit cette propriété. Enfin, vaincu par les prières et les remontrances de l'évêque Vulgrin, il fit une restitution complète à Saint-Julien, demanda des prières pour lui et ses proches, et les chanoines lui remirent la somme alors assez considérable de sept livres de deniers (1). Il déposa l'acte de reconnaissance sur l'autel de Saint-Julien, en présence de l'évêque Vulgrin et de plusieurs témoins, dont le plus remarquable était l'archevêque de Reims, Gervais, revenu au Mans après que Geoffroy Martel fut entré à l'abbaye de Saint-Aubin (2).

On le voit, le chapitre ne recouvrait la jouissance de ses anciennes propriétés que par de nouveaux sacrifices. La source du plus grand nombre de ces pertes était la négligence avec laquelle les lois primitives de la discipline étaient appliquées. Si les chanoines eussent été appelés à délibérer sur l'administration des propriétés de l'église, cette honteuse et coupable dilapidation n'eût pas eu lieu. Toutefois la grande dévotion que l'on avait généralement pour saint Julien contribuait à neutraliser le mal, en provoquant des restitutions plus ou moins complètes. Cette piété envers l'apôtre du Maine attira des dons bénévoles

(1) Sept livres de l'an 1060, selon leur valeur relative, équivalent à 3942 fr. de notre monnaie.

(2) Notum... Hugonem, filium Landrici, beato Juliano dimisisse et in perpetuum annuisse quoddam burgum, prope menia *Cenomanica* urbis situm, simulque vineam Natalis clerici; et accepisse a canonicis VII libras denariorum. Istud autem burgum, a proprietate ipsorum canonicorum olim abstractum, Landrico, patri ejus, injuste fuerat concessum. Post cujus obitum, Goscelinus, predicti Hugonis frater major, natus ex altera matre, ejus sancte Cenomanensis Ecclesie, suasu et exhortatione domni Gervasii, eo tempore episcopi, recognoscens, burgum supradictum sancto Juliano sponte reddidit. Mortuo vero ipso Goscelino, predictus Hugo, ejus junior, burgum illud calumpnians invasit. Postea tamen, precibus et ammonitione domni Wulgrini, Cenomanensis episcopi, canonicis burgum illum cum vinea Natalis clerici reddidit, posuitque donum super altare sancti Juliani, sub presentia domni Vulgrini, episcopi, et testium subscriptorum: Domni Gervasii, Remensis archiepiscopi; Herberti, filii Alberici, Widonis Excoriatoris Villani, Fulcodii vicarii. *Livre Blanc*, n° 115. — Biblioth. Impér., fonds latin, n° 5215 B, fol. 17.

de toutes les classes de la société, lorsque l'évêque Vulgrin et le chapitre entreprirent de reconstruire l'église cathédrale. Depuis l'épiscopat de Mainard, cette vénérable basilique n'avait reçu que des soins insuffisants pour en assurer la conservation; les rivalités continuelles entre les prélats de la maison de Bellême et les comtes du Maine, avaient fait perdre de vue cette œuvre, à laquelle se rattachaient tant de précieux intérêts. On élevait cependant de toutes parts des églises plus grandes et plus belles que celles qui les avaient précédées. Le Maine conserve encore de nombreuses traces du zèle avec lequel les fidèles se portaient à construire de nouvelles demeures à Dieu. Lorsqu'il s'agissait de l'église-mère, de la basilique de saint Julien, il ne pouvait y avoir d'indifférents. Aussi, dès les premiers jours de son épiscopat, Vulgrin, qui arrivait au Mans précédé de sa renommée, et après les monuments dont il avait décoré le diocèse d'Angers, rencontra une vive sympathie pour le projet qu'il forma tout d'abord de relever et d'agrandir l'église cathédrale. De si vastes plans ne pouvaient s'exécuter sur-le-champ; il fallut premièrement réunir une grande quantité de matériaux, après quoi le prélat songea à se mettre à l'œuvre. On construisit d'abord la nef, et, vers l'an 1060, on jeta les fondements de la croisée et du cancel; mais enlevé par une mort soudaine et prématurée, l'évêque Vulgrin, qui traçait les plans et dirigeait les travaux, n'eut pas le temps d'achever son œuvre de prédilection. On verra plus tard par quelles circonstances il ne subsiste presque aucune trace des travaux de cet habile architecte dans l'édifice actuel de la cathédrale.

Entre les princes qui contribuèrent à la construction de l'église Saint-Julien, Guillaume le Bâtard fut le plus généreux; il donna pour cela en 1063 cent livres anglaises (1), et en ajouta trente pour les chanoines (2). Pour lui marquer sa reconnaissance, le chapitre inscrivit le prince normand

(1) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 56320 fr.
(2) Soit 16896 fr. de notre monnaie.

dans son Nécrologe, et tous les ans il était offert des prières à Dieu pour son âme (1). Cette circonstance mentionnée par l'histoire semblerait prouver que la construction de l'église Saint-Julien fut l'œuvre spontanée de toute la population : les grands y contribuèrent sans doute; mais le peuple surtout y apporta son dévouement et ses bras.

C'était au milieu des troubles de ce temps que les travaux de l'église cathédrale s'étaient poursuivis. Deux ans seulement après la mort de Geoffroy Martel, en 1062, mourut le comte du Maine Herbert II, ne laissant qu'une fille nommée Marguerite, fiancée en bas âge à Robert, fils aîné de Guillaume le Bâtard. Cette jeune princesse mourut avant la célébration du mariage, le 12 décembre 1063, et fut enterrée dans l'abbaye de Fécamp, au diocèse de Rouen (2). On raconte que des miracles ont éclaté à son tombeau, comme signe de la sainteté de cette enfant (3). Ce fut en considération de cette alliance commencée, et pour se venger du comte d'Anjou, dont il avait éprouvé les procédés despotiques et hautains, que Herbert transmit en mourant le comté du Maine à Guillaume de Normandie, recommandant aux Manceaux de le reconnaître pour leur seigneur, s'ils désiraient assurer la paix de leur pays (4). Après la mort du comte Herbert, Berthe sa mère retourna en Bretagne, où elle finit ses jours au mois de juin 1085 (5).

Alors commencèrent les guerres civiles et étrangères entre les divers prétendants au comté du Maine. Gauthier, comte du Vexin et de Meulan, avait épousé Biothe, fille de Herbert Éveille-Chien et tante de Herbert II (6); il était

(1) *Martyrologium capituli Cenomanensis*, Ms., ad diem IX septembris.

(2) *Gallia christiana*, t. XI, col. 205.

(3) Le Corvaisier, *Vies des évêques du Mans*, p. 358.

(4) Orderic Vital, apud D. Bouquet, t. XI, p. 231.

(5) D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 74. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 91.

(6) Le P. Anselme, *Histoire généalog. des grands offic. de la couronne*, t. II, p. 266.

le plus éloigné des prétendants; mais il était soutenu par le comte d'Anjou Geoffroy III, dit le Barbu, par Geoffroy de Mayenne, troisième du nom, Hubert de Sainte-Suzanne, et Hugues de Sillé-le-Guillaume, seigneurs des plus puissants du pays. Gauthier accourut dans le Maine, dès qu'il eut reçu la nouvelle de la mort de Herbert II; il y fut bien reçu et gagna en peu de temps l'affection des habitants (1).

Un autre prétendant était Azzon (2), marquis de Ligurie ou de Gênes, qui avait épousé Hersende, sœur aînée du dernier Herbert, et était le plus proche héritier; mais il manquait de force pour se soutenir. Jean de La Flèche, mari de la seconde sœur d'Herbert, nommée Paule, était un autre aspirant au comté; mais il n'avait ni droits ni forces. S'il réunissait quelques partisans dans le diocèse, ils étaient peu nombreux et jouissaient de peu d'autorité. Tout au contraire, Robert, fils de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, disposait de troupes considérables, et trouvait, sinon dans la population, du moins dans le clergé un parti dévoué. Il est vrai que ses titres n'étaient pas considérables, puisque sa fiancée Marguerite, la dernière des filles de Herbert II, était morte avant la célébration du mariage; mais il fondait moins ses prétentions sur cette alliance que sur la donation du comte Herbert II.

C'était, comme nous l'avons dit, par haine du comte d'Anjou, et pour ne pas le voir s'emparer de ses états, que Herbert avait transmis sa succession au duc de Normandie. Geoffroy le Barbu trouvait dans cette conduite un nouveau motif d'exciter les Manceaux contre les Normands; aussi Gauthier et Biothe purent se fortifier dans le Maine et opposer une formidable résistance au duc de Normandie, lorsqu'il vint en 1064 à la tête d'une puissante armée pour s'emparer du comté. Les Normands parcoururent la province

(1) Orderic Vital, apud D. Bouquet, t. XI, p. 231, 232. — *Ibidem*, p. 632, 634.

(2) Azzo, Azso, Atho.

le fer et la flamme à la main, et se rendirent maîtres des principales places. Ils vinrent ensuite assiéger la ville du Mans, où ils trouvèrent les citoyens prêts à la défense. La colère du duc Guillaume en fut irritée; elle se communiqua à tous ses soldats, qui se portèrent aux dernières violences. Ils ravagèrent les environs de la ville, et mirent plusieurs fois le feu aux faubourgs; mais on parvint toujours à l'éteindre. Cependant il se forma de la division dans la ville; une partie des habitants inclinaient à se rendre. A la tête de l'école de la cathédrale se trouvait depuis longtemps un homme d'un génie étendu et souple; fier et hautain avec ses égaux et ses inférieurs, il était soumis et adroit avec ses supérieurs. Déjà en possession d'une réputation fort étendue, il avait brillé dans les conciles par sa doctrine et son éloquence. Il se nommait Arnaud (1); et nous le verrons occuper la chaire de saint Julien après la mort de l'évêque Vulgrin. Né au diocèse d'Avranches, il avait habité le Mans dès ses premières années; son oncle, le célèbre Robert le Grammairien, l'avait formé dans les lettres et la vertu. Après la mort de ce savant directeur des écoles de la cathédrale, Arnaud lui avait succédé dans cette charge, qui donnait une grande autorité dans la ville et dans toute la province. On pouvait le regarder comme le second personnage de l'Église du Mans; peut-être même son caractère entreprenant, ses richesses qui étaient considérables, le don de la parole qu'il possédait en un degré éminent, lui donnaient-ils plus d'autorité dans le pays qu'à l'évêque lui-même; c'est ce qui semble résulter du fait que nous allons rapporter. D'ailleurs, les écoles des cathédrales réunissaient un grand nombre d'écoliers, surtout lorsqu'elles avaient l'avantage, comme celle du Mans, de voir une suite de maîtres, distingués par leur mérite, se succéder pendant longtemps à leur tête. L'enseignement qu'on y distribuait n'était pas celui des éléments des sciences, mais il embrassait, outre les belles-lettres, les sciences philosophiques et

(1) Arnaldus, Arnauldus, Harnaldus, Ernaldus.

théologiques. Ces écoles réunissaient par là même des clercs d'un âge avancé, et qui jouissaient dans la cité d'une influence réelle.

Prévoyant les malheurs qui menaçaient la ville du Mans, si elle s'opposait à l'entrée pacifique du duc Guillaume, le modérateur Arnaud prit sur lui une initiative hardie. Après avoir réuni tous les clercs et les religieux de la cité, il se rendit solennellement au-devant du duc de Normandie, et l'introduisit ainsi dans la place. Les habitants, sous le coup de la surprise et de l'autorité qu'exerçait le clergé, reçurent Guillaume le Bâtard et son fils Robert avec des démonstrations peu sincères, il est vrai, de soumission et de respect (1). L'évêque Vulgrin ne parut pas dans ces événements ; ses antécédents le liaient trop intimement aux intérêts du comte d'Anjou. Guillaume emmena Gauthier et Biothe en Normandie ; ils ne survécurent pas longtemps à leur infortune, car ils périrent par le poison, dans la tour de Falaise, où ils avaient été renfermés (2).

(1) Dux cum magno robore rebelles expetiit, Cenomannicam urbem, civibus ultro se dedentibus, cum ingenti tripudio recepit ; eique domnus Ernaldus ejusdem urbis præsul, cum clericis et monachis revestitis, textus crucesque ferentibus, honorabiliter obviam processit. Orderic Vital, p. 488.

(2) *Idem*, apud D. Bouquet, t. XI, p. 232. — Il est certain qu'Orderic Vital a commis plus d'une erreur dans ce récit. Voici du reste une preuve incontestable que Guillaume a fait la conquête du Mans avant l'épiscopat d'Arnaud, qui commence en 1067 ; c'est une charte de Marmoutier, sans date, il est vrai, mais qui, d'après les témoins et les signataires, a été très-certainement dressée de 1064 à 1066. Il s'agit de dons faits à l'abbaye de Tours par un habitant du Mans, nommé Abelin, fils de Gauscelin, d'abord clerc, puis chanoine de Saint-Pierre : tous les immeubles donnés sont situés dans la ville du Mans, et consistent en maisons, jardins et vignes. Les témoins sont : « Guillelmus, dux Normanorum, quin etiam sublimis nobilitas Cynomannorum, ex quibus nonnullos subter scribere providimus utillimum fore et in futurum prodesse. — Radulfus vicecomes. — Hubertus, filius ejus. — Robertus de Castro-Lit. — Gervasius, filius ejus. — Rainaldus de Suza. — Wulgrinus episcopus. — Robertus decanus. — Tescelinus archidiac. — Ungelbertus cantor. — Ernaldus grammatic. — Herbertus de San Muro. — Fulcodius Scriba. — Richardus, nepos Abelini. » — Cette charte a pour titre : Carta de dono

Guillaume le Bâtard, après avoir reçu le serment de fidélité des habitants du Mans, et avoir placé une forte garnison dans le château, sous l'autorité d'un seigneur nommé Honfroy, auquel il donna le titre de gouverneur du Maine, reprit le chemin de la Normandie. A peine était-il de retour dans ses états, que Geoffroy de Mayenne rallia ses milices et se mit en campagne, assisté d'Eudon, prince breton, et de Guillaume, comte de Poitou. Il reprit Ambrières, place dont son père avait été en possession; il s'empara même de la ville du Mans par adresse, et fit égorger tous les soldats normands (1).

Guillaume le Bâtard, instruit de ces mouvements, se hâta de revenir dans le Maine, et contraignit Geoffroy et ses partisans à faire une prompte retraite. La ville du Mans lui ouvrit de nouveau ses portes; il en fit démanteler les murailles, et brûler une partie, croyant la rendre plus soumise en la rendant plus faible; mais il ne fit qu'irriter les esprits, qui n'attendirent plus que l'occasion de se venger.

Pour châtier ensuite Geoffroy de Mayenne, Guillaume se rendit avec une puissante armée devant Ambrières, qu'il eut bientôt emportée (2). De là il se porta devant la ville de Mayenne. Le château passait pour imprenable, si ce n'est par la famine, à raison de sa position, de ses fortifications et de son abord inaccessible. Cette forteresse était divisée dans l'intérieur par un mur et un fossé, et formait ce qu'on appelait encore dans la suite le grand et le petit château : l'un et l'autre se trouvaient hors de l'atteinte des

domni Abelini Cenomanensis.— Biblioth. Impér., *Cartularium Majoris Monasterii*, de rebus Cenoman. — Baluze, qui a pris une copie de cette pièce : arm. III, paq. 2, nº 2, fol. 21, a écrit Ernaldus de Sancto Muro. — Ungelbertus grammaticus. — Ricardus, nepos episcopi. — Ce titre est certainement antérieur à la conquête de l'Angleterre, puisque Guillaume n'y porte que le tritre de *dux;* il est postérieur à la conquête du Maine, en 1063, puisque le vainqueur y figure à la tête de la noblesse de la province.

(1) D. Bouquet, *loc. cit.*

(2) Ambreras ejus oppidum cepit. Orderic Vital, p. 488.

machines de guerre alors en usage. Déjà depuis plusieurs mois Guillaume était arrêté à ce siége (1), et l'impossibilité apparente de réussir faisait murmurer son armée. L'habile chef eut donc recours à la ruse, pour suppléer au défaut de ses forces. Il fit pénétrer secrètement deux enfants de son camp jusqu'à la porte du grand château, où on les laissa entrer pour jouer avec ceux de leur âge. La nuit suivante ces enfants mirent le feu aux magasins; et les soldats, empressés d'arrêter l'incendie, oublièrent de garder la porte et les murs. Guillaume, à la vue des flammes, fit avancer ses troupes, et entra sans coup-férir dans la place. La garnison, alarmée de l'embrasement, et encore plus épouvantée de l'irruption subite de l'ennemi, se retira en désordre dans le petit château, qui se rendit le jour suivant. Guillaume y trouva un riche butin; il le distribua généreusement à ses soldats, et se contenta de la gloire de cette conquête. Geoffroy de Mayenne, voyant les Normands maîtres de la place, se déguisa et s'enfuit. Ayant encore réussi à lever quelques troupes, il fut vaincu de nouveau, et contraint de se soumettre à Guillaume, qu'il reconnut expressément pour comte du Maine, et auquel il rendit hommage en cette qualité (2). Cela se passait en l'année 1064.

Les Manceaux se voyant abandonnés du capitaine qui les avait tant de fois conduits à la victoire, et contemplant le triste spectacle des ossements de leurs frères d'armes semés sur tant de champs de bataille dans tous les cantons de la province, se soumirent au duc Guillaume. Mais l'année suivante 1065, la noblesse du Maine, à la tête de laquelle se plaça le vicomte Hubert de Beaumont, seigneur de Sainte-Suzanne et de Fresnay, résolut encore de secouer

(1) Et *Meduane* post diutinam obsidionem combussit. Orderic Vital, *loc. cit.*

(2) Le Corvaisier, *Histoire des évêques du Mans*, p. 360. — D. Colomb., *Histoire des évêques du Mans*, p. 129. — Guyard de La Fosse, *Histoire de Mayenne*, p. 11, 14. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. II, p. 298.

le joug de l'étranger. Pour réussir dans son généreux dessein, elle chercha un allié puissant, et elle crut le trouver dans le comte d'Anjou, Geoffroy le Barbu ; mais elle fut trompée dans son attente. Guillaume le Bâtard, pour prévenir les effets de cette ligue, céda au comte d'Anjou la supériorité territoriale du Maine, s'en réservant l'utile et le réel. Ainsi les Manceaux eurent deux maîtres au lieu d'un, et les fers de l'esclavage devinrent d'autant plus pesants (1).

Pour tenir en respect la ville du Mans, Guillaume fit construire par la veuve d'un ingénieur anglais une forteresse qu'on appelait encore, du nom de cette femme, la tour de Ribaudelle (2), dans les derniers actes du régime féodal. C'était par ce nom qu'on désignait la mouvance qui en dépendait primitivement; car ce fort avait été renversé depuis plusieurs siècles. Le duc de Normandie recula aussi les limites de la ville et fit construire de nouveaux murs d'enceinte. Il songea ensuite à employer d'autres moyens que ceux de la force pour s'assurer la soumission des Manceaux, et il témoigna une singulière piété envers saint Julien (3). Mais ni les mesures d'intimidation, ni même les bienfaits ne réprimèrent chez nos pères l'impatience du joug étranger.

C'est au milieu de commotions aussi violentes que le diocèse du Mans, grâce à la foi robuste de ses habitants, à la piété de son évêque, de ses prêtres et de ses moines, se couvrait d'édifices religieux construits avec plus de solidité et dans des proportions plus considérables que ceux dont ils devaient tenir la place. Tous les établissements élevés et soutenus par la foi prospérèrent à une époque si agitée ;

(1) Orderic Vital, *loc. cit.* — Trouillard, *Comtes du Maine*, p. 68-71. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 92.

(2) On trouve encore Orbaudelle et Orbrindelle. Ce récit de nos vieux annalistes ressemble fort à une histoire inventée pour expliquer un nom dont ils n'avaient pas l'intelligence ; en effet, on voit en d'autres villes une tour du même nom, dans une position semblable. — Voir Le Beuf, *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, édit. 1855, t. III, p. 180.

(3) *Martyrologium capituli Cenomanensis*, ad diem IX septembris, Ms.

les écoles de la cathédrale et des monastères atteignirent l'une de leurs plus brillantes périodes; les hospices pour les malades et les pèlerins s'élevèrent en beaucoup de lieux; des cloîtres nouveaux surgirent dans tous les cantons du diocèse.

Le pieux Vulgrin encourageait à la fois tous ces genres de progrès. Il fit conclure, entre le chapitre de la cathédrale et l'abbaye de Marmoutier, une confraternité qui honore sa piété, et témoigne des sentiments de reconnaissance dont il était animé envers cet illustre monastère. Les chanoines cédèrent tous les droits qu'ils pouvaient prétendre sur l'autel de l'église de Vivoin, à la condition qu'ils auraient part aux prières et aux bonnes œuvres des moines de Marmoutier, et qu'à la mort de chacun d'eux on ferait pour lui les mêmes services religieux que pour un membre défunt de la communauté (1).

Le zèle de Vulgrin lui faisait prendre une part très-active à toutes les assemblées d'évêques, et aux conciles qui se célébraient alors fréquemment. Dès la première année de son épiscopat, nous l'avons vu aux conciles de Tours et d'Angers. En 1060, il se tint un nouveau concile dans la ville métropolitaine; on y régla plusieurs points de discipline qui intéressaient au plus haut degré notre province (2). Il fut présidé par le cardinal Étienne, légat en France. Il ne s'y trouva que dix prélats, tant archevêques qu'évêques, et l'on y fit dix canons contre divers abus, savoir la simonie, le concubinage des clercs, les mariages incestueux, la pluralité des bénéfices et les moines apostats. Juhel, évêque de Dol, qui se portait toujours pour métropolitain de Bretagne, fut cité par le légat; mais on croit qu'il refusa de comparaître (3).

(1) D. Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.*, sæcul. VI, part. 2, p. 387.

(2) Labbe, *Concilia*, t. IX, col. 1108.

(3) D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, col. 985. — Idem, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 412, 442. — Christianus Lupus et l'auteur de la *Vie de Lanfranc* soutiennent que ce concile fut célébré à Angers, dans l'église Saint-Maurice, le 1er mars 1061. Cfr. Barthélemi Roger, *Histoire de l'Anjou.*

Deux mois plus tard, un autre concile fut célébré à Angers sur les instances de Foulques le Barbu. Vulgrin et les députés de notre Église y assistèrent. Notre évêque prit part à la consécration de l'église du Saint-Sauveur et à l'inauguration du monastère auquel elle appartenait, avec Hugues de Besançon, Quiriace de Nantes et Eusèbe Brunon d'Angers. Ces prélats anathématisèrent de nouveau l'hérésie de Bérenger, source d'inquiétudes continuelles pour la France entière (1). Vers le même temps Vulgrin se rendit à Bordeaux pour assister à un concile dans lequel se réunirent beaucoup d'évêques et de hauts dignitaires ecclésiastiques, appartenant à diverses provinces. Mais au milieu de cette nombreuse assemblée, les mérites de l'évêque du Mans fixèrent sur lui les regards (2).

Vulgrin mourut après neuf ans, huit mois et onze jours d'épiscopat, le 10 de mai de l'an 1064 (3). Dans ce court espace il avait rempli la carrière d'un évêque accompli. Sa dépouille mortelle fut ensevelie dans le chapitre de l'abbaye de Saint-Vincent; ses prédécesseurs reposaient dans l'église de ce monastère. Vulgrin, en mourant, fit don d'un sou d'or à chacun des chanoines (4); il fit aussi quelques largesses à sa famille, c'est-à-dire aux personnes attachées à son service; mais il ordonna que la meilleure partie de ce que pouvait contenir son épargne fût employée pour l'achèvement de l'église cathédrale. La mémoire de ce

(1) *Chronicon Andegavense*, apud Labbe, *Biblioth. manuscript.*, t. I, p. 288. — D. Briant, *Cenomania*. — D. Bouquet, t. XI, p. 524, 529.

(2) *Gallia christiana* (nova), t. I, col. 1195.

(3) *Les Gestes des évêques du Mans* attribuent à Vulgrin 9 ans, 8 mois et 11 jours d'épiscopat dans un endroit, et dans un autre 8 ans, 9 mois et 11 jours. D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 48, 312 *. — Idem, *Annales O. S. B.*, lib. XLIII, num. 12.—D. Bouquet, t. XI, p. 136. — *Martyrologium capituli Cenomanensis*, Ms., fol. 85. — Le Nécrologe de l'abbaye de Saint-Serge à Angers marque la mort de Vulgrin au 10 mai 1065 (N. S.). — D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Ms., t. I, part. 1, p. 384.

(4) En monnaie actuelle cette somme équivaut à 28 fr., ou, s'il s'agit de monnaie du Maine, comme il est vraisemblable, à 56 fr.

pieux évêque fut toujours bénie, et après sa mort, saint Barthélemy, abbé de Marmoutier, opposait sa mansuétude aux hauteurs d'Arnaud son successeur (1).

II

ÉPISCOPAT D'ARNAUD (1067-1081).

Longue vacance du siége épiscopal. — Élection du grammairien Arnaud. — Alexandre II approuve cette élection. — Travaux exécutés à la cathédrale. — Soulèvement des Manceaux contre la domination normande.—L'évêque Arnaud se retire auprès de Guillaume le Conquérant; ses domaines sont pillés. — Il rentre au Mans. — Tyrannie de Geoffroy de Mayenne. — Soulèvement communal du Maine; le clergé se met à la tête de la révolution. — Trahison de Geoffroy de Mayenne. — L'évêque est fait prisonnier, puis rendu à la liberté. — Nouvelle tyrannie de Geoffroy de Mayenne; il est assiégé, puis chassé. — Guillaume le Conquérant soumet le Maine; nouvelle révolte en faveur de Foulques le Réchin. — Guillaume, devenu maître du Maine, favorise l'Église et le clergé. — École de la cathédrale. — Le doyen Robert devient évêque de Chartres. — Gontier, abbé de Thorn. — Geoffroy de Gorham. — Raoul et Robert de Gorham, abbés de Saint-Alban. — Culte de saint Julien en Angleterre. — Voyage de l'évêque Arnaud à Rome.—État de la liturgie dans le Maine.—Le chapitre recouvre ses droits sur Assé-le-Bérenger, Asnières, Savigné-l'Évêque, Courgenard. — Dons de l'évêque Arnaud en faveur de la cathédrale. — Yves II, évêque de Séez; fondation du prieuré de Sainte-Gauburge à Bonnétable.

Après la mort de l'évêque Vulgrin, le siége épiscopal du Mans resta vacant deux ans et quatre mois (2). Ce long intervalle fut le résultat des partis qui divisaient la province, et qui ne pouvaient s'entendre sur le choix d'un prélat. Les uns auraient voulu un évêque attaché au parti angevin,

(1) D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Ms., t. I, part. 1, p. 384.

(2) Cette longue vacance du siége épiscopal a été niée par D. Bondonnet (*Vies des évêques du Mans*, p. 417 et suiv.) et par quelques autres historiens. Elle est cependant affirmée en tête des *Gesta Episcoporum Cenomanensium*, en ces termes : « Duorum annorum et quatuor mensium intervallo. » D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 48. D'ailleurs, au lieu de discuter les raisons alléguées par D. Bondonnet, nous nous

d'autres un prélat dévoué au parti normand ; d'autres enfin appelaient de leurs vœux un homme prêt à donner des gages pour l'indépendance de la province. Ce parti était assurément le plus généreux, le plus conforme aux vrais intérêts du pays ; déjà il était possible d'apprécier ou de prévoir les malheurs dont le Maine serait accablé, tant qu'il serait soumis à l'étranger.

Pendant cette longue vacance, notre Église fut administrée par Barthélemy Ier, qui occupa le siége métropolitain de Tours depuis 1052 jusqu'au 11 avril 1067. Barthélemy fut l'un des évêques les plus recommandables de son temps. Gouvernant son Église au milieu des plus grandes difficultés, il se montra zélé pour la défense du dogme catholique attaqué par Bérenger ; il seconda toutes les démarches des légats du Saint-Siége dans le but de ramener l'hérésiarque à la foi de l'Église. Cette conduite lui mérita les éloges et la confiance des Souverains Pontifes, et il eut enfin la consolation de voir Bérenger mourir dans la soumission et le repentir, après une pénitence de plusieurs années. Barthélemy ne s'acquit pas moins d'éloges pour la fermeté avec laquelle il maintint les droits de son Église métropolitaine et ceux des monastères, pour lesquels il montra constamment une tendresse de père (1). Tant d'éminentes qualités dans le prélat qui la gouvernait provisoirement pouvaient assurer à l'Église du Mans des jours heureux, durant sa longue viduité ; elle les eût sans doute goûtés, si les désordres de la société civile n'étaient pas habituellement une source de malheurs pour la société religieuse.

contenterons de rapporter plus bas une charte de Barthélemy Ier, archevêque de Tours, qui prouve démonstrativement le sentiment que nous embrassons. Quant au texte d'Orderic Vital, la plus forte preuve des adversaires, il n'a pas le sens qu'on lui a donné, comme nous l'avons démontré. Vid. supra, p. 261 et 262.

(1) Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 122, 126, 188, 216, 227, 294, 127, 128, et passim. — *Hildeberti opera*, col. 1323. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LX, num. 58, et passim. — D. Martène, *Histoire de Marmoutier*. — Maan, *Ecclesia Turonensis*, p. 85 et suiv. — D. Bouquet, t. XI, p. 355, 382, et passim.

En effet, la rivalité des partis qui divisaient le clergé aussi bien que le reste de la population retardait toujours l'élection d'un évêque. Enfin en l'année 1067 les partisans de la puissance normande se trouvèrent les plus forts ou les plus nombreux, et ils firent tomber le choix sur le modérateur Arnaud, qui avait donné des gages à ce parti, et dont le caractère est déjà connu. Arnaud était digne à beaucoup d'égards de l'honneur auquel les Manceaux venaient de l'élever. Il ne laissa pas cependant de rencontrer des rivaux. N'ayant pas d'autres motifs canoniques à alléguer contre sa promotion, ils s'y opposèrent sous le prétexte qu'il était né d'un père qui était prêtre. Les évêques de la province et Barthélemy de Tours furent arrêtés par cette opposition, et il fallut en référer au Saint-Siége. Il est certain que la naissance d'Arnaud le constituait dans l'irrégularité, et il n'aurait pas dû être élu avant qu'on eût obtenu du Siége Apostolique la permission de l'élever à la dignité épiscopale. Il paraît que les habitants du Maine n'avaient pas suivi cette marche canonique; mais le Pape Alexandre II leva tous les empêchements par sa réponse adressée à Barthélemy de Tours. « Nous ne rejetons pas, dit le Pontife, le clerc qui a été élu pour gouverner l'Église du Mans, quoiqu'il soit fils d'un prêtre; pourvu cependant que les vertus et les qualités convenables à un évêque se trouvent en lui. Nous n'entendons pas cependant que cette indulgence soit regardée comme une règle; mais dans le cas présent nous avons égard aux périls que court l'Église du Mans (1). » On voit par cette

(1) Cenomanensem electum, pro eo, quod filius sacerdotis dicitur, si cæteræ virtutes in eum conveniunt, non rejicimus, sed suffragantibus meritis patienter suscipimus : non tamen, ut hoc pro regula in posterum assumatur, sed ad tempus Ecclesiæ periculo consulitur. C. 13. D. 56. —On sait que c'est par une erreur de Gratien que cette réponse est attribuée au Pape Urbain II. Cette erreur est fort ancienne, puisqu'elle se trouve répétée dans un autre endroit du *Corpus juris*, Decret. Gregor., lib. I, tit. VI, c. XX (y). — Ce fait a été singulièrement défiguré dans les anciens historiens des évêques du Mans.

réponse, qui a pris place dans le *Corps du droit*, que le Souverain Pontife, instruit des dangers auxquels l'Église était exposée dans notre province, relâche la rigueur d'un canon dont le maintien était très-important, surtout à cette époque où la chasteté du prêtre, sauvegarde de la dignité et de la liberté de l'Église, était menacée de tant de côtés (1).

D'autre part, Alexandre II répondit au clergé du Mans en ratifiant son choix. Il disait dans ses lettres apostoliques que le défaut de la naissance charnelle ne devait pas nuire irremédiablement à celui qui était régénéré spirituellement dans le Christ, et que si l'on ne trouvait pas un sujet plus convenable qu'Arnaud dans l'Église du Mans, il fallait l'élever à l'épiscopat. Cette décision ayant levé tous les obstacles, Arnaud fut sacré par Barthélemy de Tours.

A peine était-il assis sur la chaire de saint Julien, qu'il se vit obligé d'entreprendre de grands travaux pour l'église cathédrale. Soit que Vulgrin eût établi ses constructions sur des fondements trop peu solides, ou qu'il eût employé des matériaux dépourvus de consistance, soit que le long temps durant lequel les travaux avaient été suspendus eût compromis la maçonnerie, on ne tarda pas à s'apercevoir que l'église menaçait d'une ruine prochaine. On entreprit alors de consolider l'œuvre commencée; mais ces efforts furent inutiles. Au milieu de la nuit presque tout l'édifice s'écroula avec un bruit terrible. Cette catastrophe occasionna un fait bien remarquable: au-dessus du lieu où reposaient les reliques de saint Julien s'élevait une grande voûte soutenue par des colonnes très-élevées. On attribua universellement à une protection particulière de notre saint apôtre la conservation de cette partie des constructions, tandis que tout le reste de la basilique était ébranlé et presque renversé. Arnaud fit détruire entièrement les parties de muraille qui restaient encore en quelques endroits, et fit jeter de nouveaux fondements plus solides que ceux

(1) Cfr. D. Pommeraye, *Histoire des archevêques de Rouen*, p. 278 et 279.

qui avaient précédé. A cette époque où la foi dominait tous les événements de la vie, il suffisait de faire appel à ce sentiment pour voir une foule d'ouvriers bénévoles accourir prêts à consacrer à Dieu et leurs biens et leurs forces. Grâce à cet élan général pour les œuvres de la piété, Arnaud eut la consolation de voir entièrement achevé avant sa mort le chœur de l'église; il avait même commencé à construire les tours et les bras de la croix (1).

Peut-être le prélat eût-il conduit jusqu'à leur fin ces immenses travaux, si des troubles continuels n'eussent contrarié ses plus saintes entreprises. Les Manceaux n'avaient subi qu'avec peine le joug du duc de Normandie; les violences qui accompagnèrent l'occupation, et par lesquelles elle se maintenait, irritaient les esprits, qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour pousser de nouveau le cri de guerre. Pour s'être fait attendre, la vengeance n'en fut que plus atroce. Aussi lorsque le duc Guillaume le Bâtard partit en 1066 pour conquérir l'Angleterre, les Manceaux ne fournirent qu'avec répugnance leur contingent de troupes; la noblesse surtout se montra peu nombreuse sous ses enseignes (2). Cependant Hamon, fils de Guy II de Laval, et qui succéda vers cette époque à son père en cette seigneurie, fut, dit-on, l'un de ceux qui se signalèrent le plus. Ses services furent reconnus par Guillaume, qui lui donna en Angleterre des domaines dont ses successeurs ont joui pendant plusieurs siècles (3). A Guy, fils d'Hamon, il fit épouser sa propre nièce (4). Par ces largesses, le Conquérant espérait s'attacher une famille puissante dans le Maine. Il employa les mêmes moyens pour gagner les autres chevaliers manceaux qui l'avaient suivi dans la Grande-Bretagne. Tous ses efforts demeurèrent

(1) Et parti superiori, quæ vulgo cancellum nominatur, etiam tectum imposuit... D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 313 * et 314 *. — D. Bouquet, t. XI, p. 137.

(2) Orderic Vital, apud D. Bouquet, t. XI, p. 236. — D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 314 *.

(3) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 109. — (4) *Ibidem*, p. 110.

vains ; les Manceaux en petit nombre qui avaient pris part à la conquête furent des premiers à élever la voix contre les cruautés qui la suivirent, et à blâmer la tyrannie de Guillaume (1).

L'occupation de l'Angleterre par les Normands fut suivie de si longs troubles, que le Conquérant n'en vit pas la fin. Lorsque les Manceaux le sentirent engagé dans les soins et les embarras qui l'assaillaient de toutes parts, ils songèrent à s'affranchir de sa domination. Nobles, gens de guerre, bourgeois, toutes les classes de la population concoururent à cette œuvre patriotique. Les châteaux gardés par des soldats normands furent attaqués et pris l'un après l'autre. Turgis de Tracy et Guillaume de la Ferté, qui commandaient la citadelle du Mans, rendirent cette place dès les premières sommations, et sortirent du pays avec tous ceux de leurs compatriotes qui avaient été assez heureux pour échapper aux représailles et aux vengeances populaires. Cependant, le plus grand nombre, tous ceux qui avaient opposé de la résistance, furent impitoyablement massacrés. Parmi les victimes de ce soulèvement, on désigne un seigneur nommé Unfroy, grand-maître du palais de Guillaume, mis à mort dans le château du Mans. A la tête de tout ce mouvement s'était placé Geoffroy de Mayenne, qui avait tant de vengeances personnelles à tirer des Normands, et qui était le plus puissants des feudataires de la province. En même temps, les révoltés appelèrent d'Italie Azzon, marquis de Ligurie, avec sa femme Hersende et Hugues leur fils. Ils les reçurent comme leurs princes légitimes, auxquels ils rendirent leur hommage (2).

L'évêque Arnaud, témoin de cette révolution, à laquelle il sentit tout d'abord qu'il ne pouvait résister, craignit de paraître trahir les intérêts du prince normand, et s'empressa de fuir hors de la ville. Il passa en Angleterre, où il

(1) Orderic Vital, apud D. Bouquet, t. XI, p. 241.

(2) *Vetera analecta*, loc. cit. — Orderic Vital, *loc. cit.*

reçut un accueil très-favorable de Guillaume, satisfait de sa fidélité. Dès que la fuite du prélat fut connue du peuple, et qu'on sut qu'il s'était rendu à la cour du roi Guillaume, on se porta sur ses maisons et ses terres, et l'on saccagea tout ce qui lui appartenait. Les châteaux d'Yvré-l'Évêque, de Touvoye, de Ceaulcé et de Larchamp, ainsi que ses palais du Mans et de Coulaines, furent mis à sac. Ces pertes ne durent pas paraître trop dures à l'évêque Arnaud; car le conquérant de l'Angleterre, qui distribuait à tous ses partisans les richesses du pays des Bretons, récompensa magnifiquement sa fidélité. Néanmoins le prélat, apprenant ce qui se passait dans son diocèse, ne resta pas longtemps à la cour de Guillaume, et, avec l'agrément de ce prince, il rentra au Mans (1).

Son attachement pour le parti normand avait excité contre lui les ressentiments des Manceaux ; et lorsqu'il se présenta aux portes de la ville, il les trouva fermées. Quelques instances qu'il pût faire, Azzon et ses conseillers refusèrent de l'écouter. Se voyant sans asile, puisque tous ses châteaux venaient d'être dévastés, repoussé par les chevaliers armés pour la cause du pays, l'évêque vint frapper aux portes de l'abbaye de Saint-Vincent, que plusieurs indices désignent comme étant demeurée attachée aux princes normands, dont elle reçut de nombreux bienfaits; les religieux se montrèrent empressés d'accueillir Arnaud avec toutes les personnes attachées à son service. D'un autre côté, le clergé de la ville souffrait de l'absence de son évêque : car quoiqu'il ne fût pas éloigné, les rapports n'étaient pas libres. Alors, les principaux ecclésiastiques entrèrent en négociation avec les chefs qui commandaient au Mans; on conclut un accommodement à la suite duquel Arnaud fut rétabli dans son évêché (2).

Cependant Azzon, après avoir gouverné la province durant quelque temps, ne tarda pas à s'apercevoir que

(1) *Vetera analecta*, loc. cit.
(2) *Ibidem*.

l'argent lui manquerait pour soutenir la guerre qu'il ne pouvait éviter avec le roi d'Angleterre. Il est probable que la plupart des difficultés qu'il éprouva lui furent suscitées par Geoffroy de Mayenne, prince d'un génie aussi fécond en intrigues que résolu sur un champ de bataille. Azzon, d'un caractère faible et d'un esprit borné, n'avait pas répondu aux espérances des Manceaux; leurs sentiments à son égard s'exprimaient si clairement, qu'il le comprit bientôt, et il résolut de retourner dans son marquisat de Ligurie. Il laissa toutefois sa femme Hersende et son fils Hugues au Mans, sous la tutelle de Geoffroy de Mayenne. Celui-ci avait contracté de bonne heure avec Hersende des liaisons intimes, qui scandalisaient les peuples. Hersende d'ailleurs n'avait jamais su garder la retenue convenable : mariée d'abord au comte de Champagne, elle avait été répudiée par lui, après avoir donné lieu à une accusation d'adultère; et elle s'était alliée ensuite au marquis de Ligurie. Ces mœurs débordées indisposaient les populations éminemment religieuses de notre pays. D'ailleurs Geoffroy de Mayenne faisait lever des subsides extraordinaires et excessifs au nom du jeune comte Hugues, dont il rendait ainsi le gouvernement odieux. Enfin un grand mouvement était dans tous les esprits. La révolte du bas peuple contre l'aristocratie territoriale éclata successivement dans toute l'Europe féodale; il n'y eut presque ni cité, ni ville, ni village, qui ne ressentît cet ébranlement connu dans l'histoire sous le nom de révolution des communes. Nous regrettons de ne pouvoir remonter ici à l'origine de cette commotion politique, dont le véritable caractère a été méconnu par presque tous les écrivains, mais surtout par ceux qui appartiennent à l'école politico-historique de nos jours (1). La commune n'avait aucun

(1) Aucun point d'histoire n'a plus attiré l'attention des modernes, que l'origine des communes. Un très-grand nombre d'ouvrages sur cette matière ont été publiés en France, en Allemagne et en Italie; presque tous ont méconnu le rôle que l'Église et les sociétés monastiques ont joué dans cet avénement du tiers état. Mais aucun de ces auteurs n'est plus loin de la vérité que M. Aug. Thierry et ses nombreux disciples.

rapport avec la constitution républicaine ; elle était appelée à fonder la liberté civile, non la liberté politique. La commune était une association composée des faibles, aspirant à conquérir les droits de l'humanité, à secouer le joug féodal devenu intolérable ; à détacher l'homme de la glèbe, à l'aider dans la conquête de la liberté pour sa personne et ses biens. La situation particulière en laquelle se trouvait notre province, fut cause que ce mouvement éclata d'abord au Mans.

Ce fut à l'occasion de la tyrannie de Geoffroy de Mayenne que le peuple de cette ville, poussé à bout, se réunit, délibéra en commun sur les moyens de se garantir désormais d'une pareille oppression, et que tous s'engagèrent par serment à ne plus tolérer les vexations qu'ils avaient souffertes. Les membres de cette association contraignirent par la force Geoffroy de Mayenne lui-même, et tous les autres seigneurs les plus puissants du pays, à jurer de respecter les franchises que la commune réclamait. Malheureusement, bien des mauvaises passions se cachaient sous l'ombre de ces dehors justes et raisonnables ; après la longue oppression qui avait pesé sur les classes inférieures, beaucoup d'injustices furent vengées par des atrocités. Une fois qu'ils se sentirent les maîtres, les plébéiens voulurent juger ceux qui les avaient autrefois traités arbitrairement ; souvent pour des fautes légères ils firent arracher les yeux à des feudataires ; à d'autres ils imposèrent des peines sans aucune forme de procès. Ils en firent étrangler et pendre un certain nombre ; et, n'écoutant que leur soif de vengeance, dans le temps du carême et le dimanche même de la Passion, on les vit incendier plusieurs châteaux autour de la ville du Mans (1).

Hugues de Sillé-le-Guillaume, dont nous avons déjà parlé, était l'un des plus puissants seigneurs du Maine, et l'un des adversaires les plus déclarés du pacte communal. On résolut d'aller l'attaquer dans son château, d'où il

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 315 *. — D. Bouquet, t. XII, p. 539 et 540.

semblait braver les menaces des révoltés. Comme la place était capable d'opposer une forte résistance, on envoya recruter tous les associés de la commune dans les différents cantons du diocèse. Une multitude de gens poussés par les passions les plus violentes se réunirent à ce signal, et accoururent au lieu désigné, probablement au Mans. L'évêque Arnaud et les curés marchaient en tête de ces troupes tumultueuses, faisant porter devant eux les croix et les bannières. On s'avança ainsi vers le château de Sillé. Geoffroy de Mayenne avait fait semblant de se joindre aux gens de la commune, et était parti avec eux à la tête de ses milices. Lorsqu'on fut rendu près de Sillé, et qu'il fallut camper, il se mit à part avec ses hommes d'armes. Il envoya en secret des messagers à Hugues de Sillé, et machina avec lui les moyens de dissiper les conjurés. Les deux seigneurs se servirent d'un stratagème qui leur épargna même les chances d'une bataille en règle. Lorsque le matin les troupes de Hugues sortirent de son château et firent semblant de venir attaquer le camp des insurgés, des hommes gagnés par lui et par Geoffroy répandirent la terreur, en affirmant que la ville du Mans venait d'être livrée par trahison aux ennemis de la commune. Les paysans, déjà surpris de l'attaque inopinée des troupes de Hugues de Sillé, sont consternés à cette nouvelle; ils jettent leurs armes à terre et s'enfuient en désordre. Beaucoup furent faits prisonniers, beaucoup furent blessés ou tués par leurs propres armes, en se précipitant dans les ruisseaux et les ravins. Des chevaliers et des nobles, et jusqu'à des femmes qui avaient suivi le camp, entraînés par la multitude, furent exposés au même sort. L'évêque Arnaud lui-même se trouva parmi les prisonniers. La captivité du prélat répandit un deuil général. Si ses liaisons avec les Normands avaient d'abord indisposé les Manceaux contre lui, le rôle qu'il venait de remplir dans la révolution populaire lui conciliait tous les cœurs. Hugues de Sillé ne voulut pas prolonger l'affliction de l'Église. Après avoir gardé Arnaud prisonnier aussi longtemps

qu'il le crut nécessaire pour assurer sa victoire, il rompit ses fers sans rançon, sans condition aucune, et le fit reconduire avec honneur à sa cité épiscopale. Il est probable qu'Arnaud n'était entré aussi avant dans ce mouvement populaire, que dans l'espoir de délivrer l'Église du Mans et la population du diocèse de la tyrannie du prince italien et de Geoffroy de Mayenne, dont il avait reçu lui-même de cruels traitements. Peut-être conservait-il l'espoir de ménager une nouvelle entrée aux Normands. Quoi qu'il en soit de ses desseins, l'événement les fit échouer.

Profitant de la consternation qui suit une défaite, Geoffroy de Mayenne reprit au Mans toute l'autorité ; la commune fut abolie, et le joug le plus dur s'appesantit sur la population du Maine. Toutefois, sentant combien il devait être odieux à tout ce peuple qu'il avait trahi, le seigneur de Mayenne n'osa pas résider au Mans ; il renvoya aussi le jeune Hugues en Italie près de son père, et se retira à la Chartre-sur-Loir. Hersende demeura dans la ville, et prit en main les rênes de l'autorité. Comme représentant les anciens comtes, dont elle descendait, elle était naturellement chère aux Manceaux, qui lui seraient restés fidèles, si elle avait su se maintenir elle-même dans les bornes que lui prescrivaient son devoir et son honneur. Mais, aveuglée par sa passion pour le seigneur de Mayenne, elle chercha tous les moyens de l'introduire secrètement dans la ville. La trahison de quelques sentinelles en ouvrit les portes à Geoffroy; et il pénétra un dimanche avec une troupe d'environ quatre-vingts chevaliers dans le château, qui était près de l'église cathédrale. Une fois en possession de cette place, il recommença à exercer sa tyrannie, plus odieuse et plus pesante que jamais, parce qu'il avait des injures nouvelles à venger. Le sentiment du danger commun et de l'indignation, unissant de nouveau tous les citoyens, ils résolurent de tout sacrifier pour se défaire de ce seigneur. Ne se sentant pas assez de forces pour venir à bout de leur dessein, et comprenant

la nécessité d'avoir à leur tête des hommes accoutumés au métier des armes, ils appellent à leur aide tous les feudataires du pays; mais principalement Foulques IV, dit le Réchin, comte d'Anjou. Cette alliance se fit si promptement et si secrètement, que les insurgés, avec les secours que leur avaient envoyés Foulques d'Anjou et les autres seigneurs, vinrent cerner à l'improviste la forteresse du Mans où Geoffroy était retiré. Ce siége attira les plus grands malheurs sur la ville : les assiégés ayant fait une sortie au milieu de la nuit, parvinrent à incendier les faubourgs de Saint-Vincent et de Saint-Ouen. Geoffroy de Mayenne avait occupé, outre la forteresse proprement dite, deux tours et deux maisons qui étaient très-près de l'église cathédrale; les gens de la commune, voulant le débusquer de ce poste avancé, y mirent le feu, ce qui força effectivement l'ennemi à se retirer, mais menaça l'église d'un incendie dont on eut beaucoup de mal à la préserver. La prise de ces maisons permit de s'approcher plus près de la forteresse et de l'attaquer directement. Les assiégés furent consternés de la vigueur avec laquelle les gens de la commune avançaient, et Geoffroy épouvanté s'enfuit secrètement la nuit, par la connivence de quelques-uns des assiégeants. Avant de quitter les siens, il leur avait promis de leur envoyer des secours; mais ce fut inutilement qu'ils les attendirent. Pressés par la famine qui commençait à se faire sentir, voyant les murailles prêtes à s'écrouler sous les coups des machines de guerre, la garnison du château se rendit et remit son sort entre les mains de Foulques, qui était venu en personne au Mans. Les habitants de la ville, encore tout enflammés de colère, et pour prévenir le retour de la tyrannie, rasèrent les tours et les fortifications intérieures jusqu'à la hauteur des murs de la ville; ils ne conservèrent que les ouvrages extérieurs qui servaient à protéger la cité (1).

Tant de sang versé ne rendit pas encore la liberté aux

(1) D. Mabillon, *loc. cit.* — D. Bouquet, *loc. cit.*

Manceaux : car le comte Foulques le Réchin n'avait pas approuvé l'accommodement conclu quelques années auparavant entre Geoffroy le Barbu son frère et Guillaume le Bâtard ; il prétendait à la possession du Maine (1). Après la défaite de Geoffroy de Mayenne, il trouva tous les esprits disposés à le reconnaître pour souverain, et il se soumit la province. Les Manceaux furent délivrés de la tyrannie, et c'était tout ce qu'ils prétendaient ; mais ils ne jouirent pas longtemps de cette tranquillité. Le roi d'Angleterre s'avança à la tête d'une nombreuse armée pour reconquérir le Maine. Il assiégea d'abord le château de Fresnay-le-Vicomte (2), et fit le dégât dans les environs. La place n'étant pas en état de se défendre contre des forces bien supérieures, la garnison se rendit. Guillaume s'avança alors vers le Mans et campa de l'autre côté de la Sarthe, sur une terre du chapitre nommée la Mue (3). Les principaux de la cité vinrent l'y trouver, lui promirent de se soumettre s'il voulait leur faire serment de ne tirer aucune vengeance pour le passé, et de conserver les coutumes anciennes de la ville et les tribunaux établis pour rendre la justice aux citoyens. Ces tribunaux étaient l'une des premières institutions que les membres de la commune établissaient partout. Les députés des Manceaux demandaient donc la conservation de l'une des garanties les plus certaines de leur liberté. Guillaume accepta toutes les conditions des Manceaux, qui lui rendirent hommage et le reconnurent pour leur seigneur (4).

Foulques le Réchin ne laissa pas longtemps Guillaume paisible possesseur du Maine, dont il s'était retiré à son approche. Par ses pratiques secrètes, il opéra une révolution générale dans la province, après le départ du roi d'Angleterre. Jean, seigneur de la Flèche, vassal du comte d'Anjou, fut presque le seul qui demeura fidèle aux

(1) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 93.
(2) *Ferniacum* castrum.
(3) *Mantula.*
(4) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 286.

Normands. Foulques marcha contre lui avec Hoël, duc de Bretagne, son allié, et vint l'assiéger dans sa ville, en l'année 1078. Guillaume le Bâtard vole à son secours. Foulques, instruit de la marche du roi d'Angleterre, lève le siége pour aller au-devant de lui. Les deux armées se rencontrent dans la lande de la Bruyère ou Blanche-Lande (1), en la paroisse de Thorée, près la Flèche. Mais au moment du combat, un cardinal et quelques moines, auxquels se joignirent les comtes d'Évreux et de Bellême, ayant présenté des remontrances aux chefs des deux armées, les engagèrent à faire un traité qui confirmait au comte d'Anjou la suzeraineté du Maine, dont Robert, fils aîné de Guillaume, lui fit hommage en même temps (2). Cet événement s'accomplit en l'an 1078 ou environ (3). La réconciliation de Foulques avec le seigneur de la Flèche ne fut pas sincère, ou du moins ne fut pas durable; car en 1081 il vint assiéger cette place, la prit et la brûla (4). Hersende était morte dès l'année 1072 au plus tard. Quant à Geoffroy de Mayenne, nous aurons encore à en parler sous l'épiscopat suivant : car les guerres entre les Manceaux et les Normands continuèrent longtemps à ensanglanter notre province. Cependant Guillaume le Bâtard s'attachait à gagner l'affection des peuples du Maine, par la dévotion qu'il manifestait pour saint Julien (5). Il favorisa les églises et les monastères par des largesses abondantes, et par la distribution des richesses enlevées à l'Angleterre (6).

(1) In loco qui vulgo *Blancalanda* vel *Brueria* dicitur. Orderic Vital. — Cfr. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 8, V^bo *Alba Landa*. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. I, p. 168.

(2) Orderic Vital, lib. IV, p. 533. — D. Bouquet, t. XII, p. 592.

(3) Du Chesne rapporte cette rencontre à l'an 1073; c'est une erreur signalée par D. Bouquet, *loc. cit.*, et par l'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 93.

(4) *Chronique de Raynaud, archidiacre de Saint-Maurice d'Angers*, apud D. Bouquet, t. XII, p. 478. — Labbe, *Bibliotheca manuscriptorum*, t. I, p. 276.

(5) *Martyrologium capituli Cenomanensis*, ad diem IX sept.

(6) Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. II, p. 19.

N'ayant guère trouvé dans ce pays qu'un clergé presque tout entaché de simonie et de mœurs corrompues, le Conquérant fut obligé de distribuer les premières dignités des églises, collégiales et abbayes à des clercs et à des moines tirés de ses états du continent. On verra pendant plus d'un siècle des Manceaux sortir de notre pays pour aller occuper des postes d'honneur au delà de la Manche. Cette perspective entretenait l'émulation dans les écoles; et celle de la cathédrale du Mans eut alors l'une de ses plus florissantes périodes. On croit généralement que l'évêque Arnaud, qui en avait été modérateur avant de monter sur le siége épiscopal, continua de la diriger, même au milieu des préoccupations de sa nouvelle dignité.

Parmi les plus illustres élèves qui se formèrent sous la conduite d'Arnaud, on doit compter Hoël, son parent et son successeur dans le siége épiscopal. Avant de parvenir à cette dignité, Hoël en occupa d'autres très-honorables; il succéda en 1067 à Robert, comme doyen du chapitre. Robert, qui était fils de Hubert de Ria (1), avait été élu par le clergé et le peuple de Chartres pour gouverner l'Église de cette ville. Il l'administra jusqu'en l'année 1070. Le zèle qu'il déploya contre l'hérésie de Bérenger et pour le maintien de la discipline, mérite les plus grands éloges. Il soutint la guerre contre le seigneur de Nogent-le-Rotrou (2), et contraignit plusieurs détenteurs des biens de son Église à les restituer. Il fit aussi des dons magnifiques à sa cathédrale et à celle du Mans. Il avait entrepris le voyage de Rome pour puiser à cette source de la hiérarchie des lumières et des forces, afin de rétablir le bon ordre dans son diocèse; mais il mourut à son retour au prieuré de Souvigny (3), dans le Bourbonnais, et il y fût enterré (4).

(1) *Livre Blanc*, nº 113.

(2) *Novigentum.*

(3) *Silviniacensis* cella.

(4) *Martyrologium capituli Cenomanensis*, Ms., fol. 206, r.— Doyen, *Histoire de la ville de Chartres*, t. I, p. 245. — D. Mabillon, *Annales*

Le décanat de l'église cathédrale fut encore occupé par plusieurs autres clercs, durant l'épiscopat d'Arnaud; on trouve en l'année 1076 Witerne, et Foulques deux ans après. Au reste, la dignité de doyen semble avoir eu moins d'importance à cette époque que celle de modérateur de l'école de la cathédrale.

Robert, évêque de Chartres, ne fut pas le seul homme distingué par ses mérites que produisit le diocèse du Mans, sous l'épiscopat d'Arnaud. Toutefois, le plus grand nombre de ceux dont les noms ont survécu appartenaient à l'état monastique. Dans la seule abbaye de Marmoutier, où vivait encore Jean de Laval, fils de Guy II, dont il a déjà été question, on remarquait aussi Gauzbert de Lavardin et Ansegise, de l'une des premières maisons du Maine; tous trois aussi remarquables par leurs vertus que par leurs talents (1). Gautier, religieux de l'abbaye de la Bataille, natif du Maine, fut orné aussi d'un mérite distingué. Il fut archidiacre de Salisbury, puis devint abbé de Thorn. Il fit revivre la première piété dans ce monastère, en y établissant les observances de Marmoutier. Il y jeta les fondements d'une église magnifique, et y rebâtit tous les lieux réguliers (2).

Geoffroy de Gorram, né à Gorron en 1070, abbé de Saint-Alban, en Angleterre, de 1119 à 1146, est auteur, dit-on, d'un ouvrage intitulé *Tractatus de Sacramento*, adopté par l'Université de Cambridge (3). Quoique nous n'ayons aucun détail sur cet ouvrage, on peut croire avec fondement, d'après l'époque à laquelle il fut composé, qu'il avait pour but de combattre les erreurs de Scot et de Bérenger, et d'établir la doctrine invariable de l'Église,

O. S. B., lib. LXII, num. 83. — *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1121. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 159.

(1) D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, t. I, part. 1, p. 311, et passim.

(2) Idem, *loc. cit.*

(3) Desportes, *Bibliographie du Maine*, p. 316. — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, t. III, p. 161.

pour laquelle un si grand nombre de moines, tant en France qu'en Angleterre, composèrent des ouvrages qui méritèrent l'estime de leurs contemporains, et que la postérité conserve précieusement (1). Geoffroy de Gorram (2) attira dans son abbaye plusieurs Manceaux qui se signalèrent un peu plus tard; on désigne principalement Raoul, de Gubiun. Il est probable qu'il était de la famille de Gorram. Matthieu Paris, moine de Saint-Alban, nous apprend que Raoul s'acquit la réputation d'un homme de lettres orné des mœurs les plus pures. Après la mort de Geoffroy, il fut élu pour gouverner l'abbaye, et il la conduisit jusqu'en 1151 (3). Raoul appela aussi du Maine Robert de Gorram, neveu de Geoffroy. Robert fit de si grands progrès dans la vertu, ainsi que dans les sciences divines et humaines, que les moines de Saint-Alban et le roi d'Angleterre l'élurent pour abbé à la mort de Raoul en 1151. Guérin, successeur de Robert de Gorram dans la dignité abbatiale, établit par un décret que tous les ans, le jour de sainte Catherine, on ferait une aumône considérable à deux cents pauvres, pour l'âme de l'abbé Geoffroy le Manceau (4) : tant l'administration de celui-ci avait été avantageuse au monastère. Il arriva à Geoffroy, pendant qu'il était abbé, une rencontre qui mérite d'être rapportée. Le nommé Breakspeare (Brise-lance), clerc d'un village voisin et dépendant de l'abbaye de Saint-Alban, eut un fils qui fut appelé Nicolas. Le père se fit moine dans l'abbaye; le fils, trop pauvre pour fréquenter longtemps les écoles,

(1) Hic ex illustri Cenomanensium et Normannorum progenie exortus, non solum morum honestate præditus, sed divina scientia satis exstitit adornatus... Legit igitur apud Dunestapliam exspectans scholam sancti Albini sibi repromissam. Ubi quemdam ludum de sancta Katherina, quem miracula vulgariter appellamus, fecit, ad quæ decoranda petiit a sacrista sancti Albini, ut sibi cappæ chorales accommodarentur et obtinuit... Matthæus Parisiensis apud Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. II, p. 225.

(2) Gorram ou Gorham.

(3) Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. II, p. 226, 266.

(4) Idem, *loc. cit.*, p. 306.

vint se présenter à l'abbé de Saint-Alban, et lui demanda l'habit religieux. Nicolas était bien fait de sa personne, mais peu appliqué à l'étude, dit Matthieu Paris. L'abbé l'examina, et, ne le trouvant point assez instruit, exigea un délai que le jeune homme prit pour un refus. Nicolas vint chercher fortune en France, d'abord à Paris, puis en Languedoc, puis dans l'Église d'Arles, enfin à Saint-Ruf, où il devint chanoine, ensuite prieur, et, vers 1137, abbé. Des différends survenus dans son monastère le contraignirent de faire deux fois le voyage de Rome pour y justifier sa conduite. Il plût au pape Eugène III, qui le fit évêque d'Albano, l'envoya, avec le titre de légat, dans le nord de l'Europe pour y prêcher l'Évangile et y établir des Églises. Quand Nicolas revint de cette mission, Eugène III ne vivait plus, il était remplacé par Anastase IV, qui mourut lui-même au commencement de décembre de la même année, et eut pour successeur l'évêque d'Albano. Nicolas, devenu pape, prit le nom d'Adrien IV (1).

L'établissement des Normands et des Manceaux en Angleterre, et surtout les dignités auxquelles plusieurs de nos compatriotes méritèrent d'être élevés en ce pays, furent cause que le culte de saint Julien, notre premier apôtre, y acquit une grande extension. Toutes les Églises d'Angleterre conservèrent, jusqu'au moment du schisme, l'usage de solenniser la fête de saint Julien du rite double. Les leçons de l'office nocturne étaient les mêmes qu'au Mans, empruntées à la Vie de l'apôtre du Maine par Létalde; et l'on récitait la belle oraison qui célèbre le saint évêque comme un docteur puissant en œuvres et en paroles (2).

(1) Du Boulay, *loc. cit.*, p. 299.

(2) *Portiforium seu breviarium ad usum Ecclesie Sarisburiensis castigatum, suppletum, marginalibus quotationibus adornatum, ac nunc primum ad verissimum ordinalis exemplar in suum ordinem a peritissimis viris redactum.* Pars hyemalis, Londini, 1555. Magnifique volume in-4°, en caractères gothiques et vignettes sur bois. — Cfr. *Officia propria insignis Ecclesiæ Cenomanensis, SS DD. Pio*

Fatigué des troubles continuels qui agitaient la province du Maine, l'évêque Arnaud avait senti le besoin de faire le voyage de Rome. Il partit en l'année 1071 (1), accompagné des clercs Gaudelbert, Hugues Bicola, Odon, Guicher et Hoël, qui fut son successeur. Ils se joignirent à Tours à l'archevêque Raoul Ier, qui les accompagna dans la ville sainte, où il allait pour se justifier des crimes honteux dont il était accusé (2). Avant de quitter Tours, ce prélat se rendit pieds nus à la basilique de Saint-Martin, pour se mettre sous la protection de son illustre prédécesseur (3). Lorsque Raoul Ier fut nommé à l'archevêché de Tours, en 1070, tous les évêques suffragants s'étaient opposés à cette élection, sous le prétexte de l'indignité du sujet, auquel on reprochait des crimes qui du reste ne furent pas prouvés. Il paraît que l'évêque Arnaud fut des premiers à se réconcilier avec son métropolitain, auquel saint Grégoire VII rendit tous ses pouvoirs, et donna même des marques d'une confiance particulière. Le voyage des deux prélats ne s'exécuta pas sans plusieurs rencontres fâcheuses. Un chevalier de Sens, nommé Richer, les arrêta à leur départ, leur enleva une partie de leurs provisions de voyage, et les accabla de mauvais traitements (4). L'évêque du Mans quitta Rome avant son métropolitain. Il y avait été reçu par le pape Alexandre II; mais à son retour il tomba entre les mains d'Azzon, marquis de Ligurie, dont il traversait les états, et il fut jeté en prison avec toute sa suite. Azzon, comme plusieurs des seigneurs de son temps, ne se faisait probablement aucun scrupule de rançonner

PP. IX, *a RR. PP. Joanne Baptista Bouvier*, *proposita*. Cenomani, Monnoyer, 1854, in-4°, p. 41.

(1) D. Martène, *Amplissima collectio*, t. I, col. 486. — Dans son *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, t. I, part. 1, p. 1118, D. Martène met ce voyage à l'an 1068, mais cette dernière date est évidemment fautive.

(2) Suivant Maan, ce voyage eut lieu en 1073. *Sancta Ecclesia Turonensis*, p. 88.

(3) Baluze, *Miscellanea*, t. VII, p. 200.

(4) Maan, *loc. cit.*

les voyageurs qu'il pouvait arrêter sur les grands chemins. En capturant l'évêque du Mans, le marquis de Ligurie s'était vraisemblablement proposé de tirer vengeance du prélat, qui avait puissamment agi pour expulser son fils Hugues du gouvernement de notre province. Cependant, ramené bientôt à de meilleurs conseils, auxquels l'éloquence insinuante d'Arnaud et d'Hoël ne fut sans doute pas étrangère, Azzon changea de sentiment au bout de sept mois, et rendit la liberté à notre prélat et à ceux qui l'accompagnaient. Il est probable que le père de Hugues pensa à se ménager de nouvelles intelligences dans le Maine, et qu'il compta sur l'évêque Arnaud pour lui être utile, si l'occasion se présentait dans la suite de tenter le rétablissement de sa fortune. En effet, il le combla de marques d'honneur, et, en se séparant de lui, il lui remit des dons magnifiques (1).

On croit que ce fut l'évêque Arnaud qui laissa en Italie, pendant ce voyage, un missel plénier, dans lequel se trouve la liturgie telle qu'elle se pratiquait au Mans à cette époque. Ce monument, plein d'intérêt, pour nous surtout, confirme un fait déjà attesté par l'ensemble des données sur l'histoire du culte divin. On ne connaissait au Mans, non plus que dans les autres Églises de France, d'autres livres pour les offices divins que ceux de l'Église Romaine. Les seules différences consistaient en ce que l'on introduisait dans plusieurs parties les noms des saints propres au pays, et en quelques usages particuliers peu nombreux (2).

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 286. — D. Bouquet, t. XII, p. 541.

(2) Ce Missel plénier a été publié par Mansi dans le second volume des *Miscellanea* de Baluze (de la page 307 à 334). Le docte éditeur a commis plus d'une méprise : d'abord il lui donne le nom d'*Ordo*, tout à fait improprement; ensuite il croit que ce manuscrit a été écrit pour l'usage de l'église cathédrale de Lucques; mais les litanies pour la visite des malades, rapportées tout entières, prouvent qu'il était propre à l'Église du Mans. Ces litanies sont remarquables : saint Julien est placé à la tête de tous les confesseurs, même avant saint Silvestre, saint Léon, saint Grégoire et saint Damase, Papes. A la suite de plusieurs saints auxquels

De retour dans son diocèse, l'évêque Arnaud s'occupa, de concert avec le chapitre, à recouvrer les dépendances de l'Église qui avaient été envahies ou aliénées injustement. Dès la première année de l'épiscopat d'Arnaud, Geoffroy, fils de Burcard de Brûlon et son successeur en cette terre, avait abandonné aux saints martyrs Gervais et Protais, au saint confesseur Julien, et à leurs chanoines, les droits de seigneurie dans leur terre d'Assé-le-Bérenger. Il donna sa foi qu'il ne ferait rien pour la recouvrer par lui ou par une autre personne ; qu'il ferait autoriser cette concession par son frère et par le seigneur suzerain; qu'il s'opposerait, en lui faisant la guerre, à quiconque voudrait en dépouiller les chanoines, qui excommunieraient de leur côté le ravisseur. Geoffroy de Brûlon ajouta encore quelques autres droits et propriétés à sa première concession, et les chanoines s'engagèrent à acquitter des anniversaires pour lui et ses parents; de plus ils lui donnèrent dix livres de deniers (1). Cette charte est souscrite d'Arnaud et du doyen Robert, l'année même où ce dernier passa sur le siége de Chartres (2).

notre Église rendait un culte particulier, comme les saints évêques Gatien, Hilaire, Martin, Brice, etc., on trouve une série de saints évêques du Mans ainsi conçue : « Sancte Turibi, sancte Pavasci, sancte Libori, sancte Victure, sancte Victuri, sancte Innocens, sancte Domnole, sancte Bertranne. » Enfin, un peu plus loin : « Sancte Winwaloe... sancte Rigomeri. » On pourrait encore faire d'autres remarques sur ces litanies et sur plusieurs autres parties de ce Missel, mais pour ne pas dépasser les bornes d'une note, il nous suffira de faire remarquer qu'il est le seul monument où l'on trouve expliquée la manière dont le sacrement de baptême s'administrait par immersion au XIe siècle. Il y avait trois ablutions : à la première, on plongeait la tête du catéchumène dans l'eau; à la seconde, les pieds; à la troisième, le corps tout entier.

(1) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 5633 fr.

(2) Notum esse volumus quod Gaufridus filius Burchardi de *Bruslione* donavit sanctis Gervasio et Prothasio omnem vicariam quam habebat in terra de *Aciaco,* pro salute sua et fratris sui nomine Burchardi, et pro remedio animarum parentorum suorum Burchardi scilicet atque Adelaïdis; ob hoc accipiens a canonicis X libras denariorum... et dedit eis hos X fidejussores Berhardum, Defensorem, Herbertum de Trumniaco,

Un clerc nommé Noël donna à l'église de Saint-Julien un arpent de terre et une vigne, et fut nourri aux dépens du chapitre le reste de ses jours. Les chanoines vendirent ensuite ces immeubles pour la somme de seize livres de deniers (1), et ils en achetèrent la nef de l'église d'Asnières. Le reste de cette église leur appartenait déjà, comme il a été dit; et l'évêque Arnaud leur fit remise des droits d'autel qu'il y possédait (2).

Le chapitre eut plusieurs contestations assez graves, relatives à la possession des biens qui lui avaient été transmis par le clerc Noël. Dans l'un de ces procès qui se plaidait en la cour de l'évêque Arnaud, en présence de Geoffroy de Brûlon, Hubert Ribole, Hugues de Pezé (3), et autres juges délégués, Albéric, l'un d'entre eux, se leva au milieu de l'assemblée et dit qu'il était prêt à soutenir les droits du chapitre devant toutes les cours, soit par le serment, soit par le combat judiciaire (4).

Sur les représentations de l'évêque Arnaud, Renaud de la Suze déposa sur l'autel de Saint-Julien un acte en forme par lequel il restituait au chapitre l'église de Savigné-l'Évêque; il fit confirmer cette restitution par son fils et son héritier, et par Hamelin de Château-du-Loir, de qui il l'avait reçue. L'évêque lui donna en reconnaissance la somme de trente-deux livres de deniers (5), et à son fils

Drogonem, fratrem ejus, Odalricum, Warinum, Yvonem, Theodericum, Robertum, filium Witerni, Girardum. — Addidit item Gaufridus prescripto dono eam quoque vicariam quam habebat in terra illa quam Walterius Brito et Hamelinus Gruellus tenet de Hugone de Rivo Petroso. Testes Dominus Arnaldus Cenomanensis episcopus, Robertus decanus... *Livre Blanc*, n° 112. — Biblioth. impér., fonds latin, n° 5211 B.

(1) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 9011 fr.

(2) *Livre Blanc*, n° 113.

(3) Hugo de *Paziaco*.

(4) *Livre Blanc*, n° 114. — On a déjà vu précédemment le combat judiciaire pratiqué dans les causes ecclésiastiques, on le verra encore par la suite, et tout porte à croire qu'il était assez fréquent dans notre pays. On sait au reste que dans les cours ecclésiastiques, les plus sages précautions étaient prises pour que le combat ne fût fatal à aucun des champions.

(5) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 18022 fr.

Drogon, qui déposa un acte semblable sur l'autel de Savigné, une somme de cent sous de deniers (1). Le frère de Renaud, nommé Herbert, pour avoir autorisé cette restitution, reçut cinquante sous de deniers (2).

Vers l'an 1075, le clerc Hugues, de Coulans (3), réclamait une prébende dans l'église de Saint-Julien et la prévôté de Courgenard. Ses réclamations n'ayant pas été écoutées par le chapitre, qui les regardait comme dénuées de fondement, il commença à faire du dégât sur les propriétés canoniales, et surtout sur celles d'un chanoine nommé Wandelbert. On en vint enfin à un accommodement; il déposa sur l'autel de Saint-Julien un acte par lequel il renonçait à ses prétentions; et les chanoines lui donnèrent, par le conseil de Geoffroy de Mayenne, quatre livres de deniers (4).

L'évêque Arnaud ajouta aux revenus du chapitre par des dons considérables. Il racheta le fief de la Mue-Sainte-Marie (5), pour une somme considérable (6). Ce prélat s'appliqua surtout à enrichir son église de vases sacrés et d'objets précieux; parmi les principaux, on compte un reliquaire de vermeil pour la partie du chef de saint Vincent possédé par la cathédrale (7). Il arriva sous son épiscopat un événement qui frappa d'admiration toute la

(1) En monnaie actuelle, 2820 fr.

(2) Ad notitiam veniat... quod Raginaldus de *Secusa* reddidit Deo et beato Juliano et presuli Arnaldo ecclesiam de *Savinniaco* (*al. Sauvinniaco*), que dudum de jure ejusdem Cenomanice Ecclesie fuerat abstracta... *Livre Blanc*, n° 180. — Biblioth. impér., fonds latin, n° 5211 B.

(3) Hugo de *Colenceio*.

(4) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 2252 fr. — *Livre Blanc*, n° 36. — Par la sage administration de ses revenus, le chapitre se trouva en état de faire de nouvelles acquisitions; citons pour exemple l'église de Sainte-James-sur-Sarthe, dont il ne possédait qu'une partie. — Le Paige, t. I, p. 422.

(5) *Muta*, *Mantula sanctæ Mariæ*.

(6) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 286.

(7) Selon les *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vincent*, Ms. de la Bibliothèque du Mans, n° 91, ce reliquaire fut donné à cette abbaye.

population du Maine, et qui lui fournit à lui-même l'occasion de signaler sa piété et sa générosité. On découvrit sous l'autel majeur de l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour, une dent du prince des Apôtres, en présence du roi Guillaume le Conquérant. La piété des Manceaux fut vivement excitée par un fait aussi remarquable, surtout lorsque des miracles s'opérèrent en grand nombre près de la sainte relique. Le roi normand voulut donner une châsse en vermeil pour la renfermer. L'évêque Arnaud offrit aussi des présents à cette occasion, et institua une fête commémorative de cette invention, qui s'est célébrée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et qui fut approuvée par le Pape Alexandre II (1). Arnaud donna encore à l'église cathédrale deux chandeliers de cristal ciselé, deux calices d'un or très-pur, une croix de corail garnie de perles, deux chapes, autant de chasubles à fleurons d'or, et plusieurs autres ornements, tant pour la décoration de l'autel que pour l'usage des ministres sacrés. On signale aussi une chasuble épiscopale si remarquable par sa richesse et sa beauté, qu'elle servait encore plusieurs siècles après la mort d'Arnaud, aux fêtes les plus solennelles. Ce prélat abandonna pour la cathédrale sa part des revenus du baptistère, des cloches et des offrandes, un marc d'or et quelques rentes attachées à des immeubles (2). Par la faveur de Guillaume le Conquérant, notre évêque était devenu maître d'immenses richesses; et ces dons auraient même pu paraître assez peu considérables pour un prélat aussi opulent; mais sa générosité se fit surtout remarquer par les travaux qu'il fit exécuter pour la restauration de l'église cathédrale (3). Il faut savoir au reste que notre église ayant

(1) On célébrait une messe solennelle de saint Pierre apôtre, et l'on en faisait mémoire à laudes. — *Proprium Sanctorum ecclesiæ regalis sancti Petri de Curia*, p. 208. Ms. de l'église Saint-Benoît au Mans.— Le Corvaisier, p. 367.

(2) *Martyrologium capituli Cenomanensis*, fol. 193, v. — *Vetera analecta*, t. III, p. 287. — Le Corvaisier, p. 367.

(3) D. Mabillon, *loc. cit.*

été dépouillée en partie pendant les dernières guerres, ne possédait plus alors de chandeliers en autre matière qu'en bronze et en cuivre (1). Heureusement la piété, si vive dans toutes les classes, tendait chaque jour à réparer les pertes que la basilique de Saint-Julien avait éprouvées. Vers ce temps-là Girard, prêtre et chanoine du Mans, qui appartenait probablement à la famille de Bellême, fonda un anniversaire pour Yves, évêque de Séez, et pour lui-même (2). Ce pieux évêque de Séez, en qui brillaient des qualités peu communes dans la maison de Bellême, au point qu'il a forcé les détracteurs de ses parents à lui donner des louanges, fit de grandes libéralités aux églises de son diocèse et des diocèses voisins. Celui du Mans en particulier lui fut redevable de la fondation du prieuré de Sainte-Gauburge, à Bonnétable, dont il était seigneur, et il le donna à l'abbaye de Saint-Denys-en-France (3). Ce prieuré resta important jusque dans le XVII[e] siècle, et peut-être plus tard encore (4). L'église paroissiale, dédiée à saint Étienne et à saint Sulpice, dépendait primitivement de ce monastère; la chapelle Saint-Nicolas, qui était alors paroissiale, en dépendait également.

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 287.

(2) *Martyrologium capit. Cenom.*, fol. 52, v idibus aprilis.

(3) Le prieuré de Sainte-Gauburge est estimé 800 livres par l'ancien pouillé de diocèse. Cfr. Odolant Desnos, *Mémoires historiques sur Alençon*, t. I, p. 114-117. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 221.

(4) La présentation de la cure de Bonnétable, estimée 3000 livres, appartenait au prieur. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 111. — Pesche, t. I, p. 181.

IV

SUITE ET FIN DE L'ÉPISCOPAT D'ARNAUD.

Règlement pour la sépulture des évêques et des chanoines. — Abbaye de Saint-Vincent; prieurés de Bazougers, Souday ; l'abbaye de Tuffé soumise à Saint-Vincent. — Guillaume, moine de Saint-Calais, abbé de Saint-Vincent, enfin évêque de Durham. — Abbaye de Saint-Georges-des-Bois.—Donations pieuses de plusieurs seigneurs du Maine. — Guy II de Laval pille les monastères, puis répare ses injustices. — Prieuré de Saint-Guingalois de Château-du-Loir. — Procès de l'évêque Arnaud et du chapitre contre l'abbaye de Marmoutier, pour l'autel de Vivoin. — Fondation du prieuré de Saint-Nicolas de Sablé. — L'évêque Arnaud s'oppose à cette fondation. — Il assiste à plusieurs consécrations d'églises. — Prieuré de Saint-Sylvestre à Malicorne et de Saint-Paul-le-Vicomte. — Abbaye de Lonlay. — Troubles dans l'abbaye de la Couture ; Juhel nommé abbé par Guillaume le Conquérant. — Prieuré de Solesmes. — Saint Gebouin et Radulfe, archevêque de Tours, s'opposent à l'installation de l'abbé Juhel; Guillaume le Conquérant et Arnaud le soutiennent. — Juhel déclaré excommunié et Arnaud suspens. — Saint Grégoire VII ordonne de juger la cause dans un concile; Juhel est établi abbé. — Troubles au sujet des pouvoirs du primat et des légats. — Arnaud et Juhel déclarés suspens par les légats, et rétablis par saint Grégoire VII. — Établissement du *sacre* au Mans et à Angers. — Mort et sépulture de l'évêque Arnaud.

L'évêque Arnaud montra en plusieurs circonstances l'affection qu'il portait aux institutions monastiques. Il fit un règlement touchant la sépulture des évêques du Mans et des membres du chapitre; il y reconnaît que l'abbaye de Saint-Vincent est le lieu où ils doivent être ensevelis, d'après une pratique fort ancienne et dont l'usage a fait une loi. S'ils meurent hors de la ville du Mans, mais dans le diocèse, leur corps doit y être apporté, pour y reposer près de ceux de leurs prédécesseurs (1). Herbert, fils de Jean de la Guierche, qui avait été attaché à la personne de l'évêque, ayant été enterré à l'abbaye de la Couture, les moines de Saint-Vincent élevèrent des réclamations, et

(1) *Historiæ abbatiæ sancti Vincentii Cenoman. compend.* Ms.

firent confirmer leur droit par Arnaud, Geoffroy de Mayenne, et un grand nombre de seigneurs (1). A une autre époque, Arnaud et le chapitre de l'église cathédrale donnèrent à l'abbaye de Saint-Vincent un fonds assez considérable (2). Au moment de son départ pour Rome en 1071, Arnaud accorda aux moines de Saint-Vincent la confirmation de tout ce que leur avait donné Gervais de Château-du-Loir. Il y ajouta le droit d'usage dans la forêt de Montsor. Sur la prière de Guy l'Écorché (3), il confirma les dons que ce personnage avait faits au monastère ou pourrait lui faire (4).

Avant qu'Arnaud eût été élu pour occuper la chaire épiscopale, Hamelin, de l'illustre maison d'Antenaise, fonda le prieuré de Saint-Victeur à Bazougers (5); il le dota richement, et le soumit à l'abbaye de Saint-Vincent (6). Peu de temps après cette fondation, l'abbaye reçut, vraisemblablement de la main de ce même seigneur ou de quelque personnage de sa famille, l'église de la paroisse de Bazougers, dont le revenu était assez considérable (7). Le pieux fondateur eut deux fils : Savari, qui lui succéda dans ses seigneuries, et Pierre, qui s'engagea dans la cléricature, et obtint le doyenné de Sablé (8).

L'abbaye de Saint-Vincent était d'ailleurs dans une ère de prospérité; elle jouissait de la faveur du roi Guillaume le Conquérant, auquel elle s'était attachée de bonne heure, et qui lui fit sentir les effets de sa protection. Elle était

(1) Pièces justificatives, n° XXVIII.

(2) *Ibidem*, n° XXIX.

(3) Widonis Scoriati.

(4) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 486.

(5) *Basilgeriæ*, *Bassogerium*.

(6) Ce prieuré était estimé à la fin du XVIIIe siècle 1300 livres selon Le Paige, et 3000 selon Cauvin.

(7) Elle était estimée 800 livres selon Le Paige.

(8) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. I, p. 166. — Maucourt de Bourjoly, *Histoire de Laval*, t. I, p. 125. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 47, 219.

gouvernée alors par l'abbé Hugues (1), successeur d'Avesgaud. Hugues, qui régit peu de temps le monastère, fit confirmer par Herbert de la Guierche (2) la possession de l'église de Saint-Corneille (3). Ce même seigneur, en qualité de suzerain, autorisa la possession de l'église de Mézières-sous-Ballon (4), donnée par Robert de *Sordonicus* (5). En reconnaissance, les moines lui accordèrent une somme de trente sous de deniers (6), s'engagèrent à nourrir un pauvre à perpétuité, et à dire cent messes pour lui (7). On loue d'ailleurs l'abbé Hugues comme ayant réuni les qualités les plus propres à un prélat: la piété, les lumières, la fermeté pour défendre les droits et les biens de son monastère (8).

Le successeur de Hugues dans la charge d'abbé fut Renaud, deuxième du nom. De son temps fut fondé le prieuré de Saint-Pierre de Souday (9), par un seigneur nommé Achard, qui donna aux moines de Saint-Vincent l'église de Souday et toutes celles qui en dépendaient, plusieurs fonds de terre situés dans le même lieu; le droit d'entretenir un pêcheur sur le ruisseau de Cotron (10), et d'y bâtir un moulin; enfin la paisson des porcs des religieux dans la forêt du fondateur. Cette donation se fit dans le château de Montmirail, en la cour de Guillaume Goët, suzerain d'Achard, en présence d'un grand nombre de témoins. Guy, moine de Saint-Vincent, remit à Achard un cheval et soixante sous (11); et à Gila, femme d'Achard, une tunique. Les fils d'Achard consentirent à la fondation; ce

(1) Un catalogue manuscrit place avant Hugues un abbé nommé Anselme ou Asselin, et range Hugues lui-même après Renaud II. — *Compend. hist. sancti Vincentii Cenom.*

(2) *Wirchia.* — (3) *Sanctus Cornelius.* — (4) *Maceriæ.*

(5) Pièces justificatives, nº XXX.

(6) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 846 fr.

(7) D. Martène, *Ampl. collect.*, t. I, col. 439.

(8) *Compend. hist. sancti Vincentii.*

(9) *Soldiacus.*

(10) *Cotron.*

(11) Soit 1689 fr. de notre monnaie.

qui n'empêcha pas dans la suite Pierre, l'un d'entre eux, de vouloir ravir aux moines la seigneurie du bourg de Souday; mais, sur les représentations de sa femme, il vint dans le chapitre de l'abbaye de Saint-Vincent, et reconnut les droits du monastère. Achard lui-même enleva sept bœufs aux moines de Souday, et refusa pendant longtemps de les rendre. Ils l'excommunièrent, et au bout de plusieurs mois il se présenta au prieuré de Tuffé, désavoua sa conduite, et fut absous par Ramnulfe. A une époque postérieure, Achard céda à l'abbaye une terre située à Souday, et reçut en échange un cheval de première qualité (1). Le prieuré de Saint-Pierre de Souday, d'abord fondé pour un petit nombre de moines, ne tarda pas à devenir considérable. L'un de ses bienfaiteurs fut Hugues du Saut-du-Loup, qui abandonna, vers 1106, au monastère de Saint-Vincent le rachat de l'autel (2). Nous aurons occasion de parler des augmentations qu'il reçut dans la suite, et de la belle église que les moines de Saint-Vincent y firent bâtir dans le cours du XVIe siècle.

Vers cette époque mourut Hugues de Montdoubleau, jeune seigneur très-affectionné, comme toute sa famille, à l'abbaye de Saint-Vincent, en laquelle il voulut être enterré, comme nous l'avons rapporté. Après avoir fait la confession de ses péchés, il donna le lieu de Tuffé au monastère, en présence de deux prêtres, de son fils nommé Herbert, et de sa femme. On a vu plus haut que l'abbaye de Notre-Dame de Tuffé fut ruinée au IXe siècle, et qu'elle fut rétablie ensuite par les seigneurs de Montdoubleau. Hugues voulut assurer l'existence de ce monastère en le mettant sous la direction d'une grande abbaye comme Saint-Vincent; mais ses dispositions ne furent pas suivies d'abord. Enfin, en 1073, Hamelin de Langeais (3), administrateur de la baronnie de Montdoubleau pendant la

(1) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 481.
(2) Idem, *loc. cit.*, col. 611.
(3) De *Langiaco*.

minorité de son beau-fils Hildebert Payen, fils de Helvise de Montdoubleau, confirma tout ce que les premiers barons de Montdoubleau avaient fait en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent. L'évêque Arnaud et l'abbé Raynaud s'étaient vus forcés d'avoir recours à de pressantes instances pour obtenir cette restitution. Au reste, Hamelin ne se contenta pas de remettre entre les mains des moines de Saint-Vincent l'abbaye de Tuffé et ses dépendances assez considérables, il y joignit l'église de Notre-Dame de Montdoubleau, située dans le château même. Cette église avait été jusques alors une collégiale de chanoines; mais depuis elle devint un prieuré dépendant de Saint-Vincent. Toutefois, les moines durent remettre à Hamelin de Langeais cent livres de deniers (1), et à Helvise une livre d'or. Les moines eurent soin de faire confirmer ce contrat par un grand nombre de signatures qui y furent apposées en différentes circonstances. Ces noms révèlent des faits assez curieux; on y voit que la cour du roi Guillaume le Conquérant était très-fréquentée par les évêques, les abbés et même les simples moines de Saint-Vincent et de la Couture, et, il est permis de le croire, des autres abbayes du Maine. On remarque aussi que les religieux de Saint-Vincent avaient eu soin de faire ratifier leur acte par les deux prétendants qui se disputaient notre province. Ils avaient demandé d'un côté la sanction de Guillaume et de son fils Robert; de l'autre celle de Hersende et de Geoffroy de Mayenne (2).

Tant de précautions prises par les moines de Saint-Vincent ne les mirent pas à l'abri de toute contestation.

(1) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 2820 fr.

(2) De simples particuliers faisaient souvent des dons assez considérables aux monastères, comme Guillaume dont il est parlé dans cette charte. — Notum fieri volo sancte Dei Ecclesie fidelibus tam presentibus quam futuris, quod ego Willelmus, cognomento *Obsoenus*, orationis gratia corde et habitu peregrini Jerusalem, si Dominus annuerit, adire disponens, unam masuram terre sitam prope *sancti Pavatii* ecclesiam... monachis *sancti Vincentii* do... † Signum Arnaldi episcopi, signum Ascelini abbatis... — Biblioth. impér., ancien fonds latin, nº 5444, carta XXV.

Hildebert Payen étant devenu majeur et maître du château de Montdoubleau, entreprit de faire casser le contrat accordé par ses parents, et auquel il avait expressément consenti. Les moines arrêtèrent ses poursuites en lui donnant quarante livres de deniers, monnaie du Maine, et un cheval des plus beaux, estimé dix livres. Cet accord fut conclu vingt à trente ans plus tard, au temps que Ramnulfe était abbé de Saint-Vincent (1). Comme l'agriculture n'était nulle part aussi florissante que sur les terres des monastères, les chevaliers recherchaient de préférence les chevaux qui y avaient été élevés. On trouve dans les cartulaires du Maine au moyen âge beaucoup d'exemples qui confirment cette remarque.

La famille de Bellême, qui avait rétabli l'abbaye de Saint-Vincent, lui continuait sa protection. Yves de Bellême, évêque de Séez, avait donné à ce monastère les églises de Courgains (2) et de Marcilly (3), dans l'Hiémois, au diocèse de Séez; Roger de Montgommery et Mathilde sa femme, nièce du prélat, confirmèrent les dons de leur oncle (4). Un membre de cette illustre famille, dont on verra plus tard d'autres dons pieux, Gervais, confirma à l'abbaye de Saint-Vincent la viguerie de Sarcé (5) et le droit de chasse dans le bois dit de Saint-Vincent. C'était un don de l'archevêque Gervais, que son neveu renouvelait (6). Sous la prélature de Raynaud, l'abbaye reçut encore les églises de Saint-Longis et de Vezot (7), ou au moins de nouvelles confirmations pour ces propriétés. Nous nous bornons à ces dons plus considérables, sans entrer dans

(1) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 482. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, Append., t. VI, p. 563, edit. Luc., et lib. LIV, num. 12.

(2) *Curia Laboris*, *curia Laboriosa.*

(3) *Marciliacus.*

(4) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 420, 493.

(5) Vicariata terræ de *Sarciaco.*

(6) D. Martène, *loc. cit.*, col. 473.

(7) *Vezot.*

le détail de ceux d'une moindre valeur. Aussi l'observance religieuse de Saint-Vincent était fort renommée, et son abbé doué d'une grande prudence, vertu toujours nécessaire pour le gouvernement, mais principalement dans les circonstances difficiles où se trouvait le Maine à cette époque (1).

Le successeur de Raynaud II se nommait Guillaume (2). Il fut l'un des plus illustres abbés de Saint-Vincent, et devint ensuite l'un des plus grands prélats de l'Angleterre. Né dans le diocèse de Bayeux, Guillaume était doué de qualités brillantes : un esprit vif et pénétrant, beaucoup de justesse et de solidité dans le jugement, une facilité merveilleuse à s'énoncer et à le faire avec grâce, une mémoire prodigieuse, qui fit l'admiration de tous ceux qui en éprouvèrent l'étendue et la fidélité. Avec de si heureuses dispositions, il cultiva les sciences avec ardeur, et acquit un grand fonds de littérature sacrée et profane. Il se rendit en même temps très-habile dans l'intelligence de toutes sortes d'affaires. A tant de perfections acquises et naturelles, Guillaume joignait des mœurs exemplaires, une tempérance dans le boire et le manger, et une modestie en ses habits, que son principal historien n'a pas cru devoir oublier dans son éloge; sans doute parce qu'elle contrastait avec le luxe de la plupart des prélats de son temps et de son pays.

Dès sa première jeunesse, il s'agrégea au clergé de Bayeux; mais son père s'étant fait religieux en l'abbaye de Saint-Calais, il fut touché de cet exemple, et s'engagea dans le même monastère par la profession monastique. Bientôt son mérite, joint à sa ferveur et à son exactitude à s'acquitter des devoirs de son état, lui frayèrent la voie aux charges de prieur en second, puis de grand prieur,

(1) *Compendium hist. sancti Vincentii*, Ms.

(2) Nous avons suivi presque uniquement en cet endroit l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 433-437, et un article de la *Biographie universelle* de Michaud, par M. Lécuy, t. LXVI, p. 261.

auxquelles il fut élevé tour à tour (1). De Saint-Calais, il passa à Saint-Vincent du Mans, dont les moines l'élurent pour leur abbé, vers l'an 1075. Cette nouvelle dignité lui donna occasion de faire paraître ses rares talents en un plus grand jour. Le Pape et les rois de France et d'Angleterre en ayant connaissance, lui accordèrent leur estime et leur amitié. Ils le voyaient avec plaisir à leurs cours; tant ils étaient charmés de son éloquence et de sa sagesse.

Guillaume le Conquérant, qui avait souvent éprouvé l'habileté de l'abbé Guillaume dans les affaires les plus épineuses, l'appela en Angleterre; et l'évêché de Durham étant venu à vaquer, il en fut pourvu par le roi le 9 novembre 1080, et fut sacré le 3 janvier suivant. Thomas, archevêque d'York, assisté de tous les évêques de l'Église anglicane, en fit la cérémonie, à laquelle le prince assista en personne. Pour plus grande preuve de son estime et de sa confiance, le monarque chargea le nouvel évêque de maintenir le repos public dans tout le royaume.

L'Église de Durham avait besoin d'un pasteur aussi vigilant et aussi zélé que l'était Guillaume; Walcher, noble lorrain, que le Conquérant y avait préposé en 1072, avait été tué dans une émeute populaire, le 14 mai 1080. Égelwin, prédécesseur immédiat de ce prélat, était mort dans la prison à laquelle il avait été condamné pour être entré dans une conspiration contre le roi Guillaume, en 1071. L'état du diocèse tout entier était déplorable. Notre abbé de Saint-Vincent travailla efficacement à remédier à tant de maux, et commença par rétablir dans sa cathédrale les moines qui la desservaient originairement. On sait que depuis l'époque de saint Grégoire le Grand et de saint Augustin apôtre d'Angleterre, toutes les cathédrales de ce pays étaient desservies par des bénédictins, et que cet usage persévérait encore en plusieurs jusqu'au temps de Henri VIII.

(1) Guillaume de Malmesbury suppose que notre prélat fut abbé de Saint-Calais, et non de Saint-Vincent. Mais son autorité doit céder à celle de Turgot, historien de l'Église de Durham, qui avait exercé la charge de prieur de Durham sous l'évêque Guillaume.

Guillaume augmenta les revenus de son Église, et en défendit les droits et immunités. Il éleva une nouvelle cathédrale, beaucoup plus belle que la première; mais il ne put l'achever. Il bâtit aussi un monastère, qu'il prit soin d'enrichir de livres et d'ornements sacrés.

L'autorité dont il jouissait sous le règne de Guillaume le Conquérant, il la conserva quelque temps sous celui de Guillaume le Roux, son successeur; mais ayant été accusé faussement d'avoir trempé dans la conjuration d'Odon, évêque de Bayeux et oncle du monarque, il fut chassé de son Église. Il se retira alors en Normandie, où le duc Robert l'accueillit, non comme un exilé, mais comme s'il eût été son propre père, et lui accorda dans ses états le même crédit qu'il avait antérieurement en Angleterre. Guillaume fut rappelé en 1091, après deux années d'exil, et rétabli dans les bonnes grâces du roi.

Soit qu'il craignît de perdre encore la faveur du prince, ou qu'il fût entraîné par l'exemple, il tomba dans un écueil qui ternit sa grande réputation. Il fut l'un des plus ardents et même le chef des évêques d'Angleterre, qui, pour plaire au roi, abandonnèrent saint Anselme dans la fameuse assemblée de Rockingham en 1095. Toutefois il se réconcilia si parfaitement dans la suite avec son primat, que dans la maladie mortelle qui le saisit à Windsor le jour de Noël de la même année, Anselme fut celui de tous les prélats qu'il consulta plus volontiers sur ses besoins spirituels. On vit de nouveau en cette occasion combien Guillaume était estimé de tout le monde. Aussitôt que son état fut connu, les uns coururent à lui pour profiter encore de ses avis, les autres pour tâcher de lui procurer quelque soulagement. Il édifia tous les assistants par les sentiments de piété et de résignation qu'il fit paraître jusqu'au dernier moment. Il mourut le 2 janvier 1096.

Guillaume a laissé quelques ouvrages; on n'en connaît plus que deux : un *Recueil de lettres* aux moines qui desservaient sa cathédrale, écrites pendant son exil. Il en reste un fragment cité par Turgot, prieur de Durham,

dans son histoire. Un manuscrit conservé dans les archives de l'église de Durham, contient une lettre de Guillaume adressée aux mêmes moines. Peut-être est-ce le même ouvrage que le précédent. Le second porte pour titre : *Opus Wilhelmi de sancto Carilepho, de triennio exilii sui.* Il est conservé manuscrit dans la même église. On présume que c'est une apologie du prélat contre les accusations qui avaient causé son exil.

Cet ouvrage n'est pas le seul titre qui témoigne de la reconnaissance que Guillaume conserva envers l'abbaye de Saint-Calais : dans les anciens monuments de l'Église d'Angleterre, il est nommé Guillaume de Saint-Calais (1). Il prouva d'une autre manière encore le souvenir filial qu'il conservait au cloître qui l'avait formé à la piété et aux sciences ecclésiastiques. Sur ses instances et sur celles de Samson, qui était son chapelain et trésorier de Bayeux, le conquérant de la Grande-Bretagne expédia, en l'année 1082, une charte datée de Dontonam, pour unir le monastère de Cloveneham (2), en Angleterre, à l'abbaye de Saint-Calais, au diocèse du Mans (3).

Tous les monastères du diocèse n'eurent pas des hommes aussi distingués que l'évêque Guillaume; mais presque tous jouirent d'une véritable prospérité sous l'épiscopat d'Arnaud. L'abbaye de Saint-Georges-des-Bois reçut pour ainsi dire une nouvelle vie, vers l'année 1075, par la piété du jeune Bouchard, comte de Vendôme, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut. Il est vrai que le prieuré de Houssay, qui dépendait de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, eut à souffrir de grands dommages de la brutalité des serviteurs de ce même Bouchard, qui venait de confirmer solennellement les priviléges de cette abbaye. Peu de

(1) *Anglia sacra*, t. I, p. 704.

(2) *Clovenhamense* cœnobium in pago Lincolnensi, cella sancti Karilepho apud Cenomanenses.

(3) Dugdale, *Monasticon anglicanum*, t. I, p. 155. — *Journal historique de Verdun*, 1760, octobre, p. 278. — Cfr. *Gallia christiana*, t. XI, col. 355 E.

temps après, ses veneurs, parcourant la forêt de Gastines, entrèrent dans le prieuré, le mirent au pillage, et y passèrent la nuit en orgies et en excès de tout genre. L'abbé porta ses plaintes au jeune comte, qui défendit à ses gens, sous les peines les plus sévères, de commettre à l'avenir aucun dégât sur les terres du monastère (1).

En même temps, le Pape saint Grégoire VII nommait l'abbé Oderic cardinal du titre de Sainte-Prisque, et plusieurs seigneurs manceaux rivalisaient de générosité envers le monastère. Robert le Bourguignon, ce puissant seigneur de Sablé dont il sera encore question, accorda en 1077 à cette abbaye le past de cent porcs dans sa forêt de Brien (2). Guy III, sire de Laval, dit le Jeune ou le Chauve, lui donna le prieuré de Saint-Laurent-des-Ermites, à Ahuillé, fondé primitivement par l'un de ses ancêtres (3). Il confirma à l'abbaye du Ronceray d'Angers le presbytère d'Avesnières, donné par Guérin de Saint-Berthevin (4). La charte est datée de l'an 1080. Il fit aussi des dons assez considérables aux abbayes de Saint-Serge d'Angers et de Marmoutier. Ce dernier monastère était toujours l'objet de la dévotion spéciale des seigneurs de Laval. Hamon, père de Guy III, y fut enterré en 1080; et son fils y reçut aussi la sépulture en 1095.

On accuse cependant Guy III d'avoir trop souvent obéi aux basses suggestions de l'avarice, et d'avoir vendu très-cher toutes les concessions qu'il faisait aux religieux. Esclave des caprices de sa seconde femme, Cécile, que des historiens font sortir de la maison de Mayenne, il reprit quelquefois par violence ce que la piété de ses ancêtres avait donné

(1) L'abbé Simon, *Histoire de Vendôme*, t. II. — De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 210.

(2) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 173.

(3) En 1777 ce prieuré était estimé 500 livres selon Cauvin, et 350 selon Le Paige. — Bourjoly, *Mémoires sur Laval*, t. I, p. 131.

(4) ... Dedit monialibus sanctæ Dei genitricis Mariæ presbyterium ecclesiæ Avenariæ. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 37. — *Cartularium beatæ Mariæ Caritatis Andeg.*, n° 366.

aux monastères. Les religieuses du Ronceray elles-mêmes se virent contraintes de lui accorder une somme considérable, parce que Guy II, son aïeul et son prédécesseur, avait comblé leur monastère de ses pieuses libéralités (1). Guy eut une fille nommée Hiltrude, qui fut prieure d'Avesnières, et depuis abbesse du Ronceray; elle réunit son prieuré à l'abbaye. De son temps l'évêque Arnaud visita le prieuré d'Avesnières, et il y fut reçu avec de grands honneurs par Guérin de Saint-Berthevin, Oranie de Laval sa femme, et par le seigneur d'Anthenaise. Il confirma cet établissement en présence des personnages qui viennent d'être désignés, et de plusieurs autres, comme Hoël, doyen de Saint-Julien, Engerbert, chantre, Hubert, doyen rural, plusieurs chanoines, Bernard, prieur de l'abbaye d'Évron, et quelques seigneurs (2). Ce fut surtout l'abbaye d'Évron qui fut victime des passions cupides de Guy III. On ignore les noms des abbés qui gouvernèrent à cette époque le monastère; mais il est constant que la discipline la plus régulière y était en vigueur. Le seigneur de Laval s'y transporta vers 1080, et contraignit les moines à lui rendre la terre de Sainte-Marie, avec les autres biens donnés par ses aïeux. Lorsque le fier baron s'en allait comme en triomphe, il se tourna vers l'église, parlant avec irrévérence de la sainte Vierge, qui en est patronne. Il fut saisi à l'instant d'une violente douleur qui lui tint le cou dans la position où il était tourné, sans qu'il lui fût

(1) Hoc iterum notum fieri volumus, tam futuris quam presentibus, quod costumas de suis hominibus jam dudum concessas, quas monialibus sancte Marie de Avenariis dominus Guido uxorque ejus Cecilia injuste abstulerant, rursus omnino in perpetuum concesserunt... *Cartularium B. Mariæ Caritatis Andeg.*, nos 363 et 364. — Cfr. Bourjoly, *Mémoires sur Laval*, t. I, p. 131. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 110.

(2) Ernaldus, episcopus Cenoman., ad *Avenarias* venit, et receperunt eum Garinus de *Sancto Bertivino* et nonne, curamque illius fecerunt... hoc audierunt et viderunt : Huellus S. Juliani decanus, et Engerbertus cantor, Hubertus decanus... *Cartularium B. Mariæ Caritatis Andeg.*, nº 365. — Bourjoly, *loc. cit.*, p. 131 et 132.

possible de le faire revenir à sa situation naturelle. Guy, voyant dans cet événement une punition du Ciel, revint au monastère, sincèrement repentant de sa faute : il rendit aux religieux ce qu'il venait de leur enlever, et fut guéri par les prières de l'abbé. Guy éprouva néanmoins un violent torticolis chaque fois qu'à ses jurements il associa Dieu, la sainte Vierge et les saints. La tradition ajoute qu'au moment de sa première punition, il fit vœu de bâtir une chapelle à l'endroit où il se trouvait. On la montre sur le chemin de Saint-Christophe-du-Luart à Evron. On nomme encore cet édifice chapelle du Torticolis ou des Hermandières ; elle est petite et se termine en rond-point, mais sans aucun caractère déterminé d'antiquité (1).

Les violences du baron de Laval envers les serviteurs de Dieu furent imitées par d'autres seigneurs, et surtout par Geoffroy III de Mayenne. Ce personnage, si célèbre à divers titres dans l'histoire du Maine, entreprit de ravir l'église de Chahaignes au prieuré de Saint-Guingalois de Château-du-Loir. Après la ruine de la collégiale fondée par l'évêque Gervais, le chapitre de Saint-Guingalois ne parvint pas à se relever entièrement. Toutefois il y avait encore onze chanoines entretenus par les revenus de la collégiale ; mais ce nombre paraissait insuffisant pour maintenir la régularité dans la célébration de l'office divin, et d'ailleurs leur condition était malheureuse, parce qu'ils n'avaient recouvré qu'une minime partie de leur dotation première. Gervais, neveu de l'ancien évêque du Mans du même nom, étant devenu le chef de la maison de Château-du-Loir et possesseur d'une très-grande fortune, songea aussitôt à relever l'une des plus belles fondations de sa famille. Gervais était d'ailleurs un seigneur rempli de piété, et qui en donna plusieurs fois des marques significatives. Il comprit tout d'abord que le meilleur moyen de venir au secours de cet établissement

(1) Gerault, *Notice historique sur Évron*, p. 12. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 110. — Maucourt de Bourjoly, *Mémoires historiques sur Laval*, t. I, p. 131 et 132.

était d'y établir des moines à la place des chanoines. L'abbaye de Marmoutier se trouvait alors dans l'une de ses plus belles périodes; la ferveur de ses religieux était telle, que de toutes parts on venait en demander pour les établir à la tête des monastères de France et d'Angleterre. Grand nombre de barons et de chevaliers y revêtirent l'habit de saint Benoît; d'autres offrirent des églises ou des monastères (1). Cependant l'un des dons les plus considérables que Marmoutier reçut à cette époque fut celui que lui fit Gervais. Désirant travailler au salut de son âme, dit-il lui-même, il se rendit à l'illustre abbaye, en la compagnie de l'évêque du Mans Arnaud, et ils supplièrent tous les deux longtemps et avec instance le bienheureux Barthélemy, qui gouvernait alors le monastère, d'accepter l'offrande de l'église de Saint-Guingalois, avec toutes les églises, terres, droits et revenus qui en dépendaient, exempts de toutes exactions et autres tributs, pour en jouir désormais paisiblement, et y établir des moines qui nuit et jour s'y consacreraient au service de Dieu. L'abbé accepta enfin cette donation, à laquelle consentirent les parents du fondateur et les chanoines qui desservaient encore l'église. Afin d'éviter les contestations qui pourraient s'élever dans la suite, Gervais, sa mère, ses frères, et chacun des chanoines reçurent des moines une certaine somme : Gervais, quatre mille sous (2); Élisabeth sa mère, cent sous; Adam, dix livres (3); Robert, dix livres; Gervais, clerc, cent sous; les chanoines Ursus, quarante sous; Haimoin, trente sous; Ranulfe, quarante sous; Orderic, trente sous; Guy, quarante sous; Fulcoïs, soixante sous; Gautier, vingt sous; Herbert, quarante sous; Teduin, quarante sous; Witerne, quinze sous; Garnier, vingt sous (4).

(1) D. Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.*, sæcul. VI, part. 2, p. 384 et seq. — *Annales O. S. B.*, lib. LXIII, num. 11, 12, 13, et passim. — Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 318, 381, 394.

(2) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 112800 fr.

(3) Soit 5632 fr.

(4) La charte originale qui contient cette fondation est conservée aux

Le prieuré de Saint-Guingalois ne tarda pas à devenir l'un des établissements religieux les plus importants du diocèse du Mans. Le prieuré du Houx, à Jupilles, fondé en 1219 par Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou et du Maine, en l'honneur de saint Blaise, et celui de Mansigné, fondé avant l'année 1125, avec sept cures, étaient à la nomination du prieur. Le nombre des religieux avait été d'abord indéterminé, et il est à croire qu'il fut assez grand; il fut ensuite réduit à un prieur et six moines. La conventualité fut longtemps conservée dans ce monastère (1). Entre les premières possessions de ce prieuré il faut compter la chapelle de Saint-Sauveur et le bourg qui l'environnait, à Château-du-Loir: ce fut un don du fondateur (2); les églises de Saint-Pierre de Jupilles, Sainte-Cécile, Saint-Jean de Chahaignes, pour laquelle il y eut peu après contestation, de Saint-Aignan (3), Saint-Pierre de Lavardin, Saint-Martin de Mansigné, Lavernat et Montabon.

A l'exemple de Gervais de Château-du-Loir, d'autres seigneurs firent des dons considérables au prieuré de Saint-Guingalois, entre autres Hubert de Mansigné; mais son fils, nommé aussi Hubert, intenta un procès aux religieux, qui obtinrent la paix en cédant une partie de leurs droits (4). Le domaine féodal de ce monastère se composait de la seigneurie d'une partie de la ville de Château-du-Loir (5), qui était une baronnie; et son écusson (6), qui

archives de la Sarthe. Elle a été publiée par D. d'Achery, *Spicilegium*, t. XI, p. 296, et par D. Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.*, sæcul. VI, part. 2, p. 388. — Ménage avait déjà publié une partie considérable d'une ampliation de cette charte, mais il s'était trompé en la rapportant à l'année 1319. — Voir encore Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., nº 308.

(1) Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 395. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 213.

(2) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 371. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 494.

(3) Sanctus Anianus *de Montisabonico*.

(4) Bilard, *Analyse*, etc., nº 309.

(5) Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 619, 635.

(6) D'argent à une clef d'azur.

lui avait été donné dès son origine, portait la marque de sa soumission directe au Saint-Siége. En effet, dans le *Liber censuum* (1), dont la rédaction première remonte au moins au temps de Charlemagne, et qui n'a pas admis d'addition postérieurement au pontificat d'Innocent III, le prieuré de Saint-Guingalois est coté pour une contribution de tous les sept ans, mais qui est considérable; Saint-Guingalois est même le seul établissement de notre diocèse, soit religieux soit séculier, inscrit sur ce registre (2). Il est vrai que ce précieux monument n'est pas parvenu tout entier jusqu'à nous.

Pour que rien ne manquât à la solidité de la fondation de Saint-Guingalois, le bienheureux Barthélemy obligea Gervais de Château-du-Loir à demander la confirmation de son établissement au Saint-Siége. Alexandre II l'accorda volontiers par une bulle adressée à l'abbé de Marmoutier, et datée du 23 septembre, de l'an septième de son pontificat, de l'incarnation de Jésus-Christ 1067, indiction sixième (3). Malgré toutes les précautions prises par les religieux de Saint-Guingalois pour s'assurer la paix, ils ne purent pas toujours l'obtenir, comme nous l'avons vu pour Mansigné; ils eurent plus tard des difficultés plus graves encore au sujet de l'église de Saint-Jean de Chahaignes contre Geoffroy de Mayenne et Simon de la Chartre; mais avec l'aide des évêques du Mans, des archevêques de Tours, et surtout du Saint-Siége, ils parvinrent à faire triompher leurs droits (4).

L'évêque Arnaud se montra d'abord disposé à favoriser

(1) Publié par Cenni, à Rome, en 1760. *Monumenta dominationis Pontificiæ*, 2 vol. in-4°.

(2) Provincia Turonensis. — Majus Monasterium juris beati Petri est. Singulis septenniis 1 lib. arg. et pro ecclesia sancti Guincolei X sol. Cenoman. monete, etc. In episcop. Cenomanens. Ecclesia sancti Guincolei XII dn. de Castro Cadurciar.. — *Patrologie*, t. XCVIII, col. 485.

(3) D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, part. 1, t. I, p. 414.

(4) Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., nos 310-312.

l'abbaye de Marmoutier. Sur la demande de l'abbé Barthélemy, il accorda dès l'année 1068, la seconde de son épiscopat, la confirmation de tout ce qu'elle possédait alors dans le diocèse du Mans : Saint-Guingalois de Château-du-Loir, Saint-Hippolyte de Vivoin, Saint-Martin de Laval et le lieu de Saint-Malo, à Sablé. L'abbaye de Marmoutier avait d'autres dépendances dans le diocèse, comme Notre-Dame de Torcé, Saint-Célerin, Saint-Cyr et Sainte-Juliette de Bouère, Saint-Martin de Lavardin et d'autres encore; mais l'acte qui nous fournit ces renseignements désigne seulement les principales de ces possessions. Deux fois l'évêque Arnaud se rendit au prieuré de Saint-Léonard de Bellême, en 1074, et à une autre époque demeurée incertaine (1); il s'y trouva réuni avec plusieurs évêques et abbés venus pour célébrer la fête du saint solitaire manceau, et il y donna des marques de sa sympathie pour Marmoutier. Toutefois, on fait remarquer qu'il exigea vingt livres de deniers (2) pour accorder la confirmation dont nous avons parlé. Or, il était contre l'usage des prélats de rien exiger pour un pareil service; à peine quelques seigneurs laïques se permettaient-ils de semblables exactions (3).

Malheureusement d'autres faits encore prouvent l'avarice de l'évêque Arnaud. Lorsqu'il visita le prieuré d'Avesnières, il exigea un cheval de prix des religieuses, pour les investir des terres que le seigneur de Saint-Berthevin leur avait données (4). Il fit quelques dons à l'église cathédrale; mais les contemporains les regardaient comme peu considérables pour un prélat qui jouissait d'une véritable opulence, et qui avait si largement profité des dépouilles de

(1) Orderic Vital et Gilles Bry de La Clergerie, qui rapportent ces faits, citent des dates évidemment erronées. Cfr. D. Bondonnet, *Les Vies des évêques du Mans*, p. 441.

(2) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 11264 fr.

(3) Baluze, *Miscellanea*, t. VII, p. 199. — D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*.

(4) *Cartularium beatæ Mariæ Caritatis Andeg.*, n° 365.

l'Angleterre (1). D'après ces faits, il est permis de conjecturer que quelque motif d'un intérêt sordide inspira à notre évêque les mauvais sentiments qu'il conçut à l'égard de Marmoutier.

Il entreprit, de concert avec ses chanoines, de ravir à ce célèbre monastère l'autel de Vivoin, dont le pieux Vulgrin avait garanti la possession, d'accord avec le chapitre. L'abbé Barthélemy, qui travailla avec tant d'efficacité à rétablir la paix, que des seigneurs laïques voulaient troubler, ne parvint, ni par prières ni par remontrances, à fléchir l'esprit du prélat. Il adressa cependant à ses antagonistes une lettre très-forte, dans laquelle il leur rappelle la nécessité d'observer les engagements contractés. Il insiste sur la dignité de l'Église de Saint-Julien qui serait violée, s'ils manquaient à leur parole; enfin, il cherche à leur faire comprendre que leur conscience est intéressée à maintenir une association de prières avec Marmoutier (2). Ces raisons, aussi solides que bien exprimées, ne firent aucune impression sur l'esprit du prélat et des chanoines, et Barthélemy dut acheter à force de présents la justice due à sa cause seule.

Arnaud témoigna encore son mauvais vouloir envers l'abbaye de Marmoutier dans une autre occasion. Pendant la longue vacance du siége épiscopal qui précéda l'élection de ce prélat, le seigneur de Sablé et de Craon, Robert le Bourguignon, donna plusieurs marques éclatantes du respect et de la dévotion qu'il avait pour Marmoutier. On le vit plus d'une fois faire le voyage de Tours pour s'y recommander aux prières des religieux. Un jour Robert vint avec son épouse Haduise, surnommée Blanche, afin d'y offrir à Dieu ses vœux et de demander les suffrages de la congrégation; l'abbé Albert leur accorda ce qu'ils imploraient avec tant d'humilité, et le prince, en reconnaissance, exempta le monastère des péages auxquels il se

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 287.
(2) Idem, *Acta Sanctorum O. S. B.*, sæcul. VI, part. 2, p. 387.

trouvait soumis à Craon, à Sablé, et généralement dans toutes ses terres (1).

La ville de Sablé avait alors plusieurs églises; la plus ancienne avait été d'abord dédiée à Notre-Dame, mais ayant été détruite, elle fut rebâtie en l'honneur de saint Martin, et servit de paroisse : car primitivement la paroisse était à Solesmes. Hubert de Beaumont, vicomte du Maine, bâtit tout près une autre église en l'honneur de saint Malo, dans laquelle il mit quatre chanoines, et leur donna cette église de Saint-Martin et toutes les autres églises du lieu. Les choses restèrent en cet état jusqu'au temps de Robert le Bourguignon (2), où, les chanoines ayant cessé de donner de l'édification au public, ce seigneur appela des moines de Marmoutier, et les établit dans l'église de Saint-Malo, qui prit ensuite le nom de Saint-Nicolas. Aux prébendes des chanoines Robert ajouta quelques revenus en faveur des moines. L'église de Saint-Malo se trouvait dans l'enceinte même du château; elle avait été établie pour le service du seigneur et de sa famille, selon un usage presque universellement suivi alors; mais parmi les droits que le fondateur accorda aux religieux, il leur donna celui de construire un bourg, et ce fut ce qui occasionna probablement peu de temps après le changement de nom et de lieu (3). On croit que Robert le Bourguignon fut l'auteur de ce changement, par la dévotion qu'il portait au saint évêque de Myre, et qu'il témoigna par ses dons à l'abbaye

(1) D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, t. I, part. 1, p. 377.

(2) Du Chesne, les Sainte-Marthe, de Marolles, le P. Labbe et d'autres font sortir Robert le Bourguignon de la maison de Bourgogne; Ménage, au contraire, soutient qu'il était de celle de Nevers.

(3) Quoique la charte de fondation du prieuré de Saint-Nicolas de Sablé ait été déjà publiée par D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, t. XI, p. 294, par Baluze, *Miscellanea*, t. VII, p. 195, et par Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 77, nous la reproduisons cependant à cause de l'intérêt général qu'elle présente; et d'ailleurs nous l'avons revue sur l'original. Pièces justificatives, nº XXXI.

de Saint-Nicolas d'Angers (1). Il faut aussi remarquer que les chanoines ne se contentèrent pas de favoriser l'entrée des moines en l'église de Saint-Malo, mais encore demandèrent et obtinrent d'être revêtus de l'habit monastique (2). Le prieuré de Saint-Nicolas reçut dès son origine des biens considérables, soit de son fondateur, qui se montra constamment devoué à Marmoutier (3), soit d'autres seigneurs.

Parmi ceux-ci, il faut compter Guillaume Martin, seigneur de Grez-en-Bouère. Il donna la métairie de Coudré (4), s'engageant à y bâtir une église et une maison monastique, si le chapitre de l'abbaye consentait à lui donner un religieux pour l'habiter; à fournir à ce religieux des livres, des ornements et toutes les autres choses nécessaires à la célébration des divins mystères; à lui donner des meubles, un valet et un cheval; à le nourrir et vêtir durant sa vie; et promettant qu'après sa mort il laisserait la terre où ce prieuré serait situé pour fournir à la dépense et à l'entretien du prieur. L'offre parut trop avantageuse aux religieux de Marmoutier pour la refuser; ils lui accordèrent un religieux prêtre, nommé Pierre; et aussitôt Guillaume Martin consomma son offrande dans le chapitre de Marmoutier, et en déposa la charte sur l'autel, après avoir prié les religieux de le recevoir au nombre de leurs frères, et de lui donner l'habit monastique, au moins à la fin de ses jours. L'année n'est pas désignée dans l'acte qui relate ces faits; on croit qu'ils sont de la même date que la fondation du prieuré de Sablé. On ne sait pas non plus combien de temps ce prieuré subsista; il y a beaucoup d'apparence

(1) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 79.

(2) Idem, *loc. cit.*, p. 334.

(3) Geoffroy de Sablé intervint en faveur des moines de Marmoutier dans la fondation du prieuré de Saint-Martin de Lamballe par Geoffroy Boterel, comte des Bretons, en 1084. — Guimart, *Histoire des évêques de Saint-Brieux*, p. 160.

(4) *De Coldreio.*

que l'Église ayant défendu aux religieux de demeurer seuls, on l'unit à celui de Sablé (1); c'est ainsi que ce prieuré s'augmenta en peu d'années. D'ailleurs la famille du fondateur lui conserva toute sa protection. Renaud, fils de Robert le Bourguignon, mérita d'être compté parmi les principaux bienfaiteurs de Marmoutier; il confirma tout ce que ce monastère possédait ou pourrait posséder dans la suite sur ses terres. Il consentit cet acte à la prière de l'abbé Barthélemy, et dans le chapitre, où il était venu se recommander aux prières de la communauté, en partant pour le pèlerinage de Rome (2).

Toutefois le prieuré de Saint-Malo éprouva quelques contradictions. Lorsqu'il fut transféré hors de la ville, du temps de Robert le Bourguignon, comme nous l'avons dit, il fut nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'évêque pour bâtir une nouvelle église, et Arnaud la refusa. L'abbé Barthélemy se plaignit au concile de Poitiers, où présidait l'archevêque de Lyon, légat du Saint-Siége, et obtint gain de cause; mais le prélat, humilié, voulut se venger, et suscita de nouveaux embarras aux moines (3).

De leur côté, les religieux de la Couture réclamèrent, au nom de leur prieuré de Solesmes, une indemnité pour les droits concédés à ceux de Marmoutier. En effet, les prérogatives que l'église de Solesmes possédait autrefois, en qualité d'église-mère, sur celle de Sablé, avaient passé au nouveau prieuré par la donation de Geoffroy le Vieux. Les religieux de la Couture étaient d'ailleurs poussés à faire cette réclamation par l'évêque Arnaud, qui exerçait une grande influence dans ce monastère, ainsi que nous le dirons bientôt. L'abbaye de Marmoutier, appuyée sur le témoignage de Robert le Bourguignon, son bienfaiteur, refusait de reconnaître ces droits, et produisait de fausses

(1) D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, t. I, part. 1, p. 422.

(2) Idem, *loc. cit.*

(3) Idem, *loc. cit.* — D. Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.*, sæcul. VI, part. 2, p. 388.

pièces, qui représentaient l'église de Sablé comme fondée antérieurement à celle de Solesmes. Après plusieurs années de négociations infructueuses entre les religieux des deux monastères, il fut convenu que l'archevêque de Tours, Raoul de Langeais, et l'évêque du Mans se rendraient à Sablé, et que les parties plaideraient leur cause devant les deux prélats. L'assemblée se tint le 26 décembre; outre l'archevêque et l'évêque, on y voyait encore l'abbé Barthélemy, Robert le Bourguignon, plusieurs chanoines du Mans, les principaux religieux des deux monastères et quelques seigneurs laïques. Après la lecture de plusieurs diplômes et pièces anciennes, Arnaud ordonna au nom de Dieu et de saint Julien à Robert le Bourguignon de parler. Ce seigneur exposa longuement tous les motifs qui pouvaient être favorables à la cause de Marmoutier. Cependant les prétendues traditions qu'il allégua ne furent pas admises sans examen; celle en particulier qui faisait l'église de Sablé antérieure à celle de Solesmes, fut rejetée par l'archevêque, qui conserva aux moines de Solesmes leurs droits sur les sépultures de Sablé. C'était un souvenir du rang qu'avait occupé l'église de Solesmes à l'époque où se conservait encore l'ancienne division par bourgs publics; on aperçoit dans cette relation les traces du changement insensible qui s'opérait; les droits sur les sépultures furent ceux qui se maintinrent le plus longtemps. Ce qui se passait à Sablé et à Solesmes avait lieu à la même époque dans les autres parties du diocèse. Quant aux autres droits et prérogatives, l'église de Saint-Malo fut reconnue pleinement indépendante (1).

Le lendemain, tous les personnages qui avaient pris part au jugement prononcé la veille se réunirent dans l'hôtel de l'archevêque, qui était au bourg de Saint-Martin, ou Saint-Nicolas. Arnaud somma Robert le Bourguignon de chasser les moines de leur monastère, et d'y rétablir les chanoines. Le prélat appuyait son odieuse requête sur ce

(1) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 335-337.

que les moines avaient été mis en possession de l'église de Saint-Malo sans son autorisation. L'abbé Barthélemy et ses moines protestèrent qu'ils avaient obtenu du prélat lui-même les facultés nécessaires; ils ajoutèrent qu'ils possédaient encore la charte par laquelle il leur garantissait cette église. Arnaud nia positivement qu'il eût jamais signé un tel acte, et il ne voulut pas même en faire l'aveu lorsque l'archevêque déclara qu'il en avait été personnellement témoin, et rappela la circonstance. Il exigea que la pièce fût représentée, et Arnaud fut enfin contraint d'avouer qu'il avait confirmé à Marmoutier l'église de Saint-Malo de Sablé avec ses autres possessions dans le diocèse du Mans.

Cet aveu, arraché par la nécessité, n'était pas propre à changer les dispositions du prélat; il se montra plus vif qu'auparavant dans la poursuite du but qu'il se proposait, et il pressa avec de nouvelles instances le seigneur de Sablé de chasser les moines. Robert n'écouta pas ces sollicitations. Ce seigneur suivait en cela les lois de la justice; il obéissait aussi à l'impulsion de son temps : car de toutes parts on substituait des moines aux chanoines; mais outre ces raisons générales, des liens particuliers l'unissaient à Marmoutier : en effet Salomon Ier de Sablé s'y était consacré à Dieu peu de temps auparavant, et il y vivait probablement encore (1). Arnaud n'ayant pu obtenir de Robert le Bourguignon l'acte de violence qu'il lui demandait, résolut de l'exécuter lui-même, et il jeta l'interdit sur l'église de Saint-Malo, et sur toute la terre de Sablé. A cette nouvelle, les religieux de Marmoutier et les habitants de Sablé envoyèrent supplier l'évêque de révoquer sa sentence; mais il refusa même d'entendre les députés. Robert le Bourguignon le pria de faire juger leur différend par l'archevêque de Tours : car il ne pouvait se rendre de sa personne au Mans, à cause d'une guerre qu'il avait en ce moment. Cette nouvelle démarche ne fut pas plus agréée,

(1) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 10.

Robert porta une plainte en forme au métropolitain ; mais, durant tout ce temps-là, Sablé demeurait sous l'interdit, et Arnaud ne paraissait pas disposé à céder, lorsqu'une cause étrangère amena une solution à cette brouillerie.

En 1076, Main ou Maino, évêque de Rennes, étant venu à mourir, Sylvestre de la Guerche, seigneur de Pouancé, fut élu la même année pour le remplacer. Selon l'usage du temps, il fut sacré à Tours par le métropolitain, qui convoqua Arnaud à y prendre part. L'évêque du Mans ne put refuser de se rendre à l'ordre de son supérieur. Les évêques d'Angers et de Poitiers se trouvèrent aussi à Tours. Quelques jours après la solennité du sacre, l'archevêque réunit les quatre autres prélats, beaucoup de chanoines, et appela les moines de Marmoutier pour présenter leur plainte. Ils le firent, apportèrent les titres qui étaient en leur faveur, et obtinrent une sentence conforme à leurs intérêts. Le coup était rude pour l'évêque du Mans ; il chercha à incidenter ; mais ses subterfuges ne purent le garantir : les évêques, et celui d'Angers en particulier, lui adressèrent des reproches qui durent lui être pénibles. Arnaud ne consentit pas néanmoins à lever l'interdit, malgré les instances des autres évêques. Il voulut différer, prétextant la nécessité où il était de consulter le chapitre, sans lequel les évêques du Mans ne décidaient rien. On lui accorda huit jours pour cette délibération, et un moine de Marmoutier fut chargé de l'accompagner à son retour pour recevoir l'absolution de l'interdit, si l'évêque se décidait à l'accorder dans le terme prescrit, et pour la prononcer lui-même au nom de l'archevêque, si Arnaud persistait dans son entêtement (1). Il paraît que l'évêque du Mans persévéra dans ses sentiments, et que l'archevêque de Tours leva lui-même l'interdit (2). Telle fut la fin de cette longue discussion, dans laquelle l'évêque Arnaud laissa paraître peu de franchise, et une obstination que nous

(1) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 338.
(2) *Idem*, p. 80.

retrouverons bientôt dans des affaires plus importantes encore. Quant au différend entre Marmoutier et la Couture, il ne se renouvela plus. Un accord intervint du temps de l'évêque Hoël, successeur d'Arnaud; peu à peu les prérogatives dont avait joui d'abord le prieuré de Solesmes passèrent à celui de Saint-Nicolas, en vertu de conventions consenties des deux côtés (1).

L'abbaye de Marmoutier eut à la même époque avec un seigneur manceau un autre procès, dont la fin fut différente, et qui mérite d'être remarqué comme un trait des mœurs du temps. Le seigneur de Ranay (2) inquiéta les moines de Marmoutier au sujet d'un moulin qu'ils possédaient sur le Loir. Cette affaire fut terminée par un duel judiciaire dans la cour d'Alberic de Montoire, et la victoire resta au champion des moines (3).

Les dispositions peu favorables de l'évêque Arnaud envers l'abbaye de Marmoutier ne doivent cependant pas le faire considérer comme un adversaire systématique de l'état religieux. Il donna plusieurs fois des marques non équivoques de sympathie pour les établissements monastiques de son diocèse ou des diocèses voisins. L'année même où sa conduite fut condamnée à Tours, en 1076, il se rendit à Nogent-le-Rotrou, au diocèse de Chartres, sur les limites du Maine, afin de prendre part à la dédicace de l'église et du prieuré de Saint-Denys. La cérémonie fut accomplie par l'évêque de Chartres, Geoffroy, et par

(1) L'un de ces accords est de l'année 1095; il fut passé en présence de Robert de Sablé, fils de Robert le Bourguignon, et de Foulques de Soudé (*de Soldiaco*), terre seigneuriale de la paroisse de Vion. Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 81.

(2) Constantius *de Radenaco*.

(3) De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 215. — Cfr. Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 11. — Le Corvaisier, p. 524. — Pesche, *Dictionnaire historique de la Sarthe*, t. II, p. 152. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 64. Les trois derniers rapportent à l'an 1070 un duel qui eut lieu à Courgenard, entre Guillaume de Cormes et Berthelot Corilel, devant le doyen et le chapitre du Mans; mais ce duel n'eut lieu que deux siècles plus tard, en 1270.

Arnaud. L'abbé de Saint-Calais, Gauscelin, y assista, ainsi qu'un grand nombre de seigneurs (1). Le prieuré de Saint-Denys devint puissant, et posséda plusieurs églises dans le diocèse du Mans, entre autres celles de Saint-Ulphace et de la Chapelle-Gastineau (2), que lui donna Gauthier, seigneur de Montmirail. Ce pieux baron de Montmirail joignit différents revenus au don de ces églises, et par ce moyen des moines de Nogent vinrent relever le monastère fondé au VIe siècle par l'abbé saint Ulphace et ses disciples. Le prieuré de Saint-Denys possédait encore trois autres cures dans le diocèse du Mans, Saint-Pierre du Pont-Neuf à Beaumont-le-Vicomte, Saint-Pierre de Terrehault (3) et Saint-Pierre de Céton (4). Comme le prieuré de Saint-Denys fut uni à l'abbaye de Cluny, au bout d'un petit nombre d'années, celle-ci étendit par ce moyen son influence sur tout le diocèse.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1077, Arnaud assista à une solennité beaucoup plus importante. Le bienheureux Herluin, abbé du Bec, convoqua pour la dédicace de l'église de son abbaye un grand nombre d'évêques, d'abbés et de seigneurs laïques. Des vues politiques ne furent pas étrangères au choix des prélats convoqués. Arnaud était trop dévoué au parti normand et trop empressé de plaire au roi Guillaume pour ne pas se rendre à l'invitation de Lanfranc. Il s'y trouva avec Odon, évêque de Bayeux, Gislebert de Lisieux, Gislebert d'Evreux et Robert de Séez (5).

Pendant ce temps-là, il se faisait d'autres fondations

(1) Bry de La Clergerie, *Histoire du Perche*, p. 147. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 175. — Fret, *Chroniques percheronnes*, t. II, p. 158. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*.

(2) *Capella Gastinelli*.

(3) *Sanctus Errahaudus*.

(4) *Centon*. — Nous indiquons ces paroisses d'après Cauvin; Fret, *Chroniques percheronnes*, t. III, p. 182, donne d'autres noms; mais il y a erreur évidente.

(5) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXV, num. 13. — *Gallia christiana*, t. XI, col. 220.

monastiques dans le diocèse du Mans. L'une des plus importantes fut celle du prieuré de Saint-Sylvestre, à Malicorne, donné en 1080 à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, par Basile, fils de Lonuthon, seigneur de Malicorne, et Serata, sa femme. Ce don se fit du consentement de Rainaud, seigneur de Craon, fils de Robert le Bourguignon (1). Le prieuré de Saint-Sylvestre devint assez considérable (2); il avait pour annexe celui de Courcelles (3), et il devait aux pauvres une aumône de quarante-deux septiers de blé par année (4).

L'abbaye de Saint-Martin de Séez reçut des dons plus importants encore, ou du moins plus nombreux dans le diocèse du Mans. Roger de Montgommery et Mabille sa femme, dont nous avons déjà parlé, lui donnèrent le prieuré de Saint-Paul-le-Vicomte, aujourd'hui Saint-Paul-sur-Sarthe, de l'archidiaconé de Sonnois et du doyenné de Lignières. Ce lieu était alors très-peuplé (5); il y avait un château qui appartint primitivement à la famille de Bellême, puis à celle de Montgommery, et qui est encore appelé la Cour-de-Saint-Paul. Le prieuré (6) possédait le fief de la Chevalerie, situé dans la même paroisse (7).

L'abbaye de Lonlay était gouvernée depuis près de

(1) Voir les deux chartes de confirmation dans Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 132.

(2) Le prieuré de Saint-Sylvestre était estimé au XVIIIe siècle 1600 livres. Le Paige ne le porte qu'à 1000 livres; mais il commet plusieurs erreurs dans cet article. — La cure qui était réunie au prieuré était estimée 500 livres.

(3) Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 220.

(4) Idem, *ibidem*, p. 222. — Pesche, t. III, p. 112-118.

(5) On tient que Saint-Paul était anciennement une ville; on y voit encore plusieurs rues pavées, et en différents endroits plusieurs puits, qui aujourd'hui sont inutiles. Dans un titre du commencement du XVe siècle, on donne à Saint-Paul le titre de bourgeoisie. Le Paige, t. II, p. 408.

(6) Le prieuré était estimé en 1777, 1090 livres, la cure qui lui était unie, 600 livres.

(7) Le Paige, t. II, p. 408. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 224.

quarante ans par Hugues, sous lequel elle jouissait d'une grande prospérité (1). Un seigneur nommé Guillaume de *Braissa* lui donna une église dediée à saint Gervais et saint Protais, et située vraisemblablement dans le diocèse de Séez, à la condition d'y fonder une abbaye. Cette fondation n'eut pas lieu; et Guillaume reprit l'église mentionnée pour la donner à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, qui s'engagea à y établir un abbé et des moines. Les religieux de Lonlay réclamèrent; et comme ils étaient bien vus de Guillaume le Conquérant, ils se plaignirent à ce prince. L'affaire fut jugée en sa présence, et l'on donna gain de cause au monastère de Saumur. Sous l'abbé Rannulfe, vingt à trente ans plus tard, la dissension fut sur le point de se réveiller; mais les moines de Lonlay n'ayant pas comparu au jugement, furent condamnés par contumace (2).

L'abbaye de Saint-Florent obtint encore d'autres avantages dans le diocèse du Mans. Des clercs séculiers s'étaient emparés de l'église de Loudun (3), et voulaient la reconstruire, afin d'y affermir leurs prétendus droits; mais à la prière de l'abbé Sigon, Arnaud du Mans et Eusèbe d'Angers la firent restituer aux moines (4). Vers le même temps, Raoul II de Beaumont donna à Saint-Florent un collibert nommé Durand et sa sœur nommée Isemberge (5).

Pendant que ces fondations établissaient de nouveaux sanctuaires dans le diocèse du Mans, l'abbaye de la Couture était agitée par des troubles capables d'y compromettre

(1) En 1066, Hugues, abbé de Lonlay, signa l'acte de fondation de l'abbaye de la Sainte-Trinité, à Caen. — *Gallia christiana*, t. XI, Instr., col. 61 D.

(2) Biblioth. Impér., collection Dom Housseau, n° 699.

(3) *Losdunum*. Cfr. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 377, Vbo *Lucdunus*.

(4) *Cartulaire Noir*, fol. 95.

(5) Signatures : † S. Rodulphi vice-comitis qui hanc donationem auctorizavit. — S. Widenoris, uxoris ejus. — S. Ivelini clerici, primogeniti sui. — S. Gosfridi. — S. Rodulfi et Huberti, filiorum ejus. — † S. Isembardi militis, per cujus deprecationem hæc carta firmata est. — *Cartulaire Noir*, fol. 130.

la régularité. Asselin, qui était abbé de ce monastère dès avant la mort de l'évêque Vulgrin, vécut encore assez longtemps sous l'épiscopat d'Arnaud. On croit que le successeur d'Asselin fut Renaud. L'abbaye jouissait d'une grande prospérité, lorsque les rivalités du pouvoir civil jetèrent le trouble dans cette sainte maison. Vers l'année 1072, le roi Guillaume le Conquérant entreprit de déposer l'abbé Renaud, qu'il supposait attaché au parti angevin. Il trouva des personnes disposées à se porter pour accusateurs; et il semble, quoique les expressions de saint Gebouin, vulgairement saint Jubin, archevêque de Lyon, ne soient pas claires; il semble que quelques religieux de la Couture entrèrent dans cette intrigue contre leur abbé. L'évêque Arnaud, toujours dévoué au parti normand, appuya les adversaires de Renaud de tout son pouvoir. Il y avait alors dans l'abbaye un moine nommé Juhel, né dans le diocèse d'Avranches, d'une famille puissante, et aimé du roi d'Angleterre. Ce religieux était doué d'énergie et d'intelligence; il avait fait d'ailleurs de solides études dans l'abbaye de la Couture. Juhel remplissait les fonctions de prieur, et durant plusieurs années il administra l'abbaye sous ce titre; Arnaud, soutenu du roi Guillaume, ayant déclaré qu'il serait lui-même comme l'abbé du monastère. Le prince, de son côté, s'était emparé de la personne de l'abbé Renaud, et le retint cinq ans en prison, exposé à toutes sortes de mauvais traitements. Ce fut pendant cette vacance forcée du siége abbatial que les moines de la Couture soutinrent les procès dont on a parlé précédemment contre ceux de Marmoutier, l'un relatif aux prieurés de Saint-Martin de Laval et de Notre-Dame-de-Pritz, et l'autre pour les prieurés de Solesmes et de Saint-Nicolas de Sablé. Lorsqu'ils comparurent à Sablé, le bienheureux Barthélemy commença par leur demander où était leur abbé; l'évêque Arnaud répondit qu'il en tenait la place (1).

(1) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 335 et suiv.

Ce fut aussi durant ce temps-là, en 1073, que les religieux de la Couture obtinrent de Guillaume le Conquérant la confirmation des dons faits à leur abbaye, et en particulier des fondations faites en faveur du prieuré de Solesmes (1). On trouve à la même époque l'évêque Arnaud et plusieurs religieux de Saint-Vincent à la cour du roi Guillaume et du prince Robert son fils (2). On y voit aussi un seigneur nommé Hervé, qui se qualifie chevalier (3) de Saint-Pierre-de-la-Couture ; c'était sans doute le nom que prenait alors l'avoué du monastère (4). Toutefois, les moines de la Couture ne s'en tinrent pas là, et un peu plus tard, lorsque le parti angevin sembla près de l'emporter dans le Maine, ils firent signer par Geoffroy III, dit le Barbu, et même par Foulques IV, dit le Réchin, tous les deux frères et rivaux pour le comté d'Anjou, une ampliation du titre de fondation du prieuré de Solesmes. Ils obtinrent la même chose de Burcard et de Lisiard, frères de Drogon, et comme lui fils de Geoffroy le Vieux, seigneur de Sablé. Probablement ces deux seigneurs étaient encore trop jeunes, en l'année 1010, pour avoir pu consentir avec leur frère aîné à la fondation de leur père. Le monastère de Solesmes jouissait dès lors d'une certaine importance ; il était gouverné par Garnier, successeur de Rambert, premier prieur (5).

Cependant, au bout de quelque temps, le roi Guillaume le Conquérant donna l'abbaye au prieur Juhel, et Arnaud l'installa dans sa nouvelle dignité (6). L'usurpation était manifeste, si Guillaume fit cette nomination de sa propre

(1) *Historia Culturæ*, Ms.

(2) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 484 et 485.

(3) Bellator.

(4) D. Martène, *loc. cit.*

(5) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 27 et 28. — *Essai historique sur l'abbaye de Solesmes*, p. 18 et 19.

(6) Guillaume le Conquérant se trouvait au Mans en 1072, et c'est probablement alors que Juhel fut établi abbé de la Couture. — *Gallia christiana*, t. XI, col. 33.

autorité; mais il est très-probable qu'il n'agit pas avec cette tyrannie, et que le chapitre de l'abbaye fut appelé à donner ses votes, en faveur de l'intrusion. Dans toute autre circonstance, on n'eût pu refuser au prince le droit d'intervenir pour confirmer le choix fait par les religieux. L'abbaye, ayant été relevée par un comte du Maine, était désormais reconnue pour fondation royale et soumise aux lois communes alors à ces établissements. Quoi qu'il en soit, Renaud parvint à sortir de prison, soit que la liberté lui eût été rendue par Guillaume le Conquérant, soit qu'il eût trompé la surveillance de ses geôliers; ce qui paraît plus vraisemblable. Sa première démarche fut d'aller trouver l'archevêque de Tours Raoul et de lui exposer tous les mauvais traitements qu'il avait endurés. L'archevêque l'accueillit favorablement et l'envoya avec une lettre de recommandation à saint Gebouin, archevêque de Lyon et primat des quatre lyonnaises. Les pouvoirs de cette primatie venaient d'être rétablis par saint Grégoire VII, et malgré les vives contradictions qu'il éprouvait, saint Gebouin les exerçait dans toute leur plénitude (1). Il reçut avec faveur le malheureux abbé, entra dans le détail de ses souffrances, et versa des larmes avec lui. Il ne s'en tint pas à ces marques stériles de commisération; il écrivit plusieurs lettres en sa faveur à l'archevêque de Tours. Il ne parle de l'abbé Renaud qu'avec le plus grand respect; se plaint amèrement des faux frères qui l'ont injustement accusé, fait chasser de son siége et cruellement maltraiter (2).

Dans une lettre postérieure adressée encore à Raoul de Tours et à tous les évêques de la province, saint Gebouin leur apprend qu'il a porté à Rome la cause de Renaud; qu'ils doivent forcer le compétiteur de cet abbé à lui céder sa place, et que, s'il refuse d'obéir, ils doivent l'y contraindre par sentence d'excommunication.

(1) *Gallia christiana*, t. IV, col. 89-97.
(2) De Marca, *de Concordia sacerdotii et imperii*, lib. V, c. XLVI.

L'archevêque de Tours n'avait pas attendu ces avertissements du primat pour représenter à l'évêque Arnaud à quel péril il s'exposait, s'il ne faisait pas aussitôt justice à l'abbé Renaud, et combien sa conduite était répréhensible d'avoir bénit Juhel, qui avait reçu l'investiture d'une main laïque, et était déclaré excommunié par son métropolitain. Arnaud ne répondit aux lettres de son archevêque que par des plaintes sans fin contre l'abbé Renaud, et par de vagues récriminations. Poussant plus loin son ressentiment, il répandit de toutes parts des bruits fâcheux pour le malheureux abbé et ceux qui le favorisaient. Raoul lui adressa à ce sujet de nouvelles réprimandes, lui déclarant que la cause serait jugée dans un concile, mais qu'il devait, en attendant, garder le silence (1).

(1) Nunc autem in dubio animus meus pendet, quia et vobis morem in rectis factis me gerere decet, et Romano Papæ et primati non contraire oportet; qui etiam videatur quod ego sentiebam de abbate futuro et modo facto sentire, quem cum eo excommunicaveram, vobisque ne eum benediceretis interdixeram, supersedistis audire. Quæ quoquo modo facta sint, sciatis volo, credatis obsecro me moleste habere vestram suspensionem, non tamen audere aliquid contra Domni Papæ et primatis jussionem, quia procul dubio erit facilius remedium dum apud nos eorum fuerit servatum præceptum. Ergo consilium meum est ut in eorum obedientia suspensus perseveretis, causamque, non tristitiam, carissime Pater, sed infirmitatis molestiam et Dei misericordiam prætendatis usque ad tempus breve concilii, in quo erit, nobis annitentibus, Dei interposito patrocinio, executio remedii. Nam ibi præsentibus et subintroducto Johello abbate et de injuria R. succensente, ad unum finem causam utriusque laborabimus adducere vosque immunem periculi facere. Quod autem abbati Majoris-Monasterii et quibusdam fortasse aliis succendendo de eadem causa scripsistis, vosque apud primatem litteris quorumdam falsis criminibus falsissimaque accusatione diffamatum et hostilibus litteris abbatem R. protectum propalatis, timeo, si in audientiam concilii id delatum fuerit, nobis nociturum. Sed tantum de me et pro me confidenter affirmo, neque me cum his accusantibus, si fuerunt, participasse in præterito, neque participaturum in futuro. Valete. De hoc vero quod de præfato abbate dicitis, quem sacrilegum vocatis, et de monacho quem injuste excommunicatum usurpatis, non ista dicere deberetis quousque in audientia majori et futuro concilio hoc diffinitum sit. Iterum valete. De Marca, *de Concordia sacerdotii et imperii*, lib. IV, c. XLVI. — D. Bouquet, t. XIV, p. 648 et seq.

Saint Gebouin ne montrait pas moins de sympathie pour la cause de l'abbé Renaud; il le mena avec lui à Rome pour le recommander plus fortement au Souverain Pontife; d'autre part, il déclara l'évêque Arnaud suspendu de ses pouvoirs pour avoir ordonné Juhel, qui avait reçu l'investiture laïque, et était fauteur de tous les troubles qui agitaient le monastère de la Couture. Saint Grégoire VII remit le jugement de cette affaire au concile qui devait se célébrer sur les lieux (1); mais en attendant sa réunion, Juhel fut reconnu abbé sans contestation apparente, et après sept ans de troubles l'abbaye de la Couture put espérer un moment de paix.

Malheureusement cette paix ne fut pas de longue durée: car dans le cours de la même année, c'est-à-dire en 1080, un nouveau sujet de trouble s'éleva. En 1079 saint Grégoire VII avait accordé à saint Gebouin la primatie sur les quatre lyonnaises, c'est-à-dire sur les provinces de Lyon, Rouen, Tours et Sens. L'archevêque de Tours et ses suffragants se soumirent immédiatement. Le Souverain Pontife avait en même temps donné des pouvoirs de légat pour la France à Amat, évêque d'Oléron; il s'ensuivit de graves embarras (2). L'archevêque de Lyon se montra peu satisfait; cependant, écrivant à Raoul de Tours et à Eusèbe d'Angers, il les engage à se soumettre au légat, quoiqu'il semble exprimer des doutes sur la validité de ses pouvoirs. Le représentant du Saint-Siége indiqua un concile de concert avec Hugues, évêque de Die, pareillement revêtu des pouvoirs de légat; en même temps Gebouin convoqua les évêques de la province de Tours à se trouver auprès de lui. L'archevêque Raoul reçut les deux ordres au même moment, et il déclara à l'évêque du Mans, qui probablement se trouvait dans un semblable embarras, qu'il se rendrait au concile. Il profita de cette occasion pour lui parler en

(1) En Bretagne, selon Baluze.

(2) *Gallia christiana*, t. I, col. 1265-1267. — T. IV, col. 89-97.

faveur de l'abbé Renaud (1). Malgré les divisions qui avaient eu lieu entre les deux prélats au sujet de l'abbaye de la Couture, on voit qu'ils agissaient en parfaite harmonie dans cette affaire, et qu'une affection sincère régnait entre eux.

Les rivalités politiques n'étaient pas étrangères à ces divisions, comme nous l'avons dit précédemment; elles amenèrent bientôt après de nouveaux malheurs pour l'Église du Mans. Le légat Hugues de Die convoqua l'évêque Arnaud, Juhel, abbé de la Couture, et les autres abbés ainsi que tous les prélats de la Normandie, ou des états soumis au duc de Normandie, pour un concile qu'il se disposait à célébrer cette même année 1081, soit à Meaux, soit dans quelque autre ville du royaume de France. Les prélats de notre province et des autres diocèses craignirent, en se rendant aux ordres du légat, de tomber entre les mains du roi Philippe Ier, qui était en guerre avec Guillaume le Conquérant, et ils ne quittèrent ni leurs Églises ni leurs abbayes. L'évêque de Die, homme d'un caractère ardent, attribua leur conduite à la désobéissance, et il les suspendit tous par une sentence générale. Ce fut un malheur pour toutes les Églises de notre contrée; heureusement cette crise dura peu. Mais à l'abbaye de la

(1) R. Turonorum indignus presbyter domino et amicorum amicissimo A. compresbytero suo, pro bene affecta erga se et in frequenti necessitate experta amicitia, quanta poterit et in serviendo et in patrocinando commercia. Cum vobis, pater venerande, in intimi pectoris mei domicilio inter paucas mihi necessarias indissolubili vinculo, quod veritas conscientiæ habet, sedem defecatæ dilectionis, præcedentibus in me beneficiis vestris, me gaudeam jam fecisse, R.que abbatem nunquam in alicujus partis ejusdem dilectionis solium me intelligam nisi communiter admisisse, non satis miror quod opinari potuistis me ejus delationibus, si falsæ fuerunt, ut scriptum vestrum pronuntiat, consensisse. Vos enim quam erga me ipse quamque ego erga eum habui notitiam, tantum laudibus eum efferendo, probitates ejus promulgando confecistis : qui si tantus est ut dixistis, indignum eo valde esset si linguam suam fœdaret aliquibus delationibus falsis, præsertim de vobis... De Marca, *de Concordia sacerdotii et imperii*, lib. V, c. XLVI. — Cfr. D. Bouquet, t. XIV, p. 649.

Couture les divisions précédentes furent sur le point de renaître. Renaud ressaisit l'autorité abbatiale et le régime de la maison. Il est vraisemblable que l'abbé Juhel s'était rendu à la cour du roi Guillaume le Conquérant pour lui porter ses plaintes contre le légat, et que les partisans de Renaud en profitèrent pour rétablir son autorité. En effet, le roi Guillaume écrivit promptement en faveur de l'évêque Arnaud et de l'abbé Juhel au Pape, et lui exposa les motifs qui les avaient empêchés de se rendre au concile. A cette justification des deux prélats, Guillaume ajouta des accusations contre Renaud, qui lui devenait de plus en plus odieux par ses liaisons avec Foulques le Réchin. On accusait aussi ce religieux d'intrusion et de parjure. Ses anciens défenseurs l'abandonnèrent dans cette circonstance; et il est certain que son attachement pour le parti angevin fut de nature à lui nuire beaucoup dans l'esprit de son métropolitain. En effet, Raoul fut obligé d'excommunier dans le même temps le comte Foulques le Réchin, et sa sentence fut approuvée par le Souverain Pontife (1).

Quoi qu'il en soit, saint Grégoire VII écrivit à Arnaud, lui déclarant qu'il le relève lui et l'abbé Juhel de l'interdit porté contre eux par son légat. Il ordonne de plus à l'évêque du Mans de déposer Renaud, et déclare celui-ci incapable de posséder à l'avenir aucune prélature (2). Le Pontife adressa en même temps à Hugues de Die une lettre pour l'instruire de ce qu'il venait de faire, et pour lui ordonner d'avoir désormais plus d'égards pour le roi Guillaume: car, si ce prince n'était pas en tout irréprochable, il ne détruisait pas les églises, il ne les vendait pas; au contraire il rétablissait partout la paix et la justice. Mais une difficulté particulière relative à la position de l'abbé Juhel tenait encore l'esprit de Hugues en suspens; il ne pouvait se résoudre à lui rendre l'exercice de ses

(1) Labbe, *Concilia*, t. X, col. 292 et 293.— Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou*, t. I, p. 237 et suiv.

(2) *Sancti Gregorii VII epist.*, lib. VII, epist. XXII; lib. VIII, epist. III; lib. IX, epist. V; et apud Labbe, *Concilia*, t. X, col. 243, 280.

fonctions. Quoique la lettre dans laquelle le légat exposait ses doutes ne soit pas venue jusqu'à nous, il est évident que cette difficulté reposait sur la manière dont Juhel avait été investi de son abbaye. Saint Grégoire VII avait reçu de nombreuses explications sur tous ces faits, il en était parfaitement instruit; aussi il ordonna à son légat d'envoyer à l'abbé de la Couture, comme aux autres prélats qu'il avait suspendus de leurs fonctions, des lettres pour leur annoncer qu'il les relevait de la sentence portée contre eux (1).

Vers le même temps, le légat Amat d'Oléron convoqua Raoul de Tours et ses suffragants à un autre concile qu'il célébrait à Bordeaux. On ne sait pas si l'évêque du Mans s'y rendit; du moins il est certain que Raoul y était présent avec Bérenger, qui y abjura ses erreurs (2). Il se tint aussi un concile en Bretagne dans les mêmes années; mais on ignore si les chefs de nos Églises y prirent part. C'était dans cette assemblée que devait être décidée la question agitée entre Renaud et Juhel, selon les intentions primitives des légats (3).

Quelque temps avant ces derniers événements, les évêques de la province de Tours furent convoqués par le légat Hugues de Die à un troisième concile qu'il tenait à Poitiers. Hugues avait entrepris de faire la guerre à tous les désordres qui régnaient dans le clergé de France. Il déposa dans cette assemblée quatre métropolitains et un grand nombre d'évêques. Son autorité était si grande, que nul n'osa enfreindre ses ordres, jusqu'au moment où le Pape les révoqua de son propre mouvement. Voici comment le légat s'exprime sur quelques évêques de notre province, en rendant compte au Souverain Pontife de l'assemblée de Poitiers:

(1) Sanctus Gregorius VII, *Epist.*

(2) Maan, *Ecclesia Turonensis*, p. 90. — Mansi, *Concilia*, t. XX. — *Gallia christiana*, t. II, col. 805.

(3) Labbe, *Concilia*, t. X, col. 380. — D. Morice, *Église de Bretagne*, p. 13 (1). — *S. Gregorii* VII *epist.*, lib. VII, epist. x. — De Marca, *de Concordia sacerdotii et imperii*, lib. V, c. XLVI, n° 9, in not. Baluze.

« L'archevêque de Tours, la honte et la peste de la sainte Église, et avec lui l'évêque de Rennes, ont causé un grand trouble dans le concile. On a reconnu en effet que l'évêque de Rennes avait été sacré évêque avant même d'avoir été fait clerc; que l'évêque d'Angers avait promis et donné pour cela une chape, à l'insu, il est vrai, de l'évêque de Rennes; mais celui-ci est coupable d'avoir, avant son épiscopat, précipité un cavalier par terre, lequel fut blessé par le compagnon du prélat, si grièvement qu'il mourut de sa chute et de sa blessure. Cependant, touché par les prières qui nous ont été faites en sa faveur, parce qu'il est fort utile à son Église, nous ne l'avons pas déposé : nous nous sommes contenté de le suspendre, vous en réservant le jugement.

« Pour l'archevêque de Tours, on prouva qu'avant d'avoir reçu le sacerdoce, il avait acheté le doyenné, dignité qu'il ne pouvait posséder, selon la coutume de cette Église, sans être prêtre. Comme il n'avait point été élu canoniquement, il ne put obtenir l'agrément du roi, jusqu'à ce que son neveu, de l'argent qu'il lui donna, eût acheté le doyenné en question. Il y a contre lui un autre grief de simonie. Je ne puis vous exprimer les traverses que cet archevêque nous a suscitées. Il parla presque toujours dans le concile, tantôt pour l'évêque de Rennes, et tantôt pour lui-même; mais il ne raisonna jamais. Ils avaient presque gagné l'archevêque de Rouen, lorsque leurs gens, enfonçant les portes du concile à coups de hache, remplirent toute l'assemblée de trouble et de tumulte; et l'archevêque de Tours sortit avec ses suffragants (1). »

Le légat s'abstient de dire si l'évêque du Mans se trouvait présent à cette assemblée, ce qui est très-probable: autrement, aurait-il évité les censures du délégué pontifical? Et il y a apparence qu'il suivit toutes les démarches de ses comprovinciaux. Toutefois, il est remarquable qu'il

(1) Labbe, *Concilia*, t. X, col. 356.

n'a encouru aucune note de la part du sévère vengeur des canons. Il faut aussi remarquer, à la louange de l'évêque Arnaud et des autres prélats de la province de Tours, qu'ils montrèrent une docilité exemplaire pour les volontés du Saint-Siége, dans l'affaire de la primatie de Lyon, qui fut enfin reconnue et confirmée par saint Grégoire VII. Aussi saint Gebouin leur adressa-t-il une lettre de félicitation (1).

Les discussions que nous venons de rapporter occupaient les esprits; mais les erreurs semées par Bérenger étaient plus dangereuses, et causaient des troubles beaucoup plus graves. Cet hérésiarque, par le brillant prestige de son éloquence et par des qualités réelles, acquit en peu de temps une grande renommée à l'école de Tours, dont il avait la direction. Sa réputation y attira une foule de disciples; et entre les principaux on compte Eusèbe Brunon, qui devint évêque d'Angers en 1047; et peut-être le bienheureux Hildebert, que l'on verra bientôt gouverner l'Église du Mans, suivit-il aussi les leçons de ce maître. Les marques d'estime et d'affection qu'on lui donnait ne furent pas toujours stériles; et Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, le nomma archidiacre de son Église. Cependant il n'enseigna jamais à Angers, et ce fut la ville de Tours qui fut le théâtre de ses triomphes et de son humiliation. L'amour de la vaine gloire l'engagea à soutenir une hérésie dont le premier bruit souleva contre lui tous les enfants de l'Église; il osa avancer que Jésus-Christ n'est pas réellement présent dans le mystère de l'eucharistie. De nombreux contradicteurs s'élevèrent aussitôt pour défendre la vérité. La controverse devint très-active dès l'année 1049, et elle dura jusqu'en 1080. Toute cette longue période ne fut qu'une suite de variations de la part du trop fameux hérésiarque. Condamné par les Pontifes Romains et par les conciles, il désavouait sa doctrine, et recommençait presque aussitôt après à

(1) De Marca, *de Primatibus*, p. 346.

dogmatiser. Enfin, en 1080, au concile de Bordeaux, où il accompagna Raoul de Tours, il abjura sincèrement ses erreurs. Il se retira ensuite dans l'île de Saint-Côme, près de Tours, et y vécut dans une pénitence continuelle jusqu'au moment de sa mort, arrivée en 1088 (1).

Cette hérésie avait rendu nécessaire une solennelle protestation de l'Église en faveur de l'antique croyance; elle se fit, selon l'usage constant, par une heureuse addition à la liturgie (2). Le rite de l'élévation de l'hostie et du calice, pour être adorés par le peuple, immédiatement après la consécration, fut promptement inauguré dans toutes les Églises. Mais celles du Mans et d'Angers résolurent de donner une expression plus solennelle à leur foi dans l'auguste mystère de l'eucharistie, et elles établirent une fête spéciale en son honneur. La partie de cette solennité qui frappa dès lors le plus vivement la multitude, fut cette procession dans laquelle on porte, au milieu des chants de triomphe, le Corps de notre Sauveur. Il existait dès lors, dans plusieurs abbayes bénédictines, une coutume qui avait quelque analogie avec ce nouveau rite; mais les Églises du Mans et d'Angers donnèrent à cette fête un éclat que l'on n'avait pas encore vu, en portant ainsi le Corps du Sauveur au milieu des rues de la cité jonchées de fleurs. Depuis le XIe siècle, où cette procession prit son origine, jusqu'au XIIIe, où Urbain IV établit pour l'Église universelle la solennité de la fête du Corps du Seigneur, la procession dont nous parlons était une cérémonie locale, affectée uniquement aux deux églises cathédrales du Mans et d'Angers; mais dans ces âges de foi, où les populations ne connaissaient pas d'autres spectacles que les pompes de la liturgie, une solennité si imposante réunissait non-seulement le clergé de toute une vaste contrée,

(1) And. Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 57, 125, 319, et passim.

(2) Grandet, *Considérations et pratiques de piété pour honorer Jésus-Christ au très-saint sacrement*, p. 199 et suiv. — Le Corvaisier, *Histoire des évêques du Mans*, p. 368.

mais encore une foule nombreuse appartenant à toutes les classes.

Au moyen âge, comme il a été dit, les corporations des arts et métiers tenaient un rang fort important dans les villes; elles étaient appelées à prendre part à toutes les institutions religieuses et civiles; et, formant elles-mêmes des confréries sous le patronage des saints, elles aimaient surtout à s'unir aux solennités du culte religieux. De bonne heure, on les vit remplir un rôle actif et considérable dans la fête instituée en l'honneur du mystère de l'eucharistie. Peu de solennités en effet pouvaient être aussi populaires, et aucune n'offrait un champ aussi favorable pour étaler les produits les plus remarquables de leurs travaux ou de leur industrie. Il est impossible de déterminer positivement l'époque où les corporations des arts et métiers du Mans prirent part à la solennité du Sacre (1); mais comme le XIe et le XIIe siècle furent une époque de prospérité pour elles, au moins dans notre pays, il est vraisemblable qu'elles y apportèrent dès lors le tribut de leur concours. Toutes les autres corporations religieuses et séculières du Mans montrèrent le même empressement pour concourir à cette fête. On verra par la suite de ces récits les circonstances qui contribuèrent à lui donner une très-grande influence dans toute la contrée.

Comme la ville du Mans célébrait déjà une procession très-solennelle en l'honneur du Crucifix, au jour du Dimanche des Rameaux, celle qui fut instituée en l'honneur du Corps du Sauveur ne pouvait prendre un rang aussi considérable dans les habitudes religieuses des populations. D'ailleurs, l'Église d'Angers était particulièrement intéressée à donner à cette solennité toute la pompe possible, à cause de l'éclat funeste qu'avait produit son archidiacre,

(1) Le mot de Sacre, employé pour désigner la fête du Corps du Seigneur, a été spécialement appliqué à cette fête célébrée avec une pompe extraordinaire dans la ville d'Angers. On le trouve cependant en usage dans tout le Maine pour désigner la même solennité, et il en est ainsi depuis plusieurs siècles.

et parce que son évêque Eusèbe Boson et quelques dignitaires du chapitre avaient donné lieu de suspecter leur foi au sujet du mystère de l'eucharistie. La procession du Sacre n'eut donc jamais autant de splendeur au Mans que dans la capitale de l'Anjou, quoiqu'elle eût été inaugurée en même temps dans les deux cités. Quant à la date précise de cette institution, elle n'est pas bien connue; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle doit se rapporter à l'épiscopat d'Arnaud, ou à celui d'Hoël son successeur. L'opinion la plus vraisemblable est celle qui la rapporte à l'année 1080, où l'hérésie de Bérenger fut anathématisée pour la dernière fois (1).

L'année suivante fut la dernière de l'évêque Arnaud. Ce prélat gouvernait l'Église du Mans depuis quinze ans environ, et il avait atteint sa soixante-dixième année. Il mourut le 29 novembre (2), et fut enterré devant les degrés de l'autel majeur de l'église abbatiale de Saint-Vincent. En l'année 1111, on transporta son corps dans le chapitre de la même abbaye. Les trois dernières années de sa vie ne furent qu'une suite d'infirmités corporelles. Jointes aux difficultés qui survinrent, tant dans l'ordre ecclésiastique que dans l'ordre politique, elles furent cause que ce prélat ne put conduire à leur fin plusieurs grands projets qu'il avait formés pour l'avantage de son Église (3).

(1) Grandet, *Considérations et pratiques de piété pour honorer Jésus-Christ au très-saint sacrement*, p. 199 et suiv. — Le Corvaisier, *Histoire des évêques du Mans*, p. 368. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. II, p. 158.

(2) Selon d'autres documents, Arnaud mourut le 28 novembre 1081.

(3) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 287.

V

ÉPISCOPAT D'HOEL (1082-1097).

Vacance du siége épiscopal. — Guillaume le Conquérant désigne Hoël pour le remplir. — Premières années de cet évêque. — Il est sacré à Rouen. — Belles qualités d'Hoël. — Travaux exécutés à l'église cathédrale. — La famine désole le Maine. — La guerre y exerce ses ravages. — Siége de Sainte-Suzanne par le roi d'Angleterre. — Dons de Guillaume le Conquérant en faveur de l'Église du Mans. — Robert, duc de Normandie, reconnu comte du Maine. — Hélie de la Flèche se rend maître de la province. — Il met Hoël en prison; mécontentement du peuple; l'évêque est rendu à la liberté. — Hugues, fils d'Azzon, reprend le Maine. — Hoël s'enfuit du Mans; les biens de l'Église sont mis au pillage. — Troubles dans notre Église pour l'élection d'un doyen; le chanoine Hilgot, chef de la faction opposée à l'évêque. — Hoël invite Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, à conquérir le Maine. — Tyrannie d'Hilgot et du comte Hugues. — Émeute au Mans contre Hilgot et son parti. — Hoël retiré au prieuré de Solesmes. — Misère des habitants du Mans. — Hoël y est rappelé. — Le comte Hugues est contraint d'abdiquer. — Hélie de la Flèche est mis en possession du comté. — La paix est rendue à la province.

Après la mort de l'évêque Arnaud, le siége du Mans resta vacant pendant un an, quatre mois et vingt-trois jours (1). Les partis qui s'étaient si longtemps disputé la souveraineté du Maine n'étaient point apaisés, et, au milieu de divisions si vives, il était impossible que l'on tombât d'accord sur un choix aussi important. Enfin, au bout de cette longue vacance, Guillaume le Conquérant désigna un candidat qui satisfit aux désirs du plus grand nombre. Le prince normand songea d'abord à donner l'évêché du Mans en récompense à l'un de ses plus fidèles serviteurs, nommé Samson, natif de Bayeux, et qui était son aumônier. Il le fit appeler, et lui dit : « Vous connaissez le caractère des Manceaux; vous savez qu'ils sont naturellement volages,

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 48.

curieux de nouveautés et portés à la révolte; ils ne peuvent demeurer en repos; vous n'ignorez pas combien ils m'ont donné de peine. Or, maintenant que leur évêque est mort, j'ai résolu de vous substituer à sa place; je crois que telle est la volonté de Dieu; vous m'avez été attaché depuis votre enfance; j'ai pour vous de l'affection, et je veux vous le témoigner en vous élevant à l'une des dignités les plus importantes de mes états. En cela je me propose un double but, d'abord de récompenser votre fidélité depuis longtemps éprouvée; en outre, de vous mettre dans une position où, présidant à tout le vaste diocèse du Mans, vous puissiez surveiller de près les actions de ses habitants, observer les complots, et m'avertir des projets qu'ils pourraient former contre mon autorité. Mon choix est arrêté; vous serez évêque du Mans, ou vous me désignerez quelqu'un capable de vous remplacer sur ce siége (1). » Ces dernières paroles réjouirent Samson; car, après s'être excusé sur son indignité, il proposa au roi une personne qu'il croyait plus digne que lui des honneurs de l'épiscopat. Guillaume lui ayant demandé quelle était cette personne : « C'est, répondit Samson, un clerc de votre chapelle, nommé Hoël (2). Il est vrai qu'il est pauvre; mais il est de noble race, et d'une conduite irréprochable. Il est Breton d'origine, mais plein d'humilité et de toutes sortes de bonnes qualités; je crois en vérité qu'il doit être mis au-dessus de moi et de ceux qui me ressemblent. Ce qui achève de le rendre digne de l'épiscopat, c'est qu'il est rempli de douceur et de bonté. » Le roi fit aussitôt appeler Hoël, et la vue de cet homme de petite taille, et d'un extérieur médiocre, fit sur lui une fâcheuse impression. Il ne voulait plus entendre parler de ce choix, et insistait auprès de Samson pour qu'il acceptât l'évêché. D'ailleurs, l'origine bretonne d'Hoël pouvait

(1) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. IV, p. 531.

(2) Hoellus, Hoelus, Ouvellus, Gohellus, Goellus, Oweldus, Ivellus, Huellus.

déplaire au conquérant de l'Angleterre. Mais bientôt le prince, réfléchissant aux qualités dont lui avait parlé son aumônier, et les reconnaissant dans Hoël, finit par triompher de ses premières répugnances, et il n'eut pas lieu de s'en repentir dans la suite : car Hoël lui fut toujours d'une fidélité à toute épreuve. Le roi lui donna l'investiture du domaine féodal (1). Tout le clergé de la cour d'Angleterre applaudit au choix du prince ; personne n'y trouva à reprendre ; il n'y eut que Hoël lui-même qui fut aussi surpris, dit Orderic Vital, que le jeune David, lorsque Samuel lui déclara que Dieu avait rejeté la famille de Saül, et l'avait choisi pour roi de son peuple (2).

Guillaume le Conquérant fit ensuite conduire Hoël au Mans, pour être proposé au choix du clergé et du peuple. Cette élection était encore regardée comme une formalité indispensable ; les Souverains Pontifes ne cessaient de réclamer en faveur de la liberté du choix des pasteurs ; mais l'abus de recevoir de la main des souverains du pays des candidats qui étaient infailliblement élus, subsistait presque partout. Dans cette circonstance, Guillaume le Conquérant respecta, extérieurement du moins, les prescriptions canoniques. Les votes des clercs et du peuple du Maine ne firent que confirmer le choix du prince normand. Il est cependant difficile de croire que l'élection se soit faite d'une voix unanime, comme le prétend un contemporain (3), à moins que les partisans de la puissance angevine ne se soient abstenus d'y concourir. Hoël était d'ailleurs digne de l'épiscopat, et les Manceaux étaient depuis longtemps en état d'apprécier ses hautes qualités. Il était parent de l'évêque Arnaud, qui l'avait appelé auprès de lui dès les commencements de son épiscopat. Hoël n'avait alors que dix-sept ans. Arnaud avait pris soin de le former lui-même, et le jeune clerc avait fait de rapides

(1) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. IV, p. 531.
(2) Idem, *loc. cit.*
(3) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 288.

progrès sous un maître aussi habile. Quoiqu'il n'eût pas un extérieur imposant, il avait une de ces physionomies qui s'illuminent parfois. Il était d'ailleurs doué d'une vivacité de conception et d'une facilité d'élocution par lesquelles il éclipsait tous ses rivaux. Ses qualités brillantes, la solidité de sa doctrine, ses mœurs irréprochables lui avaient mérité une distinction aussi flatteuse que singulière; quoique dans un âge peu avancé, les chanoines l'élurent pour leur doyen. Dès cette époque reculée, le chapitre du Mans se maintenait dans ce privilége incontesté de choisir lui-même parmi ses membres celui qui devait remplir la dignité de doyen (1). Les chanoines nommaient le dignitaire, et l'évêque l'instituait. Cette coutume s'est conservée dans le chapitre du Mans jusqu'à notre temps (2). Mis en possession du rang auquel l'estime des chanoines l'avait élevé, Hoël sut s'attirer l'affection et la considération de tout le monde, au point qu'on ne lui témoignait pas moins de respect qu'à l'évêque lui-même. Il ne s'enorgueillissait pas des avantages qu'il pouvait avoir, et quoique occupant le second rang dans l'Église du Mans, et un poste très-puissant dans la cité, il s'estimait le moindre de tous. Il poussa même l'humilité à ce point, qu'il souffrit avec patience les injures et les mauvais traitements que des hommes grossiers, ses inférieurs, lui firent assez souvent endurer.

Hoël, probablement par suite des déchirements de la province, et afin de goûter plus de tranquillité, accepta des fonctions dans la chapelle du roi d'Angleterre. Beaucoup de clercs de notre province trouvaient dans ce service une voie aux dignités les plus élevées du sanctuaire. Il est probable que le doyen Hoël n'abandonna pas ses fonctions

(1) Favore totius cleri ejusdem Ecclesiæ decanum (Arnaldus) statuerat. *Vetera analecta*, t. III, p. 288. — Huellus sancti Juliani decanus. *Cartularium beatæ Mariæ Caritatis*, p. 222.

(2) Selon les plus fortes probabilités, le privilége dont jouissaient les chanoines de choisir le doyen remontait jusqu'à la restauration de l'Église du Mans par Charlemagne et Louis le Débonnaire.

dans l'Église du Mans, tout en s'attachant à la suite du prince; ces cumuls étaient très-communs à l'époque. Quoi qu'il en soit, les Manceaux l'accueillirent avec bienveillance, lorsque Guillaume le Conquérant parvint à l'établir sur le siége épiscopal, malgré l'opposition de Foulques le Réchin et des amis de la maison des comtes d'Anjou (1).

Toutefois un puissant obstacle retarda longtemps l'accomplissement des vœux du roi d'Angleterre. Le comte Foulques avait entre les mains un moyen d'empêcher Hoël de prendre possession de son siége, et il ne négligea pas de l'employer. Depuis l'an 1068 la Touraine était sous son autorité; il s'en était rendu le maître sur son frère Geoffroy le Barbu, qu'il retenait en prison (2). Dans cette province, comme dans ses autres états, tout pliait sous son joug de fer. L'archevêque Raoul I[er], qui, d'accord avec les légats du Siége Apostolique, enlevait au roi Philippe I[er] les investitures ecclésiastiques, fut chassé de sa métropole en 1081, par le comte d'Anjou obéissant aux instigations du monarque français (3). Cet acte de violence et un mariage illicite que Foulques avait contracté, lui attirèrent de la part du prélat une excommunication, qui fut confirmée par le Pape saint Grégoire VII. Le clergé de Lyon adressa l'année suivante une lettre à celui du Mans pour l'engager à se réunir à lui, et à obliger par les censures ecclésiastiques l'évêque d'Angers, Geoffroy I[er], et les moines de Marmoutier de ne pas favoriser davantage le comte Foulques, qui méprisait les foudres dont il avait été frappé. Il le prie en même temps de contraindre, selon

(1) La plupart des historiens manceaux ont réclamé contre les circonstances assez étranges qui auraient amené l'élection d'Hoël selon Orderic Vital. Elles peuvent cependant se concilier avec le récit des *Gestes des évêques du Mans*.

(2) D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, t. X, p. 484-488. — Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 125, et passim.

(3) *Gallia christiana* (vetus), t. I, p. 761. — D. Bouquet, t. XII, p. 450-461. — Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 127, et passim.

son pouvoir, ce seigneur à rentrer dans son devoir, et de lui refuser sa communion (1). Il est vraisemblable qu'une partie de notre clergé, ceux qui étaient pour la cause normande, obéirent à cette injonction. Foulques, qui avait d'ailleurs des partisans nombreux dans le Maine, empêcha par intimidation l'archevêque Raoul de conférer l'onction épiscopale à l'élu du roi Guillaume. D'ailleurs, selon l'usage généralement suivi à cette époque, la consécration devait avoir lieu à Tours, dans l'église métropolitaine, et il est vraisemblable qu'Hoël n'eût pas osé s'y rendre dans la crainte de tomber entre les mains du comte d'Anjou. Ainsi, au moment où notre évêque fut élu, le métropolitain était en fuite; et lorsqu'il fut rentré dans son siége, des menaces l'empêchèrent de remplir son devoir. Toute cette affaire retarda longtemps le sacre d'Hoël, et pendant environ quatre ans l'Église du Mans resta sans un évêque qui pût remplir ses fonctions. Voulant enfin venir au secours de notre Église, l'archevêque Raoul, Geoffroy Ier d'Angers, et Cyr de Nantes donnèrent à Hoël des lettres pour Guillaume Bonne-Ame, archevêque de Rouen, qui le sacra dans sa ville métropolitaine, avec la plus grande pompe, le 21 avril de l'an 1085 (2).

Hoël réalisa bientôt toutes les espérances qu'il avait fait concevoir. Ses grandes qualités, sa modestie, sa prudence, sa piété firent oublier ce que son prédécesseur Arnaud avait fait de plus louable. Au reste la modestie d'Hoël se conciliait parfaitement avec les devoirs de sa position : sa maison était composée d'un grand nombre de clercs et de séculiers attachés à sa personne; mais au milieu de cette foule d'officiers, il savait maintenir les mœurs graves et honnêtes qui conviennent à la famille d'un prélat. Il exerçait l'hospitalité avec générosité et envers toutes les personnes

(1) Baluze, *Miscellanea*, t. VI, p. 421.

(2) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 288.— *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1128; t. XI, col. 39, 718. — D. Pommeray, *Histoire des archevêques de Rouen*, p. 282.

religieuses, mais avec une prédilection marquée envers les moines, qu'il honorait d'une manière particulière (1). Dans les fonctions pontificales, Hoël se montrait aussi magnifique, et il se servait d'une crosse d'or (2).

Il s'appliqua, dès le début de son administration, à poursuivre les travaux que son prédécesseur avait fait commencer à l'église cathédrale (3). Il acheva le chœur, les ailes, le transept et les tours, dont Arnaud avait jeté les fondements. Il fit paver et couvrir l'édifice. Il fit poser des vitraux au chœur et au transept; leur éclat et leur perfection comme objets d'art attirèrent l'admiration des contemporains; on y remarquait aussi des ornements en croix (4). On plaça dans le chœur plusieurs autels et un siége pour l'évêque. Les colonnes et les lambris furent ornés de peintures; les murs restèrent blancs, et l'on n'épargna rien pour que la beauté de cet édifice pût satisfaire les goûts les plus délicats (5). Hoël apporta toute la diligence possible pour l'avancement de ces travaux, qui lui assuraient l'affection de son peuple; mais ses projets furent contrariés dès la première année. Le Maine fut en proie à une cruelle famine; la stérilité avait été presque complète, et les vivres les plus indispensables étaient si chers, que le setier de froment se vendait sept sous (6), prix excessif en ce temps-là. Hoël, dans cette circonstance,

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 288, 289.

(2) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 561.

(3) Selon une note de M. Le Prevost, dans son édition d'Orderic Vital, lib. IV, tom. II, p 251, Hoël n'aurait pas achevé les travaux de l'église cathédrale. Cependant le récit des *Gestes des évêques du Mans* est formel, et de plus nous lisons dans une charte de l'abbaye de Saint-Vincent un accord fait par l'abbé Rannulfe, en présence de l'évêque Hoël, dans le chœur nouveau de Saint-Julien : « Et annuerunt ante episcopum in choro novo sancti Juliani, Gaufridus decanus... Frogerius monetarius... Biblioth. Impér., ancien fonds latin, n° 5444, charte XXVII.

(4) Vitreas quoque per ipsum cancellum, per quod cruces circum quoque laudabili, sed sumtuosa nimium artis varietate disponens. *Vetera analecta*, t. III, p. 289.

(5) *Ibidem*, p. 299.

(6) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à environ 197 fr.

se montra comme toujours le père de son peuple, et en particulier des pauvres. Ne pouvant subvenir avec les seules ressources de sa mense épiscopale, quoique très-considérables, à un si grand nombre de besoins, il vendit, avec le consentement unanime du clergé et du peuple, un retable magnifique qui était à l'autel des saints Gervais et Protais, et il en distribua la valeur aux indigents (1). Ce retable était l'un des ouvrages les plus somptueux de notre cathédrale, tout composé d'or et d'argent et décoré avec une grande richesse. Aussi, selon l'usage, avant d'en disposer, l'évêque dut consulter le clergé et le peuple, par où l'on voit que la population conservait une sorte de représentation en notre pays, et combien les intérêts de l'Église et de la cité étaient fondus ensemble.

Peu de temps après que la famine eut cessé, la ville du Mans fut presque consumée par un incendie qui éclata au milieu de la nuit (2). D'autres calamités publiques, et surtout les guerres continuelles que les seigneurs se faisaient entre eux, apportèrent plus d'un obstacle aux nobles projets de l'évêque Hoël, mais ils ne le découragèrent pas.

Le Maine était dans un état d'agitation incessante par les rivalités des puissances qui se le disputaient, et qui fomentaient au dedans tous les ferments de la discorde. Dès l'année 1083, les hostilités éclatèrent de nouveau. Hubert, vicomte du Maine, seigneur de Beaumont, Sainte-Suzanne et Fresnay, s'était lié au parti du comte d'Anjou : secondé par les forces de Guillaume, comte de Nevers, son beau-père, il essaya de faire soulever les habitants du Mans contre le roi Guillaume. Hoël rompit toutes ces intelligences, et avertit promptement le monarque du mouvement qui se préparait. A cette nouvelle, Guillaume accourut avec une armée, prit facilement les places de Beaumont et

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 290. — Le *Martyrologium capituli Cenom.*, fol. 109, v., dit que ce rétable était à l'autel de saint Julien.

(2) *Vetera analecta*, t. III, p. 290.

de Fresnay, qui ne lui opposèrent que peu de résistance, et vint assiéger Sainte-Suzanne. C'était là que le vicomte Hubert avait concentré toutes ses forces ; les rochers escarpés qui environnent la place en défendaient l'approche ; des ouvrages de fortification considérables la protégeaient encore ; et le courage des assiégés était au-dessus de la fortune. Quant à Hubert lui-même, il était digne de commander à de tels guerriers ; car, dit Orderic Vital, c'était un seigneur d'une haute extraction, d'un grand courage, d'une valeur à toute épreuve, et d'une hardiesse que rien n'étonnait (1). Guillaume ne tarda pas à reconnaître que la place était en état d'opposer une longue résistance. Il se contenta de faire construire un fort dans le Val-Beugy, pour la tenir en bride, et partit ensuite pour la Normandie, où l'appelait une nouvelle révolte de son fils Robert. En quittant le Maine, il y laissa Guillaume et Henri, ses deux autres fils, pour continuer la guerre sous la conduite du duc de Bretagne, Alain Fergent. Elle dura trois ans, et les Manceaux y déployèrent un tel courage, que cette campagne peut passer pour l'une des pages les plus glorieuses de leur histoire. Hubert soutint vaillamment les efforts de ses ennemis, et leur fit essuyer des pertes considérables avec les secours qui lui étaient venus d'Aquitaine, de Bourgogne et d'autres provinces. Guillaume le Conquérant, affligé de la perte de plusieurs seigneurs des plus courageux et des plus influents de son parti, entre autres de Robert de Vieux-Pont, Robert de Vacey, Mascarel Guittat et du baron de l'Aigle, résolut, à quelque prix que ce fût, de donner un assaut général et de tenter un dernier effort ; mais il éprouva encore une déroute. Désespérant alors de réduire le vicomte Hubert, le roi, malgré toute sa fierté, prit le parti de lui présenter la paix. Des charges et des appointements à la cour de Normandie et le rétablissement dans tous les biens et honneurs dont il avait été privé, telles

(1) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. VII. — D. Bouquet, t. XII, p. 592, 615, 616, 617.

furent les propositions du roi. Hubert, amorcé par des offres si avantageuses, se rangea au parti de Guillaume, et l'alla trouver avec sauf-conduit en Angleterre. Ce prince lui fit un favorable accueil, le remit en possession des seigneuries de Beaumont et de Fresnay, après lui avoir fait prêter le serment de fidélité, que Hubert lui garda inviolablement le reste de sa vie (1).

Cet accommodement fut bientôt suivi de la mort du roi Guillaume; car il ne survécut guère plus d'un an à cet événement. Le vicomte Hubert paraît l'avoir suivi de près au tombeau; il laissait plusieurs enfants, dont nous aurons occasion de parler dans la suite (2). La mort du roi d'Angleterre fut une source de calamités pour notre province. Le gouvernement de ce prince avait été dur et despotique, mais la paix semblait du moins assurée pour quelques années; la mort du Conquérant rouvrit la digue à de nouvelles rivalités. Attaqué de la maladie dont il mourut devant les murs de Mantes, qu'il venait de livrer aux flammes, il se fit transporter à Rouen, où, dès qu'il fut arrivé, Gillebert, évêque de Lisieux, et Gontrand, abbé de Jumiéges, qui étaient ses médecins, lui annoncèrent qu'il n'avait plus que quelques jours à vivre. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour Guillaume; il ne craignait pas la mort, qu'il avait affrontée dans tant de combats; mais il ne pouvait se consoler de mourir avant d'avoir fait pénitence. Il fit sa confession et reçut le saint viatique avec de vifs sentiments de repentir. Il dressa ensuite son testament, par lequel il légua ses trésors aux Églises et aux monastères. Il mourut en se recommandant à la commisération de la vierge Marie, le 8 ou le 9 septembre de l'an 1087 (3).

(1) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. VII. — D. Bouquet, t. XII, p. 617. — On peut voir une dissertation sur ce siége de Sainte-Suzanne, imprimée dans le *Mémorial de la Mayenne*, t. I, p. 1-14.

(2) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 94, 202. — Trouillard, *Comtes du Maine*, p. 68, 71. — Le Paige, t. I, p. 81.

(3) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. VII, p. 661. — D. Bouquet, t. XII, p. 623.

L'Église du Mans n'avait pas été oubliée dans les libéralités de Guillaume, qui lui avait fait une large part des dépouilles de l'Angleterre. Les évêques Arnaud et Hoël, l'abbaye de Saint-Vincent, le chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour et d'autres sanctuaires du Maine furent enrichis par lui. Par des lettres adressées à l'évêque Hoël, à Robert, comte de Meulent, et à Robert, comte de Mortain, ainsi qu'aux principaux habitants du Maine, il déclare tous les biens possédés par le chapitre dans la Quinte du Mans (1), exempts de toute redevance, en réparation des torts qu'avait endurés à son occasion l'église de saint Julien et des saints Gervais et Protais (2).

Guillaume le Conquérant laissait trois fils en mourant. Il donna le duché de Normandie à Robert l'aîné, surnommé Courte-Heuse ou Gambaron, avec le comté du Maine. Robert avait, dès l'année 1078, fait hommage de ce comté à Foulques le Réchin (3). Ce fils ingrat avait abreuvé d'amertume les derniers jours de son père, en levant les armes contre lui. Guillaume disposa de l'Angleterre en faveur de son second fils, nommé comme lui Guillaume et surnommé le Roux. Au plus jeune, appelé Henri, il ne laissa que des sommes d'argent. Ces trois princes ne tardèrent pas à se faire la guerre avec tout l'acharnement que montrent d'ordinaire des frères ennemis.

(1) Cfr. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 139, 472.

(2) Willelmus, Dei gra rex Anglorum, G., epo Cenom. et R. comiti, et R., comiti Moritanii, et J., filio Ilberti, et R. Giffardo oibusq. aliis suis fidelibus totius Manie. Notum me concessisse in elemosinam et restaurasse illorum dampnorum que per me et propter me passi sunt canonici Sti Juliani Deo et So Juliano... omnem terram Sti Juliani que est ultra Sartam omni tempore quietam de vicaria et de Bernagio et de Mariscaltia et de oib. aliis consuetudinibus, illa terra scil. que h† Stus Julianus infra Quintam a civitate. Laudantibus et consentientibus Mathildi, Anglorum regina, uxore mea, et Roberto comite, filio meo, testimonio Rogerii comitis et Alani comitis et Osmundi cancellarii et Fulcoi vicarii. — Biblioth. Impér., fonds latin, nº 5211, B, fol. 1. — *Liber Albus*, nº 1.

(3) Dès l'an 1074 environ, Robert prenait le titre de comte du Maine dans des actes publics. — *Gallia christiana*, t. XI, Instr., col. 66, 229.

Délivrés du joug que leur avait imposé Guillaume, les Manceaux étaient disposés, pour la plupart, à se soustraire entièrement à l'obéissance des Normands. La nonchalance de Robert, qui demeurait oisif en Normandie, fortifiait ces dispositions. Mais excité par Odon son oncle, évêque de Bayeux, Robert lève une armée dont il donne le commandement à ce même Odon, à Guillaume, comte d'Évreux, à Raoul de Conches, à Guillaume de Breteuil et à d'autres capitaines distingués par leur courage (1). Robert se met lui-même à la tête de ses troupes. Arrivé au Mans avec cet appareil formidable, il y est reçu avec de grandes démonstrations de joie, plus apparentes que sincères. Geoffroy de Mayenne, Robert le Bourguignon, seigneur de Sablé, Hélie, fils de Jean de la Flèche, et grand nombre d'autres seigneurs viennent, sur sa citation, lui rendre hommage. Cependant, une partie de ceux qui s'étaient soulevés, à la tête desquels était Payen de Montdoubleau, se tenaient retranchés dans le château de Ballon. Cette forteresse, dont il ne reste plus aujourd'hui que de faibles débris, était alors l'une des places les plus solides de la province du Maine. Robert va en faire le siége, et d'abord il y rencontre une vigoureuse résistance; enfin la place se rend, mais à des conditions avantageuses (2). De Ballon, l'armée de Robert se dirige contre le château de Saint-Célerin, dans lequel était renfermée toute la famille de Robert de Bellême, sous la protection de Robert Quarrel, chevalier rempli d'une valeur qui ne se démentit point à la défense de cette place; mais la famine triompha de son héroïsme. Forcé d'ouvrir les portes aux assiégeants, il fut pris et conduit au duc, qui lui fit crever les yeux. Plusieurs autres chevaliers, saisis dans la place, furent privés de quelques membres. Après ces cruelles exécutions, le duc, sur les remontrances de Geoffroy de Mayenne, donna le château de Saint-Célerin à Robert Giroie, qui le réclamait comme

(1) D. Bouquet, t. XII, p. 630.
(2) *Idem*, p. 631.

une propriété héréditaire (1). La terreur s'étant dissipée après le départ du duc, les Manceaux revinrent à leur aversion pour les Normands, et la firent éclater dès l'année suivante, 1089, par un soulèvement presque universel. Le duc Robert, qu'une maladie retenait alors, engagea Foulques le Réchin à apporter tous ses soins pour apaiser la sédition. Foulques y réussit pour le moment; et Robert, en reconnaissance, lui fit obtenir en mariage Bertrade de Montfort, nièce de Simon, comte d'Évreux.

Cette paix ne dura pas longtemps. Hélie, seigneur de la Flèche, conservait toujours ses prétentions à la jouissance du comté du Maine (2). Ne se sentant pas assez fort pour résister au duc de Normandie, il usa de ruse, entretint les mécontentements, feignant toujours de servir les intérêts de Robert. S'étant emparé du château de Ballon, en l'année 1089, il porta le ravage dans le pays, s'introduisit par surprise dans le Mans, dont il maltraita les citoyens qui lui étaient le plus opposés (3). Il ne s'en tint pas là : l'ambition étouffant en lui les sentiments de la religion et de la reconnaissance, il oublia les services que l'évêque Hoël lui avait rendus l'année précédente; il ne vit plus son caractère sacré, et ne considéra en lui que le partisan dévoué du parti normand. Dans la crainte que le prélat n'employât son influence en faveur de son rival, Hélie se saisit de sa personne, et l'envoya prisonnier au château de la Flèche. Toutefois la responsabilité de cette action ne doit pas peser sur le comte Hélie seul; ce prince était encore jeune et suivait trop aveuglément les conseils qu'on lui donnait; il entendit des personnes ennemies d'Hoël, qui lui persuadèrent que les Manceaux ne s'étaient défendus avec tant de constance contre lui que par l'effet des exhortations de leur évêque. Ces suppositions, appuyées

(1) D. Bouquet, t. XII, p. 632.

(2) *Idem*, t. XII, p. 670.— *Congrès scientifiques*, 1839, t. II, p. 304. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 97.

(3) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 291.— D. Bouquet, t. XII, p. 542.

d'ailleurs par la vraisemblance, et données pour des faits avérés, excitèrent les soupçons d'Hélie, qui regarda désormais Hoël comme le plus puissant adversaire de ses prétentions sur le Maine. Pour le mettre dans l'impuissance de lui nuire, il ne se contenta pas de le garder dans la prison où il l'avait renfermé : il lui interdit tout commerce avec son troupeau et son clergé. Craignant encore que le prélat prisonnier ne trompât la vigilance de ses gardes, en usant de la langue latine pour correspondre au dehors, il ne lui donna pour tout son service qu'un prêtre grossier et ignorant. De plus, on employa les prières, les menaces, tous les moyens de séduction ou d'intimidation pour amener l'évêque captif à faire quelque acte extérieur favorable aux prétentions du seigneur de la Flèche. Hoël opposa une noble résistance, et rien ne put fléchir sa fermeté. Pendant ce temps-là, les milices d'Hélie et ceux qui leur venaient en aide se livraient au pillage des terres et des maisons de l'évêque; et le deuil et la consternation étaient répandus dans toute la contrée (1).

Cependant la majorité du clergé du Mans, sincèrement attachée à son évêque, ne se donnait aucun repos et cherchait par tous les moyens à briser ses fers. Voyant les populations disposées à se soulever pour arracher leur pasteur aux mains de son ennemi, les prêtres les encourageaient dans ce dessein, et les exhortaient à l'exécuter promptement. Ils écrivirent aussi des lettres très-pressantes aux Églises voisines, pour prier les évêques et le clergé de contraindre le comte Hélie par les foudres de l'excommunication à relâcher son prisonnier. Il ne restait plus qu'un moyen d'exciter le peuple à prendre les armes, c'était d'employer les rites lugubres de l'excommunication solennelle. Le clergé de la ville du Mans et des paroisses du diocèse ferma les portes des églises avec des buissons d'épines; et toutes les fonctions sacrées demeurèrent

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 291. — D. Bouquet, t. XII, p. 542.

interdites. Ces marques du deuil de l'Église produisirent une vive impression sur tous les esprits; on se disposa de toute part à une levée de boucliers; et déjà le cri de guerre était prêt à sortir de toutes les poitrines. Hélie comprit alors qu'il avait été mal conseillé, et que ses prétentions sur le Maine se trouvaient compromises par ce qu'il avait fait pour les assurer. Les sentiments de la piété se réveillant en même temps dans son âme, il va trouver Hoël dans sa prison, se jette à ses pieds et le conjure de lui pardonner les injures qu'il lui a fait souffrir. Le prélat le relève avec bonté; mais, usant de sa position, il exige qu'on lui rende tout ce qui a été enlevé à lui, à son Église ou aux personnes qui ont souffert à son occasion. Hélie va au-devant de tous les désirs du prélat, qu'il ne quitte qu'après s'être pleinement réconcilié avec lui. Hoël s'empressa de revenir au Mans, où le clergé et le peuple, avertis de son retour, accoururent en foule et lui firent une réception qui ressemblait à un triomphe (1).

Pendant ce temps-là Geoffroy de Mayenne et plusieurs barons, qui agissaient sous ses inspirations, rappelèrent dans le Maine le jeune comte Hugues, fils du marquis de Ligurie, Azzon. Celui-ci avait quitté l'Italie depuis quelque temps, et il était venu se fixer à Langres (2). Le comte Hugues n'avait pas encore l'expérience que donnent les années; mais il prévit cependant les dangers de la position, et il ne se rendit pas immédiatement à l'invitation de Geoffroy et de ses amis. Hersende, sa mère, qui aurait pu l'engager à tenter cette entreprise, était morte dès l'année 1072 au plus tard, comme il a été dit. Geoffroy et ses barons réitérèrent leurs sollicitations et leurs promesses. Enfin Hugues se résolut à tenter la fortune. Il vint donc dans le Maine et se rendit d'abord à la Chartre-sur-Loir. C'était au

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 291. — D. Bouquet, t. XII, p. 542.

(2) C'est ce qu'insinue le *Roman de Roux*, cité par l'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 96, 97.

XI[e] siècle l'un des lieux les plus forts du Maine; Geoffroy de Mayenne en était seigneur et y faisait ordinairement sa résidence dans un château dont il ne reste plus de traces aujourd'hui. Dès que l'arrivée du jeune Hugues fut connue dans la province, les barons s'empressèrent d'accourir pour lui jurer fidélité. En peu de temps son autorité fut reconnue et proclamée partout, et les promesses et les serments faits au duc Robert foulés aux pieds (1). Hoël mesura d'un coup d'œil l'immensité du danger qui le menaçait, s'il restait dans la ville du Mans. D'après les dispositions qui se manifestaient, il prévit que le nouveau prétendant ne tarderait pas à se rendre dans la capitale de sa province, et il craignit de tomber entre ses mains. Dans son opinion, il ne pouvait rien faire pour détourner ce péril; toute démarche dans le sens du nouveau pouvoir était à ses yeux un déshonneur, et il s'exposait à passer pour un transfuge auprès du duc Robert et de sa cour. Il quitte donc précipitamment la ville du Mans, suivi seulement d'un petit nombre de personnes, et se rend promptement en Normandie, afin d'instruire le duc des faits qui se passent dans le Maine. Robert lui conseille de laisser agir les Manceaux, pourvu qu'ils ne le contraignent pas lui-même de faire hommage au nouveau comte. Ce prince voluptueux et lâche semblait craindre d'envisager son devoir (2).

Pendant l'absence du prélat, Hugues fit son entrée au Mans. Le peuple, qui se croyait enfin délivré de la domination normande, lui prépara un triomphe; il se porta en foule au-devant de lui et le reçut avec applaudissement. Le comte s'empara du palais épiscopal, dont il s'appropria tous les meubles. Le prélat, à son retour, n'osant entrer dans la ville, s'arrêta dans l'abbaye de Saint-Vincent, d'où il envoya des députés pour traiter avec Hugues. Celui-ci exigea comme condition préliminaire à sa réception dans

(1) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. VIII, p. 683. — D. Bouquet, t. XII, p. 638. — D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 292.

(2) Idem, *loc. cit.*, p. 292. — D. Bouquet, t. XIII, p. 543.

la cité, que l'évêque Hoël lui prêtât serment et reconnût tenir de lui son évêché. C'était précisément le point sur lequel le duc Robert avait principalement insisté, se montrant assez peu jaloux de tout le reste. Le prélat, ne pouvant accepter cette condition, aima mieux renoncer à remonter immédiatement sur son siége. Mais bientôt il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'y avait pas même de sûreté pour lui dans la retraite qu'il avait choisie, que des embûches lui étaient tendues de toutes parts, et qu'il ne pourrait jamais les éviter toutes. Il s'éloigna donc de la ville, résidant tantôt dans un château, tantôt dans un autre; mais surtout craignant de se fier à d'autres qu'à des partisans certains de sa cause et de celle des Normands. Pendant ce temps, le comte Hugues et ses conseillers agissaient en tyrans dans la ville du Mans; tous les biens de l'évêque étaient livrés en proie à leur cupidité et à celle de leurs amis; ils ne craignirent même pas de s'approprier les richesses des sanctuaires (1).

Ces sacriléges déprédations se commettaient à l'instigation d'une faction du clergé ennemie déclarée de l'évêque. Le chef de ces clercs révoltés était un chanoine nommé Hilgot (2). Hoël l'avait élevé au sacerdoce; mais, loin de se montrer reconnaissant, il ne cessait de le poursuivre, tantôt par des calomnies secrètes, tantôt par des injures grossières, et ne lui laissait aucun repos. Ce malheureux prêtre avait conçu cette haine contre son évêque à l'occasion que nous allons rapporter. Peu de temps auparavant, le doyen du chapitre, nommé Guicher, homme de mœurs pures et doué d'une science peu commune, abdiqua toutes les grandeurs du monde, et se consacra à Dieu dans la vie monastique. De faux amis conseillèrent à l'évêque Hoël de faire passer la dignité restée vacante par la retraite de Guicher, aux mains d'un jeune frère du prélat.

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 292. — D. Bouquet, t. XIII, p. 543.

(2) *Livre Blanc*, n° 190. — Hilgotus et Helgotus.

Ce clerc n'était encore qu'un enfant, à peine âgé de douze ans, et ne connaissant qu'imparfaitement encore les éléments des lettres. Cet acte de népotisme fit de nombreux mécontents; on trouva ridicule et injuste de préférer un enfant à de sages vieillards, et de le mettre à leur tête. Hilgot, qui cherchait partout des occasions de décrier la conduite de l'évêque, saisit avidement celle-ci. Ses amis se réunirent à lui, et ils agirent tous avec tant d'insistance, d'adresse et d'unanimité auprès du chapitre, que les chanoines, à leur instigation, résolurent de déposer le jeune doyen. Le sentiment de leur droit violé poussa sans doute les chanoines à faire cette démarche; elle n'en fut pas moins pour Hoël une démonstration pénible qui lui fut amère. On élut à la place de son frère un jeune clerc d'une très-illustre naissance, nommé Gervais. Il appartenait à la famille de Bellême, si puissante encore dans le Maine, et il était neveu de l'évêque Gervais, qui avait laissé dans le diocèse d'innombrables souvenirs, mais surtout qui était vénéré du chapitre, dont il avait été le bienfaiteur (1). Le souvenir de son oncle contribua beaucoup à son élévation, mais la fortune de ses frères, qui tenaient un rang distingué à la cour d'Angleterre, n'y fut pas étrangère.

La tyrannie de Hugues se portait tous les jours à de nouveaux excès. Quelques chanoines, voyant qu'il ne respectait pas même les lieux saints, craignirent qu'il ne fît main basse sur le trésor de la cathédrale, et songèrent à le déposer dans un lieu sûr. Parmi tous les châtelains de la province du Maine, aucun ne leur inspira autant de confiance que Robert le Bourguignon, seigneur de Sablé, dont on a vu précédemment la grande piété. Hoël, obligé, comme on l'a dit, de chercher un asile de château en château, se trouvait alors à Sablé, près de Robert, et ce fut là

(1) Il est assez probable que ce doyen Gervais était fils de Guy II de Laval et de Rotrude de Château-du-Loir. L'archevêque Gervais avait un autre neveu qui portait le même nom, et qui est connu par la fondation du prieuré de Saint-Guingalois de Château-du-Loir; mais ce dernier n'était pas clerc.

que l'on transporta les richesses de la cathédrale. Toutefois les chanoines qui entreprirent de conserver le pieux dépôt durent agir avec beaucoup de précautions, et ce ne fut qu'à l'aide d'un profond secret qu'ils parvinrent à ravir au comte Hugues une proie sur laquelle il portait déjà des désirs avides (1).

Hoël ne voyait pas sans inquiétude se prolonger sa situation de proscrit; il s'alarmait des excès toujours croissants de la tyrannie et des dangers qui se préparaient pour un avenir prochain, si le comte Hugues venait à asseoir définitivement son autorité. Les nouvelles mesures prises par les chanoines lui permettaient d'agir avec plus de liberté, et il pensa à chercher un remède plus efficace que tout ce qu'il avait tenté jusque alors. Laissant à Sablé quelques clercs chargés de veiller à la garde du trésor de la cathédrale, il s'embarqua pour l'Angleterre, et se rendit directement à la cour de Guillaume le Roux pour l'inviter à venir faire la conquête du Maine. Le roi d'Angleterre ne crut pas pouvoir accepter les propositions de l'évêque : elles ne s'accordaient pas avec les plans de sa politique ; il était déjà en hostilité avec son frère Robert, qui avait voulu lui enlever son royaume, et il venait de se venger de cette injure en débauchant à celui-ci plusieurs de ses vassaux. Voyant néanmoins dans la démarche de l'évêque du Mans une espérance pour l'avenir, il crut devoir s'attacher de plus en plus ce prélat; il lui donna des secours d'argent très-considérables, qui mirent Hoël en état de supporter plus aisément les privations de son exil, et de réparer les pertes qu'il avait éprouvées par l'avidité sacrilége de ses spoliateurs.

Toute entreprise qui échoue retombe sur celui qui l'a tentée. Plus l'évêque Hoël se donnait de mouvement pour recouvrer sa liberté et délivrer son Église, plus la ville du Mans souffrait de la tyrannie que le prêtre Hilgot et ses

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 293 et 294. — D. Bouquet, t. XII, p. 543 et 544.

suppôts exerçaient sous le nom du comte Hugues. Toutes les personnes attachées au prélat fugitif furent en butte à leurs vexations; ils en chassèrent un certain nombre de la ville; ils dépouillèrent les autres de leurs biens; ils firent souffrir à tous des injures atroces. Quelques exemples feront mieux comprendre l'anarchie qui régnait dans la ville du Mans et les excès auxquels se livraient les factieux. Un serviteur d'Hoël s'était introduit à l'aide d'un déguisement dans la cité; il fut reconnu, et aussitôt la nouvelle de son arrivée fut répandue parmi les ennemis. Ils accourent promptement, cernent le lieu où il se trouve, s'emparent de sa personne, et, l'ayant conduit dans un atelier de forgeron, lui brûlent les joues avec un fer rouge. C'était le supplice que l'on infligeait aux sacriléges. Un autre jour, ils surprirent le domestique d'un citoyen du Mans, qui portait, de la part de son maître, des secours à un clerc du nombre de ceux qui étaient retirés à Sablé. Ce clerc se nommait Gradulfe, et était frère du maître de ce pauvre serviteur. Dès qu'ils eurent saisi celui-ci, ils s'emparèrent de tout ce qu'il avait, le conduisirent à la maison d'Hilgot, devenue comme leur citadelle et leur geôle, et l'y jetèrent dans un cachot. Non contents de ces cruels traitements, ils lui refusèrent des aliments, en sorte qu'il mourut au bout de sept jours. Ces hommes barbares ne respectèrent pas même la faiblesse du sexe, et firent subir toutes sortes d'outrages à des femmes qu'ils avaient surprises portant des provisions à des prêtres obligés de fuir. Après les plus cruels tourments, ils les percèrent de leurs épées. Comme on l'avait prévu, l'église cathédrale devint à son tour victime de leur ardeur pour la rapine; ils la dépouillèrent de tout ce qu'ils purent y découvrir encore de précieux. Ce sanctuaire, pour lequel on avait un si juste et si profond respect, devint bientôt désert; personne n'osait plus aller prier dans un lieu qui ne présentait qu'un spectacle de désolation et de sinistres présages. Mais ces excès devaient s'accroître ensuite : le peuple, témoin des violences exercées par des mains sacerdotales,

en vint à mépriser un caractère sacré et toujours respectable, même dans les malheureux qui le déshonorent. C'est ainsi, fait remarquer le chroniqueur contemporain qui rapporte ces faits dont il était témoin, que les chanoines, hommes en général très-religieux, voulant corriger un abus d'autorité commis par l'évêque, faillirent renverser non-seulement leur propre pouvoir, mais encore toute l'Église dans notre cité (1).

Après environ quatre mois d'absence, Hoël revint d'Angleterre, et voyant que les factieux s'affermissaient de plus en plus dans le crime, il leur adressa des lettres monitoires. Il leur ordonnait, en vertu de son autorité épiscopale, de rentrer aussitôt dans l'ordre et le devoir, ou de s'abstenir désormais de célébrer les offices divins. Dans le nombre des rebelles, il s'en trouvait plusieurs qui n'avaient été entraînés dans le parti que par faiblesse, et qui, entendant la voix de leur évêque condamner si énergiquement leurs désordres, auraient désiré revenir dans le sentier de la soumission. Mais, comme il arrive presque toujours, les plus fougueux l'emportèrent; les violences eurent leur cours ordinaire, et l'interdit dénoncé par le prélat ne fut pas observé. Ceux qui eussent souhaité rétracter leurs démarches commencèrent par protester de leur bonne intention ; puis, la crainte les entraînant, ils violèrent eux-mêmes l'interdit.

Hoël donna en cette circonstance un exemple bien frappant de la douceur qui était le trait caractéristique de son esprit : dans un siècle où les prélats faisaient un usage si fréquent de l'excommunication, il ne voulut pas user de ce remède extrême, avant d'avoir envoyé aux séditieux des personnes respectables, chargées de leur porter de nouvelles invitations à la paix. Il crut qu'il était de son devoir de pasteur d'user des mêmes voies conciliatrices à l'égard du comte Hugues. Le prélat fit choix pour cette députation de deux diacres qui jouissaient auprès du peuple d'une estime méritée, et dont il connaissait le

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, p. 293-295.

dévouement à sa personne; le premier était Otton, fils de Ravinsinde, et le second, Radulphe de La Barre (1). Ces envoyés ayant été reçus au Mans, trouvèrent les esprits disposés à les écouter; par des paroles insinuantes, ils vinrent à bout en peu de temps de se rendre maîtres absolus de la position et de calmer la multitude, toujours facile à entraîner. Le peuple, qui avait fermé les portes de la ville à son évêque, qui avait chassé les clercs plus dévoués à sa cause, commence alors à reconnaître hautement sa faute et à la détester; il comble d'éloges ceux qu'il n'a pu souffrir dans ses murs il y a peu de semaines. En même temps, par un effet de ces réactions subites qui ne devraient jamais surprendre, tant elles sont fréquentes en ces circonstances, la multitude se prend à maudire les chefs de la faction auxquels elle a si aveuglément obéi jusque alors. Vociférant contre Hilgot et ses satellites mille imprécations, elle leur reproche hautement des crimes et des infamies dont ils ne sont probablement pas tous coupables; elle exagère les déprédations que beaucoup ont commises sur les domaines de l'Église et de l'évêché. Dans son effervescence, le peuple veut aussitôt en finir avec la tyrannie, il se porte en tumulte sur la demeure d'Hilgot; les uns brisent ou enlèvent les portes, d'autres enfoncent les fenêtres, d'autres enfin montent sur le toit et le renversent à terre : le désordre électrise cette foule populaire, et la maison est mise à sac. Tout ce que cette populace rencontre lui est bon; elle s'empare de tous les meubles, qu'elle emporte dans ses maisons avec une joie frénétique et des airs de triomphe. Telle est la justice du peuple! Heureusement les cris que poussait l'émeute en se rendant à la maison d'Hilgot, l'avaient averti de chercher son salut dans la fuite. Il se déroba effectivement avec ses amis; et cette précaution épargna de nouveaux crimes à la populace (2).

(1) *Barra*. Le diocèse renfermait plusieurs terres seigneuriales de ce nom. Cfr. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 46.

(2) D. Mabillon, *Vetera analecta*, p. 295 et 296.

Tandis que ces choses se passaient dans la ville, Otton et Radulphe, après avoir échauffé la multitude et lui avoir imprimé l'ébranlement par leurs exhortations, s'étaient rendus au palais de l'évêché occupé par le comte Hugues, et ils étaient entrés en pourparler avec lui. Ils continuaient à négocier, lorsque l'on vint apporter au jeune comte la nouvelle de l'émeute. Il se montrait peu disposé à écouter des propositions tendant à un accommodement et à la réintégration du prélat dans la cité; saisissant alors l'occasion qui s'offrait, il refusa d'entendre aucune condition, et renvoya les deux parlementaires, sans rien leur avoir accordé. Telle fut l'infructueuse issue de cette démarche.

Elle n'apporta aucun soulagement à la situation d'Hoël; elle lui prouva seulement que le temps n'était pas encore arrivé pour un changement de fortune. Décidé à attendre une conjoncture plus favorable, il se résolut à aller demeurer dans quelque monastère de son diocèse. Aucun ne lui parut offrir un séjour aussi sûr et aussi commode que le prieuré de Solesmes. Voisin de Sablé, où une partie du clergé du Mans s'était retirée, ce monastère offrait un asile exempt de toute inquiétude par la protection de Robert le Bourguignon, ami de l'Église et de l'évêque fugitif. D'ailleurs ce prieuré, où florissaient l'observance de la règle et toutes les vertus monastiques, était sous la dépendance de l'abbaye de la Couture et de l'abbé Juhel, dont le dévouement au parti normand était bien avéré (1).

Sans calculer les chances de leur démarche, les moines de Solesmes accueillirent avec empressement l'évêque Hoël avec toute sa suite. De ce moment le prélat établit sa chaire dans la modeste église priorale. Il y consacra le saint chrême le jeudi saint, y officia pontificalement aux solennités pascales, et y tint le synode diocésain aux fêtes de la Pentecôte. On voyait des processions continuelles arriver de toutes parts au monastère; et le village de Solesmes, selon l'expression des anciens chroniqueurs,

(1) Vid. supra, p. 321 et suiv.

semblait être devenu une ville, par le nombre de ceux qui accouraient donner à l'évêque fugitif des marques de sympathie et de vénération (1). Des personnages du plus haut rang arrivaient fréquemment au prieuré de Solesmes; Robert le Bourguignon se distinguait par son assiduité. Rannulfe, abbé de Saint-Vincent, après avoir donné asile pendant quelque temps à Hoël dans son monastère, partageait son exil et habitait aussi le prieuré de Solesmes. C'était un saint prélat, sur lequel nous aurons à revenir (2).

Les démonstrations de la piété du peuple envers son évêque irritaient d'autant plus ses ennemis, qu'elles devenaient de jour en jour plus éclatantes. Le mécontentement ne s'apaisait pas dans la ville; et cette classe moyenne qui vit de commerce et d'industrie, commençait à éprouver les effets funestes de l'éloignement du prélat, aussi bien que le bas peuple. En effet, les solennités de l'église cathédrale attiraient autrefois une foule de pieux visiteurs, qui déposaient d'abondantes aumônes et faisaient fleurir les différentes branches du négoce. Ces sources de prospérité avaient été taries par l'éloignement du prélat et du clergé fidèle. On n'osait pas même venir prier près de la châsse de saint Julien, dans la crainte de communiquer avec les schismatiques qui s'étaient emparés de son église. Cette situation parut intolérable, et des murmures violents se firent entendre de nouveau. La haine du peuple ne s'était d'abord manifestée que contre les prêtres de la faction d'Hilgot, premiers auteurs des maux dont il souffrait; mais comme Hugues les avait soutenus, et qu'il avait communiqué avec eux par haine pour le parti normand,

(1) Divertit in vicum, quem veteri vocabulo Solemnas appellant : ubi monachi sancti Petri sub cella regulari degentes ipsi ejusque sociis devoto affectu hospitalitatis gratiam tribuerunt. D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 297.

(2) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 440 (c).— *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vincent*, Ms., Biblioth. du Mans, nº 91, p. 53.

le comte fut bientôt confondu dans la haine qu'on portait aux prêtres rebelles, et se vit au moment d'être enveloppé dans la vengeance qui grondait sur leurs têtes. Il n'y avait qu'un seul moyen de ramener la tranquillité et l'abondance dans la ville; après avoir pris conseil des principaux membres de la commune, Hugues fit des démarches auprès de l'évêque. La paix fut bientôt conclue, et Hoël s'empressa de rentrer dans la ville avec son clergé. Leur retour au Mans fut un véritable triomphe. C'est le 28 juin, veille de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, qu'il eut lieu; une multitude immense, de tout âge et de tout sexe, accourut plus d'une lieue au-devant du prélat. Il fut conduit, au milieu des chants et des démonstrations de la joie publique, jusqu'à l'abbaye de la Couture, où il fit sa première station. Il y logea et y célébra solennellement la fête de saint Pierre et saint Paul.

Dès le soir de cette grande journée, les clercs qui avaient continué, malgré l'interdit, de célébrer les offices divins dans l'église cathédrale, et qui étaient sous le poids de l'excommunication depuis le jour de la Pentecôte, vinrent se présenter devant l'évèque; chacun apportait un livre qu'il offrait en satisfaction; et ils demandaient publiquement et avec larmes le pardon de leurs fautes. Hoël les reçut avec bonté, il ne put retenir ses larmes, les embrassa tous successivement, et les encouragea à faire pénitence. Le lendemain le prélat se rendit à l'église cathédrale; tous les moines de la Couture et une immense multitude l'accompagnaient. Le clergé de toute la ville vint le recevoir en chantant des hymnes et des cantiques; et la joie dont la population était remplie éclatait de toutes parts (1).

Hoël fit paraître beaucoup de douceur; mais il montra aussi une juste fermeté. Le doyen Gervais, dans l'élection et l'installation duquel il s'était passé plusieurs choses contre les prescriptions canoniques, fut exclu à jamais

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 297.

du clergé de la cathédrale. Le comte Hugues lui-même, en réparation des torts qu'il avait causés à l'Église, fut contraint de reconnaître des droits d'immunité assez importants. S'étant rendu au chapitre de l'abbaye de la Couture avec Gervais son conseiller, en présence de Juhel, abbé du monastère, d'Herbert de la Suze, d'Aubry de Milesse et de plusieurs autres personnages de distinction, il fut convenu que désormais le palais épiscopal et ses dépendances, tout le cloître de l'église, la terre de Coulaines et celle de la Mue seraient exempts de toutes sortes de redevances à l'égard du fisc. Pour donner plus de solennité à cette concession, ou plutôt à cette réparation, on fit une procession autour de l'église, du cloître et du palais épiscopal, en répandant de l'eau bénite; puis, l'acte fut lu publiquement en présence des chanoines, des moines de la Couture et de tout le peuple, et consenti par le comte et ses conseillers (1). Il est remarquable que dans cet accord le nom de Geoffroy de Mayenne, l'âme du parti du comte Hugues, ne se trouve pas prononcé. Telle fut la fin de tous ces démêlés, qui se terminèrent le 30 juin de l'année 1090 (2).

Le parti du comte Hugues demeura désormais sans force et dépourvu de ses principaux appuis. Le prince lui-même devint un objet de mépris; ce qui le porta à abdiquer une autorité tout à fait précaire. Il céda son comté à son cousin Hélie de la Flèche, pour une somme de dix mille sous d'or (3), et abandonna le pays pour retourner en Italie. Là il vendit à Foulques, son frère, ses prétentions sur divers états que le marquis Azzon, leur père, avait cédés au même Foulques. En 1097, il fit la guerre conjointement avec Foulques, contre Welphe, duc de Bavière, leur frère consanguin, touchant la succession de

(1) *Livre Blanc*, nº 178.

(2) D. Mabillon, *Vetera analecta*, p. 298. — D. Bouquet, t. XII, p. 543.

(3) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 282000 fr.

leur père. Il est probable qu'il quitta de nouveau l'Italie pour revenir en France, et qu'il est le même que Hugues le Manceau, qui, s'étant fixé dans l'Auxerrois, y acquit plusieurs terres, nommément celle de Saint-Vrain, en épousant la fille du seigneur, nommée Béatrix, et travailla à en envahir d'autres. L'histoire contemporaine des évêques d'Auxerre rapporte plusieurs entreprises que fit Hugues le Manceau contre cette Église. Il lui enleva les dîmes d'Oisy, qu'il faisait valoir comme son propre bien; et ce ne fut pas sans de grandes peines que l'évêque Humbaud vint à bout de l'engager à s'en dessaisir. A Cône, où il avait un domaine, il usurpa la seigneurie qui appartenait à la même Église, et s'y maintint avec le secours des comtes de Blois et d'Anjou contre les armées du roi de France, du comte de Nevers et de l'évêque d'Autun, qui étaient venus l'y assiéger. Il céda enfin aux censures ecclésiastiques prononcées contre lui par le vénérable Humbaud. L'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre eut aussi à se plaindre d'un château qu'il avait bâti sur la terre d'Annay, dépendance de ce monastère. Il avait épousé en premières noces Héria, fille de Robert Guiscard, duc de la Pouille et de la Calabre, et il fut excommunié par le Pape Urbain II pour l'avoir répudiée (1). Hugues vivait encore en l'année 1131.

D'après les conventions stipulées entre le comte Hugues et Hélie de la Flèche, ce dernier reprit le gouvernement du Maine; mais Robert, duc de Normandie, se mit d'abord en devoir de le déposséder. Soit indolence, soit amour de l'équité, bientôt il consentit à lui accorder la paix. Leur réconciliation fut sincère, comme la suite le montrera; et le Maine jouit de huit années de tranquillité (2).

(1) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. VIII, p. 684. — D. Bouquet, t. XII, p. 545, 639, et passim. — Le Beuf, *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, t. I, p. 279, 282, et passim (2e édit.). — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 96 et 97.

(2) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 97.

VI

SUITE DE L'ÉPISCOPAT D'HOEL.

Saint Yves de Chartres délivré de captivité par la médiation d'Hoël et l'intercession de saint Julien. — Dédicace de l'église cathédrale. — Restauration de Saint-Pierre-de-la-Cour. — Prospérité de l'abbaye de la Couture sous l'abbé Juhel. — Prieurés de Bernay, Neuvy, Saint-Mars de Ballon, Saint-Corneille de Tennie, Saint-Martin des Biards; confraternité entre la Couture et Marmoutier. — Abbaye de Saint-Vincent; prieurés de Saint-Flaceau au Mans, Notre-Dame de Vilaine, Saint-Ouen-des-Ponts à Ballon, Saint-Calais-du-Désert, Saint-Désiré de Champagné. — Dons de la famille de Juillé. — Le comte Hélie accorde à l'abbaye la juridiction sur le faubourg de Saint-Vincent. — Il défend les droits de Saint-Vincent et de la Couture contre Robert le Diable, de Bellême. — Abbaye de Saint-Calais; le vénérable Ébrard. — Prieurés de Saint-Victeur, Saint-Gilles du Pont-de-Gennes, Saint-Melaine à Laval, Saint-Ouen à Milesse, Saint-Pierre à Parné, Saint-Pierre-l'Enterré, et autres dépendants de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. — École de la cathédrale du Mans. — Hildebert de Lavardin, le chanoine Radulphe, les doyens Guicher et Geoffroy. — Geoffroy de Mayenne. — Geoffroy de Saint-Alban. — Les grammairiens Hubert et Bernard. — Le vénérable Hervé.

Le clergé du Mans fit un noble usage de la tranquillité que le gouvernement du comte Hélie garantit au pays. Les travaux de l'église cathédrale avaient été interrompus pendant la tourmente; ils furent repris avec une nouvelle ardeur, et l'abside fut entièrement terminée. Il ne reste plus rien aujourd'hui des ouvrages exécutés par Hoël; mais on peut facilement en connaître le caractère d'après le style architectonique de la fin du XIe siècle, et par les monuments de la même époque qui subsistent encore présentement dans le diocèse du Mans.

Tandis que ces travaux s'avançaient avec rapidité, le roi de France Philippe Ier donnait à toute l'Église un scandale que la grossièreté des mœurs rendit trop fréquent pendant les siècles du moyen âge. Après avoir répudié la reine Berthe, il enleva à Foulques le Réchin, comte d'Anjou,

sa femme nommée Bertrade, fille de Simon de Montfort, et l'épousa publiquement. Il espéra couvrir son crime en engageant plusieurs évêques à se trouver présents à la solennité des noces. La plupart refusèrent de s'y rendre, et murmurèrent hautement; les autres plus politiques gardèrent le silence, et quelques-uns par lâcheté entreprirent de justifier la conduite du monarque (1). Hoël semble s'être rangé à l'avis des premiers. Mais de tous les prélats de la France, celui qui jouissait alors de la plus grande considération, était saint Yves, évêque de Chartres; et c'était lui aussi que Philippe désirait le plus vivement compromettre dans l'affaire de son prétendu mariage. Il ne réussit pas dans cette entreprise; non-seulement Yves refusa de se trouver à la cérémonie des noces, mais il blâma hautement l'entreprise du roi, dans des lettres à diverses personnes; il écrivit au prince lui-même avec une vigueur digne des évêques des premiers siècles, sans sortir néanmoins des bornes du respect dû à la majesté royale (2). C'était en 1092; et ce zèle apostolique coûta la liberté au généreux prélat. Hugues, seigneur de Puiset et vicomte de Chartres, se saisit de sa personne et l'enferma au château de Puiset même, pour tâcher de l'abattre et faire par là sa cour au prince. Yves n'en devint que plus ferme; et Dieu ne le laissa point sans consolation dans la captivité. Guillaume de Ros, abbé de Fécamp, entre autres, le visita par ses lettres, où il le félicite de souffrir pour la même cause que soutinrent autrefois Élie et Jean-Baptiste. Les Chartrains formèrent le dessein d'aller délivrer leur évêque les armes à la main; mais le pacifique prélat, averti du projet, arrêta le coup par une lettre admirable (3). Le Souverain Pontife Urbain II écrivit à l'archevêque de Reims et à ses suffragants pour leur ordonner d'excommunier Hugues de Puiset. La terreur

(1) D. Bouquet, t. XII, p. 227-230, 280, et passim.
(2) *Idem*, t. XII, p. 33.
(3) *Epistola* XX. — D. Bouquet, t. X, p. 33.

glaça leur courage. Mais l'évêque du Mans ne se laissa intimider par aucune crainte, et agit si efficacement, qu'il réussit à procurer la liberté au saint évêque de Chartres. Dans une lettre toute remplie des plus vives expressions de sa reconnaissance et des plus beaux sentiments de piété, saint Yves attribue surtout aux prières d'Hoël la liberté qui lui a été rendue. Il reconnaît aussi en être redevable à la puissante intercession de saint Julien, premier évêque du Mans, pour le culte duquel il montra toujours un très-grand zèle, comme nous le rapporterons bientôt (1).

Cependant le mariage illégitime du roi fut bénit par l'évêque de Senlis, en présence seulement de l'archevêque de Rouen et de l'évêque de Bayeux. Ce dernier était le célèbre Odon, que nous avons vu engager Robert, duc de Normandie, son neveu, à faire la conquête du Maine, et commander lui-même un corps d'armée dans cette expédition. Sa vie est toute remplie de semblables traits (2). Pour prix de sa lâche complaisance, ce prélat reçut de la part du roi les revenus de l'évêché du Mans ; toutefois il est peu probable qu'il les ait jamais touchés. Mais il jouit pendant un certain temps des biens attachés à plusieurs églises du diocèse (3).

Cependant les travaux de l'église cathédrale furent terminés dans l'été de 1093. On songea à faire une nouvelle dédicace, accompagnée de la translation des reliques de saint Julien et des autres serviteurs de Dieu dont on conservait les glorieuses dépouilles dans l'ancienne basilique. Pour rendre cette solennité plus imposante, Hoël invita l'archevêque de Tours Raoul et les autres prélats comprovinciaux. Il écrivit aussi à d'autres évêques, et beaucoup se rendirent à son invitation. Toutes les parties du diocèse

(1) *Sancti Yvonis Carnotensis opera omnia*, epist. XIX, XXI, XXIII et XXV. — Baronius, *Annales ecclesiastici*, ad an. 1095, num. 16, 17 et 18. — — Labbe, *Concilia*, t. X, col. 463.

(2) *Gallia christiana*, t. XI, col. 358.

(3) Hermant, *Histoire de Bayeux*, p. 130 et 148.

envoyèrent une foule de pieux fidèles, et les Églises voisines même fournirent leurs députés. Le nombre des pèlerins fut tel, que les vieillards affirmaient n'avoir jamais vu une aussi grande réunion de personnes de tout rang et de tout âge. La solennité s'accomplit avec toute la pompe possible, le 17 octobre de cette année 1093 (1).

La basilique nouvelle fut dédiée, selon la tradition qui remontait au temps des Apôtres et à saint Julien, en l'honneur de la vierge Marie et de saint Pierre, puis également des saints martyrs Gervais et Protais et du saint confesseur Julien (2). C'est ainsi que l'Église du Mans se montrait fidèle à ses plus anciens souvenirs, que nous verrons consacrés plus d'une fois encore par des manifestations non moins solennelles.

L'éclat de cette fête fut relevé, comme nous l'avons dit, par la translation des reliques de saint Julien. On dut regretter de ne pas voir à cette cérémonie le saint évêque de Chartres; lui-même en éprouva une peine très-sensible, comme il le déclare dans une lettre à Hoël. Celui-ci, connaissant la grande dévotion de saint Yves pour l'apôtre du Maine, l'avait invité de se rendre à la solennité de sa translation; mais la lettre fut remise au prélat pendant qu'il était encore dans les fers. Dans sa réponse, il presse Hoël de lui accorder quelques reliques de saint Julien; il exprime le regret de voir que le culte de ce saint confesseur n'est pas répandu dans la Gaule Belgique autant qu'il le désire, et il promet de travailler de tout son pouvoir à le propager dans les Églises de ce pays. Il se propose même de venir en personne au Mans recevoir les reliques qu'il espère obtenir, et rendre ses hommages à saint Julien (3). On n'a plus la réponse que fit Hoël à cette lettre; il est très-probable qu'il accorda au

(1) *Vetera analecta*, t. III, p. 299 et 300.

(2) *Ibidem*, p. 53, 74, 321, et passim. — Baluze, *Miscellanea*, t. III, p. 14. — *Officia propria insignis Ecclesiæ Cenom.*, p. 55 et 56.

(3) *Sancti Yvonis Carnotensis opera omnia*, part. II, p. 11.

saint évêque la grâce qu'il sollicitait, et que c'est à cette époque que la cathédrale de Chartres s'enrichit des reliques de saint Julien qu'on y vénère encore aujourd'hui.

Dans le même temps, l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour fut rebâtie par le comte Hélie de la Flèche. Le temps et les guerres l'avaient presque ruinée. Le comte Hélie apporta tous ses soins, aussitôt que son autorité fut affermie, à la restaurer complétement. On reconnaît encore aujourd'hui des parties antérieures à cette restauration; mais les secours du comte n'en étaient pas moins nécessaires pour prévenir une ruine entière (1). Guillaume le Conquérant était intervenu plusieurs fois dans les affaires du chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour, sans doute en qualité de fondateur. On le voit obliger Normand Ribole, doyen de cette église, à donner à Richard, panetier de ce prince, le fief du Mont-Greffier, à certaines conditions, entre autres celles de présenter chaque année le samedi saint un cierge de dix livres, et de procurer un homme de guerre chaque fois qu'il sera nécessaire de livrer bataille pour défendre les intérêts de l'Église et du chapitre (2). Dans une autre circonstance, Guillaume donna au chapitre de Saint-Pierre l'emplacement d'une vieille tour située au-devant de l'église, une partie des fossés et des murs de la ville, avec droit de voirie et autres coutumes (3). Des personnes de toutes les classes faisaient des fondations dans cette collégiale, ou témoignaient leur sympathie par d'autres moyens. Toutefois, les chanoines avaient assez souvent à se défendre contre les envahissements des séculiers. Vers la même époque une contestation s'éleva entre le chapitre de Saint-Pierre et les officiers de la cour du comte Hélie. Ceux-ci prétendaient avoir

(1) Savare, *Mémoires pour servir à l'histoire du chapitre royal de Saint-Pierre-de-la-Cour*, Ms. — Guillois, *Vies des saints du Maine*, t. II, p. 305. — Richelet, *Le Mans ancien et moderne*, p. 95. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 170.

(2) Pièces justificatives, nº XXXV.

(3) Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., nº 25.

droit de faire assister les chanoines aux sépultures de tous les membres de leur famille. De leur côté, les chanoines, qui soutenaient le contraire, prouvèrent par serment que la coutume de leur Église leur donnait droit d'assister seulement aux sépultures du maître panetier, du maître échanson et du maître cuisinier, de leurs femmes et de leurs enfants, si ceux-ci mouraient dans la maison paternelle. De cette manière le débat fut terminé (1).

Le comte Hélie se montra constamment le protecteur zélé de la collégiale fondée par ses ancêtres. Il favorisa aussi les abbayes de Saint-Vincent et de la Couture. Dans ce dernier monastère, l'abbé Juhel, après être parvenu à dominer les difficultés qui avaient d'abord entravé son gouvernement, jouit d'une ère de prospérité. Il était né au diocèse d'Avranches, au comté de Mortain, de l'illustre famille d'Astins ou Asting, d'origine danoise (2). Cette famille, longtemps célèbre en Normandie, s'y est éteinte; mais elle s'est conservée en Angleterre : on connaît entre autres la fin tragique du grand chambellan de ce nom, qui, après avoir trempé ses mains dans le sang de son prince, fut décapité en 1483 par ordre de l'usurpateur qu'il avait servi (3). Juhel embrassa, dès sa jeunesse, la vie monastique dans l'abbaye de la Couture. La pratique de la vertu et l'étude des lettres furent ses plus vives passions, et il y fit de rapides progrès. Après qu'il eut été élevé à la dignité d'abbé, il écrivit une relation des miracles opérés à Angers par l'intercession de saint Nicolas. Il raconte que Geoffroy Martel, comte d'Anjou, fils du premier fondateur de l'abbaye de Saint-Nicolas, y déposa une partie des

(1) Pièces justificatives, nº XXXVI.

(2) Wace, dans le *Roman du Roux*, dit :

> Hastinz i vint primierement,
> Ki fist maint povre et maint dolent;
> Compainz è mestre fu Bier,
> Ke l'en clamont Coste-de-Fer.

(3) On ignore si Foulques d'Asting, élu évêque de Lisieux dans le XIIIᵉ siècle, appartenait à la même famille.

reliques du saint patron, qu'il avait reçues de l'empereur Henri le Noir. Ces reliques renouvelèrent à Angers la dévotion envers saint Nicolas ; et c'est ce qui donna lieu aux miracles que Juhel prit soin de recueillir. Pour rendre son travail plus complet, l'auteur raconte toute la vie du saint évêque de Myre (1). Les miracles opérés par saint Nicolas dans la capitale de l'Anjou réveillèrent aussi la piété des Manceaux envers ce grand thaumaturge ; et ils lui consacrèrent plusieurs églises et chapelles.

Hénoch, frère aîné du comte Hélie, après avoir porté quelque temps les armes, se consacra à Dieu dans l'abbaye de la Couture (2). A cette occasion, le comte fit don au monastère de la terre de Liminier (3) et de la moitié du domaine de Boiffart (4). La prospérité de l'abbaye se manifesta encore par les prieurés qu'elle fonda, comme celui de Bernay (5), près de Vallon. Patrice de Chaources, ayant tué par une rencontre fortuite Geoffroy, fils de Geoffroy de Brûlon, fut condamné à se dessaisir entre les mains du père du défunt de la propriété et seigneurie de l'église de Bernay, de son cimetière, autel, dîmes, et autres bénéfices qu'il possédait en cette paroisse. Geoffroy de Brûlon et sa femme Mathilde les remirent aussitôt aux moines de la

(1) L'ouvrage de Juhel n'a pas été imprimé. Il était conservé dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, sous le n° 470, et portait ce titre : « Miracula sancti Nicolai, scripta a Johele monacho sancti Petri de Cultura apud Cenomanos, et abbati sancti Nicolai Andegavensis oblata, quia ea miracula Andegavi contigerunt. » Vid. D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXI, num. 5. — *Ibidem*, lib. XV, num. 88. — D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 444.

(2) Goisbert, autre frère du comte Hélie, et également son aîné, déposa aussi les armes pour entrer dans un monastère ; les historiens ne désignent pas lequel, mais on sait que ce fut à la Couture. — Orderic Vital, *Historia eccles.*, lib. X, p. 768. — D. Bouquet, t. XII, p. 670.

(3) *Liminarium*. — Ne s'agit-il pas ici de Limiers, hameau de la commune de Vigny, département du Loiret ?

(4) *Boiffart*. — La charte a été publiée par D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, t. VII, p. 190.

(5) *Bernerium*.

Couture, qui s'engagèrent à chanter mille messes pour le repos de l'âme du mort, reçurent un moine gratuitement, firent des aumônes, et enfin inscrivirent le nom du défunt dans le Nécrologe de l'abbaye, pour être rappelé tous les ans au jour de son anniversaire, à l'office de Prime, après la lecture de la Règle de saint Benoît. Les parents du défunt, comme bienfaiteurs de l'abbaye, furent admis à une participation plus particulière des mérites et des prières de la communauté (1).

Tandis que la religion étouffait dans l'âme de Geoffroy de Brûlon tout ressentiment pour la mort d'un fils, Odon de Montfaucon, oncle du jeune Geoffroy, se chargeait d'en poursuivre la vengeance. Juhel et les moines de la Couture, informés des divisions qui allaient éclater entre ces deux familles, parvinrent, à force de prières et de démarches, à les remettre en paix (2). Déjà ces puissantes maisons avaient témoigné leur affection pour la Couture en différentes rencontres; Patrice de Chaources s'y était fait moine peu de temps auparavant, et ces nouveaux services durent resserrer encore les liens de l'affection mutuelle. Aussi peu de temps après un autre Patrice de Chaources donna au nouveau prieuré une terre située à Bernay, et reçut vingt livres de deniers (3) de la main des moines (4).

Après plusieurs années ce même seigneur, partant pour le pèlerinage de la terre sainte, se présenta avec Hugues son fils dans le chapitre de la Couture, et ils se recommandèrent tous deux aux prières de la communauté. Hugues confirma tous les dons faits par ses ancêtres aux religieux du monastère, et ceux-ci chantèrent trois cents messes pour le père et pour le fils, comme l'avait demandé Hugues de Saint-Cèlerin en mourant. Ce même Hugues de Chaources, étant devenu maître de ses biens, fit un don

(1) *Compendium hist. Cult.*, Ms.
(2) *Ibidem.*
(3) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 11264 fr.
(4) *Historia Culturæ*, Ms.

considérable à l'abbaye de la Couture, et reçut en échange un cheval (1). Dans toutes ces donations, l'évêque Hoël intervint soit pour les conseiller, soit pour les confirmer de son autorité. Les moines signataires appartenaient presque tous aux premières familles du pays : tant l'alliance était intime entre le château et l'abbaye.

La famille de Chaources donna une nouvelle preuve de générosité envers la Couture peu de temps après. Foulques, fils de Hunauld, fonda le prieuré de Saint-Martin de Neuvy (2), en abandonnant aux moines l'église, la moitié du cimetière et quelques fonds de terre. Patrice de Chaources, de qui relevaient toutes ces propriétés, s'empressa d'en confirmer la possession au monastère. Quelque temps après l'église de Neuvy ayant été détruite par un incendie, le fondateur conféra de nouveaux droits au monastère, pour réparer ses pertes. Enfin ce même Foulques embrassa la vie monastique à la Couture, et fit aux moines un abandon complet des biens dont il ne leur avait jusque alors donné que la moitié; ajoutant toutefois cette clause, qu'ils ne jouiraient de cette concession qu'après la mort de sa femme, qui serait aussi enterrée à la Couture et aurait une part spéciale aux prières des religieux. Suivant l'usage, le prieuré de Neuvy s'enrichit peu à peu par des acquisitions et des dons successifs, pour lesquels l'abbaye eut beaucoup de procès à soutenir. Ces difficultés se terminèrent presque toujours par des accommodements, dans lesquels les religieux cédèrent quelques objets d'une valeur plus ou moins considérable.

Un membre de la famille de Chaources, nommé Hugues, fonda en même temps, en faveur de la Couture, le prieuré

(1) Pièces justificatives, n° XXXVII.

(2) *Sanctus Martinus de Novo vico* désigne-t-il réellement Neuvy, comme le pense Cauvin? Ne désigne-t-il pas plutôt le Bourgneuf-la-Forêt qui a toujours été sous le patronage de saint Martin, et où l'on voit encore un ancien prieuré? Neuvy, au contraire, semble avoir toujours été sous le patronage de saint Laurent.

de Saint-Mars de Ballon(1). Par sa charte, il accorde aux moines de ce monastère le bourg situé près de son château de Ballon, avec toutes ses dépendances, et si quelqu'un de ses chevaliers ou autre personne veut donner ou vendre aux religieux des terres dépendantes de son fief, il ratifie d'avance ces dispositions (2). Le comte Hélie, prié de confirmer ces dons, y consentit volontiers. Vers le commencement du XIIIe siècle, les religieux du prieuré de Saint-Mars construisirent une église remarquable par sa majesté et son élégance. Elle subsiste encore entière aujourd'hui. La cure de Saint-Mars, unie au prieuré dès l'origine, en fut séparée vers les premières années du XVe siècle; elle resta cependant toujours à la présentation de l'abbé de la Couture (3).

Hubert Ribole et Gersende, sa femme, furent retenus longtemps en captivité par le roi d'Angleterre : ils endurèrent dans leur exil des maux aussi longs que cruels; mais ils souffrirent en chrétiens; et, reconnaissant la main de Dieu qui les châtiait pour leurs péchés, ils firent vœu de fonder un prieuré s'ils recouvraient la liberté. Leurs prières furent exaucées; et alors, sur les exhortations de l'évêque Hoël, ils donnèrent à l'abbaye de la Couture l'église de Saint-Corneille de Tennie et ses dépendances, presbytère, cimetière, dîmes et prémices. L'évêque Hoël et le comte Hélie s'empressèrent de donner une charte pour approuver cette fondation; elle fut signée par le doyen Geoffroy, l'archidiacre Hildebert et plusieurs seigneurs (4).

(1) *Sanctus Medardus de Balladone. — Sanctus Medardus prope castrum Ballonii.*

(2) La donation est faite en présence de Hugues de Laval, Geoffroy de Thévalle, Guillaume de Glatigné et autres seigneurs.

(3) *Compendium historiæ abbatiæ sancti Petri de Cultura*, Ms. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 223, et passim. — Le Corvaisier, p. 387. — Le Paige, t. II, p. 282. — Aubry, *Ballon*, p. 179 et suiv.

(4) Pièces justificatives, nº XXXVIII.

On verra dans la suite les développements que prit ce prieuré, et aussi les luttes qu'il eut à soutenir.

Nous avons parlé des différends que l'abbaye de la Couture avait eus avec celle de Marmoutier, à l'occasion des prieurés de Saint-Martin de Laval et de Saint-Nicolas de Sablé. On a vu que les religieux de Marmoutier furent presque constamment vainqueurs. Du temps de l'abbé Barthélemy, l'affaire entre Saint-Martin et Notre-Dame-de-Prix avait été portée devant Guillaume le Conquérant ; ce prince jugea en faveur de Marmoutier, mais il conseilla cependant au saint abbé d'offrir une somme d'argent ; Barthélemy proposa mille sous, monnaie du Mans (1); mais les religieux de la Couture refusèrent absolument cette offre. Dans le procès pour Solesmes et Saint-Nicolas, il y eut aussi une compensation promise; et les choses restèrent en cet état tant que vécut l'abbé Barthélemy. Bernard lui ayant succédé, les procès recommencèrent. Peu de temps après son élection, cet abbé ayant été obligé d'aller à Saint-Calais redemander Salomon de Lavardin, moine de Marmoutier, qui avait quitté sa profession, était rentré dans le monde, et s'était mis sous la protection de l'évêque Hoël, Bernard et Juhel se rencontrèrent dans l'abbaye de Saint-Calais ; l'évêque du Mans s'y était rendu également, et probablement aussi plusieurs autres personnages ecclésiastiques, pour juger la cause de Salomon. L'évêque, trouvant l'occasion favorable, invita les abbés à terminer leur affaire à l'amiable ou par un jugement. Bernard offrit mille sous, monnaie du Maine, ou la même valeur en ornements d'église ; il se montra du reste disposé à plaider si les religieux de la Couture préféraient ce parti : ceux-ci refusèrent l'un et l'autre ; et l'affaire demeura indécise jusqu'en 1094, que les deux abbés s'étant trouvés à Sablé, le premier dimanche après l'Épiphanie, terminèrent tous leurs procès en se cédant différents objets dont le détail serait fastidieux, de telle sorte néanmoins que les

(1) Cette somme équivaut à 28200 fr. de notre monnaie.

concessions des religieux de Marmoutier étaient beaucoup plus considérables que celles des religieux de la Couture. Pour cimenter de plus en plus cette paix, l'abbé Bernard promit à Juhel et à ses successeurs, qu'aussitôt que l'on connaîtrait leur trépas à Marmoutier, on réciterait l'office des morts à neuf leçons, et qu'on célèbrerait le lendemain une messe solennelle en chapes ; qu'on donnerait le même jour aux pauvres tout le pain et le vin qui reviendraient du réfectoire, et que chaque religieux prêtre célèbrerait une messe basse. L'abbé de la Couture s'engagea aux mêmes services, dans son monastère, pour les abbés de Marmoutier. Bernard promit encore que lorsqu'il viendrait à mourir quelque religieux de la Couture on célèbrerait pour lui une messe solennelle à Marmoutier, chaque prêtre en célèbrerait une basse, et l'on donnerait ce jour-là aux indigents tout le pain et le vin qui viendraient du réfectoire. Les religieux de la Couture s'engagèrent à faire pour dix religieux défunts, ce que ceux de Marmoutier promettaient de faire pour chaque moine du monastère manceau (1).

Dès le commencement de son administration, l'abbé Juhel engagea ses frères Gautier et Raoul d'Astins à faire une fondation en faveur de son monastère. Ils lui donnèrent l'église de Vezins et toutes ses dépendances (2). Guillaume des Biards, comme seigneur suzerain, confirma le don et ajouta de son chef quelques libéralités. Telle fut l'origine du prieuré de Saint-Martin des Biards (3), au diocèse d'Avranches, dans le comté de Mortain. De bonne heure ce prieuré acquit une assez grande importance ; ses revenus étaient considérables, et une communauté florissante le desservait. Ses annales offrent des récits d'un grave intérêt ; nous en donnerons ici quelques traits en

(1) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXIX, num. 58.— D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Ms.

(2) *Gallia christiana*, t. XI, col. 476, Instrum., col. 107, 108.

(3) *Sanctus Martinus de Biardis.*

anticipant un peu les dates. Vers l'année 1180, Guillaume Avenel, qui avait épousé la fille aînée de Robert des Biards, partit pour la terre sainte avec son fils, et laissa sa femme et sa seconde fille, nommée Avoise, à son château des Biards. Pendant l'absence de son père, Avoise fut séduite par un ménestrel que sa mère avait hébergé. Pour comble de malheur, le retour imprévu de Guillaume Avenel ne permit pas qu'on le prévînt de ce qui avait eu lieu; et le malheureux père, apprenant la honte de sa fille, fut saisi d'une telle colère, que celle-ci épouvantée courut se précipiter par-dessus les remparts de la forteresse. C'était durant la nuit; un ange la soutint par ses vêtements. Au pied des murs était un précipice de cent cinquante pieds, au fond duquel coule une rivière; Avoise évita miraculeusement le gouffre et tomba sur un monceau de paille qui se trouvait au bord, sans autre mal que la perte du fruit de son péché. La meunière du lieu, qui avait été sa nourrice, la recueillit secrètement, et la conduisit ensuite à Mortain, chez une ancienne domestique de sa famille, où elle resta longtemps cachée. La mère de l'infortunée mourut de douleur, et Robert des Biards, qui venait de perdre son fils unique en Palestine, dégoûté du monde, embrassa l'état monastique à l'abbaye de la Couture. Avoise, dévorée de remords, disparut de son asile, et, déguisée en ermite, vint, sous le nom de frère Guyon, se retirer dans une grotte, au milieu d'un bois situé en la paroisse de Landelle, sur le versant opposé au château de son père, d'où, contemplant chaque jour le déchirant théâtre de ses fautes, elle languissait dans le jeûne et la prière (1).

Une main invisible déposait, chaque mois, deux pains à la porte de l'ermitage. Dix ans s'étaient ainsi écoulés, lorsque la renommée de la récluse lui attira la visite d'un

(1) La vesqui de racine et mangea l'herbe amere,
Totes nuis y passoit en piteuse priere,
Soffrant faim, soffrant froid, son pauvre corps meurtri
Sur la terre gissoit implorant Jesu Christ.

vieux religieux, qui, venant du Maine, avait passé la nuit au presbytère d'Hamelin. Il trouva l'anachorète n'ayant plus qu'un souffle de vie, et gémissant au pied d'une croix. La pénitente prie le religieux de s'asseoir près d'elle, et d'écouter sa confession. Bientôt des sanglots s'échappant de la poitrine de l'un et de l'autre, interrompirent les révélations de la mourante. Le moine de la Couture avait reconnu dans le solitaire expirant sa fille Avoise. Après avoir versé ensemble des larmes de pardon, de tendresse et d'espérance en un monde meilleur, ils se séparèrent, pour ne plus se revoir que dans l'éternité. Avoise succomba peu après; et sa famille, instruite enfin de ce douloureux secret, fit ériger l'ermitage en chapelle sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine (1).

En 1250 Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, visita le prieuré des Biards; son revenu était alors de deux cent vingt livres (2), et sept religieux le desservaient. En 1459, Guillaume de Guiton et Guyonne des Biards, sa femme, donnèrent trois vergées de terre au prieuré. L'église dans son architecture est de différentes époques; dans la tour, qui est du XIIIe siècle, on croit reconnaître, sous la figure de deux personnages allégoriques, Robert des Biards, laïque et moine. Le chœur est du XVIe siècle; il était orné d'une belle verrière, représentant l'histoire d'Avoise des Biards jusqu'à sa mort; cette verrière fut donnée en 1532 par Martin de Broc, prieur des Biards et de Bernay. Enfin, vers la fin du XVIe siècle, un religieux de ce prieuré écrivit en vers toute l'histoire de ce monastère (3).

En 1086, l'abbé Juhel fut juge d'un différend entre les abbayes de Jumiéges et de Saint-Mesmin, relativement au

(1) M. Guillotin, de Saint-James, a donné cet épisode en vers alexandrins.

(2) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 123904 fr.

(3) Nous avons emprunté les détails sur ce prieuré à une curieuse *Notice sur la paroisse et la baronnie des Biards*, par M. Guitton de La Villeberge.

prieuré de Dame-Marie (1). Il mourut vers l'an 1097, avec la réputation d'un grand abbé. Il ne vit pas les désastres de sa famille, qui peu de temps après fut réduite à vivre des aumônes de l'abbaye, et se retira à Mayet, où elle fit bâtir un château avec chapelle et moulin, auquel elle donna le nom de Vézins, qu'elle adopta pour elle-même (2).

L'abbaye de Saint-Vincent eut beaucoup à souffrir des troubles qui désolèrent le pays; elle ne laissa pas cependant de conserver une observance exacte. L'un des premiers bienfaiteurs du monastère à cette époque fut le vicomte du Maine Raoul de Beaumont. Il donna la chapelle de Saint-Flaceau (3); et l'abbé Rannulfe et les moines s'engagèrent à y entretenir un religieux prêtre, et à envoyer chaque année, au jour de la fête du saint patron, un certain nombre de moines avec des ornements, pour célébrer la solennité d'une manière convenable. Cette chapelle servait d'oratoire au vicomte et aux personnes de sa cour lorsqu'il résidait au Mans (4). Gonthier de Souligné (5) donna l'église de Notre-Dame de Vilaines-sous-Lucé, et reçut des moines la somme de soixante sous (6). Des vassaux de ce seigneur ajoutèrent quelques dons à celui de leur suzerain, entre autres Durand, dont le fils, qui n'était encore que dans les ordres inférieurs de la cléricature, voulut reprendre ce que son père avait librement donné; mais lorsqu'il fut prêtre, il reconnut l'injustice de ses prétentions et les abandonna moyennant certaines concessions de la part du monastère (7).

(1) *Gallia christiana*, t. XI, col. 718 et 959.

(2) Le vicomte de Guitton, *Notice sur la paroisse et la baronnie des Biards*.—De son côté, la famille des Biards, au moins une branche, s'établit d'assez bonne heure dans le Maine, où elle posséda plusieurs fiefs importants à la fin du XVIIIe siècle. Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*.

(3) *Capella sancti Floscelli martyris*.

(4) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 531 et 532.

(5) Gunherius de *Suliniaco*, cupiens inferni tormenta vitare, et eliseï adipisci amœna, dono...

(6) Soit 1689 fr. de monnaie actuelle.

(7) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 533 et 534.

Hildebert de Montdoubleau perdit l'un de ses parents nommé Herluin de Sargé (1), lequel avait poussé le dévouement jusqu'à s'exposer à la mort pour lui. Voulant témoigner sa reconnaissance, il pria l'abbé et la communauté de Saint-Vincent de recevoir un moine qui serait occupé à prier Dieu pour son parent et pour lui. Il donna pour dot de ce religieux l'église de Saint-Ouen-des-Ponts à Ballon, et beaucoup d'autres propriétés, avec des droits assez considérables. Telle fut l'origine de la paroisse de Saint-Ouen-des-Ponts à Ballon (2). L'abbaye de Saint-Vincent ne jugea pas à propos de fonder un prieuré à Ballon; mais elle conserva jusqu'à la fin la présentation à la cure de Saint-Ouen (3).

Un seigneur nommé Guillaume, fils d'Hervé de Doucelles, qui avait déjà donné à l'abbaye de Saint-Vincent l'église de Saint-Martin de Doucelles, lui concéda alors celle de Saint-Calais-du-Désert (4), avec diverses dépendances; entre autres le droit de bâtir et de posséder libre et exempte de toute redevance une chapelle dans son propre château; et enfin tous ses droits dans l'église de Notre-Dame du Ham (5). A la suite de plusieurs autres largesses, il ajoute les dîmes de son four, à la condition que les moines recouvriront de dalles en pierre les tombeaux de ses père et mère, de son frère Robert et de son cousin Guillaume (6). Les dons de Guillaume de Doucelles en faveur de Saint-Vincent furent non-seulement confirmés, mais encore augmentés par son fils. La sépulture des ancêtres était un lien puissant entre une famille et un monastère. Le prieuré de Saint-Calais-du-Désert devint considérable en peu d'années (7). Quant à celui de

(1) *Simpliciacus*, *Simbliciacus*.
(2) *Ampliss. collect.*, t. I, col. 535.
(3) Aubry, *Ballon*, p. 374 et suiv.
(4) *Sanctus Karilephus de curia Dodœ.*
(5) *Ham.*
(6) D. Martène, *Ampliss. collect.*, col. 512.
(7) Ce prieuré était estimé 2000 livres selon Cauvin, et seulement

Doucelles, il fut augmenté à la même époque par la générosité de Hugues, fils de Guiterne de Juillé, qui lui donna toutes les dîmes de blé et de vin qu'il possédait en cette paroisse (1).

L'abbé de Saint-Vincent fonda vers le même temps le prieuré de Saint-Désiré de Champagné (2), par les générosités des ancêtres de Gosbert Bochet, qui donnèrent l'église et le presbytère à l'abbé Rannulfe et aux religieux de l'abbaye. Peu de temps après Gosbert Bochet, ayant hérité de ses parents, voulut reprendre ce qu'ils avaient donné au monastère. Pour obtenir la paix, l'abbé Rannulfe enleva cette église au prêtre qui la desservait, et la donna à Foulques, frère de Gosbert, fils des fondateurs et moine à Saint-Vincent. Il est probable que ce don avait été la dot de celui-ci. Par cette condescendance de l'abbé, la paix fut rétablie ; mais le droit fut violé ; et l'on verra plus tard comment il fut relevé par la fermeté de l'abbé Guillaume (3). Le prieuré de Saint-Désiré de Champagné n'acquit qu'une médiocre fortune (4). Toutefois il est très-probable que les moines qui l'habitaient contribuèrent à établir dans cette localité les cérémonies du dimanche des Rameaux, dans lesquelles on reproduisait en partie ce qui se pratiquait à la procession de l'église cathédrale (5).

Vers le même temps le vicomte Godefroy mourut, et fut enterré dans le cloître de Saint-Vincent. Son fils, Guillaume de Braitel (6), voulut témoigner aux religieux du monastère sa reconnaissance, et leur donna en

800 selon Le Paige. — La cure, à la présentation de l'abbé de Saint-Vincent, était estimée 600 livres.

(1) Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 303.

(2) Pièces justificatives, nos XXXVIII-XLII.

(3) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 599.

(4) Il était estimé 800 livres selon Cauvin, 523 selon Le Paige. La cure était portée à 500 livres.

(5) Le Paige, t. I, p. 161.

(6) *Braitellensis*.

l'année 1096 l'église de Saint-Martin de Dangeul (1), avec toutes ses dépendances, et la faculté de recevoir de ses vassaux tout ce qu'ils voudraient leur donner. Les deux frères du donateur consentirent; néanmoins, dans la suite, les moines furent obligés d'accorder à l'un d'eux un cheval et une somme assez considérable (2).

La maison de Juillé (3) était l'une des principales de la province du Maine au XIe siècle. Elle se distinguait par la faveur qu'elle accordait à l'abbaye de Saint-Vincent; aussi plusieurs membres de cette illustre famille y revêtirent l'habit monastique. De ce nombre furent Witerne de Juillé et Hubert son fils. Après la mort de celui-ci, Witerne engagea Robert, autre fils du défunt, à faire quelques dons au monastère ; et ce seigneur donna l'église d'Assé-le-Boisne (4), le cimetière et l'église de Saint-Paduin (5), les dîmes de vin dont il jouissait à Fresnay (6), toutes celles qu'il recueillait dans la forêt de Pail (7). Il avait déjà donné ce qu'il possédait dans l'église de Saint-Léonard-des-Bois (8), et le cimetière du même lieu. Il confirma à l'abbaye l'église de Beton (9), ainsi que des dîmes sur la paroisse de Sainte-Marie-d'Assé (10), le cimetière de ce lieu et d'autres dons moins considérables (11). L'abbaye fut redevable à d'autres parents de Witerne de l'église de Piacé (12), de possessions à Juillé, à Doucelles et sur le Mont-de-la-Garde près de Courgains (13). La plupart des dons offerts par la famille de Juillé à l'abbaye de Saint-Vincent relevaient de la seigneurie des vicomtes du Maine. Ceux-ci se montrèrent constamment les protecteurs dévoués du monastère. Vers l'an 1095, Raoul II, vicomte du Maine, seigneur de

(1) *Domniolus.* — *Donnarium.*
(2) *Ampliss. collect.*, t. I, col. 561.
(3) *Juliacus*, Cfr. Cauvin, *Géographie*, etc., p. 356.
(4) *Aciacus.* — (5) *Sanctus Paduinus.* — (6) *Fraterniacus.* — (7) *Pal.*
(8) *Sanctus Leonardus de Nemore.* — (9) *Beto.*
(10) *Sancta Maria Aciaci.*
(11) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 561 et 565.
(12) *Piace.* — (13) *Doce; Mons Custodiæ.*

Beaumont, Sainte-Suzanne, Montreveau, le Lude, ayant épousé une sœur de Guy II de Laval, vint à l'abbaye de Saint-Vincent à la prière de Hugues de Juillé et de Guillaume de Doucelles, et il accorda la confirmation de ce que ces seigneurs et leurs ancêtres avaient donné au monastère. L'abbé remit entre ses mains un livre enrichi d'or et de pierres précieuses; et Raoul le déposa sur l'autel qui était dans le chapitre, en signe de la concession qu'il faisait (1).

Dans le même temps, l'abbaye de Saint-Vincent eut à défendre ses droits sur l'église de Saint-Pierre du Lorouer contre les chanoines de *Saint-Zilinius* (2). L'affaire fut portée devant la cour de l'évêque. Les moines ayant démontré qu'ils étaient depuis plus de quarante ans en jouissance paisible de ce bénéfice, il leur fut assuré en vertu de la prescription. Le jugement fut rendu en présence de l'évêque Hoël, des abbés Ébrard de Saint-Calais, Girard de Saint-Aubin d'Angers et Girard de Saint-Maur-sur-Loire, de Guillaume Ribole, Godefroy Vesoz, Herbert de Maule (3) et Bernard de Sillé. Les juges furent le doyen du chapitre Geoffroy, les trois archidiacres Hildebert, Godefroy et Mulotus, et tous les chanoines de Saint-Julien. Ce jugement, qui nous fournit des renseignements assez curieux sur la forme des tribunaux ecclésiastiques au XIe siècle, fut rendu en l'année 1095 (4).

L'abbé Rannulfe et ses religieux veillaient avec soin au maintien des droits de leur monastère, pour les défendre des attaques que la violence des temps rendait si fréquentes. Dès les premiers mois du gouvernement du comte Hélie, ils lui représentèrent les dommages que

(1) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 565. De annuitione rerum quas dederat Robertus vicecomes.

(2) Ecclesiam de *Laboratorio* calumniati sunt canonici sancti Zilinii. — D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 562.

(3) *Maulia.*

(4) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 562.

l'abbaye avait soufferts pendant qu'il assiégeait la forteresse bâtie par Guillaume le Conquérant sur le Mont-Barbet (1). Les premières représentations ne produisirent aucun résultat; mais enfin le comte, touché des vertus qui se pratiquaient dans l'abbaye, plus encore que de la justice avérée des réclamations présentées par les moines, consentit à leur accorder une indemnité, et il leur donna la juridiction entière sur tout le faubourg de Saint-Vincent. Il exigea en retour un anniversaire pour son père, un autre pour sa mère, et un troisième pour lui-même. Dans ce diplôme, daté de l'an 1093, le comte Hélie rend un éclatant témoignage à la piété des religieux de Saint-Vincent; on y voit aussi combien la justice exercée par les moines était plus douce que celle des autres tribunaux : la flagellation et les autres peines afflictives, si multipliées dans les siècles du moyen âge, n'avaient pas d'application dans les tribunaux religieux (2).

Robert, prince de Normandie et comte du Maine, avait accordé à l'abbaye de Saint-Vincent une exemption entière des décimes et des droits de transport sur le territoire de son château de Fresnay (3). Quant au comte Hélie, il donna dans une autre circonstance aux abbayes de Saint-Vincent et de la Couture une marque signalée de son dévouement et de sa protection. Pour venger les droits de ces monastères, il prit les armes contre un puissant voisin, son parent. C'était Robert de Bellême, surnommé le Diable. Ses violences contre l'évêque de Séez, Serlon d'Orgères, et contre les monastères qui avoisinaient ses terres, l'ont rendu célèbre dans l'histoire ecclésiastique de nos contrées. Il se présente à la postérité comme l'un des hommes les plus féroces de ces temps-là. Il était surtout détesté des seigneurs manceaux : en l'année 1091, ils se liguèrent

(1) *Mons Barbatus.*

(2) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 544. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, t. VI, *Addit.*, p. 573, edit. Luc.

(3) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 568.

avec les ennemis particuliers du comte du Perche, dans le dessein de le contraindre à leur laisser désormais la paix. Le comte de Mortagne, Bernard, seigneur de la Ferté-Bernard, Guillaume, seigneur de Sillé-le-Guillaume, Robert Giroye, seigneur de Saint-Céneré, Payen de Montdoubleau, Rotrou, seigneur de Montfort-le-Rotrou, et Henri, fils de Guillaume le Conquérant devaient l'attaquer chacun de son côté. Robert ne fut point effrayé de cette ligue; son activité fut sur le point de la déjouer : il se présenta subitement devant le château de Saint-Céneré, et fit le dégât dans les environs de la place. Ce fut le signal d'une guerre sanglante, qui dura plus de trois mois, et pendant laquelle les seigneurs de Mayenne et de Sillé-le-Guillaume principalement livrèrent au pillage tout le Passais et l'Alençonnais soumis à la puissance de Robert de Bellême. De son côté, le terrible baron n'épargna aucune des vengeances qu'il put exercer : il parvint à s'emparer du château de Saint-Céneré; il abandonna tout au pillage, et ce qui restait fut livré aux flammes (1). Pour construire les forts dont il couvrait ses frontières, il levait sur les monastères de Saint-Evroul, de Saint-Martin de Séez, de Troarn, ainsi que sur plusieurs prieurés dépendant de nos abbayes ou situés dans le diocèse, des sommes exorbitantes; et lorsque leurs vassaux refusaient de se rendre à ses demandes pour les travaux auxquels il lui plaisait de les employer, il pillait et ruinait entièrement leurs maisons. Il voulut s'emparer de l'évêché de Séez; mais Serlon l'excommunia, et l'évêque du Mans, les autres évêques voisins et les moines élevèrent la voix contre l'oppresseur de l'Église. Robert en conçut une haine plus acharnée encore contre les moines, les clercs, et en général contre tous ceux dont la fidélité lui était suspecte. Les vassaux de la Couture et de Saint-Vincent avaient surtout lieu de se plaindre; Robert de Bellême fit bâtir sur les

(1) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. VIII, p. 706, et passim. — D. Bouquet, t. XII, p. 655, et passim.

terres de ces deux abbayes des forteresses, entre autres celles de Saosne et de Saint-Remy-du-Plain. Incapables de se défendre par eux-mêmes contre un si redoutable adversaire, les religieux implorèrent le secours du comte Hélie, dont ils connaissaient le dévouement pour l'Église. Avant d'en venir à la voie des armes, Hélie essaya de faire des représentations qui ne furent pas écoutées. Il leva ensuite des troupes, et marcha contre Robert. Il le surprit dans une position désavantageuse ; et quoique inférieur en forces, il le défit, après un combat acharné, près du ruisseau de Riolt ou Riolet, dans un lieu que la tradition désigne au nord du bourg de Dangeul. Pour couvrir le Maine de ce côté, le comte Hélie fit ensuite bâtir le château de Dangeul, et y mit une forte garnison; c'était en 1092. Mais ces précautions ne suffirent pas pour arrêter les entreprises du comte du Perche, comme nous le dirons dans la suite (1).

Les faveurs prodiguées par tant de bienfaiteurs à l'abbaye de Saint-Vincent étaient la juste récompense des mérites de ses habitants. L'abbé Rannulfe Ier (2) remplissait l'idée d'un prélat accompli. Il s'est rendu illustre par son savoir, sa piété, son zèle apostolique. On lit en effet dans le *Livre des fondations* de son monastère, qu'il annonçait souvent au peuple la parole de Dieu, qu'il allait visiter les malades, entendait les confessions des clercs et des laïques,

(1) Is jamdudum in Cenomanico consulatu castra violenter in alieno rure construxit, in possessionibus scilicet S. Petri de Cultura et S. Vincentii martyris, quibus colonos graviter oppressit : quod probus comes comperiens Helias, non ut ignavus ægre tulit, eique cum suis super Riolci rivum in territorio Soonensi, et in nomine Domini, invocato S. Juliano Pontifice, pugnavit. Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. X, p. 768 et 769. — D. Bouquet, t. XII, p. 669. — Bry, *Histoire du Perche*, p. 89, et passim. — Odolant Desnos, *Mémoires historiques sur Alençon*, t. I, p. 212 et suiv. — *Historia Culturæ*, Ms. — *Mémoires pour servir à l'histoire de Saint-Vincent*, Ms. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. II, p. 191. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. II, p. 335.

(2) Il est aussi nommé Raymond II.

et rivalisait de zèle pour travailler à la conversion des pécheurs avec les solitaires qui alors commençaient à parcourir nos diocèses de l'ouest de la France (1). Intimement uni à l'évêque Hoël, il le suivit dans son exil, et se retira au prieuré de Solesmes (2). Rannulfe se montra, comme ses religieux, toujours attaché au comte Robert, qui avait été leur bienfaiteur; et cependant ils forcèrent le comte Hélie de leur accorder son estime et sa protection (3).

Les autres monastères du diocèse, sur lesquels on ne possède pas de mémoires aussi complets que sur les abbayes de Saint-Vincent et de la Couture, paraissent cependant s'être maintenus dans le même état de ferveur et de prospérité. Celui de Saint-Calais fut gouverné successivement par deux abbés pendant l'épiscopat d'Hoël; le premier se nommait Hugues; il tint peu de temps l'administration, ayant été enlevé par une mort rapide. Le second était le vénérable Ebrard (4), l'un des hommes les plus éminents de la fin du XI[e] siècle par les exemples de sainteté qu'il donna à l'Église. La négligence des écrivains de son temps, ou la perte des monuments, a privé la postérité des renseignements que l'on désirerait sur un aussi grand serviteur de Dieu. On doit au vénérable Guibert, abbé de Nogent, son contemporain et son parent, la connaissance du petit nombre de faits que nous allons rapporter (5). Ébrard fut l'un des plus grands seigneurs de son temps; il était comte de Breteuil, vicomte de Chartres et seigneur du Puiset. Il eut deux frères, Gualeran, qui posséda le comté de Breteuil lorsque Ébrard quitta le

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vincent*, Ms., p. 53.

(2) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 440.

(3) *Mémoires*, etc.

(4) Ébrard ou Évrard.

(5) Venerabilis Guiberti, abbatis sanctæ Mariæ de Novigento, *Opera omnia*, edit. D. d'Achery, p. 463, 464, 586. — *Patrologie*, t. CLVI, col. 850-852; 1063. — D. Bouquet, t. XII, p. 236 et 237. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, t. V, p. 70.

monde (1), et Hugues, qui fut après lui vicomte de Chartres et seigneur du Puiset; ce baron disposait d'une si grande puissance, que le roi de France eut beaucoup de peine à le réduire (2). Ébrard fut élevé comme on avait coutume d'élever les jeunes seigneurs de sa qualité; on l'excita à l'amour des plaisirs, des divertissements, des richesses et à tous les désirs de l'ambition. Il était bien fait de sa personne, et tout lui souriait dans le siècle; mais son âme était aussi difforme que son extérieur était brillant. Il suivit le torrent du monde, aima le luxe et les honneurs avec frénésie, et se précipita dans toutes sortes de vices. Il marchait dans la voie large qui conduit à la perdition, lorsque Dieu leva le bandeau qui couvrait ses yeux. Les réflexions qu'il fit sur l'état de son âme l'amenèrent bientôt à reconnaître qu'il n'avait travaillé qu'à se perdre et à perdre les autres. Dieu lui ayant inspiré un vif désir de son salut, il résolut de ne rien épargner pour le mettre en sûreté, et il pensa que c'était à lui que Jésus-Christ adresse ces paroles : « Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple; » et celles-ci : « Venez à moi, vous tous qui êtes chargés et fatigués, et je vous soulagerai. » Dans une méditation profonde de ces divins oracles, il reconnut que rien n'éloigne autant de Dieu que ce qui attache à la terre : les plaisirs, les richesses, les honneurs dont il avait été comme environné de toutes parts (3). Il résolut en conséquence de tout quitter pour Dieu, sûr de retrouver au centuple tant de richesses et d'honneurs qu'il allait fouler aux pieds. Mais comme les œuvres du Ciel demandent le secret, il ne s'ouvrit de son dessein qu'à ceux qu'il vit disposés à l'imiter. Il prit avec des amis généreux et enflammés du même désir que lui, toutes les précautions pour ne plus

(1) Du Chesne, *Histoire de la maison de Dreux.*

(2) Suger, *de Vita Ludovici Grossi*, c. XVIII, et passim. — Dom Bouquet, t. XII, p. 32, 34, 37, et passim.

(3) Vocabatur autem ipse Ebrardus, vir inter primores Franciæ undecumque famosus. — Guibertus de Novigento.

trouver d'obstacles à ses vues. Une fois la résolution arrêtée, il distribua tout son or et son argent aux pauvres; il fit aussi des dons considérables aux monastères, non-seulement des diocèses d'Amiens et de Beauvais, mais encore des provinces plus éloignées; Marmoutier reçut la moitié de la terre de Notouville, et il est très-probable que l'abbaye de Saint-Calais eut part à ses générosités. Ébrard quitta ensuite ses habits magnifiques, se couvrit de vêtements pauvres et disparut subitement, laissant à ses deux frères tous ses honneurs et ses riches possessions. Le monde, selon sa coutume, blâma cette détermination, et toutefois il ne put s'empêcher d'y reconnaître l'œuvre de la grâce et les caractères d'une âme prédestinée.

Ébrard se proposa pour modèle saint Thibaut, de l'illustre maison des comtes de Champagne, qui avait donné depuis peu au monde l'exemple du renoncement le plus généreux à toutes les grandeurs et à toutes les jouissances du siècle. Ébrard était marié, mais n'avait pas d'enfants. Il eut soin de cacher son départ à sa femme, ainsi qu'à tous ses parents. Il se déguisa en charbonnier, et s'éloigna de son pays avec les compagnons qui partageaient ses pieux projets. Ils se rendirent dans des forêts, où ils s'occupèrent à faire du charbon qu'ils vendaient ensuite dans les villages voisins, évitant tout ce qui aurait pu les faire reconnaître.

Une telle vertu était trop éclatante pour ne pas donner de la jalousie au prince des ténèbres. Un jour le démon apparut à Ébrard sous la forme d'un homme d'extérieur agréable, qui, après lui avoir adressé plusieurs questions, le pressa avec tant d'importunité de lui dire qui il était, que le solitaire, quoiqu'il se défendît assez longtemps de satisfaire à ses questions, ne put s'empêcher de lui dire sous le secret : « Je suis Ébrard, autrefois comte de Breteuil, qui, comme vous le savez, ai fait assez belle figure en France; mais qui, pour expier mes péchés, me suis volontairement exilé en ce lieu de pénitence. » Il n'eut pas plutôt achevé de parler que l'esprit tentateur disparut et

le laissa couvert de confusion. Ébrard admira l'impudence de l'ennemi, puis se tournant vers ses compagnons, qui avaient été témoins du dialogue, il leur dit aussitôt : « Mes frères, la solitude et l'exil volontaire que nous nous sommes choisi, peuvent nous conduire au salut; mais le discours que le démon vient de nous tenir nous démontre les dangers auxquels nous serons soumis, si nous voulons y persévérer : la présomption et l'orgueil. Il est donc plus sage d'aller nous établir ailleurs; nous y triompherons plus facilement des piéges de satan; soumis à l'obéissance et à l'humilité, nous serons exempts des dangers que nous courons ici. L'abbaye de Marmoutier est un lieu très-propre à exécuter le dessein que nous avons pris de nous consacrer entièrement à Dieu et d'achever nos jours dans la pénitence; c'est là que nous devons fixer notre demeure sur la terre, pour mériter d'en avoir une permanente dans le ciel. »

Après ce discours, la pieuse troupe prit le chemin de Tours, et vint se jeter aux pieds de l'abbé saint Barthélemy, qui reçut les solitaires comme des anges du ciel. Mais il se rencontra naturellement un obstacle qui retarda quelque temps l'accomplissement de leurs vœux. Ébrard étant dans les liens du mariage ne pouvait faire profession de la vie monastique sans le consentement de son épouse; et il était difficile d'obtenir ce consentement d'une jeune femme, de naissance illustre, qui se voyait presque aussitôt veuve que mariée, sans avoir connu les joies de la maternité. Comme l'affaire était délicate, le saint abbé de Marmoutier se chargea de la négocier lui-même, retenant pendant ce temps-là Ébrard au monastère sous son habit séculier.

Lorsque la renommée eut appris que le saint fugitif était à Marmoutier, Hugues, son frère, s'y transporta aussitôt, dans l'espoir de le faire renoncer à son dessein et de le rendre à la famille (1). Mais Ébrard lui parla de Dieu, du mépris

(1) Sur le caractère de Hugues de Puiset, voir Suger, *de Vita Ludovici Grossi*, c. XVIII et seq.

du monde, et du soin qu'il devait avoir lui-même de son salut, en des termes si forts, que ce seigneur, touché d'une vive componction, donna à l'abbaye l'autre moitié de la terre de Notouville, en considération de son frère, et porta sur l'autel de Saint-Martin l'acte de cette donation, en présence de Guicher, seigneur de Château-Regnaud, de Sulpice de Chaumont et de plusieurs autres personnes de qualité (1).

Ébrard, ayant obtenu le consentement de sa femme, prit l'habit religieux, et fit profession de la vie monastique. Comme on devait l'attendre d'un caractère aussi généreux, il donna dans le cloître l'exemple de toutes les vertus, faisant chaque jour de nouveaux progrès. Autant il avait montré d'orgueil, autant il fit paraître d'humilité. Soumis et obéissant à ses frères, il se montrait le plus humble, le plus mortifié de cette nombreuse et sainte communauté. Pour cacher ses talents et se faire oublier, il affectait les manières d'un homme rustique, ne désirant que les fonctions les plus basses, les offices les plus pénibles du cloître (2). Son abbé ne laissa pas de l'employer dans des affaires importantes et de lui confier plusieurs négociations difficiles; mais elles ne servirent qu'à faire éclater davantage son mépris du monde et son humilité. Dans tous les voyages qu'il fit par ordre de son supérieur, on ne put jamais le déterminer non-seulement à loger, mais même à entrer dans aucun des châteaux qu'il avait quittés pour Jésus-Christ.

(1) D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, t. I, part. 1, p. 480 et suiv.

(2) Quem postmodum sub monachica (veste) positum tanta corpus suum vilipensione habere conspeximus, ut indumenti vilitas, vultus demissio, membrorum exilitas, non fuisse comitem, sed agrestem rusticolum loqueretur. Et cum per urbes ac oppida pro abbatis imperio mitteretur, nunquam propria adduci potuit voluntate, ut castella quæ reliquerat vel semel ingredi pateretur. Hæc, quæ superius relata sunt, ipse mihi retulit, cum me adhuc juvenculum tantopere veneraretur, atque suæ consanguinitatis ascisceret, ut amoris sui, atque cultus, speciali quadam singularitate donaret. — *Guiberti de Novigento opera*, p. 464.

Les grands exemples qu'Ébrard donna sous l'habit monastique, rendirent de nouveau son nom illustre dans le monde et dans les cloîtres; en sorte que les religieux de Saint-Calais l'élurent pour leur abbé après la mort de Hugues (1). Cette élection, inspirée par les plus louables motifs, éprouva cependant de la contradiction de la part de quelques personnes qui ne sont pas clairement désignées, mais qui appartenaient probablement au clergé de la cathédrale. Le doyen Geoffroy, dont nous aurons beaucoup à parler, se fit l'écho de ces réclamations; il en écrivit à saint Yves, évêque de Chartres, lui répétant toutes les calomnies que la malignité avait pu inventer (2). Mais

(1) Une charte de Marmoutier, de la fin du XIe siècle, nomme Ébrard religieux de Marmoutier et abbé de Saint-Calais, ce qui ne peut convenir qu'au célèbre Ébrard dont nous parlons; car, comme le fait observer D. Martène, il n'est plus fait mention de lui dans aucune des chartes de Marmoutier à partir de cette époque. *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Ms., part. 1, t. I, p. 480-455.

(2) Yvo, humilis Ecclesiæ Carnotensis minister, Gaufrido, Cenomanensis Ecclesiæ decano, salutem. — Multis et magnis negotiis, fraternitati tuæ sufficienter ad præsens scribere non potui. De Ebrardo (al. Eberardo) tamen hoc tibi respondeo, quia cum morum acerbitate, et tam actuum suorum quam verborum importabili præsumptione confratres suos frequenter offenderet, hoc modo licentiam ab eis promeruit, et hoc tantum ut monachus Majoris Monasterii maneret obtinuit. Qui ergo contempto clericatu ad monasterium confugit, et e converso contempto monasterio iterum ad clericatum aspirare contendit, non mihi facile suscipiendus videtur ab his, quibus vita et doctrina et moribus nondum fuit manifestus. Si ergo hujusmodi personæ intentione te senseris prægravari, libera est tibi facultas refutandi, quia secundum decretum Papæ Celestini (c. XII. nullus, distinct. 61), *tunc primum alter de altera eligendus est Ecclesia, si de civitatis ipsius clero, cui episcopus est ordinandus, nullus dignus (quod evenire non credimus) potuerit reperiri*. Et quia per te sapis, superfluum mihi videtur te instruere, quibus auctoritatibus debeas ignotos, et ex transverso venientes refutare. Hoc tamen consulo tibi, ut abbatum Majoris Monasterii, cujus adhuc monachus est, commonefaciatis: quatinus prædictum Ebrardum a tali ambitione compescat, ac regulari severitate, si sit necesse, coerceat. Licet enim abbatem eum fieri consenserit, non tamen eum a jugo monasticæ disciplinæ liberavit. Vale. *Divi Yvonis, Carnotensis episcopi, opera omnia*, edit. Front., part. II, p. 24. — Cfr. *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 4e série, t. I, p. 452.

que pouvaient l'envie et la calomnie contre une vertu si éprouvée? aussi ne tinrent-elles pas longtemps; Ébrard devint abbé de Saint-Calais. On ne connaît que très-peu de chose de l'administration de cet illustre prélat; mais tout porte à croire que la fin de ce grand homme correspondit à de si beaux commencements, et que sa mort fut aussi sainte que sa vie. Guibert, qui avait appris de sa bouche la plus grande partie de ce qu'on sait de lui aujourd'hui, le propose comme le modèle le plus accompli d'une parfaite conversion; il met celle d'Ébrard à la tête de toutes celles qui étaient arrivées de son temps (1). Lorsque Hugues de Puiset vint à mourir, Ébrard ne jugea pas à propos de se rendre près de lui; mais il lui procura un anniversaire à Marmoutier. Il n'oublia jamais cette dernière abbaye, y fit de fréquents voyages, et intervint en plusieurs affaires qui la concernaient, depuis qu'il fut abbé de Saint-Calais. Dans le diocèse du Mans, il figure également en diverses circonstances importantes, qui témoignent de la considération dont il était entouré : en 1095 il siége le premier des abbés en la cour de l'évêque du Mans (2); peu après il est témoin de la donation de l'église de Boeçay, faite à l'abbaye de Pruillé, au diocèse d'Angers, par le comte Hélie (3). Ébrard dut favoriser l'étude des lettres, dont la tradition ne s'était jamais perdue à Saint-Calais. Avant son entrée à Marmoutier, son instruction était à peu près nulle, comme celle de la plupart des seigneurs de son temps; mais à peine fut-il entré dans le cloître qu'il prit la science en estime, et la regarda comme le complément des vertus qu'il possédait déjà (4).

(1) Touché de l'exemple d'Ébrard, Simon, comte de Cresy-en-Valois, se convertit et renonça au monde. Guibert de Nogent, *de Vita sua*, cap. x. — D. Bouquet, t. XII, p. 237.

(2) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 562.

(3) Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 180.

(4) Cui inolitum quiddam curialissimum fuit, ut si quos reperiret, quos præminere literis sciret, in libellulo, quem ad id operis secum ipse crebro gestaret, quemque pro suo captu dictitare prosa, seu versibus

Vers le même temps, ou peu auparavant, le domaine féodal de l'abbaye de Saint-Calais éprouva une grave atteinte. La seigneurie de la ville, qui s'était formée à l'ombre de son sanctuaire, lui appartenait en vertu même de sa fondation; elle fut usurpée par une famille puissante, probablement par celle qui donna au siége du Mans un évêque du nom de Guillaume de Saint-Calais. Hugues IV, vicomte de Châteaudun, fit l'acquisition de cette seigneurie vers le milieu du XII[e] siècle, et depuis ce temps-là elle resta attachée à la baronnie de Montdoubleau (1).

Le prieuré de Saint-Victeur continuait d'être l'un des sanctuaires les plus vénérés du diocèse du Mans; aussi vit-on à la même époque Hugues de Rosset lui donner les rentes qu'il possédait sur une métairie située à Domfront-en-Champagne; et Hugues de Sillé-le-Guillaume lui fit un don encore plus considérable (2).

Il y eut aussi, pendant l'épiscopat d'Hoël, plusieurs fondations de prieurés en faveur des monastères situés hors de la province. L'un des plus considérables fut celui de Saint-Gilles de Pont-de-Gennes (3). En l'année 1092, Agnès, veuve de Hugues de Pont-de-Gennes, donna à l'abbaye de Saint-Avit, au diocèse de Chartres, dans laquelle ses deux filles Pétronille et Adrehilde avaient pris le voile, ce prieuré qu'elle fonda et dota de ses propres biens. Elle lui

cogeret; ut dum quorumcumque, qui superes prædicabantur studio, dicta colligeret, ex dictis etiam singulorum sensa libaret. Quæ siquidem, quamvis per se non caperet ex eorum tamen, quibus hæc legenda pandebat, indubie sententia mox teneret, in quo potissimum quis aut in sensu, aut carmine accuratiora dixisset... *Venerabilis Guiberti de Novigento opera*, p. 484.

(1) D. Alexandre Duval (*Historiæ regalis abbatiæ sancti Carilefi Anisolensis compendium*, Ms., à la Biblioth. Impér.) attribue cette usurpation aux comtes de Vendôme et la rapporte à une époque postérieure. — Cfr. Beauvais de Saint-Paul, *Histoire de Montdoubleau*, p. 146-150. — De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 275.

(2) *Cartularium sancti Victoris*, Ms. Gaignières.

(3) *Janna*, *Pons Genœ*.

accorda l'église de Saint-Victeur de Pont-de-Gennes, les chapelles de Saint-André et de Sainte-Croix à Montfort-le-Rotrou, avec des dîmes, l'église de Vibraye avec des dîmes, le droit de pêche dans la rivière d'Huisne, et autres revenus, qui en firent dès l'origine une communauté fort considérable. Cette maison prit encore quelques développements après la mort de la fondatrice; et pendant plusieurs siècles l'observance monastique y produisit des fruits de sainteté. L'abbesse de Saint-Avit nommait la prieure, qui présentait aux cures de Fatines (1), de Montfort-le-Rotrou, de Pont-de-Gennes et de Vibraye. Dans la suite, ce droit de présentation passa entre les mains de l'abbesse de Saint-Avit (2). La conventualité cessa au prieuré de Saint-Gilles de Pont-de-Gennes peu de temps avant la révolution de 1790.

Le prieuré de Saint-Laurent-des-Ermites, dans la paroisse d'Ahuillé (3), avait été fondé par les premiers seigneurs de Laval; Guy III le donna du temps de l'évêque

(1) *Fastina*, *Fastinæ*.

(2) Charta fundationis prioratus sancti Ægidii et sancti Victoris de Janna. — Hujus vero largitionis testes sunt qui subscripti habentur : episcopus Hoellus, Wicherius decanus, Gaufridus Mulot magister, Gaufridus Brito, Wandelbertus, Gosbertus filius cantoris, Fulconius filius Wandici, Gradulphus e conventu beati Juliani et Turgii de *Taceyo*, Richardius de *Mercio*, Albericus de *Milesia*, Avesgastus de *Conerario*, Hibardus Mala Musca, et duo filii sui Drogo et Fulconius, Joannes de *Capella*, Fulconius de *Morterio*, Patricus, filius ejus, de *Morterio*, Odo de *Noens*, Fulconius de *Sancto Michaele*. Hugo de *Montibus*, Hubertus filius Anogerii, Hubertus *Vacariæ*, Hoilerius filius Alberti, Guetenus filius Hedeberti, Odo filius Algerii et Fulconis frater, Herbertus de *Malla*, Gaulterius forestarius, Ricardus serviens, Robertus Adami et Galterius filius. † Dominæ Aignetis, † Luciæ filiæ suæ, † Hugonis filii suæ. Hæc supra scripta dona confirmavit sigillo suo Rotrodus junior, anno gratiæ 1092. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. LXXV.

(3) *Ililiacus*. — Le prieuré était estimé 500 livres, soit 1000 francs, selon Cauvin, et seulement 350 livres, soit 700 francs, selon Le Paige. La cure de la paroisse était estimée 1500 livres, soit en monnaie actuelle 3000 francs; mais elle était à la présentation du chapitre de la cathédrale.

Hoël à l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Le prieuré de Saint-Pierre à Savigné-sur-Braye (1), fondé en l'an 1090, par Geoffroy de Preuilly, qui hérita peu de temps après du comté de Vendôme, fut aussi donné à la même abbaye. Le premier de ces établissements était nommé simplement Prieuré des Ermites, et ce nom indique assez qu'il fut premièrement une réunion de pieux solitaires pratiquant la vie érémitique, comme il y en avait encore beaucoup dans le diocèse du Mans et dans les provinces voisines.

On doit rapporter vraisemblablement à la même époque l'établissement du prieuré de Saint-Melaine près Laval. Il fut fondé par les seigneurs de cette ville, et il était desservi par les chanoines réguliers de l'abbaye de Toussaint d'Angers. Le territoire soumis à ce monastère était fort étendu ; il comprenait toute la paroisse Saint-Vénérand ; mais nous aurons occasion de revenir plus tard sur cet important prieuré (2).

Alberic de Milesse fonda en l'année 1091 le prieuré de Saint-Ouen et de Saint-Barthélemy, dans la paroisse de Milesse, et il le donna à l'abbaye de Saint-Julien de Tours (3). On verra sous l'épiscopat suivant le même Alberic de Milesse fonder dans la même paroisse un autre prieuré.

Les prieurés de Saint-Étienne à Gesnes (4) et de Saint-Pierre à Parné (5) furent établis vers la même époque par

(1) *Saviniacus.* — Le prieuré estimé 400 livres, soit 800 francs selon Cauvin, et 800 livres, soit 1600 francs selon Le Paige. La cure de la paroisse, à la présentation de l'abbé de Vendôme, valait 1200 livres, soit 2400 francs.

(2) Duchemin de Villiers, *Essais historiques sur Laval*, p. 388. — Maucourt de Bourjoly, *Mémoires sur Laval*, Ms., t. I, p. 188.

(3) L'acte de fondation porte une clause qui mérite d'être remarquée : le donateur déclare transmettre cette église, « ut monachi faciant serviri pro voluntate et arbitrio eorum. » Le prieuré était estimé 300 livres, ou 600 francs, selon Le Paige, et 1000 livres, soit 2000 francs, selon Cauvin. La cure, à la même présentation, valait 400 livres, soit 800 francs. — Ce prieuré se nommait primitivement, *Scalaria*, des Echelles.

(4) *Gena*, *Gerrona*.

(5) *Patrinniacus*, *Petroniacus*. D. Le Duc, *Epitome fundationis*

l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. En l'année 1094 l'évêque Hoël rendit une charte qui confirmait toutes les possessions de l'abbaye angevine dans ces deux paroisses ; et la même année Suhard Thedholin leur donna les dîmes qu'il possédait sur le territoire de Gesnes. L'année suivante, lorsque le Pape Urbain II vint à Sablé, les moines du prieuré de Gesnes se présentèrent devant lui, le priant de confirmer par son autorité apostolique leurs établissements de Gesnes et de Parné, et le pontife leur octroya ce qu'ils demandaient. En 1093, l'abbé Hoël et les moines de Saint-Nicolas d'Angers eurent à soutenir un procès contre l'abbé Guillaume et les moines de Saint-Florent de Saumur, au sujet de l'église de Chantocé, au diocèse d'Angers ; il se termina, selon l'usage, par une transaction, en présence de Raoul, archevêque de Tours, Hoël, évêque du Mans, et Geoffroy, évêque d'Angers (1).

L'abbaye de Saint-Aubin d'Angers établit plusieurs colonies dans le diocèse du Mans, à l'époque où il était gouverné par l'évêque Hoël. L'une des plus intéressantes fut celle qui fut fondée dans la ville même du Mans, en l'église de Saint-Pierre-l'Enterré. Les moines de Saint-Aubin furent redevables de cet établissement à la piété de la famille Ribole. Guillaume Ribole leur en donna la moitié, et Gersende, épouse d'Hubert Ribole, maîtresse de l'autre moitié, leur en fit l'abandon. Elle consentit aussi à l'amortissement de tous les biens que les moines de Saint-Aubin pourraient posséder dans son fief. Elle fut admise avec son fils Geoffroy, par l'abbé Girard, dans le chapitre de l'abbaye, à participer aux prières et bonnes œuvres de la communauté (2).

Une bulle accordée par le pape Urbain II, en l'année 1097, aux religieux de l'abbaye de Saint-Aubin, fait

sancti Nicolai Andegavensis, p. 32, 82 et passim. — *Gallia christiana* (vetus), t. IV, p. 689. — D. Housseau, carton 3e, no 882.

(1) *Ibidem*, no 952.

(2) Pièces justificatives, no XLIV.

connaître le nombre des prieurés qu'ils possédaient alors dans le diocèse du Mans : le Pontife y prend sous sa protection apostolique les prieurés de Quélaines, Saint-Gault, la Bazouge, Luché, Malicorne, Saint-Pierre-des-Ormes, Ligron, Saint-Aubin-de-Locquenay (1). Toutes ces propriétés furent transmises à l'abbaye de Saint-Aubin par différents bienfaiteurs, tant ecclésiastiques que laïques. Le chapitre du Mans prétendait des droits sur la plupart d'entre elles ; et en l'année 1111, comme nous le dirons, il intervint entre lui et les moines un accord par lequel il reconnut tous les droits de l'abbaye.

Foulques Bonnel fut le fondateur du prieuré de Saint-Gault en 1087 (2). Il l'enrichit de droits considérables, en prenant soin de garantir ceux dont l'évêque du Mans jouissait au même lieu (3). Ce fut à la piété de Rivanol de Quélaines que l'abbaye de Saint-Aubin fut redevable de la fondation du prieuré des saints Gervais et Protais à Quélaines (4). Le chapitre du Mans fit abandon en faveur des moines des droits qu'il possédait depuis très-longtemps sur cette église (5).

Le prieuré de la Bazouge-de-Chemeré était sous le vocable de saint Gervais, et provenait, comme les précédents, d'une concession des chanoines du Mans (6). Nous avons rapporté précédemment les fondations des prieurés de Luché et de Malicorne. Saint-Pierre-des-Ormes avait été concédé

(1) Pièces justificatives, nº XLV.

(2) Le prieuré était estimé 1500 livres, soit 3000 francs, et la cure 1200, soit 2400 francs.

(3) Pièces justificatives, nº XLVI.

(4) Ad defendendam Ecclesie hereditatem adversus calumniatorum, si quando insurrexerint, insidias, ablationis *Colonensis* ecclesie quam Rivallonus Deo et S. Albino obtulit... Regnante Philippo rege et Fulcone Juniore comite Andegavensi, episcopo Cenomanensi Hoello, presente domno Girardo abbate. — Archives de Maine-et-Loire. Copie informe et incomplète du XVIIIᵉ siècle.

(5) *Livre Blanc*, fol. 41. V.

(6) La cure de la Bazouge-de-Chemeré, ou de Basoge-de-Chemeré, était estimée 1200 livres, soit 2400 francs.

depuis peu de temps par le chapitre du Mans à l'abbaye de Saint-Aubin; il était sous le titre de saint Pierre (1). L'église de Notre-Dame de Ligron, sous le même patronage, appartenait également à cette abbaye (2).

Saint-Aubin-de-Locquenay faisait partie de la première dotation de Saint-Aubin, qui la tenait de la main de son fondateur, le roi Childebert I[er]; mais elle avait été ravie au monastère angevin depuis quelque temps. Le pape Urbain II ordonna à l'évêque du Mans de la faire restituer à ses légitimes possesseurs. Hoël se vit obligé d'employer les censures de l'Église contre Hugues de Saint-Aubin et Robert Payen son frère, qui enfin restituèrent l'église et les terres, dont ils étaient détenteurs (3). Tous ces établissements, si l'on excepte les prieurés de Luché, Malicorne et Saint-Aubin-de-Locquenay, cessèrent d'être habités par des moines vers le XIV[e] siècle. Les cures, à la nomination de l'abbé de Saint-Aubin, étaient desservies par des prêtres séculiers, avec le titre de vicaires perpétuels.

L'abbaye de Saint-Aubin reçut à la même époque, de la part des seigneurs ecclésiastiques ou laïques du Maine, un grand nombre de dons plus ou moins considérables; on

(1) La cure de Saint-Pierre-des-Ormes était estimée de 5 à 600 livres, soit de 1000 à 1200 francs.

(2) La cure de Ligron était estimée 700 livres, soit 1400 francs.

(3) Le prieuré de Saint-Aubin-de-Locquenay était estimé 1000 livres, soit 2000 francs, selon Cauvin, et seulement 900 livres, soit 1800 francs, selon Le Paige. La cure était de 300 livres, soit 600 francs. *Cartulaire de Saint-Aubin*, fol. 111 r. — D. Housseau, carton 3[e], n° 1003. *Traité du franc aleu*, p. 297 et suiv. — L'abbaye de Saint-Aubin eut encore d'autres procès pour le prieuré de Locquenay.

« Notum sit presentibus et futuris quod Herveus Algert quamdam capellam fecerat in parochia S. Albini de Loconia, contra calumpniam monachorum. Sed tandem resipiscens et jus monachorum recognoscens, per manus domini Widonis, Cenomanensis episcopi, ipsam capellam monachis modo dictis et dedit et concessit. — Hoc viderunt et audierunt isti, scilicet : Willelmus prior S. Audoeni, Arnulphus prior de Fraterniaco, Hubertus decanus de Alenthot, Rainerius decanus de Fraterniaco, Lambertus presbiter. » Archives de Maine-et-Loire.

vit aussi plusieurs barons manceaux y revêtir l'habit monastique et y mourir en paix. Hubert de *Porrienna* et sa femme donnèrent des dîmes dans la paroisse de Pingé (1); Hamelin d'Antenaise (2), Adélaïde, femme de Geoffroy de Sablé (3), Arnoud Bosfetz (4), et surtout le sénéchal Girard, qui se fit moine à Saint-Aubin (5), offrirent aussi leurs dons à l'abbaye. Foulques de Mathéfelon fonda le prieuré de Saint-Pierre-de-la-Cropte, et le dota richement. Outre l'église, le cimetière, la dîme des agneaux, des veaux et des porcs, il lui donna la moitié d'une dîme de pain et de vin qui appartenait à la même église, et fit aussi l'abandon de l'autre moitié de cette dîme lorsque serait mort son frère Samuel, qui en avait la jouissance pendant sa vie. Il ajouta encore à ces dons la dîme de deux moulins, la moitié d'un four et la dîme de tous ses pacages. Il accorda aux moines droit de pacage pour leurs porcs et pour ceux des hommes dépendant de leur prieuré, avec le droit de prendre du bois dans la forêt pour tous leurs besoins. Il leur permit d'établir un bourg en ce lieu, et voulut que les bourgeois, qui seraient ainsi en leur pouvoir, fussent exempts de rendre aucune coutume à d'autres qu'à eux. Enfin il amortit toutes les acquisitions qu'ils viendraient à faire dans l'étendue de sa terre. Pour tous ces objets, qu'il donna en sus de l'église, afin

(1) Ad *Pringi*. — Voici les noms des témoins : Guiddo prior (de Luché), Gurhannus, Frotmundus de *Viriaco* (Viré ou Yvré), Helmannus, monachi, famuli eorum, Lucas, Guiddo filius Bertranni, Samzaellus; et du côté du donateur : Fulcoius de *Alneio*, Bernardus Suberannus, Warnerius de *Columbariis* (Coulombiers) et Hamelinus de *Montbizot* (Montbizot). — Bilard, *Analyse*, etc., nº 265.

(2) Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., nº 260.

(3) Bilard, *ibidem*, nº 245. Adelaidis, soror Gaufridi de Castro *Sablulii*, Otbrannus abbas, Aldulfus prepositus... Robertus de *Insula*... Rainaldus de *Insula*...

(4) Bilard, *ibidem*, nº 256. Stephanus monachus sancti Albini, Paulinus presbiter, Hugo Mainerius, Waterius Berta, Varnerius de *Thesvala*.

(5) Bilard, *ibidem*, nº 246 et 247.

d'augmenter les ressources des moines, il reçut trois cents sous de deniers (1) ; et le monastère lui prêta deux marcs d'or (2). Le prieuré de Saint-Pierre-de-la-Cropte fut longtemps très-florissant, comme on le verra dans la suite (3).

D'un autre côté, Foulques de Mures disputa aux religieux de Saint-Aubin la forêt de Malépiné, dans le voisinage de Sablé et de Pincé. Après de longues contestations, il fut décidé que la question serait vidée par un duel ; mais au jour fixé il ne se présenta pas de champions capables de soutenir le combat, et la décision fut remise à Robert le Bourguignon, qui prononça en faveur des moines, en 1092 (4). Hubert, fils de Raoul, vicomte de Luché, suscita aux moines un long procès à raison de l'église de Luché ; ils n'obtinrent la paix qu'en lui cédant la somme de cent sous (5).

Dès l'année 1087, Jean de la Flèche avait donné à l'abbaye de Saint-Aubin l'église de Saint-Ouen et la chapelle de Notre-Dame, qu'il avait construite dans son château de la Flèche. Son fils Hélie, qui devint plus tard comte du Maine, consentit à ce don. Le seigneur de la Flèche augmenta dans la suite sa fondation, surtout en l'année 1095 ; enfin étant tombé malade à Château-Gontier, il demanda avec larmes et reçut l'habit monastique, sous lequel il

(1) Soit 8460 fr. de monnaie actuelle.

(2) Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., nº 239. — Voici les principales signatures : Fulco de *Frumentariis*, Hamelinus de *Altanoissa*, Hugo Trop-en-Prend, Matheus de *Pratellis*, Hubertus de *Rolio Hermant*, Audefredus Diabolus, Robertus de *Treviis*, Hugo Trop-Sesbat, Mainardus Bos, Tetbaldus de *Loio*, Rainaldus de *Sorgiis*.

(3) Le prieuré était estimé 800 livres, soit 1600 francs, et la cure 1200, soit 2400 francs.

(4) Voici les noms : Fulco de *Muris*, miles, de *Sablulio*, Rainaldus, *Credonensis* dominus, ... Albericus vicarius, Lisiardus de *Monfror*, Robertus de *Pino*, Legrinus de *Troato*, Frotmundus de *Viriaco*. — Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 11.

(5) Bilard, *Analyse*, etc., nº 244. Noms des témoins : Fulco de *Viendocino*, Raynaldus de *Malo Levrario*, Waldinus de *Malicornent*, Paganus de *Monte du Blello*, Lineschius de Linacot, Radulfus filius Fulchardi de *Lagniaco*.

mourut. Les moines de Saint-Aubin ensevelirent son corps dans leur abbaye. Hélie, qui assista à cette sépulture, confirma tous les dons faits par son père, et de leur côté les moines l'associèrent, ainsi que Geoffroy son père, aux suffrages de la communauté. A l'époque où se faisaient ces dons, Gausbert, fils aîné de Jean de la Flèche, habitait le Mans. Plein de courroux contre les moines, il se mit à leur contester tout ce que leur avait donné son père. Après de longs débats, dont il ne put rien obtenir, il se montra enfin disposé à entrer en accommodement. L'abbé Girard lui députa trois moines, qui vinrent au Mans trouver l'évêque Hoël pour lui demander ses conseils et son appui, suivant la prescription que leur en avait faite leur abbé. Par l'entremise du prélat, ils parvinrent à s'entendre avec Gausbert, auquel ils accordèrent dix livres de deniers angevins, moyennant quoi ce dernier confirma toutes les largesses faites par son père, durant sa vie et à l'heure de sa mort (1). Ce Gausbert se fit moine peu de temps après à la Couture (2).

Hoël s'employa aussi avec fermeté pour faire recouvrer aux moines de Saint-Aubin les biens qui avaient été usurpés sur eux. En l'année 1095, les sacrements furent refusés par ses ordres à un laïque qui habitait Malicorne et qui était détenteur injuste des propriétés de l'abbaye (3).

(1) Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., nº 284. — Voici les principaux témoins : Hugo frater Gualdini de Malicornent (Malicorne), et Hirardus de Cleiers, et Archembaldus filius Ulrici ; de monachis : Girardus abbas, et Gaufridus bajulus ejus et Hubertus prior et Motbertus ostiarius et Frotmundus de *Viriaco*, de hominibus monachorum... Robertus de *Treviis*, ... Adelardus de *Senoniis*, ... Hugo de *Tirnaio*,... Simon de *Ceton*, Girardus de *Cleers*, Paganus de *Schimiriaco* (Chemiré), Mauricius de *Scarbet*, Joscelinus de *Verreria*, Hugo de *Tirnaio*,.... Hoellus episcopus, Fulchradus cantor, Gosfridus archidiaconus, Radulfus custos, Gandelbertus canonicus, Robertus de *Fraterniaco*.

(2) Orderic Vital, *Historia eccles.*, lib. X, p. 769. — D. Bouquet, t. XII, p. 670. — Épitaphe du comte Hélie dans l'église abbatiale de la Couture.

(3) Pièces justificatives, nº XLVII.

Nous nous sommes étendu sur les faits relatifs à l'abbaye de Saint-Aubin, parce que ne pouvant entrer dans des détails aussi complets pour tous les monastères, ce que nous avons rapporté fournira des lumières suffisantes sur l'époque que nous étudions en ce moment. Nous n'entreprenons pas de raconter toutes les fondations semblables, quoique le plus grand nombre offrît souvent plus d'un trait digne d'intérêt : par exemple le prieuré de Notre-Dame de Céton, fondé par Robert Chesnel, l'un des barons de Roger de Montgommery, en faveur de Saint-Denys de Nogent-le-Rotrou. Roger de Montgommery, Hugues et Roger ses enfants, Guillaume Gouet, Bernard de la Ferté-Bernard, Rotrou de Montfort-le-Rotrou, et autres seigneurs du pays, furent présents et signèrent l'acte de cette fondation (1). L'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers trouva un bienfaiteur généreux dans la personne de Suhard Tedhelin, qui lui donna le prieuré de Saint-Étienne de Gennes (2). Le prêtre Geoffroy de *Moreio* s'étant fait moine en l'abbaye de Saint-Nicolas, apporta au monastère des biens considérables, qui furent réunis au prieuré de Saint-Léonard et Notre-Dame de Fresnay (3). Ce prieuré avait été fondé par les anciens vicomtes du Maine; il eut des jours d'une

(1) Le prieuré de Céton estimé 2000 livres, ou 4000 francs, selon Le Paige, et 4000, ou 8000 francs, selon Cauvin. La cure valait 800, ou 1600 francs.

(2) « In Christi nomine, ego Suhardus, Tedholini filius, Scripturæ sacræ auctoritate admonitus, sanctorumque patrum catholica ammonitione roboratus, ad laicos ecclesiasticum nullatenus pertinere proficuum de quo non habet potestatem edere, nisi qui altari deserviunt; qui vero altari deserviunt de altari participantur, dicente Domino per prophetam : « Decimas et primitias terræ vestræ inferetis... » donavi monachis S. Nicholai... de ecclesiis omnibus quæ sunt apud Gepnam quodcumque ad me pertinet de primitiis... de hac donatione revestivi abbatem S. Nicholai Natalem... Lamberto de Morenna et Angeris fratre ejus, Rainaldo Bono homine de Chimilliaco, Ulgerio de Pruneriis, David de sancto Florentio... » — Ms. d'Hiret, fol. 44 v, et 45. — Cfr. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 221.

(3) Pièces justificatives, nº XLVIII.

grande prospérité, et on lui donna pour annexe le prieuré de Champfleur (1).

Il faut aussi observer qu'un certain nombre de monastères et de chapitres qui existaient alors sont demeurés complétement ignorés; ainsi, il existait au temps d'Hoël, dans la paroisse de Tassé, un cloître sous le patronage de saint Julien et de saint Turgius; mais depuis longtemps il n'en reste aucune trace (2).

La vigilance d'Hoël s'étendait avec prédilection sur les établissements monastiques, comme nous l'avons vu. Elle ne l'empêchait pas néanmoins de veiller à tous les autres intérêts de son Église. L'école de la cathédrale, en particulier, attirait son attention. Depuis plus d'un demi-siècle, elle était, comme nous l'avons déjà dit, l'une des plus brillantes et des plus fécondes du royaume de France. Cependant elle n'avait pas encore eu de maître d'une réputation aussi universelle que celui qui commença à la gouverner sous l'épiscopat d'Hoël. Ce maître habile était Hildebert de Lavardin, dont nous aurons bientôt à parler avec plus de détail, lorsqu'il sera assis sur la chaire de saint Julien. Dès le commencement de son épiscopat, Hoël l'appela de l'abbaye de Cluny, où il s'était retiré après avoir suivi, dit-on, les leçons de Bérenger dans l'école de Tours, et lui confia le soin de diriger les études dans la ville du Mans. Afin de rendre ses lumières plus utiles à l'Église, Hoël lui conféra la dignité d'archidiacre. Les fonctions d'écolâtre passèrent alors au chanoine Renaud, différent de celui qui devint évêque du Mans en 1186 (3); mais l'on croit que Hoël et Hildebert n'abandonnèrent pas le soin de conduire eux-mêmes les travaux littéraires et scientifiques des jeunes clercs. Depuis Ermenulphe, la tradition des bonnes études n'avait pas souffert d'interruption

(1) Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 100, 219 et 221. — Collection D. Housseau, n° 2272.

(2) Voir *supra*, p. 391.

(3) *Livre Blanc*, n° 190.

dans l'Église du Mans; mais l'époque où l'école fut dirigée par Hildebert est sans doute la plus belle période de sa longue existence. Il y enseigna pendant au moins dix-sept ans, avant de monter sur le siége épiscopal. L'exemple de ce grand homme contribua puissamment à encourager le goût des fortes études parmi les Manceaux. D'ailleurs l'évêque Hoël, très-versé lui-même dans les lettres saintes, faisait tous ses efforts pour attirer au Mans des hommes doctes. On vit sortir de notre école plusieurs personnages qui lui firent honneur par la réputation qu'ils acquirent. Baudri, abbé de Bourgueil au diocèse de Tours, célèbre dans ses vers l'un d'entre eux; mais l'éloge qu'il en a laissé est malheureusement incomplet. Il compare cet illustre Manceau à Homère et à Virgile, et il l'invite à lui adresser quelques-uns de ses chefs-d'œuvre (1). Ne faut-il pas reconnaître dans cet archidiacre, qu'il nomme Audibertus, le célèbre Hildebert lui-même?

Le même Baudri adresse encore des vers à un clerc du Mans, nommé Radulphe; il y célèbre le mérite de ce personnage, et l'invite à venir le visiter dans son abbaye (2). Quel était ce Radulphe? Probablement il s'agit de ce chanoine qui aida Hoël à faire rendre justice aux religieux de Saint-Aubin d'Angers dans le procès que leur suscitait Gausbert, frère du comte Hélie (3). Ce chanoine Radulphe était aussi remarquable pour son zèle que pour sa doctrine; il rendit de grands services au chapitre, fit plusieurs fondations qui témoignent de sa piété et de sa générosité, et légua en mourant à la bibliothèque du chapitre un Missel et les Actes des Apôtres (4).

(1) Audiberto Cenomanensi archidiacono.
Casus jocundas nuper mihi contulit odas,
Audeberte, tuo de nomine prætitulatas, etc.

Du Chesne, t. IV, p. 271, n'a publié qu'une faible partie de ce poëme; il se trouve complet dans le manuscrit de la reine de Suède, nº 1361, au Vatican.

(2) Radulfo Cenomanensi. — Bibliothèque du Vatican, Ms. cit., fol. 147.

(3) Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., nº 284.

(4) *Martyrologium capituli Cenomanensis*, fol. 113, r., VI idus aug.

Dans le même temps l'Église du Mans eut pour doyen Guicher, dont nous avons parlé, et qui, au rapport des *Gestes des évêques*, n'était pas moins distingué par ses connaissances littéraires que par sa vie ornée de toutes les vertus. Dégoûté des grandeurs du monde, auxquelles il pouvait justement prétendre, il alla cacher ses talents et ses hautes qualités dans l'obscurité d'un cloitre (1). Geoffroy, qui occupa la même dignité peu de temps après, se faisait remarquer par son éloquence et son érudition. On doit aussi compter au nombre des élèves les plus distingués de l'école du Mans Geoffroy de Mayenne, qui, après avoir rempli l'office de trésorier, devint évêque d'Angers, en l'année 1095, et gouverna cette Église pendant sept ans (2).

A ces illustres disciples de l'école du Mans il faut joindre Geoffroy, qui se rendit si habile dans les lettres, et particulièrement dans les sciences ecclésiastiques, que Richard, abbé de Saint-Alban, en Angleterre, voulut l'avoir pour écolâtre de son monastère. Richard était Normand et avait pu connaître Geoffroy au Mans; et d'ailleurs l'abbaye de Saint-Alban comptait déjà plusieurs Manceaux d'un mérite distingué, comme nous l'avons reconnu sous l'épiscopat d'Arnaud. Geoffroy fut obligé de retarder son départ pour la Grande-Bretagne, et au moment où il put y arriver, il trouva le poste rempli. Il ne se découragea pas, et ouvrit une école à Dunestaple, près de l'abbaye de Saint-Alban. Entre les différents exercices académiques dont il usait pour stimuler l'esprit de ses disciples, il leur faisait représenter des tragédies dont les sujets étaient empruntés aux livres saints ou à l'histoire de l'Église. Ces représentations, qui semblent avoir inauguré une source nouvelle d'instruction et d'édification pour les peuples chrétiens, avaient lieu avec un grand appareil; ce qui rendit fort

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 293.

(2) *Cartulaire de Saint-Maurice d'Angers*, collection D. Housseau, carton 3e, no 967.

célèbre la renommée de Geoffroy. C'est là la première origine certaine du théâtre chrétien au moyen âge (1). On sait que nos compatriotes dans les siècles suivants, et surtout Robert Garnier (1534-1565), furent des premiers qui travaillèrent à illustrer la scène française, à laquelle les exercices de Dunestaple avaient préludé. Nous aurons occasion de signaler diverses représentations théâtrales dans le diocèse du Mans; presque toujours ce furent des membres du clergé régulier ou séculier qui dirigèrent ces exercices, dont le sujet était exclusivement emprunté à l'Écriture sainte ou à la légende. Quant à Geoffroy, il fit plus tard ses vœux dans l'abbaye de Saint-Alban, et après y avoir vécu quelque temps en qualité de simple religieux, il fut élu abbé du monastère. Il a laissé à la postérité une mémoire précieuse par ses travaux pour répandre l'instruction, par le bien qu'il fit à son abbaye, et par la sagesse de son gouvernement (2).

Hubert, maître du célèbre abbé de Bourgueil dont on vient de parler, était du Mans; après avoir enseigné à Orléans et à Mehun-sur-Loire les lettres divines et humaines, il revint dans sa patrie, où il continua d'avoir des disciples. Baudri, qui a écrit son éloge, le représente comme le modèle des maîtres de la jeunesse, et digne d'entrer en parallèle avec les anciens (3).

(1) Chateaubriand, *Essai sur la littérature anglaise*, t. I, p. 91.
(2) D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 65.
(3) Nous citerons ces deux vers de Baudri à la louange de Hubert :

Doctorum speculum doctor amande,
Majorum titulis æquiparande.

Cfr. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 606. D. Rivet conteste le témoignage de Du Boulay en cette circonstance; il prétend que l'historien de l'Université de Paris a confondu le Mans avec Mehun-sur-Loire; mais il ne fait pas attention lui-même que les mémoires dont s'est servi Du Boulay étaient écrits en latin, et qu'il est impossible de ne pas distinguer *Magdunum* de *Cenomanum*. Quant au silence de Baudri, il ne saurait être allégué, puisque ce poëte n'entre presque dans aucu détail historique.

Bernard, né également dans le Maine, fut un professeur de grammaire célèbre à la même époque; mais il donna ses leçons à Paris, et ne paraît pas avoir tenu école dans sa patrie (1).

Nous devons nous arrêter plus longtemps sur le vénérable Hervé, et parce qu'il fut l'un des plus laborieux écrivains du XIIe siècle, et parce que sa vie offre de grands exemples de vertu. Voici les termes dans lesquels les moines de Bourg-Deols, au diocèse de Bourges, annoncèrent sa mort aux autres monastères.

« Nous venons de perdre un homme non moins vénérable par sa vie que par sa doctrine, Hervé, moine du monastère de Deols, qui a été environ cinquante ans au milieu de nous un exemple de vertu. Le Maine était sa patrie. Il nous a laissé de nombreux témoignages de sa foi, de sa sagesse et de ses mérites. Versé dès sa jeunesse, dès son enfance, dans toutes les sciences des écoles, il eut à peine mis le pied dans notre cloître, qu'il s'appliqua tout entier à l'étude des saintes Écritures et des écrivains catholiques Augustin, Jérôme, Ambroise, Grégoire, et des autres Pères, employant les jours et les nuits à les lire, ne se fatiguant jamais de les méditer, ne se laissant détourner par aucun empêchement dans la recherche de la vérité. Comme il avait un esprit distingué et une mémoire heureuse, il commença dès lors à recueillir dans le vase de son cœur beaucoup de choses dont il devait dans la suite faire son profit, à choisir, comme font les colombes, les meilleurs grains, à apprendre et à transcrire ce qu'il rencontrait de plus remarquable dans ses lectures.

« Il fit d'abord une admirable exposition du livre du bienheureux Denys (l'Aréopagite) *De la hiérarchie des Anges* (2). Ensuite il commenta tout le livre du prophète

(1) Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis.*

(2) Cet ouvrage d'Hervé paraît perdu.

Isaïe (1), les Lamentations de Jérémie (2), la dernière partie d'Ézéchiel (c'est-à-dire depuis l'endroit où s'est arrêté le Pape saint Grégoire, jusqu'à la fin du livre) (3), le Deutéronome de Moïse (4), l'Ecclésiastique de Salomon, le livre des Juges, celui de Ruth, celui de Tobie. Dans ces divers écrits, il démontre par des arguments irréfragables que tous les passages où les esprits moins éclairés ne comprennent que le sens littéral, témoignent en faveur des mystères du Christ et de l'Église (5). En outre, il fit sur les Épitres de l'apôtre saint Paul une explication où éclate tant de sagesse, que ceux qui l'ont lue déclarent n'en pas connaître qui lui soit comparable (6). Il acquit bientôt un grand renom par son savoir; et nul ne fut considéré comme plus habile que lui dans la connaissance des saintes Écritures. C'est alors qu'il exposa avec tant de bonheur le livre des douze prophètes et celui de la Genèse tout entier, qu'on ne rencontre pas un commentaire sur ces livres qui puisse être mis en parallèle avec le sien.

« Il expliqua dans le même temps les leçons des saints Évangiles et les cantiques que l'on chante dans l'Église; il fit aussi la confrontation des variantes, pour montrer que dans quelques Églises on avait adopté telle leçon qui n'était

(1) Le Commentaire sur Isaïe a été publié par Dom Bernard Pez, *Thesaurus novissimus anecdotorum*, t. III; il ne contient pas moins de 756 colonnes in-fol.

(2) D. Liron dit que le Commentaire sur les Lamentations de Jérémie se trouvait manuscrit dans les abbayes de Pontigny et de Veauluisant.

(3) Le Commentaire sur Ézéchiel se trouvait dans l'abbaye de Clervaux et à la Bibliothèque Ambrosienne à Milan.

(4) Le Commentaire sur le Deutéronome était conservé à Clairvaux et à Saint-Germain-des-Prés.

(5) Les Commentaires sur l'Ecclésiaste, le livre des Juges et celui de Ruth étaient conservés dans les abbayes de Pontigny et de Veauluisant.

(6) Le Commentaire d'Hervé sur les Épîtres de saint Paul a été longtemps attribué à saint Anselme de Cantorbéry, et a été publié pour la première fois sous le nom de cet illustre docteur, par René du Châtaignier (Renatus Castonus), Paris, 1533, in-fol. On peut voir à ce sujet les savantes remarques de D. Liron, reproduites dans l'*Histoire littéraire de la France*.

pas conforme au texte sacré... Nous avons, en outre, de lui un livre fort considérable sur les miracles opérés dans l'église de Deols par la Mère de Dieu : il prenait soin de les consigner par écrit à l'instant même où ils venaient de s'accomplir, selon le récit que lui en faisait ou le religieux gardien de l'église, ou les personnes en faveur desquelles ils avaient eu lieu.

« Bien qu'il sentît ses forces diminuer peu à peu et le terme de ses jours s'approcher, il ne put néanmoins renoncer à son occupation habituelle d'écrire ; et quelques-uns de nos frères qui le regardaient comme plus rempli des saintes Écritures que qui que ce fût, l'invitèrent à leur dire son sentiment sur *La cène de saint Cyprien*, évêque de Carthage, ouvrage où se trouvaient cités presque tous les livres canoniques, et dont nous n'avons pas encore l'intelligence. Il céda volontiers à leur prière, et dit en accomplissant ce labeur que la fin de cette entreprise serait sans doute celle de sa vie terrestre, et que son premier travail ayant été sur les sentences des saints Pères (il parlait ainsi de son Commentaire sur saint Denys l'Aréopagite), le dernier serait encore sur le même objet. Il en arriva ainsi. Il avait poussé son explication jusqu'à ce passage où l'auteur dit : « Élisabeth était dans le trou« ble, Marie dans l'étonnement, Sara riait du fait ; » notre exemplaire se terminait à ces paroles ; mais Hervé pensait qu'il y avait une lacune considérable, et son sentiment était partagé par l'abbé Girbert, qui lui avait aussi recommandé ce travail. L'abbé de Saint-Savin déclarait que l'exemplaire de son monastère contenait ce qui manquait au nôtre, et il avait promis de l'envoyer ; comme on attendait ce *Codex*, qui devait retrancher ou ajouter tant de choses, Hervé fut obligé de laisser l'œuvre inachevée.

« Après qu'il eut passé le temps du carême dans une mortification d'esprit et de corps plus grande encore qu'il ne l'avait pratiqué jusque alors, observant une abstinence extraordinaire, s'infligeant fréquemment de longues disciplines, priant sans cesse et avec une singulière ferveur ;

célébrant chaque jour les mystères redoutables du corps et du sang du Sauveur; après qu'il nous eut rassasiés, le jour de la cène du Seigneur, du doux pain de la parole divine, il célébra, en la fête de Pâques, la messe solennelle, et prêcha dans le chapitre. Le lendemain il dit la messe conventuelle; puis étant tombé en défaillance, il reçut l'onction le mercredi; mais on ne put lui donner la communion. Ayant ensuite repris quelques forces, il déclara que la divine providence avait ainsi réglé les choses, que le Seigneur ne devait pas venir à lui, mais qu'il devait aller au-devant du Seigneur. Ainsi le jour suivant il entendit la messe, qu'il n'avait pas ouïe la veille, et, après s'être confessé, reçut très-dévotement les saints mystères, pour le soutien de son âme, qui allait bientôt partir. De même, durant toute la semaine, il assista chaque jour à la célébration de la messe, ayant à cœur de n'y pas manquer. Il souhaitait beaucoup de voir, avant de quitter la terre, le seigneur abbé, qui était alors absent: celui-ci étant venu le trouver et lui donner l'absolution, il éprouva, tandis qu'il se confessait, une douleur aiguë, mais qui ne fut pas de longue durée; car il mourut le dimanche de l'octave de Pâques, dépouillant son enveloppe terrestre pour s'élever, ainsi que nous le pensons, au royaume du ciel.

« Afin de ne pas trop prolonger cette lettre, nous résumerons en peu de mots toute la vie de notre frère : nul en ce temps ne se recommanda par une plus grande abstinence, par une pureté plus irréprochable, par une raison plus droite, par une humilité plus profonde, par une réserve plus constante, par un langage plus circonspect, plus modeste, par une doctrine plus irréprochable et plus catholique, et par des mœurs plus honnêtes (1)... »

(1) D. d'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 514. — Cfr. D. Pez, *Thesaurus novissimus anecdot.*, t. III, p. IV et seq. — D. Liron, *Singularités historiques et littéraires*, t. III, p. 29 et suiv. — D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 65; t. XII, p. 344. — Du Boulay,

Le jugement des moines de Bourg-Deols sur leur confrère est confirmé par ceux des ouvrages d'Hervé qui sont venus jusqu'à nous. Rien n'est plus riche en leçons morales, présentées avec onction et piété, que les Commentaires sur Isaïe et sur les Épîtres de saint Paul. Comme tous les interprètes de son temps, Hervé s'applique plus particulièrement à rechercher le sens spirituel, qu'il développe avec un singulier bonheur. A son époque, un seul écrivain lui disputait la palme pour l'interprétation des saintes Écritures, c'était le vénérable Guibert, abbé de Nogent (1).

VII

SUITE ET FIN DE L'ÉPISCOPAT D'HOEL.

État du chapitre du Mans sous l'épiscopat d'Hoël. — Confraternité avec l'abbaye de Saint-Julien de Tours. — Ermites et principaux ermitages dans le diocèse du Mans. — La Croisade ; Pierre l'Ermite prêche à Laval. — Liaison de l'évêque Hoël avec Raoul Ier, archevêque de Tours. — L'évêque de Dol veut disputer à celui du Mans le rang de premier suffragant. — Fausses démarches de Hoël pour soutenir l'archevêque de Tours dans d'injustes prétentions. — Hoël présent à plusieurs conciles. — Son voyage à Rome et son séjour à l'abbaye de Cluny. — Il accompagne Urbain II venant en France. — Le Pape séjourne vingt-sept jours dans le diocèse du Mans. — Principaux seigneurs manceaux engagés pour la croisade. — Raoul de Domfront, patriarche d'Antioche. — Mort de l'évêque Hoël.

L'école de la cathédrale, d'où sortirent tant de disciples remarquables, était sous la surveillance de l'évêque et du chapitre. On vient de voir que le chapitre comptait plusieurs membres très-distingués à cette époque; nous pourrions encore nommer d'autres chanoines d'un mérite

Historia Universitatis Parisiensis, t. I, p. 603. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXXIX, num. 106; et Appendix, t. VI, p. 669. — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, t. I, p. 293. — On ignore la date précise de la mort d'Hervé; elle dut arriver de 1130 à 1145.

(1) D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 146.

incontestable. Aussi les plus grandes familles ambitionnaient l'honneur d'entrer dans ce corps. Hugues, fils de Guy III de Laval, avait d'abord épousé Agnès, fille de Gaultier, seigneur de Mayenne. Après la mort d'Agnès, il se fit ordonner prêtre et devint chanoine du Mans; c'est en cette qualité qu'il signa plusieurs dons faits par Guy IV aux abbayes de Sainte-Croix de Vitré et du Ronceray d'Angers (1).

Nous avons déjà signalé les franchises accordées au chapitre par le roi Guillaume le Conquérant, le comte Hugues, fils d'Azzon, et le comte Hélie. Hubert de la Guerche (2) donna l'église de *Cersiacus*, que son oncle Gonthier avait déjà offerte au chapitre, et il y ajouta de son chef une terre (3). Foulques de Tussé (4) restitua pour une somme de deniers l'église d'Allonnes, qui avait appartenu à l'église cathédrale dès l'origine (5). Le chapitre usait de ses revenus d'une manière en général très-louable; ils étaient largement employés à soutenir des écoles et des hospices. Dès avant l'année 1096, ce corps fit des dons considérables à l'abbaye de Saint-Julien de Tours, avec laquelle il avait des liens de confraternité qui remontaient loin dans le passé. Cependant il s'était élevé une contestation entre ces deux corps au sujet de la terre de Vaubouan (6), hameau de la commune de Beaumont-la-Chartre, cédée du temps de l'évêque Sigefroy au monastère de Saint-Julien, et réclamée depuis par le chapitre. Après une longue discussion, les chanoines, sur les instances pressantes de l'évêque Hoël, consentirent à abandonner leurs prétentions. Les moines leur remirent la somme de trois cents sous (7), monnaie du Mans, s'engagèrent à payer

(1) Maucourt de Bourjoly, *Mémoires historiques sur les seigneurs de Laval*, t. I, p. 127.

(2) *Guirchio.*

(3) *Martyrologium capituli Cenomanensis*, fol. 46, r., IV non. mart.

(4) Fulco *de Tussiaco.*

(5) *Martyrologium*, XIX kal. febr.

(6) *Vallis Boana.*

(7) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 7920 fr.

à la fête des saints patrons Gervais et Protais une rente de trois sous, et de plus à faire pour les chanoines du Mans défunts les mêmes prières et aumônes que l'on pratiquait dans l'abbaye, à la mort des moines (1).

Une très-austère pauvreté et le zèle apostolique le plus actif donnaient à une autre classe de personnes engagées dans le service de Dieu une action intime sur la population de notre diocèse, mais principalement sur les classes inférieures de la société. Depuis longtemps des ermites formant de petites communautés, d'autres vivant absolument isolés et séparés du commerce des hommes, s'étaient établis dans presque toutes les forêts et les lieux déserts du Maine. Dévoués aux plus rigoureuses pratiques de la pénitence, ils choisissaient souvent pour retraites les simples trous des rochers. Dans les grottes naturelles ou les excavations pratiquées depuis plusieurs siècles sur les flancs des gracieux coteaux qui bornent la vallée du Loir, on reconnaît les traces de ces pieux ermites, aux autels mutilés et aux sculptures grossières qui retracent encore l'image du Sauveur en croix (2). Il est certain que quelques-unes de ces grottes avaient été sanctifiées par la présence des solitaires dès le IVe et le Ve siècle (3); les traditions de la vie érémitique ne semblent pas s'y être éteintes jusqu'au XIIe siècle. D'autres parties du diocèse voyaient également de fervents solitaires expier par les privations et les macérations les péchés des hommes. Les forêts de la Charnie, de Nuz, de Concise, les rochers du Passais et des bords de l'Erve, et les autres lieux déserts du diocèse offraient des retraites à ces âmes avides de contemplation. Malgré les difficultés que l'on éprouve à retrouver les traces de ces ermitages, où tout respirait la pauvreté la plus absolue, on peut croire que les solitudes

(1) *Livre Blanc*, nº 119.

(2) De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 39; voir les pages supplémentaires à la fin du 1er liv.

(3) *Acta Sanctorum, ad diem IX maii, Vita sancti Beati,* num. 4, et passim. — *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 61-63.

de Chaumont près de la Roche-Mabile (1), de Fontaine-Géhart (2), de Pont-Aubray (3), de Château-l'Hermitage (4), des bords du Loir, et quelques autres encore étaient dès l'épiscopat d'Hoël, et même antérieurement, comme des centres auxquels se rattachaient les ermites dispersés dans d'autres cantons de la province.

La plupart de ces établissements éprouvèrent une modification profonde dans le cours du XIIe siècle; ils furent remplacés par des prieurés ou par des léproseries. Les solitaires qui les avaient fondés et habités pendant tant de siècles, suivaient, au moins dans les derniers temps, la règle de Saint-Augustin; mais la trop grande liberté dont ils jouissaient, le défaut de subordination introduisirent le relâchement dans plusieurs de ces saintes retraites; ce qui contraignit ceux des ermites qui avaient conservé l'étincelle du feu sacré à rechercher une discipline plus ferme dans l'ordre monastique. La vie érémitique ne fut cependant pas abandonnée entièrement; on en verra des restes dignes de l'admiration des hommes de foi jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. D'ailleurs le grand réformateur de la vie du désert, le bienheureux Robert d'Arbrissel commença à faire entendre sa voix puissante dans notre diocèse dès l'année 1090; mais nous devons réserver à l'épiscopat d'Hildebert les détails sur ce saint personnage, auquel l'Église du Mans doit une juste reconnaissance.

Cependant toute l'Europe était ébranlée par les prédications de Pierre l'Ermite, qui appelait les chrétiens d'Occident à se lever en armes pour délivrer leurs frères de la Palestine, opprimés par le fanatisme des musulmans. Un pieux enthousiasme saisissait toutes les âmes

(1) *Guide du voyageur dans la France monumentale*, p. 82.

(2) D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, t. I, part. 1, p. 687.

(3) Vid. supra, p. 191.

(4) Chartes du cabinet de M. La Beauluère.

chrétiennes pour ces lointaines expéditions que l'histoire connaît sous le nom de croisades. « L'Europe, renouvelée par l'Église et purifiée par saint Grégoire VII, entrait dans son âge héroïque. La religion, qui avait présidé à son réveil, devait diriger son essor. Cet essor se porta vers l'Orient, vers la ville sainte, vers le tombeau du Christ au pouvoir des infidèles. La croisade, dont on reconnait l'idée mère dès l'époque de Charles Martel et de Charlemagne, mûrie au soleil de la papauté, sous l'influence de deux moines assis sur la chaire pontificale, Sylvestre II et saint Grégoire VII, fut entreprise et réalisée surtout par la France (1). »

Déjà depuis longtemps de nombreux pèlerins s'acheminaient vers Jérusalem ; et à partir du VIIIe siècle, c'est, pour parler le langage des chroniques, une incroyable, une infinie multitude d'hommes qui se dirigent vers les lieux témoins de la vie et des miracles du Sauveur, et ces pèlerins sont l'objet de la sollicitude des conciles, des évêques et des rois. Le mouvement redouble après l'an 1000 : l'Europe semble vouloir s'arracher de ses fondements pour tomber sur l'Asie. Dans notre contrée, l'exemple du comte d'Anjou, Foulques Nerra, auquel ses nombreux voyages en Palestine firent donner le nom de Palmier et de Jérosolymitain, contribuèrent puissamment à rendre ces voyages populaires. Lorsque l'ébranlement est donné, le christianisme ne se contente plus de refouler les enfants de Mahomet au midi de l'Espagne ; il se prépare à exercer sur l'Orient de terribles représailles ; et, dans cette réaction, il n'est pas seulement stimulé par l'esprit de prosélytisme, il obéit à une nécessité. Il faut bien le répéter aux froids détracteurs du moyen âge, qui traitent les guerres saintes de pieuses folies, une croisade turque était sur le point d'éclater, quand la croisade chrétienne commença. Qui ne sait qu'en 1063 le sultan Alp-Arslan avait fait massacrer en Orient plus de quatre-vingt mille chrétiens ;

(1) Germain, *Histoire de l'Église de Nîmes*, t. I, p. 186.

qu'en 1065 soixante mille pèlerins qui se rendaient à Jérusalem avaient péri par la main de ses sujets; qu'en 1071 un empereur de Constantinople, Romain IV, avait été battu et fait prisonnier; qu'en 1084 enfin, pour nous en tenir à quelques grands faits, la Palestine entière et toute l'Asie-Mineure venaient de passer sous la domination musulmane? Indépendamment des motifs religieux qui pouvaient la porter à délivrer le saint sépulcre, l'Europe chrétienne avait donc à choisir entre une invasion à subir et une invasion à tenter. Ses ennemis étaient aux portes; elle aima mieux les saisir que d'être saisie par eux; et, au nom de Jésus-Christ, elle se leva en masse. Selon l'expression prophétique du patriarche, Japheth devait se dilater et habiter en vainqueur sous les tentes de Sem (1).

Investi de la mission d'appeler l'Occident à la délivrance de la terre sainte, l'ermite Pierre parcourt l'Italie et la France, il fait le tour de l'Europe, nu-tête, nu-pieds, couvert d'une robe de laine grossière, monté sur une mule. Il est maigre et chétif; mais son œil vif et pénétrant et son élocution facile révèlent l'esprit dont il est animé. Le peuple, étonné de son austérité, ému de la peinture saisissante qu'il faisait des maux dont il avait été témoin, et que lui-même avait soufferts en Palestine, le proclame saint, prophète, et le suit en foule. Les discours qu'il a fait entendre sont répétés par les moines, par les pèlerins qui ont visité Jérusalem, et en reviennent journellement, portant encore les traces des supplices endurés, des chaînes dont ils ont été chargés. C'est au milieu de cet enthousiasme, impossible à décrire, que le héraut de la croisade porta ses pas jusque dans le diocèse du Mans. On a des traces de son séjour à Laval. Partout sa parole enrôlait des soldats pour le Christ, partout elle produisait des fruits de sanctification. Il appelait tous les pécheurs à l'aveu et à la pénitence de leurs crimes, et beaucoup

(1) Dilatet Deus Japheth, et habitet in tabernaculis Sem, sitque Chanaan servus ejus. — *Genes.* IX, 27.

répondaient par leur changement de vie aux exhortations du pieux ermite. De ce nombre fut un homme nommé Pinel de *Stromeio* (1). Il retenait injustement un pré que sa femme Christine Vesosia avait donné en mourant au prieuré de Notre-Dame d'Avesnières, gouverné par la prieure Burgondia, femme d'une grande distinction. Pinel reçut des conseils de l'ermite Pierre, et fit la restitution demandée par la justice. Plus tard, étant retenu prisonnier dans le château de Mayenne, il s'applaudissait d'avoir écouté les avis du pieux ermite, comme l'attesta le prêtre Roger, qui avait reçu sa confession dans la prison (2). Ce trait fait juger des résultats que produisait la prédication de Pierre l'Ermite partout où il se faisait entendre.

Pendant ce temps, l'évêque Hoël assistait de ses conseils l'archevêque de Tours Raoul Ier. Une étroite amitié régna constamment entre ces deux prélats. Quoique Raoul fût doué d'un talent remarquable et d'un caractère ferme qui lui mérita des distinctions très-honorables de la part de saint Grégoire VII, on doit reconnaître qu'il commit beaucoup de fautes dans les premiers temps de son administration. Ses démarches injustes et précipitées contre l'abbaye de Marmoutier et contre le chapitre de Saint-Martin lui ont attiré le blâme de la postérité. Mais les dernières années de ce prélat furent dirigées dans une voie plus heureuse; ce furent celles durant lesquelles Hoël le seconda de ses lumières (3). L'archevêque Raoul apporta une résistance inflexible aux débordements scandaleux de Foulques le Réchin, et eut l'honneur d'être en retour chassé de son siége par ce prince (4); durant cette vacance forcée, l'évêque Hoël prit l'administration de l'Église de Tours, selon

(1) Pinellus *de Stromeio*. — Peut-être *Estromeio*, Entrames?

(2) *Cartularium beatæ Mariæ Caritatis Andegavensis*, n° 380.

(3) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 289 et 290. — D. Bouquet, t. XII, p. 541 et 542. — And. Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 126, 129, 189, et passim.

(4) D. Bouquet, t. XII, p. 459-463. — Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 129, et passim.

son droit de premier suffragant. Par sa fermeté et la protection de Grégoire VII, Raoul fit reconnaître les droits de son Église métropolitaine sur toutes celles de Bretagne. Les évêques de Dol réclamèrent le premier rang dans la province après l'archevêque, et ils paraissaient d'autant plus fondés dans leur prétention, que le Saint-Siége leur accordait presque toujours l'usage du pallium. Mais les évêques du Mans, s'appuyant sur le rang que notre Église avait toujours tenu dans la province de Tours, et sur le caractère épiscopal de la célèbre notice de l'empire qui porte le nom de l'empereur Honorius, déjouèrent les prétentions de ces rivaux (1). Cette controverse commença sous le pontificat de saint Grégoire VII, entre l'évêque Hoël et l'évêque Éven. Elle se renouvela de siècle en siècle jusqu'au XVIII[e]. D'après les rapports qui existaient entre notre évêque et son métropolitain, on peut croire que celui-ci seconda les efforts de son ami dans le maintien de ses droits. Le succès couronna les efforts de Hoël : aussi le voyons-nous administrer l'archevêché de Tours, non-seulement lors de l'expulsion de Raoul, que nous venons de raconter, mais encore lorsque ce prélat fut suspendu de ses pouvoirs, en 1081. Enfin l'affection de Hoël pour son métropolitain fut inébranlable, au temps même où tous les autres suffragants de Tours, par crainte de la puissance séculière, n'osaient lui témoigner leur respect et leur obéissance. Aussi l'archevêque lui écrivit de son lit de mort, le remercia des services qu'il lui avait rendus, et le félicitant de son obéissance, il se plaignit de la conduite des autres suffragants. Dans cette lettre, il ajoute : « Combien serait heureuse la métropole de Tours, si le Ciel lui eût donné deux ou trois fils comme vous ! » Après la mort de Raoul, Hoël rendit encore de grands services au diocèse de Tours. Tout y était dans la plus grande confusion,

(1) Ceci confirme ce que nous avons dit dans notre dissertation sur l'évêché des Diablintes. — *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 425-442.

par suite de la rivalité entre la puissance ecclésiastique et le comte d'Anjou. Hoël travailla avec ardeur à une réconciliation; il fit rentrer les clercs qui avaient été bannis, et rétablit la régularité. Il présida un synode et résida souvent à Tours, tenant en tout la place du métropolitain (1).

Le zèle de l'évêque Hoël et son fidèle attachement pour Raoul de Tours le firent assister à plusieurs conciles qui se célébrèrent dans des provinces assez éloignées. En 1094 il était présent à celui de Brives. Il se rendit à cette assemblée pour soutenir les intérêts de l'archevêque de Tours, qui, ayant voulu malheureusement porter atteinte aux immunités de l'abbaye de Marmoutier, s'était laissé emporter à des violences pour lesquelles il fut frappé d'excommunication par le légat Amat. Hoël prit vivement le parti de son métropolitain. La cause fut plaidée devant le concile présidé par les légats du Siége Apostolique, et elle fut décidée en faveur de l'abbaye de Marmoutier; les dispositions de Raoul et d'Hoël ne changèrent en rien, comme l'observèrent dès lors les religieux, et comme la suite ne le fit que trop voir (2).

En effet, de nouvelles entreprises contraires à leurs droits obligèrent bientôt après les religieux de Marmoutier à demander justice dans une assemblée de prélats réunie à Autun, et présidée encore par les légats du Saint-Siége. L'évêque du Mans s'y trouva présent avec Raoul de Tours. Les prétentions de nos deux prélats ayant été de nouveau condamnées, ils feignirent l'intention de se réconcilier avec

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 289 et 290.— *Annales O. S. B.*, lib. LXVI, num. 11, et passim.— D. Bouquet, t. XII, p. 459-461, et passim. — Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 126, 129, 189, et passim. — Maan, *Ecclesia Turonensis*, p. 88-96. — *Gallia christiana* (vetus), t. I, p. 761-763.

(2) *Divi Yvonis, Carnotensis episcopi, opera omnia*, p. 164 (edit. Front.) — Labbe, *Concilia*, t. X, col. 499 et 500. — D. Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.*, præfat. ad 1 part. sæcul. XI, § 3. — Idem, *Œuvres posthumes*, t. III, p. 79 et 162. — D. Martène, *Histoire de Marmoutier*.

l'abbaye, mais le retour ne fut pas sincère, ou ces dispositions pacifiques ne tardèrent pas longtemps à faire place à des sentiments tout opposés. Les vexations ayant recommencé, les moines furent contraints de porter de nouveau leurs plaintes devant un autre concile célébré dans l'abbaye de Bourg-Deols, dont il a déjà été question. Les droits de Marmoutier furent de nouveau reconnus et proclamés par les Pères du concile et par les légats du Siége Apostolique qui le présidaient. Toutefois les adversaires ne voulurent pas se rendre à la sentence, et l'affaire ne fut terminée que l'année suivante (1096), dans le célèbre concile de Clermont, où les prétentions de Hoël et de Raoul furent définitivement condamnées (1).

Toutes ces assemblées se tinrent dans le cours de l'année 1094. Le jour de saint Jean-Baptiste de la même année, Hoël se rendit, sur l'invitation de Hugues, archevêque de Lyon et légat du Siége Apostolique, en l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, avec Aldebert, archevêque de Bourges, et un assez grand nombre d'abbés de l'Anjou et de la Touraine. Le légat y releva Foulques le Réchin, comte d'Anjou, de l'excommunication qu'il avait encourue pour s'être emparé des états de son frère; ses droits sur ces provinces furent d'ailleurs reconnus parce que son frère avait mérité d'en être dépouillé par le vicaire du Saint-Siége, en punition des violences qu'il avait exercées à l'égard de l'Église de Tours et de l'abbaye de Marmoutier (2).

Sur la fin de cette année 1094, ou au commencement de l'année suivante, Hoël se rendit à Rome. En passant par la Bourgogne, il résida quelque temps dans l'abbaye de Cluny. Hildebert s'y trouva en même temps, soit, comme il est plus vraisemblable, qu'il accompagnât son évêque en son voyage de Rome, soit qu'il fût venu seulement

(1) Labbe, *Concilia*, t. X, col. 500. — D. Mabillon, *loc. cit.* — D. Martène, *loc. cit.*

(2) *Maxima Bibliotheca Patrum*, t. XX, p. 2 (edit. Lugd.). — D. Mabillon, *Œuvres posthumes*, t. III, p. 157. — *Gallia christiana* (nova), t. IV, Instrum., col. 10. — D. Bouquet, t. XII, p. 664.

pour visiter le monastère qui avait abrité sa jeunesse. Saint Hugues gouvernait alors l'abbaye de Cluny; il reçut avec sa charité ordinaire l'évêque et l'archidiacre du Mans, et leur fit une prédiction dont celui-ci nous a conservé le récit. Le saint abbé les conduisit tous les deux dans une petite cellule en laquelle il avait coutume de parler aux personnes qui venaient le visiter. Après que l'évêque et l'abbé se furent mutuellement promis de prier l'un pour l'autre, saint Hugues regarda à plusieurs reprises l'archidiacre, et enfin il lui dit: « Prenez garde de ne pas manquer à la grâce de Dieu; vous ne resterez pas toujours dans le rang et le ministère que vous remplissez actuellement. » Hildebert ajoute: l'événement a confirmé la prophétie, car l'année suivante cet archidiacre fut élevé à la dignité épiscopale (1).

L'Italie était agitée du même mouvement qui semblait soulever la France entière; tout se préparait pour la croisade. Le Souverain Pontife Urbain II favorisait l'entreprise de tous ses moyens, et il se disposait à passer en France, pour hâter les préparatifs de la guerre sainte. Après avoir visité Rome, où il fut bien accueilli du Pape, Hoël s'attacha aux pas d'Urbain et le suivit jusqu'à Clermont. Il assista d'abord au concile de Plaisance, présidé par le Souverain Pontife, sur la fin de février. Les Pères s'occupèrent des plus grands intérêts de l'Église: ils assurèrent la paix des divers états de l'Italie; réconcilièrent avec l'Église l'impératrice Adélaïde, qui se renferma dans un cloître et y mourut saintement; suspendirent l'effet de l'excommunication portée contre le roi Philippe Ier; hâtèrent les préparatifs de l'expédition d'Orient; renouvelèrent les anathèmes contre les diverses hérésies et surtout la simonie, le concubinage des clercs et les erreurs de Bérenger. On y fit aussi plusieurs canons de discipline, et l'on y termina quelques affaires particulières (2).

(1) *Ven. Hildeberti opera*, col. 922.

(2) Labbe, *Concilia*, t. X, col. 500 et suiv. - D. Mabillon, *Œuvres*

Urbain II arriva en France vers le commencement de juillet. Il célébra la fête de l'Assomption à Notre-Dame du Puy-en-Velay. Visitant ensuite l'Église de Valence, les abbayes de la Chaise-Dieu, Saint-Gilles à Tarascon, il parvint enfin à Cluny, où il revit saint Hugues, qui lui avait autrefois donné l'habit monastique. De là il se rendit, avec son nombreux cortége de prélats et de chevaliers, en la ville de Clermont, où le concile s'ouvrit le 18 novembre 1095. On y vit un immense concours, non-seulement de la France, mais encore des royaumes voisins. Le roi Philippe Ier fut de nouveau excommunié, parce que depuis le délai accordé il n'avait donné aucune espérance de conversion, et l'on fit trente-deux canons de discipline qui sont fort utiles pour connaître les usages ecclésiastiques et les mœurs de ce temps-là. Mais le principal objet de ce concile fut la croisade; le Pape prononça un discours pathétique pour engager les princes et le peuple à marcher au secours des lieux saints; ses paroles furent si éloquentes, et elles produisirent une impression si profonde et si générale, que toute l'immense multitude qui l'écoutait s'écria d'une seule voix : Deu lo wolt ! Deu lo wolt ! et ce mot devint le cri de guerre de ces expéditions lointaines. Beaucoup de chevaliers et autres s'empressèrent de s'enrôler pour cette guerre; et pour marque de leur engagement on convint qu'ils porteraient une croix d'étoffe rouge sur leurs habits. C'est pourquoi ils furent appelés croisés, et cette expédition fut nommée la croisade (1).

Les priviléges de Marmoutier furent confirmés dans ce concile, ainsi que nous l'avons rapporté ; et personne n'y fit opposition. Désormais la réconciliation fut parfaite, et tout céda devant la volonté manifeste du Pontife. Hoël et Geoffroy d'Angers élevèrent la voix avec tous les autres

posthumes, t. III, p. 170 et suiv. — *Vetera analecta*, t. III, p. 300 et 301. — D. Bouquet, t. XII, p. 545.

(1) Labbe, *Concilia*, t. X, col. 506 et suiv. — D. Bouquet, t. XII, p. 3, 118, 122, et passim.

évêques et abbés, après la lecture du diplôme, pour dire *fiat*, *fiat* (1).

Enfin le Pape, ayant terminé en moins de quinze jours tout ce qu'il s'était proposé de faire dans le concile, donna sa bénédiction et l'absolution à tous ceux qui le composaient, et les congédia. Il partit de Clermont le 2 décembre, parcourut un grand nombre de villes épiscopales, d'abbayes et de châteaux où il fut partout reçu en triomphe. Mais les prélats de la province de Tours ne suivirent plus le Pontife dans ces nouveaux voyages; ils revinrent à leurs Églises, qui ne devaient pas tarder à être honorées de la présence du successeur de saint Pierre. En effet, Urbain était à Angers le 10 février suivant, et il y fit la dédicace de l'église abbatiale de Saint-Nicolas. Le Pape ayant ordonné au bienheureux Robert d'Arbrissel de parler en cette circonstance, fut si charmé de son éloquence, qu'il lui commanda de s'adonner désormais à la prédication. Robert obtint plusieurs faveurs du Souverain Pontife, et surtout une bulle pour confirmer l'établissement de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roë (2). On y voit les signatures d'Yves de Chartres, de Hoël du Mans et de Gautier de Montauban (3).

Après avoir terminé plusieurs affaires importantes et visité presque tous les monastères voisins, Urbain se rendit à Sablé. Il était dans cette ville le 22 février 1096, et il y signa ce jour-là, à la prière de Noël, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, et du comte Foulques le Réchin, une bulle en faveur de ce monastère. Le Pape assure aux moines la possession de tous les biens donnés à leur abbaye, et il énumère les églises qu'ils possédaient dans les diocèses d'Angers, du Mans, de Nantes et de Poitiers (4). Il s'était

(1) D. Mabillon, *Œuvres posthumes*, t. III, p. 218.

(2) *Sancta Maria de Rota.*

(3) *Gallia Christiana* (vetus), t. IV, p. 796. — Baluze, *Miscellanea*, t. II.

(4) Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 199.

rendu à Sablé dans l'intention d'engager Robert le Bourguignon à prendre la croix (1).

Le Pontife se rendit ensuite, mais non immédiatement, au Mans, dont il avait appris à connaître l'évêque, et pour lequel il marqua toujours depuis ce temps-là une singulière estime. Pendant son séjour à Sablé, le Pape daigna visiter le prieuré de Solesmes. Urbain II ne crut point abaisser la majesté du Siége Apostolique, en rentrant, pour quelques moments, à l'ombre d'un cloître moins illustre sans doute que celui de Cluny qu'il avait habité autrefois. Mais la Providence avait voulu récompenser la généreuse hospitalité des moines envers l'évêque du Mans (2).

Le Pape résida au Mans les 16, 17 et 18 mars, et il partit le 19 pour Vendôme. Ainsi Urbain passa vingt-sept jours à parcourir le Maine ; il dut parcourir les principales abbayes et les châteaux des barons les plus puissants. La tradition conserve le souvenir de sa présence au prieuré de Saint-Hippolyte de Vivoin (3). Il est assez probable qu'il visita Laval, Mayenne, et autres lieux principaux de la province. C'est peut-être en cette circonstance que Pierre l'Ermite, qui suivait assez constamment les pas du Pontife, se trouva à Laval, comme nous l'avons rapporté.

Quoi qu'il en soit, Urbain termina lui-même plusieurs affaires qui intéressaient l'Église, pendant son séjour au Mans. Un seigneur nommé Normand possédait, sur le domaine de Saint-Pierre-de-la-Cour, une prévôté qui avait été usurpée par l'un de ses ancêtres ; touché par les prédications du Pape et les conseils de l'évêque Hoël, il se désista de tous les droits qu'il pouvait prétendre sur cette

(1) Sur Robert le Bourguignon, voir Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, liv. V, c. I. — D. Bouquet, t. XII, p. 395, 616, et passim. — Le P. Anselme, *Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, t. III, p. 197. — Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, t I, p. 212 et suiv.

(2) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 80-82. — *Essai historique sur l'abbaye de Solesmes*, p. 22.

(3) *Chronique de la paroisse de Vivoin*, Ms.

prévôté, en présence du Souverain Pontife et du comte Hélie (1).

Quelques barons avaient déjà accompli de semblables restitutions; ils profitèrent de la présence du Pape pour les faire ratifier par lui. Ainsi, quelques années auparavant, pendant que Hugues, fils d'Azzon, était encore maître du Maine, Joscelin le Maire (2) vint trouver l'évêque du Mans, et lui confessa qu'il avait gravement péché en excitant son frère Hugues à s'emparer injustement de l'église de Saint-Denys de Cormes. Hugues étant mort, et Joscelin voulant obtenir la rémission de son péché et le repos de l'âme de son frère, reconnut son injustice et promit, en son nom propre et en celui de ses héritiers, de ne jamais rien réclamer sur cette église. Hubert, fils de Joscelin, fut ensuite pourvu de la cure de Cormes, et toutes ces dispositions furent ratifiées par le Pape (3).

Les exhortations d'Urbain II pour la croisade furent accueillies avec enthousiasme par les Manceaux : beaucoup revêtirent le signe sacré, et partirent pour la terre sainte. Les noms de ceux qui prirent part à l'expédition sont malheureusement pour la plupart tombés dans l'oubli. Néanmoins, parmi les seigneurs de la province qui se croisèrent, on signale le comte Hélie (4), Robert le Bourguignon, qui partit deux ans après (5); trois membres de la famille d'Assé-le-Riboul, qui tenait alors l'un des premiers rangs dans la province; ils se nommaient Aubry Riboule, Guillaume de Radray et Geoffroy, le plus jeune, qui portait le titre de sénéchal d'Assé-le-Boisne (6).

(1) Pièces justificatives, nº XLIX.

(2) Joscelinus Major.

(3) Pièces justificatives, nºs L–LII.

(4) D. Bouquet, t. XII, p. 670.

(5) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 13. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXIX, nº 57. — En partant pour la Palestine, Robert le Bourguignon fit un don considérable à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, t. I, p. 242.

(6) Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 35.

On nomme encore Geoffroy et Jean, fils de Jean, seigneur de la Ferrière, qui vendirent le château et la seigneurie de Massé pour subvenir aux frais de l'expédition (1); enfin les six fils de Guy III, baron de Laval. Ce seigneur venait de mourir et avait été enterré à Marmoutier, comme le plus grand nombre de ses ancêtres. Guy IV, son fils aîné, était à peine en jouissance de la terre de Laval, lorsque l'on prêcha la croisade. Il fut, dit-on, le premier des seigneurs d'en deçà de la Loire à demander la croix avec cinq de ses frères, Gervais, Bonnor, Hamon, Jean et un cinquième dont on ignore le nom (2). Ils partirent tous l'année suivante. Guy s'attacha aux pas d'Urbain II, et se trouvant à Tours au moment où le Pape y tint le concile, il fit un don considérable à Marmoutier (3). Dans cette expédition Guy conduisit beaucoup de ses vassaux. L'histoire ne remarque pas les exploits qu'il fit en la terre sainte; mais on croit qu'il eut part à tous les principaux faits d'armes tentés par les croisés jusqu'à la prise de Jérusalem. Après cette opération, il retourna en son pays, et vit en passant à Rome le Pape Paschal II, successeur d'Urbain, qui, sur la réputation qu'il s'était acquise en Palestine, lui fit un accueil flatteur. Paschal confirma, dit-on, la demande que lui fit le pieux chevalier, savoir que le nom de Guy serait désormais affecté au possesseur de la terre de Laval (4). Étienne, comte de Blois; Rotrou, fils du

(1) Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 314.

(2) Maucourt de Bourjoly rapporte, d'après la *Chronique du prieuré de Sainte-Catherine*, que trois frères de Guy IV, savoir : Bonnet, Rayet et Guy (il y a probablement erreur dans le nom de ce dernier) firent le voyage d'outre-mer avec Godefroy de Bouillon. — *Histoire de Laval*, t. I, p. 127.

(3) D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Ms., t. II, p. 553. — On remarque que Robert le Bourguignon, seigneur de Sablé, vint aussi se recommander aux prières des moines de Marmoutier, en partant pour la croisade, et leur fit un don. D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXIX, n° 57.

(4) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 110. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 483.

comte du Perche; le comte de Bellême, Robert, duc de Normandie (1), et plusieurs autres puissants seigneurs qui possédaient des terres dans le Maine, prirent part à cette sainte expédition, et durent entraîner avec eux beaucoup de leurs vassaux (2).

Un prêtre du diocèse du Mans, que son ambition et ses malheurs ont rendu fort célèbre dans l'histoire de l'Église, partit alors ou peu de temps après pour la Palestine. Il se nommait Raoul, et était né à Domfront en Passais. C'était un homme de guerre, magnifique et libéral, et par là fort agréable au peuple et à la noblesse. Il avait de plus des connaissances littéraires étendues et il était fort éloquent: ce qui le fait regarder comme l'un des plus brillants élèves de l'école ecclésiastique du Mans. Il fut d'abord promu à

(1) Michaud, *Histoire des croisades*, t. I, p. 176, 177, 199, 228, 348, et passim. — D. Pommeraye, *Histoire des archevêques de Rouen*, p. 297.

(2) Dans son *Catalogue des manuscrits à consulter pour écrire l'histoire du Maine*, p. 82, Le Dru signale un ouvrage dont il donne cette notice : « *Histoire des croisades depuis leur origine jusqu'en* 1261, « *rédigée par un anonyme en* 1262, in-fol. de 600 pages, parch., manuscrit « unique. On y trouve les noms des seigneurs du Maine qui s'associè- « rent à ces expéditions. — Bibliothèque de M. de Clermont-Gallerande. » — On trouve à la Bibliothèque Impériale, supplément français, nº 2311, un manuscrit, d'un peu plus de 600 pages, en parchemin, et ayant pour titre : *Histoire des Croisades*. C'est une continuation inédite et anonyme des mémoires de Guillaume de Tyr. L'écriture est du XIIIe siècle ; il se termine ainsi : « ... A donc estoient le an del incarna- « tion ntre Seignr mil CC et LXI. » — Il se rencontre une copie de ce même ouvrage au fonds Berthereau, sous le nº 2053, 9 B, avec quelques observations bibliographiques ; mais rien n'indique que l'original ait jamais été dans la Bibliothèque de M. de Clermont-Gallerande. D'ailleurs ni l'original ni la copie ne présente la liste des croisés pour la province du Maine, dont parle Le Dru. Cependant, au jugement de M. Meville, secrétaire de la commission chargée de la nouvelle publication des historiens des croisades, l'ouvrage indiqué ne saurait être différent de celui-ci. Quelques noms de seigneurs du pays, tels que ceux de Beaumont, la Ferté, Montmirail y figurent de temps à autre, mais rien ne garantit que ces noms sont bien ceux de nos localités. — Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. G. de Lestang.

l'archevêché de Mamistra, qui est l'ancienne Mopsueste en Cilicie. Malheureusement il ambitionna un poste plus éminent encore. Bernard, premier patriarche latin d'Antioche, étant mort en 1135, les archevêques et évêques dépendants de ce grand siége s'assemblèrent au palais patriarcal pour procéder à l'élection; mais le peuple, sans leur concours, élut tumultuairement Raoul, et il fut intronisé dans la chaire de saint Pierre. Les prélats qui s'étaient assemblés pour l'élection, craignant la fureur du peuple, dont ils entendaient les cris, se séparèrent et refusèrent d'obéir à ce patriarche qu'ils n'avaient point élu; mais il ne laissa pas de se mettre en possession de l'église et du palais patriarcal; et, sans s'embarrasser de demander au Pape le pallium, il le prit lui-même sur l'autel de saint Pierre. Avec le temps il attira à sa communion quelques-uns de ses suffragants, et s'il eût su vivre en paix avec les chanoines, il eût pu se maintenir. Mais il les troubla dans leurs biens; et ses richesses le rendirent si insolent, qu'il ne comptait pas les autres pour des hommes. Il chassa par violence les principaux de son Église, et en fit mettre quelques-uns en prison et aux fers, disant qu'ils avaient conspiré contre sa vie. Deux d'entre eux entreprirent de le faire déposer et partirent pour Rome. Raimond, prince d'Antioche, qui soutenait les chanoines, contraignit Raoul à faire aussi le voyage. Ce patriarche avait fait ôter à Roger, duc de Sicile, la principauté d'Antioche; aussi fut-il fait prisonnier dès qu'il aborda au port de Brindes. Mais par son adresse et son éloquence, il fit sa paix avec le duc, et fut remis avec honneur sur le chemin de Rome.

D'abord il y trouva l'accès difficile auprès du Pape; car il se rendait suspect dans la foi, en disant que la chaire de saint Pierre était aussi bien à Antioche qu'à Rome, et que son Église était même la sœur aînée. Néanmoins, par ses démarches et le crédit de ses amis, il parvint à faire renvoyer le jugement de son affaire sur les lieux, et obtint une audience solennelle du Souverain Pontife, en présence de toute sa cour. Il déposa le pallium qu'il avait pris

lui-même et en reçut un autre de la main du premier diacre, qui le prit sur le corps de saint Pierre, selon la coutume. Ainsi il se retira avec les bonnes grâces du Pape, et repassa en Sicile, où le duc lui donna des galères pour le reconduire en Syrie. Pierre, archevêque de Lyon, fut envoyé en qualité de légat pour cette affaire ; mais il mourut en arrivant. Les adversaires de Raoul, découragés, cherchèrent à se réconcilier avec lui ; mais il refusa de pardonner à l'un d'entre eux. Celui-ci, poussé à bout, obtint l'envoi d'un second légat, qui présida un concile dans lequel la crainte du prince imposa silence aux partisans de Raoul. Le malheureux patriarche fut déposé, et livré au roi, qui le fit charger de chaînes et l'envoya prisonnier au monastère de Saint-Siméon, sur une haute montagne près de la mer. Il y fut gardé longtemps; mais enfin, s'étant échappé, il alla encore à Rome, se réconcilia avec le Saint-Siége, et, comme il se hâtait de se rendre en Orient, il mourut empoisonné (1).

Le nombre des chevaliers que le Maine envoya pour la délivrance du tombeau du Sauveur montre assez l'enthousiasme avec lequel nos pères avaient accueilli le Souverain Pontife. On en trouve encore une autre preuve dans le soin avec lequel ils conservèrent le souvenir de sa présence au milieu d'eux : ils en firent une ère; et les cartulaires de notre diocèse contiennent des chartes datées de l'année où le pape Urbain éclaira de sa présence les contrées de l'Occident (2). Il est juste de remarquer que les Manceaux furent presque seuls à donner cette marque de respect envers le successeur de saint Pierre (3). Les moines de Marmoutier les imitèrent, datant leurs chartes de la dédicace de leur église par le pape Urbain (4).

(1) Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. LXVIII, nos 53 et 74.

(2) Eo videlicet anno quo Papa Urbanus occidentales partes præsentia sua illustravit. — Charte de l'abbaye de Saint-Vincent. D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 562.

(3) *Œuvres posthumes de D. Mabillon*, t. III, p. 244.

(4) A. Salmon, *Recherches sur les chroniques de Touraine*, p. XIII. —

Pendant les trois jours que le Pape Urbain II passa au Mans, Hoël le reçut dans son palais et le traita avec une rare magnificence, ainsi que tous les cardinaux et autres personnages distingués qui l'accompagnaient, et parmi lesquels on remarquait saint Bruno, évêque de Segni. La magnificence de l'évêque du Mans fut d'autant plus remarquée, que notre province avait souffert une grande disette cette année même (1).

Le Pape se rendit le 19 février à l'abbaye de Vendôme, où il demeura onze jours. Hoël l'accompagnait en ce voyage et le suivit jusqu'à Tours. L'évêque du Mans assista au concile qui se réunit le troisième dimanche de carême en l'église de Saint-Martin, sous la présidence d'Urbain. On n'y fit aucun décret nouveau; mais on se contenta de confirmer ceux qui avaient été portés dans l'assemblée de Clermont. Le Pape y termina aussi plusieurs différends, et y confirma de nouveau la fondation de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roë (2).

De Tours, Urbain II se rendit dans le midi de la France, pour y tenir divers conciles, puis retourner en Italie. Hoël revint dans son diocèse; il était encore dans la force de l'âge; mais il était déjà atteint depuis plus d'un an de la maladie dont il mourut quatre mois plus tard. Jusqu'à cette époque, et malgré les vicissitudes de son épiscopat, il avait conservé une santé florissante, à laquelle contribuait, sans doute, sa grande sobriété. Son esprit était dans toute sa vigueur, et son ascendant sur les prélats ses contemporains s'étendait de plus en plus. Il fut saisi tout à coup d'une fièvre violente, qui fit en peu de temps d'effrayants progrès. Voyant que les médecins ne conservaient plus l'espoir de l'arracher à la mort, il fit appeler

On trouve aussi une date semblable à Angers. *Gallia christiana*, (vetus), t. II, p. 129. — Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, t. I, p. 242.

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 300 et 301. — *Œuvres posthumes*, t. III, p. 251.

(2) Pavillon, *Vie du bienheureux Robert d'Arbrissel*. — D. Bouquet, t. XII, p. 65, 280, 403, et passim.

près de lui les principaux membres du clergé, et quelques personnes qui lui étaient plus étroitement unies. Il leur demanda leurs conseils, et régla tout ce qui concernait sa maison, fit des largesses convenables à tous les clercs qui le servaient, rendit à l'église cathédrale vingt marcs d'argent pour refaire le retable qu'il avait enlevé et distribué aux pauvres pendant la famine. Il donna aux églises voisines et aux indigents tout ce qui lui restait, jusqu'à ses caleçons et sa chemise, ne se réservant absolument rien, pas même une serviette pour s'essuyer les mains. Il avait déjà donné à l'église cathédrale des livres, des chapes, un vase d'argent, des candélabres, deux grosses cloches et plusieurs ornements, parmi lesquels on remarque de magnifiques tapisseries. A une époque antérieure, le prélat avait donné aux chanoines les églises d'Épineu-le-Chevreuil et d'Allonnes qu'il avait retirées des mains des laïques, et une terre qu'il avait achetée à Neuville (1). Il demanda sur son lit de mort à confirmer le diplôme qui contenait l'acte d'accord entre les chanoines du Mans et les moines de Saint-Julien de Tours (2).

Le lendemain, entouré de pieux fidèles en larmes, il leur adressa de salutaires exhortations aussi longtemps que ses forces défaillantes le lui permirent; il pria avec ferveur pour tout le troupeau que Dieu lui avait confié, et releva de l'excommunication tous ceux qui l'avaient contraint à les retrancher de la communion de l'Église. Enfin, après avoir donné le baiser de paix à chacun des chanoines, parmi lesquels se trouvait Hilgot (3), il récita une

(1) IIII. Kal. Aug[ti]. Obiit Domnus Hoellus, venerabilis episcopus, qui preter libros et pallia et urceum argenteum et candelabra et plurima diversi generis ornamenta, que juvenis Ecclesie sue contulit, etiam ecclesiam de *Espinou*, et ecclesiam de *Alona*, et unam mansuram terre apud *Novam Villam*, quas suo tempore adquisierat, et XX marchas argenti ad reparandam tabulam altaris, quam famis tempore pauperibus erogaverat..... *Martyrologium capituli Cenomanensis*. — Cfr. *Vetera analecta*, t. III, p. 302.

(2) Vid. *supra*, p. 409

(3) *Livre Blanc*, n° 190. — Il est très-probable que c'est de ce chanoine

confession en laquelle étaient contenus tous les articles de la foi, reçut les sacrements et expira en paix (1). C'était le 29 juillet de l'an 1096. Hoël était âgé d'environ cinquante ans. Il fut inhumé dans le chapitre de l'abbaye de Saint-Vincent, à la gauche de Vulgrin son prédécesseur, et l'on plaça sur ses restes une tombe très-modeste. Le 26 juin de la même année mourut en son abbaye de la Couture l'abbé Juhel (2), et le 2 janvier précédent était mort Guillaume, évêque de Durham, moine de Saint-Calais et abbé de Saint-Vincent (3).

Peu de temps avant sa mort, Hoël avait établi que le chapitre célébrerait chaque jour une messe pour les morts, après l'office de Prime, et que tous les chanoines y seraient présents. Il voulut célébrer lui-même la première, et les chanoines conservèrent fidèlement cette pratique jusqu'à la persécution religieuse de la fin du XVIIIe siècle. La mort de ce prélat laissa de vifs regrets à tous les fidèles du diocèse du Mans, mais surtout aux clercs et aux moines. Son éloge fut écrit en vers par Baudri, abbé de Bourgueil, puis évêque de Dol, le panégyriste ordinaire et emphatique de tous les hommes célèbres de son temps. Le poëte associe aux louanges de notre évêque celles de Juhel, abbé de la Couture (4). Il composa

Hilgot que parle Geoffroy de Vendôme à l'évêque Hildebert dans une de ses lettres. Lib. III, epist. XVI.

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 302. — Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. X, p. 770. — D. Bouquet, t. XII, p. 545 et 671.

(2) *Necrologium abbatiæ sancti Petri de Cultura*, Ms. — *Essai historique sur l'abbaye de Solesmes*, p. 21.

(3) *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 709.

(4) Singultus duplices rotularis pagina profert :
Primum namque Johel, denique flevit Hoël.
Abbas alter erat, alter fuit ordine præsul :
Hi Cenomannis sol scilicet extiterant.
Hos quoque morte pari modico Deus attigit ambos,
Ut sint translati ad sidera magna poli,
Amborum pariter nobis exempla refulgent :
Ambo nunc nostros irradient tenebras... (D. Mabillon *Annales O. S. B.*, lib. LXIX, num. 58.)

aussi deux épitaphes métriques pour le même prélat; mais dans tous ces ouvrages on reconnaît quelque exagération (1).

(1) Intempestivo casu defecit Hoelus.
Sol Cenomanorum pontificumque decus.
Alloquio dulcis, nulli pietate secundus,
Omnibus exemplar relligionis erat.
Hunc plangit sua plebs et vicinæ regiones,
Quem venerabantur jure patrem patriæ.
Hic igitur positum solemni more revisunt,
Et coram Sancto vota vovent tumulo.

Ora madent, et corda gemunt, et corpora marcent,
Cum tumulo titulus sculptus in hoc legitur.
Iste refert titulus quia morte gravatus Hoelus,
Fecit pupillos morte sua populos.
Urbs Cenomanensis flevit specialiter ipsum,
Illis pontificem quem dederat Dominus.
Pausat in hoc tumulo sanctus pro corpore præsul,
Præsulis obtineat spiritus astra poli. (*Gallia christiana* [vetus], t. II, p. 516.)

CHAPITRE XVII.

1097—1125.

I

ÉPISCOPAT DU VÉNÉRABLE HILDEBERT (1097-1125).

Rivalité des partis au sujet de l'élection d'un évêque. — Hildebert est élu. — Difficultés qu'on lui suscite; saint Yves de Chartres intervient. — Naissance et premiers emplois d'Hildebert. — Vertus qu'il pratique dans l'épiscopat. — Il travaille à rétablir la vie commune dans le chapitre. — Départ des croisés manceaux. — Le roi d'Angleterre Guillaume le Roux entreprend de soumettre le Maine. — La guerre désole la province. — Le comte Hélie recouvre son autorité. — Guillaume le Roux s'empare de nouveau de la province. — Hildebert, pour son refus d'abattre les tours de la cathédrale, est mené prisonnier en Angleterre. — Misère dans la province. — Le calme lui est rendu. — Hildebert travaille à réparer les pertes de l'Église. — Les solitaires et leurs travaux apostoliques dans le Maine; Robert d'Arbrissel. — Vital de Mortain. — Raoul de la Fustaye. — Pierre de l'Estoile. — Fondations de prieurés. — Saint Guillaume Firmat. — Saint Bernard de Tyron. — Saint Alleaume. — Fondation de l'abbaye d'Estival-en-Charnie. — L'abbaye de la Roë et prieurés qui en dépendent. — Prieuré de la Fontaine-Saint-Martin. — Abbaye de Savigny.

Dès que l'évêque Hoël fut descendu dans la tombe, les deux partis qui divisaient le Maine, celui des Angevins et celui des Anglo-Normands, se disputèrent avec chaleur le siége resté vacant. Les seigneurs et les dignitaires de l'Église mirent en jeu les brigues les plus actives (1). Les

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 303. — Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. X, p. 770. — D. Bouquet, t. XII, p. 545, 591 et 671.

candidats proposés des deux côtés étaient des hommes de mérite et dignes du choix que l'on en voulait faire. Geoffroy, doyen du chapitre, était né en Bretagne; il eut un frère nommé Judicaël, évêque d'Alet ou Saint-Malo. Sa vertu jointe à sa science, et, selon d'autres, les avantages de sa noble extraction lui méritèrent la dignité de doyen de l'Église du Mans. Dès ce temps-là, il fut uni d'amitié avec saint Yves, évêque de Chartres, et il le consultait sur les difficultés qui se rencontraient dans l'exercice de sa charge (1). Il était particulièrement honoré de l'estime et de l'affection du comte Hélie, qui l'appuyait de tout son pouvoir (2). Guillaume le Roux, de son côté, ne voulait pas entendre parler d'un Manceau pour évêque du Mans; il préférait donc Geoffroy, qui était Breton de naissance, et pouvait, comme son prédécesseur, se montrer dévoué au descendant de Guillaume le Bâtard (3). Appuyé de ces puissantes recommandations, Geoffroy se croyait si sûr de réussir, qu'il avait déjà préparé un festin magnifique pour célébrer son élection (4). Mais, au moment d'aller aux voix, Hildebert l'archidiacre, qu'aucun parti ne poussait, étranger à toutes les intrigues, et qui ne songeait pas même à se mettre sur les rangs, fut tout à coup proclamé évêque par les suffrages du clergé inférieur et du peuple. Il opposa quelques difficultés; mais, forcé par l'enthousiasme populaire, il dut se rendre, et, enlevé par la foule, il se vit porté sur le trône épiscopal (5).

(1) *Divi Yvonis, Carnot. episc., opera*, epist. LII.

(2) Helias, Cenomanensis comes, Goiffredum Britonem, decanum ejusdem Ecclesiæ, ad episcopatum elegit... Orderic Vital, *Historia ecclesiastica Nortmannorum*, lib. X, p. 770. — D. Bouquet, t. XII, p. 671.

(3) Orderic Vital, *Histor. eccles.*, loc. cit. — D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 568. — D. Bouquet, t. XII, p. 671.

(4) Orderic Vital, *loc. cit.*

(5) ... Sed præveniens clerus Hildebertum de *Laverseio* archidiaconum in cathedra pontificali residere compulit... Orderic Vital, *loc. cit.* — Communi cleri plebisque assensu in ejus (Hoëlli) loco substitutus est... *Gesta Hildeberti*, D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 305.

La majorité avait prononcé, et ses vœux n'étaient pas équivoques ; néanmoins les partis vaincus s'agitèrent encore ; les principaux dignitaires du clergé, qui n'avaient eu aucune part à l'élection, se réunirent pour en contester la validité. Ils signalèrent le choix de Hildebert comme le résultat de la violence et du tumulte populaires. On ne pouvait contester les talents supérieurs qui avaient élevé si haut l'archidiacre dans l'estime publique ; mais on attaqua ses mœurs par des insinuations malveillantes, toujours faciles à accréditer. De son côté, le comte Hélie, irrité de ce que l'on n'avait eu aucun égard à sa recommandation, résolut de ne pas reconnaître un choix qui avait été fait contre son gré. Cependant quelques clercs lui firent comprendre combien son opposition était contraire à la raison et à l'équité, et apaisèrent son courroux. Dans la crainte d'exciter un schisme dans l'Église du Mans, Hélie abandonna ses premiers projets. Malheureusement la modération du comte ne fut pas imitée par les membres du clergé qui s'opposaient à Hildebert. Quand on voit un homme comme Hilgot tenir l'un des premiers rangs à cette époque dans le chapitre (1), on peut penser qu'une résistance formée par de tels adversaires n'était pas facile à déjouer. Entre les démarches qu'ils tentèrent pour écarter l'élu, ils écrivirent à saint Yves de Chartres, lui dépeignant Hildebert sous les couleurs les plus noires ; comme un clerc tout à fait indigne de l'épiscopat par sa vie débordée et ses mœurs scandaleuses. Ils espéraient que le saint évêque, dans son zèle pour le maintien de la discipline et l'honneur de l'Église, élèverait la voix contre Hildebert, et provoquerait par là tout l'épiscopat contre lui. Les paroles d'Yves étaient en effet regardées comme des oracles. Mais le prudent docteur prit un moyen plus équitable et plus sûr : avant de tenter une démarche aussi éclatante, il s'informa des faits, et avant tout il écrivit à Hildebert lui-même pour l'engager à renoncer à son élection. Dans

(1) *Livre Blanc*, nº 190.

sa lettre, Yves fait connaître quelles étaient les accusations portées contre l'archidiacre du Mans. « J'apprends de vous, lui dit-il, des choses qui me font horreur. Si les faits allégués sont vrais, vous ne pouvez que nuire à votre peuple, sans aucune espérance de lui être utile. Quelques-uns des principaux de l'Église du Mans, qui assurent vous connaître depuis longtemps, témoignent que vous n'avez mis aucune borne à vos passions déréglées; que vous les avez portées depuis même que vous êtes élevé à la dignité d'archidiacre, au point d'être toujours entouré d'un troupeau de femmelettes, et que vous avez eu plusieurs enfants d'un commerce criminel. » Il lui représente ensuite que celui qui est élu pour la dignité épiscopale doit être irréprochable, et que celui qui est tombé, après avoir reçu les saints ordres, non-seulement ne peut pas être élevé à un degré hiérarchique supérieur, mais qu'il doit être déposé de celui qu'il exerçait. Les personnes qui avaient écrit à l'évêque de Chartres protestaient aussi contre l'élection d'Hildebert, sous le prétexte qu'elles n'y avaient pris aucune part, que même elles y avaient fait opposition. En conséquence de ces griefs, Yves conseille à Hildebert de faire de sérieuses réflexions, et, s'il se sent coupable, de renoncer à son élection (1).

Hildebert, instruit des calomnies inventées contre son honneur par ses adversaires, parvint aisément à les confondre, et Yves de Chartres devint bientôt l'un de ses amis

(1) Dicunt quidam de majoribus Cenomanensis Ecclesiæ, qui anteactam vitam tuam se nosse testantur, quod ultra modum laxaveris fræna pudicitiæ, in tantum ut post acceptum archidiaconatum, accubante lateribus tuis plebe mulierculárum, multam genueris plebem puerorum et puellarum... *Divi Ivonis Carnotensis opera*, p. 118, epist. CCLXXVII. — Baronius, *Annales ecclesiastici*, ad ann. 1088, num. 15, 20. — Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 501. — Toutes les calomnies inventées par les détracteurs d'Hildebert, et l'erreur de ceux qui les ont admises comme des vérités, sont parfaitement réfutées par D. Beaugendre, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* et l'abbé Simon, *Histoire de Vendôme*, t. II, note 1, à la fin du volume.

et de ses admirateurs les plus sincères (1). Il faut remarquer d'ailleurs que l'évêque de Chartres n'avait parlé des bruits défavorables à l'archidiacre du Mans que d'une manière dubitative; elles étaient si contraires à la vraisemblance, qu'un esprit moins sagace aurait pu débrouiller les fils de cette intrigue. L'opposition des ennemis de Hildebert, les manœuvres secrètes que fit jouer le roi d'Angleterre pour annuler l'élection, tout fut inutile; le choix du clergé et du peuple fut confirmé par Raoul II, archevêque de Tours, qui lui conféra l'onction épiscopale le jour de Noël de l'an 1097 (2).

Hildebert était né en l'an 1055, dans la paroisse de Lavardin au Bas-Vendomois, dans le diocèse du Mans (3). Il était fils d'un gentilhomme nommé aussi Hildebert, qui n'était pas qualifié et ne possédait qu'une fortune médiocre, mais était néanmoins en possession d'une réputation méritée d'honneur et de probité, ainsi que toute sa

(1) On vit cependant dans la suite les chanoines de Chartres, en procès contre leur évêque, se flatter de trouver aide et protection près de l'évêque Hildebert. — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4e série, t. I, p. 446.

(2) Orderic Vital, *loc. cit.* — On trouve le nom d'Hildebert parmi les souscriptions des évêques qui assistèrent au concile de Saintes, tenu, selon le P. Labbe, *Concilia*, t. X, col. 604, le 2 mars 1096, et selon D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXIX, num. 64, et le *Gallia christiana* (nova), t. II, col. 807, l'an 1097. Cela forme une difficulté chronologique qu'il n'est pas aisé de résoudre. Comment Hildebert, qui n'a été sacré que le 25 décembre 1097, a-t-il pu assister à un concile tenu au commencement de mars de l'an 1097, ou même de l'an 1096? Il faut nécessairement qu'il y ait faute dans l'une ou l'autre de ces deux dates du concile de Saintes. Si l'on admet celle de D. Mabillon, on peut éclaircir ce problème en tenant compte des différentes manières de commencer l'année. Supposant donc que l'année de la mort de Hoël et de l'ordination de Hildebert ait commencé à Pâques, selon l'usage de ce temps, le nouveau prélat aurait pu assister au concile de Saintes, la même année 1097, qui n'était pas encore révolue le 2 mars. — Voir *Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 261.

(3) Orderic Vital, *loc. cit.* — D. Bouquet, t. XII, p. 671. — D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 303.

famille (1). Ce personnage avait trois fils outre celui dont nous allons rapporter les actions, Salomon, Drogon et Geoffroy. Ce dernier fut reçu dans l'abbaye de Marmoutier, étant encore enfant, par l'abbé Albert, qui avait beaucoup de considération pour le père de notre prélat. En présentant son fils au monastère de Saint-Martin, Hildebert offrit en même temps un don considérable (2). Quoique notre évêque fût l'aîné de la famille, il fut cependant destiné dès l'enfance à l'état ecclésiastique, et livré à l'étude des sciences sacrées et profanes. S'il faut en croire certains historiens, il aurait étudié dans sa jeunesse à Angers sous Bérenger, et il aurait même été chanoine de l'Église cathédrale de Saint-Maurice; il aurait ensuite embrassé la vie religieuse en l'abbaye de Cluny, où il se serait perfectionné dans la science ecclésiastique, sous la conduite de l'abbé saint Hugues (3). Il est à peu près certain, en effet, qu'il suivit les leçons de l'archidiacre d'Angers et des moines de Cluny; mais il n'est pas vraisemblable qu'il ait été honoré d'un canonicat dans la capitale de l'Anjou, et qu'il se soit lié par les vœux monastiques à l'abbaye de Cluny. Si un historien presque contemporain dit qu'il fut disciple et moine de saint Hugues (4), c'est sans doute qu'il

(1) La Croix du Maine, *Bibliothèque française*, p. 190, dit que Hildebert tirait son origine de l'illustre maison de Lavardin. — Belon, livre Ier de ses *Voyages*, c. LXXI; Ménage, *Histoire de Sablé*, part. II, p. 59, et *Menagiana*, t. III, p. 176; Bayle, *Dictionnaire critique*, t. III, p. 343, note E, disent qu'Hildebert était absolument dépourvu de naissance; c'est une double erreur réfutée par les documents que nous alléguons.

(2) D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Ms., t. I, part. 1. — Quidam de *Lavarzino* vir in rebus agens Hildebertus nomine, unum filiorum suorum Deo apud Majus Monasterium..... obtulit..... susceptus est autem puer, nomine Gauzfridus, a domno abbate Alberto et cæteris fratribus propter Dei potius amorem et ipsius salutem et patris familiaritatem probatosque in Dei timore mores..... hæc omnia uxor ejus, Hersendis nomine, et filii, Hildebertus videlicet, Salomon et Drogo libenter satis auctoraverunt... Baluze, *Miscellanea*, t. VII, p. 209.

(3) Rangeard, *Histoire de l'Université d'Angers*, Ms., Biblioth. du Mans, p. 16, citant une charte de 1077, extraite du *Cartularium Ecclesiæ Andeg.*

(4) *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 1641.

confond notre prélat avec un moine nommé Hildebert, qui vivait peu de temps auparavant, et que ses visions ont rendu célèbre (1). Quoi qu'il en soit, il est plus probable que Hildebert puisa surtout sa science dans l'école du Mans, dirigée alors par des maîtres fort habiles (2). Les progrès qu'il fit dans les études le rendirent bientôt capable d'être le maître des autres. L'évêque Hoël lui confia le soin de l'école de la cathédrale. Sans doute la direction de Hildebert fut très-avantageuse au clergé confié à sa conduite; aussi dès l'année 1092 Hoël, pour récompenser ses services, lui conféra la dignité d'archidiacre. Dans ce poste éminent, qu'il remplit pendant cinq années, Hildebert s'attira la confiance et la vénération universelles, par ses talents et surtout ses vertus. Ces qualités fixèrent sur lui les suffrages du clergé et du peuple à la mort de l'évêque Hoël. Il n'y eut d'opposition à ce choix, comme on l'a vu précédemment, que celles qui furent suscitées par l'ambition et les intrigues de la politique.

Lorsque toutes les difficultés furent aplanies, la consécration de Hildebert se fit selon l'usage dans l'église métropolitaine de Tours, par les mains de Raoul II, en présence d'un grand concours de personnages distingués, entre lesquels il importe de signaler le comte Hélie, le vénérable Ébrard, abbé de Saint-Calais, le doyen du Mans Geoffroy, le chantre de la même église nommé Fulchrade, et l'archidiacre nommé aussi Geoffroy (3). Ainsi une réconciliation

(1) Baronius, *Annales ecclesiastici*, ad ann. 1024, nº 2.

(2) Hildebert est rangé parmi les écrivains bénédictins par tous les anciens historiens de l'ordre de Saint-Benoît et par D. Beaugendre, qui fait valoir les raisons que l'on peut alléguer en faveur de cette thèse. Les arguments de l'opinion contraire ont été parfaitement développés par D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXIX, num. 59. — *Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 251-254. — M. Charma et M. Hebert-Duperron, *De vener. Hildeberti*, etc., p. 13, font Hildebert moine de Cluny.

(3) Helias, comes Cenomanensis..... Illud donum quod a fratre meo Gozberto datum erat Ecclesiæ sancti Petri Pruliacensis de ecclesia *Bociaci* et cunctis ipsi pertinentibus, concedo rogationi domni Othonis, Pruliacensis abbatis, in die consecrationis domni Hildeberti, episcopi nostri, in

parfaite avait succédé aux premières rivalités; s'il restait encore des ennemis au nouveau prélat, ce n'était plus que parmi des personnages d'un rang secondaire.

Hildebert était âgé d'environ quarante-quatre ans lorsqu'il s'assit sur la chaire de saint Julien (1). Les vertus que l'on voyait en lui commencèrent à briller d'un nouvel éclat. Il sentit lui-même la nécessité de s'appliquer avec plus de ferveur encore à la pratique de la mortification et de toutes les vertus, sachant que les postes les plus éminents ne mettent pas à l'abri des tentations, mais rendent les piéges de l'ennemi plus dangereux. On admirait en lui une douceur de mœurs singulière, une rare modestie de paroles et d'actions, jointe à une connaissance des lettres et des sciences qui le rendait supérieur à tous les clercs du diocèse (2). Adonné à l'étude dès ses premières années, il redoubla d'ardeur pour cette noble occupation, et consacra tous les loisirs que lui laissait l'administration diocésaine à la lecture publique ou privée des saintes Écritures, et à des compilations laborieuses qu'il distribuait avec méthode, pour en faire usage dans ses sermons, dans ses traités, et même dans ses poëmes. Son esprit plié au travail était impatient du repos. Lorsqu'il ne pouvait lire lui-même, il ordonnait à un clerc de lui faire quelque lecture, et par ce moyen il était jour et nuit occupé à méditer les oracles divins. Il dirigeait par ses lettres la conscience d'un grand nombre de personnes des deux sexes et de différentes conditions, et les épîtres qu'il leur adressait étaient remplies d'une doctrine si abondante et revêtues d'un charme de

capitulo sancti Juliani Turonensis..... Hanc concessionem feci coram domno Hildeberto episcopo et abbate sancti Carilephi Ewrardo, et Gaufrido, Cenomanensis Ecclesie decano, et Fulchrado precentore, et Gaufrido archidiacono, et coram istis meis militibus Guillelmo, Tibulo et Richardo Harengado, omnique conventu sancti Juliani, tam clericorum quam laicorum..... Ex *Cartulario Pruliacensi*, D. Briant, *Cenomânia*, Ms.

(1) Loyauté, *Hildeberti opera*, p. XLIX.

(2) Vir utique moribus placidus, verbo et actione modestus. D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 307.

diction si puissant, qu'il était facile de reconnaître en leur auteur un homme formé par l'étude approfondie des anciens. Il eut dans son temps la réputation d'être l'un des premiers écrivains en ce genre (1); et Pierre de Blois, dans une lettre à un archidiacre de Nantes sur la manière d'instruire les enfants, se félicite d'avoir étudié le recueil des lettres de notre prélat, et même de les avoir apprises par cœur (2). Pierre de Riga s'étend aussi en éloges sur les poëmes d'Hildebert (3). Notre prélat prêchait souvent, en français, devant les laïques; en latin, devant les clercs, et l'on remarque qu'il s'exprimait plus facilement dans cette dernière langue. A ses travaux continuels, Hildebert joignait les austérités d'un cénobite. Redoutant l'illusion des sens, il pratiquait une rigoureuse abstinence, couchait sur la dure et usait d'un cilice très-rude. Ses veilles et ses oraisons étaient longues, et selon la parole du prophète il arrosait sa couche de ses larmes, enfin il rachetait ses péchés par de généreuses aumônes. Il n'offrait jamais le saint sacrifice sans verser d'abondantes larmes. Chaque jour les pauvres et les étrangers étaient appelés à participer à sa table, et une fois la semaine, le samedi soir, il leur lavait les pieds, afin d'imiter l'humilité du Sauveur. Porté par inclination aux exercices de la contemplation, il savait, pour obéir aux devoirs de son état, agir avec force et activité (4).

(1) Florebat hoc tempore (an. 1109) Hildebertus, prius Cenomanensis episcopus, deinde Turonis archiepiscopus, vir scientia perspicuus, et tam in versificando quam in dictando gratiam peculiarem adeptus. Indicant hoc diversa ejus opuscula quæ metrice edidit, et epistolas quas ad diversos direxit, quæ omnia miro modo commendant et elegantia sensuum, et lepos brevitasque verborum..... Robert, moine de Saint-Marian d'Auxerre, *Chronologia,* ad ann. 1109. — D. Bouquet, t. XII, p. 290. — Cfr. *Hildeberti opera*, p. XLIX.

(2) *Hildeberti opera*, p. LXII.

(3) Quæ tibi dat tellus metra Vindocinensis alumna,
Prælege Parisius, Aurelianis habe. (*Aurora* de Pierre de Riga, cité par Du Boulay, t. I, p. 519.)

(4) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 303-305.

Malgré le zèle de ses prédécesseurs, Hildebert trouva beaucoup d'institutions et de fondations à restaurer, et il s'y appliqua avec ardeur, heureux si le succès eût toujours répondu à ses efforts! Depuis longtemps la vie canoniale n'était plus qu'une ombre de ce qu'elle avait été en ses beaux jours, particulièrement sous l'épiscopat de saint Aldric. Le cloître des chanoines lui-même n'existait plus qu'en partie, et il semble que l'on avait perdu jusqu'au souvenir des saintes traditions du passé. Dès les premiers jours de sa prélature, Hildebert résolut d'apporter un remède à un aussi grand mal; il fit reconstruire la demeure des chanoines. Il n'épargna rien pour en faire une habitation splendide; et l'on remarque qu'il la fit orner de vitraux en couleur, considérés à cette époque comme un objet de luxe et de singulière magnificence (1). Le rétablissement de la vie canoniale eût été fécond en fruits d'édification et de sainteté pour l'Église du Mans; l'évêque Gervais l'avait compris un demi-siècle auparavant, et il avait fait des tentatives dans ce but; mais il ne suffisait pas de la volonté d'un grand évêque pour opérer une restauration aussi difficile. L'esprit du temps, les malheurs des guerres, les habitudes du clergé, semblaient y mettre un obstacle presque invincible. Aussi les efforts de Hildebert montrèrent son zèle, mais ne produisirent pas de résultat.

Outre les avantages que la vie commune des chanoines assurait pour la décence du culte, le sort des écoles cléricales y semblait irrévocablement attaché. Florissant aussi longtemps que la vie canoniale fut observée dans les chapitres des cathédrales, ces établissements précieux disparurent lorsque l'esprit féodal eut amené la désorganisation de l'ordre établi par saint Chrodegang. Dans le cours du

(1) Continuo namque domum capituli, quæ ibi ex multo tempore nulla penitus habebatur, laudabili opere cœpit a fundamentis construere, eamque decenter et undique vitreis illustravit... *Vetera analecta*, t. III, p. 305. — *Hildeberti opera*, p. XX, XXXVII.

XII[e] siècle, où nous allons entrer, les universités remplacèrent en partie les écoles des clercs qui n'étaient plus possibles; elles donnèrent plus d'éclat à l'enseignement, en réunissant autour d'un petit nombre de maîtres habiles des disciples nombreux. L'enseignement des universités devint une carrière pour les maîtres, et une voie par laquelle les jeunes clercs durent nécessairement passer pour parvenir aux dignités du sanctuaire. Il faut reconnaître que depuis plus d'un siècle déjà l'école de l'église cathédrale du Mans jouissait de plusieurs des caractères que l'on reconnaît dans ces centres de l'enseignement au moyen âge. Mais les universités présentaient moins d'avantage que les écoles cléricales pour former à la piété et à la discipline ecclésiastique les aspirants au sacerdoce (1). Hildebert tenta donc de relever une institution aussi précieuse pour l'avenir de l'Église; mais des obstacles insurmontables empêchèrent la réalisation de ses desseins (2).

Malgré les orages qui menaçaient à l'horizon, Hildebert se rendit au commencement de mars de l'année 1097 en la ville de Saintes, pour assister à un concile qui y était convoqué (3). Les Pères de cette assemblée, parmi lesquels on remarque trois archevêques et beaucoup d'évêques, entre autres Hildebert du Mans, Geoffroy d'Angers, Marbode de Rennes, s'occupèrent de différents points de discipline, et particulièrement du jeûne que l'on devait observer en la vigile des fêtes des apôtres; ils confirmèrent les priviléges de l'abbaye de Vendôme, et réglèrent différents sujets de controverse (4).

Enfin cette même année 1097 vit un second départ de seigneurs manceaux pour la croisade. Depuis le premier élan donné dans notre pays par les prédications du Pape

(1) Theiner, *Histoire des institutions d'éducation ecclésiastique*, trad. Cohen, t. I, p. 180 et suiv.

(2) Multa alia facere disponebat, nisi magnis supervenientibus tribulationibus fuisset impeditus. *Vetera analecta*, t. III, p. 305.

(3) Vid. supra, p. 435.

(4) Labbe, *Concilia*, t. X, col. 604.

Urbain II et de Pierre l'Ermite, chaque année un certain nombre de chevaliers s'enrôlaient sous la croix et partaient pour la Palestine. Le départ qui se fit la première année de l'épiscopat de Hildebert fut plus considérable que beaucoup d'autres par la qualité et le nombre des personnes. Robert le Bourguignon, seigneur de Sablé, se prépara à cette sainte expédition de la manière la plus chrétienne ; il fit des aumônes au prieuré de Brion, près de Beaufort en Anjou, fondé vers l'an 1050, en faveur de l'abbaye de Saint-Aubin par deux chevaliers manceaux, Raoul et Guillaume de Sablé (1). Quelques années auparavant, en 1094, Robert le Bourguignon avait signalé sa piété par les bons offices qu'il avait rendus aux moines du prieuré de Daumeray, membre de Marmoutier (2). Étant déjà en route pour Jérusalem, il s'arrêta dans cette abbaye afin de s'y recommander aux prières des religieux, et il y renouvela tous les dons qu'il avait faits à leur monastère dans la ville de Sablé (3). L'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers eut une part encore plus considérable aux libéralités pieuses de Robert le Bourguignon, près de partir pour les lieux saints (4). On croit que ce puissant baron mourut en Orient et ne revit jamais ses foyers.

Dès l'an 1096, le comte Hélie s'était disposé à partir aussi pour la croisade, en même temps que Robert duc de Normandie, avec lequel il était parfaitement réconcilié. Mais comme ce dernier avait engagé son duché au roi d'Angleterre Guillaume le Roux, son frère, afin de subvenir aux frais de son expédition, Hélie crut devoir

(1) Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 13.— D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXIX, nº 57. — Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, t. I, p. 242.

(2) Ménage, *loc. cit.*, p. 82.

(3) Ego Robertus Burgundus, *Sablolii* castri dominus, vadens in Jerusalem cum exercitu Christianorum in secunda silicet profectione..... Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 339. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXIX, num. 60.

(4) Ménage, *loc. cit.*, p. 82.

préalablement aller trouver le monarque pour savoir s'il laisserait le Maine en repos durant son absence. Guillaume lui répondit qu'il pouvait aller où il voudrait; mais que, pour lui, il était déterminé à reprendre une province dont son père était en jouissance au moment de sa mort (1). Sur cette réponse, Hélie changea d'avis, renonça à la croisade, et tourna tous ses efforts à mettre sa province en état de défense. Guillaume le Roux, occupé à faire la guerre aux Bretons et aux Flamands, différa près de deux ans l'effet de ses menaces. Mais au commencement de l'année 1098, pressé par les sollicitations de Robert de Bellême, qui lui représentait comme facile la conquête du Maine, il se mit en marche pour entrer dans notre pays (2). Robert de Bellême était depuis longtemps en hostilité ouverte avec Hélie, et ils s'étaient provoqués réciproquement par des excursions et des pillages exercés sur les terres l'un de l'autre (1097). En attendant que le roi d'Angleterre vînt l'attaquer, le comte Hélie avait construit le château de Dangeul, et y avait placé une garnison chargée de protéger les habitants de ses domaines et les vassaux de Saint-Vincent et de la Couture contre les entreprises de Robert Talvas. Celui-ci en conçut un vif déplaisir, et ayant réussi à déterminer Guillaume le Roux à attaquer le comte du Maine, conduisit l'armée anglaise devant la forteresse de Dangeul. C'était au commencement de février. Le comte Hélie, prévenu à temps, leva aussitôt des troupes et les plaça de manière à arrêter l'ennemi au passage des rivières et des cours d'eau, et dans les défilés des forêts. Le roi d'Angleterre, ayant reconnu qu'il ne viendrait pas à bout de son entreprise, fournit des secours à Robert de Bellême pour faire les préparatifs de nouvelles expéditions, et se retira pour faire face à d'autres ennemis. Robert de Bellême, ingénieur et capitaine actif, bâtit de nouvelles

(1) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. X, p. 769. — D. Bouquet, t. XII, p. 670.

(2) Orderic Vital, *loc. cit.*, p. 770. — D. Bouquet, p. 671.

places et fortifia les anciennes, en les entourant de fossés escarpés. Il eut en peu de temps neuf forteresses sur notre frontière : Blèves, Perray, le Mont-de-la-Nue, Saône, Saint-Remy-du-Plain, Lurçon (1), Aillières, la Motte-de-Gauthier-de-Clinchamp, Mamers, et plusieurs autres d'une moindre importance. Plusieurs de ces châteaux étaient construits sur les terres de l'Église cathédrale ou sur celles des abbayes de Saint-Vincent et de la Couture, et de manière à incommoder les vassaux. Robert Talvas y avait en effet placé des garnisons qui répandaient la terreur dans toute la contrée. Pendant le seul carême de cette année (1098), il fit périr dans ses cachots plus de trois cents prisonniers. Pressé par les cris de tant de malheureuses victimes, le comte Hélie entreprit une expédition contre ce tyran dans la semaine qui précéda les Rogations (2). Il lui livra plusieurs combats, et eut presque toujours l'avantage; à la fin il l'obligea à prendre la fuite. Mais ce triomphe fut de courte durée; Robert ayant dressé une embuscade à Hélie, comme celui-ci s'en retournait à Dangeul, le fit prisonnier avec presque toute la petite troupe de chevaliers qui l'accompagnait, entre autres Hervé de Montfort-le-Rotrou, son porte-étendard. Ce malheur arriva le 28 avril de cette année 1098. Robert s'empressa d'aller présenter son prisonnier au roi d'Angleterre. Guillaume le Roux était à Rouen ; il fit garder le comte du Maine dans la grosse tour de cette ville, avec les égards dus à son rang, et chercha ensuite à tirer tout l'avantage possible du malheur arrivé au comte Hélie. Ayant convoqué les barons de Normandie : « Jusqu'à présent, leur dit-il, je n'avais pas cherché à recouvrer entièrement l'héritage paternel, dans la crainte de fatiguer le peuple des campagnes; mais vous voyez que Dieu récompense la pureté de mes intentions, et livre présentement mon ennemi entre mes mains.

(1) Ou Ortieuse.

(2) Orderic Vital, *Historia ecclesiastici*, lib. X, p. 771. — D. Bouquet, t. XII, p. 672.

Maintenant je veux avoir votre avis. Que me conseillez-vous de faire? » Tous, d'une voix unanime et avec de grandes démonstrations de joie, lui persuadent de marcher promptement sur le Maine, afin de s'en emparer. Ils lui protestent qu'ils sont prêts à l'accompagner à la tête de tous les guerriers de la Normandie. Guillaume ne se contenta pas de cette armée, il fit encore convoquer les milices de ses différents états du continent (1). On vit réunis sous les étendards du roi d'Angleterre des Français, des Bourguignons, des Flamands, des Bretons et une troupe nombreuse de Normands.

Au mois de juin, le roi d'Angleterre réunit son armée ainsi renforcée à Alençon, et de là il entra sur le territoire du Maine. Son premier campement fut sur la paroisse de Rouessé-Fontaine (2); ses cavaliers allèrent attaquer le château de Fresnay-le-Vicomte (3), qui était très-près; mais ils furent repoussés par la garnison, et toute cette journée se passa en de simples escarmouches. Le second jour il campa à Montbizot (4), et le troisième il arriva à Coulaines (5), à la tête d'une armée de cinquante mille hommes.

Mais le roi d'Angleterre avait été prévenu par Foulques le Réchin, qui, au nom de la suzeraineté qu'il réclamait sur le Maine, et à la sollicitation des habitants de la province, était accouru avec ses milices, accompagné de son fils Geoffroy (6). Celui-ci venait d'épouser Éremberge, fille du comte Hélie et de Mathilde de Château-du-Loir, ce qui lui conférait droit de succession au comté du Maine. Aussi le prince angevin s'était emparé du Mans aussitôt qu'il avait appris la captivité du comte Hélie. Il occupait cette ville

(1) Franci ergo et Burgondiones, Morini et Britones, aliæque vicinæ gentes ad liberalem Patricium (Guillelmum regem) concurrunt, et phalanges ejus multipliciter auxerant. Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. X, p. 771. — D. Bouquet, t. XII, p. 672.

(2) *Ruceium*. — (3) *Fredernaium*. — (4) *Mons-Bussoti*.

(5) *Colunchi*.

(6) Orderic Vital, *loc. cit.*, p. 772. — D. Bouquet, *loc. cit.*, p. 673.

depuis le 1er mai, et il pouvait compter sur l'appui sympathique de toute la population. Malgré cela, Raoul de Beaumont-le-Vicomte, Geoffroy de Mayenne, Rotrou de Montfort-le-Rotrou et plusieurs autres seigneurs sur les terres desquels l'armée du roi d'Angleterre devait passer, avaient été au-devant de lui, et lui avaient fait leur soumission dès son entrée dans la province. Guillaume le Roux forma donc le siége du Mans, en arrivant devant cette place. Les soldats du comte d'Anjou essayèrent plusieurs fois de repousser les assiégeants; il y eut de nombreux engagements, mais aucun fait décisif (1).

Cependant, après avoir ravagé la campagne, arraché les vignes, foulé les blés, et brûlé le bourg de Coulaines en haine de l'évêque Hildebert, dont ce lieu était l'un des principaux fiefs, Guillaume le Roux, voyant le temps de la moisson approcher, et son armée ne pouvant se soutenir plus longtemps par défaut de vivres pour elle-même et d'avoine pour les chevaux, en licencia une partie qu'il envoya se livrer aux travaux de leurs récoltes. Il laissa néanmoins trois cents cavaliers sous les ordres de Robert de Bellême, auquel il recommanda de reprendre le siége aussitôt après la moisson. Pour lui, il s'en retourna en Normandie. Pendant son absence le comte d'Anjou alla faire le siége de Ballon, que Payen de Montdoubleau, qui en était seigneur, avait livré au roi d'Angleterre (2). Mais il fut surpris dans une sortie des assiégés, qui le mirent en fuite, et firent prisonniers environ cent quarante chevaliers et un grand nombre de fantassins. Parmi les captifs, on comptait Gauthier de Montsoreau, Geoffroy de Briolay, Jean de Blazon et Berlay de Montreuil. Le roi d'Angleterre, ayant levé une nouvelle armée en Normandie, arriva à Ballon dans la troisième semaine de juillet.

(1) D. Bouquet, t. XII, p. 673.

(2) Paganus de *Montedublelli* Normannis olim familiaris amicitiam cum rege firmavit, et fortissimam quam apud *Balaonem* possidebat, motam regi tradidit..... — Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. X, p. 772. — D. Bouquet, t. XII, p. 673.

Il partit ensuite pour reprendre le siége du Mans. Le comte Foulques était resté peu de temps à Ballon, et il attendait l'issue des événements, retiré, disent les chroniques, dans les monastères des saints (1). Effrayés à la vue d'une armée aussi nombreuse et aussi bien disciplinée que l'était celle du roi d'Angleterre, Foulques, l'évêque Hildebert, les chefs de l'armée et les principaux de la ville délibérèrent de rendre la place, mettant pour condition la liberté d'Hélie et des autres prisonniers. Le monarque Anglais accepta cette proposition, qui lui fut portée par Hildebert (2); les prisonniers furent échangés de part et d'autre, et toutes les places qu'avait possédées Guillaume le Conquérant furent remises à son fils. Le roi ayant mandé le chef de ses troupes, Robert, fils de Hugues de Montfort, lui ordonna de monter dans la grosse tour du Mans, et il y plaça sept cents hommes d'élite très-bien armés. Tous les postes de la ville furent occupés par des milices normandes, et l'étendard du roi d'Angleterre fut arboré sur la tour principale. Le lendemain, Guillaume fit venir encore mille chevaliers d'élite, et prit possession de toute la ville. La Tour-au-Roi, le Mont-Barbet, le Petit-Mont-Barbet, forteresses qui avaient été construites par son père, furent remises entre les mains du nouveau conquérant. Toute cette convention avait été disposée entre le comte Hélie et l'évêque Hildebert. En effet, du fond de sa prison, le comte du Maine suivait la marche des événements avec une inquiète sollicitude; plusieurs indices lui avaient révélé dans Foulques le Réchin et dans son fils Geoffroy des dispositions qui lui inspiraient la crainte de les voir livrer la ville du Mans au roi d'Angleterre, et conclure avec lui un traité tout à leur profit, sans s'inquiéter de briser ses fers.

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 306. — Et in cœnobis sanctorum exitus rerum expectabat. Orderic Vital, *loc. cit.*, p. 772.

(2) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 306. — D. Bouquet, t. XII, p. 546. — Orderic Vital ne parle pas d'Hildebert en cette circonstance et raconte une entrevue du roi d'Angleterre et du comte d'Anjou. — Orderic Vital, *loc. cit.* — D. Bouquet, t. XII, p. 673.

Dans l'espoir de prévenir un tel malheur, Hélie avait obtenu la permission de faire venir Hildebert et quelques-uns des principaux citoyens de la ville, pour délibérer avec eux sur les moyens de recouvrer sa liberté. Ils convinrent ensemble des conditions que l'on vient de rapporter, et Hildebert conduisit à une heureuse fin cette affaire aussi pénible que délicate (1).

Lors donc que le roi d'Angleterre dut faire son entrée dans la ville du Mans, Hildebert, à la tête du clergé et de tout le peuple, s'avança au-devant du monarque. L'allégresse était peinte sur tous les visages; on se réjouissait de voir finir les horreurs de la guerre. Le prélat conduisit Guillaume, au milieu des chœurs des chantres qui faisaient retentir des cantiques d'action de grâces, dans l'église cathédrale de saint Gervais (ce sont les termes d'Orderic Vital); dans ce sanctuaire auguste que rend plus vénérable encore, ajoute-t-il, la présence des corps des saints pontifes et confesseurs Julien, Thuribe, Victor et beaucoup d'autres (2).

Le roi d'Angleterre remit la garde de la ville du Mans à Guillaume, comte d'Évreux, à Guilbert de Laigle et à leurs compagnons d'armes. Il plaça Gauthier de Rouen, fils d'Auger, dans la Tour-au-Roi, après l'avoir abondamment pourvue d'armes et de munitions. Ce fut alors que les barons manceaux qui avaient déjà recherché son alliance, Raoul, vicomte de Beaumont, Geoffroy de Mayenne, Rotrou de Montfort, Lisiard de Sablé et d'autres se rendirent définitivement au vainqueur. Le roi Guillaume repartit ensuite pour Rouen; ce fut là que le comte Hélie fut amené en sa présence, portant encore les traces de sa dure captivité.

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 306. — D. Bouquet, t. XII, p. 546.

(2) Tunc Hildebertus præsul et clerus et omnis plebs obviam regi cum ingenti gaudio processerunt, et psallentes in basilicam sancti Gervasii martyris perduxerunt; ubi sanctorum pontificum et confessorum Juliani et Turibii ac Victoris, aliorumque plurimorum corpora requiescunt. — Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. X, p. 773.

L'infortuné comte fit l'abandon de ses droits, et demanda pour toute grâce au roi d'Angleterre d'être admis au nombre de ses courtisans, avec le titre honorifique de comte du Maine (1). Il est facile de comprendre que cette conduite du comte Hélie lui était dictée par les vues ambitieuses des princes angevins. La crainte de ces mêmes rivaux inspira à Guillaume le Roux une réponse plus favorable qu'il n'était permis de l'espérer. Il allait même accéder à toutes les demandes du comte du Maine, lorsqu'il en fut détourné par les conseils artificieux de Robert, comte de Meulent, qui craignait d'être supplanté par Hélie dans la faveur du prince. Contrarié dans ses espérances, Hélie déclara au roi que, ne pouvant acquérir ses bonnes grâces, il ferait dès lors tous ses efforts pour recouvrer son patrimoine. « Faites ce que vous pourrez, » lui répondit Guillaume, voulant rivaliser de grandeur d'âme avec son captif; et sur cela il lui fit expédier un sauf-conduit pour aller où bon lui semblait (2).

Hélie n'eut rien de plus pressé que de revenir dans le Maine. Il y fut reçu au commencement d'août avec de grandes démonstrations de joie. Il fixa son séjour à Château-du-Loir, et mit toute son application à faire réparer les dommages causés par la dernière guerre. Ses cinq principales forteresses, Château-du-Loir, la Flèche, Mayet, Lucé et Saint-Mars-d'Outillé (3), furent augmentées de

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 306. — D. Bouquet, t. XII, p. 546 et 574. — Orderic Vital, *loc. cit.*, p. 773. — Guillaume de Malmesbury, lib. IV, p. 124, rapporte l'entrevue du comte Hélie et du roi Guillaume d'une manière différente. Guillaume dit à Hélie : « Eh bien! maître, je te tiens maintenant. — Si tu m'as pris, répondit Hélie, c'est un coup du hasard. Si je pouvais m'échapper de tes mains, je sais bien ce que je ferais! » A ces mots, Guillaume, hors de lui-même, voulait se jeter sur Hélie. « Toi, misérable! dit-il, que ferais-tu?... Eh bien! va-t'en; je te permets de faire tout ce que tu voudras, et, par la Face de Lucques (per Vultum de Luca), si tu viens à me vaincre, jamais je ne réclamerai rien pour la liberté que je t'accorde en ce moment. »

(2) Orderic Vital, *loc. cit.*, p. 773.

(3) *Ustitiacum*, D. Bouquet, traduit par Oizé. On voit en ce lieu les ruines du vieux château du Bouchet-aux-Corneilles.

nouveaux ouvrages de défense. Malgré la complaisance que plusieurs seigneurs avaient montrée pour le roi d'Angleterre, la masse de la population était demeurée sincèrement attachée au comte Hélie. Les soins que se donna ce prince pour faire disparaître les traces des dégâts causés par les ennemis, lui gagnèrent entièrement les cœurs; et il put rassembler, sans trop de bruit, une armée considérable de volontaires, avec laquelle il se mit en campagne dès le commencement de l'année suivante (1).

Il s'avança d'abord vers le Mans, traversa la rivière d'Huisne aux Planches-Godefroy, puis s'approcha de la ville; alors la garnison, commandée par le comte d'Évreux, fit sur lui une sortie jusqu'à Pontlieue; mais elle fut repoussée avec perte; les vainqueurs poursuivirent les fuyards, et entrèrent pêle-mêle avec eux dans la ville. Favorisés par les bourgeois, les soldats du comte Hélie contraignirent les troupes du prince anglais à se réfugier dans la Tour-au-Roi et les autres forteresses dont elles demeuraient les maîtresses. Hélie ayant formé le siége de ces forts, le comte Gauthier fit lancer par ses balistaires des torches embrasées qui réduisirent en cendres la plus grande partie de la ville. Les feux de l'ennemi étaient encore secondés par les chaleurs du mois de juin. Pour forcer les Normands à se rendre, Hélie fit battre sans relâche les tours où ils étaient retirés; mais ses efforts n'aboutissaient pas par la faiblesse de ses machines, et il songeait à se retirer. Guillaume le Roux pendant ce temps-là se tenait en Angleterre. Instruit de ce qui se passait dans le Maine par Amalchise, messager que Robert de Bellême, qui tenait toujours Ballon, lui avait dépêché, il pousse aussitôt son cheval vers la mer (c'est à la chasse qu'il reçut cette nouvelle), et s'embarque sur un mauvais navire, le premier qu'il rencontre. On fait de vains efforts pour le retenir,

(1) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica Normannorum*, lib. X, p. 774 et 775. — D. Bouquet, t. XII, p. 546, 674, et seq. — D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 306 et 307.

en lui exposant le danger auquel il va se livrer. « Je n'ai jamais ouï dire ni lu, répond-il froidement, qu'un roi se soit noyé (1). » Ayant heureusement abordé au port de Touques, il rassemble à la hâte un corps de troupes, à la tête duquel il vole vers le Mans, où il ne trouve en arrivant que des ruines et point d'ennemis. Hélie et ses milices, avertis de la marche du monarque anglais, n'avaient pas attendu son retour pour déloger. Beaucoup de malheureux, des femmes, des enfants, des vieillards, privés de tout secours et réduits à la dernière misère, suivirent le comte dans sa retraite. Guillaume le Roux, s'étant rendu maître du Mans et de plusieurs forts aux environs, non sans beaucoup de peine, alla chercher Hélie dans Château-du-Loir. Mais il échoua devant cette place, et, rappelé en Angleterre par des affaires pressantes, il laissa à ses lieutenants le soin de s'opposer aux progrès de son compétiteur.

Par suite de tant de désastres, une misère affreuse régnait dans toute la province; on en pourra juger par la nécessité à laquelle se trouvait réduit l'évêque Hildebert lui-même. Ayant besoin d'une chasuble, il est obligé de recourir à la charité d'Adèle, femme d'Étienne, comte de Blois. En lui adressant cette demande, le prélat lui fait observer « que la pauvreté est sans honte (2). » Dans une autre circonstance, devant se rendre à un concile qu'il ne nomme pas, et n'ayant pas d'argent, il prie Adèle de lui faire la même grâce qu'à l'évêque de Chartres, en fournissant aux frais de son voyage (3). Tel était l'état de détresse auquel était réduit le successeur de saint Bertrand et de saint Aldric. Au reste, Hildebert pouvait s'adresser avec une entière assurance à la comtesse de Blois, qui avait en lui la plus absolue confiance et le consultait souvent. Étienne, son mari, en partant pour la première croisade, avait

(1) Willelmus Gemeticensis, lib. VIII, c. VIII. — Orderic Vital, p. 775. — D. Bouquet, t. XII, p. 675.

(2) Lib. III, epist. II.

(3) Lib. III, epist. VIII.

remis à Adèle le gouvernement de ses états ; c'est ce qui donna occasion à notre évêque, au milieu même des troubles dont il était ballotté, d'adresser à cette princesse des lettres remplies des meilleurs principes de gouvernement comme des maximes les plus solides de la piété (1).

Mais il ne s'agissait pas seulement pour Hildebert de diriger la conduite d'une princesse pieuse et intelligente ; il allait de nouveau se trouver en face d'un prince violent par caractère et irrité de la résistance qu'il venait d'éprouver. Il fallait ménager près de ce vainqueur ses droits, mais surtout ceux de son Église et de toute la population. Chargé d'intérêts aussi chers, Hildebert n'hésita pas à marcher à la rencontre de Guillaume, qui s'avançait encore sur le Maine. L'évêque n'attendit même pas que le monarque fût arrivé dans la province, pour aller au-devant de lui. Guillaume, profondément dissimulé, le reçut avec de grandes démonstrations de bienveillance ; car, en habile politique, il avait compris de quel avantage il lui serait, pour se rendre maître du Maine, de tenir l'évêque dans son camp (2). Arrivé au Mans, le roi d'Angleterre fut environné des clercs qui s'étaient opposés à l'élection d'Hildebert, dont ils étaient restés secrètement les ennemis. Son ancienne inimitié contre le prélat se réveilla dès lors tout entière. Hildebert avait probablement eu quelque part dans les projets du comte Hélie ; un évêque aussi zélé pour le bien de son peuple devait naturellement préférer le gouvernement d'un compatriote juste et religieux, à celui d'un prince étranger qui ne respectait souvent ni les lois de la religion, ni celles de l'humanité. Poussé par les ennemis du prélat, le roi d'Angleterre chercha toutes les occasions de le molester. Après lui avoir fait souffrir beaucoup de vexations injustes, il exigea de lui qu'il fît abattre

(1) Lib. I, epist. III, IV et VI ; lib. III, epist. II.

(2) Orderic Vital, *loc. cit.*, p. 775. — D. Bouquet, t. XII, p. 675. — Les *Gestes des évêques du Mans* rapportent ce fait d'une manière un peu différente. — D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 307 et 308. — D. Bouquet, *loc. cit.*, p. 546.

les tours de l'église cathédrale, sous prétexte qu'elles avaient servi aux soldats du comte Hélie et aux Manceaux pour attaquer les troupes normandes qui gardaient les forts voisins. Hildebert opposa un généreux refus à toutes les tentatives et à toutes les menaces du roi. Celui-ci, irrité de rencontrer tant d'opposition dans ce prélat, lorsque tout semblait céder devant lui, le déclara son prisonnier, et le contraignit de le suivre en Angleterre. Durant la traversée, le vaisseau que montait Hildebert fut assailli par une tempête; et la terre de l'exil fut pour lui sans aucune consolation. Cependant la pensée qu'il souffrait pour la liberté de son Église soutint son courage et conserva son âme dans la paix. On le voit par les poëmes qu'il composa en ce temps même. Dans l'une de ces pièces il décrit ses malheurs en ces termes : « J'étais riche, fortuné et environné d'amis; et pendant longtemps une heureuse destinée a pris plaisir à me favoriser. Né dans l'obscurité, j'étais étonné moi-même de ma fortune. Souvent je me suis dit : Quelle est donc cette prospérité dont je jouis? D'où me vient une si grande et si subite affluence de richesses? Hélas ! il ne faut point se fier aux choses humaines : elles n'ont nulle constance, et découvrent leur néant par leur instabilité. Et les possessions des hommes, et les hommes eux-mêmes, sont le jouet d'un souffle léger qui les fait tourner à chaque instant; et du plus haut degré d'élévation part la chute la plus cruelle. Tout ce qui se voit dans le monde, flotte et chancelle sous l'incertitude des événements, et par ses changements continuels annonce une fuite dernière. Ce que vous avez aujourd'hui, demain vous abandonnera, ou même dans un clin d'œil cesse de vous appartenir. Tels sont les jeux de la fortune : elle n'accorde une longue durée ni à l'orgueil des rois, ni à l'humiliation des esclaves. C'est une compagne trompeuse; on ne peut compter que sur son infidélité. Elle ne favorise point impunément, elle ne persécute point non plus sans relâche. Autrefois elle me caressait avec un doux sourire et un visage serein : maintenant,

obscurcie d'un nuage, elle a changé ses caresses en rigueurs. Dans la ruine complète où elle m'a entraîné, elle m'enlève jusqu'à la douceur de l'espérance. Employant contre moi toutes ses ruses, elle a renversé, ruiné, brûlé mes maisons, mes moissons, mes vignes. Le nouveau tyran qui a détruit toute justice dans la cité du Mans, vient encore d'ajouter à ces désastres; protecteur de tous les crimes, il déshonore ses ancêtres; par ses caprices et ses ruses il semble rivaliser avec la fortune elle-même. Je défendais les lois de la justice et de la patrie, et il m'a chassé de mon pays. Je suis forcé de monter sur un vaisseau, et de confier ma vie à l'empire des tempêtes; nous nous éloignons du rivage, mais le port est encore loin, lorsqu'une horrible bourrasque soulève les flots, nous dérobe la lumière, nous jette sur des rochers et ne nous laisse apercevoir que de sinistres éclairs. Tout semble tourner au désespoir; le pilote lui-même pâlit, et craint de devenir la proie des poissons. Cependant un nouveau coup de vent enlève les flots jusqu'aux astres, et en même temps pousse au rivage notre nef privée de son gouvernail. Ainsi, heureux dans mon malheur même, j'échappe aux vents sur un vaisseau brisé et dépouillé de tout. C'est là l'homme; voilà le patrimoine dont il peut s'applaudir : tomber avec chaque instant de la durée et mourir sans cesse; naître nu, et s'en retourner nu à la mère commune; tomber en pourriture et descendre dans la poussière par des degrés de malheurs. Voilà la prospérité de l'homme; voilà les richesses dont il est assuré de jouir : dans l'abondance le matin, le soir dans l'indigence. Nul mortel ne peut fixer son sort; c'est Dieu qui dispose de tous les changements, du sein de son éternelle immutabilité. Oui, il demeure immuable, pendant qu'il met tout en mouvement; et, plein de bonté pour les malheureux mortels, il leur montre ainsi le terme auquel ils doivent fixer leurs espérances. Il est tout-puissant; il est la stabilité de tout ce qui change, et le lien de tout ce qui tend à se diviser. O fortune! qu'es-tu autre chose que l'ordre qu'il a prescrit?

Qu'il m'envoie donc tous les châtiments qu'il voudra : je suis à lui, et je lui demeurerai inviolablement attaché (1). »

Hildebert crut enfin devoir essayer de fléchir le courroux du roi. Dans une lettre à un seigneur de la cour de ce prince, il le prie d'employer ses bons offices pour obtenir un changement dans sa destinée. Notre évêque se flatte que celui à qui il écrit n'est pas un de ces amis qui n'accordent leur protection que par des vues d'intérêts. Hildebert emploie encore dans cette circonstance le langage de la poésie; et la beauté, l'élégance continuelle de ses vers prouvent la sérénité d'esprit dont il jouissait au milieu de sa captivité. On croit que l'ami auquel s'adresse notre prélat est Roger, évêque de Salisbury, avec lequel il était très-lié, comme nous le verrons par la suite (2). Cependant les ennemis d'Hildebert n'étaient pas encore satisfaits de l'humiliation à laquelle ils le voyaient réduit. A leur instigation, Guillaume lui fit subir mille vexations nouvelles; mais le prélat n'en fut pas ébranlé. Le roi tenta un autre moyen pour parvenir à son but; car il tenait extrêmement à voir détruire les tours de l'église cathédrale, et, malgré la violence de son caractère, il n'osait y porter la main, parce que les lois canoniques défendent, sous peine d'anathème, de rien entreprendre sur les biens ecclésiastiques, sans l'autorisation préalable des prélats. Il essaya de gagner Hildebert par de séduisantes promesses, et s'engagea à lui fournir beaucoup d'or et d'argent pour orner le tombeau de saint Julien. Hildebert ne se laissa pas tromper par cette ruse, et répondit d'une manière fort adroite aux offres du roi : « Nous n'avons pas présentement, dans notre province du Maine, d'ouvriers capables d'une œuvre aussi difficile et aussi importante : c'est à la munificence royale de se charger de la dépense et du travail, surtout ayant dans son royaume des artistes et des ciseleurs dont les

(1) *Venerabilis Hildeberti opera*, col. 1344-1346. — Nous avons beaucoup abrégé ce poëme, en omettant les redondances.

(2) *Ibidem*, col. 1346-1349. — Cfr. lib. III, epist. XII.

œuvres sont admirables (1). » L'avare Guillaume voulait tromper l'évêque, mais il n'entendait aucunement céder son argent. Aussi, à partir de cette entrevue, les mauvais traitements redoublèrent envers l'évêque captif. L'irritation du roi faisait craindre à Hildebert qu'il ne se portât à de nouveaux attentats contre les droits de l'Église; qu'il ne renversât de son autorité les tours de la cathédrale, et que la situation du clergé ne devînt plus intolérable encore. Afin de détourner ces malheurs, il supplia Guillaume de lui accorder un délai, avec la permission de repasser en France, pour prendre conseil (avec son chapitre et le corps de ville) sur le parti qu'il avait à embrasser. Ce fut ainsi que Hildebert reparut dans le Maine en l'année 1100, sans avoir rien accordé ni à la séduction ni à la violence, et sans avoir rien cédé contre son honneur et les intérêts de son Église.

Les légats du Pape Paschal II, Jean et Benoît, qui avaient indiqué pour cette année un concile à Poitiers, invitèrent l'évêque du Mans à s'y rendre; mais le triste état de son diocèse ne lui permit pas de s'en éloigner. Il s'excusa dans une lettre où il fit le tableau des afflictions que son Église avait souffertes depuis trois ans. « Souvent, dit Hildebert aux légats, les tribulations auxquelles nous sommes en proie nous portent à désirer de nous rendre aux sacrés conciles; présentement, elles sont pour moi un obstacle qui m'empêche de m'y trouver en personne. Les adversités que j'ai subies ont tellement brisé toutes mes facultés, qu'il ne me reste qu'une seule consolation, celle de pratiquer la patience (2). Voilà plus de trois ans que le cours de ces calamités a commencé, et chaque jour n'a fait qu'ajouter douleur sur douleur. Dans ce court espace de temps notre ville a subi six maîtres (3), qui, les uns et les autres, se sont arrogé par le fer et la flamme une puissance éphémère.

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta,* t. III, p. 308.
(2) Usus ipse patiendi.
(3) Consules.

Le peuple s'est soumis au tyran que lui imposait la nécessité (Guillaume le Roux), non au chef que la justice devait lui donner (le comte Hélie). Le joug de ce nouveau maître s'est appesanti avec d'autant plus de force, que son autorité semble devoir être de plus courte durée. Sa soldatesque, sous le prétexte mal fondé d'outrages envers son maître, n'a jugé exempts de crimes que ceux auxquels il ne restait plus rien qu'elle pût enlever. La dévastation ne s'est pas arrêtée devant le sanctuaire du Seigneur. Tout ce que je possédais hors des murs de la ville a été réduit en cendres ou livré au pillage. Des maisons appartenant à l'évêché ont été ruinées pour la plupart; dans celles que la flamme a épargnées, on n'a respecté ni le denier du pauvre, ni les objets consacrés au culte. Tout a été brisé, volé, souillé. Rien n'a échappé aux mains de ces brigands, qui courent au crime sans avoir même l'attrait du gain, et qui ne feraient le bien à aucun prix. Mes clercs, soumis aux mêmes outrages, aux mêmes violences, estiment aujourd'hui posséder beaucoup, s'il leur reste encore de quoi subvenir aux besoins les plus pressants de la nature: celui qui manque de tout borne ses vœux au nécessaire. La misère du clergé a augmenté la douleur que me causent mes propres infortunes; je souffre plus de ne pouvoir soulager ses besoins que de ressentir ceux que j'éprouve moi-même. Il serait trop long de vous rapporter avec quelle persévérance le roi des Anglais a appesanti sa tyrannie sur moi; mettant de côté la modération qui convient à un souverain, il a résolu de ne point pardonner à un évêque qu'il ne l'ait contraint à commettre un sacrilége. Parce que je n'ai pas voulu détruire les tours de mon église cathédrale, il m'a emmené captif au delà de la mer, pour être jugé dans son royaume. Agité d'un si grand nombre de tempêtes, j'ai résolu de me rendre aux tombeaux des saints Apôtres; j'espère y trouver un remède puissant aux tribulations nouvelles que j'attends, si le Pontife Romain me vient en aide par ses conseils et son autorité. Veuillez donc accepter favorablement mon excuse, et considérer que les

ressources qui me restent ne suffiraient pas aux frais du voyage et du concile; tout ce que j'ai sauvé des ruines causées par l'incendie, me laisserait au dépourvu au milieu même de la route (1). »

Ainsi, les chanoines de l'Église du Mans et les conseillers d'Hildebert s'étaient montrés aussi fermes que l'héroïque prélat; Guillaume le Roux n'avait pas obtenu la démolition des tours, objet de son ambition, et il ne cessait de poursuivre de ses vexations et l'évêque et le clergé. Les ennemis d'Hildebert obsédaient sans cesse les oreilles du roi pour le pousser à de nouvelles violences, dont le prétexte habituel était le soulèvement général des Manceaux contre le gouvernement anglo-normand. Hildebert éprouvait de la sympathie pour la cause du comte Hélie; mais il n'avait point agi ouvertement dans la révolution : il offrit de prouver son innocence par les voies canoniques. Le roi ne lui accordait d'autre moyen de se justifier que l'épreuve du fer chaud. Cet usage superstitieux, trop fréquemment pratiqué au moyen âge, fut condamné de bonne heure par les Souverains Pontifes (2). Dans son désir de voir la paix rendue à son Église, Hildebert semble avoir hésité pour savoir s'il accepterait l'épreuve demandée par le roi; mais il ne voulut pas prendre de parti avant d'avoir consulté l'évêque de Chartres. Saint Yves lui répondit que défendre son innocence par cette voie, c'était la perdre; que cette épreuve n'était ni reçue par l'Église, ni autorisée par les canons. Après avoir prouvé son sentiment par plusieurs autorités, il exhorte le prélat à la patience et à la fermeté; enfin, il l'engage à ne pas donner à ses contemporains et à la postérité un si dangereux exemple. Le saint évêque reconnaît hautement l'innocence de Hildebert, et parle avec indignation de la malice de ses ennemis et de la tyrannie du roi d'Angleterre (3).

(1) *Venerabilis Hildeberti opera*, col. 87, et seq.

(2) Saint Nicolas Ier, en 867, Étienne V, vers 886, et Alexandre II, vers 1070.

(3) *Divi Ivonis, Carnotensis episcopi, opera*, part. 2, p. 37, 153,

Hildebert suivit l'avis de l'évêque de Chartres ; il résista à toutes les instances qui lui furent faites par ses amis et ses ennemis, et aima mieux s'exposer à l'indignation du roi que de manquer à son devoir envers Dieu. Bientôt après, un événement imprévu, la mort du roi Guillaume le Roux, tué à la chasse le 2 août 1100, permit à notre prélat d'espérer la fin de ses disgrâces (1). Le comte Hélie, mettant à profit les embarras d'un nouveau règne, rentra au Mans les armes à la main, en chassa la garnison anglo-normande et rétablit en peu de temps ses affaires et celles de l'évêché. Il était à craindre que Henri Ier, dernier fils du conquérant de l'Angleterre, et successeur de son frère Guillaume le Roux, ne voulût essayer de reprendre le Maine ; mais, loin de là, il ordonna à ses garnisons, qui d'abord avaient opposé de la résistance, d'évacuer toutes les forteresses de la province, et de les rendre au comte Hélie, qui depuis jouit en paix de l'héritage de ses pères (2). Le nouveau roi d'Angleterre montra à l'évêque du Mans des dispositions entièrement différentes de celles qui avaient animé son frère ; il l'honora toujours de son amitié et de son estime, comme la suite le fera voir.

Hildebert profita du calme dont jouissait le Maine sous le gouvernement du comte Hélie, pour réparer les brèches que les troubles précédents avaient faites dans le spirituel et le temporel de notre Église. Déjà, à son retour d'Angleterre, il avait obtenu de quelque puissant protecteur deux cloches, une chape précieuse, deux bassins d'argent et d'autres ornements d'une grande richesse, dont on se servait encore à la cathédrale longtemps après sa mort (3).

epist. LXXIV. — Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 538. — Le P. Fronto a joint à la lettre de saint Yves de longues notes sur toutes les épreuves dont il y est parlé.

(1) D. Bouquet, t. XII, p. 5, 12, 798, et passim.

(2) Orderic Vital, *loc. cit.*, p. 785. — D. Bouquet, t. XII, p. 680. — Selon Guillaume de Malmesbury, *Historia novella*, lib. I, le comte Hélie jouit du Maine sous la suzeraineté du roi d'Angleterre. Cfr. *Venerabilis Hildeberti opera*, p. LV.

(3) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 308 et 309.

Dans l'œuvre de la rénovation spirituelle du diocèse, Hildebert fut puissamment secondé par les travaux apostoliques du bienheureux Robert d'Arbrissel et de ses compagnons. Né au village d'Arbrissel, près de la Guerche, au diocèse de Rennes, Robert, après avoir rempli avec le plus heureux succès les fonctions d'archiprêtre dans son diocèse d'origine, se retira en l'année 1096 dans la forêt de Craon. En peu de temps, le bruit des vertus qu'il pratiquait dans la solitude attira près de lui un grand nombre de pieux disciples. La force de ses exemples et de ses exhortations porta beaucoup de personnes à s'attacher à lui et à imiter la vie austère qu'il menait. Bientôt, la forêt de Craon, alors fort étendue, fut toute remplie d'anachorètes qui reconnaissaient Robert pour leur chef et leur père. Parmi les premiers qui se rangèrent sous sa conduite, on distinguait le bienheureux Vital de Mortain, fondateur de la célèbre abbaye de Savigny, en Normandie, sur la frontière du Maine, et le bienheureux Raoul de la Fustaye, né dans le diocèse du Mans, en la paroisse de Saint-Mars-sur-la-Fustaye, et moine de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes, au diocèse de Poitiers (1). Les traditions de la vie érémitique, répandues dans le Maine dès les premiers temps de notre Église, ne s'y étaient jamais éteintes, comme nous avons eu plusieurs fois occasion de le constater; l'élan donné par les bienheureux Robert, Vital et Raoul lui apportèrent une nouvelle vigueur. Bientôt la forêt de Craon, quelque vaste qu'elle fût alors, se trouva trop étroite pour contenir le grand nombre de solitaires qui s'y pressaient de toutes parts, et Robert fut obligé de les disperser dans les forêts voisines de Nid-de-Merle, de Fougères, de Savigny, de Concise et de Mayenne. Il les sépara en trois colonies, se réservant la conduite de la première; Raoul et Vital dirigèrent les deux autres. Les

(1) *Acta Sanctorum, ad diem XXV februarii, de beato Roberto de Arbrissello, prævium commentarium*, num. 31-38. — Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 464, 583, 637; t. II, p. 5, et passim.

solitaires qui habitaient le Passais, le Sonnois, les bords du Loir, les montagnes des Coéverons et les déserts de l'ancienne Charnie, entrèrent de bonne heure en relation avec ces fervents serviteurs de Dieu. Le bruit des vertus qui se pratiquaient dans nos forêts se répandait au loin. Le bienheureux Pierre de L'Estoile menait depuis longtemps la vie érémitique dans une grotte, sur les bords de la Creuse, au lieu nommé Fontgombauld; il y avait construit un petit oratoire en l'honneur de saint Julien, premier évêque du Mans, dont le culte était depuis longtemps célèbre à Bourges (1), et une colonie de solitaires était venue se grouper autour de lui. Instruit des merveilles que l'on admirait dans les forêts du diocèse du Mans, il quitta un moment sa solitude du Berry et vint dans nos contrées pour y apprendre plus parfaitement les règles de la perfection, qu'il fit ensuite pratiquer dans l'abbaye dont il devint le fondateur (2). On connaît peu les détails de sa vie pendant qu'il habita le Maine; mais son souvenir fut cause que l'on donna à son abbaye de Fontgombault l'église paroissiale d'Amné (3), sous le patronage de saint Martin. Le prieuré de Saint-Marc et Sainte-Marie-Madeleine à Montlivoy, dans la même paroisse, dépendait aussi de cette abbaye (4). Enfin, le prieuré de Teilleau, dédié à saint Gilles, en la paroisse de Tassillé, fut également donné au monastère fondé par le bienheureux Pierre de L'Estoile (5).

La vie de saint Guillaume Firmat se rapporte plus intimement encore à notre sujet. Saint Guillaume était né à Tours d'une famille noble, et il fut d'abord chanoine de Saint-Venant (6). Il exerça avec réputation la profession de

(1) *Gallia christiana* (nova), t. II, col. 168.

(2) Pavillon, *Vie du bienheureux Robert d'Arbrissel.— Gallia christiana*, t. II, col. 168. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXXIII.

(3) *Amniacus*.

(4) Le prieuré de Montlivoy était estimé 2000 livres, soit 4000 francs.

(5) Le prieuré de Teilleau était porté à 800 livres, soit 1600 francs. — Dans les derniers temps, il fut réuni à la sacristie de l'abbaye.

(6) *Acta Sanctorum, ad diem XXIV aprilis, Vita Guillelmi Firmati*, auctore Stephano episcopo Redonensi. — Pavillon, *Vie du bienheureux*

médecin; ce qui lui avait donné lieu d'amasser une somme d'argent considérable, lorsque Dieu lui inspira le dessein de renoncer au monde. Il vendit tous ses biens pour en donner le prix aux pauvres, et se retira avec sa mère dans un lieu proche de Tours, afin de vaquer à la prière. Après la mort de sa mère, il s'avança vers Laval, et se construisit un ermitage dans la forêt de Concise (1). Il y vécut sous la conduite des saints ermites qui demeuraient au même lieu, et y pratiqua de grandes austérités. Si les vrais chrétiens le vénéraient, les mondains le tournaient en ridicule et l'accablaient de mauvais traitements. De jeunes libertins voulurent éprouver si la vertu du saint ermite était aussi solide qu'on le publiait; ils subornèrent une fille de mauvaise vie, la conduisirent pendant la nuit à la cellule de Guillaume, pour tâcher de le porter au péché, et demeurèrent cachés auprès de l'humble demeure en attendant l'événement. Cette femme frappa à la porte, en disant : « Saint prêtre, ouvrez à une pauvre femme qui s'est égarée, et empêchez qu'elle ne soit dévorée par les bêtes. » Le serviteur de Dieu, touché de compassion, la reçut avec charité, lui alluma du feu, et lui présenta ce qu'il avait, c'est-à-dire du pain. Aussitôt, cette femme impudente déploya tous ses artifices pour engager l'ermite au péché. Dans cette extrémité, Guillaume prit un tison ardent, et afin que la douleur du feu matériel amortît le feu de la concupiscence, il l'appliqua si longtemps sur son bras, que la cicatrice lui en resta toute sa vie. La courtisane, étonnée d'une telle vertu, se jeta à ses pieds, et lui demanda pardon en lui avouant qu'elle avait été subornée pour le séduire. Cette femme se convertit, ainsi que les jeunes libertins qui écoutaient autour de la cabane. Ils furent ensuite les premiers à publier ce qui s'était passé : ce qui attira tant d'estime à

Robert d'Arbrissel, p. 17 et suiv. — Guillois, *Vies des saints du Maine*, t. I, p. 439. — Chalmel, *Histoire de Touraine*, t. IV, p. 174.

(1) De hinc *Lavallum* usque perveniéns, in silva, quæ *Concisa* vocatur, eremi solitudinem penetravit. Ibi vero in cute curanda non intentus..... *Vita*, num. 7 et 8.

Guillaume, que, pour se dérober aux marques de respect, il quitta ce lieu, et fit le pèlerinage de la terre sainte. Il y fut maltraité par les Sarrasins, et retenu quelque temps en prison. Cependant ce voyage fut accompagné de plusieurs miracles signalés et d'une protection visible de la providence divine. A son retour, s'étant arrêté dans une ville qui venait de perdre son pasteur, Guillaume fut élu par les évêques de la province pour remplir le siége vacant; mais le prince qui gouvernait la contrée ayant voulu l'obliger à recevoir de lui l'investiture, ce qui était défendu par le Saint-Siége, il renonça aux honneurs qu'on lui offrait, et embrassa de nouveau la vie solitaire (1).

Il se retira d'abord près de Vitré; mais un miracle qu'il opéra à Dordenay ayant attiré un grand nombre de personnes dans son ermitage, il revint dans le Maine et habita dans la forêt de Mayenne, à Fontaine-Géhard (2). Ce lieu était l'un des principaux centres pour les solitaires de nos cantons, ainsi que nous l'avons dit. Saint Guillaume changea encore plusieurs fois sa demeure, enfin il se fixa dans la forêt de Mautilly, près de Passais, dans le diocèse du Mans. Il y construisit un ermitage où, pendant plus de vingt ans, il continua de se livrer à la pratique de l'humilité et de la pénitence. Dans ses dernières années, ce saint vieillard était comme l'oracle des habitants de Mayenne, de Domfront, de Passais, et de toutes les contrées voisines. On écoutait toutes ses paroles avec un souverain respect, et il savait user de son influence pour le soulagement des pauvres. Délicata, femme de Grimald, seigneur de Landivy, ne partageait pas les sentiments de libéralité de son mari, qui était possesseur d'immenses richesses. Le saint la reprit énergiquement de son avarice, et lui prédit qu'elle serait condamnée un jour à mendier son pain. Délicata profita des

(1) *Vita Guillelmi Firmati*, num. 12. — Voir la note du P. Henschenius sur ce passage.

(2) Debita igitur sibi condigna reverentia ab hominibus fugiens honorari, ad locum, qui vulgo *Fons Gihardi* nuncupatur, solus devenit, deinde *Savigneium*..... *Vita Guillelmi Firmati*, num. 12.

avertissements du serviteur de Dieu, et devint aussi généreuse qu'elle avait été avare (1).

Saint Guillaume Firmat mourut le 24 avril 1143 (2). Aussitôt que le bruit de son trépas fut répandu, on accourut de toutes parts ; les habitants de Mayenne et de Domfront vinrent pour enlever le corps du serviteur de Dieu. Les chanoines de Saint-Évroul de Mortain, qui possédaient un petit établissement à Gorron, dépêchèrent promptement Josselin et Hubert, deux d'entre eux, pour s'emparer des saintes dépouilles ; les bourgeois de Mortain accoururent également, et, appuyés du vieux comte Robert, frère de Guillaume le Conquérant, ils les transportèrent dans l'église collégiale de leur ville, dédiée à saint Évroul (3). Saint Guillaume Firmat fut canonisé en 1154, et devint aussitôt le patron de l'église et de la ville de Mortain (4).

Peu de temps après la première retraite de ce saint personnage dans nos déserts, la Providence y dirigea aussi deux grands hommes qui en devinrent bientôt l'ornement, et qui ont enrichi la France chrétienne de monastères considérables. Le premier est le bienheureux Adelerme, nommé vulgairement saint Alleaume (5), instituteur de l'abbaye d'Estival dans le Maine ; et le bienheureux Bernard, fondateur de l'abbaye de Tyron, au pays du Perche (6).

(1) In diebus illis Grimoardus de *Landevico,* multis ditatus copiis, et *Landeviensi* vicinæ præpositus, habebat uxorem, Delicatam nomine, inhumanitatis amarissimæ..... *Vita sancti Guillelmi*, num. 18.

(2) Les Bollandistes rapportent sa mort à l'an 1090 environ. — *Acta Sanctorum*, *ad diem XXIV aprilis*, *de sancto Guillelmo Firmato*, num. 1 et 2.

(3) Duo ex canonicis sancti Ebrulfi, Jocellinus et Hubertus, audito beati Firmati transitu, de *Goronno* venientes..... — Undecima vero die populus *Donifrontensis* in partibus suis et *Meduanensis* exercitus in suis convenerant ut cum violentia sancti Firmati corpus ad sua raperent casella..... *Vita sancti Guillelmi Firmati,* num. 26 et 27. — Cfr. Pavillon, *Vie du bienheureux Robert d'Arbrissel*, p. 553, nº 31.

(4) Guillois, *loc. cit.*

(5) Adelermus, Adelinus.

(6) Pavillon, *loc. cit.*, p. 22.

Ce dernier était né sur le territoire d'Abbeville, au pays de Ponthieu, vers l'an 1046. Ses parents, dont la fortune était médiocre, l'élevèrent dans la vertu et dans les lettres ; et il montra de bonne heure la plus grande ardeur pour l'étude, et surtout pour la piété. Il quitta son pays vers l'an 1066, et se retira, avec trois compagnons animés des mêmes sentiments que lui, dans l'abbaye de Saint-Cyprien, près de Poitiers (1). Ses mérites le firent élire, à l'âge d'environ trente ans, pour prieur de l'abbaye de Saint-Savin. Il y rétablit, par ses efforts et sa constance, la discipline monastique dans sa perfection première (2).

Il y avait vingt ans que Bernard remplissait les fonctions de prieur à Saint-Savin, lorsque la nouvelle de la mort de son abbé, qui avait été dévoré par un lion en Palestine, lui fournit l'occasion de suivre le penchant qui l'appelait à la vie érémitique. En effet, voyant que l'on songeait à l'élire pour abbé, il prit la fuite. A sa prière, le bienheureux Pierre de L'Estoile le conduisit dans les solitudes du Maine et de la Bretagne, pour le présenter à Robert d'Arbrissel, Vital de Mortain et Raoul de la Fustaye, guides et pères des anachorètes (3). Afin de n'être pas reconnu, il se fit appeler Guillaume, et vécut quelque temps dans la plus rigoureuse austérité, sous la conduite principalement du bienheureux Vital. Il se fixa dans le diocèse du Mans, et choisit pour habitation la pauvre cabane d'un vieil ermite nommé Pierre. Elle était construite sur les ruines d'une antique église dédiée à saint Médard, que les injures de l'air avaient renversée en partie. Quelques branchages et quelques

(1) *Acta Sanctorum, ad diem XIV aprilis, Vita beati Bernardi Tyronensis,* auctore Gaufrido Grosso, monacho Tyronensi, num. 6 et seq.

(2) *Vita beati Bernardi*, num. 13 et seq.

(3) Erant autem in confinio Cenomanicæ Britanniæque regionis vastæ solitudines, quæ tunc temporis quasi altera Ægyptus florebant multitudine eremitarum, per diversas cellulas habitantium, virorum sanctorum ac propter excellentiam religionis famosorum; inter quos erant principes et magistri, Robertus de Arbrissello, atque Vitalis de Mauritonio, Radulphus quoque de *Fusteia*, qui postea fundatores extiterunt multarum atque magnarum congregationum..... *Vita beati Bernardi*, num. 20.

écorces d'arbres mal jointes composaient cette humble demeure; et dès les premiers jours de son arrivée, Bernard fut obligé de les consolider par des liens nouveaux, parce que la tempête menaçait de tout détruire (1).

Pendant qu'il vivait ainsi caché, et uniquement occupé à la prière et à la pénitence, les moines de Saint-Savin le cherchaient de tous côtés pour l'élever sur la chaire abbatiale. Après trois ans de démarches, ils parvinrent à le découvrir; mais lui, pour éviter des honneurs qu'il redoutait, quitta secrètement le Maine et passa à l'extrémité de la Bretagne, dans la petite île de Chaussey (2).

Les services signalés que Bernard rendit aux matelots et aux pêcheurs de la côte septentrionale de l'Armorique, en les instruisant des vérités de la foi et les ramenant à une vie chrétienne, répandirent son nom, et l'empêchèrent de demeurer aussi inconnu qu'il l'eût souhaité. Le bienheureux Pierre de L'Estoile persuada aux ermites de nos forêts de le rappeler au milieu d'eux; il se chargea même, sur leurs instances, de se rendre à Chaussey, et il ramena le saint solitaire à son premier ermitage de Saint-Mars. Ce fut dans cette île de Bretagne que Bernard reçut le don de prophétie et qu'il fut visité par saint Alleaume.

Alleaume était né dans les Flandres, d'une famille illustre. Sur le bruit des vertus pratiquées par les solitaires du Maine et des contrées voisines, il abandonna toutes les espérances du siècle et les joies de la famille, et se rendit dans notre pays, pressé du désir d'y pratiquer la vie anachorétique. Ce fut dans une forêt du Maine, sur les frontières de la Bretagne et de la Normandie, qu'il s'arrêta. Il y fut reçu par un vieil ermite nommé Albert, qui depuis de longues années sanctifiait ces solitudes par sa pénitence. Ce serviteur de Dieu avait reçu un don particulier d'abstinence et d'oraison; pour Alleaume, il excellait par sa douceur et son obéissance, en sorte que ces vertus le rendaient

(1) *Vita beati Bernardi*, num. 21 et seq.
(2) *Ibid.*, num. 25 et seq.

les délices de tous ceux qui vécurent avec lui (1). Ces deux anachorètes s'aimaient d'une cordiale affection. Cependant Alleaume, qui avait connu le bienheureux Bernard au moment où il habitait les solitudes du Maine, avait conservé une tendre mémoire de ce maître accompli de la perfection ; il entendait d'ailleurs de fois à autres raconter les actions de cet illustre solitaire ; il résolut donc d'aller le rejoindre, afin de se mettre sous sa conduite. Il quitta l'ermitage de Saint-Nicolas, et se rendit dans l'île de Chaussey. Bernard reconnut aussitôt son ancien ami et lui prédit qu'il ne resterait pas longtemps avec lui dans l'île. Mais Alleaume, qui était résolu d'y finir ses jours, le pria de lui accorder un logement dans l'une des grottes naturelles formées dans les rochers, et semblable à celle qui lui servait à lui-même de retraite; ils y vécurent ensemble pendant quelque temps. Le froid extrême qu'on y ressentait obligea Alleaume à revenir dans nos forêts, pour y prendre des vêtements qu'il y avait laissés. Un sujet de profonde tristesse l'y attendait; le saint vieillard Albert avait été si vivement pénétré de douleur à son départ, qu'il était devenu comme insensé. Craignant que dans l'excès de sa douleur il n'attentât à ses jours, les frères des ermitages voisins étaient venus successivement lui tenir compagnie, et ne l'avaient point laissé seul depuis le départ d'Alleaume. Celui-ci fut sensiblement touché de la peine de son vieux guide spirituel; il se prosterna à ses pieds, fondant en larmes, et lui protesta qu'il ne le quitterait plus désormais. En même temps, Robert d'Arbrissel, Vital de Mortain et Raoul de la Fustaye, informés de ce qui s'était passé dans la solitude de Saint-Nicolas, envoyèrent au jeune religieux l'ordre de ne plus s'éloigner de cet ermitage, sous peine d'excommunication (2).

(1) Duo namque erant de numero eremitarum, qui illum susceperant, et diu in silvis concorditer cohabitaverant : quorum unus Albertus nomine, jam grandævus, abstinentiæ et orationis studio infatigabiliter insistebat; alter vero junior, Adelinus dictus..... *Vita beati Bernardi*, num. 38. — Cfr. D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXXI, num. 83.

(2) *Vita beati Bernardi*, num. 38. — Pavillon, *loc. cit.*, p. 38, et suiv.

Ce fut peu de temps après avoir reçu la visite de saint Alleaume, que le bienheureux Bernard revint dans le désert de Saint-Mars. L'éclat de ses vertus et de ses miracles avait déjà tellement attiré les regards sur lui, que son retour fut bientôt connu dans l'abbaye de Saint-Cyprien, dont il était profès. L'abbé Raynaud, quoique cassé de vieillesse, se transporta jusque dans notre diocèse pour le revoir. Après quelques jours de pieux entretiens, il pria le saint de l'accompagner, et l'attira insensiblement jusque dans son monastère, où il le contraignit d'accepter la charge de prieur (1).

Raynaud étant mort peu de temps après, les religieux, suivant ses dernières volontés, et avec le concours du bienheureux Pierre, évêque de Poitiers, forcèrent Bernard à recevoir la crosse abbatiale. A la tête de cette nombreuse communauté, le serviteur de Dieu remplit l'idée qu'on avait conçue de lui. Il eut surtout une occasion de signaler sa doctrine et son zèle en l'année 1100, au concile de Poitiers. Il déploya une grande vigueur contre le scandale donné par le roi Philippe Ier et les violences du comte de Poitou, qui avait entrepris d'empêcher le concile d'excommunier le monarque adultère (2). Bernard fit deux fois le voyage de Rome pour maintenir les droits de son monastère. Le Pape Paschal II, appréciant les mérites de cet illustre abbé, lui offrit la dignité de cardinal ; mais celui-ci la refusa par un sentiment d'humilité (3). Bernard sollicita une grâce bien différente, celle de déposer le gouvernement de son abbaye, pour retourner dans le désert. Le Pape ne se rendit à ses vœux qu'en lui conférant la commission de prédicateur apostolique, afin qu'il continuât de travailler à la conversion des peuples et à la réformation des mœurs. La première solitude que choisit Bernard fut l'île de Chaussey, où il avait déjà demeuré.

(1) *Vita beati Bernardi*, num. 39-42.

(2) *Ibid.*, num. 44-48.

(3) Cfr. Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. VIII, p. 715. — D. Bouquet, t. XII, p. 660.

Plusieurs de ses religieux l'y avaient accompagné ; mais les pirates les en chassèrent, et le nombre de ses disciples augmentant peu à peu, il vint s'établir dans la forêt de Savigny, dans la Basse-Normandie, sur la limite du Maine. Pendant plusieurs années, il parcourut, en la compagnie des bienheureux Robert d'Arbrissel et Vital de Mortain, ainsi que de leurs religieux, les diocèses du Mans, de Rennes, de Séez, de Coutances et d'Avranches, prêchant partout contre les désordres invétérés des populations, mais surtout contre le concubinage des clercs. Ce vice était devenu presque général dans notre pays; et le zèle de nos missionnaires à le combattre leur attira de nombreuses persécutions. Leurs ennemis appelèrent à leur aide les sophismes et la violence; mais les pieux réformateurs se montrèrent inébranlables contre toutes les attaques. On conserva longtemps le souvenir de la manière dont le bienheureux Bernard avait confondu un archidiacre de Coutances, qui prétendait que les moines ne pouvaient exercer le saint ministère (1).

Après plusieurs années de travaux apostoliques, et après avoir plusieurs fois évangélisé le diocèse du Mans dans toutes ses parties, Bernard se retira dans la forêt de Tyron, sur la frontière du diocèse du Mans, mais dans celui de Chartres (2). Rotrou, comte du Perche et de Mortagne, dont nous aurons bientôt occasion de parler plus longuement, lui donna un monastère nommé les Arcisses, voisin de son château de Nogent-le-Rotrou. Ce fut près de ce lieu que le saint missionnaire jeta les fondements d'une abbaye célèbre, qui devint bientôt chef d'une congrégation dans l'ordre de Saint-Benoît, et porta le nom de Tyron. Cette réforme se répandit avec tant de rapidité, qu'au bout de quelques années elle comptait jusqu'à cent abbayes ou prieurés. Plusieurs étaient situés dans le diocèse

(1) *Vita beati Bernardi*, num. 50-63.

(2) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. VIII, p. 715. — *Chronicon sancti Maxentii*, ad ann. 1107.

du Mans. Ce saint abbé fut honoré de plus en plus du don de prophétie et de celui des miracles ; de toutes parts les princes et les seigneurs s'empressaient de venir le visiter, et de lui donner des preuves du vif intérêt qu'ils portaient à son institut. Le serviteur de Dieu mourut le 14 avril 1117 (1). L'un de ses nombreux disciples, Geoffroy surnommé le Gros, nous a laissé une histoire de cet illustre personnage ; c'est un des monuments les plus certains et les mieux écrits du XII[e] siècle. Il intéresse particulièrement notre pays, comme on peut le voir par ce que nous en avons extrait (2).

L'abbaye de Tyron exerça une grande influence sur le diocèse du Mans ; les abbayes de la Pelice et du Gué-de-Launay, dont nous raconterons bientôt la fondation, lui étaient soumises ; elle possédait encore dans notre pays huit prieurés et cinq cures, qui étaient Livet, Arçonnay, Ternay, Montrouveau et Saint-Cosme-de-Vair. Il est probable qu'il y eut d'abord un prieuré dans chacune de ces paroisses ; ceux qui subsistèrent jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle furent ceux de Sainte-Marie-Madeleine de Beaulieu, paroisse d'Auvers-sous-Montfaucon, fondé avant l'an 1180 (3) ; Saint-Éloi et Saint-Jean, à Fyé, fondé vers le même temps par Guillaume de Champfleur (4) ; Sainte-Marie-Madeleine-de-Croinval, à Ternay (5) ; Saint-

(1) *Vita beati Bernardi*, num. 63-142. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXVII, num. 61 ; lib. LXXI, num. 113 ; lib. LXXII, num. 62, et passim. — D. Bouquet, t. XII, p. 406. — *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1257 et 1759. — *Chronicon sancti Maxentii*, ad ann. 1117. — Hélyot, *Histoire des ordres monastiques et religieux*, t. VI, p. 115-121. — Pavillon, *loc. cit.*, p. 40 et suiv.

(2) La Vie du bienheureux Bernard de Tyron a été publiée par Souchet, chanoine de Chartres, à Paris, chez Billaine, en 1649. Les Bollandistes l'ont publiée de nouveau au 14 avril. Voir l'*Histoire littéraire de la France*, t. XII, p. 163. — D. Liron, *Singularités historiques*, t. I, p. 45 et suiv. — Baillet, *Vies des Saints*, au 14 avril.

(3) Ce prieuré était estimé 1000 livres, soit 2000 francs.

(4) Estimé seulement 300 livres, soit 600 francs.

(5) Estimé 1800 livres, soit 3600 francs.

Jean-Baptiste et Saint-Michel-de-Loudon, à Parigné-l'Évêque, fondé pour deux moines, par le bienheureux Geoffroy de Loudon, évêque du Mans, vers le milieu du XIIIe siècle (1); Saint-Pierre-de-Louye, à la Fresnaye, fondé avant 1180 (2); Saint-Michel-du-Tertre, à Ancinnes (3); Saint-Sulpice-des-Chèvres, à Gesvres (4); enfin Sainte-Marie-Madeleine-de-Montailler, à Milesse, fondé par Albéric de Milesse, lorsque son fils Albert fit profession de la vie monastique à Tyron (5).

Le bienheureux Alleaume, dont on a déjà vu le début dans la vie érémitique, resta pendant plusieurs années près de l'ermite Albert, qui reconnaissait lui-même pour son maître saint Guillaume Firmat. Ce pieux vieillard désira aller finir ses jours auprès du bienheureux Raoul de la Fustaye; il demeura en effet encore quelques années dans la forêt de Nid-de-Merle, puis passa de là en l'abbaye de Saint-Sulpice, où il mourut en odeur de sainteté (6).

Aussitôt qu'Alleaume eut recouvré sa liberté, il chercha une nouvelle retraite. Il ne sortit pas du diocèse du Mans, et se fixa dans la forêt de Charnie, à neuf à dix lieues de celle qu'il habitait précédemment. Raoul, vicomte de Beaumont, lui permit d'y bâtir une cellule pour y habiter désormais. Le lieu choisi par Alleaume était très-approprié à son dessein. Situé au centre d'une vaste forêt, près de la vieille forteresse celtique de Sainte-Suzanne, sur la rivière d'Erve, au lieu où l'on voyait alors la chapelle de Saint-Nicolas et les forges du Cours, il offrait une solitude profonde. Alleaume ne séjourna pas longtemps dans cette retraite sans se voir environné d'une foule de disciples des deux sexes, ce qui

(1) Estimé 800 livres, soit 1600 francs.

(2) Estimé 900 livres, soit 1800 francs.

(3) Estimé 500 livres, soit 1000 francs.

(4) Estimé 500 livres.

(5) Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 223.

(6) D. Morice, *Vies des Saints de Bretagne*, t. II, p. 368. — Selon Pavillon, *Vie du bienheureux Robert d'Arbrissel*, p. 48, Albert serait mort dans la forêt de Nid-de-Merle.

lui donna occasion de fonder deux monastères, comme nous allons le rapporter.

Jusque alors les ermites n'avaient pas vécu en commun; ils habitaient de pauvres cabanes séparées, quelquefois, comme nous l'avons dit, des grottes naturelles dans les rochers (1), se contentant de se visiter et de se réunir en assemblées lorsqu'ils le jugeaient à propos. Robert d'Arbrissel, ayant reconnu que plusieurs de ses frères avaient inclination à la vie cénobitique, entreprit de bâtir un monastère dans la forêt de Craon. Le seigneur de Craon, Renault, fils aîné de Robert le Bourguignon, seigneur de Sablé, lui abandonna une partie considérable de cette forêt. Ce baron et sa famille contribuèrent avec beaucoup de générosité au développement de cette abbaye, qui fut bâtie sous le nom de Notre-Dame-des-Bois, et fut plus connue dans la suite sous le nom de Notre-Dame-de-la-Roë (2). Quoique située en dehors des limites du diocèse du Mans, ce monastère intéressa néanmoins très-vivement, et dès les premiers temps de son existence, la piété des Manceaux. Guy IV de Laval donna aux religieux de la Roë un terrain dans la forêt de Laval; et ce don fut ratifié par son fils Guy, sa mère Anne, et Gervais son oncle. Il leur donna encore, en l'an 1100, le prieuré de Sainte-Marie-Madeleine du Plessis-Milcent (3), situé dans la paroisse d'Ollivet; et ces dons furent confirmés par Hugues, évêque du Mans, vers le milieu du siècle suivant (4). La

(1) Les premiers disciples de saint Martin à Marmoutier habitaient des grottes semblables. — D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Ms. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.* — De Mauléon (Le Brun des Marettes), *Voyages liturgiques en France*, p. 113. — Les grottes de Marmoutier ont été dénaturées ou détruites; mais on en voit encore de semblables près de l'ancienne abbaye de Fontgombaud. — D. Martène, *Voyage littéraire*, t. I, p. 17, et M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, p. 7, en ont fait graver des vues et des plans.

(2) *Sancta Maria de Bosco. — Sancta Maria de Rota.*

(3) Capella de *Plesciaco Milesendis.*

(4) Biblioth. Impér., collection D. Housseau, nos 7548 et 7554. — Ms. du cabinet de M. La Beauluère. — Bourjoly, *Histoire des seigneurs de*

cure d'Ollivet resta unie au prieuré qui lui avait donné naissance (1). A une autre époque, Hamon de Laval, père de Guy le Chauve, fit une aumône considérable au prieuré de Saint-Avit, nommé plus tard l'Isle, et aujourd'hui Saint-Isle (2), près de Loiron, et Guy d'Étampes, évêque du Mans, confirma cette donation (3).

La charte de fondation de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roë fut d'abord rédigée à Angers, au moment où la présence d'Urbain II y attirait un concours prodigieux ; et Hoël, évêque du Mans, y apposa sa signature. L'année suivante, 1097, l'évêque d'Angers fit une première inauguration de ce monastère, et une partie de la noblesse du Maine et de l'Anjou se rendit à cette fête. On vit un plus nombreux concours encore de seigneurs manceaux en ce lieu, lorsque, quelques années plus tard, Hugues II, archevêque de Tours, et Hildebert du Mans, accompagnés des évêques d'Angers, de Rennes et de Saint-Malo, consacrèrent l'église de l'abbaye. Rivalisant de zèle pour avantager une communauté aussi fervente, et pour procurer l'édification de leurs vassaux, les barons du Maine donnèrent aux religieux de Notre-Dame-de-la-Roë, les prieurés-cures de Saint-Jean-du-Bois (4), d'Avessé (5), Saint-Ouen-en-Champagne (6), Ville-Dieu-en-Champagne (7), Cosmes, la Barre-de-Cosmes (8) ; auxquels il faut joindre les deux prieurés-cures de Saint-Isle et du Plessis-Milcent dont nous

Laval, t. I, p. 139. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 224.

(1) Le prieuré et la cure étaient estimés 1300 livres, soit 2600 francs.

(2) *Sanctus Angelus*.

(3) Biblioth. Impér., collection D. Housseau, nº 7556. — Ms. du cabinet de M. La Beauluère. — La cure de Saint-Isle était estimée 500 livres, soit 1100 francs.

(4) Saint-Jean-du-Bois, fondé après 1236, estimé 700 livres selon Cauvin, 550 selon Le Paige. — La cure estimée 500 livres.

(5) *Avesseium*, *Avesium*. — Estimé 1500 livres, soit 3000 francs.

(6) *Sanctus Audoenus in Campania*.— Estimé 800 livres, soit 1600 fr.

(7) *Villa Dei*. — Estimée 400 livres, soit 800 francs.

(8) Ces deux prieurés sont indiqués par Barth. Roger.

avons parlé plus haut (1). Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ces prieurés, excepté ceux de Saint-Ouen-en-Champagne, Cosmes et la Barre-de-Cosmes, furent desservis par des religieux de l'abbaye de la Roë, auxquels le bienheureux Robert avait donné la règle des chanoines de Saint-Augustin.

Lorsque le Pape Urbain II eut entendu le bienheureux Robert prêcher, à la dédicace de l'église abbatiale de Saint-Nicolas à Angers, il le constitua missionnaire apostolique, et lui donna le pouvoir d'annoncer la parole sainte dans tout l'univers. La charge de missionnaire apostolique était alors très-peu commune et jouissait d'une grande considération. Le bienheureux Robert accompagna le Pape pendant tout le temps de son séjour dans le Maine et le suivit jusqu'à Tours. Après le concile célébré en cette ville, il commença d'exercer avec son zèle ordinaire la commission de prédicateur apostolique dans le monastère de la Roë et dans les lieux circonvoisins. Le fruit que produisaient ses prédications l'engagea bientôt à se démettre du titre d'abbé, pour vaquer plus librement à la parole divine. Menant avec lui Émery, Seinfrède et quelques autres de ses disciples, il se mit à parcourir les villes et

(1) Biblioth. Impér., collection D. Housseau, n°s 7539, 7540, 7554, et passim. — Ms. du cabinet de M. La Beauluère. — Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 129, 135, et passim. — *Acta Sanctorum, ad diem XXIX februarii;* Baldricus, *Vita beati Roberti*, num. 11-15. — *Gallia christiana* (vetus), t. IV, p. 796. — Baluze, *Miscellanea*, t. II, p. 214. — Pavillon, *Vie du bienheureux Robert d'Arbrissel*, p. 50 et passim. — D. Barth. Roger, *Histoire de l'Anjou*, p. 214. — Voici une liste, malheureusement incomplète, des abbés de la Roë : Robert d'Arbrissel, Quentin, Aubin, Thomas en 1107; Robert en 1130; sous cet abbé, l'église de la Roë fut solennellement dédiée par Hugues II, archevêque de Tours, assisté des évêques du Mans, d'Angers, de Rennes et de Saint-Malo; Michel, Guillaume, Gautier en 1189; Robert de Montenazais, Philippe Le Poulchre de La Motte-Messemé, Guy Le Clerc en 1514; Louys-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque de Langres, qui y établit les religieux réformés de la congrégation de Sainte-Geneviève; Gaston-Armand Sublet de Heudicourt, nommé en 1709 à l'évêché de Lisieux, mort avant d'avoir été sacré.

les campagnes des diocèses du Mans, d'Angers, de Rennes, et des Églises les plus voisines. Telle était la force de sa parole, que bientôt les populations entières, ravies de ses discours, s'attachaient à lui et le suivaient partout où il allait. Pour donner un asile à cette foule de néophytes qui marchaient sur ses pas, sans distinction d'âge, de sexe, de condition, Robert leur fit construire des cabanes dans la forêt de Fontevrault, en séparant les deux sexes, au moyen d'habitations différentes, et il jeta ainsi les fondements de l'une des plus célèbres abbayes de la France. C'était en 1100 (1). Après avoir formé les deux communautés de Fontevrault, qu'il mit sous la règle de Saint-Benoît, Robert d'Arbrissel continua, comme il avait fait précédemment, d'exercer ses fonctions de chef des ermites du Maine, de la Bretagne et de tout l'ouest de la France, et de prédicateur apostolique. Il commença par visiter les déserts des diocèses du Mans et d'Angers; mais il ne put rester dans ces solitudes autant de temps qu'il l'aurait désiré. Afin de remédier avec plus de soin aux désordres qui s'étaient glissés dans les Églises de nos contrées, et surtout dans notre province, par suite des guerres qui la ravagèrent au commencement de l'épiscopat de Hildebert, il obligea les autres chefs des solitaires dont nous avons déjà parlé, saint Vital de Mortain, le bienheureux Bernard de Tyron et le bienheureux Raoul de la Fustaye, à quitter leurs solitudes et à le suivre, pour travailler ensemble au salut des peuples. Il leur fit part de l'autorité qu'il avait reçue du Saint-Siége, et les associa à sa mission. Ils sortirent donc de leurs forêts

(1) Baldricus, *Vita beati Roberti de Arbrisello*, num. 16-19. — — Pavillon, *Vie du bienheureux Robert d'Arbrissel*, p. 74 et suiv. — D. Bouquet, t. XII, p. 119, 404, 412. — D. Jean Lardier, né à Château-Gontier le 25 novembre 1601, reçu dans l'ordre de Fontevrault en 1656, a composé 6 vol. in-fol. de recherches historiques sur son ordre. Ce précieux travail est conservé aux Archives de Maine-et-Loire; il nous fournira plusieurs renseignements pour la suite. M. Hauréau est le premier et l'unique biographe qui ait parlé de ce savant religieux. — Voir *Histoire littéraire du Maine*, t. IV, p. 30.

vêtus de leurs habits d'ermites, et se mirent à parcourir les villes, les bourgs et les châteaux, tantôt réunis, tantôt séparés, annonçant partout avec beaucoup de force les vérités de l'Évangile. Par leur zèle et par la grâce qu'ils reçurent, ils devinrent comme les restaurateurs de l'Église, surtout dans les trois provinces du Maine, de la Bretagne et de la Normandie. La licence des mœurs, l'envahissement des biens ecclésiastiques et l'oppression des pauvres étaient montés au comble dans ces trois pays (1).

Mais le mal le plus dangereux qu'ils eurent à combattre fut l'hérésie. Le sophiste Roscelin, dont la funeste doctrine allait à détruire la foi au mystère de la Trinité, avait trouvé des partisans dans nos contrées (2). Dans le Maine en particulier, les Cathares avaient encore de nombreuses ramifications, et ils se réveillèrent alors avec un grand péril pour les âmes. Toutefois, le plus fort obstacle que rencontrèrent le bienheureux Robert et ses compagnons, fut la susceptibilité de quelques pasteurs, jaloux de l'autorité que les ermites acquéraient sur l'esprit des populations. La simonie et le concubinage des clercs, contre lesquels ils durent élever la voix, leur firent aussi de nombreux ennemis. Pour se venger, tous les adversaires de nos saints prédicateurs réunirent leurs efforts afin de ternir leur réputation et surtout celle de leur chef (3). Dans les calomnies qu'ils inventèrent contre le bienheureux Robert

(1) Pavillon, *Vie du bienheureux Robert d'Arbrissel*, p. 96, 546, et passim.

(2) Baldricus, *Vita beati Roberti*, num. 60 et 61.

(3) Les calomnies contre les mœurs du bienheureux Robert d'Arbrissel s'appuient uniquement sur deux lettres, l'une de Marbode, évêque de Rennes, et l'autre de Geoffroy, abbé de Vendôme. Les critiques sensés ont plusieurs fois répondu à ces calomnies, et démontré qu'elles n'ont aucun fondement; ne pouvant entrer dans la discussion, il nous suffira d'indiquer quelques-unes de ces apologies : D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 988 et suiv.; l'abbé Simon, *Histoire de Vendôme*, t. III; J. de Pétigny, *Robert d'Arbrissel et Geoffroy de Vendôme*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3e série, t. V, p. 1-31.

d'Arbrissel, on reconnait le même esprit qui avait cherché à flétrir les mœurs du vénérable Hildebert et du vénérable Ébrard de Saint-Calais. Les populations ne s'y laissèrent pas tromper; l'action des serviteurs de Dieu, secondée par la grâce, n'en produisit pas moins des fruits admirables de salut partout où ils portèrent leurs pas.

Le séjour de ces apôtres dans le Maine eut encore pour résultat d'obliger beaucoup de laïques à restituer au clergé les dîmes, oblations et autres revenus des églises paroissiales, dont ils s'étaient emparés. Cette usurpation était devenue si commune dans le diocèse, qu'une partie du clergé était réduite à se livrer aux travaux manuels pour pouvoir subsister. Le bienheureux Robert procura à cette époque à son abbaye de la Roë plusieurs des paroisses que nous avons désignées plus haut. En même temps le bienheureux Raoul de la Fustaye fit donner à l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marne, qu'il reconnaissait toujours pour sa mère, plusieurs églises paroissiales. L'abbaye poitevine jouissait déjà de divers établissements dans le diocèse du Mans, surtout dans la contrée de Mayenne, comme nous l'avons vu; mais elle posséda encore, à partir des prédications du bienheureux Raoul, la cure de Beaulieu (1), près de Laval, de Saint-Cyr-le-Gravelais (2), dans le même canton, et de Landivy (3), près d'Ernée. Après avoir été quelque temps des prieurés desservis par des religieux de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marne, les églises de ces paroisses furent confiées au clergé séculier; mais la présentation des cures resta entre les mains des religieux.

Par suite des succès obtenus dans leurs courses apostoliques, nos quatre missionnaires se trouvèrent chargés de nombreuses troupes de néophytes qui voulaient vivre sous leur conduite, et refusaient de se séparer de leurs maîtres. Leur nombre était tel, qu'il devint nécessaire de les

(1) *Bellus locus.* — La cure était estimée 1000 livres, soit 2000 francs.
(2) *Sanctus Cyricus.*
(3) *Landiveium.* — Estimée 800 livres, soit 1600 francs.

partager; Robert d'Arbrissel en choisit une partie qu'il emmena à Fontevrault (1); le bienheureux Raoul de la Fustaye en conduisit une autre dans la forêt de Nid-de-Merle; il l'y sépara en deux monastères, selon les sexes, et leur donna un institut qui avait beaucoup de rapport à celui de Fontevrault. Le reste fut confié au bienheureux Vital de Mortain, lequel en remplit deux vastes monastères qu'il édifia, l'un dans la forêt de Savigny, pour y loger seulement les hommes, et l'autre dans une solitude près de Mortain, où il réunit les femmes et les filles. Ce dernier monastère se nomma dans la suite les Blanches-Dames (2). Quant à saint Bernard de Tyron, d'autres soins lui furent confiés à la même époque. Les communautés que formèrent alors nos saints missionnaires étaient si nombreuses, qu'à Fontevrault seul on comptait plus de quatre mille personnes (3). Ces missions et ces fondations s'accomplirent dans le court espace de quatre à cinq ans, de 1099 à 1104 (4). Antérieurement même à l'an 1099, et sous l'épiscopat de Hoël, nos pieux missionnaires avaient plusieurs fois parcouru le diocèse du Mans; mais alors ils s'occupaient presque exclusivement de la conduite des solitaires. Après avoir reçu la mission apostolique d'Urbain II, ils employèrent surtout leurs soins à la réforme des masses et du clergé séculier.

Les longs et fréquents rapports que Robert d'Arbrissel dut entretenir avec le diocèse du Mans, par suite de ces différentes fonctions, augmentèrent l'estime et l'affection réciproques qui existaient déjà entre lui et Hildebert. Ils s'en donnèrent de nombreuses preuves en diverses

(1) Eremburge, fille du comte Hélie de la Flèche, fut une bienfaitrice signalée de l'abbaye de Fontevrault. — Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, t. I, p. 271 et passim.

(2) *Gallia christiana*, t. XI, col. 510 et 543. — Pavillon, *Vie du bienheureux Robert d'Arbrissel*, p. 116. — *Acta Sanctorum, ad diem XX octobris, de sancto Serlone*, p. 1010 et suiv.

(3) Pavillon, *loc. cit.*, p. 150.

(4) *Idem*, p. 119.

circonstances. Il s'éleva en 1111 une légère contestation entre Robert et saint Guillaume, abbé de Saint-Florent de Saumur, au sujet d'une terre dont la propriété était équivoque ; les deux parties convinrent de remettre la décision de la cause à trois arbitres, et choisirent Hildebert, évêque du Mans, Pierre, évêque de Poitiers, et Renaud, évêque d'Angers. L'accord se fit à Angers, en présence du comte d'Anjou (1). On verra plus loin les lettres que Hildebert écrivit en faveur de l'abbaye de Fontevrault, dont il paraît avoir été établi protecteur, au sentiment d'auteurs graves (2), et les discours qu'il prononça dans ce célèbre monastère.

Peu de temps après le procès dont on vient de parler, Hildebert fut désigné par le Souverain Pontife pour juger avec Raoul II, archevêque de Tours, Marbeuf, évêque de Rennes, Geoffroy, abbé de Vendôme, Bernard, abbé de Saint-Serge d'Angers, et le bienheureux Robert d'Arbrissel, un différend survenu entre deux religieux qui prétendaient à l'abbaye de Saint-Aubin (3).

Les commissions dont les prélats et les Souverains Pontifes eux-mêmes honorèrent à plusieurs reprises le bienheureux Robert, ne le détournèrent jamais de la conduite des ermites. A plusieurs reprises, et jusque dans ses dernières années, il parcourut les forêts du Maine, de l'Anjou, de la Bretagne et de la Normandie, encourageant le zèle de ses disciples, et répandant partout la joie et la consolation. L'une de ses plus célèbres visites fut celle qu'il fit en l'an 1112 (4). Il constata que les solitaires avaient fait de grands progrès, et que de toutes parts on élevait de vastes monastères. Le bienheureux Raoul de la Fustaye achevait de construire dans la forêt de Nid-de-Merle, aux frais d'Alain Fergent, duc de Bretagne, une grande et célèbre abbaye dédiée à saint Sulpice, et

(1) Pavillon, p. 160 et 603.
(2) D. Beaugendre.
(3) Pavillon, p. 167.
(4) *Idem*, p. 169.

dans laquelle plusieurs princesses de Bretagne prirent le voile (1).

L'abbaye de Saint-Sulpice fut établie sur le même plan que l'abbaye de Fontevrault, et soumise à des constitutions semblables. Il y avait là aussi deux communautés, l'une de religieux, et l'autre de religieuses, toutes deux sous la conduite d'une abbesse. Peu de temps après sa fondation, cette abbaye envoya une colonie dans le diocèse du Mans; c'est ce qui donna origine au prieuré de Notre-Dame de la Fontaine-Saint-Martin. Par une bulle de 1146, le Pape Eugène III confirme cette fondation (2). En établissant ce nouveau cloître, le bienheureux Raoul lui imposa les mêmes constitutions qu'à l'abbaye-mère, c'est-à-dire que ce fut un monastère double (3). Foulques le Jeune, comte d'Anjou et du Maine, et sa femme Eremburge, fille de notre comte Hélie de la Flèche, en furent les fondateurs. Ils lui donnèrent, outre le lieu même où était situé le monastère, les droits d'usage, chauffage et paccage en la forêt de Longaunay, soixante livres (4) de revenu, et autres dons considérables (5). Il est vraisemblable que les premiers fondateurs de ce prieuré constituèrent sa féodalité, qui comprenait la seigneurie et patronage de la paroisse de la Fontaine-Saint-Martin. La prieure, souvent qualifiée du titre d'abbesse, y exerçait haute, moyenne et basse justice. Geoffroy, fils des fondateurs, Henri II, roi d'Angleterre, Jean, duc de Normandie, Charles, comte du Maine, et Philippe de Valois sont les principaux bienfaiteurs de cette maison. On compte encore parmi les barons

(1) Gaufridus Grossus, *Vita beati Bernardi, Tyronensis abbatis.* — Pavillon, *loc. cit.*, p. 172. — D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, col. 991.

(2) In episcopatu Cenomanensi, ecclesiam sanctæ Mariæ, quæ dicitur *Fons sancti Martini*, cum pertinentiis suis. — Pavillon, *loc. cit.*, p. 570.

(3) D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 102. — Idem, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 597. — Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., nº 730.

(4) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 33790 fr.

(5) Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., nº 729, 730.

qui augmentèrent les revenus de cette maison, Robert de Saint-Célerin (1), Guy de Lucé et ses ancêtres, Hugues de Vernie, Philippe Le Moyne, Mahot de Braelay et Hueit son fils, Robert de Loudon, Guy de Boussin, ainsi que Jeanne de La Bucelière, veuve de Robert de Clermont et de Geoffroy Buret, et Agnès, veuve de Pierre Buret et alors femme de Hubert Potard (2).

La série des prieures manque : on voit Jeanne en 1180; alors le prieur se nommait Hervé, ce qui prouve que le monastère était encore double à la fin du XIIe siècle (3); puis Catherine de Rabodange, qui résigna vers 1692 en faveur de sa sœur; et enfin N. de Broc, nommée prieure en 1746 (4).

Au centre même du diocèse s'élevait à cette époque le monastère de Notre-Dame-d'Estival, dont il a déjà été question. Le bienheureux Alleaume le construisit pour servir de retraite à cette chaste troupe de vierges qui s'était réunie autour de son ermitage de Saint-Nicolas, et vivait sous sa conduite, dispersée dans la forêt de Charnie. Les grandes vertus de cet anachorète avaient attiré sur lui les regards de toute la contrée. Raoul II, vicomte de Beaumont, dans le dessein de fixer ce saint homme sur ses terres, lui abandonna en toute propriété et toute franchise, pour lui et pour ses successeurs, l'ermitage de Saint-Nicolas (5). En peu de temps le nombre des solitaires qui vinrent se ranger sous la discipline d'Alleaume augmenta considérablement et remplit au loin la forêt. Comme il y avait parmi ces disciples beaucoup de femmes,

(1) *Robertus de Sancto Serenico.*

(2) Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., n° 729-742.

(3) Idem, *ibid.*, n° 730.

(4) Le Corvaisier, p. 420. — Le Paige, t. I, p. 339. — Pesche, t. II, p. 445. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 215. — D. Briant, *Cenomania*, Ms.

(5) Et qui Deus nesciens abesse suis, in silva mea de *Carneta*, ad locum qui dicitur *sancti Nicolai*, destinavit ipsum Dei virum, ubi per plures annos et dies in Dei servitio diutissime laboravit..... *Charte de fondation de l'abbaye d'Estival*, apud Pavillon, *loc. cit.*, p. 548.

il sentit la nécessité de régulariser les exercices de cette pieuse réunion, en fondant un autre monastère. Raoul de Beaumont vint encore à son secours, et considérant que l'ermitage de Saint-Nicolas était peu convenable pour l'établissement d'une nombreuse communauté, il ajouta à ses premières largesses le lieu d'Estival, qui, selon une tradition fabuleuse, était une ancienne forteresse bâtie par Gane, neveu de Charlemagne, si célèbre dans les épopées carlovingiennes et chevaleresques (1). Alleaume y fit aussitôt construire un monastère sous le patronage de Notre-Dame (2). Comme Fontevrault, Saint-Sulpice, les Blanches-Dames, et les autres dont nous avons parlé, il suivait la règle de saint Benoît, mais avec des constitutions analogues à celles données par le bienheureux Robert d'Arbrissel à son grand monastère. Cette fondation est de l'an 1109 (3). Hildebert l'approuva et fit cette année même la dédicace de l'église abbatiale. Godechilde, religieuse du monastère du Ronceray à Angers, et sœur du vicomte de Beaumont, fut établie première abbesse (4). Sous sa conduite, et celle des supérieures qui lui succédèrent, l'abbaye prit de rapides développements. Le fondateur, par une nouvelle largesse de l'année 1120, accordée au nom du bienheureux Alleaume, en augmenta encore les revenus (5). Toute la famille de Beaumont se montra très-affectionnée à cette abbaye, dans laquelle beaucoup de membres de cette illustre maison reçurent la

(1) On distinguait encore les restes de ce vieux château il y a peu d'années. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 199. — Pour les divers lieux du diocèse qui portent le nom de Gane, voir *ibidem*, p. 209.

(2) ..... Quemdam alium locum aquaticum, ab eodem viro perlustratum, et prævisum in prædicta mea sylva quæ dicitur *Estival* pro amore Dei dedi..... Pavillon, *ibidem*.

(3) Pièces justificatives, nº LIII.

(4) Lorsque Godechilde (Godehilde) prit l'habit au Ronceray, son père, Raoul, vicomte de Sainte-Suzanne, donna à l'abbaye les terres de *Contineum* et de Faé. — *Cartularium beatæ Mariæ Caritatis Andegavensis*, nº 253.

(5) Pavillon, *loc. cit.*, p. 549.

sépulture (1). En 1218, Thibaud VI, comte de Blois, fonda près de Château-Renaud le prieuré du Boullay, à la nomination et sous l'obéissance de l'abbesse d'Estival. Jeanne de Brienne, veuve de Guy VII de Laval, donna en 1310 aux religieuses, la seigneurie de Livet-en-Charnie (2), qui, réunie à celle d'Estival et à quelques autres fiefs, composait tout le domaine féodal de ce monastère (3). L'abbesse présentait aux cures d'Estival et de Livet, et aux deux prieurés de Beaulieu, dans le diocèse de Chartres, et de Boullay, au diocèse de Tours.

Les principaux bienfaiteurs de l'abbaye d'Estival furent les Papes Célestin III et Urbain V; les évêques du Mans Hildebert, Guillaume de Passavant, Hamelin, Geoffroy Freslon, Geoffroy d'Assé, Guillaume Roland; enfin, les seigneurs de Beaumont, Raoul II, fondateur, qui fut enterré dans l'église (4), ainsi que Raoul III et ses deux fils Richard et Guillaume; Louis, fils du roi Jean, et Marguerite, comtesse de Fif. On compte encore au nombre des personnes qui ajoutèrent à la dotation de l'abbaye, Héremburge du Buret, Isope de Boçay, Foulques le Riboul, Froger de Lavardin, Guillaume de Villeroy, Robert de Chemiré, Geoffroy de La Motte, seigneur de Joué et de Saint-Brice, et son fils Guillaume, P. du Breuil, Hemma, dame de Laval, Marguerite de Sablé, Raoul Leroy, Éremburge sa femme, Robert d'Estival et Clancie sa femme, Jacques d'Avessé et un grand nombre d'autres. Dès l'année 1197, le Pape Célestin III accorda une bulle par laquelle il confirma tous les biens qui avaient été donnés jusque alors pour la fondation et la dotation de

(1) Le tombeau du fondateur se voyait dans l'une des chapelles de l'église abbatiale. Il était remarquable; et D. Montfaucon l'a fait graver dans ses *Monuments de la monarchie française*, t. II, p. 113.

(2) Suivant Le Paige, la seigneurie de Livet-en-Charnie fut donnée par Mathilde, dame d'Amboise et de Montrichard, épouse de Richard, fils de Raoul III de Beaumont.

(3) Armoiries : Chevronné d'or et de gueules de huit pièces. Ce sont les armes du fondateur.

(4) Pavillon, *op. cit.*, Preuves, p. 549.

l'abbaye d'Estival; on y compte jusqu'à dix-sept églises ou chapelles. Ces églises ou chapelles étaient primitivement des prieurés dépendant de l'abbaye-mère, et cela seul peut nous faire juger de son importance pendant le XIIe et une partie du XIIIe siècle (1). Quelques-unes de ces églises devinrent paroissiales; la plupart furent réduites à l'état de simples chapelles, lorsque le nombre des religieuses fut diminué. Dans sa bulle, Célestin III défend à toute religieuse professe de l'abbaye d'Estival, d'en sortir sans le consentement de son abbesse, à moins que ce ne soit pour embrasser un ordre d'une observance plus étroite. Il permet à ces vierges de célébrer les saints offices pendant la durée des interdits; toutefois, sans sonner les cloches, et à voix basse. Enfin il leur continue le droit de sépulture en leur cloître (2).

Le monastère des hommes fondé par le bienheureux Alleaume occupait la place de l'ermitage de Saint-Nicolas; il ne fut jamais aussi important que l'abbaye de Notre-Dame d'Estival, et son existence ne fut pas d'une très-longue durée. Le saint fondateur eut la consolation de voir les développements rapides que prenait la communauté qu'il avait établie; une partie des dons qui lui furent faits sont accordés en son nom. Après avoir produit de nombreux fruits de sanctification dans le diocèse du Mans, où il vécut pendant plus d'un demi-siècle, et où il laissa la réputation d'un docteur et d'un grand prédicateur, il mourut le 27 avril 1152, et son corps fut enterré dans l'église de l'abbaye d'Estival (3). Ce monastère fut presque constamment gouverné par des religieuses appartenant aux plus illustres familles de la province. Après Godechilde de Beaumont, on voit Éremburge Ire, de la maison de Neuvillette, Basilie de Poillé, fille de Geoffroy; Julienne, qui gouverna l'abbaye de 1189 à 1218, et qui obtint la

(1) Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., nº 646.

(2) Idem, *ibid.*, nº 484.

(3) V kal. maii obiit Adelermus doctor, et auctor *sanctæ Mariæ de Charnia*..... Pavillon, *op. cit.*, Preuves, p. 549.

bulle de Célestin III dont il a été parlé; Hérembourge II; Béatrix, vers 1249; Agnès Payen, 1270 à 1300, et Héloïse de Chemiré, vers 1301. Les familles de ces religieuses figurent parmi celles qui montrèrent le plus de générosité envers l'abbaye (1). La suite fournira l'occasion de parler des autres abbesses de ce monastère, sur lesquelles on a des renseignements plus complets.

Depuis les troubles politiques et religieux de la fin du XVIIIe siècle, l'abbaye de Notre-Dame-d'Estival a été presque entièrement détruite. On a découvert alors dans un caveau sous la sacristie de l'église sept tombeaux en pierre, sur lesquels étaient sculptées les statues en pied des personnages dont ils renfermaient les corps. C'étaient vraisemblablement les sépultures des seigneurs de Beaumont-le-Vicomte, fondateurs et principaux bienfaiteurs. Ce qui subsiste encore de l'église abbatiale, c'est-à-dire la partie droite du transept, atteste la magnificence avec laquelle cet édifice fut construit; on y voit des fenêtres byzantines avec leurs archivoltes, des colonnes monocylindriques qui n'ont aux chapiteaux pour tout ornement que de grotesques serpents entrelacés. Les restes du monastère lui-même, qui couvrent encore un vaste espace, semblent annoncer qu'il fut reconstruit au XVIIe siècle.

Pendant que le sanctuaire d'Estival s'élevait avec une bénédiction si visible du Ciel, le bienheureux Robert d'Arbrissel approchait du terme de sa carrière. Il se sentit néanmoins poussé par son zèle à parcourir encore une fois le diocèse du Mans. Il fit ce voyage en la compagnie de la bienheureuse Pétronille et de la sœur Agnès, qui ne

(1) Le Corvaisier, p. 419. — D. Bondonnet, p. 457. — D. Colomb, p. 170. — Le Paige, t. I, p. 302. — Pesche, t. II, p. 262. — D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, col. 991. — Idem, *Vies des Saints de Bretagne*, t. II, p. 368. — Le P. Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*, liv. XXIII, à l'an 1109. — Guillois, *Vies des Saints du Maine*, 27 avril. — Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., n° 633 à 704. — Maucourt de Bourjoly, *Histoire des seigneurs de Laval*, Ms., t. I, p. 139.

purent consentir à se séparer d'un père si tendrement aimé (1). Comme le dessein de l'homme de Dieu était de s'opposer au mal que l'hérésiarque Henri avait fait dans notre Église, il se rendit d'abord dans la ville du Mans, où l'erreur avait trouvé plus de partisans. Il se transporta ensuite dans la forêt de Charnie et à l'abbaye d'Estival; à leur passage, le seigneur de Ruillé-en-Champagne leur donna une terre nommée Pissabon; et la baronne de Montreuil-en-Champagne les gratifia du domaine de Vausichard, à condition de recevoir deux filles à Fontevrault (2). Quelques autres seigneurs firent également de pieuses largesses au patriarche des solitaires pendant son voyage dans le Maine, où il séjourna assez longtemps (3). Le bienheureux Robert d'Arbrissel survécut peu à cette mission dans notre diocèse; il mourut le 25 février 1117 (4). Après sa mort on fonda un prieuré de son ordre dans le diocèse du Mans, au lieu nommé Consanie (5); mais cet établissement ne semble pas avoir existé au delà du XVe ou du XVIe siècle.

Hildebert conserva des rapports très-intimes avec la maison de Fontevrault. Dès le temps du bienheureux Robert, le Pape Paschal II avait adressé plusieurs brefs à notre prélat en faveur de cette illustre abbaye (6). Dans la suite, le Souverain Pontife le nomma, à la prière des religieuses de Fontevrault, protecteur de leur ordre. En cette qualité, Hildebert écrivit une lettre, que nous avons encore, au roi d'Angleterre Henri Ier, afin de demander

(1) Pavillon, *Vie du bienheureux Robert d'Arbrissel*, p. 109.

(2) Bulle de Callixte II, apud Pavillon, *op. cit.*, p. 210, et aux Preuves.

(3) Pavillon, *loc. cit.*

(4) *Chronicon sancti Maxentii*, ad ann. 1116. — *Chronicon sancti Albini Andeg.*, ad ann. 1116. — D. Bouquet, t. XII, p. 406 et 480.

(5) Hélyot, *Histoire des ordres monastiques et religieux*, t. VI, p. 96. Paris, 1718. — Nous ne connaissons aucun lieu dans le diocèse ayant nom Consanie; peut-être s'agit-il de Conservi ou Coursevi, dans la paroisse de Parennes, près de Sillé-le-Guillaume.

(6) Pavillon, *op. cit.*, p. 542, n° 8, et passim.

son appui pour l'abbesse et ses religieuses (1). On a conservé aussi un sermon que notre évêque prononça dans l'église de ce célèbre monastère (2).

Saint Bernard de Tyron mourut la même année que le bienheureux Robert (3). Bon Vital de Mortain leur survécut plusieurs années, et continua d'édifier le diocèse du Mans par ses prédications et ses exemples, ce qui nous oblige de rapporter succinctement sa vie. Vital vint au monde vers le milieu du XIe siècle, dans le village de Tierceville, près de Mortain. Ses parents, qui étaient vertueux, le firent élever avec beaucoup de soin dans la piété et les lettres. Il était dès lors si grave, que ses compagnons l'appelaient le Petit Abbé. Après ses humanités il quitta ses parents pour étudier sous d'autres maîtres, et fit de grands progrès dans les sciences. Étant retourné dans sa patrie, il fut ordonné prêtre et devint chapelain de Robert, comte de Mortain, qui lui donna une prébende dans la collégiale de Saint-Évroul. Mais bientôt l'amour de la solitude lui fit quitter son bénéfice, et vendre son patrimoine qu'il distribua aux pauvres, pour aller chercher une retraite. Il en trouva une dans les rochers de Mortain, où il assembla quelques compagnons, avec lesquels il vint peu après s'établir dans la forêt de Craon, et se joignit au bienheureux Robert d'Arbrissel (4). On a vu précédemment comment ils parcoururent ensemble les villes et les campagnes du Maine, pour y combattre l'erreur et y ranimer la foi des peuples. Lorsque le nombre de ceux qui suivaient nos saints missionnaires les eut contraints à se séparer, Vital se retira dans la forêt de Fougères avec les ermites qui s'étaient attachés à lui. Raoul, qui en était

(1) *Venerabilis Hildeberti opera*, col. 184, epist. XX. — Cfr. les notes de D. Beaugendre.

(2) *Ibidem*, col. 828, serm. CXXIV.

(3) *Chronicon sancti Maxentii*, ad ann. 1116. — D. Bouquet, t. XII, p. 406.

(4) *Chronicon sancti Maxentii*, ad ann. 1103. — D. Bouquet, t. XII, p. 404.

seigneur, les y souffrit quelque temps; mais comme il aimait passionnément la chasse, il craignit que ces solitaires ne dégradassent sa forêt, et préféra leur abandonner celle de Savigny, au diocèse d'Avranches, et sur la frontière du Maine. Ce fut là que Vital se fixa, et qu'il jeta les fondements du monastère de Savigny, en l'an 1105 (1). Cette abbaye obtint un succès extraordinaire, et les barons manceaux furent au nombre de ses principaux bienfaiteurs, comme la suite le fera voir. Ainsi les seigneurs de Landivy, qui l'enrichirent de leurs libéralités, avaient leurs tombeaux dans la chapelle de Sainte-Catherine, avec leurs armes (2). Raoul Ier de La Hautonnière fut l'un des principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Savigny; Robert et Raoul II, ses descendants, imitèrent sa générosité (3). Les seigneurs de Mayenne ne favorisèrent pas moins les religieux de Savigny (4); et l'on peut dire que jusqu'au xve siècle cette maison, avec celles de Marmoutier et du Mont-Saint-Michel, exerça la plus grande influence sur tout le Bas-Maine.

Comme le bienheureux Vital avait un talent remarquable pour la parole, et un zèle admirable, il prêchait souvent, et avec une entière liberté, reprenant les vices sans ménager personne. La vie pénitente et austère qu'il menait donnait un nouveau poids à ses prédications; et il s'attira également l'estime et la vénération des peuples, des princes, des rois, des prélats et des Papes. On voit quel cas Callixte II faisait de cet homme apostolique, par une lettre qu'il écrivit en sa faveur aux évêques d'Avranches et du Mans, au comte de Mortain et aux seigneurs de Fougères, de Mayenne et de Saint-Hilaire (5).

(1) *Acta Sanctorum, ad diem XX octobris, de sancto Serlone*, p. 1010, nº 11 et seq.

(2) Le Paige, t. I, p. 459

(3) *Ibidem*, p. 348.

(4) Ce fut Gauthier de Mayenne qui fonda le prieuré de Desertines. — Vid. Pièces justificatives, nº LIV.

(5) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 659. — Cfr. *Acta Sanctorum, ad diem XX octobris, de sancto Serlone*, nº 32.

Ce même Pontife ayant entendu Vital prêcher dans le concile de Reims en 1119, avec cette force et cette indépendance qui lui étaient propres, déclara que personne jusqu'à ce jour ne lui avait si bien représenté les devoirs du Souverain Pontificat. Le zèle du bienheureux Vital ne se renferma pas dans les limites de la France, il passa en Angleterre en l'an 1120, et y prêcha avec un succès étonnant. Quoique ses discours fussent en langue romane, ou en français du temps, ceux mêmes qui ne l'entendaient pas en étaient touchés (1). En 1118 ou 1119 le roi d'Angleterre Henri Ier lui donna le prieuré de Dompierre (2), sur la paroisse de Mantilly (3), dans le Passais, avec six cents arpents de terre et l'étang de Morette, l'un des plus beaux du diocèse (4). Vital y établit une communauté importante ; il aimait à s'y retirer souvent. Il se trouvait dans ce prieuré en 1122, lorsqu'il fut atteint de la maladie dont il mourut. Il conserva l'amour des saintes observances jusqu'au dernier soupir. Après avoir reçu les sacrements, il se trouva le premier au chœur pour chanter matines, et expira dans cet exercice, le 16 ou le 24 septembre (5). Il se fit plusieurs miracles pendant les trois jours que son corps demeura exposé à la vénération du peuple. Les religieux donnèrent aussitôt avis de sa mort aux plus célèbres Églises de France et d'Angleterre, dont ils reçurent des réponses remplies de l'éloge du saint abbé. Sa vie fut écrite par Étienne, évêque de Rennes (6). Cependant le corps

(1) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXX, num. 95.

(2) *Domnipetra.*

(3) *Mantiliacus.*

(4) Caillebotte, *Essai Historique sur Domfront.*

(5) Pagi, ad ann. 1117, nº 27.

(6) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. VIII, p. 715.— *Neustria pia*, p. 676 et seq. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXVIII, nº 67 ; lib. LXX, nº 95, et passim. — D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. VI, Præfat., nº 60. — *Chronicon Saviniacense*, apud Baluze, *Miscellanea*, t. II, p. 310. — D. Bouquet, t. XII, p. 781. — *Acta Sanctorum ad diem VII januarii, de sancto Vitali.* — Bucelin, *Menologium benedictinum*, ad diem VII januarii. — *Gallia christiana*, t. XI, col. 543. — D. Rivet,

du bienheureux Vital ne fut pas enseveli au prieuré de Dompierre de Mantilly ; on le transporta dans l'abbaye de Savigny. Mais si le prieuré fondé par Henri Ier n'eut pas le bonheur de conserver les précieuses dépouilles du serviteur de Dieu, il eut dans la suite la gloire de donner un martyr à l'Église. On se rappelle que c'était aussi dans cette paroisse de Mantilly qu'était mort saint Guillaume Firmat (1). Quant au prieuré de Dompierre, première fille de Savigny, il fut ruiné dans les guerres de religion, et à la fin il avait été cédé à l'abbaye de Marmoutier (2). On a remarqué que les Manceaux se montrèrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle les plus fervents dans le culte de saint Vital (3).

Pour le bienheureux Raoul de la Fustaye, il mourut le 16 août 1129, dans le monastère de Saint-Sulpice, qu'il avait fondé. Il fut aussi l'instituteur des monastères de Locmaria (4), de Fougereuse (5), et de plusieurs autres (6). La vie de ce saint personnage n'a pas été écrite par des contemporains, ou elle est demeurée inconnue jusqu'à ce jour (7).

D'autres serviteurs de Dieu s'associèrent aux travaux de Robert d'Arbrissel, de Bernard de Tyron et de Raoul de la Fustaye ; les plus célèbres furent le bienheureux Robert

Histoire littéraire de la France, t. X, p. 332. — Caillebotte, *Essai historique sur Domfront*. — Guillois, *Vies des Saints du Maine*, t. III, p. 57. — D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, col. 990.

(1) *Acta Sanctorum*, *ad diem XXIV aprilis*, *de sancto Guillelmo Firmato*, num. 1 et 2.

(2) Ce prieuré était estimé, en 1777, 250 livres, soit 500 francs.

(3) *Gallia christiana*, t. XI, col. 511 B.

(4) *Locus Mariæ*. — (5) *Fulgerosia*.

(6) D. Morice, *Mémoires pour servir à l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 390.

(7) D. Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*, t. II, p. 367.— D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, col. 991, et passim. — Pavillon, *op. cit.*, p. 561. — Souchet, *Observations sur la vie de saint Bernard de Tyron*, p. 187 et 681. — *Acta Sanctorum*, *ad diem XXV februarii*, *de beato Roberto Arbrissello*, num. 33. — Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 632.

de Loc-Renan, qui fut élevé sur la chaire épiscopale de Cornouailles; le bienheureux Salomon, qui fonda l'abbaye de Nid-d'Oyseau, au diocèse d'Angers; les bienheureux Hervé, Renaud, André et Angelgère, qui furent auteurs de quatre petites congrégations; et enfin le bienheureux Giraud de Sales, qui établit grand nombre de monastères dans la Guyenne, le Périgord et le Poitou (1). Longtemps après que ces illustres solitaires, auxquels le diocèse du Mans doit une si juste reconnaissance, eurent reçu de Dieu la récompense de leurs travaux, notre Église continua d'être édifiée par leurs disciples. Les traditions de la vie érémitique se conservèrent dans les forêts de Charnie, de Concise, de Lonlay, sur les bords de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Erve, du Loir, et dans la plupart des lieux que la culture n'avait pas encore atteints.

(1) Pavillon, *loc. cit.*, p. 44. Cet historien (p. 172) range le bienheureux Renaud ou Regnaud, fondateur de l'abbaye de Mélinais, parmi les disciples du bienheureux Robert d'Arbrissel; mais les traditions de notre pays le font vivre près d'un siècle plus tard.

II

SUITE DE L'ÉPISCOPAT DE HILDEBERT.

Hildebert se rend à Rome en 1107. — Il parcourt l'Italie et reçoit des dons pour son Église. — Il sollicite la permission de se démettre de l'évêché et d'embrasser la vie monastique. — Son séjour à l'abbaye de Lérins. — Désordres causés au Mans par l'hérésiarque Henri et ses disciples. — Idée de la prédication de Hildebert. — Usage de la pénitence publique conservé dans le diocèse du Mans. — Autres points de discipline particuliers à notre Église. — Hildebert prêche en d'autres cités. — Solennité du dimanche des Rameaux au Mans et dans le diocèse. — Hildebert travaille à empêcher l'élection de Raynaud de Martigné, choisi pour l'évêché d'Angers. — Discussion entre Hildebert et Geoffroy de Vendôme. — Relations d'Hildebert avec saint Anselme, saint Bernard, Guillaume de Champeaux, saint Yves de Chartres, Henri Ier, roi d'Angleterre, et plusieurs autres grands personnages. — Hildebert écrit les vies de sainte Radégonde et de saint Hugues. — Sa soumission envers le Saint-Siége.

Le désir de présenter sous un seul coup d'œil le tableau des travaux entrepris par les solitaires qui, sous l'épiscopat de Hildebert, édifièrent l'Église du Mans, nous a contraint d'empiéter un peu sur l'ordre des temps; il faut maintenant y rentrer. Après avoir travaillé durant plusieurs années à remédier aux maux de son diocèse, et à amasser dans son épargne de quoi fournir aux frais d'un long voyage, Hildebert partit pour Rome en 1107 (1). Il y avait longtemps qu'il désirait entreprendre ce pèlerinage; cependant il ne se rendait pas dans la ville sainte uniquement pour vénérer les tombeaux des Apôtres; il voulait aussi supplier le Pape de le décharger du fardeau de l'épiscopat, et de lui permettre de se consacrer à la vie

(1) Baronius, D. Beaugendre, D. Rivet placent le voyage du vénérable Hildebert à Rome en 1107. Pagi le met en 1101. Loyauté, s'appuyant sur les *Gesta episcop. Cenom.*, le place en 1117. Mais Hildebert vit saint Hugues à Cluny avant son départ, et le grand abbé mourut en 1109; ce qui oblige à mettre le voyage de notre évêque en 1107.

monastique, comme il l'avait désiré depuis longtemps. Dans son humilité, Hildebert se persuadait que les persécutions essuyées par l'Église du Mans depuis son gouvernement étaient attachées à sa personne (1). En traversant la Bourgogne, il se rendit à l'abbaye de Cluny, pour y recommander le succès de son voyage aux prières des religieux et de l'abbé saint Hugues. Mais pendant qu'il se dirigeait vers Rome, le Souverain Pontife se rendait en France par une autre route; il venait présider le concile de Troyes (2).

N'ayant pas rencontré le Pape à Rome, Hildebert parcourut l'Italie, afin d'y recueillir des secours pour son Église. Il fut bien accueilli à Naples par le duc de la Pouille (3); ayant ensuite passé le détroit de Messine, il fut reçu avec les marques du plus profond respect par le comte Roger, fils de Robert Guiscard, comte de Sicile, et par tous les évêques et les grands de cette île. Déjà le culte de saint Julien notre premier apôtre était établi dans ce royaume; le comte Roger voulut donner une marque éclatante de la piété qu'il avait pour ce pontife; à cet effet, il remit à Hildebert trois cents livres d'un encens très-précieux préparé de ses propres mains, une grande quantité de baume et de parfums, cinq ornements ecclésiastiques d'un grand prix, des burettes d'argent doré et un encensoir en argent d'un travail admirable. Le comte Roger donna encore cent onces d'or pour les réparations de l'église de Saint-Julien, et pour la mense des chanoines une rente de dix livres, monnaie du Mans (4).

(1) Lib. III, epist. VII.

(2) D. Beaugendre, *Vita venerabilis Hildeberti.*

(3) XVI kal. augusti, obiit Robertus Guiscardus, dux Apuliæ; pro cujus animæ remedio, Rogerius filius, dux Apuliæ, per Ildebertum episcopum, varia munera de Apulia transmisit. *Martyrologium capituli Cenom.*, Ms.

(4) Au pouvoir actuel de l'argent, cette somme équivaut à 11264 fr.— X kal. julii obiit Rogerius, comes Siciliæ, qui ad faciendum opus ecclesiæ beati Juliani C uncias auri, et canonicis X libras Cenomanensis monetæ,

Une sainte et noble dame de Sicile accueillit avec une vive sympathie notre prélat. Cette femme était élevée à un si haut degré de grâce, qu'elle était souvent visitée par des anges et conversait avec eux; sur leur conseil elle avait bâti un monastère en l'honneur de saint Julien. Les compagnons d'Hildebert, s'étant égarés durant la nuit, furent reçus par elle avec les égards les plus affectueux; à leur départ elle leur remit un ornement ecclésiastique très-précieux, pour être offert à l'église cathédrale du Mans. Avant qu'ils eussent rencontré cette pieuse dame, les compagnons de notre évêque avaient couru de grands dangers; mais ils avaient imploré avec ferveur le secours de saint Julien, le suppliant, lui qui avait eu l'honneur de donner l'hospitalité au Sauveur du monde, de leur faire trouver un toit hospitalier (1). On voit par ce récit que l'opinion des historiens (2) qui ne font qu'un seul personnage de saint Julien apôtre du Maine et de Simon le Lépreux, dont il est parlé dans l'Évangile (3), était dès lors accréditée jusque dans l'Église du Mans. Ce fut sans doute par suite de cette croyance que, pendant toute la durée du moyen âge, saint Julien fut honoré comme patron des voyageurs, et qu'on implora son secours contre la maladie de la lèpre (4). Quoique la critique moderne n'ait pas

per manus Ildeberti pontificis, de Sicilia transmisit. *Martyrologium capituli Cenom.*, Ms., fol. 80, v. — Cfr. D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 310. — D. Bouquet, t. XII, p. 547. — Loyauté remarque qu'il n'y eut guère d'église jouissant de quelque célébrité à cette époque, qui ne reçût quelque bienfait du prince Roger Guiscard. *Venerabilis Hildeberti opera*, p. LV.

(1) Et hic beatus hospitalis Domini invocantibus se non defuit Julianus. — *Gesta Hildeberti*, p. 310. — D. Bouquet, t. XII, p. 546.

(2) Franc. Maurolycus, *Martyrologium*. — Usuard, *Martyrologium*. — Sanctus Antoninus, *Historiarum opus*, part. 1, tit. VI, c. XXV, § 4. — Petrus de Natalibus, *Catalogus sanctorum*, lib. III, c. XXXV. — Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, lib. IX, c. CXIII et CXIV.

(3) Matth., XXVI, 6. — Marc, XIV, 8.

(4) Jacques de Voragine, *Legenda aurea*. — Ribadeneira, *Les Fleurs des Saints*. — On peut observer que les Pères ne sont pas d'accord sur le fait de savoir si Simon fut réellement lépreux et guéri par le Sauveur;

admis cette tradition, à laquelle les témoignages de l'antiquité ne prêtent peut-être pas assez d'autorité, il faut du moins remarquer que, dès les temps les plus reculés, on rapportait la fondation de notre Église à la mission juive, la première en date de toutes celles qui répandirent la lumière évangélique dans la Gaule (1). Cette tradition, au reste, que nous retrouvons parmi les personnages les plus doctes de notre Église au commencement du XIIe siècle, n'était pas entièrement isolée, et se rattachait à certains souvenirs des chrétientés du midi de la France. Quelques Églises de ce pays croyaient avoir reçu la lumière de l'Évangile, et avoir été fondées par Simon le Lépreux, au moment où il s'avançait vers les régions plus reculées de la Gaule. Telle était, entre autres, la tradition de l'Église de Maguelone (2).

Hildebert parcourut donc une partie de l'Italie, recueillant partout des aumônes pour réparer les désordres que la guerre avait causés dans son diocèse. Il fut partout accueilli avec la plus grande distinction par les évêques et les princes. Enfin, ayant appris le retour du Pape, il se rendit au-devant de lui. Il supplia le Pontife de lui permettre de déposer le poids de l'épiscopat et de se retirer dans l'abbaye de Cluny, pour y finir en paix le reste de ses années sous l'habit de Saint-Benoît (3). Mais Paschal II,

quelques-uns veulent qu'il ait tenu ce nom de Lépreux du chef de sa famille. Vid. Cornelius a Lapide, *in Matthæum*.

(1) *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, Introd., p. LIII et suiv. — On peut dire cependant que l'Église du Mans n'a jamais professé l'opinion qui identifie saint Julien avec Simon le Lépreux; car aucun des missels de cette Église ne porte pour l'évangile de la fête de notre apôtre le passage relatif à Simon le Lépreux.

(2) D. Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, t. I, p. 617. — Le savant historien du Languedoc emprunte cette tradition à Gabriel, dont il rejette, du reste, le témoignage.

(3) Habeo igitur, atque ago vestræ gratias religioni, cujus signum, quasi reus aram, jamdudum complexus essem, si consultus Papa, pontificis onus amoliri permisisset.— *Venerabilis Hildeberti opera*, lib. III, epist. VII, col. 175.

qui avait été lui-même arraché aux paisibles travaux du cloître pour être élevé au suprême pontificat, n'acquiesça pas aux vœux de notre évêque. Hildebert se hâta donc de revenir dans son diocèse. Le voyage fut accompagné de beaucoup de périls; on tendit plusieurs fois des piéges au prélat pour lui ravir les objets précieux dont il était chargé. Le vaisseau qu'il montait fut aussi accueilli de tempêtes dans lesquelles il courut les plus grands dangers.

Mais le séjour que Hildebert fit dans l'abbaye de Lérins faillit lui devenir fatal. Après y avoir demeuré quelque temps, il venait de quitter cette île, le matin même du jour de la Pentecôte, lorsque des pirates, ennemis du nom chrétien, y firent une invasion. Ils renversèrent le monastère presque tout entier, et firent un massacre général de tous les moines qu'ils purent saisir. Un petit nombre de ces religieux se sauva en se cachant dans les trous de la terre, et dans une tour dont les barbares ne purent s'emparer. Hildebert fut témoin de ces désastres, et il attribua aux prières des religieux de Cluny et de leur saint abbé le bonheur qu'il eut d'échapper à un danger si imminent. Dès qu'il fut rentré au Mans, il s'empressa d'écrire à saint Hugues pour le remercier de la protection qu'il lui avait accordée. Il lui rapporte tous les efforts qu'il a tentés auprès du Souverain Pontife pour obtenir la permission de se retirer à Cluny, et lui recommande Geoffroy de Mayenne, qui venait d'abdiquer le siége épiscopal d'Angers pour se faire religieux dans cette abbaye (1).

De retour dans le Maine, Hildebert distribua les trésors qu'il avait reçus au delà des Alpes entre les églises les plus nécessiteuses du diocèse; il en réserva une partie considérable pour relever les ruines de l'église cathédrale, et construire un nouveau palais épiscopal. La demeure des évêques était située à l'occident de l'église Saint-Julien,

(1) Lib. III, epist. VII. — Les historiens de l'Église, de l'ordre de Saint-Benoît et de la Provence, font remarquer que la lettre de Hildebert qui vient d'être analysée, est le seul document qui fasse connaître les ravages subis à cette époque par l'île de Lérins.

il la transporta à l'orient, et il la fit bâtir près de l'église du Saint-Sauveur, dans un local qu'occupait autrefois la cour de l'évêque Gervais. Le domaine d'Yvré-l'Évêque fut aussi agrandi par des acquisitions nouvelles, et un palais y fut construit (1).

Hildebert trouva à son retour de nouveaux désordres, auxquels il avait donné lui-même occasion, par la trop grande facilité avec laquelle il avait permis à Henri, disciple de Pierre de Bruys, de prêcher dans son diocèse. Il y avait environ cent ans que les cathares avaient fait leurs premières tentatives pour implanter leurs erreurs dans notre pays; une prompte et énergique répression avait contraint ces hérétiques de rentrer dans l'ombre. Vers la fin du xe siècle, l'hérésie se montrait, comme un nuage chargé de la foudre, au nord et au midi. A Paris, Abailard; à Bresse, son disciple Arnauld; en Flandre, Tanchelin; dans la Bretagne Armorique, Eudes Coulon, surnommé l'Enragé; en Provence, Pierre de Bruys; dans le Maine, puis dans l'Aquitaine, Henri et ses apôtres d'erreur. Tous élevaient la voix contre Rome. Déjà l'abeille de la France avait sifflé à l'abeille d'Italie, dit saint Bernard (2); le signal de la guerre était donné. On attaquait le baptême des enfants, le purgatoire, la présence réelle. Sans s'entendre sur un symbole commun, tous s'unissaient pour attaquer l'Église. En effet, on a souvent confondu Pierre de Bruys et son disciple Henri avec les cathares; c'est une erreur réfutée par l'histoire et par la comparaison des doctrines. Ce qui est possible, ce qui est très-probable, au moins pour le Maine, c'est que le levain d'erreur déposé dans les masses par les cathares, et l'opposition que ces fausses doctrines entretenaient contre le clergé catholique, servirent de prétexte et d'occasion à la prédication de Pierre et de Henri. Mais ceux-ci connaissant mieux

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 310.

(2) Sibilavit apis, quæ erat in Francia, api de Italia..... Sanctus Bernardus, *Epist.* CXCIX.

l'Écriture sainte, et ayant, comme disciples d'Abailard, un esprit plus réellement philosophique, avaient reconnu sans doute l'inconséquence du dualisme. Ils se bornaient combattre les prérogatives du Siége Apostolique, la hiérarchie de l'Église, et affectaient de s'appuyer uniquement sur la Bible. Ils ne niaient la vertu du baptême que pour les enfants, ne rejetaient pas le mariage et permettaient l'usage des viandes : différences essentielles entre leur doctrine et celle des cathares. Pierre de Bruys commença à prêcher vers l'an 1106 ; mais déjà quelques années avant les premières prédications de cet imposteur, vers 1101, les cathares étaient si nombreux dans l'Agénois, et professaient si hautement leur dualisme, que Raoul Ardent, prédicateur de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, dut s'élever publiquement contre eux (1). Robert d'Arbrissel, appelé à Toulouse par l'évêque Amélius en 1114, se rendit également à Agen, et par sa puissante éloquence réussit à ramener plusieurs hérétiques de leurs erreurs (2). Cependant le Midi fut bientôt tout en feu, et ce que l'on remarque, c'est que les seigneurs licencieux, les magistrats et les bourgeois fiers de leurs libertés municipales, témoignaient de jour en jour moins de disposition à se soumettre à l'autorité de l'Église ; ils se soulevèrent même en armes contre les prélats, pour soutenir les hérétiques (3).

Instruit de l'état des esprits dans le Maine, par les correspondances secrètes que se transmettaient sans cesse d'un bout de l'Europe à l'autre tous les rameaux de l'association cathare, Pierre de Bruys y envoya, comme on vient de le rapporter, son disciple Henri pour implanter sa doctrine dans ce pays, en même temps qu'il s'efforçait

(1) D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. I, p. 9.

(2) *Clypeus nascentis Fontebraldensis ordinis*, t. I, p. 147.

(3) Schmidt, *Histoire et doctrine de la secte des cathares*, t. I, p. 37 et suiv. — Voir, sur les doctrines d'Arnauld de Bresse, de Pierre de Bruys et de Henri, une savante dissertation du baron d'Eckstein, dans *le Catholique*, t. IX, p. 394-531.

d'établir ses faux dogmes dans le Midi. L'opposition qui depuis l'épiscopat de Hoël s'était manifestée contre les prélats, et les troubles de la guerre préparaient à de nouvelles émotions; les sectaires pouvaient donc s'attendre à quelque succès dans leurs funestes desseins. Henri était originaire de Lausanne suivant les uns (1), suivant d'autres il était né à Toulouse (2). Lorsqu'il se présenta au Mans pour y annoncer sa doctrine, il n'était pas encore connu pour un apôtre de l'erreur (3) : car il sortait de la retraite où il s'était imbu des dogmes pervers des hérétiques; et l'évêque Hildebert se laissa surprendre à ses démarches feintes et à ses déguisements hypocrites (4). Henri était encore jeune, d'une taille élevée; il portait les cheveux noués et la barbe longue; quand il prêchait, sa voix avait un accent terrible, et l'animation de ses yeux, de son visage, produisait les effets les plus étonnants. Simple dans ses vêtements, acceptant un asile dans toutes les maisons qui s'ouvraient pour le recevoir, il marchait nu-pieds sur la terre couverte de frimas. Il affectait en tout la plus grande austérité; mais, sous cet extérieur de mortification, il cachait les plus honteux déréglements, comme la suite le fit voir (5). Pour inspirer une plus grande confiance aux masses, Henri et ses disciples se couvrirent de l'habit monastique, et ils cherchèrent à se faire passer pour quelques-uns de ces saints ermites qui remplissaient alors les forêts du Maine. L'hérésiarque envoya d'abord devant lui deux de ses émissaires, qui commencèrent à prévenir le peuple et surtout les habitants des faubourgs. Pour tromper plus

(1) Ber. Lutzenbourg, *Catalogus hæreticorum omnium*. — D. Briant, *Cenomania*.

(2) Prateolus, *Elenchus hæreticorum*.

(3) Per idem fere tempus in adjacentium finibus regionum surrexit quidam hypocrita..... *Vetera analecta*, t. III, p. 312.

(4) D. Mabillon, *De henricianis, aliisque hæreticis a Bernardo repressis*, dans sa Préface générale des œuvres de saint Bernard, § VI.

(5) Matronæ etiam atque impuberes pueri (nam utriusque sexus utebatur lenocinio) pro varia vice huic accedentes, excessus suos profitentur... *Vetera analecta*, t. III, p. 313.

sûrement les masses, ils arrivèrent au commencement du carême, portant au bout de leurs bâtons des croix de fer, eux qui enseignaient à leurs adeptes à démolir les églises et à détruire les croix (1). Il vint ensuite lui-même et obtint de Hildebert, qui se préparait à partir pour l'Italie, la permission de prêcher dans le diocèse. La foule entoura bientôt cet homme, dont les dehors inspiraient autant de confiance que sa parole enthousiaste excitait d'applaudissements.

Lorsque les émissaires de l'erreur se furent assurés de l'ascendant dont ils jouissaient, ils commencèrent à débiter leur doctrine. Ils enseignèrent que le baptême ne servait de rien aux enfants; que les adultes ne tiraient aucun avantage de leurs bonnes œuvres; qu'il ne fallait point bâtir d'églises, mais renverser les anciennes; que le culte et l'invocation des Saints étaient superflus; qu'on ne devait point chanter de psaumes ni d'hymnes dans les assemblées des fidèles; qu'il fallait fouler aux pieds les images et les reliques des Saints, et briser les croix. Ils ajoutaient encore d'autres erreurs répandues autrefois par Vigilance et quelques anciens hérétiques. Tels étaient les dogmes qu'ils enseignaient publiquement; mais ils avaient une doctrine secrète pour les initiés, où l'extravagance et l'impiété étaient poussées beaucoup plus loin. Toutes les folies rêvées par le gnosticisme figuraient dans leur symbole, même les plus monstrueuses, comme la communauté des biens et des femmes. Dans les assemblées que Henri tint au Mans, surtout dans les deux faubourgs de Saint-Vincent et de Saint-Germain, les femmes initiées à ses infâmes mystères brûlèrent leurs vêtements, et parurent aux assemblées de la secte dans un état complet de nudité. Les affreuses débauches inventées par les hérétiques, et reprochées par les païens aux premiers chrétiens,

(1) Gerebant ex doctoris consuetudine baculos, vexillum crucis in quorum vertice ferro fabricatum erat infixum... *Vetera analecta,* t. III, p. 313 et 314.

furent prêchées et pratiquées dans ces conciliabules. Les choses furent poussées si loin, et le nombre des victimes de l'erreur devint si grand, que ces malheureux cessèrent de rechercher les ténèbres pour couvrir leurs infamies, et osèrent les étaler au grand jour (1).

Ces honteuses saturnales ne soulevaient pas l'indignation du peuple du Mans, dont Henri avait trouvé moyen de capter la faveur. Pour parvenir plus sûrement à son but, il se mit à prêcher publiquement le nivellement de toutes les conditions, doctrine déjà répandue à cette époque par les millénaires, les gnostiques et les manichéens (2). Gagnant toujours du terrain, les hérétiques parvinrent à exciter une telle tempête contre le clergé, que la vie des prêtres fut menacée. A plusieurs reprises, la foule séduite se rua sur leurs maisons et sur leurs biens, et tout fut livré au pillage. Non contents de ces excès, les fanatiques avaient résolu de lapider tous les ecclésiastiques, et de les suspendre ensuite au gibet (3). Le comte et les magistrats comprirent enfin que leur autorité, aussi bien que celle de l'Église, allait être compromise, et que les novateurs ne pouvaient être contenus que par la force. En même temps, trois clercs de la ville du Mans, Hugues d'Oisseau, Guillaume Boitvin (4) et Payen Aldric, formèrent l'entreprise courageuse de renverser l'idole populaire; ils se présentèrent un jour pour entrer en conférence publique avec Henri; mais le peuple se jeta sur eux, ils furent cruellement frappés et traînés dans la boue. Ils durent leur salut, moins à une fuite rapide, qu'aux soldats du comte Hélie.

Le chapitre de la cathédrale répondit à toutes ces violences par une sentence d'excommunication. Le chanoine Guillaume La Mouche eut le courage d'aller notifier l'anathème en présence de Henri et de ses principaux adeptes.

(1) *Vetera analecta,* t. III, p. 316 et 317.— D. Bouquet, t. XII, p. 547.
(2) D'Eckstein, *loc. cit.,* p. 406.
(3) *Vetera analecta,* t. III, p. 314.
(4) Guillelmus qui non bibit aquam.

Mais il n'eût jamais pu se faire entendre, et sa généreuse fermeté n'eût remporté d'autre prix qu'un horrible supplice, s'il n'eût été protégé par l'un des principaux officiers du comte Hélie. Cette force militaire n'empêcha pas la foule de faire entendre des menaces terribles pendant toute la lecture de la sentence. Quant à Henri, il ne tint aucun compte de l'arrêt ecclésiastique. A toutes les accusations énoncées dans la lettre du chapitre, il ne répondit que par ces mots dédaigneusement adressés au chanoine Guillaume La Mouche : « Tu mens ; » et il n'en continua pas moins de prêcher publiquement dans les quartiers de Saint-Germain et de Saint-Vincent (1).

L'hérésiarque fut encore assez longtemps arbitre souverain de la ville ; et si le comte Hélie, qui ne se faisait plus d'illusion sur le but de ses prédications, ne le bannit pas du territoire, c'est qu'il craignit de soulever les masses, en employant la force. Fanatisée par ce prophète de mensonge, la populace lui apportait tout ce qu'elle pouvait posséder, et venait le déposer à ses pieds ; le plus souvent Henri affectait un grand mépris pour ces dons et ne voulait pas même les toucher, content de l'empire absolu qu'il avait usurpé sur les âmes. A son instigation, le peuple ne voyait plus dans le clergé séculier que des publicains et des idolâtres, et ne voulait plus avoir aucun commerce avec ses prêtres. « Que de maux l'hérétique a faits et fait encore chaque jour dans l'Église de Dieu ! s'écrie à cette époque saint Bernard ; les temples n'ont plus de fidèles, les peuples n'ont plus de prêtres, les prêtres n'obtiennent plus le respect qui leur est dû ; pour tout dire, les chrétiens n'ont plus de Christ..... (2). »

Ces désordres régnèrent longtemps, et ne cessèrent qu'au moment où Hildebert rentra dans le diocèse, à son retour d'Italie. Dès que l'hérésiarque fut instruit de l'arrivée du prélat, il quitta la ville du Mans et se dirigea vers

(1) *Vetera analecta,* t. III, p. 316. — D. Bouquet, *loc. cit.*
(2) Bernardus, *Epist.* CCXLI.

Saint-Calais, où il recommença à dogmatiser. Pendant ce temps-là, Hildebert faisait son entrée dans la cité; un nombreux cortége de clercs marchait à sa suite, et le peuple s'était rassemblé selon la coutume. Mais lorsque, suivant l'usage, le pieux évêque étendit la main pour donner la bénédiction pastorale, des imprécations violentes se firent entendre contre les calomniateurs du céleste envoyé, et contre le prélat lui-même, qui l'avait d'abord si favorablement accueilli. « Nous ne voulons pas, lui disait le peuple, de ta bénédiction; bénis, s'il te plaît, sanctifie cette vile poussière; pour nous, nous avons notre père, notre pontife, notre avocat, qui est au-dessus de toi par sa puissance, par ses mœurs, par son savoir! » Dieu vengea aussitôt son ministre outragé : un incendie éclata au même instant dans les faubourgs de la ville, là même où l'erreur s'était établie; et une partie considérable de ces quartiers fut soudainement réduite en cendres. Cette terrible leçon ne suffit pas néanmoins pour ouvrir les yeux d'un peuple séduit (1).

Hildebert employa toutes ses ressources pour ramener ceux que l'erreur avait entraînés; mais il comprit que le meilleur moyen de déjouer les trames de l'ennemi de la vérité, était de le confondre lui-même publiquement.

Peu de jours après son retour au Mans, le prélat se rendit à Saint-Calais au-devant de l'agitateur, voulant entrer en conférence publique avec lui, et le démasquer aux yeux de ses adeptes. Il y réussit d'une manière fort ingénieuse : il lui demanda à quel ordre hiérarchique il avait été promu; Henri répondit qu'il était diacre. L'évêque voulut savoir s'il avait assisté ce jour-là aux saints mystères; et sur sa réponse négative, il lui proposa de réciter avec lui les psalmodies du matin; mais l'hérétique fut contraint d'avouer qu'il ne les savait pas par cœur. Afin de le pousser à bout, Hildebert commença à réciter les psaumes de l'office de la sainte Vierge, et l'ignorance que Henri laissa paraître encore sur cet article,

(1) *Vetera analecta*, t. III, p. 318. — D. Bouquet, *loc. cit.*

le couvrit de confusion aux yeux de tout le monde (1). Tous les clercs à cette époque, et surtout ceux qui étaient enrôlés dans la milice monastique, devaient avant tout posséder de mémoire le psautier tout entier; et, par cet innocent stratagème, Hildebert avait pu faire comprendre à tout le monde que Henri usurpait à tort la qualité de diacre et celle de moine. Convaincu de mensonge et d'ignorance, en présence d'une nombreuse assemblée, l'imposteur s'enfuit hors du diocèse. Le plus difficile restait à faire; il s'agissait de ramener le peuple que l'hérétique avait trompé par ses artifices, ses déguisements hypocrites et ses promesses décevantes. Après l'exil de Henri, un siècle même après sa mort, on comptait encore au Mans plus d'un défenseur de ses opinions et de sa personne; on leur donna le nom de henriciens (2). Hildebert eut cependant la consolation de faire rentrer au sein de l'Église un assez grand nombre de ceux qui s'étaient laissé séduire. Parmi eux étaient deux clercs nommés Cyprien et Pierre. Après s'être assuré de la sincérité de leur conversion, l'évêque en donna avis à tous les archevêques et évêques par une lettre circulaire, dans laquelle il recommande les deux coupables repentants à l'indulgence des prélats, avec une tendresse paternelle (3). Ce qui contribua beaucoup à ramener une partie de ceux qui étaient tombés, ce furent les mœurs infâmes, les vols, les crimes de toute nature dont l'hérésiarque et ses disciples furent convaincus. Les malheureuses victimes de ces imposteurs, revenues à des sentiments plus chrétiens, et libres de la

(1) *Vetera analecta,* t. III, p. 319. — D. Bouquet, t. XII, p. 547.

(2) *Vetera analecta,* loc. cit.

(3) Præsentium latores, Cyprianus scilicet et Petrus..... secuti quidem pseudoprophetam..... Henricus is erat, magnus diaboli laqueus, et celebris armiger Antichristi. Huic et habitu religionem et verbis litteraturam simulanti tamdiu præscripti fratres adhæserunt, donec eis et turpitudo in vita, et error innotuit in doctrina..... ad nos transierunt, cujus diœcesim pestis ea sic infecerat, ut renitens ei clerus vix intra parietes Ecclesiæ suam tueretur libertatem. Post multas autem tribulationes, serpens ille crepuit apud nos..... *Ven. Hildeberti opera,* lib. II, epist. XXIV, col. 119.

fascination qu'ils avaient exercée sur elles, envisageaient enfin l'abîme dans lequel elles s'étaient précipitées, et faisaient l'aveu public de leur faute (1).

Ainsi Henri fut contraint de s'enfuir chargé de la malédiction presque universelle. Il répandit ses erreurs dans d'autres diocèses ; ceux de Poitiers, de Bordeaux et autres dans le midi de la France, furent visités par lui et par les missionnaires de ses infâmes doctrines. C'est vers la Pentecôte de l'année 1108 qu'il avait été contraint de s'enfuir du Maine, où il avait triomphé durant près de quatorze mois ; dix ans plus tard, il se trouvait en Provence, poursuivant ses projets contre l'Église, et venant en aide à son maître Pierre de Bruys. En vain, en 1119, le deuxième concile de Toulouse s'était prononcé contre les novateurs ; ils n'en eurent que plus d'audace. Chassés de la Provence par les évêques, Pierre et Henri se rendirent à Saint-Gilles. Ce fut pour y brûler les croix et y violer publiquement l'abstinence du Vendredi-Saint. Le peuple, indigné de leurs profanations, accepta le défi : Pierre de Bruys mourut sur un bûcher ; mais Henri se mit à couvert par la fuite.

Pour prévenir de nouveaux scandales, saint Bernard se mit à parcourir les villes du Languedoc. Dans l'intérêt de la foi et du salut des peuples, il écrivit au comte Alphonse de Saint-Gilles, pour lui reprocher sa criminelle indifférence, et pour l'inviter à s'armer d'une légitime sévérité contre l'hérétique Henri. « Il est dans tes domaines, lui dit-il, couvert d'une peau de brebis, ce loup ravissant. Mais, en vertu du signalement donné par le Seigneur, nous le reconnaissons à ses fruits..... Les églises ressemblent à des synagogues ; on conteste la sainteté au sanctuaire de Dieu ; les sacrements n'ont plus rien de sacré ; les fêtes sont dépourvues de solennité. Les hommes meurent dans leurs péchés; les âmes sont emportées au

(1) *Ven. Hildeberti opera*, loc. cit. — D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 312, 323. — D. Bouquet, t. XII, p. 547.

tribunal redoutable, sans avoir été réconciliées par la pénitence, ni munies de la sainte communion. Aux enfants des chrétiens on ferme la voie du Christ, en leur interdisant la grâce du baptême..... Non, cet homme n'est pas de Dieu, puisqu'il fait et enseigne des choses si contraires à Dieu. O douleur! il est pourtant suivi par la foule, il a un peuple de fidèles ! malheureux peuple ! A la voix d'un seul hérétique se sont tues toutes les voix des prophètes et des apôtres, qui, dans leur concert unanime de vérité, ont annoncé que de la réunion de toutes les nations en la foi du Christ surgirait une Église unique. Ainsi donc ils nous ont trompés, les oracles divins; trompés sont nos yeux et nos esprits qui voient pourtant l'accomplissement des prédictions qu'ils ont lues..... C'est ce qui m'a engagé, malgré mon extrême faiblesse, à me diriger vers ces provinces plus particulièrement en proie aux ravages du féroce dévastateur..... Chassé de toute la France par sa méchanceté, il n'a trouvé d'asile que dans ces contrées. C'est là que, plein de confiance, sous ta domination, il exerce toute sa fureur sur le troupeau du Christ. Vois, prince illustre, si cela convient à ton honneur. Il n'est pas étonnant que ce rusé serpent te trompe, puisqu'il présente les dehors de la piété, dont il a complétement abdiqué le sentiment. Mais apprends qui il est. C'est un apostat qui, après avoir quitté l'habit religieux, car il était moine (1), est retourné aux souillures de la chair et du siècle, comme le chien à son vomissement. La honte, ou plutôt la grandeur de son crime, ne lui permettant pas d'habiter parmi ceux qui le connaissaient, il a pris le bâton de voyageur, il a marché à l'aventure, errant et fugitif sur la terre. D'abord mendiant, il s'est mis à trafiquer de l'Évangile, car il était lettré, et, vendant la parole de Dieu, il a évangélisé pour manger. Alors, s'il pouvait extorquer des

(1) On a vu plus haut que Henri avait seulement pris l'habit religieux, mais n'avait jamais été moine. — Cfr. *Ven. Hildeberti opera*, col. 119. — D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 314.

simples du peuple ou de quelque matrone plus qu'il ne lui fallait pour vivre, il le mettait au jeu, ou il le dépensait plus honteusement encore. Souvent, après les applaudissements et les succès de la journée, la nuit on l'a trouvé avec des femmes, ce faux prédicateur. Tu peux t'informer, noble comte, de quelle manière il est sorti de Lausanne, du Mans, de Poitiers, de Bordeaux : l'accès lui est fermé partout, car partout derrière lui il a laissé de hideux vestiges. Eh quoi! d'un tel arbre attendais-tu donc de bons fruits? De la terre qui le porte l'odeur pestilentielle s'est répandue par le monde ; selon la parole du Seigneur, un mauvais arbre ne saurait produire de bons fruits..... (1). »

Plusieurs évêques et jusqu'au légat du Saint-Siége accompagnaient l'abbé de Clairvaux dans sa marche pour terrasser l'hérésie, tant les efforts de Henri avaient semblé redoutables! Comme cet apôtre de l'erreur s'enorgueillissait de sa science, Dieu suscita contre lui une jeune fille, qui après des extases de plusieurs jours, dans lesquelles la sainte Vierge et saint Pierre lui apparaissaient, affermissait le peuple dans sa foi et réfutait l'hérétique (2).

D'autres hérétiques répandaient à la même époque leurs dogmes pestilentiels dans des diocèses éloignés de celui du Mans. Comme l'autorité de Hildebert était grande, ils cherchaient à se couvrir de son nom. Instruit de cette imposture, notre prélat écrivit une lettre dans laquelle il donne un démenti formel aux mensonges de l'hérésie, et prend Dieu à témoin qu'il n'a jamais ni dit ni pensé rien de semblable aux sentiments qui lui sont faussement attribués. Les erreurs débitées par le sectaire que réfute Hildebert, et qui semblent avoir été en partie celles de l'hérétique Vigilance, paraissent si insensées à notre évêque, qu'il ne prendrait pas même la peine de les attaquer, s'il n'eût appris que quelques personnes en étaient infectées. Pour venir au secours de ces âmes chancelantes, le saint prélat

(1) Bernardus, *Epist.* CCXLI.

(2) Raoul de Diceto, apud Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. II, p. 262.

démontre solidement la doctrine de l'Église sur l'invocation des Saints. Sa lettre ou traité est regardée avec justice comme l'un des plus beaux monuments du XIIe siècle sur ces matières (1).

Si les disciples de Henri se maintinrent encore longtemps dans le Maine, comme nous l'avons dit, on ne doit pas en être surpris. Les disciples de Bérenger, de Roscelin et d'Abailard, tous imbus des maximes d'une philosophie rationaliste, dès qu'ils s'élevèrent contre la hiérarchie et les dogmes de l'Église, vinrent, à l'instar d'Arnauld de Bresse, se mêler aux sectaires montanistes. Ils exploitèrent à la fois leurs propres doctrines et celles des nouveaux manichéens, s'efforçant de réunir et d'associer le tout, et de composer, par des affiliations forcées, un système unique, formé des sectes théosophiques et mystiques les plus hétérogènes. Ce syncrétisme s'étendit encore plus loin; il embrassa des débris de communions ariennes, que nous pouvons appeler vaudoises, pour les comprendre sous la dénomination la plus générale, et qui s'étaient souvent confondues et amalgamées, soit avec des fanatiques millénaires, soit avec des cathares pleins de finesse et sachant se voiler. Si les vues de Henri, de Pierre de Bruys et d'Arnauld de Bresse avaient eu leur plein succès, si cet immense mouvement des affiliations secrètes au moyen âge eût pu se régulariser, la réforme des Luther et des Calvin, étouffée dans son germe, eût fait place à une autre réforme, moins fondée sur l'interprétation de la Bible, et qui, dans son mélange de doctrines orientales, eût offert un chaos beaucoup plus confus encore (2).

(1) Lib. II, epist. XXIII. — D. Beaugendre pense que les hérétiques combattus par Hildebert en cette lettre sont les henriciens ; il nous semble que, s'il en était ainsi, notre docteur n'eût pas manqué de dévoiler la conduite du chef de ses adversaires. — *Vener. Hildeberti opera,* col. 114-119. — Cfr. D. Ceillier, t. XXII, p. 21, et *Histoire littéraire de la France,* t. XI, p. 295.

(2) D'Eckstein, *loc. cit.,* p. 415.

Après tant d'épreuves pour la foi des peuples, il était nécessaire que la parole de Dieu fût exposée avec force et avec une grande exactitude. Les solitaires dont nous avons parlé précédemment vinrent au secours de l'évêque et de son clergé ; les exemples de leur vie pénitente ajoutaient à l'énergie de leur parole, et le peuple montrait une prédilection marquée pour leur enseignement. Hildebert ne s'en reposa pas entièrement sur le dévouement des moines ; dans des discours remplis d'une doctrine profonde et d'une onction pénétrante, il savait mettre à la portée de tous les esprits les dogmes les plus élevés de la religion. Il nous reste cent quarante sermons (1) de cet illustre évêque. Le style en est clair, familier et rempli de citations des saints Pères et de l'Écriture, qui est prise ordinairement dans le sens allégorique (2).

Parmi les traits les plus intéressants sur la foi en Jésus-Christ, on doit remarquer les suivants : « Aucun des hommes nés avant la venue de Jésus-Christ n'a pu être sauvé sans la foi en ce médiateur de Dieu et des hommes (3). Sorti du sein de Dieu, son père de toute éternité, c'est-à-dire engendré de lui dans une égalité parfaite, il est venu en ce monde, non en changeant de lieu, parce qu'il était dans le monde par son immensité, mais en se revêtant de la chair pour se montrer aux hommes, sans aucun changement de sa nature (4). C'était le moyen le plus convenable pour le rachat du genre humain, qui était le motif de son incarnation. Le premier homme avait perdu tous

(1) Quelques critiques lui en attribuent un plus grand nombre.

(2) Quelques-uns des sermons de Hildebert paraissent obscurs et sans suite ; mais des critiques habiles pensent que ceux-là ne sont pas de notre évêque. D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 354. — D. Beaugendre et D. Ceillier, au contraire, les lui attribuent. — D. Ceillier, *Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. XXII, p. 25. — Ellies Dupin n'avait lu que trois sermons de Hildebert, et il prononce que tous sont « faibles et languissants. » *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, XIIe siècle, p. 501.

(3) Serm. LXXII, col. 595.

(4) Serm. VIII, col. 246 et 247.

ses descendants, il fallait que l'homme les délivrât de l'esclavage du démon. S'il eût été vaincu par tout autre que par un homme, la victoire n'eût pas été équitable, il y aurait eu injustice à enlever de force au démon l'homme qui s'était assujetti volontairement à son empire; d'un autre côté, il fallait que cet homme rédempteur fût Dieu, afin qu'il ne fût pas lui-même sujet au péché (1). »

Parlant du mystère de l'incarnation, Hildebert dit : « Voilà ce que Dieu a fait de nouveau sur la terre, Jésus-Christ est né de la chair sanctifiée d'une vierge par l'opération seule du Saint-Esprit. Né donc Fils de Dieu dans la vérité de la nature, il est né aussi fils de l'homme dans la vérité de la nature, en sorte qu'il est vrai Dieu et vrai homme; mais un seul fils et un seul Christ par l'union des deux natures, sans confusion ni mélange. Nous disons que la sainte Vierge est la mère non-seulement de l'homme, mais de Dieu, parce que celui que le Père a engendré de toute éternité, la sainte Vierge l'a conçu et enfanté dans le temps (2). »

Hildebert devait insister sur ces points fondamentaux du dogme chrétien. Les hérétiques manichéens, ariens, cathares, et autres sectaires qui pullulaient de toutes parts dans ces premières années du XIIe siècle, attaquaient sans cesse ces vérités consolantes. Ardents propagateurs des troubles et des scandales, ils jetaient au milieu d'un peuple peu éclairé le doute et le mépris sur les questions les plus élevées de la croyance universelle. Les désolantes doctrines semées par ces apôtres de l'erreur allaient toutes à nier le mystère adorable de nos autels, et d'ailleurs les enseignements de Bérenger avaient agité profondément les esprits, comme on l'a vu sous les épiscopats d'Avesgaud et d'Arnaud. Notre savant et zélé prélat ne manqua pas d'instruire son peuple sur ce mystère, centre et aliment de la piété chrétienne. On compte jusqu'à

(1) Serm. IX, col. 254.
(2) *Vener. Hildeberti opera*, col. 251-258.

vingt de ses sermons parmi ceux qui nous restent, tous consacrés à traiter de l'incarnation ou de l'eucharistie.

« La nature humaine, dit Hildebert à son peuple, la nature humaine, que Jésus-Christ venait racheter, était corrompue dans l'âme comme dans le corps. Pour guérir l'un et l'autre, il a livré son corps et son âme; et c'est pour les représenter que nous mettons sur l'autel du pain et du vin, afin que, par le pain devenu corps et reçu dignement de nous, notre corps participe en quelque manière et à l'immortalité et à l'impassibilité de celui de Jésus-Christ, et que par le vin changé en sang et reçu de nous, notre âme devienne conforme à celle de Jésus-Christ, dès ce monde comme dans la gloire. Il ne faut pas toutefois s'imaginer qu'en recevant le sang de Jésus-Christ nous ne recevons que son âme, et son corps seulement quand nous recevons son corps. Nous recevons Jésus-Christ tout entier, vrai Dieu et vrai homme, soit en ne recevant que son sang, soit en ne recevant que son corps. Et quoique nous recevons séparément le sang et le corps, nous ne recevons pas pour cela deux fois Jésus-Christ, mais une seule fois. L'usage de recevoir séparément le corps et le sang s'est introduit dans l'Église à l'exemple de Jésus-Christ, qui, dans la dernière cène, donna séparément son corps et son sang à ses disciples. L'eau que l'on mêle avec le vin dans le sacrement est pour représenter l'eau qui coula avec le sang du côté de Jésus-Christ. Au reste, nous ne devons pas douter que le pain ne soit changé au vrai corps du Seigneur par les sacrées paroles de la bénédiction du prêtre, en sorte que la substance du pain ne demeure plus. Jésus-Christ a voulu que la couleur et la saveur du pain demeurassent, et cacher sous cette espèce la vraie substance de son corps, de peur qu'en se présentant à nous sous la qualité d'homme, nous n'eussions eu horreur de manger sa chair (1). » Hildebert, pour marquer le changement du pain et du vin au corps et au sang du Seigneur,

(1) Serm. XXXVIII, col. 422.

se sert déjà du terme de transsubstantiation (1), et il est le premier qui ait employé cette expression; les autres théologiens, comme Pierre de Celles et Étienne d'Autun, ne s'en sont servis qu'à une époque postérieure. On sait que l'Église a adopté ce mot et se l'est rendu propre. Hildebert exige de tous les chrétiens la croyance que le corps de Jésus-Christ peut être consacré par tous les prêtres, soit bons soit mauvais, en prononçant les paroles de la consécration, qu'il appelle *potentielles,* et il atteste que le Saint-Esprit opère en cette consécration (2).

Il était à propos d'instruire aussi les peuples sur le dogme de la grâce, dans un temps où l'hérésie des prédestinatianistes jetait le trouble dans l'Église. Hildebert dit, en parlant de la prédestination, que le Fils de Dieu, qui a préparé de toute éternité ce qui était nécessaire pour l'établissement de l'Église, a prévu aussi, par une disposition et une élection éternelles, le nombre et le mérite des élus, afin que ce qu'il avait arrêté avant les siècles s'accomplît dans le temps, en la manière qu'il l'avait arrêté (3). S'adressant à l'homme déchu de son premier état par le péché originel, il lui dit : « Vous qui, créé dans le bien, et placé dans un lieu de félicité, avez vieilli dans la misère et le péché, étant fait membre du vieil homme, réparé ensuite et réconcilié par la grâce du nouvel homme, vous tombez tous les jours; et toutefois la grâce de secours ne vous fait pas défaut (4). » Il enseigne en un autre endroit que la grâce de Dieu est très-officieuse envers les hommes, et comme engagée par serment à les secourir (5). Si la créature n'est pas juste, c'est sa faute, et non celle de Dieu; il veut que tous les hommes soient bons; et pour leur ôter toute excuse, il leur prépare sa grâce, qui les soutient; il distribue des moyens pour les

(1) Serm. XCIII, col. 689.
(2) Serm. XCIII, col. 689.
(3) Serm. LXXIV, col. 610.
(4) Serm. CXI, col. 772.
(5) Lib. I, epist. XVI, col. 51.

aider ; il offre des récompenses pour les animer, il menace pour les intimider. Cette doctrine suppose de la part de Hildebert celle de la transfusion du péché originel, qu'il établit en effet d'une manière très-expresse en plusieurs de ses discours (1).

Hildebert avait fait une étude particulière des ouvrages de saint Augustin ; ses sermons en portent partout la trace. Disciple du grand docteur d'Hippone, l'évêque du Mans reproduit partout les sentiments de son maître ; il lui emprunte même souvent ses expressions ; mais disciple intelligent et profond, il se maintient toujours en garde contre certaines exagérations que l'ardeur de la controverse avec les pélagiens arracha au docteur africain. Les contestations survenues depuis, surtout au IXe siècle, avaient porté la lumière sur beaucoup de points obscurs encore au Ve.

Notre prélat a la gloire de s'être prononcé l'un des premiers en Occident en faveur du privilége de l'immaculée conception de la sainte Vierge : « C'est avec raison, s'écrie Hildebert, que l'on dit que Marie a couronné son fils (2) ; car elle ne l'a pas conçu de l'arbre de la concupiscence, elle ne l'a pas déshonoré par le péché originel comme font pour leurs enfants les autres femmes ; mais immaculée et intacte, exempte de tout péché, elle a mis au jour le Saint des saints (3). » Parlant de l'assomption de la sainte Vierge au ciel en corps et en âme, faveur qui n'est qu'une conséquence du privilége accordé à la Mère de Dieu, Hildebert s'exprime formellement en faveur de cette croyance, et il appuie son sentiment sur la magnifique collecte qui se lit dans le Sacramentaire grégorien, et que toutes les Églises d'Occident, à peu d'exceptions près, chantaient alors au jour du triomphe de Marie (4).

(1) Serm. XXV, CXI, CXII, col. 216, 233 et 782.

(2) Videte regem Salomonem in diademate quo..... — *Cant.* III, 11.

(3) Serm. LXI, col. 537 et 538. — Cfr. Serm. LXIX, col. 580 ; Serm. CI, col. 731 ; et dans le *Tractatus Theologicus*, c. XIII, col. 1047.

(4) Hodierna clamat oratio : *Nec tamen mortis nexibus deprimi*

S'il nous était possible de parcourir tous les sermons de Hildebert, nous le verrions offrir pareillement sur presque tous les dogmes des instructions solides, claires et précises; mais il sera intéressant de relever quelques points de discipline sur lesquels ce grand évêque fournit de précieux renseignements. Il exhorte les fidèles, même les séculiers, à s'abstenir de viande pendant tout le temps de l'Avent, et il semble dire que c'était une pratique générale au commencement du XII[e] siècle, du moins au Mans (1). Nous avons quatre sermons de Hildebert sur les Rogations. « Quoique nous devions toujours chercher le Seigneur, dit-il, il est cependant des jours qui y sont spécialement destinés. Ces jours sont ceux qu'on appelle des Litanies ou des Rogations; ils doivent être consacrés au jeûne, à l'aumône, et à la confession des péchés, afin que notre prière puisse s'élever, sans aucun obstacle, jusqu'au ciel. » Tel est en substance l'exorde du premier sermon de Hildebert sur les Rogations; il y raconte l'origine de cette institution et montre qu'elle a été conservée dans l'Église pour obtenir la délivrance du péché (2). Dans un autre discours sur le même sujet, notre évêque dit que les Rogations furent instituées à Vienne. Il exhorte ses auditeurs à passer ces saints jours, comme les conciles l'ont prescrit, dans la piété, dans une grande humilité de cœur, dans l'abstinence de la viande, dans le sac et la cendre; que personne n'ait la présomption de monter à cheval, mais que tous marchent pieds nus. On peut conclure de ces sermons que le jeûne des Rogations existait encore, au moins dans le diocèse du Mans. On passait aussi ces jours en prières; et les fidèles confessaient leurs péchés. Hildebert distingue entre les péchés véniels et les mortels, entre les péchés secrets et les publics; tous étaient la

potuit, etc. Serm. LIX, col. 524-528. — Cfr. Serm. LX, col. 529-534, Serm. LXI, col. 534-538, et les notes de D. Beaugendre.

(1) Serm. I, col. 215.

(2) Serm. XLV, col. 463.

matière de la confession ; « mais nous devons, dit-il, confesser les péchés graves à ceux qui ont reçu les clefs du ciel ; ce sont les évêques ou les prélats, les docteurs et les prêtres de la sainte Église (1). On n'est dispensé de se faire absoudre par le prêtre que dans le seul cas de nécessité, c'est-à-dire lorsqu'il ne se trouve point de ministre de l'Église (2). L'on doit se confesser avant de commencer le jeûne du carême, parce que c'est renverser l'ordre, de punir les péchés avant de les avoir confessés (3). » Les pénitents étaient exilés de leurs propres maisons pendant le temps de la pénitence (4). On les couvrait d'un cilice, on jetait sur eux de la cendre ; il leur était défendu de se raser la barbe et de couper leurs cheveux ; on les chassait de l'église. Pour l'ordinaire, ils étaient réconciliés le jeudi saint, afin qu'ils pussent recevoir le corps de Jésus-Christ à Pâques avec les autres ; et quelquefois on leur accordait en cette fête la grâce de la réconciliation, quoiqu'ils n'eussent pas achevé entièrement leur pénitence (5). Souvent on imposait des pénitences pour sept années entières, comme le dit notre prélat. On sait que l'Église du Mans conserva jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle un reste de cette ancienne pratique. Le jour des Cendres, quelques personnes qui s'étaient rendues coupables de crimes publics se présentaient dans l'église cathédrale en qualité de pénitents ; on les en chassait avec certaines cérémonies, et on les réconciliait avec les rites prescrits le jeudi saint (6). Les jours de jeûne, on ne mangeait encore que le soir (7). Le dimanche des Rameaux, on lavait la tête des enfants, afin qu'elle fût nette le samedi saint lorsqu'on leur ferait les onctions sacramentelles.

(1) Serm. XLV, col. 458.
(2) Serm. XXIX, col. 366.
(3) Serm. XVIII, col. 301.
(4) Serm. XVIII, col. 298.
(5) Serm. XXXIV, col. 393 et 394.
(6) D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. XI. — Le Brun des Marettes, *Voyages liturgiques en France*, p. 222.
(7) Serm. XXIII, col. 327.

Les sermons de Hildebert abondent aussi en traits de mœurs qui rappellent des usages depuis longtemps oubliés. Parlant de la nécessité de la confession, le prélat, après avoir exposé l'obligation indispensable de déclarer au prêtre les fautes graves, ajoute : « S'il s'agit de ces péchés légers que nous commettons chaque jour, nous pouvons nous les confesser les uns aux autres, parce qu'ils sont lavés par la prière de notre prochain..... Mais ce n'est pas assez de confesser entre nous les péchés légers, et les péchés graves aux prêtres, nous devons encore travailler réciproquement au salut les uns des autres..... Car, dit-il encore plus loin, lorsque vous vous disposez à partir pour aller à Jérusalem, chacun de vous tâche de mener avec lui son frère; à combien plus forte raison devez-vous faire tous vos efforts pour engager vos frères à être vos compagnons dans le voyage de la Jérusalem céleste (1). »

La fête de tous les Saints était suivie de la commémoration des fidèles trépassés ; on jeûnait ce jour-là et on faisait d'autres bonnes œuvres, pour procurer aux âmes détenues dans le purgatoire ou leur délivrance, ou l'adoucissement à leurs peines (2). En considération des fatigues que souffraient les fidèles qui venaient de tous côtés pour assister à la dédicace des églises, les Pères avaient décidé qu'on leur accorderait en ces solennités des indulgences (1). A la procession du dimanche des Rameaux, on portait des fleurs et des palmes que l'on bénissait ensemble (4). A celle du jour de la Purification, on portait des cierges, suivant le décret des Pères (5). Hildebert dit que de son temps on avait coutume dans l'Église de prier la sainte Vierge avec plus d'affection que les autres Saints, et que, lorsqu'on prononçait son nom, on fléchissait les genoux (6). L'habit

(1) Serm. LIV, col. 495-500.
(2) Serm. LXXXV, col. 650.
(3) Serm. LXXXVII, col. 658.
(4) Serm. XXXIII, col. 386.
(5) Serm. LVII, col. 517.
(6) Serm. LVIII, col. 528.

ordinaire des clercs était une tunique qui descendait jusqu'aux talons (1).

Le célibat et la continence sont indispensables aux ministres sacrés, et l'on ne doit ordonner aucun prêtre qui ne s'y engage (2). Celui qui entre dans les dignités de l'Église par la main des laïques, dit Hildebert, n'y entre pas par la porte : ce n'est pas aux laïques qu'a été confiée la dispensation des choses spirituelles ; c'est aux vicaires du Seigneur, c'est-à-dire à ceux qui tiennent la place des apôtres (3). Être avare, c'est être indigne du nom de prêtre (4). Ceux-là sont simoniaques qui vendent les sacrements, qui tirent de l'argent pour les messes, le baptême, les confessions, la prédication, la sépulture, comme le prix de ces fonctions sacrées (5). Hildebert a fait trois sermons contre la simonie, crime alors très-commun, et qu'il a combattu avec toute l'énergie de son zèle (6). On a vu précédemment combien Robert d'Arbrissel et ses disciples éprouvèrent de contradictions de la part du clergé simoniaque de notre diocèse. On trouve aussi beaucoup de traits propres à caractériser l'état du clergé manceau, à l'époque de Hildebert, dans les sermons que ce vigilant évêque prononça dans les assemblées synodales (7). Ces discours sont au nombre de huit; un plus grand nombre s'est perdu ; car l'on sait d'ailleurs, par une foule de chartes, que ces assemblées se tenaient régulièrement au Mans deux fois chaque année, à la Pentecôte et à la Toussaint (8). Dans l'un de ces discours, il exhorte ses prêtres à se rendre les modèles de leur troupeau, et à l'édifier par la prédication et la régularité de leur vie. « Ceux qui ne le font pas

(1) Serm. XC, col. 677.
(2) Serm. LXXVI, col. 615.
(3) Serm. XCII, col. 682.
(4) Serm. XCVI, col. 698.
(5) *Ibidem.*
(6) Serm. XCVI, CXXXIV, CXXXV, col. 697, 860 et 863.
(7) Surtout dans le sermon CXXXX, col. 863.
(8) Serm. LXXXVIII à XCV, col. 662-697.

méritent, dit-il, d'être déposés. Lisez l'Écriture, ajoute-t-il, appliquez-vous à la lecture, pour y trouver de quoi vous édifier vous-mêmes, et des pâturages abondants pour fournir à votre troupeau (1). » Le savant évêque revenait souvent sur l'obligation indispensable pour les pasteurs et les prêtres de lire et méditer l'Écriture sainte. On peut dire que les Pères, saint Chrysostôme même et saint Jérôme, n'ont pas parlé avec plus de force et d'éloquence de cette lecture et des fruits qu'on en retire. « Vous trouverez, dit-il, mes très-chers frères, dans les livres saints, des fleurs et des fruits variés et en grand nombre pour la nourriture spirituelle des âmes dont le Seigneur vous a confié le soin. Ils vous fourniront abondamment ce qui est nécessaire pour guérir les brebis malades, et pour rassasier celles qui sont affamées. Ici, vous verrez la simplicité de l'histoire, et vous entrerez dans les mystères de l'allégorie; là, vous découvrirez la douceur de la morale, d'où vous recueillerez des règles de modestie, des préceptes d'une religion véritable et pure, des exemples d'une vie irréprochable et sainte. Vous y trouverez un fonds qui vous mettra en état d'enseigner les autres, de les persuader de la vérité de la foi catholique, de les instruire sur la pureté des mœurs, de leur prescrire la manière de bien vivre. Vous y puiserez ce qui convient aux personnes, aux lieux, aux temps, aux circonstances, etc. (2). » Rien n'est plus solide et plus instructif sur les devoirs des pasteurs, que le discours auquel nous venons d'emprunter ce passage : il contient en abrégé tout ce que doivent faire les prêtres chargés du saint ministère, pour s'en acquitter, soit en instruisant, soit en donnant le bon exemple. « Car, dit-il, que sert à un pasteur d'instruire par la parole, s'il tue par l'exemple? (3) »

(1) Serm. XCIV, col. 689.

(2) *Vener. Hildeberti opera,* serm. XVI, col. 736-739.—Cfr. 835, 1009, 1169, et passim.

(3) Quid prodest pascere verbo, si occidit exemplo? Serm. XVI, col. 736-739.

Les discours que prononça notre pieux prélat sur la sublimité et la dignité du sacerdoce chrétien ont reçu les plus grands éloges dans tous les temps; on les a comparés avec raison aux écrits de saint Jean Chrysostôme, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Grégoire le Grand sur la même matière (1).

Les contemporains de Hildebert eux-mêmes surent apprécier son mérite; il fut souvent invité à prêcher dans des églises éloignées de son diocèse, et il se rendit quelquefois à ces invitations. On le voit prononcer à Paris trois excellents discours, l'un à la louange de sainte Geneviève (2), deux autres en l'honneur de saint Germain (3). On croit que ces discours furent prêchés dans les abbayes dont ces saints étaient les patrons (4). Notre évêque prononça à Angers, dans l'église abbatiale de Saint-Nicolas, un bel éloge de la vie monastique, vers laquelle se tournaient toujours les aspirations de son cœur; dans ce même sermon il exhorte les fidèles à fréquenter les églises où l'on conserve les reliques des Saints. Ce qui doit, ajoute-t-il, leur inspirer encore plus de respect pour celle de Saint-Nicolas, c'est que le Pape l'a dédiée lui-même (5). Hildebert fit aussi entendre sa voix dans les abbayes de Cluny et de Fontevrault, avec lesquelles il avait contracté des liens particuliers (6). Comme tous les docteurs de son temps, notre évêque se montre dans ses discours très-instruit de ce qui concerne la vie monastique. Adressant la parole aux moines devant lesquels il parlait, il leur dit qu'ils ne doivent point regarder saint Benoît comme le premier instituteur de leur genre de vie; que ce saint patriarche n'a fait qu'ajouter certaines pratiques touchant la nourriture, les habits, les jeûnes, à ce qui s'était pratiqué dans

(1) D. Rivet, *Histoire littéraire de la France,* t. XI, p. 338.
(2) Serm. LXII, col. 538-544. — Cfr. les notes de D. Beaugendre.
(3) Serm. LXIII, LXIV, col. 544-556.
(4) D. Beaugendre, *loc. cit.*
(5) Serm. LXXXVII, col. 657-662.
(6) Serm. LIX, col. 524. — Cfr. les notes de D. Beaugendre, col. 148.

la primitive Église; que les trois choses dans lesquelles consiste la sainteté de leur état, savoir l'amour fraternel, la communauté des biens, et l'obéissance, ont été établies par Jésus-Christ même, lorsqu'il a fondé l'Église (1). On peut remarquer dans l'un des sermons que Hildebert prononça devant des moines, une sentence qui semble avoir inspiré à saint Thomas l'une des plus belles strophes de l'hymne du Saint-Sacrement (2). Dans plusieurs conciles, l'évêque du Mans fit briller sa science et son éloquence, comme on le verra bientôt, mais son attention principale était pour paître son troupeau de la parole qui donne la vie.

Hildebert prononça plusieurs sermons en la solennité du dimanche des Rameaux; et quelques-uns de ces discours sont venus jusqu'à nous (3). Dans aucun il ne fait allusion à la pompe extraordinaire que la procession des Palmes avait cependant dès lors en la ville du Mans. Il serait impossible d'assigner l'époque précise à laquelle on commença à donner à cette fête un aussi grand développement; chaque âge, en se succédant, y ajouta sans doute de nouveaux usages, comme il est constamment arrivé pour toutes les fêtes populaires. Les Manceaux étaient naturellement conduits à entourer cette procession d'une démonstration particulière, par la piété qu'ils ont toujours professée envers l'image du crucifix, ainsi que nous l'avons constaté au IXe siècle (4). Il est probable que la grande pompe donnée

(1) Serm. CXVII, col. 804. — Cfr. Serm. CXVIII, col. 805-808, et les deux suivants.

(2) In ara crucis fuit pretium; in altari ferculum, sive poculum, in morte viaticum, in cœlo præmium. — Voici l'imitation de saint Thomas dans l'hymne *Verbum supernum* :

> Se nascens dedit socium,
> Convescens in edulium,
> Se moriens in pretium,
> Se regnans dat in præmium.

(3) Serm. XXIX-XXXIII, col. 356-389.

(4) *Histoire de l'Église du Mans,* t. II, p. 157, et passim.

à cette procession, et les honneurs particuliers que l'on y rendait à l'image du Sauveur en croix, furent une protestation de la foi de nos aïeux contre les blasphèmes et les sacriléges des henriciens, qui brûlaient l'instrument sacré de notre salut et vomissaient contre lui mille impiétés. L'épiscopat de Hildebert fut d'ailleurs témoin d'une innovation qui donna à la fête des Palmes un caractère particulier au Mans; nous en prendrons occasion de la décrire telle qu'elle a eu lieu jusqu'aux troubles religieux et politiques de la fin du XVIII[e] siècle.

On exposait dans l'église cathédrale, le mercredi de la Passion, une grande croix sur laquelle était attaché un christ de grandeur naturelle. Le vendredi, vers dix heures, l'évêque, le chapitre diocésain et celui de Saint-Pierre-de-la-Cour conduisaient processionnellement à l'église abbatiale de Saint-Vincent ce crucifix, qui y restait exposé à la vénération des fidèles jusqu'au dimanche.

Douze chefs d'anciennes familles, appelés mézaigers ou mieux maiseliers (1), jouissant, en vertu de ce droit héréditaire, de plusieurs priviléges, portaient le crucifix couché et recouvert d'un voile; les deux curés du crucifix dans l'église cathédrale, ceux de Gourdaine et de Saint-Ouen en aube avec l'étole, marchaient pieds nus, placés, les premiers à la tête et aux pieds du christ, les autres à l'extrémité des bras, accompagnant la croix jusqu'au haut de la nef de l'église de Saint-Vincent, où elle était déposée sur un tapis. Lorsque les curés désiraient être dispensés de l'obligation de marcher pieds nus, à raison de la rigueur du froid ou pour d'autres motifs, ils devaient se présenter au chapitre pour en obtenir la faveur souhaitée; mais

(1) Maiselier, et par corruption messaiger, boucher, de *macellum*, selon Borel. — Douze familles du Mans possédaient le droit de *messaige*, lequel se transmettait en ligne directe et collatérale, et de l'épouse au mari. Les *messaigers*, ainsi que les francs bouchers, jouissaient de certaines exemptions de droits de prévôté, péages, etc., dans la ville, dans toute la province du Maine, et même en d'autres parties du royaume. Ils formaient communauté et en tenaient registre.

depuis l'année 1630 environ, les chanoines leur accordèrent la permission générale d'user de chaussures.

Une compagnie d'hommes à cheval, nommés francs-bouchers, et vulgairement lanciers, couverts d'une cuirasse, portant heaume et casque de fer en tête, et armés d'une longue lance de bois d'aune, ferrée, escortait la croix à son retour de Saint-Vincent à Saint-Julien. Ils étaient commandés par un capitaine, un lieutenant et un major, et accompagnés de trompettes, violons et haut-bois, qui marchaient en tête.

Le jour des Rameaux, à sept heures du matin, la procession, à laquelle assistaient le chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour, les officiers du présidial et le corps de ville, sortait de l'église cathédrale pour se rendre à l'abbaye de Saint-Vincent. Aussitôt que le clergé et les compagnies avaient pris leurs places respectives dans le chœur des moines, on chantait l'office de tierce, ensuite on bénissait les rameaux, qui étaient distribués au clergé séculier, aux religieux de Saint-Vincent et aux magistrats. Après l'adoration de la croix, le prédicateur de la station du carême à l'église cathédrale montait dans la chaire de Saint-Vincent. Pendant le sermon, le chapitre avec le présidial et l'hôtel de ville allaient prendre le modeste repas que l'abbaye devait leur servir, consistant en un échaudé pour chacun des convives, du pain, du beurre, de petites herbes, des raves et du vin. A ces mets obligés, les moines ajoutaient généreusement de petits pâtés.

Après le sermon fini, toutes les cloches de l'abbaye sonnaient pour annoncer le départ; les maiseliers enlevaient la croix et la déposaient à la grande porte du monastère donnant sur la rue. Le christ était découvert, orné d'une couronne de fleurs naturelles, et placé debout sur un brancard, avec quatre bouquets aux angles du piédestal.

De leur côté, les lanciers, après s'être réunis chez leur capitaine, allaient chercher le guidon, et conduisaient le procureur du roi, revêtu d'une robe rouge, de son hôtel

à celui du lieutenant général de la sénéchaussée, où se trouvaient le greffier, les huissiers audienciers, tous en robes, et les sergents fieffés avec les ménétriers. L'assemblée déjeunait, et, à huit heures et demie, le cortége à cheval, excepté les ménétriers, se rendait à la porte de l'église de Saint-Vincent, pour accompagner la croix.

Ordinairement la procession sortait avant neuf heures de l'église, à moins que le prédicateur ne prolongeât son discours, auquel on cessait de prêter attention dès que cette heure fatale approchait. En effet, la multitude croyait, et les maiseliers même partageaient cette opinion non fondée, que si le crucifix restait après neuf heures dans l'église des bénédictins, il n'en sortirait plus et deviendrait la propriété de l'abbaye; que, par une conséquence naturelle, la procession n'aurait plus lieu, et que les priviléges des maiseliers et des lanciers demeureraient anéantis. Aussi, pour éviter toute surprise, les maiseliers se partageaient en deux corps; l'un dans l'église gardait à vue le crucifix; l'autre, stationné devant la porte extérieure, pour entendre sonner l'heure, entrait au premier coup de marteau, criant à haute voix : «Neuf heures sonnent.» Les premiers s'empressaient d'enlever la croix et de la porter dans la cour, où elle était placée sur le brancard. Les maiseliers attendaient alors sans inquiétude le clergé, à la suite duquel ils marchaient précédés des ménétriers; après eux venaient la compagnie du présidial, ayant la droite, et le corps de ville, la gauche; les officiers de justice, à cheval, et les lanciers terminaient la procession.

En descendant la rue Saint-Vincent, le sergent porte-guidon s'arrêtait devant la maison nommée l'Écu-de-Bretagne, pour réclamer les droits du comte, c'est-à-dire le quarteron de harengs que devait cette maison. Le sergent disait à haute voix : «La Bunèche à la cour?» Le propriétaire ou son locataire répondait de sa porte : «A la manière accoutumée.» Si personne ne paraissait, on interpellait encore deux fois le seigneur de la Bunèche, défaut était donné, et le propriétaire condamné à l'amende.

La Bunêche ou Beunêche était une terre fieffée de la paroisse de Rouessé.

On s'arrêtait ensuite devant la porte du château, qui se trouvait fermée. Des chantres, placés dans la galerie supérieure, chantaient l'hymne *Gloria, laus*, et un motet, puis la porte, frappée trois fois par l'évêque ou par le chanoine officiant, avec les mêmes cérémonies et chants qui sont encore en usage aujourd'hui, s'ouvrait devant la procession, qui traversait et se rendait à l'église cathédrale. Le concierge de la porte du château était obligé de donner des échaudés aux enfants de chœur. Depuis l'année 1619, cette dernière cérémonie se fait à la porte de la cathédrale. Un chanoine en aube montait sur le brancard lorsque la procession arrivait à l'entrée de la nef de l'église Saint-Julien, baisait le christ et y restait en adoration.

Lorsque la procession était entrée dans la cathédrale, les lanciers, revenant par la porte du château et la rue de l'Oratoire, se rendaient à la place des Halles pour y rompre leurs lances, en présence des officiers de justice. Le seigneur de la Bunêche, armé de toutes pièces, et monté sur un cheval ayant les quatre pieds blancs, devait s'y trouver. Le prieur de la Couture, nommé plus ordinairement le prévôt, le bailli et le procureur fiscal de l'abbaye, avec treize lanciers, y paraissaient aussi, avant d'aller occuper le poste de la Porte-Ferrée, nommée depuis Porte-de-la-Cigogne.

Après que le sergent fieffé avait, par trois secousses, essayé les armes, la joute commençait; chaque cavalier devait, dans trois courses au plus, rompre sa lance contre le poteau dressé à cet effet.

Les courses terminées, le lieutenant général, le procureur et les sergents avec les lanciers retournaient au palais en se dirigeant par la Porte-Ferrée, que gardaient le prévôt de la Couture, les officiers de la juridiction de cette abbaye, avec treize hommes armés de lances ou de hallebardes, rangés du côté droit de la Grande-Rue en montant. Le seigneur de la Bunêche devait également garder ce poste,

L'huissier y criait aussi par trois fois : « La Bunêche à la cour ? » On répondait : « A la manière accoutumée. » La chevauchée continuait sa marche, et la garde se retirait.

Arrivé au palais, le cortége, ayant mis pied à terre, entrait dans la salle d'audience, où le lieutenant général faisait procéder, par le greffier, à l'appel des francs-bouchers et des sergents, tenus d'assister à la cérémonie. Ce magistrat donnait ensuite défaut au procureur du roi contre les absents et contre les cavaliers qui n'avaient pas rompu leur lance ; les uns et les autres étaient condamnés à une amende, consistant pour ces derniers dans la privation de la rétribution à laquelle ils auraient eu droit dans le cas contraire. Enfin le greffier délivrait à chacun des autres lanciers vingt-cinq sous, et dressait procès-verbal de tout ce qui s'était fait dans la fête (1).

Telle était en substance cette cérémonie, autrefois si célèbre, et qui attirait au Mans un concours considérable. Comme la fête du sacre pour les Angevins, elle tenait une grande place dans les habitudes religieuses du diocèse du Mans, et même des Églises voisines. L'importance qu'elle acquit contribua sans doute à diminuer l'éclat que la procession du sacre avait eu d'abord dans la ville du Mans. L'origine de cette fête moitié religieuse, moitié féodale, est restée obscure, ainsi que nous l'avons dit. Mais les traditions constantes de la province ont conservé le souvenir de l'événement qui donna occasion à l'établissement des lanciers, qui faisaient l'un des ornements les plus populaires de la solennité. Le comte Hélie, assistant à la procession des Rameaux, et se trouvant à la station que l'on faisait à

(1) Pierre Hennier, *Cérémonial de l'Église du Mans*, Ms. — Le Corvaisier, *Histoire des évêques du Mans*, p. 766. — *Almanach ou Calendrier du Maine*, 1758, p. 46 et suiv. — *Observations historiques sur la procession du dimanche des Rameaux au Mans*, *Almanach*, 1763, p. 161-206. — Cauvin, dans l'*Annuaire de la Sarthe*, 1832, 1838. — Idem, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 637. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. III, p. 382 ; t. IV, p. 632. — *La Province du Maine*, 1845, n° 10, et 1846, p. 118. — Le Brun des Marettes, *Voyages liturgiques en France*.

l'abbaye de Saint-Vincent, y fut surpris par un corps d'ennemis, qui s'étaient cachés près du monastère; il fut enlevé et emmené prisonnier; mais il recouvra le même jour sa liberté par la bravoure et le dévouement de quelques familles du Mans (1). Pour ne plus devenir la victime d'une semblable surprise, le comte se fit accompagner à cette procession par une garde, qui fit bientôt partie du cortége, et qui, après avoir servi pendant quelque temps à protéger le souverain, n'eut plus d'autre objet dans la suite que d'augmenter la pompe et le culte rendu au Sauveur des hommes. La délivrance du comte Hélie donna occasion à l'établissement de cette espèce de tournoi, qui avait lieu sur la place des Halles (2). Ce fut vers l'an 1110 que les lanciers commencèrent à ne plus accompagner le comte, et formèrent seulement la garde d'honneur du crucifix vénéré. Nous aurons occasion dans la suite de rapporter plusieurs événements survenus à l'occasion de cette fête.

La procession du dimanche des Rameaux était accompagnée de particularités plus ou moins remarquables dans divers monastères et paroisses du diocèse du Mans. A l'abbaye de la Couture, après la bénédiction des rameaux, les ecclésiastiques de Pontlieue, Sainte-Croix, Saint-Benoît, Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-la-Couture venaient, croix levée, à l'église abbatiale, pour marcher ensuite processionnellement, dans l'ordre désigné, avec les moines, curés primitifs de ces paroisses. Le cortége se rendait à la croix du grand cimetière de la ville, situé sous les murs de l'abbaye. La procession étant rentrée, chaque paroisse retournait à son église célébrer la grand'messe. Le clergé de ces paroisses précédait également, avec bannière et croix, l'abbaye de la Couture aux processions de Saint

(1) Selon une autre version, ce fut le crucifix qui fut enlevé, mais au temps du comte Hélie.

(2) Savare, *Mémoires pour servir à l'histoire du chapitre royal de Saint-Pierre-de-la-Cour*, Ms, fol. 176. — *Affiches du Maine*, 1784, n° du 5 avril. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. IV, p. 633.

Marc et des Rogations, et assistait à la messe célébrée par les religieux dans les églises où sa station avait lieu. Les paroisses de Saint-Pierre-le-Réitéré et de Saint-Vincent accompagnaient, ces mêmes jours, les religieux de Saint-Vincent dans leurs stations (1).

Dans plusieurs paroisses rurales, on voit encore des croix de granit remarquables par les sculptures qui les décorent; elles servent de but à la station, dans la procession du dimanche des Rameaux (2). Parmi les plus belles, on peut citer celles de Saint-Pierre-sur-Erve, de Saint-Georges-du-Rosay, de Saint-Léonard-des-Hayes et celle de Solesmes (3). A la Ferté-Bernard, pour représenter d'une manière plus expressive l'entrée du Christ à Jérusalem, on louait un âne avec sa selle pour le prêtre célébrant, qui arrivait ainsi monté jusqu'à la porte de l'église. Cette coutume s'observait encore dans un certain nombre de localités de notre diocèse (4). Plusieurs de ces usages sont évidemment postérieurs à l'épiscopat de Hildebert; toutefois, ils peuvent se rapporter à la célèbre procession du Mans, et peut-être aussi aux souvenirs rapportés de Terre-Sainte par les pèlerins.

Hildebert favorisait de tout son pouvoir le développement de ces solennités, propres à entretenir le sentiment religieux dans le cœur des peuples. Il portait aussi ses regards sur les besoins des Églises étrangères à son diocèse, et répondait à un grand nombre de consultations sur le dogme, la morale et la discipline. Consulté par Gautier, archidiacre de Séez, puis évêque de Laon, pour savoir si une veuve qui n'avait jamais habité avec son mari, pouvait épouser le frère de celui-ci; il répond négativement, et comme on n'avait pas eu d'égard à sa première lettre, il en adresse

(1) Cauvin, *Annuaire de la Sarthe,* 1837, p. 20.

(2) On les nomme Croix-Buissée ou Croix-Boissée, à cause des rameaux que l'on y attache.

(3) On voit à Argentré et à Forcé des croix remarquables aussi par les sculptures qui les décorent, quoiqu'elles ne soient qu'en bois.

(4) *La Province du Maine,* 1845, nº 10.

une seconde à l'évêque de Séez, le pressant d'empêcher ce mariage, ou de le déclarer nul, s'il était célébré (1).

Hildebert était déjà intervenu plusieurs fois dans les affaires de l'Église d'Angers; mais en 1101, Geoffroy de Mayenne, évêque de cette ville, s'étant consacré à la vie religieuse dans l'abbaye de Cluny (2), l'élection de son successeur fut très-tumultueuse; et le peuple, malgré les principaux du clergé, fit élire Raynaud des Prés, nommé encore Raynaud de Martigné, d'une terre près de Laval appartenant à sa famille (3). Ce clerc tirait son origine du diocèse du Mans; il était de la famille de Mayenne, mais il n'avait pas l'âge compétent, et n'était pas encore dans les ordres sacrés. Hildebert, Geoffroy, abbé de Vendôme, les abbés de Saint-Serge, de Saint-Aubin et de Saint-Nicolas s'élevèrent contre l'élection; et l'évêque du Mans écrivit plusieurs lettres toutes remplies d'une vigueur épiscopale. A l'archevêque de Tours, il déclare qu'il ne peut assister à la consécration du jeune prélat, élu contrairement aux canons, et il l'exhorte à la différer. Dans deux autres lettres adressées à Raynaud lui-même, Hildebert l'engage à renoncer à son élection, et il emploie des raisons très-solides. Quant à Geoffroy de Vendôme, il manifesta son opposition avec sa véhémence habituelle : « Vous avez été choisi par la populace seule, écrivait-il à Raynaud, laquelle a fait une sédition plutôt qu'une élection..... La

(1) Lib. II, epist. I et II.

(2) *Chronicon sancti Albini*, ad an. 1093. — Labbe, *Bibliotheca manusc.*, t. I, p. 282. — D. Bouquet, t. XII, p. 485. — *Vener. Hildeberti opera*, col. 173.

(3) La famille de Martigné, ou plutôt des Prés, branche de la maison de Mayenne, était alors très-puissante. — Cfr. Ménage, *Histoire de Sablé*, part. 1, p. 179. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 167. — Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., nos 88, 162, 374. — D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 1059. — En 1185, Guillaume des Prés, *Cartularium sancti Vincentii Cenom.*, Ms., fol. 11.— Les historiens de l'Anjou prétendent que Raynaud de Martigné était originaire de leur province, et de l'ancienne famille de Martigné-Briand. — Cfr. Albert Lemarchand, dans la *Revue de l'Anjou*, 1854, p. 253.

vanité et la violence ont seules éclaté dans cette affaire : car une certaine comédienne eut plus de force pour proclamer votre élection par les rues, que la maturité du peuple et l'honneur du clergé..... Hildebert, évêque du Mans, n'a pas voulu se trouver à votre sacre, et il a dit que c'était plutôt une exécration qu'une consécration..... Un évêque, sans une vocation canonique, est comme un arbre sans racines; s'il pousse quelques feuilles, il ne portera jamais de fruits, et il sera maudit de Jésus-Christ, comme cet arbre stérile dont il est parlé dans l'Évangile..... Il n'appartient qu'aux vicaires de Jésus-Christ d'élire et de consacrer les évêques. Les clercs sont vicaires de Jésus-Christ pour les élire, et les évêques pour les consacrer. Si un évêque est entré par une autre porte, il ne doit pas se mettre au rang des évêques, mais au rang des voleurs..... » Toutes les démarches de Geoffroy et de Hildebert n'eurent cependant aucun effet. Marbode, évêque de Rennes, soutint l'élection de tout son pouvoir, et parvint à la faire prévalider. Les choses changèrent entièrement de face dans la suite : Raynaud devint l'ennemi de Marbode, et Hildebert chercha à apaiser ces brouilleries; mais il ne réussit pas (1). Quant à Raynaud des Prés, nous le verrons plus tard sur le siége archiépiscopal de Reims.

Hildebert, qui montrait tant de fermeté lorsque les circonstances l'exigeaient, savait apprécier cette qualité dans les autres prélats. Dans une de ses lettres, il félicite Serlon, évêque de Séez, qui avait montré beaucoup de zèle en défendant le droit d'asile des églises, et il l'encourage

(1) Hinc Hildebertus, vir religiosus, qui post metropolitanum in provincia primus erat episcopus, non tacuit : qui a vestra consecratione, licet a suo metropolitano vocatus, seipsum absentavit, et execrationem esse potius quam consecrationem, apostolica et evangelica veritate prædicavit..... Geoffroy de Vendôme, lib. III, epist. XI. — Voir les notes du P. Sirmond. — Cfr. *ibidem*, lib. III, epist. XIII et XIV. *Bibliotheca Maxima Patrum*, ed. Lug., t. XXI, col. 103 et seq. — Hildebert, lib. II, epist. IV, V et VI, col. 81, 83 et 85. — Barthélemy Roger, *Histoire de l'Anjou*, p. 224. — Pavillon, *Histoire du bienheureux Robert d'Arbrissel*, p. 545, n° 15. — *Gallia christiana* (vetus), t. II, p. 130.

à continuer ses combats pour la liberté de l'Église (1). Pierre II, évêque de Poitiers, avait rempli sa charge avec une grande fermeté, et était mort en exil pour la justice; Hildebert composa deux épitaphes à sa louange (2).

C'était surtout par les conseils de Geoffroy, abbé de Vendôme, que Hildebert avait résisté si fortement à l'élection de Raynaud des Prés (3). Ces deux illustres personnages furent longtemps unis d'une étroite amitié; l'abbé de Vendôme, l'un des prélats les plus puissants de France à cette époque, rendit plusieurs services à l'évêque du Mans; mais cette bonne intelligence ne se maintint pas toujours sans nuage. Sur la demande de Hildebert, Geoffroy envoya au Mans l'un de ses religieux nommé Jean, habile architecte, et, selon l'usage, il lui remit une obédience qui fixait l'époque à laquelle il devait rentrer au monastère. Mais ce religieux ne fut pas fidèle à observer l'ordre de son supérieur; il resta au Mans, vivant dans la maison et dans la familiarité de l'évêque. Geoffroy écrivit cinq ou six lettres à celui-ci pour lui rappeler la promesse qu'il lui avait faite de lui rendre son religieux après que ses travaux seraient achevés. L'abbé fit les mêmes démarches auprès du moine Jean; mais l'évêque et le moine artiste promettaient toujours et n'exécutaient jamais leurs promesses. Geoffroy se vit obligé de menacer Jean de l'excommunication. Hildebert lui répondit que ce religieux, qui avait déjà fait le pèlerinage de Jérusalem, était de nouveau parti pour les lieux saints, et il eut l'air dans sa lettre d'approuver une conduite aussi peu régulière. On ne sait si Jean exécuta en effet ce voyage à cette époque; ce qu'il y a de certain, c'est que ce moine était encore au Mans quelque temps après, travaillant pour l'évêque, et dans un commerce

(1) Lib. II, epist. VII, col. 79 et 80.

(2) *Ven. Hildeberti opera*, col. 1320. — Cfr. *Gallia christiana* (nova), t. II, col. 1167-1170.

(3) Hildebert et Geoffroy eurent quelques conférences à ce sujet à Château-du-Loir et à la Chartre. — Geoffroy de Vendôme, lib. III, epist. XIII et XIV.

intime avec ce prélat. Geoffroy, instruit de tout, écrivit une lettre à tous les évêques, et en particulier à Hildebert, par laquelle il déclara Jean excommunié jusqu'à ce qu'il fût rentré dans le cloître (1).

Ce fut peut-être alors que Hildebert écrivit une lettre très-vive à des religieux du diocèse de Chartres qui avaient refusé de donner l'hospitalité à l'évêque diocésain (2). On croit que ces moines étaient ceux de l'abbaye de Vendôme; mais ils n'avaient agi ainsi que pour maintenir leur exemption, très-violemment attaquée par le prélat, malgré les titres incontestables sur lesquels elle s'appuyait (3).

D'autres sujets d'irritation ne tardèrent pas à se joindre à ceux-ci. Pierre de Chaources (4) se permit des violences contre un moine de Vendôme, et lui ravit un serviteur et deux ânes : Geoffroy pria l'évêque de contraindre son diocésain à respecter la justice; mais il n'obtint pas immédiatement l'effet de sa requête (5). Ulric de Saint-Calais causa de grands dommages à l'abbaye de Vendôme, et fut excommunié par l'évêque du Mans avec les chevaliers qui avaient pris part à ses déprédations; mais la sentence fut levée avant qu'ils eussent restitué; et Geoffroy se plaignit à Hildebert : il lui reproche dans sa lettre que, depuis qu'il occupe le siége de saint Julien, l'abbaye de Vendôme a été dépouillée d'une valeur de plus de deux cents livres (6), et n'a pas reçu vingt sous (7) d'indemnité. Il lui

(1) Geoffroy de Vendôme, lib. III, epist. XXIV, XXIX, XXX et passim, et les notes du P. Sirmond.

(2) Hildebert, lib. I, epist. XI, col. 33-37.

(3) Geoffroy de Vendôme, lib. II, epist. XI, XXI, XXII, XXIV, XXVI, XXXII.

(4) Petrus de *Caortiis*. — Dans une lettre à l'un de ses amis, Geoffroy de Vendôme prend la défense de Hugues le Chaources (Hugo Chaorcinus), qui avait revêtu l'habit monastique au prieuré de Saint-Clément de Craon. Lib. V, epist. XII.

(5) Geoffroy de Vendôme, lib. III, epist. XXVIII.

(6) Environ 112640 fr.

(7) Environ 563 fr.

demande ensuite si c'est ainsi qu'il oblige ses amis? (1) Hamelin de Montoire avait été excommunié par Hildebert et Gérard, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siége, en punition des torts qu'il avait causés à l'abbaye de la Trinité; il fut cependant admis à la communion par les prêtres manceaux. De là, nouvelles plaintes de Geoffroy, qui prie Hildebert de ne pas laisser la justice périr entièrement dans son diocèse (2).

Au moment où ces difficultés étaient le plus vives, Euphrosine, comtesse de Vendôme, veuve alors de Geoffroy de Pruilly, et depuis longtemps ennemie de l'abbé de la Trinité, éclata par des hostilités ouvertes. Elle essaya de reprendre la terre de Savigny-sur-Braye, qu'elle avait été obligée de céder quelques années auparavant, et où les moines avaient fondé un prieuré. Geoffroy lui reprocha de s'être emparée avec violence du monastère, d'avoir brisé les coffres qui contenaient le grain des moines, déposés pour plus de sûreté dans l'église même, et d'avoir distribué ce grain aux gens de sa suite (3). Il la dénonça immédiatement à l'évêque du Mans, et demanda qu'elle fût excommuniée. Hildebert était naturellement porté à l'indulgence et à la douceur; il apporta dans cette affaire ses ménagements et ses lenteurs ordinaires. Il répondit aux plaintes de l'abbé de la Trinité qu'il était prêt à lui rendre justice; mais qu'il ne pouvait condamner la comtesse sans l'entendre, et qu'il les ajournait tous deux à sa cour. Geoffroy se révolta contre cette décision; en effet, l'injustice de la comtesse était évidente. « Nous avons été spoliés, écrivait l'abbé; qu'on nous rende d'abord ce qu'on nous a pris, on nous jugera ensuite (4). » Ses lettres à Hildebert, en cette circonstance, sont empreintes d'une aigreur qui approche de l'injure; il va jusqu'à lui reprocher

(1) Lib. III, epist. XV.
(2) Lib. III, epist. XVIII.
(3) Lib. III, epist. XV.
(4) *Loc. cit.*

ses infortunes (1). « Quelle sécurité pouvez-vous nous offrir, lui dit-il, vous qui n'en trouvez nulle part pour vous-même, vous que nous avons vu fuir devant vos diocésains? Nous l'avons vu, et nous en avons rougi de honte (2). » Dans la même lettre il lui rappelle quelques services qu'il lui avait rendus jadis à Vendôme, et il ajoute crûment : « J'ai chanté pour vous; j'espérais que vous sauteriez pour moi. » C'était pour l'abbé de la Trinité une belle occasion de renouveler ses déclamations ordinaires contre les femmes; il n'y manqua pas, et recommanda malignement à l'évêque de se tenir en garde contre les séductions du sexe (3). Enfin Hildebert se montrant toujours trop lent au gré des opprimés, Geoffroy eut recours à son protecteur ordinaire, le légat du Saint-Siége, qui frappa la comtesse d'une sentence d'excommunication, à l'aide de laquelle il fut facile de soulever contre elle ses vassaux. Ne pouvant résister à l'orage, Euphrosine rendit le prieuré de Saint-Pierre de Savigny-sur-Braye, et céda le pouvoir à son fils aîné Geoffroy Grise-Gonnelle (4).

Dans ces débats et ceux qui eurent lieu relativement à un cimetière que l'évêque du Mans avait permis aux moines d'établir à l'église de Saint-Nicolas de la Chartre, et auquel les chanoines de Tours s'opposèrent (5), la

(1) Hildebert écrivit sur le même ton à Geoffroy. Dans ses voyages, cet abbé se faisait suivre de douze chevaux au moins. Avec ce train, il logeait dans les évêchés et les monastères qui se trouvaient sur sa route. Au reste, il pouvait bien exiger comme un droit l'hospitalité qu'il exerçait lui-même comme un devoir. Hildebert écrivit à l'abbé de Vendôme de venir le voir avec une suite moins nombreuse, s'excusant sur ce qu'il n'était pas assez riche pour défrayer tant de gens à la fois. Geoffroy comprit l'intention ironique du prélat, et renonça au voyage. Voir Hildebert, lib. III, epist. XVI. — Geoffroy de Vendôme, lib. IV, epist. VII, X, XXXVI.

(2) Lib. III, epist. XVI.

(3) Lib. III, epist. XXI.

(4) Geoffroy de Vendôme, lib. I, epist. III. — L'*Art de vérifier les dates,* t. XII, p. 489. — Simon, *Histoire de Vendôme,* t. I, p. 92. — De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois,* p. 238-240.

(5) Lib. III, epist. XXVII.

charité ne fut cependant pas complétement éteinte. Geoffroy parle ordinairement à Hildebert avec l'accent d'un fils qui se plaint de la lenteur d'un père, en qui il ne laisse pas d'avoir entière confiance. L'évêque du Mans ne s'irrita pas non plus pour quelques paroles trop vives; il reconnut même qu'il les avait provoquées, et ayant eu connaissance des chagrins qu'éprouvaient les moines de Vendôme, il leur écrivit des lettres qui excitèrent la sensibilité et la reconnaissance de l'abbé (1). Le reste de la correspondance entre Hildebert et Geoffroy témoigne de l'estime et de l'affection réciproques qu'ils se portaient. Depuis, Hildebert concourut à la restitution que Geoffroy de Mayenne fit à l'abbaye de Vendôme des trois églises de la Chartre, Notre-Dame, Saint-Vincent et Saint-Nicolas (2).

Un commerce d'amitié, qui ne fut jamais troublé par aucun nuage, existait entre notre évêque et saint Anselme, archevèque de Cantorbéry. Hildebert envoie un jour au primat d'Angleterre un de ces éventails que le ministre qui servait le prêtre à l'autel employait pour empêcher les mouches d'approcher du calice, et lui explique le sens mystique de ce meuble liturgique (3). Anselme lui fit une réponse où l'on reconnaît tout son cœur et son esprit (4). Dans une autre circonstance, Hildebert témoigne à Anselme un grand désir de recevoir plus souvent de ses lettres, et le prie, puisqu'elles sont si rares, de le dédommager en les faisant plus longues. « Car je souffre, dit-il, de me trouver à la fin d'une lettre, lorsque je ne fais que commencer à en goûter le plaisir (5). »

Dans ce commerce d'amitié, ces deux grands évêques agitaient souvent les questions les plus graves de la

(1) Lib. III, epist. XX.

(2) Le Corvaisier, *Histoire des évêques du Mans*, p. 116. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. II, p. 279.

(3) *Ven. Hildeberti opera*, lib. I, epist. II, col. 4. — *Sancti Anselmi opera*, lib. III, epist. CLXII.

(4) Lib. II, epist. XI.

(5) Lib. III, epist. VI, col. 173 et 174.

théologie et de la philosophie. En 1098, au concile de Bari, l'archevêque de Cantorbéry réfuta de vive voix, en présence du pape Urbain II, l'erreur des Grecs touchant la procession du Saint-Esprit. Hildebert lui écrivit peu après pour le presser de composer un traité sur cette matière (1). Anselme se rendit aux désirs de son ami, et il lui adressa son traité, l'un des plus profonds qui aient été composés sur ce sujet. L'évêque du Mans l'en remercia par une lettre écrite avec une grande effusion de cœur (2).

Une liaison non moins honorable pour notre prélat fut celle qu'il eut avec saint Bernard (3); nous en verrons des preuves précieuses dans la suite; mais Hildebert était plus étroitement uni avec saint Hugues, abbé de Cluny (4). Il lui écrivit plusieurs fois, le visita dans son monastère, et aspira toute sa vie au bonheur de se décharger du ministère pastoral pour aller vivre sous sa conduite. Après la mort de saint Hugues, arrivée le 29 avril 1109, Hildebert fut prié par Ponce, successeur de ce saint abbé, d'écrire sa vie. Il le fit avec toute l'affection dont il était rempli pour un aussi saint et aussi admirable personnage (5). Hildebert conserva avec plusieurs religieux de cette abbaye des relations qui se continuèrent tout le reste de ses jours.

Malgré les agitations auxquelles il fut exposé et les soins de son ministère pastoral, Hildebert composa, à la prière de Seimare, la vie de sainte Radégonde (6). C'est ainsi que

(1) Lib. II, epist. IX.

(2) Lib. II, epist. XIII.

(3) Lib. II, epist. XVIII et XIX. — *Sancti Bernardi opera,* epist. XX.

(4) Lib. III, epist. VII.

(5) *Vener. Hildeberti opera,* col. 909 et seq. — *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 414. — *Acta Sanctorum, ad diem* XXIX *aprilis ; Vita sancti Hugonis abbatis*, p. 623-648.

(6) *Vener. Hildeberti opera*, col. 886 et 910. — *Acta Sanctorum, ad diem* XIII *augusti ; Vita sanctæ Radegundis*, p. 83-92. — Dans cette *Vie*, Hildebert omet plusieurs traits relatifs à la sainte princesse dont il parle, entre autres la guérison miraculeuse d'une religieuse du Mans, nommée Chrodegildis, racontée par saint Grégoire de Tours, *de Gloria Martyrum*, lib. I, c. v. D. Beaugendre a fait graver en tête de la *Vie de*

le plus grand nombre des opuscules de notre saint évêque se trouvent avoir été écrits à la prière de ses amis. Les prélats les plus distingués de son temps par leurs vertus et leurs talents entretenaient quelque commerce avec lui. Guillaume de Champeaux ayant quitté en 1108 la ville de Paris, où il enseignait avec éclat, pour se retirer dans un faubourg, près d'une chapelle dédiée à saint Victor, Hildebert le félicite de sa retraite et lui donne d'excellents avis sur la philosophie chrétienne (1). Sept lettres adressées par saint Yves, évêque de Chartres, à l'évêque du Mans, témoignent de l'estime que cet illustre prélat faisait de ses vertus et de ses lumières (2). Elles roulent presque toutes sur des questions de droit, pour lesquelles Hildebert avait consulté son ami. Il lui demande quelle conduite il doit tenir à l'égard d'un sous-diacre dont la réputation a été diffamée; l'évêque de Chartres répond qu'il peut admettre la justification de ce clerc appuyée de son serment et de celui de plusieurs prêtres ou clercs, dans le nombre que le prélat voudra exiger (3). Hildebert consulte encore saint Yves sur la disposition qu'il avait faite de certaines propriétés de son Église, et sur les discussions survenues à ce sujet avec l'abbé d'un monastère, ainsi que sur l'ordre des appellations (4). Une juive s'était convertie dans le diocèse du Mans, et elle voulait ensuite se séparer de son mari; Yves répond que si l'époux qu'elle avait avant son baptême est

sainte Radégonde une vignette très-curieuse, d'après un Ms. Hildebert y est à genoux aux pieds de la sainte, qui lui met une couronne sur la tête. D'après les deux vers inscrits au bas de cette vignette, on ne peut douter qu'elle n'ait été exécutée sous les yeux de Hildebert lui-même.

(1) Lib. I, epist. I. — Cfr. Hugonin, *Essai sur la fondation de l'école de Saint-Victor de Paris*, p. 8, 54.

(2) *Divi Yvonis*, *Carnotensis episc.*, *opera*, edit. Fronto ; epist. LXXIV, CXLVIII, CLXVII, CCVI, CCXX, CCXXX et CCXXXII. Le P. Fronto a joint de longues notes à chacune de ces lettres; on y trouve des particularités curieuses.

(3) Epist. CCVI.

(4) Epist. CCXX.

son parent à un degré prohibé, il faut les séparer; dans le cas contraire, ils doivent rester unis (1).

Si notre évêque recourait au savant canoniste de Chartres, il était lui-même très-souvent consulté par de hauts et puissants personnages, tels que Marbode, évêque de Rennes; Guillaume, archidiacre d'Angers (2); Gautier, archidiacre de Séez (3); Serlon, évêque de Séez (4); Aimery, évêque de Clermont (5). Hildebert était encore uni d'amitié avec Guillaume, évêque de Winchester, qui le pria de lui envoyer les divers opuscules qu'il avait composés (6). Pour satisfaire à ce désir, notre prélat lui fit parvenir un recueil de poésies dans lequel il s'était appliqué à joindre l'utile à l'agréable, et auquel il donna lui-même pour ce sujet le titre de *Floridus aspectus*. Il avait aussi quelques relations avec Turstin, qui fut promu à l'archevêché d'York (7); avec Raoul, ce Manceau que l'on a vu jouer un rôle si important en Angleterre comme évêque de Durham; avec Odon, évêque de Bayeux, frère de Guillaume le Conquérant, et dont on a parlé précédemment; avec l'évêque de Beauvais (8), et sans doute avec une foule d'autres prélats dont les noms ne sont pas venus jusqu'à nous par l'éloignement des temps.

On admire dans les lettres de Hildebert adressées aux ecclésiastiques, le théologien surtout, le canoniste, le pieux et subtil interprète des saintes Écritures. Dans les lettres qu'il adressait aux princes, on reconnait une autre qualité de son esprit, portée aussi à un degré supérieur. Par exemple, écrivant à Geoffroy Plantagenet (9), comte

(1) Épist. CCXXX.
(2) Append. epist. II. — D'Achery, *Spicilegium*, t. XIII.
(3) Lib. II, epist. I.
(4) Lib. II, epist. II.
(5) Lib. II, epist. III.
(6) Lib. III, epist. III.
(7) Lib. I. epist. I.
(8) Lib. III, epist. IX.
(9) Selon D. Beaugendre, cette lettre est adressée à Foulques le Réchin; selon l'*Histoire littéraire de France*, t. XI, p. 285, elle est écrite au

d'Anjou et du Maine, on le voit disserter avec une haute sagesse sur le gouvernement de ses états. Ce prince s'était engagé à faire le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice; Hildebert se garde bien de combattre la pratique des pèlerinages, qu'il sait être approuvée par l'Église; mais il fait voir au jeune comte qu'il est des devoirs essentiels à chaque état, et qu'il faut remplir avant tout. Il lui donne de sages avis sur la justice qu'il doit rendre à ses sujets, sans acception de personnes, sur le choix de ses ministres et sur l'obligation pour un prince de défendre les pauvres opprimés par les grands. Chacune de ces vérités est exposée avec un accent qui lui donne une nouvelle force (1).

Les lettres que l'évêque du Mans écrivit à Henri Ier, roi d'Angleterre, attestent qu'un fréquent commerce existait entre le monarque et le prélat, et que celui-ci jouissait d'un puissant crédit à la cour de Londres (2). Notre saint évêque possédait une plus grande faveur encore auprès de Mathilde, épouse du roi d'Angleterre; les lettres qu'il lui adressa sont en très-grand nombre et remplies d'une tendre charité (3). Les vertus héroïques de cette sœur de sainte Marguerite la rendaient digne d'un tel commerce. Elle fut d'ailleurs l'une des bienfaitrices les plus généreuses de l'Église du Mans à cette époque, comme la suite le montrera. Hildebert fut aussi en relation avec Cécile, fille de Guillaume le Conquérant; elle consacra sa virginité à Dieu et mourut abbesse de la Sainte-Trinité de Caen, en 1126. L'évêque du Mans avait prêché quelquefois en présence de cette princesse, et il lui adressa plus tard un

comte Foulques le Jeune; mais D. Brial a prouvé qu'elle était destinée à Geoffroy Plantagenet, et écrite en 1131 ou 1132. Voir *Rerum Gallic. et Franc. Scriptores*, t. XV, p. 327.

(1) Lib. I, epist. XV, col. 48-50.

(2) Lib. II, epist. XLVI; lib. III, epist. XIII. — D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, t. XIII, p. 260. — D. Bouquet, t. XV, p. 327.

(3) Lib. I, epist. VII et IX; lib. III, epist. XI. — Voir les notes de D. Beaugendre.

petit poëme (1). On possède aussi une courte pièce métrique de notre prélat, dans laquelle il fait l'éloge de l'Angleterre, du roi et de la princesse que celui-ci doit épouser. On croit que ces vers ont été composés à l'occasion du second mariage de Henri I[er], en 1121, avec Adélaïde, fille de Geoffroy, comte de Louvain (2).

Bien qu'il possédât ainsi la bienveillance des puissants de ce monde, notre prélat n'en était pas moins fortement attaché aux règles de la discipline. Écrivant à l'archevêque de Rouen, Guillaume Bonne-Ame, il déclare qu'il a refusé de donner son consentement au mariage du comte de Mortain avec la fille de Gaultier de Mayenne. Gaultier avait ce mariage fort à cœur; il y voyait un moyen de terminer la guerre que le comte lui faisait depuis longtemps; mais la parenté formait un obstacle. L'archevêque de Rouen et ses suffragants furent d'avis que, dans une semblable occasion, il fallait, pour le bien de la paix, se relâcher de la sévérité des canons. Hildebert seul fut d'une opinion contraire, et soutint son sentiment (3).

S'adressant une autre fois à l'abbé d'un célèbre monastère, probablement Ponce de Cluny, il combat l'usage, pratiqué dans cette maison, de donner l'eucharistie trempée dans le vin (4). Dans une lettre à Conon, évêque de Palestrine et légat du Saint-Siége, il félicite ce prélat sur son zèle et sa fermeté; il l'exhorte à ne pas déshonorer sa légation par l'appât de la cupidité (5). A beaucoup de lettres remplies de la même vigueur épiscopale pour le maintien de la discipline ou contre les tyrans qui opprimaient le peuple, on en pourrait ajouter un grand nombre d'autres

(1) *Vener. Hildeberti opera*, col. 1366. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXXIV, num. 159.

(2) *Vener. Hildeberti opera*, col. 1366.

(3) Lib. II, epist. XIV. — Selon D. Brial, cette lettre est adressée à Serlon, évêque de Séez. Voir *Rerum Gallic. et Franc. Scriptores*, t. XV, p. 317.

(4) Lib. II, epist. XV. Rapprochez l'épît. XIX du même livre.

(5) Lib. II, epist. XVI.

qui témoignent de la sensibilité de Hildebert envers ceux qui possédaient son amitié. Ce grand évêque est surtout admirable lorsqu'il console ses amis tombés dans l'infortune; sa plume, conduite par son cœur, semble plus féconde encore à trouver des expressions pour adoucir leurs peines. C'est dans une lettre en faveur d'un moine fugitif, mais repentant, que l'on trouve cette belle maxime : « La miséricorde est le plus bel ornement de la nature humaine ; ne pas savoir user d'indulgence, c'est se rendre semblable aux bêtes (1). » Beaucoup de ses lettres renferment de ces pensées touchantes ; ce sont même les plus nombreuses dans la correspondance de notre prélat. On y remarque aussi plusieurs fois l'expression de sa piété envers l'Église Romaine (2). L'esprit de soumission de Hildebert envers le Siége Apostolique, se manifestait en toute circonstance. Prêchant devant une assemblée de prélats, et parlant de l'unité de l'Église, il dit : « Pierre est le fondement sur lequel l'Église est bâtie, et c'est par la foi de Pierre que tous les membres de l'Église sont unis ensemble. » Il exhorte ensuite tous ceux qui l'entendent à aller visiter les tombeaux des Apôtres et le Pape, pour lui demander conseil sur la manière dont ils doivent gouverner leurs Églises au milieu des tempêtes dont elles sont assaillies. « Tous les jours, dit-il encore, il s'élève des orages dans l'Église, parce qu'il en est qui voudraient rompre l'unité, en semant la discorde. Ils attaquent les pasteurs de l'Église, espérant effrayer les membres en frappant le chef. L'Église ne souffre pas seulement de la part des étrangers, mais de la part même de ceux qu'elle renferme dans son sein. Mais ce n'est pas un déshonneur pour nous d'être traités par nos frères comme Jésus-Christ l'a été ; ni une gloire pour eux de faire ce qu'a fait Judas..... Pour vous qui êtes

(1) Lib. II, epist. L. — Cfr. Lib. I, epist. XVII, dans laquelle Hildebert console Étienne de Garlande, archidiacre de Paris, tombé dans la disgrâce du roi. D. Bouquet, t. XV, p. 324.

(2) Lib. II, epist. XXI, XXII, XLVII. — D. Bouquet, t. XV, p. 320, 321, 323, 324, 326.

enfants de l'Église, défendez l'Église. Que personne ne vous séduise par de vains discours. L'Église ne saurait être corrompue. Celui-là n'aura point de part aux récompenses de Jésus-Christ, qui abandonne l'épouse de Jésus-Christ. Qui n'a pas l'Église pour mère, ne peut avoir Jésus-Christ pour père. » L'éloquent orateur continue avec la même force de pensées et d'expression, et conjure vivement ses auditeurs de s'attacher fortement à la Chaire Apostolique, et de ne se conduire en toutes choses que par ses enseignements (1). Il nous reste plusieurs poëmes de ce grand homme dans lesquels il exprime avec énergie les mêmes sentiments (2).

Constamment occupé à correspondre avec les prélats et les princes de son époque, Hildebert savait encore trouver le temps d'écrire des lettres remplies de la tendresse la plus vive et la plus paternelle, à de simples moines, à des vierges et à des recluses. Ces lettres, par la piété qu'elles respirent, la pureté de la morale qu'elles exposent, peuvent être mises à côté de ce que les Pères de l'Église ont laissé de plus beau en ce genre. Elles méritent particulièrement d'être rapprochées de celles de saint Anselme de Cantorbéry et de saint Bernard (3). Les contemporains de notre prélat en firent la plus grande estime; le saint abbé de Clairvaux, écrivant à Hildebert lui-même, en loue la beauté, la clarté, le laconisme agréable et la vaste érudition. Pierre de Blois témoigne qu'on les faisait apprendre par cœur dans les écoles, et il se félicite de s'en être rempli la mémoire dans sa jeunesse (4).

(1) Serm. XCVIII, col. 707-712.

(2) *Venerab. Hildeberti opera*, col. 1334 et 1335. — Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 387 et suiv., ont parfaitement réfuté les écrivains protestants, qui attribuent à la ville pontificale un distique que Hildebert adresse à Rome païenne.

(3) Les lettres de Hildebert ont été traduites par Chardon, Tourangeau. (La Croix du Maine, p. 66.) — D. Beaugendre, avant d'entreprendre l'édition des œuvres de Hildebert, avait fait une traduction de ses lettres; elle est restée manuscrite. (L'*Histoire littéraire de France*, t. XI, p. 309.)

(4) Voir ces textes et d'autres en tête des œuvres de Hildebert réunis

III

SUITE DE L'ÉPISCOPAT DE HILDEBERT.

Hildebert assiste à plusieurs conciles. — Saint Brunon de Segni au Mans. — Le légat Gérard d'Angoulême visite à plusieurs reprises l'Église du Mans. — Raoul archevêque de Cantorbéry. — Mort du comte Hélie; portrait de ce prince. — Agnès, veuve d'Hélie, entre dans le cloître. — Les princes se disputent la possession du Maine. — Hildebert est retenu prisonnier par Rotrou, comte du Perche. — Il écrit pour le Pape Paschal II et contre Henri V. — Geoffroy, doyen du Mans, devient archevêque de Rouen. — Fondation du prieuré de Villiers-Charlemagne. — Hildebert se rend à divers conciles. — Réédification et consécration de l'église cathédrale du Mans. — Construction d'un grand nombre d'églises. — Dons du comte Foulques le Jeune et d'Éremburge en faveur du chapitre. — Offrandes nombreuses au tombeau de saint Julien. — Plusieurs propriétés restituées au chapitre. — Adélaïde, reine d'Angleterre, associée à l'Église du Mans. — Miracles opérés par saint Julien.

Sans détourner un moment ses regards de son diocèse, Hildebert prenait part à un grand nombre de réunions épiscopales où son zèle pour l'Église l'attirait. En 1105, le duc et la duchesse de Bretagne, Alain Fergent et Ermengarde, réunirent en la ville de Nantes une nombreuse assemblée de prélats. On y voyait, outre Hildebert du Mans, Raoul de Tours, Benoît de Nantes, Marbode de Rennes, Benoît de Quimper, Morvan de Vannes, Judicael d'Aleth, Guillaume, abbé de Saint-Florent, Lambert, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, Justin, abbé de Redon, Brick, abbé de Vertou, et Foucher, abbé de Beaulieu, près de Loches. Ces illustres personnages confirmèrent l'établissement que l'évêque de Nantes, oncle du duc de Bretagne, avait fait d'un monastère de chanoines réguliers à

par D. Beaugendre, *Vener. Hildeberti opera,* p. LXII-LXV. — D. Brial, *Rerum Gall. et Franc. Script.*, t. XV, p. 312. — Du Plessis-Mornay, Vignier, Illyricus et Bayle attribuent à Hildebert une lettre très-violente contre la cour de Rome; mais l'imposture est très-clairement dévoilée dans l'*Histoire littéraire de la France,* t. XI, p. 310.

Saint-Médard de Doulon. C'est malheureusement le seul acte qui nous reste de ce concile (1).

Le 15 février de l'année suivante, 1106, Hildebert fut nommé par le Pape Paschal II pour juger une cause très-grave qui s'était élevée au sujet de l'élection d'un abbé de Saint-Aubin en la ville d'Angers. Les suffrages des moines s'étaient partagés entre Archambaud et Payen-Aleric, tous deux moines du monastère. L'évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siége, Raynaud des Prés, évêque d'Angers, Geoffroy de Vendôme, et d'autres personnages d'une grande autorité prirent une part très-active à cette affaire. Le Pape lui-même écrivit plusieurs lettres à ce sujet. Il semble prendre le parti de Payen-Aleric, dont la cause succomba cependant à la fin, après le jugement des commissaires apostoliques (2).

La même année, le Souverain Pontife nomma légat en France saint Brunon, cardinal et évêque de Segni. Ce prélat avait reçu la mission de parcourir les provinces occidentales et d'implorer des secours pour la Terre-Sainte. Brunon avait déjà visité le Mans à la suite du Pape Urbain II; à ce second voyage, il passa dans notre ville un temps assez considérable, et il y tint plusieurs assemblées de prélats et de seigneurs (3). Durant le séjour de ce légat, saint Barthélemy, abbé de Marmoutier, vint le prier de faire rendre au prieuré de Saint-Guingalois de Château-du-Loir l'église de Chahaignes. Elle appartenait à ce prieuré en vertu d'un don de l'évêque Gervais; mais

(1) D. Martène, *Thesaurus anecdotorum,* t. I, col. 316.— D. Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne,* t. II, p. 377.— D. Morice, *Histoire de Bretagne,* t. I, p. 84. — Idem, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 509, 517 et 518.

(2) *Chronicon sancti Albini,* apud Labbe, *Biblioth. manusc.*, t. I, p. 276, 282. — Idem, *Concilia*, t. X, col. 742. — Geoffroy de Vendôme, lib. I, epist. v et vi. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.,* lib. LXXI, nº 18; Append. t. V, nº 85. — D. Bouquet, t. XII, p. 480.

(3) Tandem cum Cenomannis esset, præsentavit se abbas Majoris Monasterii cum monachis suis..... D. Martène, *Thesaurus anecd.*, t. IV, col. 129.

Geoffroy de Mayenne s'en était emparé et en avait gratifié l'un de ses officiers. Ebrard (1), prieur du monastère de Saint-Guingalois, s'était opposé à cette usurpation ; mais il avait échoué, et plusieurs membres du clergé du Mans avaient soutenu la cause des usurpateurs. Les moines avaient eu recours au Saint-Siége, qui avait ordonné à l'évêque Hildebert de faire restituer l'église, ou de se présenter devant Yves de Chartres, qui jugerait la cause. L'évêque du Mans avait promis de s'occuper de cette restitution; mais comme il différait de remplir son engagement, l'abbé de Marmoutier profita de la présence du légat au Mans pour demander justice. En effet, malgré tous les subterfuges inventés par Émery, détenteur de l'église de Chahaignes, Brunon reconnut les droits des moines et chargea Hildebert et le comte Hélie, au nom de saint Pierre, de faire exécuter la sentence. Cet arrêt fut prononcé le 16 avril 1106. Quarante jours après, Brunon présida un concile fort nombreux à Poitiers. Bohémond, prince d'Antioche, vint y implorer le secours des chrétiens d'Occident, et une foule de chevaliers y prirent la croix. Le légat y confirma de nouveau la sentence relative à l'église de Chahaignes, et adressa à l'évêque du Mans des lettres pour le presser de la faire exécuter (2).

En vertu de ces ordres, Hildebert excommunia Emery, mais celui-ci se montra longtemps sourd aux cris de sa conscience. Après sa mort, Simon de la Chartre, son fils, s'empara de l'église de Chahaignes; les moines renouvelèrent leurs plaintes à Hildebert, et plus tard à Guy d'Étampes,

(1) Il est très-probable que cet Ébrard, prieur de Saint-Guingalois, était le neveu du vénérable Ébrard, abbé de Saint-Calais, qui avait, à l'exemple de son oncle, abandonné le vicomté de Chartres, et d'immenses richesses, pour embrasser l'humilité de la croix. — Cfr. D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Ms., t. I, p. 560.

(2) D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Ms. — Idem, *Thesaurus anecdot.*, t. IV, col. 127-130. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXXI, nº 18. — D. Bouquet, t. XII, p. 18, 145, 281, 405 et 562. — Mansi, *Concilia*, t. XIX.

son successeur; mais ils ne purent obtenir aucune justice, ce qui les obligea de s'adresser au Pape Innocent II, qui fit examiner leurs titres et les confirma dans la possession de l'église. Ils prièrent l'évêque Guy de leur donner l'investiture selon l'usage; mais ils ne purent rien obtenir, ni par l'ordre du Saint-Père, ni par les témoignages qu'ils produisaient. Enfin, ayant envoyé deux de leurs frères, Jean de Vivoin et le prieur de Château-du-Loir, ils furent investis de l'église de Saint-Jean de Chahaignes. Depuis, s'étant rencontrés avec Simon de la Chartre en la cour de l'évêque du Mans, les moines prouvèrent de nouveau la légitimité de leurs droits, et Simon renonça à les contester désormais. L'affaire étant ainsi terminée, et les religieux de Marmoutier ayant été remis par l'évêque en possession de cette église, ils voulurent bien cependant, sur la demande du prélat, en concéder la jouissance viagère à Simon et à Émery, son neveu, et arrêtèrent à ce sujet avec lui diverses conditions (1).

L'empereur Bohémond, dont il vient d'être parlé, visita aussi notre pays à la même époque (2). Dans les dangers extrêmes où se trouvaient les chrétiens d'Orient, ce prince avait fait un vœu à un saint solitaire né dans le Maine au ve siècle, saint Léonard de Noaillé. Après avoir offert ses prières au tombeau du thaumaturge, il parcourut nos contrées, afin d'y recueillir des secours d'hommes et d'argent.

Si la simple propriété d'une église entraînait quelques fois d'aussi longues contestations, comme on vient de le voir par rapport à l'église de Chahaignes, les démêlés entre les princes étaient beaucoup plus fréquents encore. Le comte Hélie ne prenait cependant plus guère les armes que pour soutenir ses alliés. Il se trouvait cette même année 1106 au siége de Candé, avec Geoffroy Martel, auquel il avait marié sa fille unique. Ce jeune prince, héritier présomptif du

(1) Bilard, *Analyse des documents historiques*, n°s 310, 311 et 312.
(2) *Cartularium beatæ Mariæ Caritat. Andeg.*, n° 396.

Maine, y fut atteint d'une blessure mortelle le 19 mai, et mourut le 7 septembre. Hildebert composa l'épitaphe qui fut gravée sur son tombeau, dans l'église de Saint-Nicolas d'Angers (1). Au mois d'avril précédent, Hélie et Geoffroy s'étaient joints à Henri Ier, roi d'Angleterre, pour arracher la Normandie des mains de Robert, frère du monarque anglais. Ils assiégèrent ensemble Bayeux, qui fut incendié; Caen, qui fut obligé de se rendre; et au moment où ils commençaient à mettre le siége devant Falaise, Hélie, gagné par les prières des Normands, se retira; ce qui obligea le roi Henri d'abandonner ses desseins sur cette ville (2). A la bataille de Tinchebray, le 27 septembre, le comte du Maine vint encore au secours du roi Henri; il tua pour sa part vingt-cinq fantassins ennemis, et, par une manœuvre habile, il détermina la victoire en faveur de son allié (3). Ce fut alors qu'il résista courageusement aux suggestions perfides de Robert de Bellême, qui voulait l'engager dans un parti contraire au roi d'Angleterre (4). Depuis ce temps jusqu'à l'époque de sa mort, qui ne tarda pas beaucoup, Hélie semble s'être abstenu de prendre les armes et avoir maintenu la paix dans le Maine (5).

En l'année 1107, Girard, évêque d'Angoulême, fut envoyé par le Pape Paschal II, pour visiter, en qualité de légat, les principaux diocèses de la province de Tours et d'autres Églises voisines, et aussi pour rétablir la pureté de la discipline ecclésiastique partout où il en rencontrerait le besoin. A cet effet, le Souverain Pontife adressa une lettre aux évêques de ces contrées pour leur recommander de seconder son légat, et de se rendre aux conciles auxquels

(1) *Vener. Hildeberti opera,* col. 1324. — D. Bouquet, t. XII, p. 67, 405, 480, et passim. — Salmon, *Chroniques de Touraine,* p. 55 et 130. — D. d'Achery, *Spicilegium,* t. X, p. 498.

(2) Orderic Vital, apud D. Bouquet, t. XII, p. 698.

(3) *Ibidem,* p. 700 et 701.

(4) *Ibidem,* p. 702.

(5) D. Bouquet, *loc. cit.* — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 100 et 101.

il les convoquerait (1). Sous le successeur de Hildebert, le cardinal-légat Girard fit une seconde fois la visite de l'Église du Mans, ainsi que nous le rapporterons (2).

Dans la première visite, le légat s'occupa de la réforme de l'abbaye d'Évron, et notre pieux évêque y prit une grande part (3).

Toujours soumis aux volontés du Siége Apostolique, Hildebert se rendit en 1109 au concile de Loudun, présidé par Girard d'Angoulême. On ne connaît pas les décisions qui furent prises dans cette assemblée; il n'a été conservé que deux sentences prononcées par les Pères, la première en faveur des moines de Tournus contre les injustes prétentions de l'évêque et du chapitre de Nantes; la seconde pour les religieux de Marmoutier, contre des chanoines qui leur disputaient la jouissance d'une église (4).

Notre diocèse et Hildebert en particulier firent cette même année deux grandes pertes, par la mort de saint Anselme de Cantorbéry et de saint Hugues de Cluny. Ces deux illustres personnages avaient constamment secouru notre pieux évêque de leurs prières et de leurs avis dans toutes ses difficultés, et dans tous les besoins de l'Église du Mans (5).

Après la mort d'Anselme, le siége de Cantorbéry demeura vacant durant cinq ans. Pressé de lui donner un successeur, le roi ne voulait pas faire un choix téméraire; il cherchait et ne trouvait pas un homme digne d'Anselme et de Lanfranc. Enfin, après bien des ajournements, auxquels la cupidité ordinaire du fisc ne fut pas entièrement

(1) D. d'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 131. — Labbe, *Concilia*, t. X, col. 685.

(2) Ed. Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., nº 154.

(3) *Vener. Hildeberti opera*, lib. II, epist. xxv.

(4) D. D'Achery, *Spicilegium*, t. VI, p. 24. — Labbe, *Concilia*, t. X, col. 762 et 763.— Mansi, *Concilia*, t. XX.— D. Mabillon, *Annales O. S. B*, lib. LXXI, nº 80-82. — *Histoire de l'abbaye de Tournus*, p. 339.

(5) *Vener. Hildeberti opera*, lib. I, epist. III, et passim. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXXI, nº 72-74.

étrangère, le roi prit le parti de convoquer un concile à Windsor (1), et de demander l'avis de cette assemblée sur cette grave question. Le roi penchait pour l'abbé d'Abendon ; mais cet abbé, de race lombarde, avait peu de partisans dans le conseil. La délibération fut longue et animée. « Et d'ailleurs, disaient quelques membres, n'avons-nous pas eu déjà trop d'archevêques étrangers? Le pays ne manque certes pas d'hommes recommandables à plus d'un titre; nous avons Raoul, évêque de Rochester, qui sera l'égal des anciens par son renom, qui surpassera les anciens et les modernes par l'aménité de son caractère. Si l'on regarde à sa naissance, il est de l'illustre race des Normands; si l'on interroge sa vie, elle est irréprochable. Il est le seul dont la piété puisse braver les atteintes de l'envie; car elle est discrète et modeste. Si l'on recherche ses titres littéraires, il a épuisé toute la science d'Athènes. Exigez-vous de l'éloquence, la parole découle de ses lèvres comme un ruisseau de miel : ajoutez à cela qu'il se distingue par l'élocution pure, élégante, qui est particulière aux gens du Maine, sa patrie (2). » Ces raisons déterminèrent la majorité; les suffrages furent pour Raoul, et le roi sanctionna l'avis de ses conseillers. L'élection de Raoul eut lieu le 26 avril 1114, aux applaudissements du clergé et du peuple.

Raoul, entré fort jeune au monastère de Saint-Martin de Séez, avait été appelé par ses frères, après dix ans de séjour, au gouvernement de cette abbaye. Les persécutions de Robert de Bellême l'obligèrent à chercher un refuge en Angleterre. Il y vécut longtemps sans emploi, parcourant les monastères; partout on lui faisait bon accueil; car l'agrément de son commerce ne le recommandait pas moins que ses bonnes mœurs. Ce n'était pas là toutefois une condition fort honorable; et Raoul, craignant qu'on

(1) Labbe, *Concilia,* t. X, col. 793. — Mansi, *Concilia,* t. XXI.

(2) Si eloquentiam exigas, melleo quodam lapsu ex ejus ore fluit oratio : cui accedit genialis loci, id est Cenomanici, accuratus et quasi depexatus sermo. — Wilhelmus Malmesburiensis.

ne le confondît avec une foule de clercs cupides qui après la conquête avaient passé le détroit, recherchait surtout la société de l'archevêque de Cantorbéry, avec lequel il avait eu quelques relations dès sa jeunesse. C'est par la protection de ce prélat qu'il obtint le siége de Rochester. On dit que quelques jours avant la consécration de Raoul, saint Anselme pria le Seigneur de lui manifester par un signe s'il avait cette élection pour agréable, et qu'une voix du ciel lui répondit par ce verset des livres saints : « Ils seront semblables aux anges de Dieu (1). » Raoul ne se montra pas indigne de la haute confiance qu'Anselme lui avait témoignée ; et le choix qui l'appela à remplacer son protecteur sur le siége de Cantorbéry, fut approuvé par tous les fidèles. Le roi d'Angleterre ayant eu dans la suite une assez grave contestation au sujet de ce prélat avec la cour de Rome, Raoul partit pour la ville sainte. Il ne réussit pas à son gré auprès du Pape ; et dans son voyage il fut atteint d'une paralysie, à laquelle il succomba l'an 1122. Au dire de ses biographes, on ne connaissait en lui aucun défaut, si ce n'est une humeur plus enjouée qu'il ne convenait peut-être chez le primat de l'Église d'Angleterre. On a de Raoul six lettres épiscopales ; et quelques auteurs lui attribuent, mais sans fondement suffisant, un petit nombre d'homélies d'ailleurs perdues (2).

Au commencement de l'an 1110, Hildebert se rendit à un concile célébré dans l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, par le légat Richard, évêque d'Albano. Les archevêques de Sens, de Reims, de Tours et de Bourges s'y trouvaient présents, avec les évêques comprovinciaux et un grand

(1) Matth., XXII, 30.

(2) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXVII, nº 77 ; lib. LXXI, nº 59 ; lib. LXXII, nº 69 ; lib. LXXIII, nº 2. — *Histoire littéraire de la France,* t. X, p. 336-340. — Barth. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine,* t. I, p. 101-104. — Les six lettres de Raoul ont été imprimées dans l'*Historia novorum* du moine Eadmer, Londres, 1623. — D. Gerberon les a reproduites dans son édition des *Œuvres de saint Anselme,* Paris, 1675.

nombre d'abbés. On confirma les droits de plusieurs abbayes, et l'on fit probablement quelques règlements disciplinaires (1).

Le diocèse du Mans jouissait de la paix depuis plusieurs années, lorsque la mort du comte Hélie, arrivée le 11 juillet 1110, donna occasion à de nouveaux troubles, qui eurent des suites funestes pour notre Église. Animé des plus profonds sentiments de piété pendant toute sa vie, Hélie les fit éclater surtout au moment de sa mort. Il fut assisté dans ses derniers moments par l'évêque Hildebert. Ce prélat composa l'épitaphe du comte, et ensevelit son corps dans l'église abbatiale de la Couture (2). On lui éleva, à gauche de l'autel majeur, un tombeau sur lequel il était représenté en habit de guerre, maillé jusqu'à la plante des pieds, le casque ou pot de fer en tête, avec son écu de forme triangulaire, chargé d'une croix ancrée, la hache d'armes pendante à la ceinture dans un large fourreau (3). Ce tombeau était regardé comme l'un des plus beaux monuments de ce genre; et en 1124 Foulques le Jeune, comte d'Anjou, voulut en avoir un semblable (4). Restauré en 1641, par les soins de D. Michel Laigneau, prieur de la Couture, ce tombeau a disparu depuis que l'abbaye a été supprimée. Cependant l'inscription composée par le zélé prieur a été posée sur le premier pilier du chœur, à droite (5).

(1) Labbe, *Concilia*, t. X, col. 766. — Mansi, *Concilia*, t. XXI. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXXI, n. 97. — *Chronicon sancti Petri vivi Senonensis*, ad an. 1110. — D. Bouquet, t. XII, p. 283.

(2) Jura tuens, et pacis amans, maximus armis,
Helias, censor scelerum, patronus honesti,
Justitia et quidquid in principe mundus adorat
Occidit, et pariter pax et decus urbis et orbis
Excidit, Helia patriæ heu! et rebus adempto.

(3) D. Montfaucon a fait graver ce tombeau dans les *Monuments de la monarchie française*. Il veut que l'écusson ait été ajouté longtemps après la mort d'Hélie.

(4) D. Martène, *Thesaurus anecdotor.*, t. I, col. 356.

(5) *Nouveau traité de diplomatique*, t. IV, p. 378.— L'*Art de vérifier*

Le comte Hélie a été loué par tous les historiens. « C'était, dit Orderic Vital, un seigneur brave, rempli d'honneur, et aimable par ses vertus sociales. Il était d'une haute taille, d'une force extraordinaire, nerveux, et sans embonpoint. Il avait le visage basané, la barbe hérissée, et les cheveux tondus comme un prêtre. Il parlait avec agrément et facilité. Les gens tranquilles et soumis n'avaient qu'à se louer de sa douceur; mais il traitait rudement les brouillons et les rebelles. Il observait et faisait observer rigoureusement les lois de la justice. Pénétré de la crainte de Dieu, il pratiquait avec ferveur tous les exercices de la religion. Sa piété tendre et affectueuse lui faisait souvent verser des larmes dans la prière. Il jeûnait fréquemment, et passait régulièrement tous les vendredis sans manger. Les églises trouvèrent en lui un zélé défenseur, et les pauvres un père charitable (1). » Le comte Hélie avait un frère nommé Hénoc, qui se consacra à Dieu dans l'abbaye de la Couture, sous l'abbé Juhel, et en faveur duquel il fit donation à ce monastère, vers l'an 1092, de la terre du Liminier et de la métairie de Boiffart (2). L'abbaye de Saint-Vincent et les autres monastères du Maine ressentirent les effets de sa pieuse munificence, qui s'étendit même sur les cloîtres des provinces voisines, en particulier sur Saint-Aubin d'Angers, Saint-Martin de Séez et le Mont-Saint-Michel. Beaucoup de simples églises paroissiales eurent part à ses largesses. Il donna à tous les curés du Passais le droit de faire paître leurs porcs dans les forêts de Passais et d'Andaine. Aussi, après sa mort, tous les

les dates, t. XIII, p. 100. — Renouard, *Essais historiques sur le Maine*, t. I, p. 249. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. III, p. 347. — Richelet, *le Mans ancien et moderne*, p. 108.

(1) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. X, p. 769. — D. Bouquet, t. XII, p. 639 et 671.

(2) Medietariam de *Boiffart* et terram de *Liminario* monasterio de Cultura dedit comes Helias pro monachatu Enoch fratris sui. — *Historia Culturæ*, Ms. — D. d'Achery, *Spicilegium*, t. VII, p. 190. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 64.

curés furent obligés de se rendre chaque année à l'abbaye de la Couture pour prendre part à la célébration de l'anniversaire de ce généreux comte, le mercredi de la Pentecôte. Cette coutume se pratiquait encore à la fin du XIV[e] siècle (1).

Le chapitre de l'église cathédrale faisait également mémoire du comte Hélie le 11 juillet. Le Nécrologe rappelle qu'au commencement de son *consulat*, ce seigneur confirma au chapitre tous les droits que Hugues, fils de Geoffroy Martel, avait remis entre les mains de l'évêque Hoël, comme indemnité des pertes qu'avait encourues l'Église, et des injures personnelles que ce prélat avait souffertes, pendant les troubles précédents. En vertu de cette donation, le cloître des chanoines, les maisons épiscopales, le bourg de Coulaines, toutes les terres des chanoines dans l'étendue entière du comté du Maine demeuraient exempts de toutes coutume, exaction, diablage ou droit qui se levait sur les blés après la moisson, sauf les amendes pour l'incendie et le rapt. Le comte Hélie ratifia aussi les dons que son beau-père, Gervais de Château-du-Loir, avait faits à saint Julien, sur la terre des évêques et des chanoines qui est au delà de l'Huisne. Lorsque l'on commença à reconstruire l'église cathédrale, comme nous allons le rapporter, Hélie contribua pour la somme énorme de cent quarante-sept pièces d'or. A la persuasion de Hildebert, il donna encore un reliquaire (2) d'or et d'argent; enfin, à sa mort, il légua à la cathédrale une coupe d'or très-pur, du poids de quarante-huit onces, pour en faire une croix, deux marcs d'argent pour un encensoir, et cinq marcs d'argent pour les chanoines. Par une juste reconnaissance, le chapitre célébrait tous les ans l'anniversaire de ce prince (3).

(1) Pièces justificatives, n° LV.

(2) Lectum.

(3) *Martyrologium capituli Cenom.*, V idus jul., fol. 100. — In Adventu corporis sanctæ Scholasticæ, cum parte corporis sancti Benedicti.

La veuve du comte Hélie, Agnès, fille de Guy Geoffroy, comte de Poitiers, mariée d'abord à Alphonse, roi de Castille et de Léon, et répudiée par lui, prit la résolution de se consacrer à Dieu dans la vie du cloître aussitôt après la mort de son second mari, dont elle n'avait pas eu d'enfants. Hildebert s'empressa de féliciter la princesse sur sa résolution; il l'appelle une servante et une fille de Jésus-Christ; il la loue de ce qu'au lieu d'aller visiter les lieux saints, comme elle en avait eu d'abord le désir, elle s'est consacrée à Dieu dans un monastère. Il lui dit, à ce sujet, que ce n'est pas en visitant le tombeau du Sauveur que nous devenons ses disciples, mais en portant sa croix (1).

La mort du comte Hélie entraîna un déluge de maux sur le diocèse du Mans. Foulques le Jeune, comte d'Anjou, qui avait épousé Eremburge, fille et héritière d'Hélie (2), fit hommage à Louis le Gros, roi de France, pour le comté du Maine; Henri Ier, roi d'Angleterre, lui déclara la guerre à ce sujet, et entra dans notre province à main armée pour contraindre Foulques à le reconnaître pour son suzerain (3). Le comte d'Anjou venait d'ailleurs de donner retraite au jeune et infortuné Guillaume Cliton, fils de Robert de Normandie, et à l'instigation d'Amaury de Montfort, son oncle, il cherchait de tout son pouvoir à nuire au roi d'Angleterre (4). Le succès de la guerre fut d'abord heureux pour le nouveau comte du Maine, mais funeste pour l'Église du Mans et pour son évêque. Rotrou, comte du Perche et seigneur de Nogent-le-Rotrou, se

(1) Lib. I, epist. v. — Cfr. les notes de D. Beaugendre, *loc. cit.* — Alfred, *Annales Ecclesiæ anglicanæ,* t. IV, ad an. 1125, nº 23. — *Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 282. — Du Pin, *Bibliothèque*, XIIe siècle, p. 495.

(2) Aremburgis, Heremburgis, Guiburgis, Erenentrudis, Sibyllis, Arengardis, née du comte Hélie et de sa première femme Mathilde de Château-du-Loir.

(3) Robert Du Mont.

(4) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica,* lib. XI, p. 840.—D. Bouquet, t. XII, p. 709.

déclara pour le duc de Normandie, son suzerain, et prit les armes contre Foulques. Le comte du Perche était un riche seigneur, qui s'était fort distingué par sa bravoure dans la Palestine, et qui, à en juger par les fondations qu'il a faites, avait beaucoup de piété (1). Mais il avait plus de valeur que de forces réelles, et dans un combat qu'il livra au comte d'Anjou, il fut fait prisonnier et enfermé dans la tour du Mans. Lorsqu'il se vit entre les mains de ses ennemis, exposé à perdre la vie dans une prison, il parut songer à mettre ordre aux affaires de sa conscience. Il fit appeler Hildebert, se confessa à lui, fit son testament en faveur des Églises, et le remit à notre prélat en le conjurant avec de fortes instances de le porter lui-même à la comtesse Béatrix, sa mère, afin qu'il fût ponctuellement exécuté. Le prélat s'acquitta fidèlement de la commission, et il se rendit à Nogent-le-Rotrou, où la comtesse le reçut avec de grandes démonstrations de politesse, et lui donna le baiser d'usage (2). Le lendemain Hildebert fut arrêté, jeté en prison et dépouillé de tout ce qu'il avait. Le doyen Hugues et Fulcard, chantre de l'Église du Mans, qui avaient accompagné le prélat, partagèrent ses fers, parce que Humbert Chevreau, sénéchal du Perche, soupçonnait ces deux chanoines d'être cause de l'emprisonnement du comte. La comtesse les fit conduire dans la prison publique de Mortagne, où on leur fit subir les plus indignes traitements, en représailles de ceux qu'endurait au Mans le comte Rotrou. Yves de Chartres, qui se trouvait sur les lieux (à Nogent, où la comtesse faisait sa résidence ordinaire), fit tous ses efforts pour obtenir la liberté de notre prélat. Mais ni ses prières, ni ses larmes, ni l'excommunication même, ne firent impression sur l'esprit d'Humbert, principal auteur de cet

(1) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 176 et suiv.

(2) Au moyen âge, le salut habituel pour les femmes comme pour les hommes, était le baiser ; c'est pour cela que saint Bernard l'interdit aux chevaliers du Temple. Cantu, *Histoire universelle*, t. X, p. 106.

attentat, qui fut également inflexible aux sollicitations des abbés, des religieux et d'un anachorète vénéré de tout le monde, qui n'est autre sans doute que saint Bernard de Tyron. Cet illustre solitaire avait de grandes obligations à Hildebert et à Rotrou ; c'était par les libéralités du comte, dont il avait prédit la captivité et la délivrance (1), qu'il venait de fonder l'abbaye de Tyron.

Hildebert, qui ne s'était pas attendu à une pareille récompense de sa charité, écrivit de sa prison une lettre circulaire dont voici la suscription : « A tous les évêques, à tous les prêtres et à tous les enfants de l'Église, Hildebert, évêque du Mans et prisonnier de Jésus-Christ, salut. Heureux ceux qui souffrent sans l'avoir mérité ! car c'est un grand bonheur dans l'adversité que d'être innocent lorsqu'on passe pour coupable : c'est ce qui fait que je me glorifie dans mes fers; et la cause de ma captivité me la rend douce. Que mes coévêques et mes amis l'apprennent, cette cause, afin qu'ils prient pour moi le Seigneur, pour lequel je souffre. Vive Dieu ! vive son Fils et l'Esprit-Saint de l'un et de l'autre ! Je ne dirai que la vérité. » Hildebert continue en rapportant les circonstances de son arrestation ; puis il ajoute, après avoir retracé les efforts tentés par les religieux du voisinage pour le délivrer : « Enfin, dit-il, on eut recours à Rotrou, et on lui représenta ma captivité et son ignominie. Il répondit avec un cœur double, en mandant qu'on me mît en liberté; et afin de persuader qu'il parlait sincèrement, il envoya à sa mère une partie de ses cheveux, qu'il s'était coupés, lui disant qu'Humbert lui avait fait une aussi grande injure que s'il l'avait entièrement tondu. Mais rien ne toucha Humbert. J'ai donc recours à vous, mes chers frères et coévêques, vous qui êtes mes amis et ceux de Dieu. Je vous conjure de prier pour moi et de compatir à mes maux, car je ne veux pas qu'on traite de ma rançon. Racheté une fois par le sang de Jésus-Christ, je ne demande point qu'on me rachète une

(1) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXXI, nos 111 et 113.

seconde fois. Ce sang est ma rançon. Ce serait donner atteinte à la liberté de l'Église que de procurer la mienne par cette voie. Je ne fais pas assez de cas d'une vie qui dure si peu, pour l'aimer et me la conserver à prix d'argent. J'aime mieux la voir en danger, que de fouler aux pieds la liberté commune pour sa conservation. Que ma mort soit avantageuse à mon Église, à laquelle j'ai été inutile pendant que je l'ai gouvernée. Il est d'un évêque, sinon de vivre, du moins de mourir pour tous (1). »

Hildebert écrivit encore sur sa détention une lettre particulière à l'évêque de Séez, Serlon d'Orgères (2), dans le diocèse duquel il se trouvait alors, étant dans la prison de Mortagne. Il s'y plaint pathétiquement de ce que le prélat n'était pas venu le consoler dans sa prison. Il le prie de lui rendre une visite, non en personne, mais par l'affection de la charité et par ses prières. Ce sera, dit-il, lui rendre visite que de prendre part à son affliction, en priant pour lui et en frappant, à l'exemple de saint Pierre, qui coupa l'oreille de Malchus, celui qui persécute Jésus-Christ dans sa personne, c'est-à-dire en excommuniant Humbert Capréolus, ce maître d'hôtel de Rotrou qui le retenait en prison. Il emploie toute son éloquence pour y engager l'évêque de Séez. Après une longue allégorie sur les deux glaives des disciples de Jésus-Christ, dont l'un est entre les mains du prince, et l'autre dans celles du pontife, qui doit s'en servir quand il est nécessaire, il ajoute que puisque le roi ne tire pas pour sa délivrance le glaive qu'il porte, l'évêque doit tirer celui qui lui est confié. « Vous le portez en vain, dit-il, si vous ne coupez et ne livrez à Satan cet enfant de la mort (3). »

Toutes les tentatives faites par Hildebert et ses amis n'amenèrent aucun résultat. Mais quoique le comte Foulques le Jeune eût presque constamment vu ses armes

(1) Lib. II, epist. XVII. — D. Bouquet, t. XII, p. 547; t. XV, p. 317 et 318. — Hebert-Duperron, *De vener. Hildeberti vita et scriptis*, p. 37.

(2) *Gallia christiana*, t. X, col. 684.

(3) Lib. II, epist. XVIII.

couronnées du succès dans cette guerre, il se trouva contraint de faire la paix, lorsque Robert de Bellême, son principal appui, fut tombé entre les mains du roi d'Angleterre. Foulques alla trouver le monarque anglais, l'an 1113, la première semaine de carême, en un lieu nommé *Petra Peculata;* là il lui fit hommage pour son comté du Maine, et, afin de cimenter la paix, il promit sa fille Mathilde en mariage à Guillaume Adelin, fils de Henri. Hildebert recouvra alors la liberté, dont il était privé depuis deux à trois ans (1).

Du fond de sa prison, Hildebert n'avait pas perdu un instant de vue les grands intérêts de l'Église, violemment attaquée alors par l'empereur Henri V. Depuis longtemps elle combattait pour arracher les évêques au servage de la féodalité, et conquérir la liberté des élections ecclésiastiques. « Il le faut, avait dit saint Grégoire VII, quelque dommage qu'en souffre la féodalité; d'ailleurs ce n'est pas une innovation, ce n'est qu'un des plus anciens droits de l'Église. » Cette parole fit loi, et la Papauté combattit généreusement pour obtenir le but fixé par le concile de Rome de 1075, « que quiconque accepterait de la main d'un laïque un évêché, une abbaye ou même une fonction ecclésiastique inférieure, serait déposé; et que tout prince qui donnerait l'investiture de pareille dignité serait exclu de la communion de l'Église. » Le Siége Apostolique était alors occupé par Paschal II, aussi actif que Grégoire VII, mais moins ferme et connaissant moins la société. Henri V, empereur d'Allemagne, sut tromper ce Pontife trop indulgent, par une conduite équivoque. Il continuait cependant toujours à investir, par la crosse et l'anneau, les évêques et

(1) *Rerum Gallic. et Franc. scriptores,* t. XV, p. 317 (d).— D. Briant, *Cenomania,* le P. Longueval, liv. XXIII, à l'an 1109, et l'*Art de vérifier les dates,* t. XIII, p. 178, rapportent aussi la délivrance de Hildebert au traité de 1113; nous préférons ce sentiment à celui adopté par l'*Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 268, et suivi par beaucoup d'autres, qui la rapportent au traité de 1114, entre Louis le Gros, roi de France, et le roi d'Angleterre.

les abbés, et à violer, en d'autres points encore, les canons des conciles. Le Pape publia divers décrets relatifs à la liberté des élections; il excita ainsi l'irritation de Henri qui, à la tête d'une armée, marcha sur l'Italie, afin d'y terminer la querelle (1110). Le Pontife, cédant en partie aux menaces de l'empereur, consentit à ce que l'Église renonçât aux biens temporels, si le prince se désistait de l'investiture.

Paschal préférait voir l'Église pauvre et libre plutôt que riche et asservie. On attaqua vivement le Pontife, et l'on taxa son accommodement de sacrilége; cette opposition fit revenir Paschal sur son décret, quoiqu'il eût été une des conditions du couronnement de l'empereur; celui-ci, de son côté, ne voulut plus renoncer, comme il l'avait promis, aux investitures, et prétendit être couronné sans aucune condition. N'ayant pu l'obtenir du Pape, il l'emmena prisonnier ainsi que plusieurs cardinaux (1).

La conduite du Pape fut envisagée de différentes manières par les prélats. Hildebert fit paraître à cette occasion son tendre attachement pour le Saint-Siége. Dès qu'il eut appris que Paschal était prisonnier, il écrivit en ces termes à l'un de ses amis : « Que les yeux de ceux que la charité rend sensibles à la douleur de leur chef se répandent en larmes..... La pourpre des martyrs orne encore l'Église dans sa vieillesse. La fureur des persécuteurs reparaît, et par la mort précieuse des enfants de Dieu, elle semble vouloir éteindre lès restes du monde. Rome et le Siége Apostolique sont en proie au pillage des Allemands..... Le Pape est conduit en captivité, et le diadème pontifical est foulé aux pieds des méchants; la chaire de sainteté, à laquelle toutes les nations étaient soumises, est renversée..... Notre tête est tranchée; et les autres membres du corps ne se dessèchent point de douleur! Le général de l'armée de Jésus-Christ est prisonnier; comment le soldat tiendra-t-il ferme? Bon Jésus, où est la vérité de votre promesse, si vous ne demeurez

(1) Baronius, *Annales ecclesiastici*, ad ann. 1111, nº 2 et seq. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXXII, nos 1, 2, 3, 21, 22, 23 et 24.

pas éternellement avec votre Église; de quoi aura servi votre prière, si la foi de Pierre vient à défaillir? Confirmez, Seigneur, confirmez la foi de votre Église, pour laquelle vous avez prié. »

Hildebert, parlant de l'empereur Henri dans la même lettre, dit que ce prince a rendu son nom fameux par deux grands prodiges, ou plutôt par deux grands crimes, qu'on n'a jamais vus réunis qu'en lui seul. « Car, ajoute-t-il, où trouver quelque autre qui ait fait prisonnier, et son père spirituel, et son père selon la chair? Heureux le Pape Paschal, qui a si dignement gouverné le Siége Apostolique, qu'il a mérité de souffrir comme les Apôtres! On n'est pas membre d'un tel chef, on n'est pas fils d'un tel père, quand on ne souffre pas avec lui, et qu'on ne ressent pas les outrages qui lui sont faits (1). »

Notre saint évêque semblait oublier sa propre captivité pour donner tout son intérêt aux douleurs de l'Église affligée dans son chef. Ayant appris que plusieurs catholiques se soulevaient contre le Pape Paschal, au sujet des investitures qu'il avait enfin accordées, il écrivit une apologie pour la défense du Souverain Pontife. Après avoir donné de grandes louanges à Paschal, il ajoute : « Mais comme le monde n'est que malice, et qu'il y a des esprits envieux et des cœurs pleins d'amertume, on ne manquera pas de me dire : Vous élevez jusqu'au ciel celui que nous avons vu trembler avant le combat, se rendre plutôt que de donner son sang, faire un traité honteux avec l'ennemi, déserter, quitter les armes et aller se cacher. Le courageux athlète qui ne sait ni combattre, ni vaincre! Tâchons de confondre les ennemis de la justice qui tiennent ces discours. Si le Pape Paschal s'est livré aux impies pour la justice et pour l'Église, s'il a présenté sa tête au glaive, qu'a-t-il pu faire de plus saint et de plus courageux? A-t-on jamais accusé un capitaine de lâcheté parce qu'il s'est exposé aux coups pour ses soldats? Si le Pape a cédé dans la suite, s'il

(1) Lib. II, epist. xxi, col. 107-109.

a paru fuir afin d'arrêter la main levée pour frapper ses sujets; s'il a suspendu ses coups, en accordant ce qu'on demandait, en faisant une trêve jusqu'à ce qu'il eût réparé les murs de la ville et dressé ses machines, qu'y a-t-il de plus prudent? » Hildebert loue ensuite Paschal de ce qu'ayant voulu renoncer au Souverain Pontificat, il n'était remonté sur son siége qu'après y avoir été contraint par les prières et les larmes du clergé et du peuple romain. Touchant les investitures accordées par Paschal, il dit « qu'il est de la prudence de celui qui gouverne de porter ou d'abroger les lois selon les conjonctures; que nous devons interpréter en bonne part ce que font les supérieurs, lorsque nous ne savons pas leurs raisons; que ce n'est point aux brebis à reprendre le pasteur; qu'après tout, le Pape Paschal a annulé, dès qu'il a été libre, ce qu'il avait fait par force dans les fers; qu'enfin il avait paru comme un athlète qui, après avoir reçu quelques blessures, retourne au combat avec plus de courage et plus de précaution (1). »

L'évêque du Mans, qui gémissait sur les malheurs de l'Église Romaine, avait à pleurer sur les maux qu'endurait son propre troupeau, que la famine visita à la même époque (2). En même temps (1112), le doyen du chapitre, Geoffroy, qui avait été le compétiteur de Hildebert pour l'évêché du Mans, fut élevé sur le siége métropolitain de Rouen. Geoffroy était Breton; il eut un frère nommé Judicaël, évêque d'Aleth. Il était savant, éloquent et zélé pour la vraie doctrine; son mérite et sa vertu, ou selon d'autres l'avantage de son extraction noble, lui obtinrent la dignité de doyen du chapitre du Mans. Dès ce temps-là, il fut uni avec Yves de Chartres (3) et il jouit dans notre diocèse d'une singulière considération. Le comte Hélie voulut le faire asseoir sur la chaire de saint Julien après la mort d'Hoël, comme nous l'avons rapporté. Par l'entremise

(1) Lib. II, epist. XXII, col. 109-114.
(2) Labbe, *Biblioth. manusc.*, t. I, p. 289.
(3) *Divi Yvonis Carnot. epist.*, LII.

de ce prince, et aussi par son mérite personnel, Geoffroy s'avança dans la faveur de Henri Ier, roi d'Angleterre. Après la mort de Guillaume-Belle-Ame, le monarque le fit venir en Angleterre, et le nomma à l'archevêché de Rouen. Il entra fort avant dans les querelles entre les rois de France et d'Angleterre. Toutefois ces occupations ne lui firent pas oublier les soins qu'il devait à son Église; il travailla beaucoup pour maintenir la discipline, et surtout pour exclure le concubinage de son clergé. Ces bonnes qualités lui méritèrent de plus en plus l'amitié de l'évêque de Chartres, qui écrivit en sa faveur au Pape, au moment où Geoffroy voulut entreprendre le voyage de Rome (1). Avant sa mort, il donna tous ses biens aux Églises et aux pauvres, et dans le poste élevé qu'il occupait, il n'oublia pas l'Église du Mans. Orderic Vital et les autres historiens lui ont accordé de justes éloges; il est seulement à regretter que les qualités de ce prélat aient été un peu ternies par une vivacité excessive et une humeur trop altière, qui l'engagèrent dans plusieurs fausses démarches (2).

Rendu enfin à la liberté, Hildebert s'empressa de travailler avec son ardeur accoutumée à tout ce qui pouvait procurer l'avantage de l'Église. Dès l'année 1114, il se rendit à Tours, et étant venu à Marmoutier pour y honorer saint Martin, il donna à cette abbaye l'Église de Villiers-Charlemagne, avec tous ses revenus. Il fit ce don du consentement du chapitre, et dans le but de cimenter l'union étroite qui existait de tout temps entre l'Église du Mans et l'abbaye de Marmoutier. Peu de temps après, un puissant seigneur nommé Chotard et Théoquise son épouse, en expiation de leurs péchés, donnèrent au monastère la

(1) *Divi Yvonis Carnot. epist.*, CCLIV.

(2) Orderic Vital, *Historia eccles.*, lib. X et XIII. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXXI, nº 109, et passim. — *Gallia christiana*, t. XI, col. 41 et 42. — D. Pommeray, *Histoire des archevêques de Rouen*, p. 301-312. — *Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 621. — Fallue, *Histoire de l'Église métropolitaine de Rouen*, t. I, p. 349-365. — D. Bouquet, t. XII, p. 671, 775, 784, et passim.

moitié de cette église qu'ils prétendaient leur appartenir, avec toutes les dîmes et quelques autres biens. Telle fut l'origine du prieuré de Saint-Martin de Villiers-Charlemagne, qui fut longtemps conventuel et d'un revenu considérable. A la fin il était réuni à l'office du sacristain de l'abbaye (1).

Vers le même temps, l'évêque du Mans se trouvait dans le chapitre de l'abbaye de Saint-Gildas avec Guillaume, évêque de Poitiers, Renaud Des Prés, évêque d'Angers, et plusieurs dignitaires des Églises voisines (2). Peu de jours après cette réunion, Hildebert se rendit au concile de Charroux, que présida le légat Gérard, évêque d'Angoulême (3).

En 1117, on retrouve notre prélat dans l'abbaye de Tulle avec Renaud Des Prés, évêque d'Angers; ils y furent accueillis par Eubolus de Turenne (4). L'année suivante, 1118, Hildebert se rendit à un concile nombreux réuni à Angoulême, sous la présidence de Gérard, évêque de cette Église et légat du Saint-Siége. On y traita diverses questions de droits et d'intérêts privés, objets de contestation entre les Églises et les évêques (5). Notre prélat assista encore dans la même année à un autre concile réuni à Poitiers, sous la présidence du légat (6). Enfin, à quelques mois de là, Hildebert se trouva présent à une assemblée très-nombreuse à Argentan, en la cour du roi

(1) D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Ms., part. 1, t. I, p. 622. — And. Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 394. — Baluze, *Miscellanea*, t. VII, p. 202.— Le Paige, t. II, p. 581.— Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 226, 552. — Plusieurs pièces manuscrites du cabinet de M. La Beauluère.

(2) Pavillon, *Histoire du bienheureux Robert d'Arbrissel.*

(3) D'autres rapportent ce concile à l'année 1115. — D. Martène, *Thesaurus anecdot.*, t. IV, col. 133-136.

(4) *Gallia christiana*, t. II, col. 665.

(5) Labbe, *Concilia*, t. X.— Pavillon, *Histoire du bienheureux Robert d'Arbrissel*, p. 556. — Le *Gallia christiana* (nova), t. II, col. 1114, met ce concile en 1117.

(6) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXXIII, num. 17.

d'Angleterre (1). On sait que Hildebert vécut toujours dans une parfaite intelligence avec le roi Henri Ier, et qu'il entra assez avant dans la familiarité de ce prince, ainsi que le témoignent les lettres qu'il lui écrivit (2).

Le zèle de Hildebert le porta à se rendre au concile qui s'ouvrit le 20 octobre 1119, dans la cathédrale de Reims. Le Pape Calixte II le présidait en personne; le roi de France, beaucoup de cardinaux, d'évêques et d'abbés s'y trouvaient présents; on s'y occupa à terminer des points en litige entre diverses Églises; on excommunia l'empereur Henri V, et on promulgua deux canons contre la simonie et les investitures laïques. Hildebert se fit remarquer dans cette assemblée; il ne s'y éleva cependant pas à la considération à laquelle parvinrent Gérard d'Angoulême, Atton de Viviers, Geoffroy de Chartres et Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons-sur-Marne (3).

Avant de quitter la ville de Reims, le Souverain Pontife donna une marque éclatante de l'intérêt qu'il portait à l'Église du Mans. Instruit des heureux fruits que la parole de saint Vital de Mortain et de ses compagnons produisait dans le diocèse, il adressa à notre évêque et aux seigneurs de Mayenne et de Saint-Hilaire une lettre dans laquelle il les exhorte à favoriser de tout leur pouvoir cet illustre solitaire et ses disciples (4). Ces exhortations du Pontife contribuèrent sans doute à augmenter les libéralités des seigneurs manceaux envers l'abbaye de Savigny. Le diocèse du Mans venait d'ailleurs de faire deux pertes considérables par la mort des bienheureux Robert d'Arbrissel et Bernard de Tyron, appelés au ciel l'année précédente (5). Déjà les religieux de Savigny étaient si nombreux, et en

(1) *Gallia christiana,* t. XI, Instrum., col. 111.

(2) Lib. II, epist. XLVI; lib. III, epist. XIII.

(3) Labbe, *Concilia*, t. X, col. 865.

(4) D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 659. — Hélyot, *Histoire des ordres monastiques et religieux*, t. VI, p. 111.

(5) D. Mabillon, *Annales O. S. B.,* lib. LXXIII, no 17, 52.— Hélyot, *loc. cit.,* p. 116.

même temps la pauvreté y était si extrême, que le saint fondateur fut obligé de les distribuer par colonies dans toutes les forêts et les landes du voisinage. On remarqua que le plus grand nombre s'établit dans le diocèse du Mans, surtout dans le Bas-Maine (1). Hildebert ne manqua pas de seconder les intentions du Souverain Pontife en favorisant les disciples de saint Vital dans le diocèse; et vers la même époque il assista, avec quatre autres évêques, à la dédicace de la basilique abbatiale de Savigny (2).

Le 11 janvier de l'année suivante, 1120, notre prélat prit part à un acte solennel par lequel Geoffroy, évêque de Chartres, établit un collége de chanoines réguliers dans l'église de Saint-Maurice de la même ville. L'acte fut signé dans un chapitre général de l'abbaye de Sainte-Marie (3).

Peu de temps après une solennité beaucoup plus imposante réunissait au Mans un grand nombre de prélats. Les désordres des guerres entre les princes, et même entre les seigneurs de la province, n'avaient pas empêché les Manceaux de continuer la construction de leur cathédrale. Hildebert ayant hâte de voir ce bel édifice consacré à Dieu, n'attendit pas que les travaux fussent entièrement terminés pour en célébrer la dédicace. Cette cérémonie eut lieu le dimanche de l'octave de Pâques de l'an 1120, jour auquel se rencontraient cette année les Grandes Litanies. Cette église fut dédiée sous le patronage de la sainte Vierge, des saints martyrs Gervais et Protais, et de saint Julien confesseur (4). Deux archevêques, trois évêques et nombre d'abbés y assistaient, avec une foule de dignitaires ecclésiastiques de la province et des diocèses voisins. Le comte Foulques le Jeune et Éremburge sa femme s'y

(1) *Acta Sanctorum, ad diem XX octobris,* de sancto Serlone, nº 32.

(2) *Ibidem,* nº 13.

(3) *Gallia christiana,* t. VIII, Instrum., col. 320.

(4) In honore et nomine sanctæ et gloriosæ, semperque virginis Mariæ et beatorum martyrum Gervasii et Protasii, et piissimi confessoris Juliani. — D. Mabillon, *Vetera analecta,* t. III, p. 321. — Cfr. *Officia propria insignis Ecclesiæ Cenomanensis*, 1854, p. 55 et 56.

étaient également rendus avec une nombreuse suite de barons, de chevaliers, et un peuple immense. Guilbert, métropolitain de la province de Tours, consacra l'autel majeur en l'honneur du Sauveur, de Notre-Dame, et des saints martyrs Gervais et Protais. Geoffroy, archevêque de Rouen, que l'on a vu naguère doyen de l'Église du Mans, fit la consécration de l'autel du sépulcre de Saint-Julien, c'est-à-dire de l'autel où reposaient les reliques du saint apôtre du Maine. Pour Hildebert, il dédia l'autel de Notre-Dame du Chevet (1), en l'honneur de la Mère de Dieu et de tous les Saints. Marbode, évêque de Rennes, quoique accablé de vieillesse et presque entièrement privé de la vue, voulut donner à notre Église et à notre prélat une marque de sympathie, et accomplit la consécration de l'autel de Saint-Pierre et Saint-Paul et de tous les apôtres, situé dans le côté droit de l'Église. Enfin Renaud de Martigné, évêque d'Angers, consacra l'autel du Crucifix. Toutes ces consécrations se firent simultanément, selon les prescriptions rituelles (2).

On assure que Hildebert était un très-habile architecte, et que, aidé des conseils du moine Jean de Vendôme, il dirigea lui-même les travaux de l'édifice (3). Quoi qu'il en soit, les occupations multipliées de la charge pastorale ne permettent guère d'attribuer à Hildebert une part principale dans la conduite des travaux de la cathédrale. Le moine Jean pouvait mener à lui seul cette œuvre importante ; et le Maine ne manquait pas de religieux ou de prêtres séculiers en état de la diriger. On sait, en effet, que ce ne fut que dans le cours du siècle suivant que l'on commença à confier à des laïques la construction des églises. Plusieurs portions de la nef actuelle de notre

(1) Noster sane Hildebertus..... consecravit altare quod est in superiori et digniori crypta..... D. Mabillon, *Vetera analecta*, t, III, p. 320.

(2) D. Mabillon, *loc. cit.* — D. Bouquet, t. XII, p. 551.

(3) Godard, *Cours d'archéologie sacrée,* p. 216. — Charma, *Notice biographique, litt. et phil. sur Lanfranc,* p. 159. — Hebert Duperron, *De ven. Hildeberti vita,* p. 77, 82 et 169.

église cathédrale peuvent se rapporter à l'édifice élevé au temps de Hildebert; mais la partie la plus remarquable qui date de cette époque est le portail latéral, chef-d'œuvre de l'architecture romane au moment où l'ogive commençait à s'établir dans notre province. On reconnaît dans les sculptures qui le décorent comme trois pages de l'Histoire sainte se rapportant à la personne du Sauveur. Dans l'intérieur de la nef, on retrouve tous les caractères architectoniques qui se remarquent à l'extérieur, et qui désignent la dernière époque du style latin. Les chapiteaux des colonnes et des piliers surtout sont remarquables : ornés de feuillages divers, de figures monstrueuses et imaginaires, de harpies, de tigres, de griffons, de serpents, de colombes buvant dans un calice, ils reproduisent la plupart de ces scènes historiques ou symboliques par lesquelles les artistes antérieurs à l'âge où domina l'ogive aimaient à figurer les dogmes de la foi chrétienne, soit en empruntant des images aux traditions ecclésiastiques ou juives, soit en s'inspirant des souvenirs païens ou orientaux. La partie inférieure de la grosse tour paraît être de la même époque que la nef; mais le portail principal remonte peut-être à une époque antérieure. On remarque sur l'un et sur l'autre des figures allégoriques qui semblent remonter à une époque moins avancée de la statuaire.

La construction de l'église cathédrale ne fut pas un fait isolé dans notre diocèse; on retrouve encore en plusieurs endroits des traces des constructions que la piété de nos pères éleva alors en l'honneur de Dieu et des Saints. De l'épiscopat de Vulgrin à celui de Hildebert, l'architecture religieuse parcourut dans le Maine l'une de ses plus brillantes périodes. Il est peu de province en France où les églises romanes soient aussi multipliées (1); toutefois le Bas-Maine est beaucoup moins riche en monuments religieux de cette époque que la partie plus voisine du Mans (2).

(1) Richard, *Guide du voyageur dans la France monumentale*, p. 561. — (2) *Ibidem*, p. 584.

Peut-être doit-on attribuer cette pénurie aux ravages des guerres; cependant on trouve encore dans le département de la Mayenne quelques églises qui datent de cette époque, telles que Saint-Martin de Laval, Notre-Dame d'Avesnières, Saint-Pierre-de-la-Poterie, Notre-Dame de Mayenne, Saint-Sulpice de Grenoux, Notre-Dame de Bais, la chapelle de Saint-Crespin d'Évron et une partie de l'église abbatiale, la chapelle de Montaigu à Hambers, Saint-Front de Mézangers, Saint-Thuribe d'Assé-le-Béranger, Saint-Martin d'Aron, Saint-Martin de Deux-Évailles, Saint-Georges-sur-Erve, Saint-Georges-de-Gesnes, Saint-Pierre d'Épineu-le-Seguin. Un grand nombre d'autres églises du Bas-Maine présentent des parties plus ou moins considérables dont la structure remonte évidemment du xe au xiie siècle; mais presque toutes ont été gravement modifiées par des reconstructions. Le plus grand nombre de ces églises était décoré de peintures murales dont on retrouve de temps en temps des fragments malheureusement défigurés par de prétendues améliorations des temps modernes, comme à Ambrières, Commer, Saint-Ouen-des-Vallons, Saint-Crespin d'Évron. Les fresques qui décorent si richement l'église du prieuré de Saint-Gilles de Montoire n'ont pas subi les mêmes dégradations, et peuvent donner une idée du talent de nos artistes à cette époque (1). Les édifices du xie siècle offrent encore quelques autres particularités sur lesquelles nous ne nous étendrons pas ici, de peur de dépasser les bornes de cet ouvrage; il nous suffira de remarquer que ces églises sont généralement assez petites, et seraient insuffisantes pour les besoins de la population actuelle; cependant il est constaté d'autre part que les églises de ces temps-là étaient aussi remplies d'autels, de tombeaux, de meubles servant pour le culte ou pour l'ornementation, qu'elles sont vides et nues aujourd'hui. Il est pareillement constaté que la population de notre pays était à peu près

(1) M. de Pétigny en a donné des vues très-intéressantes dans son *Histoire archéologique du Vendomois*.

la même alors que de notre temps; comment donc ces temples pouvaient-ils se trouver en rapport avec les besoins des fidèles si zélés de notre province? La difficulté sera résolue quand on se rappellera le grand nombre des prêtres, et surtout les monastères, les chapitres, les ermitages qui se rencontraient dans presque toutes les paroisses. On peut remarquer que la plupart des églises de cette période qui ont survécu aux ravages du temps, celles qui paraissent avoir été construites dans des conditions plus avantageuses de solidité et de grandeur, étaient alors sous la dépendance des abbayes, et furent l'œuvre des moines. Ce furent aussi deux moines qui marquèrent le commencement et la fin de cette période, Vulgrin et Jean le Maçon, tous deux religieux de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, tous deux dépositaires des traditions d'une même école. Après eux, les édifices sacrés qui s'élevèrent dans le diocèse du Mans, comme dans tout l'ouest de la France, revêtirent une physionomie plus brillante, mais certainement moins mystérieuse. On attribue à Hildebert la construction de l'église actuelle de Saint-Genest de Lavardin, lieu de sa naissance, et de plusieurs autres dans le diocèse (1).

Les soins de ce grand évêque pouvaient s'étendre sans se partager. Après la solennité de la consécration de l'église cathédrale, Hildebert et les autres prélats qui l'avaient accomplie, prièrent le comte Foulques et Éremburge de donner quelque marque de leur munificence à l'Église. Ces princes en prirent aussitôt l'engagement; et peu de temps après ils accordèrent une foire de trois jours, le samedi, le dimanche et le lundi, pour chaque anniversaire de la fête de la dédicace. Ils abandonnèrent au chapitre tous les droits que les comtes percevaient autrefois pendant ces trois jours, tant dans la ville que dans les faubourgs, ainsi que toutes les coutumes et amendes, ne se réservant

(1) *La Province du Maine*, 1re an., no 4, et passim. — Voir sur la belle église de Lavardin, de Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 73.

que le cas où il y aurait effusion de sang. Il fut réglé en même temps que les revenus de cette concession seraient partagés par moitié entre la mense épiscopale et la mense canoniale (1).

Après que l'acte de cette donation eut été lu à haute voix, et qu'il eut été approuvé par les barons et le peuple, le comte Foulques prenant dans ses bras son jeune fils Geoffroy, qui fut dans la suite roi d'Angleterre, le déposa sur l'autel de Saint-Julien, et s'écria rempli d'enthousiasme : « O saint Julien, je te confie mon fils et mes états; sois le protecteur et le défenseur de l'un et de l'autre ! » Il laissa encore son fils quelque temps sur la table sacrée, et se prosternant devant les reliques vénérées de notre saint apôtre, il y répandit beaucoup de larmes à la vue d'une nombreuse assemblée (2). Ce fait se passa vers le milieu du mois de mai de la même année 1120; et Foulques partit peu de jours après, le 26, avec Renaud de Martigné, évêque d'Angers, pour la Terre-Sainte, où il se signala par sa libéralité. Guillaume de Tyr dit qu'il entretint, pendant un an, à ses frais, cent chevaliers du Maine et de l'Anjou (3). A son retour, il fonda, à la prière d'Éremburge, le 4 septembre 1121, l'abbaye cistercienne du Loroux, au diocèse d'Angers (4). Hildebert ne tarda pas à exercer la plus grande influence sur l'esprit d'un seigneur si rempli de piété, et il en usa pour lui donner des avis aussi avantageux à ce prince lui-même qu'aux états soumis à sa puissance (5).

De toutes parts on semblait rivaliser pour envoyer au

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 321. — D. Bouquet, t. XII, p. 551.

(2) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 321 et 322.

(3) Guillelmus Tyrensis, *Historiæ rerum in partibus transmarinis gestarum*, lib. XIV, c. I. — D. Bouquet, t. XII, p. 519.

(4) *Chronicon Turonense*, ad. an. 1121. — L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 64. — Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, t. I, p. 268, 275 et 276.

(5) Lib. I, epist. XV.

tombeau de saint Julien des marques de piété et de vénération. Geofroy, fils de Geofroy de Mayenne, s'était établi dans la Pouille, au milieu des Normands, qui avaient fondé une colonie très-puissante en cette partie de l'Italie. Il y avait acquis lui-même une grande existence, et il y possédait des richesses considérables. Touché de reconnaissance envers Dieu, il fit vœu de donner toute sa chapelle à saint Julien. Se disposant ensuite à partir pour Jérusalem, il demanda à l'évêque du Mans des hommes auxquels il pût remettre ces objets précieux. Hildebert lui envoya Gervais Payen, archidiacre, et Hugues de Lavardin, archiprêtre de notre Église. A leur retour, le clergé sortit en procession pour leur faire un accueil plus convenable. Parmi les objets précieux dont ils étaient dépositaires, on remarque une image et un cheveu de la sainte Vierge, une dent de saint Jean-Baptiste et un doigt de saint Démétrius, martyr. Chacun de ces objets était contenu dans un reliquaire de grand prix; une table d'autel portatif toute revêtue de lames d'or et d'argent, et renfermant une côte de saint Étienne, premier martyr; deux livres, un Évangéliaire et un Sacramentaire, élégamment ornés d'ouvrages d'or et d'argent; un calice, deux bassins, deux candélabres, petits, il est vrai, mais admirables par la richesse de leur travail : ces objets étaient d'or et d'argent; deux anneaux d'or avec des pierres précieuses, un encensoir d'argent, deux bâtons dorés, deux boîtes précieuses, une croix d'or et d'argent ornée de pierreries, rubis, topazes et autres au nombre de quarante; deux chasubles avec des orfrois remarquables, deux chapes de soie, un petit manteau, une aube, une étole et un manipule. Les broderies d'or dont tous ces ornements étaient enrichis en augmentaient le prix. Après son retour de Jérusalem, Geofroy de Mayenne résolut de faire un nouveau pèlerinage au tombeau de saint Julien. Hildebert, ayant été averti de son arrivée, et s'étant fait accompagner des principaux membres du clergé et des citoyens les plus distingués de la ville, sortit au-devant de cet illustre pèlerin et lui fit une

splendide réception. L'église avait été parée de ses plus riches ornements; et les châsses placées sur des étagères autour de l'autel majeur, resplendissaient des feux que répandaient les candélabres nombreux et les couronnes de lumière. Ce fut au milieu de cet appareil religieux que Geofroy fut introduit dans le sanctuaire de saint Julien, qu'il désirait depuis si longtemps visiter. Il y pria avec une ferveur sensible, et fit don de deux étendards tissus d'or et de soie verte. Hildebert et les chanoines s'empressèrent de le recevoir avec toute sa suite dans leurs propres demeures. En reconnaissance de tant de largesses, les chanoines résolurent de célébrer chaque année un anniversaire pour Geofroy de Mayenne; et c'est ce qui s'est observé jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle (1).

Dès l'an 1116, Adam, né dans le diocèse du Mans, et alors chanoine du Saint-Sépulcre à Jérusalem, avait envoyé par deux nobles croisés du Maine, Raoul de Beaumont et Guillaume de Brétel (2), un reliquaire en forme de croix renfermant du bois de la vraie croix, des pierres du mont des Olives, de Gethsémani, de Gabbatha, du Calvaire et du tombeau de Notre-Seigneur. Hildebert fit une translation solennelle de ces précieux objets, le mardi de Pâques de la même année (3).

L'archidiacre Gervais Payen, qui fit le voyage d'Italie pour recevoir les dons de Geofroy de Mayenne, fut lui-même un modèle de générosité. Il donna à l'église de Saint-Julien des sommes considérables d'argent et plusieurs maisons. Il fit exécuter pour la somme énorme de deux cent cinquante livres, monnaie du Mans (4), un couronnement

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 323 et 324. — *Martyrologium capituli Cenoman.*, Ms., fol. 184, v.

(2) G. de *Braitello*....., Brétel, Brestel, terre seigneuriale à Rouessé-Fontaine.

(3) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 312.

(4) On sait que la livre du Mans valait le double de la livre tournois et de la livre de Normandie. — Au pouvoir actuel de l'argent cette somme équivaut donc à 281600 fr.

ou baldaquin d'argent pour l'autel de Saint-Julien. Le pieux archidiacre stipula en même temps que dans les cas de famine, ce riche ornement serait le premier vendu, pour soulager les nécessités des pauvres. En effet, on le vendit en 1234, la première année de l'épiscopat du bienheureux Geoffroy de Loudon. Pour empêcher les absences des chanoines, si préjudiciables à la régularité de l'office divin, Gervais Payen fonda des distributions manuelles. Il donna aussi une somme pour entretenir des cierges qui brûleraient continuellement et à perpétuité devant les autels de la sainte Vierge et des saints martyrs Gervais et Protais. Pour assurer cette fondation, le chapitre acheta pour trente livres, monnaie du Maine (1), la métairie de Mont-Gaudelein, à Bélin (2). Gervais Payen exerça pendant longtemps ses hautes fonctions dans l'Église du Mans; il fut aussi très-favorable à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers (3).

Un autre dignitaire de notre Église, Fulcard, chantre et chanoine, déposa sur l'autel de Saint-Julien quarante sous (4), une coupe d'argent et un coussin d'étoffe précieuse (5). Il donna encore trois anneaux d'or et trois pièces d'or pour faire une croix nouvelle. Outre ces dons, Fulcard, par ses qualités et ses talents, fut utile au chapitre du Mans, qui conserva soigneusement son souvenir. C'est ce même Fulcard qui avait partagé la prison de Hildebert (6). Guillaume Le Verrier, chanoine, personnage remarquable, regardé comme chef et peut-être fondateur d'une école de peintres verriers qui ont travaillé au Mans jusqu'au XIVe siècle, fit plusieurs offrandes à l'église cathédrale; la plus remarquable de toutes est celle de vingt sous qu'il

(1) Soit 33792 fr. de notre monnaie.

(2) *Martyrologium capituli Cenoman.*, Ms., fol. 177, r.

(3) Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc, nos 231 et 232.

(4) Soit 2252 fr. — (5) Culcitram de pallio.

(6) *Martyrologium capituli Cenoman.*, fol. 51. — Cfr. Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., nos 231, 232 et 284, et *Livre Blanc*, no 109, 172 et 185. — D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 562 et 580.

donna pour faire écrire un Passionnal ou recueil des actes des martyrs destinés à être lus dans les offices de la nuit (1). Ce pieux chanoine légua en mourant sa maison à Hildebert et au chapitre, pour qu'elle fût vendue, et que le prix en fût distribué aux églises et aux indigents. Sa maison fut vendue douze livres, qui furent distribuées, selon les intentions du donateur, aux églises, aux monastères et aux prêtres les plus pauvres. La cathédrale préleva trente-huit sous pour faire écrire un Homéliaire pour le temps du carême (2). Un nommé Gausbert donna entre autres choses à la cathédrale une bibliothèque, c'est-à-dire, dans le langage de ce temps-là, le corps complet des saintes Écritures (3).

Les chanoines du Mans n'ont pas oublié de mentionner parmi leurs bienfaiteurs Geoffroy qui, après avoir occupé longtemps la dignité de doyen, devint archevêque de Rouen. Il leur donna en effet ce qu'il possédait dans l'église de Saint-Jean-d'Assé, une pièce de terre, deux chapes précieuses et une coupe d'argent (4).

Arnaud de La Chaussée (5) avait enlevé aux chanoines l'église et le bourg de Saint-Jean-des-Échelles, qu'ils tenaient de la libéralité de l'évêque Mainard; mais il reconnut vers cette époque le péché qu'il avait commis, en fit l'aveu et remit ces propriétés entre les mains du chantre Fulcard, afin que le chapitre en jouît après la mort de son fils (6). Mais Guillaume Goët, qui s'était le premier emparé de cette propriété, et l'avait réunie à son fief, réclama ses droits prétendus, et le chapitre se vit obligé de lui accorder une somme de cent trente-cinq sous, monnaie du Maine (7). Plus tard, Gautier L'Épervier s'empara de nouveau de l'église et du bourg de Saint-Jean-des-Échelles, et

(1) *Martyrologium capit. Cenom.*, Ms., fol. 54, v.
(2) *Livre Blanc*, n° 185.
(3) *Martyrologium capituli Cenoman.*, fol. 52, r.
(4) *Ibidem*, fol. 193.
(5) Arnaldus de *Calceata*.
(6) *Livre Blanc*, n° 172.
(7) Soit 7614 fr. *Livre Blanc*, n° 175.

ne s'en dessaisit que par composition, moyennant une somme de cent sous, monnaie du Mans (1).

Audrand de la Guierche s'était emparé depuis longues années de l'église de Sainte-Gemme, près de Ballon, que le chapitre avait reçue de l'évêque Gervais; il la restitua à cette époque, et donna même une terre de son patrimoine. Les chanoines lui accordèrent à lui et à sa famille la société et le bénéfice de Saint-Julien, c'est-à-dire qu'à la mort de chacun d'eux ils seraient recommandés dans l'église cathédrale, et que l'on sonnerait les cloches comme pour un chanoine (2). Par les soins de Hildebert, le chapitre acquit aussi plusieurs propriétés d'un revenu plus ou moins considérable (3). Ainsi Drogon de Malmouche restitua les églises paroissiales de Saint-Hilaire-des-Landes (4) et de Saint-Martin-des-Loges (5). Notre grand prélat fut d'ailleurs l'un des principaux bienfaiteurs de l'église de Saint-Julien; il lui donna des livres, des chapes, des ornements pour l'usage des prêtres et des diacres; il offrit aussi des tapisseries pour orner les murs de l'édifice et des tapis de pieds. Il fit faire de riches portes au chœur, et restaura les tables des autels de Saint-Julien et des saints Gervais et Protais, employant pour cela l'or que son prédécesseur Hoël lui avait destiné, et suppléant de son propre fonds à ce qui manquait encore (6). Pour montrer sa dévotion envers les saints dont la dépouille enrichissait encore notre église cathédrale, il fit fabriquer à ses frais des châsses revêtues de lames d'or et d'argent, et il y fit la translation solennelle des reliques des saints Thuribe, Victor, Innocent, et des autres saints pontifes dont l'Église

(1) *Livre Blanc*, n° 176.

(2) *Ibidem*, n° 109.

(3) *Ibidem*, n° 185. — Cf. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 330.

(4) Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 411.

(5) *Ibidem*, p. 520.

(6) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 324. — *Martyrologium capit. Cenoman.*, fol. 204.

du Mans possédait les restes vénérés, entiers ou en partie. Il rendit les mêmes devoirs à sainte Ténestine, sainte Ada et saint Hilaire d'Oizé (1). Ayant encore découvert plusieurs corps saints qui reposaient dans des châsses endommagées par le temps, il en fit une translation, et les déposa tous ensemble dans un grand sarcophage de pierre situé derrière l'autel de Notre-Dame du Chevet. La quantité de châsses, d'ornements et d'objets précieux dont l'église de Saint-Julien se trouva alors enrichie, porta Hildebert à faire construire, près de la cathédrale, un trésor et un revestiaire; et pour les garantir contre l'incendie et les voleurs, il voulut que ces deux édifices fussent voûtés.

Dans un règlement sur l'usage des objets précieux et des ornements de son église, Hildebert nous fait connaître le soin religieux qu'il apportait à leur conservation. Il commence par dire que ces richesses sont le rachat des péchés et le patrimoine des pauvres, et que l'évêque qui en néglige la garde mérite d'être déposé. Il ne reconnaît que trois cas où il soit permis d'aliéner ou de donner en gage quelques-uns de ces ornements : les nécessités évidentes du chapitre, la reconstruction de l'église cathédrale, et les besoins des pauvres dans les temps de disette. Ce règlement parut si sage, que Guy d'Étampes et Hugues de Saint-Calais, ses deux successeurs immédiats, le renouvelèrent solennellement (2).

On voit, d'après ce que l'on vient de rapporter, que la dévotion envers saint Julien n'avait pas faibli dans cette première moitié du XIIe siècle. La reine d'Angleterre Adélaïde, seconde femme de Henri Ier, à laquelle Hildebert adressa dans la suite des lettres remplies d'intérêt, sollicita, par l'intermédiaire de l'abbé de Saint-Vincent, la faveur d'être admise au nombre des filles de l'Église du Mans, et d'avoir part aux prières qui s'y faisaient. Hildebert

(1) *Acta Sanctorum junii*, t. III, p. 855. — Guillois, *Vies des saints du Maine*, t. II, p. 382.

(2) *Livre Blanc*, n° 218, 219 et 220.

s'empressa d'annoncer à cette princesse que sa demande avait été favorablement accueillie. Il prend de là occasion d'exhorter cette reine, qui n'avait pas d'enfants, à adopter pour siens les pauvres de Jésus-Christ, qui seront pour elle les meilleurs avocats au tribunal de Dieu. Il finit en la remerciant des faveurs dont elle a comblé les moines de Saint-Vincent, qu'il appelle ses fils et ses frères (1). On peut remarquer, en passant, que la lettre de Hildebert à la reine d'Angleterre est la plus ancienne pièce connue de celles qu'on nomme lettres d'affiliation, et que ces sociétés de prières et les diplômes qui les constatent ne sont point aussi récents que des esprits frondeurs veulent le croire. Elles commencèrent par les monastères, comme nous en avons vu précédemment des exemples.

Le Ciel sembla multiplier les miracles pour accroître la dévotion des peuples envers l'apôtre du Maine. Foulques le Réchin, comte d'Anjou, conservait un vif ressentiment contre le comte Hélie de la Flèche, soit parce que celui-ci ne lui rendait pas l'hommage pour son comté, soit parce qu'il avait porté secours au comte de Blois son ennemi. S'étant emparé de la Flèche et de Château-du-Loir, il rencontra dans cette dernière place le trésorier de l'Église du Mans, qui avait avec lui une châsse remplie de saintes reliques, savoir : la mâchoire de saint Julien, quelques os de saint Guingalois, et peut-être aussi de saint Marceul et de saint Coronat. Foulques voulut s'emparer de ces reliques; mais le chanoine refusa de les livrer et offrit tous ses biens pour les racheter. Nonobstant, le comte rompit les serrures, ouvrit la châsse et lut les écritures. Mais une frayeur subite le saisit, et tout aussitôt il s'inclina humblement pour vénérer les saintes reliques. Au même moment, il sentit sa tête tourner du côté des reins avec des douleurs intolérables. Ses officiers lui représentèrent que c'était une punition de son indiscrétion, et l'exhortèrent à rendre la châsse au trésorier; mais Foulques fit vœu, s'il

(1) Lib. I, epist. XIV.

était délivré, de faire transporter ces reliques dans une église d'Anjou, où elles seraient honorées d'un culte particulier. Sa prière fut aussitôt exaucée, et il rapporta en effet les restes précieux dans l'église de son château d'Angers. On en fit dans la suite une seconde translation très-solennelle en l'église de Saint-Laud-lès-Angers, lorsque le chapitre qui desservait d'abord l'église du château y fut transféré (1). Telle était la confiance des Manceaux en la protection de saint Julien, que tous, chevaliers et soldats, ne livraient point bataille sans avoir imploré à haute voix le secours de ce saint patron : le comte Hélie, au rapport d'Orderic Vital, donnait l'exemple de cette pieuse pratique (2).

La paix qui régnait dans le Maine, depuis quelques années, contribua sans doute à l'état de prospérité dont jouissait notre Église. Henri Ier, roi d'Angleterre, n'imita pas les exemples de ses prédécesseurs qui avaient persécuté Hildebert. Loin de là, il sut apprécier ce grand caractère et le favorisa constamment. L'évêque du Mans se montra de son côté très-attaché au monarque anglais. Ayant appris la mort tragique du jeune Guillaume, fils de Henri, qui périt le 25 novembre 1120, dans le célèbre naufrage de la Nef-Blanche, au moment où il s'en retournait triomphant, après avoir reçu l'investiture du duché de Normandie, Hildebert s'empressa d'écrire au roi d'Angleterre. Pour apporter quelque soulagement à la douleur de ce père infortuné, il emploie tous les motifs de consolation que l'on peut puiser dans la religion et dans la philosophie. Sa lettre est remplie d'excellentes maximes sur la constance avec laquelle l'homme chrétien et sage doit se soumettre à tous les événements de la vie (3).

(1) Barth. Roger, *Histoire de l'Anjou*, p. 208.
(2) D. Bouquet, t. XII, p. 669.
(3) Lib. I, epist. XII.

IV

SUITE ET FIN DE L'ÉPISCOPAT DE HILDEBERT.

Règlement sur les prières à faire pour les chanoines défunts. — Efforts de Hildebert pour faire restituer au clergé les églises qui lui avaient été enlevées. — Abbaye de Saint-Vincent, la Couture. — Réforme de l'abbaye d'Évron. — Prieurés dépendants de Saint-Aubin et de Marmoutier. — Confraternité entre le chapitre du Mans et l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. — Fondation de l'abbaye de Beaulieu. — Hildebert au premier concile général de Latran. — Concile de Chartres de 1124. — Hildebert monte sur le siége de Tours. — Concile de Nantes de 1127. — Hildebert combat pour la liberté de l'Église. — Il se déclare pour Innocent II. — Mort de Hildebert. — École épiscopale du Mans. — Aperçu sur les écrits de Hildebert. — Analyse de sa *Somme théologique* et de quelques-uns de ses traités.

L'épiscopat de Hildebert fut une époque de prospérité pour le chapitre du Mans, comme nous l'avons déjà remarqué. Notre grand évêque apporta tous ses soins à développer au sein de ce corps, et dans tout le clergé en général, cette régularité qui assure la décence du culte divin et la religion des peuples. Dans une assemblée solennelle de tous les chanoines, il promulgua un règlement délibéré en commun, et qui lui a mérité les plus grands éloges de la part de ses contemporains. Il établit qu'à la mort de chacun des chanoines, depuis le jour de son trépas jusqu'à l'anniversaire du jour où il avait obtenu sa prébende, tous ses revenus seraient distribués aux prêtres de l'église cathédrale qui n'étaient pas revêtus de la qualité de chanoine, et que chacun recevrait au moins cinq sous (1). En retour de cette aumône, ces clercs seraient tenus de célébrer pendant un an, et dans l'église cathédrale, la messe, les heures et les vigiles des morts à l'intention du chanoine décédé. De plus, chaque chanoine dirait la messe durant trente jours à l'intention du défunt. Si les

(1) Soit 141 fr.

revenus de la prébende n'étaient pas entièrement épuisés par cette aumône, l'excédant devait être employé à soulager les pauvres, ou aux réparations de l'église cathédrale. Hildebert abandonna aux chanoines la provision des prévôtés et des archidiaconats, qui se conféraient antérieurement dans la cour épiscopale. Il leur fit don de la rente en cire que devait payer à l'évêque la paroisse de Château-du-Loir; et ce fut désormais avec cette cire que furent formés les dix-huit cierges que l'on plaçait, selon l'usage, au-dessus de la porte du chœur (1).

Enfin Hildebert parvint à force de constance à faire rentrer dans le domaine du chapitre plusieurs églises que des seigneurs laïques lui avaient enlevées. De ce nombre étaient les églises de la Dorée, Jublains, Sainte-Marie-de-Gourdaine, dans la ville du Mans, Notre-Dame de Neuville, Poncé, Ruillé-sur-Loir, Troô, la chapelle de Saint-Quentin, près de Montmirail, Saint-Georges-du-Plain, Sargé, près du Mans; la moitié des églises de Saint-Jean-d'Assé, de Coulans, de Monhoudou, Nogent-le-Bernard et du Tronchet. Dans la paroisse de Brains, il assigna aux chanoines une pièce de terre, mesurée sur ce que deux bœufs peuvent labourer en un jour. Ne pouvant faire rentrer complétement aux mains du chapitre certaines églises qui avaient appartenu à ce corps, il lui assura cinq sous de revenu sur chacune d'elles. Telles étaient les églises de Saint-Ouen, d'Assé, et celle de Saint-Ulface. Il réserva pour la mense épiscopale l'église de Saint-Siméon de Passais et celle de Ceaulcé (2).

Lorsque le doyen Geoffroy fut monté sur le siége archiépiscopal de Rouen, le décanat fut confié à Hugues de Saint-Calais, qui plus tard occupa la chaire de saint Julien. Hugues avait partagé la prison de Hildebert à

(1) D. Mabillon, *Vetera analecta,* t. III, p. 323. — Sur l'usage de ces cierges, voyez Dancel dans la *Revue archéologique* de Didron, t. XII, p. 349 et suiv. — Cahier, *Mélanges archéologiques*, t. III, liv. 1re et 2e.

(2) D. Mabillon, *Vetera analecta,* t. III, p. 325. — *Martyrologium capit. Cenoman.,* fol. 204.

Nogent-le-Rotrou et à Mortagne. D'autres chanoines se signalèrent, comme on l'a vu, par leurs pieuses générosités envers l'église cathédrale. Si d'un côté la fondation des distributions manuelles par l'archidiacre Gervais Payen, fait présumer que l'assiduité des chanoines au chœur laissait quelque chose à désirer, Hildebert nous apprend d'autre part qu'on se levait encore à minuit pour chanter matines, et que l'on revenait au point du jour pour l'office des laudes (1). La régularité d'ailleurs qui régnait dans ce clergé lui attirait de toutes parts des dons considérables; mais on peut assurer que généralement il faisait le plus noble usage de ces richesses. Il contracta avec l'abbaye de Saint-Aubin une société de prières, et il lui remit tous les droits qu'il pouvait prétendre sur les églises qui en dépendaient (2). Aussi, dans la suite, la propriété de l'église de Quélaines ayant été disputée aux religieux de Saint-Aubin par ceux de Saint-Faron de Meaux, les premiers implorèrent le secours des chanoines du Mans et ils triomphèrent (3). La même année, l'évêque Hildebert confirma les donations consenties par le chapitre en faveur de l'abbaye angevine; et plus tard Hamelin et Guillaume, ses successeurs, renouvelèrent cette confirmation (4).

Il existait depuis longtemps un lien de fraternité entre le chapitre du Mans et l'abbaye de Saint-Vincent. Néanmoins, au commencement de l'épiscopat de Hildebert, il s'éleva une fâcheuse contestation entre quelques chanoines de la cathédrale et le monastère. La mort d'un chanoine, homme de bien, en avait été l'occasion; quelques-uns de ses confrères soutinrent qu'il avait déclaré avant sa mort souhaiter être inhumé dans le cimetière de l'abbaye de Beaulieu; d'autres qui avaient été présents lorsqu'on lui administra les sacrements, soutenaient au

(1) *Histoire littéraire de la France,* t. XI, p. 395.
(2) *Livre Blanc,* nº 110.
(3) *Ibidem,* nº 187.
(4) Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans,* p. 271.

contraire qu'il avait demandé expressément d'être enseveli dans celui de Saint-Vincent avec ses pères (expression par laquelle il désignait les évêques du Mans) et ses frères. Mais pendant que les chanoines faisaient pour lui les prières accoutumées dans l'église, des gens exaltés enlevèrent le corps et allèrent l'enterrer, comme celui d'un sacrilége, loin de l'enceinte de la ville, dans un lieu qui n'avait pas encore été bénit. L'évêque était alors absent. Aussitôt qu'il fut de retour, l'abbé de Saint-Vincent et la communauté lui portèrent leurs plaintes, demandant qu'on déterrât le corps et qu'on l'inhumât selon l'usage dans leur cimetière.

Le prélat ne put rien gagner sur l'esprit des séditieux ennemis du monastère ; ils en vinrent jusqu'à menacer de mort quiconque serait assez hardi pour entreprendre de toucher au cadavre du chanoine. Ils n'exceptaient que l'évêque de leurs menaces. L'abbé et les moines, voyant qu'ils ne pouvaient ni par prières ni par autorité faire reconnaître leur droit, en appelèrent au Pape ; et Hildebert écrivit en leur faveur, à Urbain II, une lettre dans laquelle on trouve le récit de cet événement. Il fait remarquer au Souverain Pontife que l'abbaye de Saint-Vincent a été fondée par ses prédécesseurs pour être le lieu de leur sépulture et de celle des chanoines ; que c'est par ce motif qu'ils y ont uni une prébende de l'église cathédrale, afin que ceux qui prient sans cesse pour eux leur soient joints par les liens de la charité fraternelle ; que quoique les habitants de cette partie de la ville, qui est du fief de l'évêché, soient enterrés dans le cimetière (c'était un des griefs des chanoines dyscoles), il y a cependant un endroit séparé pour les clercs. Hildebert prie le Pape d'avoir égard à la pauvreté du monastère, de lui conserver ses anciens droits, et de briser par son autorité l'inflexible obstination des méchants (1).

On ignore si le Pape Urbain II prononça sur cette affaire ;

(1) *Venerabilis Hildeberti opera*, col. 198-200. — D. Mabillon, *Œuvres posthumes*, t. III, p. 408 et 409.

mais ce différend s'accorda dans la suite à la satisfaction des deux parties (1).

Il s'éleva plus tard quelques difficultés entre le chapitre et l'abbaye au sujet de diverses propriétés dont les titres étaient incertains; sous l'évêque Hildebert et l'abbé Ramnulfe, on conclut une convention qui mettait fin à ces débats; il y eut des concessions de part et d'autre, et l'on remarque particulièrement les dispositions suivantes: les moines accorderont aux chanoines un cimetière séparé de celui des laïques, et près de celui qui leur est propre; ils célébreront un trentain pour chaque chanoine décédé. De leur côté, les chanoines célébreront un trentain pour les abbés de Saint-Vincent, et sept messes avec autant de vigiles des morts pour chacun des moines qui viendront à quitter la vie (2).

L'abbaye de Saint-Vincent fut gouvernée par quatre prélats au temps de Hildebert. Ramnulfe, dont il a été parlé précédemment, la conduisit jusque vers 1102 ou 1103. Il lui procura de grands avantages, entre autres dix ou douze églises et la seigneurie du faubourg de Saint-Vincent au Mans (3). Guillaume II lui succéda. Il avait été moine de Marmoutier. On connaît peu le détail des actions de cet abbé; il fit rendre à son monastère l'église de Champagné; et, à sa prière, Hildebert accorda une confirmation de toutes les possessions de l'abbaye en 1106. Les soins que se donnait Guillaume II pour la conduite de sa communauté ne l'empêchaient pas de se souvenir de celle dont il avait été tiré, de regarder toujours l'abbé de Marmoutier comme son père, et de lui obéir comme son disciple. Ce fut par son

(1) Instrumentum de concordia facta inter Cenomanenses canonicos sancti Juliani et monachos sancti Vincentii. — D. Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 579.

(2) *Livre Blanc*, nos 116 et 117.

(3) *Compendium historiæ sancti Vincentii*, Ms. — *Cartulaire de Saint-Vincent*, Ms. Biblioth. Impér., ancien fonds latin, no 5444. — D. Martène, *Amplissima collectio*, t. I, col. 570, 579, et passim. — D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, Append. t. IV, p. 578.

ordre que l'an 1109, il alla trouver Gaudin de Malicorne pour prier ce seigneur de se relâcher du droit de transport en faveur des religieux de Marmoutier. Pour obtenir plus aisément ce qu'il demandait, Guillaume prit avec lui Hildebert, son évêque, persuadé que le seigneur de Malicorne ne pourrait rien lui refuser. Ils obtinrent ce qui était l'objet de leur désir, à la condition d'inscrire le nom de Gaudin et de ses parents sur le nécrologe de l'abbaye. Tous les mémoires de Saint-Vincent représentent Guillaume comme un excellent abbé, qui conduisit son monastère avec beaucoup d'économie et de sagesse (1). Après Guillaume II, la chaire abbatiale fut occupée pendant peu de temps par Raoul (2), qui fut bientôt remplacé par Guillaume III, surnommé de Bouère, sans doute du lieu de sa naissance (3). Hildebert fait son éloge en deux mots, en disant qu'il était un religieux accompli (4). Ses vertus seules le portèrent à cette dignité, dans laquelle il fit briller le zèle, l'amour de la discipline et la prudence que l'on avait déjà remarqués en lui pendant qu'il était prieur claustral du monastère. Devenu abbé, il en augmenta les revenus par de nouvelles acquisitions et par le don que Hamelin de Ballon fit de plusieurs possessions situées en Angleterre. Il conclut aussi un concordat avec Gautier de Clinchamp (5), et s'attira l'estime de tout le monde, mais principalement de Hildebert et de la reine d'Angleterre Adélaïde, épouse de Henri I[er] (6). Comme la charge abbatiale lui semblait trop pesante, Hildebert le consola dans une lettre, en lui faisant voir que l'action et la contemplation ne sont point incompatibles, et que l'on peut

(1) Biblioth. Impér., Ms. de Gaignières, n° 5445.—D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, part. 1, t. I, p. 650. — Idem, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 599.

(2) Ce prélat n'est pas mentionné sur toutes les listes.

(3) Guillelmus de *Boeria*, de *Boeriis*.

(4) Vir consummatæ religionis.

(5) Le même dont il est question dans la seconde lettre du second livre des épîtres de Hildebert.

(6) *Hildeberti opera*, lib. I, epist. XIV.

les allier ensemble (1). Les moines de Saint-Vincent ayant eu un procès à soutenir contre ceux de Jumiéges pour les églises de Saonne et de Courgains (2), lorsque Hildebert était déjà archevêque de Tours, l'abbé Guillaume eut recours à son témoignage; et l'archevêque le donna en lui prodiguant des marques d'affection, ainsi qu'à son monastère (3). En terminant ce que nous avons à dire sur l'abbaye de Saint-Vincent à cette époque, nous ne devons pas omettre de remarquer que Hildebert fit une translation solennelle du corps de saint Domnole dans la basilique de ce monastère (4).

L'abbaye de Saint-Calais conserva les pieuses traditions du vénérable Ébrard, qui avait dû mourir dans les premières années de Hildebert. Gosbert (5) lui succéda; mais on ne connaît pas les événements arrivés sous cet abbé, ainsi que sous ses deux successeurs Gautier (6) et Robert (7).

Lorsque Hildebert prit possession du siége du Mans, l'abbaye de la Couture jouissait d'une florissante prospérité sous la conduite de l'abbé Juhel. Odon de Bures (8) lui succéda. Ce nouvel abbé fut zélé pour son monastère, dont les possessions s'accroissaient sans cesse par de nouvelles fondations. De son temps Geoffroy de Malicorne entreprit d'enlever à l'abbaye de la Couture une partie des droits dont elle jouissait sur ses fiefs; mais on acheta de lui la paix pour une somme de quarante-cinq sous de deniers (9). Robert Chalopin et Hervé Garmerella donnèrent à la

(1) Lib. I, epist. XXII.

(2) *Cortegaëm.*

(3) Lib. III, epist. XXI.

(4) *Compendium historiæ sancti Vincentii*, Ms.

(5) Gosbert ne figure pas sur les listes des abbés de Saint-Calais. Nous le mentionnons d'après une charte du prieuré de Savigny, à Désertines. — Pièces justificatives, nº LIV.

(6) On voit cet abbé en 1148.

(7) Robert signe une charte de l'abbaye de la Couture, relative au prieuré de Saint-Mars de Ballon, en 1149.

(8) Odo de *Buris*.

(9) Soit 1267 fr.

Couture une partie de la forêt de Brigne (1). Cette forêt ne relevait d'aucune paroisse, mais seulement de l'Église du Mans; les fondateurs donnèrent ensuite une terre pour construire une église, établir un cimetière, un bourg et élever un logement pour les moines, qui reçurent en même temps la seigneurie du lieu (2). Vers cette époque, Dreux de Villaine offrit à la Couture l'église de Saint-Médard de Vernie, ancienne propriété de l'Église du Mans. L'abbé députa vers la femme du donateur deux moines de son monastère, Martin et Yves de Thorigné, pour obtenir son consentement. Dreux de Villaine, sa femme, ses enfants, ses frères et ses autres parents reçurent chacun une somme assez considérable. Cependant, un peu plus tard, Normand de Tennie s'opposa à cette donation, mit la saisie sur les biens des moines, et les retint pendant deux ans. Enfin, contraint par les censures de l'Église, il se présenta, pendant le temps du carême, aux portes du chapitre de l'abbaye, accompagné de son frère et de son écuyer, et fit une pleine satisfaction. Il accorda même de nouveaux droits à l'abbaye, et reçut une somme de quarante sous (3). Hunaud, prêtre de Notre-Dame de la Couture, donna à l'abbaye l'église et le cimetière

(1) *Brignia, Braga.* — La Garenne-aux-Cerfs, bouquet de bois situé entre Bousse et Saint-Germain-du-Val, dans le diocèse d'Angers, est tout ce qui reste de la forêt de Brigne. A l'extrémité nord, on observe le hameau et la chapelle du même nom.

(2) Parmi les signataires de cette charte, on remarque Guido de *Mathereis*, Paganus de *Dinan*, Paganus de *Cepeio*, Christophorus de *Bufa*, Gaudinus, presbiter de *Chimireio*, Garterius de *Garamella*, Ernulfus de *Anegia*, Gaudinus, nepos abbatis..... Hugo de *Balaone*, tunc prior de *Solemiis*.....

(3) Drogo de *Villena* dedit ecclesiam de *Verneia*, cum omnibus pertinentibus..... Testes : Paganus decanus, Fulcherius archidiaconus..... Apud *Villeneiam* uxor Drogonis erat; ad quam abbas misit duos ex monachis suis Martinum et Yvonem de *Toriacho*, quæ libenter annuit habens quinque solidos et recepit beneficium ecclesiæ per manum Martini monachi filiique sui similiter..... Normagnus de *Tanneia*..... *Historia Culturæ*, Ms.

de Conlie, avec leurs dépendances et la dîme de Montpion, et plusieurs autres propriétés (1).

Sous l'épiscopat précédent, Hubert Ribole avait fondé le prieuré de Tennie, en faveur de la Couture, et plusieurs membres de la famille de Tennie avaient donné leur consentement (2); mais au temps de Hildebert, Foulques de Tennie entreprit de se mettre en possession de tous les biens possédés par ce prieuré. Il exerça contre les religieux plusieurs violences, et alla jusqu'à brûler l'église de Saint-Pierre à Mézières-sous-Lavardin, qui avait été accordée avec le cimetière aux moines de la Couture. Ceux-ci s'adressèrent à Hildebert, le priant de leur faire rendre justice; mais Foulques se montra longtemps rebelle à toutes les remontrances et demeura dans les liens de l'excommunication. Enfin, cédant aux exhortations de son oncle Guillaume de Tennie, prieur du monastère de la Couture, de Guillaume de Sillé, de Foulques Ribole et autres de ses parents, il restitua aux moines ce qu'il leur avait enlevé, et reçut en jouissance viagère la moitié de la terre de Boiffart (3).

En 1112, l'abbé Odon racheta de Hildebert et du chapitre de la cathédrale les églises de Tennie, Loué, Ballon, Saulges, Pezé et Avoise (4). Ces églises avaient été enlevées au monastère par la violence des laïques, puis transmises à l'église cathédrale; afin de les recouvrer, l'abbaye donna une somme de dix livres pour l'évêque et de soixante pour les chanoines.

Reginald ou Raynauld, que l'on croit descendu de l'illustre famille de Sourches, fut abbé après Odon. Il marcha sur les traces de ses prédécesseurs, et assura la prospérité de son monastère, n'épargnant pour cela ni travaux ni démarches. En 1121, il conclut, par l'intermédiaire de Hildebert, un accord avec Jean de Poillé, par

(1) Pièces justificatives, nº LVI.
(2) Pièces justificatives, nº XXXVII.
(3) *Historia Culturæ*.
(4) Pièces justificatives, nº LVII.

lequel ce seigneur, que l'évêque du Mans appelle son cher camarade, renonce aux droits qu'il prétendait sur l'église de Saint-Denys de Poillé, et consent à recevoir une pension annuelle de cinquante sous, monnaie du Maine (1). Geoffroy Le Brun fit don de tout ce qu'il possédait à Saint-Remy de Sillé. Garin Goyn et Julienne sa femme entrèrent dans la confraternité de l'abbaye de la Couture, à laquelle ils donnèrent deux parts des dîmes de *Bunachia*. De plus, il fut convenu que s'ils voulaient s'engager dans la fraternité du monastère, en recevant l'habit de la religion, ils y seraient admis, et enterrés à leur mort dans le cimetière des moines, auxquels on donnerait neuf sous pour les funérailles. Le successeur de l'abbé Raynauld fut Guillaume, dont il sera parlé à l'épiscopat suivant.

Lorsque Hildebert fut préposé au gouvernement de la province de Tours, il n'oublia point l'abbaye de la Couture, dans laquelle il avait admiré tant de pures et modestes vertus. Il en donna une marque bien éclatante dans la lettre qu'il écrivit pour recommander les intérêts de ce monastère aux bontés de son successeur (2). L'estime que le comte Hélie professait pour cette abbaye se manifesta de plusieurs manières, ainsi que nous l'avons raconté. Ses deux frères aînés Geoffroy (3) et Énoch déposèrent le harnais pour revêtir la coule des enfants de saint Benoît en cette abbaye. Ce fut à l'occasion de la profession du second de ces chevaliers, que le comte donna les métairies de Boiffart et de Liminier (4).

Les autres abbayes du diocèse du Mans jouissaient de la même prospérité, sauf celle d'Évron, qui faisait une

(1) Soit 1410 fr. — Conventio super ecclesiam de *Poillé* inter abbatem et monachos de Cultura et Johannem..... Testes : R. Andegavensis episcopus, Andeg. decanus et P. Cantor.; W. archidiaconus Cenoman. et decanus de Curia, et multi alii. — *Historia Culturæ*, Ms.

(2) Pièces justificatives, nº LVIII. Quoique cette lettre encore inédite de Hildebert nous soit parvenue par des copies peu exactes, nous croyons devoir la donner ici.

(3) Goisbertus, dans l'inscription qui se lit en l'église de la Couture.

(4) Pièces justificatives, nºs LV et LV *a*.

exception malheureuse. Sous un abbé indigne, le désordre s'introduisit dans cette sainte demeure. Hildebert, pour y porter un prompt remède, envoya Guillaume, abbé de Saint-Vincent, pour rétablir l'observance; mais ce digne prélat ayant essayé de détruire le mal, trouva l'entreprise au-dessus de ses forces. Hildebert tenta plusieurs fois de faire par lui-même les corrections sévères qu'il croyait nécessaires, mais ce moyen ne réussit pas davantage. Alors il cita l'abbé, dont le nom a été jugé indigne de passer à la postérité, devant Gérard, évêque d'Angoulême et légat du Siége Apostolique, afin qu'il rendît compte de sa conduite. Le prélat coupable fit toutes les promesses que l'on exigea de lui; mais, de retour dans son abbaye, il reprit son ancienne manière d'agir; sa conduite devint même plus scandaleuse encore. Hildebert en référa de nouveau au légat apostolique, et lui demanda des avis sur la conduite qu'il devait tenir à l'égard de l'abbé d'Évron, qu'il appelle dans sa lettre une bête féroce (1). Entrant dans le détail de sa vie, il le peint comme un homme sans zèle, adonné à plusieurs vices et fort ignorant (2). Le représentant du Saint-Siége délégua sans doute ses pouvoirs à Hildebert pour déposer un prélat aussi indigne, et pour mettre à la tête du monastère un abbé capable d'y faire revivre la régularité. En vertu de ces pouvoirs, Hildebert tira de l'abbaye de Marmoutier Daniel le Chauve avec quelques autres religieux; et l'on vit bientôt la piété, la régularité, l'étude refleurir dans le sanctuaire d'Évron (3). Entre les règlements que Daniel le Chauve établit pour son monastère, on remarque celui qui prescrit de célébrer l'anniversaire

(1) Bestia.

(2) Lib. II, epist. xx et xxv. — Cfr. Les notes de D. Beaugendre.

(3) Sur Daniel le Chauve, voir Yves de Chartres, epist. LXXXII, et les notes de l'éditeur, le P. Fronto. *Divi Yvonis opera,* part. 2, p. 40 et 226. — Geoffroy de Vendôme, lib. I, epist. III, lib. III, epist. xx, et les notes du P. Sirmond. — Vers l'an 1123, l'abbé Daniel d'Évron signe une charte d'Adalard de Château-Gontier en faveur de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. *Bibliotheca maxima Patrum,* edit. Lugd., t. XXI, col. 115.

solennel, le 20 août de chaque année, pour les parents de tous les religieux, et de faire dîner ce jour-là trois pauvres au réfectoire. Hildebert, désireux d'encourager une si louable observance, confirma en 1125 toutes les possessions du monastère. Daniel mourut dans une vieillesse très-avancée, en 1143 ou 1144. Ses successeurs marchèrent longtemps sur ses traces; et les fidèles, édifiés de tant de vertus, continuèrent de donner à l'abbaye des marques de leur pieuse munificence (1).

Presque tous les monastères de notre diocèse reçurent à la même époque de riches dons de la part des barons les plus pieux. Geoffroy de *Loreio* donna, vers 1109, au prieuré de Tuffé l'église de la Chapelle-Saint-Remy; et Simon de Cethon, seigneur suzerain, confirma cette donation (2). Hugues Delisle et Hugues Timon donnèrent l'église de Saint-Hilaire-le-Lierru (3), en recevant l'habit monastique, dans le même sanctuaire, des mains du prieur Albert (4). Ce monastère eut cependant beaucoup à souffrir de la part de quelques seigneurs voisins, surtout de Rotrou, seigneur de Montfort et de Bonnétable, Bernard de la Ferté, Payen de Montdoubleau et Geoffroy Morin, qui tua de sa main un moine du prieuré, nommé Robert de *Valencieriis* (5).

Des violences de cette nature n'étaient qu'accidentelles, et la disposition générale des esprits était très-favorable aux institutions monastiques. L'évêque Hildebert les favorisait de tout son pouvoir, ainsi que nous l'avons rapporté. De même qu'il avait accordé à l'abbaye d'Évron une confirmation de toutes les propriétés dont elle jouissait dans le diocèse du Mans, il accorda des chartes semblables aux abbayes de Saint-Aubin (6), de Marmoutier (7), et

(1) Gerault, *Notice historique sur Évron*, p. 14 et 137.

(2) Biblioth. Impér., fonds Saint-Germain, n° 583.

(3) Ecclesia *sancti Hilarii Hederati*.

(4) Biblioth. Impér., *loc. cit.* — (5) *Ibidem*.

(6) Pièces justificatives, n° LIX.

(7) Pièces justificatives, nos LX et LXI. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, passim.

vraisemblablement à toutes les autres. L'abbaye de Saint-Aubin fonda à cette époque le prieuré de Saint-Pierre d'Avezé. Ce fut désormais l'une de ses plus riches dépendances; et elle en fut redevable à la libéralité de Guillaume Chesnels et d'Adélaïde sa femme (1). Cette famille Chesnels se signala à la même époque par un grand nombre d'autres fondations pieuses. Vers le même temps, Foulques, Samuel et Hugues de Mathefelon fondèrent, en faveur de la même abbaye, le prieuré de Saint-Pierre-de-la-Cropte. Plusieurs seigneurs, comme Payen Boguerel et Rainaud de *Alneto*, ayant reçu l'habit monastique en ce prieuré, dans les derniers temps de leur vie, en augmentèrent la dotation, qui devint considérable (2). Le chapitre du Mans confirma aussi toutes les possessions de l'abbaye de Saint-Aubin dans notre diocèse (3).

On a déjà vu en partie ce que Hildebert fit en faveur de l'abbaye de Marmoutier. En 1117 ce pieux évêque, à la prière de l'abbé Guillaume, qu'il nomme, selon son usage, son confrère, confirma la fondation du prieuré de Saint-Martin de Louvigné (4), à laquelle il semble que Foulques de Marboet (5) ait eu une bonne part. Il fit la donation de ce prieuré à l'abbaye de Marmoutier dans le chapitre du monastère d'Évron, en présence et du consentement de Foucher son diacre et de Foulques Marboet. Ce monastère devint considérable par l'union de celui de Montigné, dont l'origine est peu connue. La conventualité se maintint pendant longtemps à Louvigné (6).

Comme Hildebert joignait un grand zèle à une haute

(1) Pièces justificatives, n° LXII-LXV.

(2) Pièces justificatives, n° LXVI-LXIX.

(3) *Cartulaire de Luché*, aux archives de la Sarthe. — *Livre Blanc*. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. LXXVII.

(4) *Lupiniacus*.

(5) De *Marboeto*.

(6) *Vener. Hildeberti opera*, Appendix, col. VII. — D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, part. 1, t. I, p. 626. — *Livre des visites de l'abbé de Marmoutier*, Ms. Archives de Tours.

piété, il fit rebâtir l'abbaye de Saint-Georges-aux-Bois, qui avait été entièrement ruinée, et y mit des chanoines réguliers comme l'avait fait Geoffroy Martel, premier restaurateur de ce monastère en 1045 (1). Hildebert espérait que ces chanoines feraient revivre la piété des anciens moines, pour lesquels l'abbaye de Saint-Georges avait été fondée dès l'origine. Mais à peine l'établissement de ces religieux était-il accompli, qu'ils tombèrent dans un relâchement si grand, que Matthieu, leur abbé, renonçant à sa profession, abandonna son monastère. Hildebert, dans la douleur que lui causa un tel événement, donna l'abbaye de Saint-Georges-aux-Bois aux moines de Marmoutier, et conjura l'abbé Guillaume d'y établir ses disciples. On conserva jusqu'au XVIIIe siècle les lettres de notre évêque dans les archives de Marmoutier; mais il paraît qu'elles n'eurent pas leur effet; les chanoines de Saint-Georges n'avaient sans doute pas tous imité les désordres de leur abbé, et ils continuèrent de desservir l'antique sanctuaire fondé par Childebert et Ultrogothe (2).

Peu de temps après l'érection du prieuré de Louvigné, vers 1119, Robert Pavon, prêtre du diocèse du Mans, homme sage et d'une conscience timorée, craignant que l'église de Notre-Dame de Mayenne, dont il était en possession, ne tombât en mains laïques, résolut de la donner à des religieux. Il jeta les yeux sur ceux de Marmoutier; et, pour assurer sa fondation, il alla trouver Hildebert, lui remit son église en présence des archidiacres Payen et Faucher. Hildebert la transmit aussitôt à Marmoutier, et en investit Fromond, qui était prieur, par le signe d'un petit bâton qu'il lui mit dans la main (3).

(1) Vid. supra, p. 166.

(2) D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Ms.

(3) *Id. ibid.*, part. 1, t. II. — Ceci ne doit s'entendre que d'une partie de l'église de Notre-Dame de Mayenne; car le chapitre de l'église cathédrale en possédait une autre partie, comme le prouve la charte suivante : Universis catholice fidei cultoribus qui litteras viderint presentes vel audierint, Halduinus, Cenomanensis Ecclesie decanus, cum

Il y avait déjà longtemps que l'abbaye de Marmoutier possédait le prieuré de Saint-Martin à Mayenne (1). Du temps que Hildebert gouvernait le diocèse du Mans, et l'abbé Albert l'abbaye de Marmoutier, le prieuré de Saint-Martin était desservi par deux religieux, qui, par leur piété, s'acquirent l'estime et l'affection de tout le pays. Juhel, seigneur de Mayenne, conçut pour eux une si grande affection, qu'il résolut de les établir dans la chapelle de son château et de leur assigner un revenu suffisant pour y entretenir un bon nombre de religieux. Dans le temps où Juhel roulait ce dessein dans son esprit, Guillaume, abbé de Marmoutier, arrive à Mayenne. Juhel le croit envoyé par la Providence, lui expose ses projets et le presse de les accomplir. En homme prudent, Guillaume loue les vues du seigneur de Mayenne; mais il lui fait voir qu'il faut d'abord consulter l'évêque du Mans et obtenir son consentement. Juhel se rend au Mans, invite Hildebert à venir à Mayenne, l'investit de la chapelle de son château par la corde de la cloche, et le prie d'en transmettre l'investiture à l'abbé Guillaume et à ses religieux qui étaient présents. Tout s'accomplit comme Juhel l'avait désiré, avec le consentement d'Adeline sa mère et de Félicie sa sœur. Ce seigneur ajouta encore à sa fondation des revenus considérables, entre autres l'église de Lassé et

toto beati Juliani capitulo, salutem in Domino. Noverit caritas vestra, quia nos donno Roberto de *Follis*, presbitero beate Marie de *Meduana*, pro Dei amore ejus benignitate concessimus, ut Danielem nepotem suum in partem sue reciperet ecclesie, scilicet ecclesie beate Marie de *Meduana*, que ad nostrum pertinet dominium. Concessimus etiam, ut si idem Robertus jam dictam ecclesiam vivens dimitteret, vel vitam finiret, Daniel predictam possideret ecclesiam. Hoc tamen in eadem retinuimus ecclesia, ut et domnus Robertus et Daniel decem solidos Cenomannice monete, nobis in capitulo nostro singulis annis redderent. Dominus vero Robertus, quoniam ejus voluntati satisfecimus, decimas et alia que ipse emerat pro decessum suum et Danielis nepoti sui, nostre donavit ecclesie. Ad hujus vero rei munimentum litteras presentes fieri et sigillo nostro roborari precepimus. — *Livre Blanc*, nº 213. — *Livre Jaune,* fol. 51, v.

(1) *Histoire de l'Église du Mans,* t. II, p. 133.

des terres dont le détail serait ennuyeux; et comme l'abbé Guillaume se chargea de faire construire les lieux réguliers à ses frais, il lui permit d'appliquer à Marmoutier ce qu'il jugerait à propos des biens qu'il venait de donner, pourvu qu'on entretînt toujours dans la chapelle de son château un nombre suffisant de religieux. Il demanda aussi que le prieuré de Saint-Martin, situé au delà de la rivière, fût transféré et soumis à celui-ci, pour en être une dépendance (1).

Comme Juhel prenait fort à cœur cette affaire, et qu'il espérait procurer un grand soulagement à l'âme de Geoffroy son aïeul, de Gautier son père, d'Hamelin son frère, de ses autres parents, et plus encore à lui-même, il en pressait l'exécution avec beaucoup de chaleur. Deux places voisines de sa chapelle, appartenant à deux de ses vassaux, étaient nécessaires pour la construction des bâtiments. Juhel exhorta ceux-ci à les céder aux serviteurs de Dieu: Renauld Draulin offrit la sienne de bonne grâce; mais Guérin Probus refusa énergiquement de vendre ou de donner son bien. A cette réponse insolente, Juhel s'emporta, lui dit qu'il était son colibert, qu'il avait le droit de le vendre lui-même, de prendre son bien et de le donner à qui bon lui semblait; il allait même le percer de son épée, si Clémence sa femme, l'évêque Hildebert, l'abbé Guillaume n'avaient enlevé le malencontreux vassal, et ne l'eussent fait passer dans une salle voisine.

Après que ce premier mouvement d'irritation fut calmé, quelques gens de bien entreprirent de réconcilier cet imprudent vassal avec son seigneur, et représentèrent à Juhel qu'il s'était mépris en s'emportant de la sorte contre Guérin; qu'il ne pouvait traiter cet homme de son colibert, puisque le seigneur Gautier son père l'avait affranchi, et qu'ainsi il n'avait aucun droit sur son bien. Mais Juhel leur répliqua qu'ils se trompaient eux-mêmes; que lorsque son père avait affranchi Guérin, il était en âge de

(1) Pièces justificatives, nº LXXI.

raison, qu'il montait déjà à cheval ; que, par conséquent, cet affranchissement aurait dû se faire avec son consentement; qu'il ne l'avait pas donné, et qu'on ne le lui avait pas même demandé ; que ce défaut le rendant nul, il avait le droit de disposer de la personne et des biens de Guérin. Cette réponse fit juger qu'on ne gagnerait rien de ce côté-là, et il fallut encore que Clémence, épouse de Juhel, et Chotard de Mayenne son ami, intervinssent pour obtenir la grâce de Guérin. Chotard, pour l'y porter, dut lui donner un très-beau cheval blanc dont lui avait fait présent le duc de Bourgogne à Dijon. Il lui rendit en outre une coupe précieuse que Henri, roi d'Angleterre, avait offerte à Juhel, et qu'il tenait en gage pour une somme de cinq cents sous (1). Juhel consentit enfin à affranchir Guérin et toute sa postérité, mais à condition qu'il abandonnerait la place qu'il avait refusé de vendre, qu'il céderait à Chotard un pré sur le bord de la rivière, et que si jamais quelqu'un des parents de Guérin venait à réclamer cette place ou ce pré, dès lors l'affranchissement serait nul.

Hildebert fit ensuite expédier des lettres dans lesquelles il déclare qu'ayant été prié par Juhel de Mayenne, sa mère et sa sœur et par tous ses barons, de donner aux moines de Marmoutier les chapelles des châteaux de Mayenne et de Lassay, et de confirmer la donation qu'eux-mêmes leur en avaient faite, il avait consenti à leur juste demande, et prononçait l'anathème contre tous ceux qui auraient la témérité de violer cette donation. Ces lettres sont datées de l'an 1120, indiction XIIIe, épacte XVIIIe. Elles sont signées par Hildebert et ses archidiacres, et scellées de son sceau, sur lequel il est représenté en habits pontificaux, mais sans mitre (2).

(1) Soit 14100 fr.

(2) D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Ms. — Pièces justificatives, n° LXX. — Guyard de La Fosse, *Histoire de Mayenne*, p. 23-25, et les Pièces justificatives, p. IV-X.

Dans le Bas-Vendomois, l'abbaye de Marmoutier possédait déjà un prieuré à Lavardin; elle en obtint un autre à Trôo. En 1124, le comte d'Anjou Foulques le Jeune vint dans cette ville avec sa femme Éremburge; il répara les murs de la ville haute, et construisit, au sommet de la montagne, une citadelle qui dominait le cours du Loir et la belle vallée que ses eaux fertilisent. Dans leurs travaux et leurs entreprises, les seigneurs du XII[e] siècle faisaient toujours la part de Dieu. Foulques et sa femme élevèrent en même temps, sur la pente de la montagne, une église consacrée à Notre-Dame, et la donnèrent à Guillaume, abbé de Marmoutier, qui y fonda un prieuré sous le nom de Notre-Dame-des-Marchais, et y établit douze moines, auxquels il assigna pour leur entretien une partie des revenus du prieuré du Sentier et de celui de Saint-Laurent-de-Gastines, sur les limites de la Touraine (1). Il reste encore aujourd'hui des ruines remarquables de l'église bâtie par Foulques et Éremburge (2). Pour indemniser les prieurés du Sentier et de Saint-Laurent, le comte d'Anjou leur assigna d'autres revenus, les prit sous sa protection et ordonna à Hugues, seigneur d'Amboise, et à Pierre de Montoire de les défendre contre toutes les vexations qu'on voudrait leur faire (3). Au reste, quelque nombreuses que fussent les fondations de Marmoutier à cette époque, elles n'étaient jamais pour moins de douze moines (4). Aussi les seigneurs dont les aïeux avaient déjà fait des fondations en faveur de cette illustre abbaye, s'empressaient de les augmenter, et c'est ce que fit, entre autres, Lisiard de Sablé (5). Dans la suite, Robert, fils de Lisiard, accorda une

(1) D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXXIV. — Salmon, *Chroniques de Touraine*. — De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 247. — D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, part. 1, t. I, p. 643.

(2) Dans son bel ouvrage sur le Vendomois, M. de Pétigny donne une vue de ces ruines (pl. 26).

(3) Idem, *ibidem*.

(4) D. Martène, *loc. cit.*

(5) Pièces justificatives, n° LXXII.

nouvelle confirmation de tous les dons de ses ancêtres, et Geoffroy, évêque d'Angers, octroya des lettres pour les autoriser (1).

Hildebert et le chapitre du Mans donnèrent une preuve éclatante de l'estime qu'ils avaient pour l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. Par un acte solennel, l'évêque et les chanoines du Mans contractèrent une société et confraternité de prières et de mérites avec Lambert, abbé de ce monastère et ses moines (2). Tout porte à croire que le chapitre du Mans contracta de pareils engagements avec plusieurs autres abbayes, car ces associations étaient très-fréquentes alors.

Dans une autre circonstance, Hildebert rendit un service important à l'abbaye de Saint-Nicolas. Vers l'an 1045, Guillaume, seigneur d'Assé-le-Riboul, avait donné, avec l'autorisation de Geoffroy son frère, l'église de cette paroisse au monastère. Après sa mort, Hervé, l'un de ses héritiers, disputa aux moines la possession de ce legs; mais sur les instances de l'évêque Hildebert et du comte Hélie, il se désista de ses injustes entreprises (3). L'abbaye de Saint-Nicolas était alors fort puissante dans notre pays; au dernier siècle, l'abbé présentait encore aux prieurés de Gemies, Mont-Saint-Jean, Assé-le-Riboul, Parnay, Cherizey, Saint-Nicolas-de-Bossé, et aux cures sécularisées de tous ces lieux (4).

La ville du Mans elle-même s'enrichit à la même époque

(1) D. Martène, *loc. cit.*

(2) Charta qua Lambertus abbas et monachi sancti Nicolai Andegavensis, societatem et amicitiam ineunt cum Hildeberto Cenomanensi episcopo et canonicis Cenomanensis Ecclesiæ. Actum est hoc et confirmatum in capitulo sancti Juliani Cenomanensis, anno ab incarnatione Domini MXCVII, indict. V, XII kal. julii. — D. Laurent Le Pelletier, *Epitome fundationis abbatiæ sancti Nicolai Andegavensis,* p. 33. — La dernière des dates que porte cette charte est évidemment erronée; Hildebert n'était pas encore évêque le 20 juin de l'année 1097.

(3) D. Le Pelletier, *Epitome fundationis*, etc., p. 81-83.

(4) D. Barthél. Roger, *Histoire de l'Anjou,* p. 159. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans,* p. 4 et passim.

d'un nouveau sanctuaire. Dès le temps du Pape Calixte II, et sous le règne de Louis VI, c'est-à-dire de 1115 à 1120 environ, Bernard de Sillé, du consentement de ses enfants, Hugues, Richard, Macé, chanoine; Hubert et Simon, donna à Dieu, à la sainte Vierge sa mère et aux chanoines de Lucé une terre exempte de toutes redevances, pour y fonder, en l'honneur de Notre-Dame, un monastère sous la règle de Saint-Augustin. Cette donation fut confirmée par l'évêque Hildebert, avec l'assentiment de tous les chanoines, à la grande satisfaction du comte du Maine, de ses barons et du peuple. Cette abbaye se nomma d'abord Notre-Dame-de-Luceau, du lieu où elle était située, et aussi Notre-Dame-du-Parc. D'assez bonne heure on lui donna le nom de Beaulieu (1), soit parce que les tournois, si fréquents dans ce temps-là, se célébraient près de son enceinte, soit à cause des agréments remarquables de sa situation. La ratification solennelle de cette fondation, et probablement la consécration de l'église et l'inauguration du monastère, se firent le 9 octobre 1123. En ce jour, pour consolider et accroître le monastère, Philippe, archidiacre et chanoine du Mans, donna une terre située à Beaulieu même, sur les bords de la Sarthe; il y joignit vingt-quatre onces d'or, trente-huit marcs d'argent et tout le fief qu'il possédait à Mont-Saunière (2). Les dons du pieux archidiacre envers l'abbaye de Beaulieu furent si considérables, que dans la suite on le considéra comme le principal fondateur. En même temps de puissants personnages rivalisaient de zèle pour enrichir le sanctuaire de la mère de Dieu. Le comte Foulques et Eremburge sa femme lui accordèrent l'église de Saint-Fraimbault-sur-Pisse, avec toutes ses dépendances. Ils avaient d'abord disposé de ce beau domaine en faveur de l'église cathédrale; mais Hildebert leur conseilla de le transmettre à la nouvelle abbaye, pour laquelle il témoignait une singulière

(1) *Bellus Locus.*
(2) Apud *Salnariam.*

affection (1). Foulques Riboule, seigneur d'Assé-le-Riboul, et plusieurs autres seigneurs, firent aussi des dons considérables dès le temps de Hildebert. Ce grand prélat ne se contenta pas d'exciter les barons de la province à doter la nouvelle abbaye ; il lui conféra lui-même plusieurs paroisses à desservir, et il lui donna, en particulier, la chapelle de Saint-Pavin. Le Pape Honorius II (1124-1130) approuva cette fondation par une bulle.

Grâce à la piété des premiers chanoines qui l'habitèrent, l'abbaye de Beaulieu reçut de rapides et importants développements. Trente à quarante ans après sa fondation, elle possédait déjà les églises de Saint-Fraimbault-sur-Pisse, comme on vient de le dire, celles de Dissay-sous-Courcillon (2), Saint-Aubin-des-Coudrais (3), Saint-Médard-de-Vernie, Saint-Sauny ou Saint-Saturnin (4), Chassillé (5), Courcité (6), Villaines-la-Juhel (7), Marcillé-la-Ville (8), Loufougères, Bretignoles, Housseau, Tessé, La Baroche, Beaulandais, Saint-Front, Courberie, avec leurs dépendances, et un grand nombre de chapelles. Sous l'épiscopat de Guillaume de Passavant, l'abbaye de Beaulieu se développa encore, comme nous le dirons alors. Au temps de l'évêque Hamelin, Étienne Gondouin et Agathe sa femme firent don de leurs personnes et de leurs maisons, s'étendant depuis Saint-Pavin-en-la-Cité, jusqu'à la Grande-Rue.

Le domaine féodal des chanoines de Beaulieu se composait des seigneuries de Saint-Fraimbault-sur-Pisse et de Rouillon. L'abbaye aliéna cette dernière, quelque temps avant son extinction (9).

(1) Pièces justificatives, n° LXXIII. — Cfr. D. Bondonnet, *Les Vies des évêques du Mans*, p. 531. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 352.

(2) *Disseium.* — (3) *Sanctus Albinus de Coryletis.* — (4) *Sanctus Saturninus.* — (5) *Casiliacus.* — (6) *Curtenæ.* — (7) *Villena.* — (8) *Marcilleium.*

(9) Armoiries : D'azur à un mouton d'argent posé sur une terrasse

L'archidiacre Philippe vécut encore assez longtemps après la fondation du monastère de Beaulieu ; il mourut le 17 mars, et fut enterré au milieu de la nef de l'église abbatiale. Son anniversaire était célébré tous les ans par les religieux ; et les chanoines de l'église cathédrale, dont il était aussi le bienfaiteur, se rendaient chaque année, le lundi de Pâques, près de son tombeau pour y faire des prières. Les chanoines de Beaulieu conservaient également la mémoire de Geoffroy, père de leur fondateur, et mort le 1er octobre. Toutefois, si l'abbaye de Beaulieu reconnaissait l'archidiacre Philippe pour son fondateur, elle accordait le même titre et les honneurs qui le suivaient aux seigneurs de Sillé-le-Guillaume, ainsi que le reconnut Guy du Parc, abbé de ce monastère, aux assises de Sillé, présidées par Antoine de Beauveau, en 1481.

Les premiers abbés qui gouvernèrent ce monastère furent Haton, Pierre, Drogon en 1151, Renaud et Lambert, sur lequel nous reviendrons dans la suite.

De bonne heure, l'abbaye de Beaulieu fut enrichie d'une portion notable des reliques de saint Marculfe, vulgairement nommé Marcoul, abbé de Nanteuil, au diocèse de Coutances, mort en 558. La vénération dont les fidèles du Maine entourèrent ce sacré dépôt, attirait un grand nombre de personnes en pèlerinage à l'abbaye de Beaulieu, le 1er mai, jour de la fête du saint anachorète. Dès le moyen âge, il se forma dans ce monastère, sous la présidence des chanoines réguliers, une confrérie sous le patronage du même saint. Elle fut approuvée par les bulles de plusieurs Souverains Pontifes et beaucoup de personnes s'y engagèrent. Elle subsista dans un état très-florissant jusqu'à la destruction du monastère. C'est probablement à l'influence des chanoines réguliers de Beaulieu que le culte du saint abbé de Nanteuil doit de s'être aussi répandu dans le diocèse du Mans. Il était d'ailleurs très-populaire dans toute

de sinople et surmonté d'un aigle essorant d'or, qui le becquète sur la tête.

la France, et il est encore cher aux populations de notre diocèse, qui invoquent cet ami de Dieu, dans l'église de Saint-Julien-du-Pré et dans plusieurs autres lieux (1).

Nous ne nous arrêterons pas davantage sur les fondations que la piété de nos pères multiplia alors avec une sainte profusion. Les hospices, les maladreries seules nous retiendraient longtemps. A l'origine de tous ces établissements, Hildebert apparaît comme promoteur. Son zèle le faisait ainsi participer à toutes les œuvres pieuses des fidèles confiés à ses soins. Mais ce désir du bien ne se contenait pas dans les limites de son diocèse. L'année qui précéda l'inauguration solennelle de l'abbaye de Beaulieu, en 1123, notre pieux prélat se rendit au concile général de Latran, convoqué et présidé par le Pape Callixte (2). On y vit plus de trois cents évêques et trois cents abbés. On y traita uniquement des questions de discipline ecclésiastique. L'accord entre le Pape et l'empereur Henri V sur les investitures fut publié et confirmé dans cette assemblée (3).

Avant d'entreprendré ce voyage, Hildebert envoya à l'évêque de Séez un petit présent promis depuis longtemps. On ignore aujourd'hui de quoi il s'agissait. Notre évêque se recommande en même temps aux prières du prélat, dont il lui proteste avoir un grand besoin, à la veille d'un aussi dangereux voyage (4).

(1) D. Briant, *Cenomania*. Ms. — Le Corvaisier, *Histoire des évêques du Mans,* p. 421. — D. Bondonnet, *Les Vies des évêques du Mans,* p. 531. — Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine,* t. II, p. 214 et 499. — D. Colomb, *Histoire des évêques du Mans*, p. 167. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe,* t. I, p. 119. — Richelet, *Le Mans ancien et moderne,* p. 15. — Cauvin, *Statistique du Mans,* p. 316 et 325. — Idem, *Géographie ancienne du diocèse du Mans,* p. 210, 634, et passim. — Guillois, *Vies des Saints du Maine*, t. II, p. 8. — Lochet, *Recherches sur les Confréries du diocèse du Mans*, p. 181. — Bilard, *Analyse des documents historiques*, etc., nº 539.

(2) *Cartularium abbatiæ sançti Vincentii Cenoman.* Ms., Biblioth. Impér. fonds latin, nº 5444, en la charte nº 103.

(3) *Bibliotheca maxima Patrum,* edit. Lugd., t. XXI, p. 108. — Labbe, *Concilia,* t. X.

(4) Lib. III, epist. IV.

Pendant l'absence de Hildebert, la province fut sur le point de voir une guerre terrible s'allumer dans son sein, et ses églises furent pendant quelque temps sous l'interdit. Foulques le Jeune avait donné sa fille Mathilde en mariage à Guillaume Adelin, fils et héritier présomptif du roi d'Angleterre Henri 1er; mais Mathilde devint veuve, sans enfants, peu de mois après la célébration des noces, par la mort tragique de son époux. La jeune princesse renonça au monde et prit le voile à Fontevrault. Son père lui avait donné pour dot le comté du Maine; et, par un trait de noire perfidie, le monarque anglais retenait cette province et refusait obstinément de la rendre. Irrité de cette mauvaise foi, le comte d'Ajou prit le parti, en 1123, de donner en mariage à Guillaume Cliton, neveu et compétiteur du monarque anglais pour le duché de Normandie, sa seconde fille nommée Sybille, à laquelle il assigna aussi pour dot le comté du Maine. Le légat du Pape, à la sollicitation de Henri, cassa cette alliance pour cause de parenté, sentence qui fut confirmée par Callixte II, le 26 août 1124 (1). Cette affaire eut de fâcheuses suites par la résistance qu'apportèrent Cliton et Foulques aux ordres du Saint-Siége. Une lettre d'Honorius II, successeur de Callixte, au chapitre métropolitain de Tours, en date du 12 avril 1125, fait connaître que le légat ayant envoyé des messagers à Guillaume Cliton, pour lui annoncer la dissolution de son mariage, le comte d'Anjou les jeta en prison, et les y retint pendant deux semaines. Il leur fit subir plusieurs mauvais traitements; il leur brûla la barbe et les cheveux, et en fit autant des lettres qu'ils lui avaient présentées. Le Pape le déclara excommunié et confirma l'interdit que son légat avait jeté sur tous les états qui lui obéissaient. Ainsi la province du Maine se vit sous le coup de l'interdit pendant assez longtemps; car Foulques et Guillaume Cliton ne cédèrent pas aussitôt à la sentence pontificale. Contraint enfin par le cri

(1) D. d'Achery, *Spicilegium,* t. III. p. 149. — D. Bouquet, t. XII, p. 65, 468, 502 et 707.

de sa conscience et les murmures des peuples, Guillaume Cliton consentit à la rupture de son mariage. Sa révolte contre l'autorité pontificale fut d'ailleurs sévèrement châtiée ; on le vit, banni de tout lieu et ne sachant où se réfugier devant la colère de son oncle, errant de monastère en monastère, et recueilli par la charité des cénobites. Dans la suite, il devint comte de Flandre et mourut sous l'habit monastique à l'abbaye de Saint-Bertin, en 1128 (1).

A peine revenu du concile de Latran, Hildebert prit une part très-active dans cette affaire, qui touchait aux plus grands intérêts de l'Église et de la patrie. Dès le 12 mars 1124, il était à Chartres pour assister au concile dans lequel l'affaire du mariage de Guillaume Cliton devait être examinée. Le Siége Apostolique avait délégué deux cardinaux des plus marquants dans le sacré collége pour présider cette assemblée, Pierre de Léon et Grégoire, cardinal de Saint-Ange. Six diocèses de France se trouvaient sous l'interdit porté par le légat Jean de Crême ; les cours de France et d'Angleterre employaient tous leurs moyens, l'une pour faire maintenir le mariage de l'infortuné Guillaume Cliton, l'autre pour le faire rompre. Les plus grands intérêts des deux royaumes s'y trouvaient vivement engagés, et tout le monde avait les yeux fixés sur cette assemblée. Dans ces circonstances imposantes, Hildebert prit la parole ; il ouvrit le concile, qui se tint dans l'église cathédrale, par un discours où il commença à parler du mariage considéré comme sacrement. Mais ses paroles ne furent pas écoutées longtemps ; on ne lui permit pas d'achever sa harangue, et tout le reste de la session se passa dans un tumulte qui ne laissa pas aux Pères la liberté de porter une décision sur l'objet principal pour lequel ils avaient été assemblés (2).

(1) D. Bouquet, t. XII, p. 65, 283, 470, et passim.

(2) D. Brial, *Recherches sur l'objet d'un concile tenu à Chartres, l'an* 1124, dans les *Mémoires de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2e série, t. IV, p. 530-544.

Peu de temps après le concile de Chartres, l'Église du Mans eut la douleur de se voir privée de son évêque. Guibert, archevêque de Tours, étant mort à Rome sur la fin de cette année 1124, Hildebert se rendit au commencement de l'année suivante dans la ville métropolitaine, pour tenir la place du prélat défunt, en vertu de la prérogative du siége du Mans. A son arrivée à Tours, le clergé et le peuple se pressèrent autour de lui et le proclamèrent le plus digne d'occuper la chaire de saint Martin. Mais Hildebert était trop attaché aux saintes règles de la discipline pour se rendre de suite aux vœux des Tourangeaux ; néanmoins, le Pape Honorius II lui ayant ordonné d'accepter l'archevêché (1), il fut installé sur le siége métropolitain avec un applaudissement général. On doit remarquer que les vertus de notre prélat lui avaient acquis l'estime de ceux mêmes qui, à une époque antérieure, lui avaient opposé une résistance peu respectueuse (2).

En prenant possession de son nouveau siége, Hildebert forma la résolution de remplir tous les devoirs imposés à cette charge. Son grand âge ne l'empêcha pas, dès les premiers moments, de porter une main ferme sur les plaies que la discipline avait souffertes en Bretagne. Les désordres qui régnaient dans cette province étaient si grands, que le duc Conan III dit le Gros se crut obligé d'écrire au Pape pour s'en plaindre et le prier d'y apporter remède (3). Le Souverain Pontife chargea son légat Gérard d'Angoulême et l'archevêque Hildebert, d'assembler un concile pour remédier aux abus. Parmi les désordres qui régnaient dans cette province, il faut compter en premier lieu les dissensions qui l'avaient ensanglantée à plusieurs reprises. Olivier de Pont-Château et d'autres barons, révoltés contre le duc de Bretagne et vaincus les armes à la main, s'étaient

(1) *Vener. Hildeberti opera*, lib. II, epist. XXXIV.

(2) Gaufridus Vindoc., lib. III, epist. XXVII.

(3) D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 92. — Idem, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 554 et suiv.

retranchés dans l'église de l'abbaye de Rédon; le sang avait coulé sur le pavé du lieu saint, et l'abbé demandait une nouvelle consécration de l'église profanée par des violences et des meurtres. Hervé, qui gouvernait alors ce monastère, obtint du Siége Apostolique la liberté d'appeler l'évêque qu'il désirerait pour remplir cette fonction, et, sur sa demande, Hildebert réconcilia l'église abbatiale, le 23 octobre 1127, assisté de Guy, évêque du Mans, de quatre autres évêques de la province et de quelques abbés. Le duc Conan, sa mère et une foule de seigneurs assistèrent à cette solennité (1).

Après la cérémonie, l'archevêque se rendit à Nantes pour y tenir le concile que le Pape avait ordonné de célébrer. L'assemblée ayant terminé ses opérations, Hildebert en informa le Souverain Pontife, et lui rendit compte de tout par une lettre dont nous allons reproduire les passages les plus importants : « Nous avons résolu de retracer à Votre Sainteté, Père Révérendissime, comment, à la demande du vénérable comte des Bretons, et par le conseil des évêques de notre province, nous nous sommes rendu en Bretagne, où, parmi de nombreux et abominables scandales, on nous signalait la souillure du mariage par l'inceste, et celle du sanctuaire rendu esclave par des transmissions héréditaires. C'est pourquoi, ayant convoqué nos évêques et nos abbés, et un grand nombre de personnes respectables et remplies de piété, nous sommes demeuré trois jours à Nantes, y tenant un concile qui, avec la grâce du Seigneur, a purifié l'Église, et a été d'un grand profit pour le peuple. En effet, telles étaient, jusqu'au jour de notre réunion, certaines coutumes en vigueur dans la terre du duc de Bretagne : à la mort d'un mari ou d'une femme, tous les meubles de la personne défunte devenaient la propriété du seigneur; le fisc s'attribuait, au nom de la loi, tous les débris d'un naufrage. Le comte a renoncé

(1) D. Morice, *Histoire de Bretagne,* t. I, p. 92. — Idem, *Preuves de l'histoire de Bretagne,* t. I, col. 556.

lui-même entre nos mains, sous les yeux de tout le concile, à l'un et à l'autre de ces droits, et a demandé que le glaive de l'excommunication atteignît quiconque oserait revenir sur cette renonciation, ou en atténuer la plénitude..... Quant aux mariages incestueux, l'avis de toutes les personnes présentes a été que les évêques, dans toutes leurs assemblées, et les prêtres, dans leurs églises, interdiront publiquement de tels mariages, et retrancheront de la communauté des fidèles quiconque, au mépris de cette défense, contractera sciemment une alliance incestueuse. Il a été aussi unanimement adopté, afin d'inspirer une crainte salutaire, que, dans la suite, les enfants nés de ces unions coupables seront considérés comme impurs, illégitimes, et incapables de succéder à leurs pères..... Le concile a résolu encore, d'une seule voix, que les fils d'un prêtre ne seraient pas ordonnés, à moins qu'ils n'eussent fait profession dans l'ordre monastique ou dans celui des chanoines réguliers; quant à ceux qui auraient déjà reçu les ordres, nous leur avons fait défense, dans le dessein d'abolir une hérédité scandaleuse, d'exercer le ministère pastoral dans les églises où leurs pères avaient rempli cette charge. Il a été interdit, avec la rigueur convenable, de succéder aux prébendes et à toutes les dignités ecclésiastiques (1). » Hildebert termine sa lettre en priant le Souverain Pontife d'apprécier et confirmer par son autorité les décrets du concile. Honorius entra dans les vues de l'archevêque, comme on le voit par la lettre qu'il lui écrivit le 20 mai suivant, et qu'il adressa à notre prélat et à tous ses suffragants (2).

En même temps que Hildebert s'occupait aussi activement à réformer les abus qui régnaient dans sa province, il soutenait une longue et pénible lutte pour la liberté de son Église. A son entrée sur le siége de Tours, il avait trouvé deux dignités vacantes : l'archidiaconat et le doyenné, et

(1) Lib. II, epist. XXX.
(2) Labbe, *Concilia*, t. X, col. 918 et 919.

il y avait pourvu. Après un an, le roi Louis VI lui écrivit pour le prévenir qu'il avait disposé de ces deux charges, et pour lui ordonner d'installer sans délai ceux en faveur desquels il en avait disposé. Hildebert se résolut à combattre encore une fois pour la liberté de l'Église; il n'avait pas fléchi devant Guillaume le Roux, il se montra armé du même courage en face de Louis le Gros. Il crut cependant qu'il était de son devoir d'aller trouver le roi, afin d'épargner un scandale à l'Église et une faute au monarque. Il lui représenta avec respect qu'il ne pouvait entrer dans les attributions de l'autorité temporelle de conférer les dignités ecclésiastiques. Mais il trouva, dit-il, l'oint du Seigneur inexorable, et s'en retourna ne conservant aucune espérance. Il revint au lieu et au jour indiqués par le prince, pour rendre raison de sa conduite et plaider sa cause; mais, quoi qu'il pût dire, il n'obtint rien. Le roi, après avoir entendu les raisons pour et contre, lui dit de sa propre bouche qu'il lui défendait de toucher aux revenus des deux dignités; et, lorsque le prélat fut sorti, le prince lui envoya dire que ceux de son archevêché étaient confisqués. Sur ces entrefaites, Hildebert ayant appris que le légat Jean de Crême traversait la France pour se rendre en Angleterre, il lui écrivit pour l'inviter à venir à son secours, en éclairant le roi sur ses devoirs, en priant le monarque de ne pas opprimer un évêque accablé du poids des années, et qui ne désirait que le repos. Il le prie en outre de vouloir bien lui marquer en quel endroit de la Normandie il pourrait le joindre, pour lui parler de quelques affaires dont le Pape l'avait chargé (1).

Hildebert, se voyant abandonné à la colère du roi, écrivit une lettre circulaire dans laquelle il se plaint amèrement de ce que personne ne prend sa défense : « Mes amis, dit-il, gardent le silence; les prêtres de Jésus-Christ se taisent. » Le prélat est cependant persuadé que le roi n'a besoin que d'être exhorté et instruit de la vérité. Quant à

(1) Lib. II, epist. XXXIV.

lui, à quelque extrémité qu'il soit réduit, il est très-éloigné de désirer que l'on emploie aucune voie de rigueur, parce que la paix, pour être solide et véritable, doit être fondée sur l'amour et non sur la violence. Mais s'il ne trouve pas cette paix avec les hommes, il la trouvera dans le sein de Dieu (1).

Le pieux archevêque s'adressa ensuite au Pape directement, pour lui faire part de ses peines : « Tels sont les maux que je souffre, dit-il, parce que j'ai eu du zèle pour la loi de Dieu ; parce que je n'ai pas transgressé les bornes que nos pères ont posées ; parce que je n'ai point voulu conférer les dignités ecclésiastiques selon la volonté du roi, et que je ne lui ai pas permis d'en disposer à son gré. Sachant qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, j'ai choisi pour les remplir des personnes capables de porter le poids du jour et de la chaleur (2). » Les choix qu'avait fait notre prélat étaient en effet irréprochables. Le zèle de Raoul, nommé par lui à la dignité de doyen, fut même une des causes de tout cet orage, pendant lequel les violences et jusqu'à l'assassinat affligèrent le clergé et la ville de Tours (3).

Louis le Gros n'avait pas encore rendu ses bonnes grâces à l'archevêque de Tours en 1129. Il l'invita néanmoins au sacre de Philippe son fils, et l'empressement du prélat à s'y trouver amena sans doute une réconciliation (4). Peu de temps après, Hildebert imposa la croix à Foulques le Jeune, comte d'Anjou et du Maine, appelé au trône de Jérusalem par Beaudouin II en 1129 (5).

L'année suivante, Hildebert, jaloux de maintenir les droits de son Église, pria le Pape de ne point accorder le pallium au successeur de Baudry, évêque de Dol. Mais les

(1) Lib. II, epist. XXXIII.
(2) *Ibidem*, epist. XXXVIII.
(3) Maan, *Ecclesia Turonensis*, p. 109, nº 17.
(4) Lib. II, epist. XL et XLV.
(5) D. d'Achery, *Spicilegium*, t. X, p. 505.

malheurs de l'Église romaine, divisée alors par un schisme, empêchèrent la lettre de notre évêque d'obtenir son effet. Après la mort d'Honorius II, les cardinaux n'avaient pu s'accorder dans le choix d'un successeur; une partie avaient élu Grégoire, cardinal de Saint-Ange, qui prit le nom d'Innocent II; les autres choisirent Pierre de Léon, qu'ils nommèrent Anaclet II. Le premier se trouvant le plus faible à Rome, passa les Alpes et vint en France, où il fut reconnu pour Pontife légitime. La réputation de Hildebert lui attira de vives sollicitations de la part des deux contendants ou de leurs partis. Gérard, évêque d'Angoulême, qui s'était déclaré en faveur d'Anaclet, et qui était lié depuis longtemps avec l'archevêque de Tours, s'efforça de le gagner à son sentiment. Mais saint Bernard, champion de la cause d'Innocent, l'emporta dans l'esprit de Hildebert. La lettre que le saint abbé de Clairvaux écrivit à l'archevêque de Tours est remarquable; elle fait connaître la haute idée qu'il avait de ce prélat (1).

Hildebert s'endormit de la mort des justes, le 18 décembre de l'an 1134 (2). Il fut inhumé au côté droit de l'autel majeur, dans l'église métropolitaine de Tours. Plusieurs miracles éclatèrent sur son tombeau, aussi des écrivains d'une grande autorité lui ont-ils donné rang parmi les Saints. On lui accorde plus généralement les titres de bienheureux et de vénérable. Saint Bernard le qualifiait ainsi de son vivant même, en l'appelant un homme digne de toutes sortes de respects (3). Cependant ni l'Église du Mans, ni celle de Tours n'ont jamais fait aucune démarche pour lui obtenir un culte solennel.

Nous avons négligé à dessein de parler de l'école

(1) L'inscription de cette lettre est telle : Magno sacerdoti et excelso in verbo gloriæ Hildeberto, Dei gratia Turonensium episcopo, Bernardus..... *Sancti Bernardi opera,* epist. CXXIV.

(2) Voir la discussion de ce point dans l'*Histoire littéraire de la France,* t. XI, p. 276 et suiv. -- A. Salmon, *Chroniques de Touraine,* p. 133, 191 et 265.

(3) Totius reverentiæ virum, epist. CXXIII.

épiscopale du Mans, dans ce chapitre, afin de réunir sous un seul point de vue les renseignements principaux qui se rapportent à cette période. Elle atteignit son plus brillant éclat sous l'épiscopat d'Hoël et sous celui de son successeur. A l'aide des écrits de Hildebert nous pourrons pénétrer dans l'enseignement qui s'y distribuait; et nous jetterons un coup d'œil sur la doctrine philosophique et théologique du savant prélat, parce qu'elle forma le fond et le texte des leçons des professeurs, durant de longues années.

L'école de la cathédrale du Mans, comme toutes celles de cette époque, embrassait l'enseignement à tous les degrés; elle comprenait les langues dans leurs éléments, pour monter ensuite jusqu'aux plus hautes conceptions de la philosophie et de la théologie. On y étudiait même les sciences et les arts; les mathématiques, la poésie, l'éloquence, la musique et l'architecture, avec les différentes parties qui en dépendent, y occupaient une place distinguée.

Quelle que soit l'opinion que l'on adopte sur la formation des langues modernes, on reconnaît généralement que le XIe siècle vit fleurir la langue dite romane. Dès lors aussi les habitants du Maine acquirent la réputation de parler ce langage avec une perfection remarquable. L'éloquence semblait même un de leurs priviléges; et c'était un fait si universellement reconnu, que les étrangers en convenaient (1). Cette renommée avantageuse des Manceaux tenait sans doute aux nombreux élèves des écoles de la cathédrale et des monastères, qui acquirent par leur mérite des positions brillantes en France, en Angleterre et dans les autres états.

Cependant la langue dont Hildebert s'est servi pour écrire ses ouvrages et pour son enseignement, est le latin. Par l'étude assidue des auteurs de l'antiquité, il s'était formé une diction meilleure que celle de la plupart des écrivains de son

(1) Guillaume de Malmesbury, *De Gestis pontificum Angloru* lib. I, apud D. Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. LXXII, n. 69.

temps; l'un de ses petits poëmes a même été longtemps attribué à quelque auteur des meilleurs siècles de la latinité (1). Soixante fables en distiques latins, souvent imprimées au XV[e] siècle sous le nom d'*Æsopus*, ont été attribuées à Hildebert (2). Cependant il faut reconnaître que les règles de la mesure et de la quantité sont souvent violées par notre prélat. D'autre part, l'invention ne rachète pas toujours les défauts du langage (3), et l'on s'expliquerait peu comment Hildebert a obtenu de ses contemporains les titres glorieux de poëte excellent et incomparable, et comment ses vers ont été recherchés et étudiés dans les écoles du moyen âge, si l'on ne savait qu'au XII[e] siècle les juges éclairés en matière de poésie latine ne furent pas moins rares que les bons poëtes. Au reste, pour être juste envers notre prélat, on doit le comparer aux poëtes, non du siècle d'Auguste, mais du temps de Philippe I[er] et de Louis le Gros. A ce point de vue, Hildebert est sans contredit le premier homme de son temps. Aussi les contemporains semblent quelquefois avoir oublié tous ses autres titres à la célébrité, pour relever son mérite poétique (4).

(1) Il s'agit de l'épigramme XI[e], *Vener. Hildeberti opera*, col. 1369. Elle a été traduite en grec par Politien et Jean Lascaris; et parmi les nombreuses traductions françaises, nous citerons celle de M[lle] de Gournay et celle de La Monnoye. Voir l'*Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 397.

(2) Vid. Franc. de Furia, *Anonymi veteris fabulæ Æsopicæ cum variorum notitiis*. Leips. 1810. — Xistus Schier, *De Hildeberti operum genuitate, integritate et editionibus*, Vindobona in Austria, 1767.

(3) Parmi les poëmes attribués à Hildebert par D. Beaugendre, il faut restituer, d'après de meilleurs manuscrits, à Pierre de Riga, ceux qui portent pour titre : *de Suzanna*, col. 1231; *de Virgine*, col. 1336; *de Ammone*, col. 1355; *de Venditione Joseph*, col. 1312; *de tribus donis Magorum; de tribus hominis mansionibus*, col. 1316. — Philippe de Bonne-Espérance peut réclamer les deux poëmes *de Roma*, col. 1334 et 1335, et peut-être quelques autres encore.

(4) Anselmus ratione stylum, dictisque priorum
Confirmare stylum nititur Yvo suum.
Inclitus et prosâ versuque per omnia primus,
Hildebertus olet prorsus ubique rosam.

Les écrits en prose de Hildebert méritent plus d'estime, considérés même au point de vue littéraire. Quoique la langue des maîtres du monde ait souffert sous sa plume d'assez profondes altérations, son style est digne d'attention. On lui reproche avec fondement, il est vrai, de la monotonie, quelquefois de l'obscurité et une certaine recherche de l'antithèse et d'une mauvaise concision. « Ce qui d'ailleurs recommande les écrits de Hildebert, plus que cette affectation ne leur fait tort, c'est la gravité de son esprit : il n'y a rien de commun, rien de trivial, rien d'abandonné dans son discours ; il pèse chaque mot, il n'insiste jamais sur un détail indifférent ; il écrit une lettre, une légende, un sermon, avec la même méthode ; sans prétendre jamais au sublime, il est toujours élevé. (1) »

Tous les écrits de Hildebert sont en latin ; mais il paraît certain qu'il possédait une connaissance du grec plus approfondie qu'on ne l'avait de son temps. Depuis plusieurs siècles cette belle langue avait presque cessé d'être cultivée, sauf dans un petit nombre de monastères ; elle ne reprit, dans les écoles, une place encore bien faible, qu'à la suite des croisades (2). Hildebert devança ses contemporains dans cette étude et y réussit. Dans un poëme sur sainte Marie Égyptienne, notre prélat corrige la traduction des actes grecs de cette sainte, et l'on croit qu'il a pu en composer lui-même une nouvelle d'après les sources (3). On ne saurait guère douter que Hildebert n'ait établi cette étude dans l'école qu'il dirigea si longtemps.

Laurent de Durham dans son Ὑπομνηστικόν. — *Chronicon Turonense magnum*, apud Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 132. — Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. X, p. 770. — *Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 402.

(1) Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, t. I, p. 230.

(2) Cantu, *Histoire universelle*, t. XI, p. 502.

(3) *Acta Sanctorum ad diem* II *aprilis*, *Vita sanctæ Mariæ Egyptiacæ*, p. 83 et seq. — *Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 379. — Cependant, lorsque Hildebert cite Platon dans son traité *de Honesto et utili*, c'est toujours d'après la traduction de Cicéron.

Les mathématiques véritables n'étaient pas beaucoup plus cultivées à cette époque que la langue grecque. La plupart de ceux qui s'adonnaient à l'étude de ces sciences, les délaissaient pour les rêveries de l'astrologie et de l'alchimie. A peine si quelques disciples intelligents s'appliquaient à marcher dans les voies que le grand Gerbert leur avait tracées. Le temps était encore éloigné où Roger Bacon, Raymond Lulle, Albert le Grand, saint Thomas contraindraient leurs contemporains, par l'autorité de leur exemple et de leur enseignement, à suivre les voies de l'expérience, seul guide certain dans cette branche des connaissances humaines. Hildebert est presque le seul dans le XIe et le XIIe siècle qui ait osé élever la voix en faveur des principes du bon sens. Dans un poëme en quinze chants, intitulé *Mathematicus* (1), il tourne en ridicule l'astronomie et les astronomes. On désignait sous ce nom, non la science véritable, mais l'astrologie (2).

Hildebert nous a laissé un grand ouvrage théologique, qui atteste l'étude profonde qu'il avait faite de nos dogmes. Quoique l'exposition des vérités de la foi se retrouve dans le plus grand nombre de ses écrits, et même jusque dans ses poëmes, c'est néanmoins dans le *Traité théologique* que se réalisa la méthode de notre illustre docteur. Cet ouvrage fit faire un pas immense à la scolastique, dont à bon droit on regarde Hildebert comme l'introducteur en Occident, quant à la synthèse. Les caractères principaux de la théologie scolastique sont d'abord de réunir en un corps toutes les matières de la religion pour en faire un système général ; en second lieu, de les traiter, non par l'autorité seule, mais en partie par le raisonnement ; enfin, d'employer le style géométrique, et de procéder par voie d'argumentation, par axiomes, propositions à prouver, corollaires.

Les Pères et les anciens théologiens n'ont pas toujours

(1) Liber dictus Mathematicus, *Vener. Hildeberti opera*, col. 1295-1310. — Biblioth. Impér., Ms. n° 6415, in-fol.

(2) Cousin, *Philosophie scolastique*, p. 279 et 280, éd. in-12.

traité systématiquement les matières de la religion. Ordinairement, ils en discutaient les différents articles suivant les occasions, soit pour répondre à une consultation, soit pour combattre quelque nouvelle erreur, soit pour quelque autre besoin. Mais puisque dans la science de la religion, comme dans les sciences humaines, tout se tient, et qu'une portion des vérités révélées influe sur l'autre, on doit considérer comme un heureux progrès la réunion de toutes ces vérités pour en former un corps, dans lequel se manifeste la dépendance et la connexité de toutes les parties entre elles. C'est ce qu'exécuta Hildebert. Avant lui, dans l'Occident, saint Anselme avait discuté certaines matières théologiques, uniquement dans le but de les éclaircir, et sans y être amené par aucune controverse. Hildebert, à l'exemple de saint Jean Damascène pour l'Orient, voulut former un ensemble, donnant ainsi l'exemple, aux théologiens qui le suivirent, de composer des Sommes théologiques (1). On sait que le plus renommé de ces ouvrages est le *Livre des sentences* de Pierre Lombard, ainsi intitulé par son auteur, parce qu'il est une collection de sentences ou pensées des Pères sur chaque article du dogme catholique. Ce livre eut un succès prodigieux : il fut adopté dans les écoles, et il servit de texte aux leçons et aux commentaires des professeurs, en sorte que Pierre Lombard est généralement regardé comme le père de la théologie scolastique. Mais il est remarquable que le célèbre docteur de Paris se soit fait lui-même disciple de l'évêque du Mans, et qu'il lui ait emprunté sa méthode et la marche de son ouvrage. Longtemps les théologiens scolastiques n'ont fait autre chose que commenter les thèses sommaires du *Livre des sentences ;* et ce

(1) On cite cependant plusieurs théologiens qui avaient essayé avant Hildebert de classer dans un certain ordre scientifique les principaux articles du symbole chrétien, entre autres Tayon, évêque de Sarragosse; mais le travail de Hildebert est le seul qui ait été suivi dans les âges postérieurs. — Voyez M. Laforêt, *Coup d'œil sur l'histoire de la théologie dogmatique*, p. 11-47.

n'est pas une gloire médiocre pour Hildebert d'avoir été l'inventeur d'une méthode qui à obtenu durant huit siècles cet immense crédit (1).

Les théologiens commençaient alors à se diviser en deux classes. Les premiers se bornaient à établir la doctrine catholique par l'Écriture sainte et la tradition; ils constataient la foi de l'Église et ne portaient pas au delà leurs investigations. Cette méthode a été appelée positive. Les autres, plus désireux de scruter la vérité en elle-même, de s'illuminer de ses clartés, et de faire l'analyse de la foi, partaient du point où s'arrêtaient les autres. Les dogmes devenaient pour eux les principes d'une nouvelle science qui devait être l'œuvre de l'examen et de l'activité intellectuelle. Cette science qui s'exerce sur l'étude du dogme révélé, qui en déduit les conséquences, en pénètre les mystérieuses profondeurs et en découvre les harmonies, ne fut pas étrangère à notre prélat; toutefois, doué d'un esprit essentiellement sage et juste, il s'est surtout attaché à l'antiquité. Quant au style géométrique, qui est comme le dernier caractère de la scolastique, Hildebert ne l'a pas connu, mais son exposition n'en est pas moins claire. On ne rencontre point chez lui non plus cet attirail

(1) D. Beaugendre, dans les notes sur le *Tractatus theologicus*, col. 1005-1008, et passim. — *Histoire littéraire de la France,* t. VII, p. 149; t. XI, p. 363, 375, et passim. — D. Cellier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. XXII, p. 33 et suiv. — Crevier, *Histoire de l'Université de Paris,* t. I, p. 101. — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine,* t. I, p. 214. — Ziegler, *Mémoires sur l'histoire de la croyance à l'existence de Dieu dans la théologie, avec un Extrait du premier système dogmatique de l'archevêque Hildebert de Tours*, Gœttingue, 1792, in-8° (en allemand). — Quelques auteurs, comme : Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis,* t. II, part. 1, p. 64; Mosheim, *Institutiones historiæ ecclesiasticæ,* p. 413; Laforêt, *Coup d'œil sur l'histoire de la théologie dogmatique*, p. 57; Hugonin, *Essai sur la formation de l'école de Saint-Victor de Paris*, p. 163, réclament pour Hugues de Saint-Victor l'honneur d'avoir servi de guide à tous ceux qui ont composé des *Sommes théologiques*. C'est une erreur évidente, qui ne peut provenir que d'une étude trop superficielle du *Tractatus theologicus* de Hildebert.

de divisions, de subdivisions, d'objections et de réponses qui, sans doute, ont leur utilité quand on en use modérément; mais qui, trop souvent, dans les écrits des scolastiques, embarrassent le lecteur au lieu de le soulager.

Observons enfin que Hildebert a éprouvé l'inconvénient auquel semblent soumis tous ceux qui entrent les premiers dans une carrière nouvelle : il fut dépassé par ceux qui le suivirent. Sa *Somme*, remarquable pour son temps, est imparfaite; la classification n'y est pas toujours naturelle ou en parfaite harmonie avec l'ordre réel et ontologique. Nous jetterons maintenant un coup d'œil sur le *Traité théologique*, dont il ne nous reste plus malheureusement que la première partie (1).

Hildebert traite d'abord de la foi, dont il donne deux définitions; la première est empruntée à saint Paul (2); la seconde est conçue en ces termes : « La foi est une certitude volontaire des choses qui ne tombent pas sous nos sens, et qui est au-dessus de l'opinion, mais au-dessous de la science (3). » Il dit qu'elle est au-dessus de l'opinion, parce que croire est plus qu'opiner; qu'elle est au-dessous de la science, parce que nous ne croyons dans la vie présente qu'afin d'obtenir la connaissance plus complète dans la vie future. Hildebert établit ensuite qu'il n'y a pour l'homme sur cette terre, en ce qui regarde la religion, aucune vérité absolue, hors la révélation; mais il affirme ce qu'il ignore par lui-même, au moyen de l'acte de foi. La foi est fondée sur la parole de Jésus-Christ, des Apôtres et des prophètes, qui ont donné des preuves évidentes de

(1) Le *Tractatus theologicus* était un thème que devaient développer les leçons du professeur.

(2) *Hebr.* x, 1.

(3) Quare sic definiri potest fides : Est voluntaria certitudo absentium supra opinionem et infra scientiam constituta. Voluntaria, quia non cogitur; absentium, id est sensibus corporis non subjacentium; supra opinionem, quia plus est credere, quam opinari; infra scientiam, quia minus est credere, quam scire..... *Vener. Hildeberti opera*, col. 1010 et 1011.

leur mission divine. La vérité est en Dieu seul. Dieu est l'universel dans sa plénitude; il est l'unité en laquelle subsistent tous les principes, tous les exemplaires, comme disent les platoniciens. Il est la justice, la sagesse, la bonté, la puissance, encore que l'individualité de son essence ne comporte pas ces distinctions. Comme nous ne connaissons actuellement d'une manière absolue ni Dieu, ni ce qui est de Dieu, toutes nos affirmations en ce point procèdent de la foi pure. La foi, comme le dit Hildebert, c'est la substance même des idées humaines; nous croyons, nous espérons, nous aimons par la foi. Elle est en quelque sorte le sujet et l'objet de toute certitude actuelle : le sujet, car c'est d'elle qu'émane l'affirmation; l'objet, car elle n'affirme rien qu'elle-même.

Dieu s'est fait connaître dès le commencement du monde; mais cette connaissance était imparfaite; et de même qu'on n'a pu ignorer Dieu entièrement, de même il n'a été donné à personne de le comprendre (1). C'est par la Loi écrite que la connaissance de la foi a pris des accroissements. Dès lors le Messie fut promis; mais on ignorait la manière dont il se manifesterait. L'Incarnation n'était connue avant la Loi et sous la Loi que d'un petit nombre de personnes à qui Dieu l'avait révélée, et qui étaient comme les colonnes de l'Église. C'était néanmoins la foi au Médiateur qui sauvait les justes, soit doctes, soit ceux qui vivaient dans la simplicité; en sorte que la foi des premiers suppléait en quelque manière à la conscience des simples qui ne connaissaient pas ce mystère; de même qu'aujourd'hui beaucoup de fidèles simples, qui ne connaissent pas distinctement le mystère de la Trinité, le croient cependant, parce qu'ils sont liés de communion et de foi avec ceux dont la croyance est plus éclairée.

Après avoir traité de la foi, et établi une sage distinction entre la croyance et la connaissance, c'est-à-dire entre la notion subjective et la vérité absolue, Hildebert analyse

(1) C. II, col. 1013.

les objets de la foi. Il y en a deux principaux (1), dit-il avec la théologie : le mystère de la substance divine, et le sacrement de l'incarnation. Le mystère de la substance divine, fait absolu et nécessaire, que nous connaissons par la révélation, avec les distinctions d'une personnalité divine, subsistant par elle-même, et douée d'attributs incompréhensibles ; le sacrement ou mystère de l'incarnation, fait contingent, et dont nous ne pouvons acquérir la notion que par la révélation.

Hildebert traite ensuite de l'unité et de l'existence de Dieu ; de la trinité, de la distinction et des propriétés des personnes ; de leur égalité ; sur quoi il allègue le symbole attribué à saint Athanase (2). La manière dont il expose l'ubiquité de l'essence divine, les rapports des êtres finis avec l'infini, est exactement celle de Malebranche : il n'y a, pour ainsi parler, dans le huitième entretien sur la métaphysique, pas un mot qui ne se trouve dans le troisième chapitre du *Traité théologique*. Et non-seulement Hildebert et Malebranche concluent dans les mêmes termes, mais encore ils motivent les mêmes conclusions par le même raisonnement. Voici le principal argument de cette démonstration, dont le fond est emprunté à Platon et à saint Augustin : Toutes les idées sont en Dieu ; Dieu a créé et ordonné le monde suivant ses idées ; donc les créatures étaient en Dieu de toute éternité. Elles y étaient, mais comme idées, non comme réalités ; l'émission réelle des créatures est un acte qui s'est accompli dans le temps. Les créatures ne sont pas essentiellement en Dieu, mais Dieu est essentiellement en toute créature. Car, ou l'essence de Dieu n'est en aucun lieu, ou elle est partout, ou elle est en quelque lieu. Si elle n'est en aucun lieu, il ne faut pas la supposer en un lieu quelconque, mais nier absolument l'être divin ; si on la suppose en un lieu, pourquoi ne pas

(1) Duo sunt in quibus maxime consistit fides : mysterium divinitatis, et sacramentum incarnationis..., col. 1015.

(2) C. III, IV, V, VI, VII et VIII.

reconnaître qu'elle est dans tous les lieux? N'est-ce pas en effet une impiété que de localiser l'infini? Dieu est dans toutes les créatures ; il est dans toutes également, par la présence de sa divinité, c'est-à-dire par son essence ; dans un autre ordre de faits, il habite, par sa grâce, non dans tous les hommes, mais seulement dans les bons. L'âme humaine est en quelque sorte un instrument que Dieu met en action. Elle n'a que des facultés; les désirs, les sentiments, les affections lui adviennent, s'imposent à elle; elle les éprouve, mais ne les cause pas. C'est en cela que l'âme humaine diffère de l'âme divine. En Dieu, la puissance, la connaissance, l'amour, sont des attributs immuables et éternels; Dieu n'est jamais ni plus ni moins puissant, connaissant, aimant. Telle n'est pas la condition de l'âme humaine : tout lui est accident (1).

Après avoir ainsi expliqué pourquoi les facultés de l'âme humaine ne constituent pas des personnes, et s'être livré à des explications aussi complètes que possible sur le mystère de la Trinité, Hildebert passe à la prescience et à la prédestination. Il établit cette différence entre l'une et l'autre : la prescience regarde également les élus et les réprouvés, et la prédestination n'a pour objet que ceux qui doivent être sauvés (2). Parlant de la volonté de Dieu, il dit qu'elle est la cause de tout, et immuable; que Dieu nous la fait connaître en quatre manières : par ses commandements, ses défenses, ses œuvres et ses permissions, auxquelles on peut ajouter les promesses (3). Sur la toute-puissance de Dieu, il dit qu'encore qu'il puisse tout, il ne fait que ce qui convient à sa vérité et à sa justice (4).

Le sacrement de l'incarnation est, comme l'a dit Hildebert, le second objet principal de la foi. Notre prélat fait d'abord ressortir la convenance du mystère en la seconde

(1) C. IV, col. 1021.
(2) C. IX, col. 1032.
(3) C. X, col. 1035-1039.
(4) C. XI, col. 1039-1042.

personne de la Trinité, afin que le Fils de Dieu le fût aussi de l'homme; et que comme c'est par sa sagesse que Dieu a créé le monde, il le rachetât par cette même sagesse (1). Le Verbe, en se faisant chair, n'a pris que la nature de l'homme, et non sa personne; l'âme humaine unie au Verbe savait tout par grâce, au lieu que le Verbe savait tout par nature (2). Il y a en Jésus-Christ deux natures et deux volontés : la divine et l'humaine (3). Depuis que le Fils de Dieu s'est fait homme, il est toujours demeuré Homme-Dieu et Dieu-Homme, en sorte qu'il n'a pu pécher (4). C'est en traitant de l'Incarnation que Hildebert rend témoignage au dogme de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, fondé sur le privilége de la maternité divine (5).

Sur les anges, Hildebert enseigne qu'ils ont été créés en même temps que l'homme et placés dans le ciel empyrée (6); que Dieu, en les créant, les a faits spirituels, immortels, intelligents; qu'il ne les a pas créés heureux, mais pour le devenir avec le secours de la grâce qu'ils avaient reçue dans leur création; qu'il n'y a pas eu un long intervalle entre leur création et leur chute (7). Lucifer était le plus excellent de tous les anges. Les démons ne sont ni dans le ciel, qui est le séjour des bons anges; ni sur la terre, de peur qu'ils ne fassent trop de peine aux hommes; ils font leur demeure dans un air ténébreux qui leur sert de prison, jusqu'au jour du jugement, où ils seront précipités dans les enfers (8). Sur les saints anges, il s'exprime comme saint Denys l'Aréopagite et saint Grégoire le Grand, relativement aux neuf ordres et aux trois

(1) C. XII, col. 1042-1044.
(2) C. XIII, col. 1044-1047.
(3) C. XIV, col. 1047-1051.
(4) C. XV, col. 1051-1052; c. XVI, col. 1052-1053.
(5) C. XIII, col. 1045.
(6) C. XVII, col. 1053-1055.
(7) C. XVIII et XIX, col. 1055-1058.
(8) C. XX et XXI, col. 1058-1060.

hiérarchies. Il dit, avec ce dernier docteur, que chacun de nous a deux anges, un bon pour le garder, un mauvais pour le tenter (1).

Il traite succinctement l'œuvre des six jours. Parlant du péché de l'homme, il le fait consister dans un mouvement d'orgueil; l'homme pouvait réprimer ce mouvement et résister au tentateur par le secours de la grâce qu'il avait reçue dans la création (2). Par le péché originel, les forces du libre arbitre sont diminuées, de manière que, même après la rédemption du genre humain, l'homme a besoin, pour faire le bien surnaturel, d'une grâce intérieure opérante, libératrice, excitante et coopérante. Avant sa chute, l'homme n'avait nul besoin de libérateur, mais seulement de coopérateur (3). Il faut savoir, dit Hildebert, que le libre arbitre ne s'appelle pas ainsi, parce qu'il est porté également au bien et au mal: chacun peut tomber de lui-même; mais nul ne peut se relever, s'il n'est aidé de la grâce de Dieu; le libre arbitre est suffisant de lui-même pour le mal; mais il ne suffit pas de lui-même pour le bien.

Hildebert traite ensuite des péchés, de l'originel et de l'actuel. Nous recevons le premier, de nos parents, qui nous le transmettent par la concupiscence. C'est par cette voie que le péché d'Adam est passé à tous ses descendants (4). On distingue sept péchés capitaux, qui sont la source de tous les autres; et on leur oppose sept vertus, qui sont en relation avec les sept dons du Saint-Esprit (5).

Pour remédier aux maux que causent en nous les péchés originel et actuel, Jésus-Christ a établi les sept sacrements (6). Ce sont des signes visibles des grâces invisibles qu'ils produisent. Parlant du baptême, Hildebert nous

(1) C. xxi et xxii, col. 1060-1064.
(2) C. xxiv-xxviii, col. 1066-1078.
(3) C. xxix et xxx, col. 1078-1083.
(4) C. xxx, xxxii, xxxiii.
(5) C. xxxiv-xxxix.
(6) C. xl.

apprend qu'il se donnait encore par immersion. Notre prélat n'entre pas dans le détail des sacrements ; mais, nous l'avons déjà dit, ce traité n'est pas arrivé complet jusqu'à notre temps. Il est écrit avec beaucoup de méthode, de netteté et de précision. Cette dernière qualité est peut-être même poussée à un point excessif. Hildebert commence ordinairement par rapporter les divers sentiments des anciens sur une question; puis il donne le sien, et l'appuie de raisons et d'autorités. Ensuite il propose les objections, et les résout. Riche d'une érudition très-rare de son temps, l'évêque du Mans cite un assez grand nombre d'ouvrages des Pères; mais il s'attache de préférence à saint Augustin, qu'il reconnaît pour son maître.

Hildebert a composé encore deux traités dont nous devons dire un mot ; le premier est sur le sacrement de l'autel, et le second, une explication ou commentaire moral de la messe. La doctrine de l'Église sur la présence réelle est si clairement établie dans le premier, que l'on ne peut douter de l'éloignement qu'éprouvait son auteur pour les doctrines de Scott Érigène et de Bérenger. Le saint prélat convient que de tous les mystères de la foi et de tous les effets de la puissance de Dieu, il n'y en a point où la raison humaine pénètre moins que dans ce qui se passe à l'égard de l'eucharistie. Mais il en donne une explication claire, précise et complète; puis il ajoute : « Tout cela est inconnu à la raison ; mais ce qu'elle ignore, la foi le connaît. Elle connaît par la grâce ce que la raison ne peut atteindre par ses propres lumières (1). »

Dans son *Explication de la Messe*, Hildebert s'exprime sur la présence réelle avec autant d'énergie que dans le traité précédent, en ajoutant que le corps de Jésus-Christ consacré par le prêtre est le même corps qui est né de la Vierge. On y trouve mentionnés plusieurs usages qui n'existent plus aujourd'hui : ainsi on faisait dans le canon mémoire

(1) Brevis tractatus de sacramento altaris. *Vener. Hildeberti opera*, col. 1103-1108.

des saints, le jour de leur fête. A l'occasion de la bénédiction qui se donne à la fin de la messe, il remarque qu'il était d'usage, quand on avait conféré avec un serviteur de Dieu, de prendre sa bénédiction au moment de se séparer de lui. Quoique les Apôtres ne fussent pas à jeun lorsqu'ils reçurent l'eucharistie de la main du Sauveur, l'usage général de l'Église est de la recevoir avant tout autre aliment, de s'en approcher ou de s'en éloigner, selon l'avis de son pasteur (1).

Dans les poëmes de notre prélat sur ce mystère, on reconnaît la même pureté de doctrine. Il les écrivit durant son séjour à Cluny, ou plutôt pendant qu'il était à la tête de l'école du Mans, ainsi que le témoigne Pierre Paillard, Manceau et moine de Marmoutier, presque contemporain de notre grand évêque. Le but que Hildebert se proposait en composant ces poésies, était de maintenir la pureté de la foi sur un dogme qui avait été attaqué, avec tous les artifices de la plus subtile dialectique, au sein de l'Église du Mans.

Ces vers témoignent en même temps de la piété du saint évêque envers cet adorable mystère; et, en les lisant, on se rappelle ce que rapporte un historien de son temps, son disciple, qu'il n'offrait point le saint sacrifice sans répandre une grande abondance de larmes (2).

Hildebert n'a pas négligé de traiter aussi de la morale, non selon la méthode des casuistes, mais plutôt en recueillant les sentences de l'Écriture, des Pères et des philosophes anciens. Ce recueil, intitulé *de Honesto et Utili*, fut entrepris par notre prélat à la prière du roi d'Angleterre Henri 1er (3).

(1) Liber de expositione missæ. *Vener. Hildeberti opera*, col. 1107-1134.

(2) D. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 304.

(3) Moralium dogma philosophorum per multa dispersum volumina, tuo quidem instinctu, vir optime atque liberalis, Henrice, contrahere conabor. — *Venerabilis Hildeberti, Cenomanensis episcopi, ac dein Turonensis archiepiscopi, Moralis philosophia de Honesto et Utili, multo quam antea auctior atque emendatior ex bibliothecæ Seminarii*

La doctrine morale exposée dans ce traité est d'une remarquable simplicité. Elle est tout entière, en quelque sorte, dans cette sentence : L'honnête est toujours préférable à l'utile. Mais qu'est-ce que l'honnête ? c'est la vertu. Il y a deux catégories de vertus : celles dont le but est la connaissance, et celles dont le but est l'action. Hildebert place en premier lieu celles-ci : il estime le savoir, mais il fait plus de cas de la justice et du dévouement. « Supposons, dit-il, un homme désireux de connaître la nature : tandis qu'il se livre tout entier à la contemplation de choses très-dignes d'être connues, tout à coup on apporte la nouvelle d'un danger public. Eh quoi! ne renoncera-t-il pas sur-le-champ à toutes ses études pour courir à la défense de la patrie, quand bien même il serait au moment de compter les étoiles, et de mesurer l'immensité du monde ? » Dans tout ce traité, Hildebert parle assez rarement de son fond; le plus souvent il emploie les paroles de saint Paul, celles de Salomon dans les Proverbes, l'Ecclésiastique et la Sagesse; ou les sentences des anciens : Cicéron, Salluste, Sénèque, Horace, Térence, Ovide, Publius Syrus, Juvénal, Perse, Lucain; il cite encore Platon et Boèce (*de Consolatione*). On voit qu'il possédait les divers ouvrages de ces auteurs. Mais s'il a pris ordinairement saint Augustin pour son guide dans la théologie, il semble s'attacher de préférence, dans ce traité, à Cicéron et à Sénèque.

Ce n'est point toutefois dans les ouvrages purement philosophiques de Hildebert qu'il faut chercher ses opinions sur les plus graves questions de la philosophie et de la morale. On cultivait peu à cette époque la philosophie pour elle-même. La science sacrée était presque l'unique matière sur laquelle s'exerçait l'activité intellectuelle, ou du moins toutes les autres sciences ne servaient que de préparation à la théologie. C'est donc plutôt dans le *Traité théologique*, les sermons et même les lettres de Hildebert, qu'on trouve

Patavini manuscripto codice edita ac notis illustrata, a D. Vincentio de Vit. Patavii, 1843, typis Seminarii, in-8°.

sa doctrine sur toutes ces questions. Il ne fut étranger à aucune de celles que l'école agita de son temps, et en toutes il se montre un esprit éminent.

Ce que l'on vient de dire peut donner une idée de l'enseignement en vigueur dans l'école du Mans, au temps où Hildebert la dirigeait. Il nous reste cependant encore à parler de sa méthode dans l'explication de la sainte Écriture et de ses travaux sur le droit canonique. L'Écriture, base essentielle de toute instruction théologique, était étudiée avec assiduité dans l'école de la cathédrale. Toutefois, on a reproché à notre grand évêque de s'être laissé aller au goût dominant de son temps, et d'avoir trop exclusivement recherché le sens allégorique. Ce défaut, car c'en est un véritable, se rencontre surtout dans quelques sermons qui lui sont attribués, peut-être sans un fondement bien certain; car il y règne une obscurité entièrement opposée à sa manière habituelle. Il nous semble néanmoins que ces sermons ont été écrits par quelques-uns de ses disciples, qui cherchaient à imiter leur maître, et qui, comme il arrive ordinairement, exagéraient ses défauts. Dans son *Traité théologique*, composé pour l'école, Hildebert s'attache constamment au sens précis du texte sacré. Dans tous ses écrits, on le trouve rempli de la substance des saintes Écritures; il n'a cependant composé aucun commentaire sur les livres saints.

Il est certain, au contraire, qu'il avait rédigé un recueil de canons. Les études canoniques ne l'occupèrent pas seulement pendant qu'il dirigea l'école du Mans; longtemps après qu'il fut assis sur la chaire épiscopale, il poursuivait encore ses travaux sur cette branche de la science ecclésiastique. Écrivant, vers 1119, à un évêque d'Angleterre ou d'Irlande, il dit : « Je n'ai pas encore pu conduire à leur fin les extraits des Décrétales que je travaille depuis longtemps à réunir et disposer en un volume. Une telle entreprise demanderait un esprit libre de tous autres soins, disposition qui ne s'accorde pas avec la charge épiscopale que j'ai à soutenir. J'en ai cependant terminé une

partie entière, et malgré les soucis de la prélature, je me dispose à achever le reste. Dès qu'il sera terminé, je vous l'enverrai (1). » D'après ces paroles, il n'est pas possible de douter que notre évêque n'ait travaillé à une collection des Canons et des Décrétales, disposés dans un ordre méthodique. Longtemps les érudits ont vainement cherché à découvrir cette précieuse collection, et ils ont attribué tour à tour à notre savant prélat divers recueils conçus dans un but analogue ; ce n'est que depuis peu qu'ils semblent s'être accordés à lui attribuer avec quelque fondement une collection en dix livres, dans le genre du *Décret de Gratien*, et à laquelle ont servi de thème la *Panormie* de saint Yves de Chartres, concurremment avec le recueil en trois sections et celui de Bouchard (2). Cette Somme canonique donne une connaissance complète de l'état de la discipline en vigueur dans notre diocèse.

L'influence de l'école épiscopale dut se faire ressentir dans toute la province. Elle donna, dans ces temps, plusieurs hommes distingués, dont les noms ont été déjà signalés dans les récits précédents, ou le seront dans la suite. Contentons-nous de rappeler ici Guy d'Étampes, Hugues de Saint-Calais et Guillaume de Passavant, qui devinrent successivement évêques du Mans ; Geoffroy, doyen du Mans, puis archevêque de Rouen ; Guillaume de Lonlay, archidiacre de Clermont ; Guillaume de Buris ; Raoul de Domfront ; Hardouin, doyen du Mans, puis archevêque de Bordeaux ; Guillaume Bureau, évêque d'Avranches ; Herbert, évêque de Rennes ; Raoul, archevêque

(1) Lib. II, epist. XXVII.

(2) Ballerini, *Appendix ad sancti Leonis opera*, part. 4, c. XVIII, nº 14, t. III, p. CCCXX, nº 14. — Galland, *De Vetustis canonum collectionibus*, t. I, p. 675. — Aug. Theiner, sur Yves, p. 31-39. — Savigny, *Histoire du droit romain au moyen âge*, liv. II, § 106, note *f*. — Walter, *Manuel du droit ecclésiastique de toutes les communions chrétiennes*, § 95. — Cfr. Bourassé, dans la *Patrologie*, t. CLXXI, p. 43 et 44, et Hebert-Duperron, *De vener. Hildeberti vita et script.*, p. 27, 100.

de Cantorbery, et Robert Gorham, qui devint abbé de Saint-Alban (1).

L'éloignement des temps nous dérobe, sans doute, la connaissance de beaucoup d'autres. Il nous reste quelques poésies anonymes composées par des chanoines du Mans, d'autres par des moines de Saint-Vincent, de Notre-Dame de Lonlay, et même par des religieuses de Saint-Julien-du-Pré. Ainsi la langue et la poésie latine étaient cultivées même dans les monastères de femmes (2).

Les arts faisaient le même progrès que les sciences, dans notre province. La reconstruction de la cathédrale, le grand nombre d'autres édifices sacrés qui s'élevèrent alors de toutes parts, et les multiples objets de peinture, mosaïque, sculpture, ciselure, que supposent et la décoration de tant d'églises et les translations si fréquentes des reliques des saints, prouvent que le Maine était alors peuplé d'artistes religieux. On pense que l'ogive, dont l'origine est beaucoup plus ancienne, commença, dans cette première moitié du XIIe siècle, à paraître comme un caractère nouveau dans les monuments élevés sur le sol manceau. Toutefois, nos édifices de cette époque n'ont pas encore dépouillé le caractère hiératique, sacerdotal ou monacal, dont ils étaient empreints précédemment;

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 49 et 50. — Les catalogues des manuscrits d'Angleterre attribuent à un Marbaudus Cenomanensis un poëme *de Gemmis*. Le Paige, t. II, p. 50, parle du même personnage, qu'il désigne sous le nom de Marbodée ; mais il est évident qu'il s'agit ici de Marbode, évêque de Rennes. — Il semble même que l'instruction des femmes n'était pas négligée dans le Maine, puisque Éremberge, fille du comte Hélie, avait des connaissances peu communes de son temps. Voyez Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, t. I, p. 268.

(2) Une *Vie de saint Bruno*, imprimée en caractères gothiques, sans titre ni millésime, contient sept petits poëmes à la louange de ce saint patriarche, composés à la cathédrale ou dans les monastères du Maine, en 1101. Quelques-uns pourraient paraître d'une perfection supérieure à ce qu'on attend de poëtes du XIIe siècle; mais ils se rapportent à l'époque où l'école du Mans était dans sa période la plus brillante.

on n'y reconnaît encore aucune trace de l'apparition de la nouvelle architecture introduite par les loges maçonniques.

Les documents nous font défaut pour affirmer que l'école du Mans conserva son éclat longtemps après l'épiscopat de Hildebert; mais de fortes conjectures nous portent à penser qu'elle fut enveloppée dans le malheur de la province, et que le sceptre étranger lui fut fatal, comme à tant d'autres institutions. D'ailleurs, la présence d'un homme aussi éminent que l'était Hildebert, fut pour beaucoup dans l'élan donné aux intelligences. Dans le même temps, Pierre Paillard, ce Manceau moine de Marmoutier dont il a été déjà parlé, composa des vers élégiaques qui se lisent en tête du poëme de notre prélat, sur le mystère de la messe (1).

Six cents ans après la mort de notre grand évêque, un beau monument fut élevé à sa mémoire par l'un des plus saints religieux du XVIIe siècle. Dom Antoine Beaugendre publia en 1708, en un volume in-folio, les œuvres de Hildebert et de Marbode, évêque de Rennes (2). Déjà un savant avocat au parlement de Paris, nommé Loyauté, avait travaillé à réunir les ouvrages dispersés de notre

(1) Hildebertus adest Cenomanus; perlege, Lector,
Hoc opus ingenio, moribus eximium.
Moribus eximium deerat meminisse libellum,
Quo Christi Cœnæ mystica sancta leges.
Mystica sancta leges, Missam, solemnia vota;
Hic credas verum semper adesse Deum.
Semper adesse Deum summa est clementia, cœlos
Christicolis confert hostia sacra suis.
Hostia sacra suis vitam præstare supernam
Est potis, hanc veniam poscimus ante Deum.
Poscimus ante Deum pellatur ut horrida tabes,
Qua genus humanum labitur, atque cadit..... (*Vener. Hildeberti opera,* col. 1133.)

(2) Pour la vie de D. Beaugendre, voir l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur,* par D. Tassin, p. 270-272.—Pour l'édition des œuvres de Hildebert, voir l'*Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 250-412.

évêque. D'autres écrivains ont consacré leurs veilles à éclairer ou recueillir ses ouvrages ; nous ne citerons que M. Hebert-Duperron (1) et Xyste Schier, le plus remarquable de tous (2).

(1) *De venerabilis Hildeberti, primo Cenomanensis episcopi, dein Turonensis archiepiscopi, vita et scriptis.* Bajocis, 1855.

(2) *De Hildeberti operum genuitate, integritate et editionibus*, auct. Xysto Schier. Vindobonæ in Austria, 1767. — M. l'abbé Bourassé, chanoine de Tours, vient de donner une nouvelle édition des œuvres de Hildebert dans le t. CLXXI de la *Patrologie*, publiée par Migne. Les savants continuateurs de Bollandus ont publié un poëme attribué à Hildebert, sur le martyre de sainte Foi, de saint Caprasius et de leurs compagnons, morts à Agen en 303. Vid. *Acta Sanctorum*, *ad diem* XX *octobris*, p. 816, nº 8; p. 826-820.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

DONS DE HUGUES DAVID, COMTE DU MAINE, A L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE DE LA COUTURE ET A LA COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE-DE-LA-COUR.

(*Vers l'an* 970.)

In nomine Domini et Salvatoris et Spiritus Sancti. Ego Hugo, Comes Cenomannus, notum fore cupio omnibus successoribus meis, quoniam pro redemptione anime mee, meique genitoris et genitricis, et insuper omnium tam presentium quam futurorum heredum qui hoc benefactum annuerint, aliquid eleemosine facere cupiens, dedi communiter possidere, tam monachis *beati Petri Culture*, quam et canonicis nostris de *Ecclesia beati Petri*, que est capella nostra, videlicet terras que erant ad vadum nomine *Bernationum* cum collibertis et censivis inibi sitis, molendinorum sive arearum et terras de *Prato Ferrato*, cum omnibus terris et pratis cultis et incultis, que in circuitu sunt, et terras de *Glatigneo* et censivas, et terras de *Campo Guarellis*, cum omnibus censivis que sunt in circuitu *Sancte Crucis*, et similiter *sancti Dionysii*, et censivas de vineis cum omni integritate, et cum omnibus consuetudinibus, sicut honorifice tenemus, nihil mihi exinde retinens nisi propitiationem a Domino, qui hec nobis dedit. Eleemosinam tali tenore ut pro remedio anime mee singulis diebus exorent domini illi quibus hoc benefactum largiti sumus. Ego itaque Hugo, comes Cenomanice civitatis, cum militibus et vernaculis et filiis meis ac filiabus, hanc inscriptionem hujus cartule stabilio ac firmo, ut roborata in evum permaneat. Quicumque igitur, seu heredum nostrorum, seu extraneorum, hoc beneficium sanctis Apostolis auferre voluerit, seu monachorum vel canonicorum præfatorum hoc testamentum violare seu dirumpere tentaverit, omnibus repleatur maledictionibus, et sit anathema, maranatha, hoc est, sequestratus a communione corporis et sanguinis Domini, nisi ad satisfactionem et emendationem venerit. Fiat, fiat, fiat; amen, amen, amen. Signum Hugonis comitis, Hugonis filii ejus, Seingefridi episcopi, Isaac, Odonis archid., Guillelmi archid., Suhardi, Gualmari, Radulphi, Gaufridi, Amonis, Milonis, Aigleranni (1). (Copie aux Archives du département de la Sarthe.)

(1) On trouve dans le manuscrit une autre charte renfermant à peu près les mêmes dispositions.

II

DONS DE HUGUES DAVID, COMTE DU MAINE, EN FAVEUR DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE-DE-LA-COUR.

(*Fin du* xe *siècle.*)

In nomine Patris et Salvatoris et Spiritus Sancti Paracleti. Ego Hugo David filius, comes Cenomanorum, cunctis heredibus et sequentibus meis certum et ratum fore cupio quoniam pro remedio anime mee, meique genitoris David et genitricis mee, etc., necnon cunctorum tam futurorum quam et presentium heredum qui hoc donum concesserint, dedi et do Ecclesie *beati Petri de Curia* et canonicis ejusdem Ecclesiæ *Madrigneatum* (1) cum ecclesia, et furnum et molendinum, et quidquid in villa habeo cum omnibus consuetudinibus, et ita in pace et quiete teneant quemadmodum teneo, et tenuerunt antecessores nostri. Quicumque donum hoc violaverit, ex parte Christi et sancte Trinitatis sit anathema, maranatha, nisi ad emendationem venerit et ad satisfactionem; fiat, fiat. Hanc excommunicationem confirmo Ego Seinfredus Cenom. Epūs, et ego Isaac archid., et ego Odo archid., et ego Suardus, et ego Milo, et plures alii.

Eodem tempore et die dedi eisdem canonicis nostris Ecclesie, videlicet *beati Petri*, ut quiete et libere teneant et possideant in quocumque feodo emerint vineas, quamdiu in manu Ecclesie seu in manu alicujus canonici fuerint, concedentibus omnibus baronibus meis et vavassoribus meis. Et si forte de manu Ecclesie sive canonicorum vinee exierint, ad priores redeant consuetudines. Hoc testificantur Hugo filius meus, Seinfredus epūs., Isaac archid., Gaumarus et Suardus atque plures alii. (Copie aux Archives de la Sarthe.)

III

CONFIRMATION PAR HUGUES DAVID, COMTE DU MAINE, DES DONS FAITS A L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE-DE-LA-COUR ET DE TOUTES LES LIBERTÉS QUI LUI ONT ÉTÉ OCTROYÉES.

(*Pièce sans date, de la fin du* xe *siècle.*)

Summus honor et animarum utilitas maxime est quibus a Deo datur in animo, ut ita libere et quiete beneficia que suis Ecclesiis donant confirmaverint, ne posteri vel sequaces heredes in donis patrum vel

(1) Marigné, près d'Écommoy.

antecesorum suorum possint aliquid contrectare. In nomine igitur Dei et Salvatoris et Sancti Spiritus Paracliti, Ego Hugo David filius, Cenomanorum comes, dono et confirmo cuncta donaria que pater meus David Ecclesie *beati Petri de Curia* dedit, et ea que dedi et daturus sum. Talem libertatem siquidem Ecclesie et canonicis concedo, ut homines sui non eant in exercitum sive in expeditionem meam, nisi prius decanus vel precentor Ecclesie inde a senescallo meo ore ad os submoneatur. Verumtamen si aliquis eorum hominum remanserit, et serviens meus vel senescallus meus rectum habere voluerit, per manum decani vel custodis ville de qua fuisset homo, vel per capitulum justitiam et rectum habuerit.

Quod si emenda pignorata fuit, inde per manum decani vel canonici ville illius custodis reddatur decano et canonico. Decanus dimidiam partem sibi retineat, alteram partem senescallo vel villico reddat. Qui hanc libertatem frangere vel violare tentaverit, anathema sit et maranatha. Hujus vero libertatis sunt testes Syngenfredus epūs Cenom., Isaac archid., Gaumarus, Odo, Gonterus. (Copie aux Archives de la Sarthe.)

IV

CHARTE PAR LAQUELLE HENRI II, ROI D'ANGLETERRE, CONFIRME LES PRIVILÉGES DE L'ABBAYE DE LA COUTURE, FONDATION DE SES ANCÊTRES.

(*Sans date, vers la fin du* XIIe *siècle.*)

Henricus, Dei gratia rex Anglorum et dux Normannie et Aquitanie et Cenomannie et Andegavie, comitibus, baronibus, justicibus, vicecomitibus, ministris et omnibus fidelibus suis, salutem. Sciatis me concessisse et presenti charta mea confirmasse monachis sancti Petri de Cultura costumas suas in quocumque (loco) in terra mea fuerint, sicut ex donatione antecessorum meorum habuerint; libere volo et firmiter precipio quatinus iidem monachi eas costumas habeant et teneant bene et in pace, libere et quiete et integre et honorifice, sicut charte antecessorum meorum, prenuntiate Ecclesie fundatorum, testantur. Testibus : Guillelmo, episcopo Cenomanensi, Nicolao, decano sancti Juliani, Guillelmo de Chastill., et pluribus aliis. (Tiré de l'*Histoire de l'abbaye de la Couture*. Ms. de la Bibliothèque du Mans, n° 91.)

V

CHARTE PAR LAQUELLE GUY D'AVOISE DONNE A L'ABBAYE DE LA COUTURE LE MONASTÈRE DE NOTRE-DAME D'AUVERS-LE-HAMON.

(*Vers l'an* 1050.)

Quicumque fide catolicus vitam meditatur eternam, vitando que mala sunt, tartaream horret penam, curandum et agendum sibi summopere est, quatinus felici commercio pro terrenis celestia, pro perituris eterna commutet; sic ego in Dei nomine Guido de *Davazeo*, revolvens mente, cupiens celica adipisci regna, vitare desiderans infernorum penas, Deo que Dei sunt, quedam ab ipso mihi concessa retribuo, quatinus facinorum meorum sit pius indultor. Ego, favente meo seniore Hugone, Cenomanorum comite, et filio suo Herberto, meis quoque filiis annuentibus Johanne atque Hamone cum ceteris fidelibus meis, concedo ad cenobium S. Petri de Cultura quoddam monasterium quod *Alversus* dicitur, in honore Dei genitricis Marie sacratum, quatenus ab ipsius cenobii S. Petri monachis in hoc monasterio S. Marie Deo serviatur, pro remedio anime mee, patrisque mei et matris mee, filiorum quoque meorum et filiarum ceterorumque parentum meorum, tam vivorum quam defunctorum. Burgum quoque inibi situm annuo cum vicaria omnium hominum in meo dominio, sive in burgo illo, sive extra burgum manentium, ut prefati monachi ita libere et quiete burgum illum cum hominibus et vicaria possideant, sicut ego et antecessores mei possedimus. Concedo etiam monachis illis omnes consuetudines in meo dominio undecumque exeuntes, sive ab hominibus meis, sive ab extraneis, sive in burgo, sive extra burgum, sive in publica via, sive extra publicam viam, ut et ipsi monachi ita libere et quiete eas obtineant sicut et ego obtinui. Annuo quoque eis furnum cum pressorio et omnes decimas predicte ecclesie, ad meum dominium pertinentes, cum sepultura, medietatem etiam unius molendini eis concedo, et molturam omnium meorum hominum, sive in burgo, sive extra burgum manentium, ita libere et quiete possidendam, sicut et ego possedi cum una medietaria. Si vero aliquis meorum hominum prefatis monachis partem terre sue pro anime sue remedio conferre voluerit, omnem exactionem que exinde mihi reddi solet, sive tailleiam, sive alius modi servitium, monachis dimitto et concedo; hec omnia monachis ita libere et quiete possidenda annuo, sicut a domino meo Hugone, Cenomanorum comite, possedi. Concedo quoque ut presbyter in supra dicta ecclesia ab abbate Culture et monachis ponatur; necnon terram que ante portam nostri castelli est ad oratorium construendum et subburgum do, uti Garinus possedit. Ne igitur hanc donationem aliquis presens vel futurus heres meus vel extraneus

calumniare presumeret, domini mei Hugonis, Cenomanorum comitis, sigillo confirmari impetravi. Ego siquidem Guido, qui hoc donum feci, sigilli mei munimine confirmavi. Actum est hoc in Cenomanica urbe in presentia domini mei Hugonis comitis in die Palmarum in ecclesia sanctorum Gervasii et Prothasii, regnante rege Francorum Henrico. Qui vero hoc donum calumniare presumpserit, nisi cito penituerit et emendaverit, puniatur cum diabolo et angelis ejus infernalibus penis. Hoc vidit Berta comitissa, Fulcho de *Chiviliaco*, Lescardus de *Alvers*, Odo Rufus, Hamelinus de *Vilers*. — Signum Hugonis, Cenomanorum comitis. † Signum Herberti de *Acceio*. † S. Dragonis. † S. Burchardi. † S. Odonis de *Tusseio*. † S. Joffridi Calvi. † S. Ascelini, abbatis Culture. † S. Herberti, abbatis S. Karilephi. † S. Avesgaudi, abbatis Vindocinii. † S. Guidonis de *Davazeo*. † S. Joannis filii ejus. † S. Hamonis filii ejus. † S. Roberti de *Intrannis*. † S. Radulphi de *Vergia*. † S. Gosleni de *Altanosia*. † S. Joffridi filii Vicecomitis. † S. Herbranni. † S. Hardoini † S. Garini. (Tiré de l'*Histoire de l'abbaye de la Couture*.)

VI

ERNAUD GRUEL, EN RECEVANT L'HABIT MONASTIQUE A L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT, DONNE A CE MONASTÈRE L'ÉGLISE ET LE CIMETIÈRE D'AVEINES.

(*Commencement du* XIe *siècle.*)

Quicquid sancte Ecclesie fidelibus offertur, congruum est ut litterarum annotatione tituletur, ne a memoria elabatur. Quapropter nos monachi sancti Vincentii memorare volumus, quia quando domnus Ernaudus Gruellus recepit monachilem habitum, dedit Deo et sanctis martiribus Vincentio et Laurentio quidquid in ecclesia de *Avenis* vel in cymiterio possidere videbatur, et quicquid Sigibertus presbyter ad ecclesiam pertinens inibi habebat, necnon et decimam quam ipse in vadimonio de ipso Ernaudo tenebat. Hoc autem annuit Helvis uxor ejus, de cujus dotalicio erat, et Hugo et Aimericus et Willelmus Gruel et Hubertus filii eorum. Annuerunt quoque quicquid in eorum fevo adquirere potuerimus venditione seu donatione, ita ut servitium suum non perdant, sicut viderunt et audierunt testes subscripti : Paganus de Monte Dublello, Odo de Pireto, Willelmus Ribula, Johannes Aurelianensis, Ivo de Pontuino, Sigibertus presbyter, Laurentius, Raginaldus, Johannes, clerici sancti Karilelphi, Fulbertus de Riveleiog, Hungerius dapifer, Ernulfus coquus, Valterius vicarius, Gauterius, Stephanus, Loripes fealdus, Guillelmus prepositus Mamerti, Berengerius de Mammerto. (Extrait du Cartulaire de Saint-Vincent, à la Bibliothèque Impériale, nº 5444.)

VII

CLÉOPHAS MALRAUNI DONNE A L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT LE PASNAGE DE CENT PORCS DANS SA FORÊT DE BERNAY.

(*Commencement du* XII[e] *siècle.*)

Quisquis apices istos viderit, noverit quia Cleophas Malrauni de Noviastro filius Avesgaudo abbati sancti Vincentii atque S. Laurentii monasterii, quod situm est in suburbio Cenomannice urbis, et monachis ibi Deo atque supradictis sanctis famulantibus dedit perpetualiter in foreste sua de *Burceio* pasnagium et percursum C porcorum in glande et filgeria ; monachi autem orationes cum eleemosinis loci ejusdem eidem largiti sunt. Dederunt etiam ei XX sol. denariorum alia nulla de causa, nisi caritatis intuitu. Hujus autem doni qui interfuerunt testes sunt isti : Hubertus ejusdem Cleophe filius, Hamelinus Discoforus, Hubertus Tafet, Wauterius de Ascheron, Gausbertus Forestarius, Radulfus Bobannus, Warinus nepos Wauterii de Ascherone, Dominicus, Willelmus Guntarius, Bernardus nepos abbatis Hugonis, Gislebertus filius Stephani Manselli, Willelmus, abbas quondam Ebronensis, Willelmus et Hugo, sancti Vincentii monachi. Huic dono palam et legitime facto assensuit et favit Gaufridus Haimonis filius, ille ipse cujus castrum Meduane fuit, de cujus beneficio constat, dono Fulconis Andegavini comitis. ✝ Signum Gaufridi Meduanensis, quod fecit Nicholaus ejus clericus jussu suo, audiente Gaufrido Warnerii filio atque Widone Bastardo, fratre parvuli, Arranno et Andrea filio Herberti de Rullio, et Radulfo Bobanno et Bernardo supradicto. (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent, à la Bibliothèque Impériale, n° 5444, chart. 241.)

VIII

DIVERS DONS FAITS A L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT.

(*Commencement du* XII[e] *siècle.*)

De *sancto Lenogesilo* et de Radulfo Boissel.

Notum fieri volumus quia quando Radulfus Boissel et Willelmus filius primogenitus receperunt monachilem habitum, dederunt Deo et sanctis martiribus Vincentio et Laurentio quidquid habebant in parrochia *sancti Lenogesili* et decimas quas habebant in parrochia *Scurcismate* et de *Maceriis*. Hec omnia uxor ejus Wivenna et Richardus et Herbertus filii eorum et Paganus de Tyron, qui erat pater Wivenne, in eleemosinam

concesserunt: hec omnia viderunt et audierunt isti : Domnus Odo abbas, Robertus prior de Guirra..... Odo de Fraterniaco, qui tunc erat prior sancti Lenogesili.....

IX

Notum sit presentibus atque futuris quod Herbertus de *Oseio*, quando fecit Hugonem filium suum monachum in ecclesia sancti Vincentii, dedit Deo monachisque ibidem degentibus duas ocas terre que sunt juxta sancti villam Lenogisili..... hoc viderunt et audierunt isti : Odo abbas, Robertus prior de Guirrame, Odo de Fraterniaco..... (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent.)

X

CONFIRMATION PAR YVES, ÉVÊQUE DE SÉEZ, DES DONS FAITS PAR DIVERSES PERSONNES A L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT DU MANS.

(1035-1070.)

In nomine summi Salvatoris Dei, Ego Ivo, Bellismi castri princeps, notum, immo et percognitum fore volo cunctis fidelibus sancte Ecclesie, presentibus scilicet et futuris, precipueque successoribus nostris, quoniam adiit nostram presentiam quidam noster fidelis Hernaldus nomine, cum uxore nomine Hersendis et duobus filiis, Hernaldo scilicet atque Gualterio, humiliter expostulantes uti ex rebus beneficii sui que de nobis tenere videbatur, ad monasterium principis apostolorum Petri in suburbio Cenomanice civitatis constructo aliquid concedere dignarem, et idipsum confirmare mea auctoritate; quorum deprecationem benigne suscipiens, quamdam concessi terram que *Advenas* vocatur, cum omnibus consuetudinibus inibi pertinentibus, tali ut dicam tenore, videlicet ut usque ad annos xx habeant monachi supradicti loci cum ecclesia sancte Marie molendinoque qui super ripam *Dive* est..... Si quoque monachi reddent supradicti heredi Hernaldi medietatem proficui illius terre; excepto masuram unam duosque arripennos vinee, duosque arripennos prati, quod perpetualiter concedo supradictis monachis; post vigenti quoque annos medietatem ecclesie supradicte concedo; et si infra spatium xx annorum causa videndi evenerit, nemo se super monachos mittat, sed ipsi pretio quod potuerint ement. Si autem equites supradicte terre volunt dare aut vendere de terra que ibi habent, usque ad medietatem beneficii, concedo supradictis monachis de silva quoque que super ripam *Dive* est, que *Gratesac* vocatur, habeant rustici qui super istam habitant licentiam accipere ad necessitates suas, scilicet ad domos facere, ad curias, ad ignes, ad alias sunt, si opus est, necessitates.

Si autem dederit Deus in ipsa silva pascua porchorum, prepositi monachi supradicte terre, porcis utentur absque ulla consuetudine; sed villani dent de suis porcis quod rectum est, et hoc quod dabunt, sit inter monachos et heredem Hernaldi, sicut de alia terra que supra commemoravimus. Ut autem hec convenientia firmiter permaneat, propria manu signum facio, meisque fidelibus firmanda trado. Signum Yvonis de Clino Campo; signum Odonis de Clino Campo, Guillelmi vicarii, Hugonis de Rocet, Hervei de Bremart, Gualterii de M....., Girici forcini, Guillelmi Bastardi Hersendis filii. Signum Hernandi et maledictio ejus, quod maledictio Dei Patris et Filii et Spiritus Sancti super eum eveniat, et pereat cum Juda traditore, et pro solo velle solvat decem libras auri in fisco regis. Signum Hernandi et ejus filii Heroaldi, Gauterii, Alardi Gruzel, Lancelini, Garini Turmel, Roberti Rufi de Lavetiz, Gosfredi Pozardi, Letardi. (Cartulaire de Saint-Vincent, à la Bibliothèque Impériale, nº 5444.)

XI

DONS DU COMTE DU MAINE HERBERT ÉVEILLE-CHIEN, EN FAVEUR DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE-DE-LA-COUR (1).

(1016.)

Quoniam omnium actus mortalium brevi temporis curriculo dilabuntur, nisi litterarum apicibus commendentur, precipimus scripto commendare beneficia que nostris Ecclesiis impendimus. Redientes ergo a prelio quod cum Odone Campaniensi ego Herbertus, Evigilans canem cognomine, et Goffridus Martellus, Fulco vero pater ejus de prelio fugatus, viriliter vicimus. Odone comite devicto in terra sua et capto, dedimus nostris Ecclesiis pro honore victoriæ quam nobis Deus contulerat plura donaria. Donavimus siquidem capelle nostre *beati Petri de Curia* quamdam villam que dicitur *Corognis* (2), cum ecclesia et furno et pratis, et quidquid ibi possidebamus cum omnibus integre consuetudinibus. Dedimus et veneliacum et terram de *Jupedel* et terram de *Montepole*, cum omnibus colibertis et suorum nostrorum famulis, cum omnibus consuetudinibus, ut ita libere et quiete teneant et in perpetuum possideant, quemadmodum teneo ego, et antecessores mei melius et firmius tenuerunt. (Copie aux Archives de la Sarthe.)

(1) Cette charte a été publiée en partie par D. Bouquet, *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores*, t. XI, p. 631.

(2) Il est peut-être mieux de lire avec D. Denys Briant, dans le *Cenomania*, *Codogneriis*, Cogners, près Saint-Calais.

XII

PROSA CLARELLÆ.

Clare rutilans symphonia
Dulci resonet melodia.
Ptongis paribus metricata
Phalanx reboet ac librata
Sancti Patris digne gesta
Anni orbita revoluta.

Pandat plectrica voce summa
Omnis concio atque tanta.
Succincto perplexa ordine ar-
monia terminatis magadis resul-
tet sonora.
Cunctaque per loca quantitate
discreta castigatis nervulis mu-
sica psallat.

Quinque conlectet species
Prima cordulis tensa bis spa-
tia bina occurrit semitonii inæ-
qualitas.

Imparque proportionalitas sic-
que succrescit constitutionis du-
plica.

Post quam dyatesseronica pro-
portio est altera.
Binarii uno gemino semitonio
atque aucta.

..... (*Duo verba exstincta*) ge-
minatis symphonia diapasonica.

Octonarii singularis perfe-
ctione nervis exposita.

Finis primæ mesanica initium
secundæ bis dyapason complet
melodiam.
His est omnis cantilena melo-
diis canenda quidquid resonat
omnis symphonia.

Hac in sancti hodierna karile-
phi gratia tibi criste regi regum
damus laudes inclytas.
Quem regnantem super æth-
ram cœli laudant agmina.
Sanctus sanctus terque san-
ctus semper proclamantia.

Quem adorat summa cœli
terræ nec ne machina.
Supplicamus corde puro men-
teque humillima.
Hujus sancti confessoris
Nos juves clementia,
Qui cum sanctis tecum regnat
per sæculorum sæcula.

Scriptus est sæculo x in codice Floriacensi, nunc Aurelianensi, sub num. 125, fol. 11, rhythmus ille ἀνεπίγραφος et ignotus, si perpauca exceperis quæ cl. abbas Lebeuf (*Recueil de div. écr.*, t. II, p. 104) obiter prælibavit. Religiosissime describitur, ut voces et apices, sed et signa quæque interpunctionis, stichorumque distinctiones, ita prorsus ut in membrana jacent, exprimantur. Vix una alterave mutatur vocula, idque toties lector infra monetur. Et adde fusiora spatia singulis interjecta rhythmi partibus, quibus, ut licuit, obscura illa densaque sylvula collustretur.

Auctor, quisquis ille demum sit, Sancarilefanus est, quum annua et domestica sacra in honorem Carilefi peragat, *sanctique Patris* (codex male *patria*) commendat præclare *gesta*. Infelici sane Minerva cecinit, ut ne tamen inficetus tibi sit, neque ineptus. Immo velim eum accenseas doctis rei musicæ magistris, qui in præcipuis sæculi x monasteriis mirum in modum septem excoluere artes. Porro, cantilenam hospitio alacres exceperunt Floriacenses, quibus tum forte præerat doctissimus Abbo, quo vix ullus erat præstantior qui talia aure et voce dijudicaret.

Is igitur ad Patris sui laudes concelebrandas musicum orbem universum convocat, qualem tam veteres quam recentiores describere solebant. Quibus quippe erat quadruplex musicæ genus :

Prima cœlestis, Pythagoreus scilicet ille solis et stellarum concentus, quem Marcianus Capella, Joanne Scoto interprete, ait proprie dici *melodiam*. Hinc initium : *Clare rutilans... melodia*.

Tum harmonica, id est, vocis humanæ modulatio (Isidor.) sonis sive *ptongis* (ἀπὸ τοῦ φθέγγεσθαι Remig.) paribus expressa (Martian.); quam per me tibi dabit turba sive *phalanx* illa eamdemque librata voce reboatura, si Deo placet, quoties anni orbita revolvitur.

Deinde tertia erit organica, sive instrumentorum quæ *pandat plectrica voce*, etc., lin. 7, 8; cui proxima sit ultima sive rhythmica, « pertinens ad nervos et pulsus (Isidor.), » *succincto perplexa ordine*, etc., lin. 9-14. Pauca ex his (lin. 7-14), neque plura Lebeuf ediderat, sed quæ citato nimis oculo legit, quum perperam scripserit : *Pangat..... succinat..... terminalis magadis*. Et istud quod eum ad stuporem movit (jusqu'à y parler de *magadisation !*) candide exponit Cangius in utroque glossario tum obsoletæ latinitatis, v. *Magadi;* tum infimæ græcitatis, v. Μαγάδιον, i. e. « pars lyræ in qua plectrum illiditur, » juxta Hesych.

Quid plura? Et his jam de latiore musicarum rerum genere præmissis, magister noster sibi pressius adsciscit quascumque præcipuas novit in cantibus *symphonias*. Sex quidem sunt Cassiodoro, Boethio, Aureliano, aliisque; Isidoro vero, Hucbaldo, Reginoni et nostro sat erat ut *quinque species* symphoniarum aures *conlectarent*.

Quarum prima diatessaron dicitur ex quatuor sonis sive plenis sive emitoniis (Marcianus, Scotus). Aliis verbis : *Prima cordulis... inæqualitas*, 16-18.

Secunda diapente ex quinque sonis coalescit, sive quinque chordis exprimitur, quæ inter se quatuor spatiis dividuntur (Marcian., Remig., Hucbald.). Ea nimirum esse videtur *impar proportionalitas, unde succrescit duplica* constitutæ simphoniæ species, lin. 18, 19. « Ad quod dicendum quod illud quintum hemitonium, quod ibi *succrescit*, incomprehensibiliter fit, » ait Remigius.

Post quam, junctæ diapente simul et diatessaron tertiam e binario creant consonantiam (Isidor., Remig.), quæ *diapason* sive omnium chordarum dicitur. Unde perspicies ea quæ sequuntur : *diatesseronica*

proportio est altera, una cum diapente, id est, *binarii uno gemino semitonio aucta* (cod. mendose *acta*). Immo forte evanida verba ita restitues : [*Fit consonantiis*] *geminatis symphonia diapasonica.*

Quarta succedit, diapason nimirum et diapente mixtim, sive octo toni tam pleni quam semipleni (REGINO, ISIDOR.); quæ sane tibi erit *octonarii singularis perfectio nervis exposita.*

Tum demum ultima consonantia est *disdiapason*, « quando major vox vel sonus minorem sonum (alias *medium*, græce μέσον, e quo nostrum sponte fluit *mesonica* vel *mesanica*) quadrupla sui quantitate excedit in acumine aut gravitate, fitque semper in decima quinta (omnium ultima) chorda. » Hactenus Regino, cui succinit noster : *Finis primæ mesanica; etc.*, lin. 29-30.

Cætera porro (lin. 34-47) clariora sunt quam in iis immoremur. Præcedentia vero respicienti titulus rhythmi facile ironicus erit. Quid enim sibi vult *Prosa clarellæ?* An e prima voce : *Clare rutilans?* An forte ob sonos hujuscemodi cantus acutiores? Certe non propter omnium sententiarum perspicuitatem. Sic vero nostra habeatur, ut aliæ similium prosarum epigraphæ, v. g. *frigdola* vel *frigdora*, *occidentana*, *romana*, *aurea*, *fidiculi*, etc. Quot enim verba, tot interpretum cruces.

XIII

FONDATION DU PRIEURÉ DE SOLESMES PAR GEOFFROY LE VIEUX, SEIGNEUR DE SABLÉ.

(1010.)

Dum in hac vita sumus, et in hoc corpore positi, bene operandi facultatem habemus; et (1) necesse est, ut aliquid de nostris rebus Deo committamus, quod ab ipso in futuro cum gaudio recipiamus. Ego itaque, in Dei nomine, Gaufridus de Sabolio (2), pro redemptione anime mee, et omnium parentum meorum qui ante me fuerunt et qui post me futuri sunt; do Deo et cenobio sancti Petri de Cultura, et monachi (3) inibi Domino servientibus, ecclesiam parochialem (4) de Solesmis (5), juxta castrum Sabolii, super alveum Sarthe (6) sitam; cum omnibus appendiciis, terris cultis et incultis, pratis, vineis, ac molendinis subtus monasterium sancti Petri in alveo Sarthe (7) positis. Do etiam pertinentes

(1) *Et* deest apud Menagium.
(2) Alias, *Sablolio*, Menag.
(3) Loco *monachis*, ut Menag.
(4) *Parochialem*, hoc verbum desideratur apud Menag.
(5) De *Solemis*, Menag.
(6) *Sartæ*, Menag.
(7) *Sartæ*, Menag.

ad hunc locum alios duos viculos, quorum unus Cantus merule (*Chantemesle*), et alter vocatur Rochatellus (*Rocheteau*). Do etiam et alium quemdam vicum nomine Meleriacum (1), et alodium Bousse (2), cum omnibus inibi pertinentibus, et cum licentia amplificandi in silvam. Do quoque vicum qui (3) vocatur Villaret (4), cum omnibus atpenditiis (5), quem a domino meo Hugone, Cenomanensi comite, servitio atque munere adquisivi. Concedo insuper partem Buxedi, cujusdam viculi, cum vicaria et ceteris consuetudinibus; illam partem scilicet quam possidebat Primaldus, vir Deo devotus, qui reliquit seculum, et secutus est Deum. Do etiam omnem sepulturam castri Sabolii. Indulgeo quoque pro Dei amore consuetudinem custodie castri. Do etiam et alodium quod dicitur Brenerias, quod est situm ultra Meduane fluvium. Hec omnia supradicta do et concedo ita honorifice sicut ego teneo, et de omnibus istis terris et vicis omnes dimitto consuetudines, scilicet vicarie, foreste, venationis, banni, carredis (6); et ut amplius neque mei vicarii, neque forestarii, vel brenarii (7), sive canes in his jaceant terris.

In dedicatione supradicte parrechialis (8) ecclesie sancti Petri de Solesmis, ego Gaufridus de Sabolio, obtuli hanc cartam Hugoni, Cenomanensi comiti, ad confirmandam, qui rogatu meo ad consecrationem ecclesie convenerat : qui petitioni mee libenter assensum prebens auctoritate sua, presente Avesgaudo, Cenomanensi episcopo, et Haberto (9) Andegavensi, signum crucis imponendo, confirmavit. Avesgaudus quoque, Cenomanensis episcopus, et Habertus, episcopus Andegavensis, me rogante, auctoritate et potestate episcopali presentem cartam confirmaverunt atque corroboraverunt. Necnon et ego Gaufridus de Sabolio, qui hoc donum feci, et Adelays uxor mea, et filius noster Drogo hanc cartam confirmavimus.

Si quis autem ex heredibus meis, propinquus vel extraneus, diabolica tactus suasione, hanc donationis nostre cartam legitime factam minuere (10) vel infringere voluerit, auctoritate Dei Patris omnipotentis et Filii et Spiritus Sancti, et sancte Marie virginis matris Domini, et sancti Michaelis archangeli omniumque Virtutum celestium, et sancti Joannis Baptistæ et sanctorum Petri et Pauli et omnium apostolorum, martirum, confessorum, virginum, patriarcharum, episcoporum, abatum, sacerdotum, diaconorum, subdiaconorum, et omnium christiane religionis virorum, sit excommunicatus, anathematisatus, maledictus et in inferni

(1) *Maleriacum.*
(2) *Busœ.*
(3) *Quod.*
(4) *Valerias* (Les Valières).
(5) *Appenditiis.*
(6) *Carredii,* Menag.
(7) *Brenarei,* Menag.
(8) Hoc verbum desideratur apud Menagium.
(9) *Huberto,* Menag.
(10) *Imminuere*, Menag.

barathro perpetualiter reclusus, nisi ad satisfactionem venerit, et quod male (1) presumpsit, emendaverit. Amen.

Signum Hugonis comitis †.
Gaufridi de Sabolio †.
Adelays uxor Gaufridi †.
Drogonis filii eorum †.
Radulphi vicecomitis †.
Odonis fratris ejus †.
Patricii †.
Hugonis vicarii †.
Guillelmi trium puerorum † (2).
Avesgaudi †.
Americi †.
Rainaudi Juvenis †.
Haberti Andegoventis episcopi †.
Ingebaldi abbatis †.
Garini monachi †.
Roberti monachi †.
Roberti gramatie † (3).
Garini hec dictantis et scribentis †.

(Au bas de la grosse de la donation cy-dessus sont escripts ces mots).

Anno ab Incarnatione Domini 1073 III kal. aprilis, petitione Ingebaldi abbatis roborata est hec carta a Guilemo, rege Anglorum, apud Bonam Villam, qui Guilemus Cenomanensis civitatis tunc principatum tenebat. Signum Guilemi regis Anglorum †.

Hec sunt nomina baronum qui cum eo erant : Gaufridus Lysiardi filius, Hebertus miles filius Gumberti, Gaulterius miles, Salomon filius primamii, Horicus prepositus, Patricius, Rembertus filius Hugonis vicarii. (Tiré d'une ancienne copie dans les Archives de l'abbaye de Solesmes.)

XIV

ACQUISITION DE L'ÉGLISE DE BEAUMONT-LA-CHARTRE PAR LES MOINES DE L'ABBAYE DE SAINT-JULIEN DE TOURS.

(*Juillet* 1002.)

Pro communi compendio ac utrorumque utilitate placuit atque convenit inter venerabilem sancti Juliani potestatem, videlicet Gauzberto abbati et ipsius martyris monachis, necnon ex altera parte Rotberto, Castri

(1) *Malo*, Menag.
(2) Forte *trium pilorum*.
(3) Forte *grammatici*.

Landonensis vassallo, ut inter se quasdam terras commutare deberent; quod et ita fecerunt. Dedit igitur potestas sancti Juliani, idem domnus abba Gauzbertus et monachi ejusdem loci, partibus jam dicti Rocberti quemdam alodum nuncupatum *Villam Rodulfi* sitam in pago *Stampensi*, cum ecclesia in honore sancti Petri desuper constructa, cum terris cultis et incultis, cum vineis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus mobilibus et immobilibus perviis et exitibus et cum medietate farinarii super fluvium..... ne, insuper in argento solidos CCLX. E contra in compensatione vel vicissitudine jam dicti pretii vel terre, dedit et tradidit prelibatus Rotbertus cum consilio fratrum suorum, Pontii scilicet et Erberti, partibus sancti Juliani et monachorum ipsius loci alodum quod vocatur *Bellomonte*, situm in pago Cinomanensi, cum ecclesia sancti Petri, cum omnibus appenditiis et utilitatibus suis, terris cultis et incultis, vineis, pratis, pascuis, silvis, aquis, aquarumve decursibus et cum omnibus utilitatibus, que sitis et inquirendis mobilibus et immobilibus, perviis et exitibus et farinario, id est in fluvio Dimedie. Hec vero omnia prelibata pars parti sibi invicem tradidit atque per loca determinata consignavit habendi, tenendi, possidendi necnon jure proprietario utendi, faciantque ex eis sicut et de ceteris rebus jure et legaliter adquisitis. Venerabilis etiam beati Juliani locus res quas a supradicto Rotberto accepit perpetim teneat, possideat et utatur nemine, inquietante ac contradicente. Si autem aliqua intromissa persona commutaciones has quolibet modo infringere vel inquietare presumpserit, nullatenus illud evindicare valeat, suaque repeticio omnimodis effectu careat; insuper contra quem litem intulerit argenti solidos mille multatus componat. Et he commutaciones eo tenore conscripte manibus nostris aliorumque bonorum vivorum corroborate, firme et stabiles per succedentia tempora permaneant cum stipulatione subnixe.

Sign. Archembaldi archiep.
Boso archidiaconus.
Willelmus clericus.
Burcardus clericus.
Fredricus clericus.
Guarnerus precentor.
Girardus clericus.
Hugo clericus.
Martinus clericus.
Arveus clericus.
Erbertus crassus.
Jonas clericus.
Ecbertus clericus.
Dadaldus clericus.
Roberti auctoris hujus commutationis.

Sign. Pontii fratris ejus.
Erberti fratris eorum.
Gauzberti.
Guascelini fratris ejus.
Gualterii.
Guanilonis filii ejus.
Beroardi.
Corbonis.
Wicherii.
Waloii.
Alcherii.
Willelmi.
Eblonis.
Rorigonis.

Data Turonis ante presentiam Archembaldi archiepiscopi, mense julio, anno Incarnationis dominice millesimo II, regnante rege Roberto, anno X. Erbertus firmavit. Todericus presbyter firmavit.

Gualterius, licet indignus sacerdos ac monachus, ad vicem Gauzberti, levite et monachi scoleque primi, scripsit et subscripsit. (Original aux Archives d'Indre-et-Loire.)

XIV *a.*

CHARTE DE RAINAUD, ÉVÊQUE DE PARIS, PAR LAQUELLE IL CONFIRME A L'ABBAYE DE SAINT-JULIEN DE TOURS LES BIENS ET LIBERTÉS DES PRIEURÉS DE BEAUMONT-LA-CHARTRE ET DE VAUBUAN.

(*Juillet* 1005.)

Anno dominicæ Incarnationis ∞ V. indictione III. accessit ante presentiam venerabilis Rainaldi, Parisiorum pontificis, domnus abbas Gauzbertus, humili prece deposcens quatinus ob amorem Trinitatis deifice pariter que pro animarum, sue videlicet ac beate recordationis Burcardi comitis nec non felicis memorie Helisabet ipsius conjugis, redemptione, consuetudines illas quas juste vel injuste in terra gloriosi athlete Juliani, scilicet in potestate vulgo vocitata *Vallebouana* et *Bellomonte* possidebat, indulgere dignaretur. Cujus petitionem memoratus presul corde benigno recepit. Et voti compotem favorabiliter effecit. Dimisit igitur ac ex toto reliquit prelibatus pontifex omnes consuetudines quas juste vel injuste ipse suique antecessores in terra potestatis sancti Juliani habuerant, simulque decrevit quatinus ipsemet vel suus [ipsius] venator, auceps, sive quilibet ingenuus aut servus, sive ipsorum equi vel canes, in omni ejusdem martyris terra, vi aut prece, nullo modo jacere presumant; hoc ipsum quoque suis successoribus sibimet vicatim succedentibus observandum. Communi voto suorum procerum perpetualiter constituit. Quod si quis hec transgressus fuerit, nisi digna satisfactione resipuerit, a regno Christi et Dei extraneus habeatur, et gehenne perpetue particeps efficiatur. At contra prenominatus domnus abbas Gauzbertus, pro tante bone voluntatis recompensatione, mente benigna cum monachorum collegio disposuit, uti anniversarii dies ejus genitorisque ac genitricis ipsius memorati presulis in cenobio prælibati athlete Juliani singulorum celebrentur pleniter annorum curriculis. Hec vero auctoritatis noticia ut firma et stabilis in perpetuum maneat, his presentibus et videntibus corroborata est.

[Signum] † Rainaldi Parisiorum epi. — Signum Fulconis Andegavorum comitis. — Signum Dimonis vicecomitis. — Signum Domini Tethbaldi abbatis. — Signum Mauricii fratris ejus. — Signum Hucberti vicecomitis. — Signum Fulcherii. — Signum Ansaldi militis. — Signum

Hugonis militis. — Signum item Hugonis prepositi. — Signum Lisoi. — Sig. Drogonis — Signum Malrici. — Signum Othonis. — Sig. Amelini militis. — Sig. Solionis. — Sig. Aimonis. — Sig. Guidonis archidiaconi. — Sig. Rorigonis. — Sig. Girardi. — Sig. Baderamni. — Sig. item Amelini.

Data mense Julio, ad placitum quod fuit inter episcopum Rainaldum et comitem Fulconem in Silva que vocatur ad illum Carcerem, non longe a fluvio Lith (1).

XIV *b*.

CHARTE D'AVESGAUD, ÉVÊQUE DU MANS, EN FAVEUR DES PRIEURÉS DE VAUBUAN ET DE BEAUMONT-LA-CHARTRE.

(*Vers* 1002.)

Divinitatis indicibili respectu. . . . . . Quocirca ego Avisgaudus, Dei preveniente gratia Cinomannice sedis presul, percognitum fore cupio noticie cunctorum sancte Ecclesie fidelibus, precipueque successorum nostrorum, quoniam deprecatus est nos venerabilis thesaurarius nomine Odo, uti de ecclesiis duabus sancte Marice scilicet, quam *Vallem Bouane* appellant, sancti quoque Petri quem *Bellam montum* nuncupant, venditiones et redditus annuos qui olim nobis vel antecessoribus nostris persolvebantur, benigni Jhesu amore Turonensibus cenobitis gloriosi athlete univoci prioris Juliani famulantibus. . . . . . pia devotione indulgeremus, et episcopali auctoritate confirmaremus. Cujus petitionem dignam et congruam perpendens, tam ego quam etiam archidiaconorum ac archipresbiterorum nostrorum ceterorumque nostre sedis canonicorum caterva volumus, et in perpetuum conservandum decernimus, quatinus sinodales census et que vulgo circada vel parata dicuntur, prenominatarum duarum ecclesiarum prelibati martyris Juliani cenobitis huic sancte Cinomannensi ecclesie et festivitati sanctorum martyrum Gervasii et Protasii aut sancti Juliani antistitis intersit persona. Precamur interea successorum nostrorum clementiam, ut sicut ipsi sua statuta firmo ac stabili voluerint vigore persistere, ita hanc nostram auctoritatem ob amorem Dei omnipotentis factam perpetuo sinant manere inviolatam. Si autem ausu temerario eam quilibet, quod absit, infringere temptaverit, auxilio omnipotentis Dei sanctorumque omnium destitutus, quod reperierit non evindicet, sed nisi resipuerit, consortium Jude proditoris Domini, reliquorumque infernorum civium sortiatur eternis cociti cruciatibus suppliciis. Ut vero certior fortiorque hujus

(1) Cette charte peut servir à corriger l'*Art de vérifier les dates*, qui fait mourir Bouchart Ier de Vendôme en 1012, et d'autres qui le font mourir en 1007. (Charte originale sur vélin aux Archives d'Indre-et-Loire. — Au dos : De consuetudinibus *Belli montis* de super dimidia.)

scripture vigor per succedentia tempora perduret, episcopali auctoritate eam roboravimus, manibusque fidelium nostrorum adfirmari decrevimus.

† Avisgaudus,
Odo hanc auctoritatem fieri rogavit.
Hucbertus sancti Gervasii.
Isaac.
Guillelmus.
Guillelmus canonicus.
Stephanus.
H. Precentor.
Aymericus.
Gauzmarus.
Andreas.
Hucbertus clericus.
Fulcoius clericus.
Arduinus clericus.
Ingelbaldus.
Berengerius.
Aymericus clericus.
Rainaldus.
Guarnerius.
Cerricus.

Data autem hec auctoritas anno Incarnationis Domini M. ∞ IIII. Indictione secunda.

Odone thesaurario.

(Copie ancienne à la Bibliothèque Impériale.)

XV

HERSENDE, FILLE DE TEDOIN, IMPLORE LE SECOURS DE GEOFFROY MARTEL CONTRE L'ÉVÊQUE DU MANS GERVAIS, QUI LUI A ENLEVÉ SON FIEF.

(1038.)

Gausfrido comiti atque sue conjugi, Hersendis, filia Tedoini, fidelem salutem. Precor te, domine mi, ut misericordiam de me habeas, videlicet de terra mea, que mei patris fuit, quam Gervasius episcopus injuste aufert michi; unde clamorem apud te feci; sed tu occupatus eras de ira tui patris, et ideo non potuisti michi adjuvare. Nunc vero ab ipsa liberatus es, et ut michi eam reddi facias potes. Ad hoc animus michi est, ut demidium omnis honoris mei patris, qui in tuo comitatu est, annuam illi monasterio quod tu et tua J. conjux edificastis apud Vindocinum, partim

vinditione, partim dono. . . . . . . et ut Gislonem faciam annuere, et ejus conjugem, et illud donum quod Mathie feci non annuo, neque ipse rectum habet, ut episcopus Gervasius *mihi* dixit : nam sororem (1) filie mee turpiter, et quod nefas dictu est, habuit, teste Gervasio, extra hanc terram, de qua ad te clamo; habeo terram in tuo comitatu apud Solomias, tertiam partem vici et vigenti solidos de censu et meos conlibertos et terram decem carruarum, et similiter annuo medietatem, ut supra dictum est. Deinde occupatus quem audisti, qui *mihi* factus est, injuste mihi evenit. Sed comes Tetbaldus et ejus mater promiserunt michi justiciam inde, et hanc expecto. . . . . quamdiu occupata fui, dixerunt mali homines malum de me; nunc monstrare volo quod nichil feci unde terrenum honorem perdere debeam. — Vale. (Collection D. Housseau, nº 435.)

XVI

DONS DE L'ÉVÊQUE GERVAIS EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT.

(1036-1055.)

De consuetudine et molendino in *Bauniolo.*

Terram *Bauniolium* a flumine *Parentie* in antea boscum et planum cum molendino et cum omni consuetudine ad ipsam terram pertinente dedit domnus Gervasius episcopus sancto Vincentio, et ecclesiam, ut jam dictum est, sancti Cornelii emit predictus episcopus, ad opus sancti Vincentii, annuentibus Raginaldo de *Secusa,* atque Johanne de *Wirchia*, de quorum casamento erat. (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent à la Bibliothèque Impériale, nº 5444.)

XVII

DONS QUE L'ÉVÊQUE GERVAIS FIT A L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT EN LA RELEVANT DE SES RUINES.

(1035-1055.)

Cum in exhibitione temporalium rerum quas humana religio, divino cultui famulando, locis sanctorum et congregationibus fidelium ex devotione animi largitur, tam presentis quam perpetue vite, ut jam multis expertum est indiciis, solatium adquiratur; saluberrimus et omnibus imitabilis est hic fructus primitive virtutis, scilicet caritatis, per quam

(1) Forte *honorem*

mundi prosperatur tranquillitas, et felici remuneratione eterna succedit felicitas. Quapropter dum corruptibilis carnis sarcina deprimimur, ita nos oportet bona dispensare caduca, ut per hec valeamus adquirere sempiterna. Innotescat ergo sancte Matris Ecclesie fidelibus et devotis cultoribus, tam futuris quam presentibus, quod ego Gervasius, primo sedis Cenomannice episcopus, deinde illa michi immerito ablata, Remense archiepiscopium gratia Dei adeptus, eo tempore quo Cenomanensem pontifex regebam Ecclesiam, restaurare laboravi communi consilio canonicorum atque casatorum nostrorum monasterium quoddam sub honore beatorum martirum Vincentii atque Laurentii, proxime suburbio civitatis Cenomannensis fundatum antiquitus et consecratum, illic ex more ordinem constituens monachorum. Res etiam que loco eidem ablate fuerant, ab ipsis injuste eas tenentium manibus commutando seu redimendo eripiens, ibidem restaurare curavi. De proprietatibus quoque patrimonii mei pro Dei amore, necnon pro remedio anime mee atque parentum meorum, supramemorato monasterio, ut inferius apparet, addidi incrementum. Hec autem sunt que pridem amissa ipsi cenobio restitui cum Dei auxilio nostre diligentie cura : ecclesia scilicet de *Sartiaco*, pariterque ecclesia de *Colongiaco*, cum ipsorum altaribus, planum quoque et silva cum colibertis et omnibus consuetudinibus ad ipsam terram pertinentibus, que vero ipsi loco consiliantibus canonicis atque aliis fidelibus meis donavi seu emi, hic conscripta monstrantur : quedam videlicet prebenda in ecclesia beati Juliani, ita ut tandumdem monachi recipiant quantum quislibet ex ipsius ecclesie assiduis servitoribus, pro eo quod ibidem episcopalis et canonicalis habetur sepultura, et tota decima que est ab ulmo Symeonis usque ad lapidem qui est in via de *Coloniis*, sicut ductus aque currit que vulgo *Crapaldum* nominant, et tota decima terre arabilis que est a loco qui dicitur *Leta Mors* usque ad callem de *Bus*, et a calle de *Bus* usque ad fontem *sancti Martini*, et a fonte *sancti Martini* usque ad villam que vocatur *Vilaretum*, et decima terre Walterii Escarboti de *Carbonariis*, et decima culture Ingelbaudi Coleveti, et decima culture Harengodi, et decima culture Ermenaldi, preterea tres arpenni vinearum juxta *Montem Barbatum*, cum mansione et cum uno coliberto earumdem vinearum clausario. Posui etiam in cenobio supradicto abbatem quemdam consanguineum meum, nomine Avesgaudum, cujus studio et labore fratrumque inibi degentium hec que sequuntur, Deo adjuvante, ipsi loco adquisita sunt : Rainaldus Beati Juliani precentor, reliquit sancto Vincentio tres arpennos vinearum, Ebrardus precentor unum arpennum vinee, Durandus, filius Odobergie, arpennum et dimidium vinee cum uno bordagio terre, Tescelinus unum arpennum vinee, Gausbertus Pirarius unum arpennum vinee, Lambertus dimidium arpennum vinee, Wido Excoriator Villani donavit sancto Vincentio quamdam terram censualem infra *Poncellos*, cum uno arpenno prati et cum uno arpenno et dimidio vinee. Robertus Grammaticus dedit sancto Vincentio quatuor arpennos vinearum. Preterea

dedit huic sanctuario Vincentii et Laurentii Robertus Grammaticus de suis facultatibus hec : unam Bibliothecam unam (sic) per partes divisam, canonicale unum, Smaragdum, passionale, et duos agripennos vinearum et dimidium; item in vico qui dicitur *Mansus Carbonis* terram unius aratri censualem, alibi unam mansionem que vocatur *Vulpecularie*. Hec et si qua alia nos vel aliquis alius donaverit fidelis huic ecclesie, donando in hac cautione subscripserit, quicumque sibi tulerit, si non reddiderit et mendaverit, pereat cum diabolo et angelis ejus in secula seculorum. Amen. Similiter donavit idem Robertus ecclesie sancte Marie que est juxta sanctum Vincentium unum agripennum vinee atque dimidium. Matheus prepositus in fine vite sue reliquit sancto Vincentio ad duos boves apud *Colonias*, annuente Gervasio episcopo atque parentibus ipsius Mathei. Bailum de *Coloniis* donavit sancto Vincentio episcopus Avesgaudus, quando dedicavit ipsam sancti Vincentii ecclesiam. Fulminus sacerdos donavit sancto Vincentio post suum discessum terram Aufredi cemetarii que est apud *Colonias* et apud *Poncellos*, per favorem filiorum Willelmi de *Colantio,* annuente Gervasio episcopo, de cujus casamento est. Herbertus filius Hugonis, filii Rainonis, annuente matre sua et fratre, donavit sancto Vincentio unum arpennum prati prope ripam Sarta, per favorem Herbrandi, de cujus beneficio est, ubi nunc hortus Sancti Vincentii habetur. Juxta eumdem dedit Gervasius episcopus sancto Vincentio unum arpennum prati. (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent, à la Bibliothèque Impériale, nº 5444, charte nº 63.)

XVIII

DONS DE GAUSCELIN LE NORMAND EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT.

(1035-1055.)

Ego Avesgaudus beatorum martirum Vincentii et Laurentii Ecclesie extra muros Cenomannenses seposite non merito abbas, notum fieri volo tam presentis vite quam et future bonis sancte Ecclesie fidelibus, quod vir quidam nomine Gauscelinus, Normannus prenomine, parentum suorum animabus, atque sue aliquod remedium previdere desiderans, sanctis martyribus scilicet Vincentio atque Laurentio, quoddam bordagium terre juxta *Colonias* positum, pratorum etiam duos agripennos, perpetualiter donavit, annuente Gervasio tunc temporis episcopo; quin etiam super fluvium *Gerunde* optimum dedit ortulum in sinistra parte pontis ipsius atque stabilitum. Ad cognoscendam vero rei veritatem, hanc terram cum ortulo tenuit Durandus, Hotbergie filius, et adjecit. Si quis hoc donum sancte Ecclesie beatorum martirum extra muralia Cenomannis constitute subtrahere voluerit, maledictus permaneat: nam fratrum orationes

et benefactum cum xx s. denariorum suscepit, propriis manibus firmando et firmatoribus subscriptis tradendo : S. Hugonis archidiaconi, S. Fulcherii canonici, et Gausfredi Calvi, S. Augerii de Montemirabili, S. Guidonis Excoriatoris Villani. (Cartulaire de Saint-Vincent, nº 33.)

XIX

CONFRATERNITÉ ÉTABLIE ENTRE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT ET LE PRIEURÉ DE SAINT-FLACEAU.

(1036-1055.)

Conventionem quam cum fratribus de fraternitate sancti Floscelli cum fratribus nostris habemus et ipsi nobiscum notam fieri studuimus per presens cyrographum, quatuor siquidem trigintalia in anno et duas missas unaquaque ebdomada, unam pro vivis, alteram pro defunctis, pro supradictorum confratrum beneficio devote persolvimus; mortuo autem uno eorum, crucem nostram et pallium eis prestamus, absolutionem pro fratre defuncto facimus et signa pulsamus. Quod si quis eorum in aliquo loco Cenomannice potestatis obierit, unum ex nostris ad deferendum corpus defuncti, si tamen nos inde requisierit, cum caballis suis et eorum expensis, transmittere procurabimus; si vero aliquo magno negotio, aut bello aut infirmitate impediti fuerint, ipsi nobis indicabunt, et nos peculiares pro eis ad Deum faciemus orationes. Denique ut nichil caritatis ex nostra parte desit, totius beneficii nostri eos participes quantum in nobis est fore concessimus. Hec quidem ut prescripta sunt sepe memoratis confratribus nos reddituros spopondimus. Porro ipsi nobis medietatem orationum quadragesimalium loco caritatis recompensant, et unaqueque scutella eorum pro unoquoque defuncto nostro unum denarium reddit, et ad sepeliendum defunctum nostrum omnes aut major eorum pars cum cereo fraternitatis conveniunt, et nichilominus participes beneficii eorum nos adjudicaverunt. (Cartulaire de Saint-Vincent, nº 40.)

XX

FONDATION DU PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN, MEMBRE DE MARMOUTIER, A LAVAL.

(*Vers* 1040.)

..... Notificamus igitur successoribus nostris quod quidam presbyter Bernardus nomine de *Valle Guidonis*, volens de seculo converti et monachus fieri, hoc nostrum Majus monasterium expetiit, et ut reciperetur

obtinuit. Qui quia multum dives non erat, nec pecunias, ut est consuetudinis, secum offerret, habebat, cujusdam ecclesie haud longe a *Valle Guidonis,* in villa quam antiquitus dicunt *Arenarias,* site donavit tertiam partem jure perpetuo possidendam, sicut videlicet vel ipse minusve decem annis tenerat, vel Gauscelinus quidam presbyter de quo eam emerat.

Quia vero qualiter eam uterque habuerint non erit infructuosum scire, non sit onerosum vel scribere vel audire. Fuit igitur quidam miles Yvo nomine apud predictam *Vallem Guidonis* degens, in cujus jus ab avis et atavis ecclesia illa devenerat vetustate confracta et ad solum pene redacta. Placuit enim ei, inspirante Deo, eam quandoque reedificare et renovare et de suis facultatibus aliquantulum amplificare et honorare.

Reedificavit igitur sicut proposuerat et renovavit, et dedicare in honorem beate Marie semper virginis fecit. Constituit etiam ut sacerdos qui in ea deserviret omnis decime et sepulture tertiam partem perpetuo haberet. Altaris vero reditus omnes totius anni, sive festivorum, sive privatorum dierum, exceptis septem festis, Nativitatis scilicet Domini, Pasche et Rogationum, nec non Assumptionis beate Marie, Nativitatis ac Purificationis, et omnium Sanctorum.

Addidit etiam de suis facultatibus apud *Septem Fontanas* bordagium *Aimonis* et bordagium *Rivuli Orgiaci,* insuper et cujusdam masure terre prope *Vallem Guidonis* site.

Addidit servitium quem supradictus presbyter Gauscelinus de eo tenebat in (feudum). Preterea dedit consuetudines utriusque bordagii et mansure terre quas in eis habebat: pertinacium videlicet bosci et herbe, bannum ad quidquid voluerit faciendum vel construendum, et si habuerit molendinum, eundi ad molendinum.

Hec omnia, sicut Yvo diviserat, Gauscelinus presbyter de eo datis tres libras denariorum emit, que postea Bernardo adhuc in clericali habitu degenti, mortuo jam Yvone, vendidit, voluntate et assensu Guarini, Yvonis filii, et avunculorum ejus Hugonis, Hamelini, Fulconis, Odonis, Huberti, quod et Guido (1) de *Valle* annuit et filii ejus Johannes, Haino, Guido, Gervasius.

Hec rursus Bernardus, cum monachus fieret, nobis dedit, eisdem supradictis faventibus, etc.

Testes vero hujus rei fuerunt advocati qui hac in pagina sunt scripti.

Hubertus Juvenis.
Racherius de *Castellone.*
Adelelmus filius Hugonis.
Hubertus Bertulfus.
Gauscelinus presbyter.
Gauffridus frater ejus.
Fulcoïnus presbyter.
Osmandus filius Richerii.

(1) Guy II, seigneur de Laval, de 990 à 1048.

Postquam hoc factum est, Fulcodus de *Cheviliaco*, societate nostra in capitulo accepta remisit sancto Martino medietatem vicarie terre prefate ecclesie et *Septem Fontium*, quam in eadem terra habebat..... (Cartulaire de Marmoutier, Biblioth. Impér., nº 5441, t. III, nº 2.— Collection de M. La Beauluère, t. VIII, p. 149-152.)

XXI

DONS DE GUY II, SEIGNEUR DE LAVAL, EN FAVEUR DU PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN.

(*Vers* 1040.)

Notum sit omnibus quod Guido de Valle dedit nobis, scilicet monachis Majoris monasterii, quamdam terram ad burgum faciendum juxta castrum suum, id est juxta Vallem, cum omnibus consuetudinibus ipsius terre, preter aliquas quas retinuit sibi et quas hic commemoramus.

Die igitur mercati quidquid apud Vallem venditum fuerit, sive intra burgum nostrum, sive extra, preter panem et carnem mortuam, vendite rei thelonem Guydo habebit.

Si autem homo noster vendiderit panem aut carnem mortuam in ipso mercato, aut in supradicto castro Guydonis, vel in burgo ejusdem castri antequam mercatum sit dispersum, habebit inde Guydo theloneum.

Postquam autem dispersum fuerit, si portaverit panem aut carnem mortuam in Castrum aut in burgum Guydonis, et ibi vendiderit, nichil inde Guydo habebit.

Quod si homines extranei qui veniunt ad mercatum hospitati fuerint in nostro burgo, et ibi in vigilia mercati aliquid vendiderint, erit a medio die theoloneum Guydonis.

Ubicumque Guydo habebit mercatum, si homines nostri vendiderint intra banlivam, mercati ipso die debebunt theoloneum Guydoni.

Aliis autem diebus, nobis; solo die ferie que est ad festivitatem sancti Dionisii omnia que venduntur, sive in burgo nostro, sive in aliqua terra nostra apud Vallem, theloneum Guydo habebit.

De aliis feriis non est ita.

Quod si noster homo in eis vendiderit antequam feria dispersa sit, dabit theloneum Guydoni, aliter non.

Si burgenses vel receptales Guydonis vendiderint in nostro burgo, Guydonis erit theloneum.

Similiter si homines nostri vendiderint ubicumque, Guydo habet theloneum venditionis.

Nobis dabunt theloneum, non Guydoni, preter ferias et mercata ipsius.

Burgenses vel receptales Guydonis non recipiemus ad habitandum in

nostro burgo, ni(si) per licentiam ipsius Guydonis; et has quidem consuetudines de nostro burgo et de nostris hominibus retinuit sibi Guydo, sed promisit nobis quod non emitteret eas de manu sua ad ullum alium nisi ad nos.

Donavit autem nobis ipse Guydo, ut in tota sua terra per nullum proprium vicarium, vel quemlibet alium ministrum suum, nostri homines instituentur, sed tantum modo per monachum nostrum, nisi forte, quod absit, monachus rectum facere diffugiat.

Quod si tale fuerit foris factum, de quo opporteat prendere districtum, nostra erit districtio, sive grandis, sive parva.

Etiam nostris tam monachis quam clericis et laïcis de bosco viridi et sano ad edificandum, ad coquendum, ad calefaciendum, postremo ad omnia necessaria suà sufficientia.

Ubicumque Guydo habebit pedagium, dedit nobis illud de nostris hominibus.

Quod si homo extraneus apportat aliquam rem quam velit vendere in nostro burgo, non dabit inde pedagium magis quam si portet illam vendere in burgo Guydonis.

Preterea omnes terras quas in suo honore habebamus, idem Guydo nobis concessit omnes consuetudines quas in illis habebat.

Nobis donavit similiter quascumque res in tota terra sua aut darentur nobis aut emerentur a nobis, et res ipsas nobis concessit, et omnes consuetudines quas ipse vel suus heres in die qua darentur vel emerentur in illis rebus habuerit nobis donavit, tali tamen ut ipse res que pertineant ad illam nostram obedientiam de Valle, ipsam obedientiam ipsa tractaret atque edificaret abbas Majoris monasterii sicut vellet secundum voluntatem suam de reditibus ipsius obedientias faceret, id est quantum vellet ibi relinquere quantum vellet jubere afferri ad Majus monasterium, sicut facit de aliis obedientiis.

Dedit etiam nobis ne unquam pedagium sumeretur in ullo loco ex omnibus cujuscumque generis rebus que per terram suam undecumque nobis adducerentur.

Ista omnia que Guydo nobis fecit pro sua et suorum parentum et liberorum et conjugum animabus, et concesserunt filii ejus :

Haimo,
Hildelinde,
Agnes,
Hildeburgis,
Et Guydo,
Et Gervasius.

Hujus rei testes de dono Guydonis et de concessu Haimonis et Guydonis.

Fulcodio de Chevilleo.
Haimerius, filius Yvonis.
Hubertus Juvenis.

Drogo de sancto Dioynsio.
Adbelelinus, filius Hugonis.
Constantius de Genesto.
Guarinus de Intramnis.
Rotrudis, supradicti Guydonis uxor.
Gauterius filius ejus.
Odo filius Yvonis.
Gaufridus de Monte Merdoso.
Garnerius, nepos Hermengardis, armiger Guydonis.
Ernaldus filius Rainelni.
Fulcherius presbyter.
Gauscelinus presbyter.
Gauscelinus senescalus.
Aryo armiger Haimonis.
Guydo frater ejus.
Robertus filius Raganarii.
Raherius de Castellione.
. . . . . de Monte Pinconis.
Fulcherius de Asmariolis.
Guydo vicarius.
Osmundus, Richerii filius.
Lisardus de Erqueneïo.
De auctoramento :
Hildelinda
Haimo frater ejus, Hersendis uxor.
. . . .
. . . . . . de Malo Campo.
De auctoramento Agneti :
Guidulfus de Castro Gunterii.
Guydo filius *Lunnii ?*
Gaufridus frater Adelardi.
Isembardus filius Hamelini.
De auctoramento Gervasii :
Guydo filius Salomonis de Sablolio.
Robertus filius Gaudini de Gevroniensi.

(Sur une copie collationnée au chartrier de Marmoutier, le 7 décembre 1765, signée Guittet.—Collection de M. La Beaulùère, t. VIII, p. 21.)

XXII

GERVAIS, EVÊQUE DU MANS, FILS DE HAMELIN DE CHATEAU-DU-LOIR, A LA PRIÈRE DE GEOFFROY, COMTE D'ANJOU, RESTITUE A L'ABBAYE DE SAINT-AUBIN LES ÉGLISES D'ASTILLÉ ET DE COMBURNIACO, QUE LE COMTE FOULQUES AVAIT DONNÉES A SON PÈRE.

(1036-1045.)

Fulcho comes abstulit monachis sancti Albini ecclesiam de Comburniaco et ecclesiam de Artisiaco, quas ipsi antiquo jure de regio dono possederant, et dedit eas Hamelino de Castroledi, eisdem monachis contradicentibus et calumpniantibus. Hamelinus autem redonavit ecclesiam de Comburniaco Widdoni de Valle cum filia sua in maritagio, et Waldino Vetulo de Malicornant illam de Artisiaco. Waldinus autem Vetulus dedit item ecclesiam de Artisiaco Walterio Restivo cum filia sua in maritagio. Aliquanto autem tempore elapso mortuo Hamelino, et in paterno honore hereditante episcopo Gervasio, contigit quadam vice ut apud Castrum Liesdi episcopus Gervasius adveniret, ibique cum comite Gaufrido familiariter ageret; contigit autem et monachos Sancti Albini adesse. Cum igitur monachi locum, ut sibi videbatur rectum suum recuperandi, aut utrum fieri posset temptandi viderent, aggressi sunt hinc comitem Gaufridum, inde Gervasium episcopum. Item Gaufridus comes cum monachis, et pro monachis aggressus est Gervasium episcopum, ita eum alloquendo : domine episcope, precamur multum clementiam vestram ego et monachi sancti Albini, ut pro amicitia quam invicem habere debemus; ac pro servitio quo illi vobis servierunt non minimo, restituatis loco sancti Albini ecclesias de Comburniaco et de Artesiaco, quas pater meus alienavit culpa sua a Sancto et donavit patri vestro. Concordaverunt itaque comes et episcopus de re supradicta, quod comes Gaufridus dedit episcopo pro ecclesiis in scambium dimidium fevum Ingelgerii de Camberlai, episcopus reddidit ecclesias sancto Albino et ejus monachis sicut illi eas unquam melius habuerant quietas. Hoc fecit episcopus consilio et auctoramento Willelmi et Roberti fratrum suorum, et Waldini Vetuli de Malicornant. Itaque Waldinus Gualterio Restivo genero suo ecclesiam de Subliniaco in Cenomanensi pago cum terris et vineis et pratis pro ecclesia de Artesiaco in scambium dedit, et illam de Astisiaco episcopo, et episcopus monachis sicut dictum est quietam clamavit. Aliquanto item tempore (an. 1041) transacto, mortuo jam Gaufrido comite et Gervasio episcopo et Willelmo et Roberto fratribus suis, et Waldino Vetulo et Walterio Restivo et Guiddone de valle calumpniam inferre item conati sunt in ecclesias supradictus Wido Juvenis de valle et Waldinus secundus de Malicornant :

tunc quoque monachi cum viderint se tandiu et tam injuste de ipso recto suo ab iniquis inquietari, redimerunt de Widdone Juvene quadragenta solidis denariorum ecclesiam de Comburniaco, quam mater sua sicut maritaginum suum donaverat ei in decessu suo. Ecclesiam autem de Artesiaco redemerunt de Waldino secundo cintum quinque solidis denariorum et una bona mula, et uno bono equo, et uno modio frumenti, et duobus arpentinis bonarum vinearum Andecavis. Et ita auctorisaverunt sancto Albino et ejus monachis firmiter et fideliter Wido et Gualdinus, ille ecclesiam de Comburniaco, iste ecclesiam de Artesiaco. Mortuo etiam postea Waldino Secundo, Gualdinus Tertius ejus filius coactus guerra regis Anglorum, cum castellum suum contra illius violentiam infortiare vellet, et non haberet aliunde ad manum unde hoc facere posset, jactavit venales vineas quas pater suus in scambium pro Artesiaco a monachis acceperat, ipse quoque concesserat, et cum eas nulli propter calumpniam monachorum vendere posset, ostensa monachis humiliter necessitate sua, precatus est eos ut eas ipsi emerent, cui rei monachi neque..... (Collection D. Housseau, nº 427.)

XXIII

ROBERT LE BOURGUIGNON EXEMPTE LES RELIGIEUX DE MARMOUTIER DE TOUT PÉAGE SUR SES TERRES DE SABLÉ ET DE CRAON.

(*Vers* 1051.)

Cognitioni vestre palam fieri volumus et successoribus nostris, quod Robertus Burgundio, nepos Henrici regis, hoc nostrum Majus monasterium adiit causa orationis. Qui cum in capitulo societatem nostram sicut moris est secularium suscepisset, pedagium quod de rebus nostris per ejus receptacula transeuntibus exigere solitus erat, perpetualiter sancto Martino, ibidem presente domno Alberto abbate nostro, cum uxore propria perdonavit, pro sue illiusque anime absolutione. Quotiens ergo res hujus nostri Majoris monasterii per *Credonem* vel *Sablolium* transitum contigerit habere, nullum ex eis in eundo et redeundo pedagium exiget neque consuetudinem. Sed neque per alia quelibet ditionis sue loca minus libere quam per hæc que diximus transient, quia non solum de his pedagium nobis et consuetudinem omnem dimisit, sed etiam de omnibus aliis locis ubicumque potestatem habet aliquam vel habiturus est.

Cumque ipse et uxor ejus Haduina, cognomento Blancha, donum hoc et jam dicto abbati nostro et nobis solemniter pleno capitulo cum quadam ligni portiuncula fecissent, inde surgentes eamdem ligni particulam supra altare sancti Martini, ob testimonium hujus in posterum conservande remissionis vicissim uterque posuere.

Unde sunt testes hii homines eorum qui cum ipsis venerunt, quorum

omnia paucis fratrum vocabula, licet omnes examen viderimus inserti, inferius annotata sunt : Ulricus prepositus ejusdem Roberti. — Aterius homo ejus. — Benchardus id. — Rannulfus Fleche. — Rotbertus Bonellus. — Fulco prior. — Herveus monachus. — Beringerius, *id.* — Gausbertus, *id.*—Joannes, *id.*, filius Guidonis *de Valle.*—Guanilus, *id.* Cujus hortatu idem Robertus hoc fecit. (Original sur parchemin, scellé, aux Archives d'Indre-et-Loire.)

XXIV

HERBERT DE MILESSE FAIT UN DON A L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT.

(1055-1064.)

Quisquis Sanctorum consors et perpetue retributionis desiderat particeps existere, necesse est ut ex rebus transitoriis quas possidet Deo sancteque Ecclesie et ei condigne servientibus largiendo, future felicitatis premium sibi adquirere studeat, et quod rationabiliter agitur scripturarum serie taliter oportet alligari, ut per futura tempora oblivione nequeat violari. Ego igitur Herbertus de *Miletia*, peccaminum meorum enormitatem considerans, eorumque mole quorum per nimia aggravor, quoquo modo alleviari desiderans, Deo omnipotenti sanctisque martiribus Vincentio atque Laurentio, beatissimis quoque confessoribus Domnolo et Aldrico, monachis quin etiam in eorum cenobio famulantibus, pro mei ipsius propriique genitoris necnon et aliorum omnium parentum meorum animarum salute, reddo omnem terram plenam atque arabilem de *Colongeio* atque *Sarceio*, colibertorumque omnium medietatem, que quondam de prefatorum sanctorum jure fuerat, excepto Rotlando cum sua terra, quem michi ad presens retineo cum equitum beneficiis, Huberti videlicet de Campania, Raimundi Willelmi, Apolchardi, atque Girozii. Ceterum Willelmi, prenomine Wedene, beneficium eis restituo eosque habere permitto, cum totius silve medietate, acceptis tamen a prelibatis monachis denariorum X libris et auri II unciis, quas habuit mater mea Hildegardis, ut huic redditioni benigna faveret, accepta quoque ipsius loci omnium benefactorum societate, necnon firmata conventione, ut in prefato monasterio cunctis diebus competentibus pro mei patris meorumque parentum omnium animarum salute a modo una celebretur missa. De his autem que ad presens retineo, et si sub eadem calumpnia quam michi de omnibus inferre monachi consueverant, constitui ut nemini quicquam prece vel precio, seu quolibet alio modo expendam, nisi sanctis prenominatis eorumque famulis, quorum noscuntur esse juris. Hoc autem agere studui, annuentibus dominis meis Gaufrido, Andegavorum comite, Herberto, Cenomannorum principe, Wulgrino presule,

faventibus etiam fratribus et sororibus meis, aliisque quam plurimis quorum nomina subnotari precepi : Reginaldi, Gurhanni, Alberici. (Cartulaire de Saint-Vincent, à la Biblioth. Impér., nº 5444.)

XXV

FONDATION DU PRIEURÉ DE SAULGES EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE LA COUTURE.

(1055-1064.)

In nomine Domini. Ego Guido do Deo et sancto Petro de Cultura Ecclesiam sancti Petri de *Salgia*, sicut tenebat Vitalis presbyter. Do etiam presbyterium sancte Marie matris ecclesie, eo tenore ut monachi mittant presbyterum in ecclesiam; et ego Guido requiram servitium ecclesie a monachis, sicut prius requirebant a presbytero. Et si monachi forfecerint, (et non) emendent, et omnia perdant. Do etiam duas partes festi sancte Marie Purificationis; tertia erit presbyteri; et eam tenebit a monachis; medietatem festi sancti Symphoriani, et expleti totius anni totum, excepta moltura. Do etiam habitationem ad opus monachorum, sicut designavi prius cum abbate Ascelino. Do etiam ecclesie sancti Joannis et sancti Cyriaci sanctique Martini, totum expletum, excepta moltura. Do etiam sylvam de *Salgia*, que est de *Charnia*, ad opus monachorum et suorum hominum, et etiam receptatorum qui pro hoc opus venerint; pasnagium et omnia necessaria eorum, excepto dono et venditione; et ceram etiam de prefata sylva ad opus ecclesie, et aquam Arvam concedo eis ad piscationem. Do quoque eis de *Plessiaco* ad habitationem, tali tenore ut prius constituant domos in plano, et cum opus fuerit, in prefata sylva; meorum quoque data et venditione, excepto toto casamento, et si monachi habuerint in meo fevo molendinum, moltura suorum hominum que monachis. Hec omnia pro beneficio et fraternitate loci sancti Petri de Cultura cum uxore et filiis; et cum mortuus fuero, aut in Cenomanico, aut in Andegavo pago, apud Culturam sepeliar. Terram etiam quam dedit Pontius factus monachus, concedo, eo pacto ut et monachi tantumdem terre acquirant *Salgie*. Concedo etiam habitationem Joffridi Rufi, quantum in me est, quam si habuerint dono, seu emptione, ego quoque ex mea parte mox do eis oscham que est juxta. Testes ille donationis : Guillelmus de *Salgia*, Cedelinus, Theobaldus de *Monte Guidonis*, Fulcoius de *Salgia*, Gubertus Longus, Harduinus Tardus. Hec omnia annuit Hugo de *Silliaco*, apud Evam de Cantelo, assistente eodem Guidone et Guillelmo de *Vernia*.

Dono ecclesiam quoque sancte Marie de qua prius; presbyterium solummodo dederam totum ita honorifice et quiete sicut teneo, excepta

moltura; ita tamen quod presbyter mittetur et ejicietur a monachis per consilium meum; nec illud silendum est quod presbyter et omnes ejus successores habebunt partem sepulture, que nunquam ultra quatuor denarios crescat. Pro his omnibus dabuntur donec vivam Guido pro eo apud Culturam uni pauperi unus panis et una justa vini, et si ipse voluerit mittere suum pauperem, cui dabuntur. Dono nihilominus omnes ecclesias unde prius partem dederam. (Ex ms. nº 91.)

Yvo Le Franc universis presentem paginam inspecturis, salutem: noverit universitas vestra, quod ego dominus de *Saulge* dedi in perpetuam eleemosynam Deo et monachis sancti Petri de Cultura duas partes omnium decimarum de ampliationibus de *Sozole* et de nemore de *Estrees* factis et faciendis, et tertiam partem presbyteratus de *Sauge*; dedi etiam jam dictis monachis totum tractum earumdem decimarum: et iidem monachi concesserunt mihi integrum beneficium, confraternitatem ecclesie sue, tanquam monacho professo, et in vita et in morte habendum, et preterea pratum suum quod stannum meum de nemore occupabit, quod ut ratum sit, sigilli mei munimine roboravi. (Cartulaire de l'abbaye de la Couture, à la Bibliothèque du Mans, nº 198, fol. 38, r.— *Compendium historiæ abbatiæ Culturæ*, nº 91.)

XXVI

CONFIRMATION PAR GUY DE SAULGES DES DONS FAITS PAR LUI A L'ABBAYE DE LA COUTURE.

(1055-1064.)

In nomine Domini. Ego Guido do Deo et S. Petro de Cultura ecclesiam S. Petri de Salgia, sicut tenebat Vitalis presbyter. Do etiam presbyterium S. Marie matris ecclesie, eo tenore ut monachi mittant presbyterum in ecclesiam; et ego Guido requiram servitium ecclesie a monachis, sicut prius requirebam a presbytero. Et si monachi forfecerint, emendent aut omnia perdant. Do etiam duas partes festi sancte Marie Purificationis; tertia erit presbyteri, et eam tenebit a monachis; medietatem festi S. Symphoriani, et expleti totius anni totum, excepta moltura. Do etiam habitationem ad opus monachorum, sicut designavi prius cum abbate Ascelino. Do etiam ecclesie S. Joannis et S. Cyriaci sanctique Martini, totum expletum, excepta moltura. Do etiam sylvam de *Salgia* que est de *Charnia*, ad opus monachorum et suorum hominum, et etiam receptatorum qui pro hoc opus venerint, pasnagium et omnia necessaria eorum, excepto dono et venditione, et ceram etiam de prefata sylva ad opus ecclesie et aquam Arvam concedo eis ad piscationem. Do quoque eis de Plessiaco ad habitationem, tali tenore ut prius constituant domos in

plano, et cum opus fuerit, in prefata sylva; meorum quoque data et venditione, excepto toto casamento, et si monachi habuerint in meo fevo molendinum, moltura suorum hominum que monachis. Hec omnia pro beneficio et fraternitate loci S. Petri de Cultura cum uxore et filiis; et cum mortuus fuero, aut in *Cenomanico,* aut in *Andegavo* pago, apud Culturam sepeliar. Terram etiam quam dedit Pontius factus monachus concedo, eo pacto ut et monachi tantumdem terre acquirant Salgie. Concedo etiam habitationem Joffridi Rufi, quantum in me est, quam si habuerint dono, seu emptione, ego quoque ex mea parte mox do eis ascham que est juxta. Testes prime donationis : Guillelmus de *Salgia,* Cedelinus Thebaudus de *Monte Guidonis*, Fulcoius de *Salgia*, Herbertus Longus, Harduinus Tardus. Hec omnia annuit Hugo de *Silliaco* apud Evam de *Cautelo,* assistentibus eodem Guidone et Guillelmo de *Vernia.* (*Compendium historiæ abbatiæ Culturæ.*)

XXVII

GEOFFROY DE BRULON FONDE LE PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE DE BRULON EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE LA COUTURE.

(1068.)

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Gaufridus, filius Burchardi, de castello Bruslonis, memorie presentium atque futurorum mandari dignum duxi, quoniam pater meus Burchardus et mater mea Adelais prebendas quatuor canonicorum in ecclesia sancti Petri que sita est in eodem castro Bruslonis Deo servientium, cenobio beati Petri de Cultura dono dedit. Quod ego Gaufridus et meus frater Burchardus annuimus, tali tenore ut dum ex ipsis canonicis aliquis obiret, prebenda ejus in dominium monachorum deveniret. Pro duabus igitur prebendis meus jam dictus pater xx libras denariorum accepit, quoniam jam duo ex prefatis obierant canonicis. Postquam vero meus abiit genitor, a supradictis monachis alteras xx denariorum libras accepi, quatenus absque calumnia, post mortem duorum canonicorum qui adhuc vivebant, prebendas que restabant ut priores possiderent. Ego autem has quatuor prebendas, fratre meo annuente, cum burgo et terris pertinentibus, ad ipsum locum sancti Petri Culture cenobio, sicut meus pater possedit et ego, scilicet et omnibus consuetudinibus, id est vicario, theloneo, fernayo, banno, corvaria et moltura, si tamen in meo fevo molendinum habuerint. Quod si homo sancti Petri molturam reddere neglexerit, clamor ad monachum qui donatus ipsum locum fuerit veniat, et negligentem distringens forfactura sit sua, et mihi plane reddatur moltura. Retineo etiam telonem cursarii mercatoris per viam terre monachorum gradientis, ita videlicet, ut si inibi aliquid vendiderit

aut emerit, theloneum meum sit. De omnibus autem aliis hominibus quicumque emerint aut comparaverint, theloneum reddatur supradictis monachis; si vero mercator cursarius vel una nocte in terra monachorum jacuerit, theloneum eorum sit. Sic de omnibus aliis qui in terra eorum aliquid vindiderint, theloneum eorum monachorum sit, excepto theloneo a media die II ferie usque ad noctem III ferie quod mihi retineo. Rixa vero si facta fuerit inter meos et monachorum homines in via publica terre S. Petri quam obtinere videntur ipsi monachi, forsfactura mei hominis emendetur supradictis monachis. Si quis autem ex nostro beneficio fevatus dare aut vendere suprascripte ecclesie eisdem S. Petri Culture monachis servientibus..... beneficio voluerit, ego et frater meus Burchardus libenter annuimus; tamen partem, non totum, ut non meum perdam servitium. Hoc igitur donum et donationis scriptum annuentes corroborarunt et confirmaverunt inclitus rex Anglorum Wilielmus et ejus filius Robertus, comes Cenomanensis nobilissimus, Robertus quoque Burgundus meus dominus, illorum fidelissimus, Philippo rege Francorum regnante, anno ab Incarnatione Domini 1068. Indict. XIII. Quicumque igitur hanc chartam nostre eleemosyne de nostris heredibus calumniaverit, vel de istis rebus quas damus et annuimus minuere presumpserit, a Deo maledictus et excommunicatus sit, usquequo veniat ad satisfactionem et integram emendationem. Testes hujus rei sunt domnus abbas Ascelinus, Guillelmus Hermandus, etc. Laici autem hi sunt : Gauzfredus qui hoc fieri preceptum jussit, Burchardus frater ejus, Defensor, Herbertus de Fruinniaco, Drogo ejus nepos. Orricus Bastardus, Rotbertus filius Guiterni, Liziardus de Gaudiaco, Theodericus filius Guidonis, Briardus, Herbertus frater Drogonis, Ivo de Mata Bruslonis, Gauzfrenus Fraganus, Roscelinus, Willelmus filius Constantini, et Robertus Restivinus Pbr. (*Compendium historiæ Culturæ.*)

XXVIII

GEOFFROY DE MAYENNE CONFIRME A L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT LA POSSESSION DE L'ÉGLISE DU LOROUER.

(1067-1081.)

Notum esse volumus cunctis ecclesie fidelibus, quod Gaufridus de *Meduana* fecit donum sancto Vincentio de *Laboratorio* de omnibus rebus que illi ecclesie date fuerint de suo fevo, et quodcumque monachi jure adquirere potuerint seu dono seu emptione firmiter habendum concessit. Hoc factum est in camera Ernaldi, episcopi Cenomanensis, in die festivitatis sancte Scolastice, presente Arnaldo episcopo, Raginaldo abbate, Petro monacho, Gersende comitissa, Herbento de Wirchia,

Willelmo Passavant, Ingelberto cantore, Herberto de Semmur canonico, Waudelberto canonico, Witerno canonico, Fulcredo canonico, Gisleberto presbytero, Algrino vicario, Rogerio vicario, Atranno de Porta, Ernulfo famulo monachorum. Ipso vero die in eadem domo factum est judicium de Huberto, filio Johannis de Wirchia, qui transacta die fuerat occisus, et apud ecclesiam sancti Petri Culture, calumpniantibus monachis sancti Vincentii, fuerat sepultus. Hoc ergo judicavit Gaufridus de Meduana quod injuste illic fuerat sepultus, et quod apud ecclesiam sancti Vincentii non solum ille, sed etiam omnes qui de casamento episcopi tenent, sepeliri debuissent. Hoc autem judicium auctorizavit Ernaldus episcopus, et audierunt viri qui retro scripti sunt. (Cartulaire de Saint-Vincent, à la Bibliothèque Impériale, nº 5444, charte 247.)

XXIX

L'ÉVÊQUE ARNAUD ET LE CHAPITRE DU MANS FONT DIVERS DONS A L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT.

(1067-1081.)

Duos arpennos vinee quos habet Garengodus apud *Bonumgenium*, emit ipse XX annos, antequam duceret uxorem Witburgam suam primam feminam, et V annos post ipsius Witburge mortem, emit ipse Garengodus a Roberto Grammatico ipsam terram in qua plantavit vineam que est super molendina sancti Gervasii. Molendinum quoque quod habet in *Sarta* emit in tempore Ermensendis sue secunde uxoris, et ipsa Ermensendis donavit sancto Juliano suam partem illius molendini, et Garengodus suam partem Deo et sancto Vincentio, et ipsam partem quam ipsa Ermensendis donavit sancto Juliano, dedit postea domnus Ernaldus episcopus sancto Vincentio per voluntatem et favorem canonicorum suorum. Hec omnia calumpniabatur injuste Arimburga, filia ipsius Garingodi, nata de Witburga prima femina ejus. Unde ipsam Arimburgam vocavit domnus Ernaldns episcopus et Hubertus Deria ad placitum et ad rectum judicium III idus aprilis; sed quoniam sequi noluit quod universa curia judicavit, judicaverunt ibi omnes barones qui affuerunt, quod ulterius non deberet inde respondere ill abbas Sancti Vincentii seu monachi qui eadem edificia tenent dono Garengodi. Hi autem sunt qui illi judicium in curia episcopi confirmaverunt : Ernaldus episcopus, abbas Raginaldus, Hubertus *de Ria*, Hubertus Ribola, Ranulfus vicecomes, Robertus *de Sordone*, Waudelbertus canonicus, Sabinus sacerdos, Landricus Pulcinus, Hubertus decanus, Gomus clericus, Viventius filius Beringerii, Rammundus, Godefridus filius Hugonis *de Montibus*, Seginfredus, Haringodus, Albericus Bastardus, Hugo clericus *Abrincensis*, Radulfus cubicularius. (Cartulaire de Saint-Vincent.)

XXX

HERBERT DE LA GUIERCHE CONFIRME A L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT L'ÉGLISE DE SAINT-CORNEILLE.

(1067-1081.)

Notum esse volumus tam futuris quam presentibus, quod Johannes de Guirchia, annuentibus fratribus suis et filiis omnibus filiabusque, donavit sponte sua Deo et sanctis ejus martiribus Vincentio atque Laurentio ecclesiam sancti Cornelii, absque omni servicio, et absque omni seculari querela, et ob hoc accepit a fratribus loci XL. solidos denariorum et duos porcos lecticios, tali ratione ut ipse cum uxore sua Emma et anima patris matrisque sue et uxoris sue Guiburgis defuncte et fratres et filii et filie ejus in vita et in morte participes sint omni tempore beneficii et orationum fratrum loci hujus; et talis conventio est ut si quando forte, quod fore non credimus, calumpnia surrexerit, fratribus loci sancti Vincentii de ipsa ecclesia, Johannes et post eum heredes ejus adquietent eam Deo et sanctis ejus martiribus Vincentio et Laurentio, et quietam ab omni calumpnia faciant solutam. Si vero ipsam ecclesiam sancti Cornelii forte ita adquietare nequiverit, convenientia talis est, ut ecclesiam sancti Audoeni de *Monte Busoti* donet pro ea Deo et sanctis martiribus Vincentio et Laurentio. Donum autem hoc posuit Dominus Johannes super altare sancti Vincentii, presentibus et videntibus testibus multis quorum hic conscripta sunt nomina : Dominus Ernaldus episcopus, Raginaldus de *Secusa*, Johannes de *Guirchia*, Gunherius frater ejus, Savaricus filius vicecomitis Radulfi, Willelmus et Robertus filii Hervei de *Doscella*, Fulcodius de *Orta*, et Fulcodius de *Truncheto*, Rogerius de *Scalaris*, Willelmus Passavant, Hugo Lancelinus, Wido Scoriator Villani, Letardus filius Constantini, Raimundus Tanssartanus, Constantinus, Milo, Arduinus, Gaudricus et Rainaldus de *Janua*, Christianus Picotus, Witernus canonicus, Tedoinus, Umbertus, Mainardus canonicus sancti Petri, Lambertus clericus, Lambertus cubicularius episcopi, Odo episcopi clericus, Rogerius de *Coloniis*, Warnerius Burgundus, Rainaldus, Stephanus presbiter, Herbertus et Wauterius filii Fredesendis, Wauterius Bramedener, Andreas, Gaufridus clericus, Hugo filius Widonis Bastardi, Raginaldus de *Bus*, Herbertus filius Johannis de *Guirchia* et fratres ejus, Hugo Wido, Rogerius natus de *Normanna*, Agnes uxor Salomonis de *Fracta Valle*, Fremburgis et Guiburgis sorores eorum, Landricus de *Curcesbat*, Hugo illius nepos, Airardus qui habet uxorem Odonis Borni. Signum Herberti filii Johannis. (Cartulaire de Saint-Vincent, charte 116.)

XXXI

FONDATION DU PRIEURÉ DE SAINT-NICOLAS A SABLÉ, PAR ROBERT DE SABLÉ.

(1067.)

Notum esse omnibus volumus, quod ego Rotbertus de *Sablulio* et uxor mea Hazvisa dedimus sancto Martino Majoris monasterii et monachis ejus ecclesiam Sancti Machuti cum ceteris omnibus ecclesiis ejusdem castri pertinentibus ad predictam ecclesiam canonicalem, ita ut, quando aliquis de canonicis morietur aut monachus fiet, veniant paulatim prebende eorum in potestatem monachorum, donec ablatis illis quatuor canonicis quatuor, pro eis monachos abbas Majoris monasterii ibidem constituat. Dedimus quoque supradictis monachis unam mediaturam terræ cum pratis que ad illam pertinent et exampliationes bosci de Boeria, que erant meæ propriæ. Dedimus etiam illis terram ad burgum faciendum solutam et quietam sine ullis consuetudinibus preter has quas hic memoramus. In die mercati mei quamcumque rem vendiderit homo monachorum, sive in burgo illorum, sive in meo mercato, preter panem et vinum et carnem mortuam, dabit michi inde theloneum. De pane autem vel de vino vel carne mortua si vendiderit ea domi suæ, nichil habebo. Si mercator cursorius fecerit venditionem aut emptionem in burgo monachorum cum homine illorum, habebo ego theloneum de mercatore, illi vero de homine suo nisi in die mercati. Sed si ille mercator fecerit michi aliquam injuriam, vel de ipo theloneo, de quacumque re, non tamen repetam eum in burgo eorum, nec faciam ei quicquam molestie dum in eo manebit. Similiter si homo monachorum fecerit qualecumque forisfactum cuilibet homini, faciet ille homo clamorem inde ad prepositum monachorum, qui si noluerit inde rectum facere, veniet ille ad monachum, per quem si non potuerit rectum consequi, referetur causa ad me. Quod si nec ego potuero impetrare a monacho, ut de homine suo rectum faciat, non tamen faciam ullam vim consistenti in burgo monachorum aut in aliqua re illorum. Extra autem si invenero injuriosum, compellam eum stare ad justitiam. Si vero aliquis homo qui non sit mercator cursorius vendiderit aliquid aut emerit in burgo monachorum aliis diebus preter diem mercati, dabit illis teloneum, non michi. Dedimus quoque supradictis monachis in Losdunensi ecclesiam de Anglario et omnia quæ ego propria habebam pertinentia ad illam ecclesiam. Et quod alius habet in ipsa ecclesia si aliquo modo vel dono vel pretio potuerint adquirere, concedimus nos et filii nostri. Dedimus etiam illis sex arpennos vineæ sitos in Losdunensi et decimum denarium, et decimum porcum pastnagii de Brionensi; et preter hec pastionem ad quingentos porcos in perpetuum. Hanc elemosinam fecimus ego

et uxor mea pro animabus nostris et pro anima comitis Gaufredi, et pro animabus parentorum nostrorum et filiorum nostrorum ac filiarum, et pro anima Gaufredi fratris Hazvisæ uxoris meæ, et pro animabus fratrum meorum Hamrici et Guidonis.

Et ut hæc elemosyna, pro qua perpetuam querimus mercedem, ipsa quoque perpetua et inviolabilis permaneret, fecimus eam confirmari auctoritate Philippi, regis Francorum, dum esset ipse rex in obsidione Castelli Calvi montis, et Balduini, cognati ipsius regis, filii comitis Flandriæ, et comitis Gauzfredi, de cujus casamento erat, et uxoris ejus nomine Julittæ, et fratris ejus Fulconis. Testes de auctoramento regis : Bartholomeus archiepiscopus Turonensis, Gauzfridus episcopus Parisiacensis, Adhericus episcopus Aurelianensis, Ivo episcopus Sagiensis, Baldricus equilibrator regis, Ingenulfus magister pincerna, Radulfus dapifer, Walerannus camerarius, Fulco filius Gervisi et Gervisus frater ejus, Rotbertus Gifart. Petrus cancellarius subscripsit. Eustachius firmavit capellanus, Gaufridus capellanus similiter firmavit.



Sigillum Gaufredi comitis Andegavensis. — *Signv Philippi regis.* — *Signv Balduini comitis Flandriæ.*

Signum Philippi gloriosissimi regis.

Data VII iduum augustarum, anno VIII. Philippi gloriosissimi regis. Actum apud castellum Calvi montis in Dei nomine feliciter. Eustachius notarius ad vicem Balduini recognovit et (subscripsit) indictione V.

Anno ab incarnatione Domini millesimo LXVII. (Charte originale conservée aux Archives d'Indre-et-Loire.)

XXXV

GUILLAUME LE CONQUÉRANT OBLIGE LE CHAPITRE DE SAINT-PIERRE-DE-LA-COUR A INFÉODER LE MONT-GREFFIER A RICHARD, PANETIER DE CE PRINCE.

(*Vers* 1085.)

Tempore Guillelmi Anglorum regis, eodem rege præcipiente, dedit Normannus Ribolla, tunc prefectus et decanus ecclesie *sancti Petri* (*de Curia*), Richardo Pannetario feudum de *Monte Grifferi* (1); et proinde

(1) Mont-Greffier.

fecit ei Richardus homagium, tali conditione ut predictus Richardus et heredes sui istud facerent homagium cum uno equo per unum mensem, aut inserviret decano vel preposito, seu communi capitulo, sive in Anglia, sive in Normannia, vel in aliis locis ubi Ecclesie necesse fuerit. Debet Richardus, cum ad Pascha venit, unum de cereis reficere, illum scilicet qui die sabbati Paschæ debet benedici. Debet etiam tam magnum facere, quod sit decem librarum. Preterea, si necesse sit, pro rebus ecclesiæ et pro capitulo duellum committere debet aut pugilem querere qui pro eo pugnat. Hoc factum est in presentia Guillelmi, Anglorum regis, tempore Hoelli epi, anno quo mortuus est vir venerabilis Arnaldus epus. Hoc vidit Hugo de Cadurcis, Patricius, Guido Harengot, Johannes Voteri, Hubertus Ribola, Angebaldus cantor B. Petri..... (Copie aux Archives de la Sarthe.)

XXXVI

ACCORD ENTRE LE CHAPITRE DE SAINT-PIERRE-DE-LA-COUR ET LES OFFICIERS DU COMTE DU MAINE, TOUCHANT LES SÉPULTURES.

(*Fin du* XIe *siècle.*)

Tempore Heliæ comitis et Roberti Grossi, cantoris *beati Petri de Curia*, facta est ingens contentio inter canonicos beati Petri et servientes comitis de processione ad mortuos suos sepeliendos. Dicebant enim servientes quod canonici debeant ire ad omnes progenies tum familiare, videlicet ad totam familiam magistri panetarii, ad totam familiam magistri pincernæ, ad totam familiam magistri coci. Canonici autem ex parte altera hec negantes sacramento probaverunt, scilicet Radulphus Suduses, Droco Trassel, non quod talis erat Ecclesie consuetudo, quod ire non debebant ad eos sepeliendos, nisi ad hos prescriptos tres magistros famulos et ad eorum uxores et filios et filias. Et si forte exierint de domo horum trium magistrorum servientium, seu matrimonio, seu aliqua alia causa, et alienaverint se ab omnibus patrum predictorum, non eis processionem deberi; et sic res scripta est. Hoc audierunt Patricius de Cadurcis, Hugo filius Guidonis..., et totum capitulum, et plures alii. (Copie aux Archives de la Sarthe.)

XXXVII

HUGUES ET PATRICE DE CHAOURCES FONT DES DONS CONSIDÉRABLES A L'ABBAYE DE LA COUTURE, ENTRE AUTRES DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN DU BOURGNEUF.

(1085-1097.)

Notificari litteris ad memoriam futurorum dignum ac utile est, ut audiatur et sciatur quod Fulco filius Hunaldi, pro remedio sue anime, parentum quoque suorum, tam vivorum quam mortuorum, uxorisque sue, dedit Deo et S. Petro de Cultura et monachis ejus medietatem cimiterii S. Martini *Novi vici* cum omnibus consuetudinibus ejus, et campum de Beata, et duas olcas, unam subtus furnum et alteram ad campum Porcarii, et aream ad faciendum molendinum; et postquam factum fuerit, monachi habeant quartam partem; molnarium cum communi consilio mittent, et fiduciam quam sibi faciet, faciet et monachis; quod si forisfecerit, simul illum distringent; et si emendaverit, et aliquid acceptum fuerit, monachi suam quartam partem accipient. Arripennum etiam prati dedit, indeque habuit XII solidos, et uxor illius septem, et pro molendino habuit duos modios annone. Hoc donum Patricius de *Cadurcis*, de quo tenebat supradictus Fulco, deditque idem Patricius monachis ecclesiam S. Martini *Novi vici*, incensam et desolatam, et primitias et sepulturam, et omnem offerturam. Aream quoque Guillelmi, filii Frotburgis, cum omnibus consuetudinibus dedit, tali modo ut ipse teneret de monachis sicut tenebat ab ipso. Hoc donum in capitulo nostro factum est, istis videntibus et audientibus, Joffrido de *Monte Porcherii*, Hugone de *Lavalle*, Joffrido de *Detorinniaco*, Martino vicario, Fulcoio de *Tussiaco*, Guillelmo vicario, Roberto filio Aviti, Warino de *Tania*, qui erat cum Fulcone. Nostri homines, Herbertus presbyter, Hugo Aunilarius, Theodericus de *Brullone*, Robertus vicarius, et multi alii. — Et sciatur quod supradictus Fulco ad mortem suam effectus noster monachus, dedit nobis unam masuram terre quam excolebat Gauterius Molnarius, et unum arripennum prati, et terram que ad sinistram partem vie que ducit ad Cenomanicam urbem, que sua erat, excepta terra Garenioti et Normendelli, et concessit ut eam statim haberemus. Dimisit quoque nobis alteram medietatem cimiterii S. Martini *Novi vici*, quam post mortem uxoris sue haberemus; nam antea dedit aliam medietatem et molendinum de quo nobis dederat quartam partem; totum nobis concessit post mortem uxoris sue habendum, et insuper totam suam terram que erat de fevo Patricii de *Cadurcis*, post mortem uxoris sue, tali conventione ut ad mortem suam eadem uxor ejus a nobis apportaretur, et honorifice sepeliretur. Testes qui hoc audierunt et viderunt : Johelus abbas, qui dedit benedictionem, monachi

Letardus monachus. Joffridus Callidus, Garnerius filius Horvei, Joffridus cognomine Gaudinus, Durandus Faber, Ebrardus, Landricus de *Quinciniaco*, Trotmundus clericus, Ebrardus consanguineus supradicti Fulconis, quem idem Fulco vocavit ante se et osculatus est eum sub nomine vere fidei, ut si aliquis beneficium ejus calumniando impedire vellet, ipse pro eo desuaderet. Hoc donum annuit Patricius de *Cadurcis* dominus ejus, quem Joffridus Callidus adduxit de *Lavalle Guidonis* hujus rei causa. (*Compendium historiæ abbatiæ Culturæ.*)

XXXVIII

FONDATION DU PRIEURÉ DE SAINT-CORNEILLE DE TENNIE EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE LA COUTURE.

(1085-1097.)

Omnis anima que in hoc momentaneo seculo assumpto corpore vivit, inter originale peccatum multis iniquitatibus fruitur, teste Scriptura que ait : nemo mundus a sorde, nec infans cujus est diei unius vita super terram. Quapropter multas patitur adversitates, inimicorum persecutiones, corporum infirmitates, Domino taliter perhibente languido : Vade et noli peccare, ne deterius contingat. Ego igitur Hubertus Ribola, me pro meis facinoribus diu vexatum facinore carceris regis Anglorum recognoscens, ne deterius mihi contingat, preterita mala corrigens, futura pro meo posse devitans, votum quod ego et uxor mea Gersendis in carcere voveramus, annuente Deo meo, adimplere volumus. Consilio itaque et assensu domini Hoelli, episcopi Cenomanensis, damus Deo et S. Petro Culture et monachis inibi degentibus ecclesiam S. Cornelii de *Tanneia* cum omnibus rebus ad ecclesiam pertinentibus, scilicet presbyterio, cimiterio, decimis, primitiis, oblationibus, pro remedio anime mee uxorisque mee Gersendis, animarumque filiorum meorum, scilicet Huberti, Fulgonis, Hugonis, Joffridi, ac filiarum, necnon omnium parentum nostrorum, filiis meis supradictis ac filiabus annuentibus. Guarinus quoque, filius Garini de *Tanneia*, annuit hoc donum pro Dei amore et pro anima patris sui Guarini, qui quondam S. Petro Culture ejusque monachis predictam ecclesiam dederat, ita ut post mortem suam haberent, annuentibus filiis suis Guarino et Guillelmo, indeque donum per Letardum cognatum suum super altare S. Petri Culture misit, pro quo octricitatione idem Guarinus filius Guarini a me et uxore mea Gersende quadraginta solidos denariorum recepit, me preterea unoquoque anno sibi persolvente censum xx solidorum, eo quod jam dicta ecclesia de fevo suo erat, quod a me tenebat. Fulco quoque clericus, avunculus Guarini, supradictam ecclesiam monachis annuit, et Gersende uxore mea denariorum sexaginta solidos recipiente, dedimus et in perpetuam elecmosynam concessimus omnes decimas quas in *Campania* habebamus et in bosco nostro qui appellatur

de *Veigron*, qui est ultra alveum Veigrie, dedimus et concessimus monachis ita libere et quiete possidendum sicut ego prius possidebam ; quidquid necessarium fuerit usibus monachorum eadem in ecclesia S. Cornelii degentium excepto dare et vendere. Joffridus vero nepos meus annuit hec omnia. Testes sunt qui hec audierunt et viderunt : Guillelmus de *Tusseio*, Vincentius Berengarii, Hugo Guidonis, Nitardus Harangot, Thebaudus Hubaudi, Hubertus de *Cheureio*, Gumbertus de *Tanneia*, Johannes Sorigius Garini, Frogerius de *Puteis*, Vincentius de *Alaor*, etc. Et ut hec omnia firmius et certius haberentur sigilli domni Hoelli, episcopi Cenomanensis, testimonio corroborari fecimus, etc.

Quia inter cetera salutis opera præcellit charitas, que nunquam excidit, que Altissimo venit in gratiam, de rebus transitoriis, quas nonnisi peccando possidemus, eterna acquirentes, in celestibus thesaurizare debemus, admonente Scriptura que ait : thesaurizate vobis thesauros in celo. Ego igitur Helias, comes Cenomanensis, votum Huberti Ribole approbavi ; etiam omnibus fidelibus patefieri volui, quod ipse diu vexatus afflictione carceris regis Anglorum cum uxore sua Garsende in carcere vovens, Deo annuente, postea adimplevit, consilio etiam meo et assensu, necnon et sancta ammonitione domni Hoelli, Cenomanensis episcopi, predictus Hubertus dedit Deo et S. Petro Culture et monachis ibi degentibus ecclesiam S. Cornelii de *Tanneia* cum omnibus rebus ad ecclesiam pertinentibus, scilicet presbyterio, cimiterio, decimis, primitiis, oblationibus, pro remedio anime sue uxorisque sue Garsendis animarumque filiorum suorum, scilicet Huberti, Fulconis, etc. Testes sunt qui audierunt et hec viderunt : Gaufridus decanus, Hildebertus archidiaconus, Fulquerius, Gradulphus, Josbertus Fulconis Gaudri. De laicis Herbertus de *Sensa*, Paganus de *Monte*, Herbertus de *Gerchia*, etc. (*Compendium historiæ abbatiæ Culturæ.*)

XXXIX

FONDATION DU PRIEURÉ DE SAINT-DÉSIRÉ DE CHAMPAGNÉ EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT.

(*Vers* 1096.)

Ego Jaguelinus sanctis martyribus Vincentio atque Laurentio eisque servientibus monachis, sancti Desiderii ecclesiam de *Campaniaco* a me adquisitam a quodam milite meo vocato Widone, donavi, et omnia ad eamdem ecclesiam pertinentia libenter concessi, excepta medietate decime, quam predictus miles Wido paupertate districtus sibi retinuit; quod videlicet ideo feci, quatenus Hugo et frater meus qui monachus supradictorum martirum fuerat, causa cujus hoc maxime feci, ut audire mereremur illud dominicum : Euge serve bone et fidelis, etc. ; et ut

hoc donum in futuro maneret, IV libras Cenomannicæ monete imputando caritati michi dederunt ; cujus rei sunt testes Hildreicus de Rioles, Warinus Pelliparius, Rogerius cocus, Gifardus, Willelmus Cloet, Osbertus Pelletarius, Pulcha dies, Ebrardus famulus. (Cartulaire de Saint-Vincent, à la Bibliothèque Impériale, nº 5444.)

XL

AUGMENTATION DU PRIEURÉ DE SAINT-DÉSIRÉ DE CHAMPAGNÉ.

(*Vers* 1097.)

De Ernulfo etiam de *Campaniaco* emit Harduinus quamdam decimam VII solidos, quam nobis annuit isdem Ernulfus et Hugo de *Cadulciis*, de quo eam tenebat, sicut vidit Patricius de *Valle Widonis*. Dedit nobis isdem Ernulfus unum arpennum terre et unum ortum juxta crucem pro beneficio loci istius. De Ildeberto quoque emit unum arpennum terre X solidos. Predictus igitur Harduinus, quando venit ad ordinem monachicum, dedit Deo et sanctis martiribus Vincentio et Laurentio quamdam decimam vini quam emerat de Viventio de *Alvor* et de Radulfo filio ejus, pro qua dedit eis unum equum valentem LX solidos. Hanc ergo decimam et tertiam partem omnium decimarum quas tenebat de patre suo dedit nobis isdem Harduinus, et pater suus Fulcoius et frater ejus Gausbertus et omnes alii fratres annuerunt. Dedit nobis etiam unum arpennum vinee de fevo Augerii filii Roberti, de quo isdem Augerius dedit nobis censum pro anima patris sui et sua, quando *Jerusalem* perrexit. Fulcoius etiam pater Harduini quando ad ordinem nostrum venit, dedit nobis olcam ante portam ecclesie ad burgum faciendum, atque terram ad dimidium modium et spinam pediculosam, nec non et aquam ad unum piscatorem in Sauge. Wido quoque de *Alvor* dimisit nobis ad obitum suum terras quas emerat frater suus Hugo, et dimidium arpennum vinee apud *Luciacum* unum molendinum. Has vero omnes res et quascumque in fevo *Secuse* in predicta parochia adquisivimus, annuit Herbertus de *Secusa*, et uxor ejus Eremburgis, et filius ejus Milo et filia sua Hersendis in infirmitate qua obiit in domo lapidea in eodem castro *Secuse* ; et ob hoc fecit sibi Rannulfus abbas C missas cantari, quas eidem per suum bacculum pastoralem vadiavit, per quam etiam annuitionem de manu ipsius Herberti filiique ipsius Milonis accepit, sicut viderunt testes subscripti : Eremburgis uxor ejus, Hersendis filia ejus, Elisabeth nonna neptis ejus, Hugo filius Theobaudi, Ivo de Franceriis, Drogo filius Mainardi, Raimundus de Curia, Raimundus filius Morini, Rannulfus abbas, Harduinus monachus de *Campaniaco*, Richardus famulus, Vitalis clericus de *Tufiaco*. (Cartulaire de Saint-Vincent, charte 138.)

XLI

DON DE GAUTIER CAVALLO EN FAVEUR DE L'AUMÔNERIE DE L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT.

(*Vers* 1085.)

Notum sit quod ego Gauterius Cavallo, per assensum domini mei Alberici de *Miletia*, de cujus beneficio ego tenebam, nec non uxoris mee Mazeline cum filio meo Willelmo, quod idem fecit consobrinus meus Albericus, dedi Deo sanctoque Vincentio, et specialiter pauperibus illius ecclesie, pratum quoddam, pro salute anime mee et omnium parentorum meorum, pro quo a curatore illorum pauperum nomine Roberto pro caritate XXXIII solidos accepi. Testes hujus rei sunt : domnus abbas Rannulfus, Albericus prior et omnes monachi totius congregationis, Odo Salvatus, Hugo presbyter, Hamelinus miles, Rogerius pistor, Walterius filius Haimonis, Herveus. Data sunt hec XVIII kal. julii, regnante Helia comite et Hoello episcopo. Census autem hujus prati videlicet VI denarii redduntur in festo sancti Johannis Baptiste. (Cartulaire de Saint-Vincent, charte 94.)

XLII

GUILLAUME LE CONQUÉRANT CONFIRME UN DON FAIT A L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT.

(Vers 1083.)

Eo tempore quo Willelmus rex Anglorum cum Fulcone Andegavensi comite juxta castellum *Vallium* tremam accepit, venit Hugo Viator ante regem Anglie in camera Hoelli decani, et ibi ex precepto regis dixit se ea conditione emisse domos et vineas quas inter sanctum Vincentium et turrem habebat, quod post exitum suum de seculo sanctus Vincentius et monachi ejus quietas eas habeant et similiter eas teneant sicut illi tenuerant, a quibus ipse ex consensu monachorum emerat, quod donum rex confirmando annuit, ita ut predictus Hugo ea que sancto Vincentio dederat ulterius nec forisfacere, nec dare posset, nec vendere , sed prescripta conditio inconvulsa sancto Vincentio ejusque monachis servaretur; unde rex Willelmus abbatem Willelmum vice omnium monachorum de assensu hujus doni per quemdam baculum investivit, videntibus subscriptis hominibus : Gausfrido Constantiniensi episcopo , Rogerio comite, Widone de *Oilleio* , Hoello decano et Angerio monacho. (Cartulaire de Saint-Vincent, charte 99.)

XLIII

PROCÈS ENTRE LES MOINES DE SAINT-VINCENT ET HERBERT DE LA GUIERCHE.

(1090.)

Sequenti itidem tempore, Rannulfo abbate Ecclesiam gubernante, eo anno quo Longobardus cenomanicum comitatum Helie comiti vendidit et recessit, cepit jam dictus Herbertus monachos infestare, dicens se in elemosina suum pauperem secundum suam voluntatem mittere, contradicentibus monachis, tandem ad concordiam venerunt, et dedit sibi abbas suum mulum quem adamaverat, nomine Barbinum, tali tenore ut omnes querelas dimitteret, et loco et fratribus omnino fidelis existeret. Actum in capitulo sancti Vincentii, postquam Hoellus episcopus et predictus abbas de exilio ubi Longobardus eos exulaverat, redierunt, quem etiam mulum Guherio avunculo suo pro quo ipsum petierat predictus Herbertus dedit. (Cartulaire de Saint-Vincent, charte 118.)

XLIV

GERSENDE, FEMME DE HUBERT RIBOLE, FAIT DON A L'ABBAYE DE SAINT-AUBIN D'ANGERS DE L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE-LE-RÉITÉRÉ AU MANS.

(1087-1099.)

Scire volumus posteros nostros quod Guillelmus, Ribola cognominatus, donavit Deo et sancto Albino et abbati Girardo, pro anima sua, medietatem unius ecclesie apud Cenomannem, sic solidam et quietam sicut ipse habebat. Nominatur autem ipsa ecclesia sanctus Petrus Interratus. Garsendis quoque, uxor Huberti Ribole, donavit et ipsa Deo et sancto Albino, pro anima viri sui et sua ac filiorum suorum, alteram medietatem predicte ecclesie, totam ex integro sicut ipsa habebat. Concessit quoque monachis sancti Albini quicquid de fevo suo, dono vel emptione, adquirerent. Annuit hec Gaufridus filius ejus, qui cum matre sua accepit ab abbate Girardo societatem et beneficium loci beati Albini, in capitulo ejusdem sancti, promittente tunc predicta matrona quod duos filios suos, qui aberant, hec faceret concedere. Actum hoc fuit apud Andegavem in capitulo beati Albini, die festivitatis sancti Benedicti abbatis in Marcio, post vesperas. Huic donationi interfuerunt : Gaufidus Mulot, Petrus *de Campo Caprario*, Rainaldus filius Rotberti mariscalli ; de famulis monachorum : Warinus cellarius, Samazollus, Hatto

cellalarius, Archembaldus Quatrebas, Hubertus *de Pavea*, Guillelmus Partenais. (Cartulaire de Saint-Aubin, aux Archives de Maine-et-Loire, fol. 20, r.)

XLV

BULLE PAR LAQUELLE URBAIN II CONFIRME LES POSSESSIONS DE L'ABBAYE DE SAINT-AUBIN DANS LE DIOCÈSE DU MANS.

(14 avril 1077.)

Urbanus episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Gerardo Andecavensis monasterii abbati, quod in honore S. Albini constructum est, ejusque successoribus regulariter substituendis in perpetuum.

Pie postulatio voluntatis effectu debet prosequente compleri, quatinus et devotionis sinceritas laudabiliter enitescat et utilitas postulata vires indubitanter assumat. Quia igitur dilectio tua, ad Sedis Apostolice portum confugiens, ejus tuitionem devotione debita requisivit, nos supplicationi tue clementer annuimus, et beati Albini monasterium, cui Deo auctore presides, cum universis ad ipsum pertinentibus, sub tutelam Apostolice Sedis excipimus. Statuimus enim ut quecumque bona idem monasterium juste in presenti possidet, sive in futurum, concessione Pontificum, liberalitate principum vel oblatione fidelium, juste atque canonice poterit adipisci, firma tibi tuisque successoribus et illibata permaneant; in quibus hec propriis nominibus duximus exprimenda.

In Andecavensi episcopatu : Insulam que dicitur Montis, Piscatoriam de Sorgiis; et villas has : S. Johannis desuper Ligeri, Chiriacum, Calgiacum, Alodos, Segniacum, Clementiniacum, Campaniacum, Sagiacum, Landriacum, Balaiacum, Prunarium, Legion, Monsterolum, Campigniacum, Pintiacum cum bosco de Malespinet, Castellicium, Basilgias, Lusdum, Valles, Brionum, Cartiniacum, Peregrinam, Nitmerlam, Villa canis, Campum Boscerium, Verneil, Sarmagias, et Fixiam, Guitiacum, Comborniacum, Artisiacum. In episcopatu Cenomanensi : *Colonias*, *S. Gallum, Basilgiam, Luciacum, Malicornant, S. Petrum de Ulmis, S. Mariam de Migrone, Locanai.* In Redonensi : Calumnam, Cellulam (la celle Guerchoise). In Pictavensi : Maironum. In Namnetensi : Salliacum, S. Oportunam, S. Beron, Johannem juxta S. Nazarium, cum universis pertinenciis et appendiciis eorum.

Decernimus igitur, ut nulli omnino hominum liceat idem monasterium temere perturbare, aut ejus possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere, vel temerariis vexationibus fatigare; sed omnia integra conserventur, eorum pro quorum sustentatione, et gubernatione concessa sunt usibus omnimodis profutura, salvo jure et canonica obedientia Andecavensis episcopi. Obeunte te, nunc ejus loci abbate, vel tuorum quolibet

successorum, nullus ibi qualibet subreptionis astutia seu violentia preponatur, nisi quem fratres communi consensu, vel fratrum pars consilii sanioris, secundum Dei timorem et beati Benedicti regulam, elegerint. Electus autem, secundum antiquam monasterii vestri consuetudinem, ab Andecavensi episcopo consecretur. Sepulturam quoque ejusdem loci liberam esse censemus : ut eorum qui illic sepeliri deliberaverint, devotioni et extremæ voluntati, nisi forte excommunicati sint, nullus obsistat.

Si qua sane ecclesiastica secularisve persona, hanc nostræ constitutionis paginam sciens, contra eam venire temptaverit, secundo tertiove commonita, si non satisfactione congrua emendaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reamque se divino judicio existere de perpetua iniquitate cognoscat, et a sacratissimo Corpore et Sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri Jesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine districte ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco justa servantibus sit pax Domini nostri Jesu Christi : quatenus et hic fructum bone actionis percipiant et apud districtum judicem premia eterne pacis inveniant. Amen, amen, amen.

Legimus

a	Scs Petrus	Scs Paulus	a
m	Urba PP.	nus II.	m

Firmavimus.

Datum Santonis, per manum Johannis S. Romanæ Ecclesiæ diaconi cardinalis, XVIII° kalendas maii, indictione IV^{a}, anno Dominicæ Incarnationis MXCVII°, Pontificatus autem domini Urbani Secundi Papæ IX°. (Archives de Maine-et-Loire.)

XLVI

FONDATION DU PRIEURÉ DE SAINT-GAULT EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE SAINT-AUBIN D'ANGERS.

(1087.)

Ne forte tempore aliquo prosperitatis vel adversitatis malevolorum stimulata invidia calumniandi excitet insidias, muneris quod Fulcoius Bonellus Deo et S. Albino, pro peccatorum suorum indulgentia, obtulit, hanc posteris nostris velut memoriam et contra adversariorum omnium

calliditates munimen firmissimum relinquimus chartulam. Cognoscant igitur omnes quod Fulcoius Bonellus, pro animæ remedio, ecclesiam sancti Galli, cum toto burgo et cemeterio, sepultura, decima, sacrilegii medietate (altera enim episcopi Cenomanensis est) pasnagio, sanguinis vel alicujus forsfacti duabus partibus (tertiam enim Marese, Viviani amita, habet) medietatem etiam cujusdam molendini, cujus altera medietas Roberti Crassi est, si non ante mortem, post mortem suam. Hec omnia que supra Deo et S. Albino donavit, et quidem adeo ut nec presbiter in ecclesia esse, nec villanus in burgo habitare audeat, nisi cui monachi concesserunt. Excepto quod ipse Fulcoius et Gaufridus Billonius, ipsis monachis concedentibus, domum unam sibi edificaverunt, et cum alter obierit, partem suam alteri relinquet; post mortem autem utriusque et hanc habebunt, et sic cuncta integre possidebunt. Et huic dono alacriter consensit uxor sua Agnes, etc. Actum Andegavis in capitulo S. Albini, anno ab Incarnatione Domini MLXXXVII, in presentia domni Girardi abbatis, anno ordinationis suæ sexto.

Hoc item notum fieri volumus tam futuris quam presentibus, quod costumas de suis hominibus jamdudum concessas, quas monialibus sancte Marie de Avenariis dominus Guido uxorque ejus Cecilia injuste abstulerant, rursus omnino et in perpetuum concesserunt. Unde ad hujus concessionis firmatum ipse Guido quatuor libras ejusque uxor viginti libras solidorum habuerunt. Quod isti infrascripti testificantur Guiardus (Girardus?) prior sancti Martini, Sylvester de Voluta, Johannes de Meral, Ivo Rogerius, Lothes Ramerii, Hubertus Tetbaudi pelliparii, Garsilius de Bunou, Albericus vicarius ejusque frater Fulcoius, Normannus de Montiniaco, Tetbaudus prepositus, Tetbaudus Ruffus, Aventinus de Ribello, Popardus Molendinarius, Haimericus pistor, Milesendis prior ejusdem loci. Adelaidis scriba hujus scripto. (Copie faite par D. Thareau, aux Archives de Maine-et-Loire.)

XLVII

L'ÉVÊQUE HOEL FAIT REFUSER LES SACREMENTS A FOULQUES FISSARD, QUI RETENAIT UNE PARTIE DE L'ÉGLISE DE MALICORNE APPARTENANT A SAINT-AUBIN.

(1095.)

Miles quidam, Fulcoius Fissardus nomine, habebat partem quamdam in ecclesia de Malicornant, et hic aliquando infirmatus est apud castrum Setusiam; quam ob causam cum a presbitero ville illius, Gaufrido nomine, penitentiam et viaticum postularet, indicavit ei presbiter non posse eum recipi ad sacramenta Ecclesiæ, quoniam, cum laicus esset, in oblationibus ecclesiasticis portionem possideret. Et quidem tum Papa

Urbanus super hujusmodi homines recentem dederat excommunicationem. Quod ille cum audisset, rogavit ad se venire Robertum monachum sancti Albini, qui prior erat apud Malicornant, qui cum venisset, reliquit Fulcoius in manu ejus Deo et sancto Albino quicquid in ecclesia de Malicornant possidebat. At postquam convaluit de infirmitate, fecit irritum donum suum, et resumpsit quicquid dimiserat; et displicuit hoc vehementer amicis ejus, et persuaserunt illi viam boni consilii, et adquievit eis; et reddidit et confirmavit in manu ejusdem Rotberti monachi quicquid prius dederat Deo et sancto Albino; et tulit donum super altare ejusdem ecclesie, que constructa est in honorem Dei et sancti Silvestri; et concesserunt hoc uxor ejus Maria et Basilius nepos ejus; et quia bono animo hoc fecerunt, dedit idem monachus ipsi Fulcoio VI libras denariorum Cenomanensium, et uxori ejus X solidos ejusdem monete, et nepoti ejus Basilio bliandum (*sic*) fustaneum. Testes sunt monachi, Hugo Mansellus, Rotbertus, prior loci, Silvester; et cum eis Odo Asinarius, Frotmundus ante natus, Gualterius Gobrant, Gaufridus Hoel, Fulcheriolus famulus monachorum, Rainaldus Braconarius, et alii multi. (Cartulaire de Saint-Aubin, fol. 102, v.)

XLVIII

LE PRÊTRE GEOFFROY DE MOREIO, EN SE FAISANT MOINE A L'ABBAYE DE SAINT-NICOLAS D'ANGERS, AUGMENTE LES REVENUS DES PRIEURÉS DE SAINT-LÉONARD ET DE NOTRE-DAME DE FRESNAY-LE-VICOMTE.

(Peu avant l'an 1100.)

Scribimus ad notitiam presentium et futurorum, quod quidam sacerdos, nomine Gaufridus de Moreio, monachus noster deveniens, totam decimam suam panis et vini que est ad Fontem-Bafisse in feodo nostro, sicut ipse possederat, nobis in perpetuum possidendam dedit, et duas partes decime Curbe. Hoc concesserunt Paganus nepos ejus, et Paganus frater ejus, et Thomas et Gauterius nepotes ejus. Hoc viderunt : Euvrardus prior, et Philippus et Godefredus monachi, Rotgerius vivens-armis, Girardus Guillot, Paganus Minterius, Herbertus et Belardus capellani, Gaufridus Bocel, Guillelmus Bocel, Radulphus armiger, Adam et de Doe prepositus. (Copie du commencement du XIIe siècle, aux Archives de Maine-et-Loire.)

XLIX

UN NOMMÉ NORMAND REND LA PRÉVOTÉ QUE SES ANCÊTRES AVAIENT USURPÉE SUR LES TERRES DU CHAPITRE DE SAINT-PIERRE-DE-LA-COUR.

(1097.)

Notum fieri volumus tam presentibus quam futuris dominum Urbanum Papam, bone memorie virum..... ut Sepulcri viam predicaret, Cenomannum advenisse. Tunc temporis vero Nortmannus prefecturam per totam terram *beati Petri* hereditarie possidebat, qui suum et antecessorum suorum redimens peccata, consilio vero Pape et Hoelli, Cenomanensis episcopi, quod ipse et antecessores sui violenter tenuerant, et in quo ipse successerat, monitu et predicatione domini Urbani Pape, in ejus presentia et comitis Helie, et coram omnibus ibi adstantibus, omnino dimisit et super altare B. Petri dimissionem illam obtulit. Hoc viderunt et audierunt Ildebertus archidiaconus, Gofridus Buco, decanus Ecclesiæ B. Juliani, etc. Enjobertus cantor, Liseius canonicus, Arnaldus sacrista, et plures alii. Item, comes Helias, Paganus de *Monte Dublelli*, Hamelinus de *Altanosia*, Patricius *de Cadurcis*, Fulco Ribola, Guillelmus Ribola, Hugo filius Guidonis, etc. (Copie aux Archives de la Sarthe.)

L, LI et LII

JOSCELIN LE MAIRE RESTITUE AU CHAPITRE DE SAINT-PIERRE-DE-LA-COUR L'ÉGLISE DE SAINT-DENYS DE CORMES.

(1097.)

Tempore Urbani Papæ et Hoelli, Cenom. epī., Longobardo dn̄o Cenom., et Bernardo Feritatis dño, et Aimata uxore sua vivente, Joscelinus Major, anime sue remedium querens, ad Hoellum venit episcopum, et confessus est se graviter peccasse, quoniam Hugo frater suus consilio suo injuste ecclesiam sancti Dionysii de *Cordmis* tenuerat. Illius ergo peccati, mortuo Hugone, Joscelinus remissionem et absolutionem querens, cognovit fratrem suum illam ecclesiam injuste tenuisse, et ut absolutionem ipse et fratres ejus..... pepigit se et heredes suos in ecclesia illa nihil amplius reclamaturos, episcopumque rogavit quatenus omnes illos excommunicaret qui jure hereditario aliquid in ecclesia illa reclamarent. Et hoc facto Joscelinus Angebaldum, cantorem sancti Petri, et commune capitulum imploravit, quatenus amore Dei et precibus Hoelli

episcopi sacerdotum illius ecclesie Huberto filio suo concederent; et concesserunt. Postea vero dum Urbanus Papa predicaret viam Jerusalem, et causa illius predicationis ad istas partes venisset, omnia illa que diximus de ecclesia supradicta in presentia domni Pape sunt recitata, et ejus auctoritate et testimonio, concedente Joscelino, sunt confirmata. Littere etiam hujus rei chirographo insignite facte sunt capitulo communes et Huberto Joscelini filio, testibus Ildeberto archidiacono, et Gaufrido illius ecclesie decano, etc. (Copie aux Archives de la Sarthe.)

Nous supprimons les nos LI et LII, qui ne sont que des répétitions.

LIII

VIDIMUS DE LA CHARTE DE FONDATION DE L'ABBAYE D'ESTIVAL EN CHARNIE. PAR RAOUL DE BEAUMONT, EN L'ANNÉE 1109.

A tous — Loys, fils du roi d'Acres, chevalier, vicomte de Beaumont, et Agnès sa femme, vicomtesse et hoir de ladite vicomté. — Le samedi après la Saint-Clément 1285, avec les religieuses de Notre-Dame d'Estival en Charnie avons vu et fait lire mot à mot quatre paires de lettres scellées des sceaux des nobles hommes et de bonne récordation, savoir : la 1re de Raoul fondateur desdites religieuses et de leur moustier, et les autres de Richard et Raoul nos prédecesseurs et jadis en leur temps vicomtes de Beaumont, en ces mots :

Omnibus presentibus et posteris presentem paginam inspecturis et audituris Radulfus, vicecomes et dominus Bellimontis, salutem in auctore salutis. Ne vero malicia seu cupiditas subsequencium successorum beneficia et eleemosynas, franchisias et libertates Deo et sancte Matri Ecclesie benigne et pie dedicatas retinere, subtrahere, minuereve possint in posterum vel auferre, presentem cartulam in hanc publicam formam, anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo nono, regnante Ludovico in Francia, Rad., archiepiscopo Turronensi, Hildeberto, episcopo Cenomanensi, Fulcone comite Cenomanicam civitatem et suas alias civitates magnanimiter dominante, ad rerum gestarum memoriam conscribi (*sic*) et fieri dignum duxi, animadvertens hominis principium materiale totum nichil ei proprium, cum ad ejus occasum cesset possessio rerum (nudus ex ventro matris egressus, et nudus revertar illuc); perpendens dare pauperibus habere thesaurum in celis, et qui collocat thesaurum in terra non habet quid speret in celo, et quia non sunt bona hominis que secum deferre non potest, et dives cum dormierit nichil secum affert, sed solum elemosina magna est fiducia coram Deo facienti eam, et sola misericordia comes est defunctorum. Idcirco mercede ratus, amore Dei et pro mee et antecessorum successorumque meorum omnium animarum remedio et salute, magne sanctitatis viro

famulo Dei Adelermo clara stirpe nato, sed sacris virtutibus clariori et moribus insignito; attendens que in carne sunt Deo placere non possunt, qui proprii corporis duro freno suam domabat, vigiliis et orationibus assidue vigilans, die ac nocte exequium Deo sedulum exhibebat, et quia Deus nesciens abesse suis, in silva mea de Carneta ad locum qui dicitur sancti Nicholai destinavit ipsum Dei virum, ubi per plures annos et dies in Dei servicio diutissime laboravit, ad quem Spiritus Sancti gracia tractus, qui ubi vult spirat, gavisus veni, pro meis excessibus veniam per ipsum ad Dominum petiturus, quem cum sanctis Angelis sermocinantem inveniens, petens mederi malis, propitius exaudivit; cupiens etiam divinum cultum, prout decet quemlibet orthodoxum, Christo augmentari; eidem viro Dei et eis qui sibi successerint dictum sancti Nicholai locum in puram et perpetuam eleemosinam, francam et admortisatam assignavi, dedi et concessi, cum pratis, terris, sepibus, arboribus et clausuris, cum fundo, dominio, juridictione et districtu, ad sui et suorum successorum voluntatem de cetero faciendam, ac etiam decimam lucri et emolumenti proprii mei molendini sanctæ Suzannæ et furni, ab eodem Dei viro et ejus successoribus et habitatoribus et agricultoribus ibidem, suum proprium fragium et usagium in dicta mea silva et aliis omnibus nemoribus circumstantibus, prout de longitudine et latitudine extenduntur, usque ad aquam fluentem de *Arva*, ad vivum et mortuum, ad omnes et quaslibet arbores, cujuscumque nature existant, uno loco vel diversis, ubi et quanto, et totiens quotiens maluerint, sine signo, sine requesta seu monstratione quibuscumque, ad domos suas et edificiorum refacta queque et clausuras, et cetera sibi alia necessaria facienda, ut sibi melius videbitur expedire, et panagium pascuum et herbagium porcis et aliis pecoribus universis, omnibus temporibus in futurum; et quia lux supra candeladrum posita abscondi non potest, fame dulcedine et morum concrescentia pro opere sanctitatis, quamquam plures utriusque sexus lampade claritatis accensi famulo Dei multipliciter adheserint; sed quia dicti sancti Nicolai locus eidem erat valde brevis et aridus, alium locum magis latum a me petens, desiderans etiam Dei servicium benigno favore augmentari, et locum magis latum sibi conferri, quemdam alium locum aquaticum ab eodem viro Dei perlustratum et pervisum in predicta mea silva que dicitur Estival, pro amore Dei et remedio animarum mei et antecessorum et successorum meorum, omni modo quo supra, in puram et francam eleemosinam, admortisatam, cum fundo et pertinentiis, eidem viro Dei et suo gregi dedi, do et concedo, cum omni jure, juridictione, dominio et districtu, nichil mihi vel meis heredibus ibidem, nisi servicii participationem duntaxat, retinendo; in quo siquidem loco, ad meam petitionem et instanciam monasterium in honore Dei et beate Virginis Marie humiliter fabricavit; quo fabricato, ego predictus vicecomes affectans et desiderans conventum sanctimonialium ibidem agregari pariter et uniri, que sub habitu regulari, accensis lampadibus, ut sponso se preparant per opera

sanctitatis, et Domino de cetero famulantur, me suplicante, constituit et fecit, et eumdem locum per dictum reverendum episcopum ad Dominum consecravit; et ne post ejusdem Dei viri decessum, oves sine pastore remanerent et errarent, carissimam sororem meam sanctimonialem de Caritate, nomine Godealdis, religiosam utique et honestam, adduci feci, et in abbatissam supra conventum dicti loci institui; quod, Domino permittente, dignum duxi; quibus religiosis, abbatisse et conventui vel earum monasterio et loco de Estivallo predicto et omnibus allodiis et pertinenciis ejusdem, prout circumquaque locum eumdem adjacent et consistunt, et eis, etiam que sibi successerint, et earumdem capellanis et servitoribus atque loco ipsarum de *Vacaria* per prefatam abbatissam et habitatoribus suis, dedi et assignavi et concessi et adhuc assigno, do et concedo perpetuum feagium et usagium per totam silvam meam de *Carneta* predictam et alia nemora circumstantia, prout de longitudine et latitudine extenduntur a dicto de *Estivalli* loco, usque ad filum fluentis atque *Arva*, ad vivum et mortuum, et ad omnes et quaslibet arbores, cujuscumque nature sint, absque me vel meorum heredum seu causam habiturorum requesta, et sine signo seu monstratione quibuscumque, per easdem vel alium aliosve earumdem nomine, et pro ipsis resecandis, capiendis, deportandis et explitandis, et earum capellanis et servitoribus et loco de *Vaccaria* et habitatoribus similiter supradictis uno loco, vel diversis, ubi et quando ac totiens quotiens maluerint, et sibi melius videbitur expedire, consuetudine dicte silve non attenta, sed penitus abjecta et remota, ad eas et eos calefaciendum, et domos, et edificia, vasa, cupas, dolia, torcularia, clausuras, et cetera omnia alia sibi necessaria, ibidem et alibi faciendum juxta earumdem et cujuslibet alterius beneplacitum voluntatis, de cetero perpetuo in futurum, et panagium atque pascuum herbagium suis porcis et aliis pecoribus universis in manu dicti monasterii amodo hereditarie, pacifice et libere possidendum, ipsas religiosas tamquam in rem suam propriam veras dominas faciens ut sue rei hereditarie possidendas. Et volo adhuc et concedo, ut quodquod eedem religiose in feodis meis seu retrofeudis in posterum acquisierint, seu, Deo dante, poterunt adipisci, elemosina vel mercatione aut alias quovis modo, libere et pacifice teneant et possideant, cum omni jure, juridictione, dominio et districtu, nihil mihi vel meis heredibus ibidem retinendo, nisi participationem divini servitii et anniversarium supradictum per eas in earum monasterio annuatim perpetuo celebrandum. Volo etiam quod finalem et extraneam executionem latronum et aliorum malefactorum, illorum solum qui ad mortem meruerint condemnari, quorum vel quarum corpora in curia ipsarum prius, super et pro delictis suis, per eorum senescallum seu allocatos ad mortem judicati fuerint et condemnati, ego et mei heredes, dum et quando ipse moneri facient, fieri faciemus absque hoc quod de iniquo seu injusto judicio aut alias premissa tangentia possint dicte religiose, vel altera earum nomine, a me vel heredibus reprehendi

aliquantisper vel puniri, nec sic condemnatos recusari vel etiam relaxi bonis eorumdem latronum et malefactorum omnium, eisdem religiosis remanentibus universis. Si autem a quocumque heredum meorum contrarium presumptum fuerit in futurum, volo statim ex tunc illam extremam et finalem executionem et justiciam omnimodam ad eas et earum monasterium totaliter deveniri et reverti, presentibus litteris nihilominus in suo robore duraturis. Ceterum dedi adhuc et do eisdem religiosis et monasterio in suo *Estivalli* loco unam feriam in quolibet crastino sancti Pasche annuatim, ad omnia numismata et cetera alia vendenda et emenda libere et quiete, et liberum arbitrium omnibus et singulis eundi et redeundi ibidem, absque aliqua exactione peagii seu passagii vel constumarum seu aliarum exactionum quarumcumque, cum jure, dominio, et juridictione predictis; et ad hec omnia et singula supradicta tenere et adimplere, garantizare et deffendere eisdem monialibus et monasterio ab omnibus et contra omnes, et ad earum sustentationem et defensionem, si indigeant in futurum, etiam a potentia laicorum, me et mea et meos heredes obligavi et obligo bona fide specialiter et expresso. In cujus rei testimonium presentem cartulam sigilli mei impressione roborari dignum duxi in testimonium sempiternum. (Bibliothèque Impériale, Ms. Gaignières, nº 203.)

LIV

ACCORD ENTRE L'ABBAYE DE SAINT-CALAIS ET LES MOINES DU PRIEURÉ DE DÉSERTINES, MEMBRE DE SAVIGNY.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Notum fieri volumus sancte Ecclesie fidelibus, quod ego Gosbertus, abbas Sancti Karileffi, et totus ejusdem sancti loci conventus, concedimus et confirmamus atque sigillo nostro corroboramus pacem et concordiam quam venerabilis Girardus, Engolimensis episcopus et sancte Romane Ecclesie legatus, inter nos et Savignei monachos de Ponti Petra (1) composuit. Concordia autem hæc est: disposuimus siquidem ut nos et presbyteri ecclesie de Desertines (2) habeamus ex integro parochiale jus hominum illius terre et decimam illam quam vocant primitias, exceptis primitiis propriarum rerum monachorum Savignei; monachi vero Savignei ex integro habeant decimam sue proprie agriculture et duas partes agriculture rusticorum, et nichil requiratur in proprio labore monachorum Savignei. Si autem contigerit quod terra quam modo rustici laborant, in proprietatem Savignei monachorum redigatur, presbyter habeat tertiam partem decime

(1) Moulin de Pont-Pierre. « Concessi itaque nemus et terram de Ponte Petri cum omnibus pertinenciis suis... quod dedit Galterus de Meduana pater meus. » Carta Juhelli, ann. 1158.

(2) Désertines.

illius terre que modo a rusticis laboratur. Insuper monachi Savignei, cum pace nostra et successorum nostrorum, presbyteri ecclesie de Desertines habeant et possideant oratorium, cimiterium ad sepeliendos monachos suos, et homines suos religiosos servitio eorum in tota vita sua deditos. (Cartulaire de Savigny.)

LV

LE COMTE HÉLIE DONNE A L'ABBAYE DE LA COUTURE LA MÉTAIRIE DE BOIFFART, A L'OCCASION DE LA PROFESSION RELIGIEUSE DE SON FRÈRE HÉNOCH.

Notitie tam presentium quam futurorum intimare curavimus, quod ego Helias, comes Cenomanensis, divine pietatis intuitu, pro salute etiam et remedio anime mee et antecessorum meorum, nec non et pro monachatu Enoch fratris mei, Deo et monachis S. Petri de Cultura in perpetuum dedi et concessi medietariam de Boifart in eleemosynam, cum pratis et terram de Ciminario, in presentia Hoelli tunc temporis Cenomanensis episcopi, in presentia Juhelli tunc temporis Culturensis abbatis, qui quasi in materno gremio fratrem meum predictum cum summo honore et jucunditate in abbatia suscepit. Et ne hujus rei memoria, ut solet, in irritum revocetur, ad hanc paginam recordationis, quam munimento sigilli mei confirmavi, recurrendum. Testes sunt Josbertus tunc temporis bajulus abbatis Juhelli, Landricus Golgothas, Joannes *Belli Montis*, et plures alii. (Cartulaire de la Couture, fol. 30.)

LV *a*.

DON DE L'ÉGLISE DE TENNIE A L'ABBAYE DE LA COUTURE PAR LE COMTE HÉLIE.

Ego Helias, comes Cenomanensis, Deo et S. Petro de Cultura capellam meam que est apud *Teneiam*, sicuti ipse habebam, concessi, et in die sancto Parasceve donum misi super altare S. Petri de Cultura. Postea vero in presentia domni Hoelli, Cenomanensis episcopi, in ejus manum donum misi; episcopus autem Johello abbati, me presente, libere concessit. Statim vero Johellus abbas Hamelino, Matris ecclesie de *Tannia* sacerdoti, capellam dedit cum assignatione earum presentium que in Matre ecclesia assignate erant. Testes: Gaufridus decanus, Hildebertus archidiaconus; de monachis Gaufridus de *Feritate*, Fulcherius de *Lavalle*, etc. (Cartulaire de la Couture, fol. 30.)

LVI

LE PRÊTRE HUNAULD DONNE A LA COUTURE L'ÉGLISE ET LE CIMETIÈRE DE CONLIE AVEC D'AUTRES PROPRIÉTÉS.

Tam presentibus quam futuris certum fieri volumus, quoniam ego Hunaudus, presbyter ecclesie beate Marie de Cultura, ecclesiam et cimiterium de *Conleio* cum pertinentiis suis, et decimam de *Monte Pion*, sicuti jus meum et possessionem sub tempore domini mei abbatis Odonis de *Burris*, monachis B. Petri de Cultura solute et quiete dedi. Hujus vero rei testes sunt Herbertus et Paganus nepotes mei, Ramaldus Besault, et plures alii. (Cartulaire de la Couture, fol. 10.)

LVII

HILDEBERT REMET A L'ABBAYE DE LA COUTURE DES ÉGLISES QUI LUI AVAIENT ÉTÉ ENLEVÉES PAR DES LAIQUES.

(1112.)

Hildebertus, Cenomanensis episcopus, Odoni abbati et conventui de Cultura. Hactenus pro ecclesiis quas olim quorumdam laicorum insolentia de jure nostro substractas dicebamus, scilicet *Tanidam*, *Loceium*, *Baladonem*, *Salgiam*, *Pacium* atque *Avesiam*, de quibus diu litigati, de consilio et assensu archidiaconorum et conventus canonicorum vobis dimitto possidendas, et quidquid in Cenomanico episcopatu hodie possidetis vel deinceps acquirere poteritis. Pro hac pace vos datis mihi x libras, et omnibus canonicis simul LX libras. Facta est ista concordia in capitulo B. Juliani anno MCXII. Testes : Ugo decanus, Frachaldus precentor, Fulcherius archidiaconus. (Cartulaire de la Couture, fol. 10.)

LVIII

LETTRE DE HILDEBERT, ARCHEVÊQUE DE TOURS, A ODON, ABBÉ DE LA COUTURE, POUR ASSURER A CE MONASTÈRE LA POSSESSION DE L'ÉGLISE DE SAINT-DENYS.

J., humilis Turonorum archiepiscopus, O. abbati totique conventui monasterii S. Petri de Cultura, salutem in Domino Jesu Christo. Justis postulationibus benignum prebere assensum et virtuti adscribitur et

premium promeretur. Quapropter ego Hildebertus, sancte Turonensis Ecclesie licet indignus archiepiscopus, preces tuas, o venerande frater Odo, exaudire et religione tua moneor et charitate compellor. Ecclesiam igitur S. Dionysii, quam Hugo de S. Dionysio, annuentibus fratribus suis, scilicet Fulcone et Borello, cum avunculis suis Fulconio et Guillelmo, B. Petro de Cultura in eleemosynam dedit, ego in perpetuum possidendam prefato monasterio concedo, per omnia salvo jure Matris Ecclesie nihil oib que ad illam pertinere noscuntur. Preterea memoratam sic eleemosynam fieri concedo, ut quod sacerdos in prefata ecclesia tempore predecessoris nostri Hoelli obtinuit, sine diminutione obtineat et quiete. Ut autem hoc nostre gratie beneficium illibatum et stabile permaneret, Hugo, ejusdem Ecclesie archidiaconus et archipresbyter, prescriptam concessit donationem, rogans etiam ut ego libenter id quod tu, charissime frater Odo, postulabas, exequerer. Hujus igitur nostre concessionis gratiam nemo evacuare presumat, nemo minuere attentet. Quod qui facere presumpserit, in irritum cedat ejus presumptio, nec ullum sortiatur ex sua fructum audacia. Duxi quoque memoratam concessionem meo signare et munire sigillo, exserens in illos anathematis sententiam, quicumque Domini nostri integritatem evacuare presumpserit. Quod profecto donum, dum episcopus essem Cenomanis, hoc eodem scripti tenore feci, deinde factus Turonorum archiepiscopus quod feceram confirmavi. (*Compendium historiæ abbatiæ de Cultura.*)

LIX

DÉCRET DE HILDEBERT, ÉVÊQUE DU MANS, RENDU EN FAVEUR DES MOINES DE SAINT-AUBIN D'ANGERS, ET PORTANT CONFIRMATION DES ÉGLISES QU'ILS POSSÉDAIENT DANS L'ÉTENDUE DU DIOCÈSE DU MANS. L'AN 1111.

Quantis quibusve studiis monastice religioni requiem sanctorum devotio providerit pontificum, indulta privilegiorum gratia latere non permittit. Ad ostendendum quippe quam sollicitus eorum affectus erga sancta extiterit monasteria, non solum proprias eis concessere possessiones, sed etiam ab aliis collatas tueri ac defendere curaverunt. Eorum ego Hildebertus, Cenomannorii episcopus, et veneratus devotionem et exempla secutus, ecclesias quas in Cenomannensi episcopatu monasterio sancti Albini a Christi fidelibus collatas predicti fratres monasterii usque ad nostra tempora possederant, cum decimis et oblationibus et reliquis reditibus ecclesiasticis, sancto Albino concedimus et nostre auctoritatis pagina in perpetuum possidendas confirmamus. Quibus id etiam exuberiore gratia indulgemus, ut salvis his consuetudinibus et reditibus que in præfatis ecclesiis vel in eorum sacerdotibus possidebat Mater Ecclesia, mutationes personarum quas relevationes appellamus

ab eis deinceps excludantur. Earum autem ecclesiarum nomina hec sunt : Sanctus Martinus de *Luchiaco*, sanctus Silvester de *Malicornant*, sancta Maria de *Ligrone, sanctus Launomarus*, sanctus Martinus de *Miseriaco*, sanctus Petrus de *Avesiaco*, sanctus Petrus *de Ulmis*, sanctus Albinus *de Loconaco*, cum membris suis, sanctus Albinus *de Fracteto*, sancta Maria *de Basilgia Gundunii*, sanctus Petrus *de Cripta*, sanctus Gervasius *de Basilgia juxta Criptam*, sanctus Gervasius *de Coloniis, sanctus Gallus :* Cenomani civitatis intra muros *sanctus Petrus* (1), extra muros *sanctus Andoenus*..... (Archives de la Sarthe.)

LX

CHARTE PAR LAQUELLE HILDEBERT, ÉVÊQUE DU MANS, CONFIRME AUX MOINES DE MARMOUTIER LE DON DE L'ÉGLISE DE TORCÉ, QU'ILS TENAIENT DE LA DÉVOTION DE QUELQUES FIDÈLES.

Ego Hildebertus, Cenomanorum episcopus, omnibus sancte Ecclesie fidelibus tam futuris quam presentibus notum fieri volo, quod monachi Majoris monasterii nostram presentiam adhierunt, petentes ut domum ecclesie de Torciaco, quam quorumdam fidelium devotio nostris temporibus eorum loco contulerat, concederemus et litterarum nostrarum auctoritate firmarem ; quorum petitionem cum qua decuit benignitate suscepi, hisque ipsam ecclesiam futuris temporibus possidendam concessi ; et ut ipse assensus noster atque concessio immobilis permaneret, presentibus litteris et sigilli pontificalis impressione eam roboravi. Data Cenomanis civitate, II kalendas octobris. (Copie aux Archives de la Sarthe.)

LXI

HILDEBERT AUTORISE LES DONS QUE JUHEL, SEIGNEUR DE MAYENNE, FAIT A L'ABBAYE DE MARMOUTIER, DES CHAPELLES DE SES CHATEAUX DE MAYENNE ET DE LASSÉ.

Justis petitionibus assensum debere attribui et divini muneris est inspiratio et sancte auctoritatis et omnium pie sentientium veneranda omnibus approbatio. Quod ego Hildebertus, Cenomannensis Matris Ecclesiæ indignus episcopus, considerans, petitioni Juhelli de Meduana assensum decrevi non negandum. Convocatus igitur ab eodem Juhello, consultus etiam et rogatus, et ab ejus matre et sorore, sed et castri baronibus exoratus, ut capellam suam de eodem castro cum omnibus

(1) Saint-Pierre-l'Enterré.

appenditiis ejus, et capellam de Laceio similiter cum ei pertinentibus, Majori monasterio et monachis sancti Martini concederem et firmarem. Ego cum personis Ecclesie quibus id pertinere videbatur, decrevimus tam justis petitionibus assentire. Damus igitur et concedimus prefato monasterio ecclesias supradictas cum omnibus ad eas pertinentibus, salvo jure Matris nostre Cenomannensis Ecclesiæ, assentientibus et confirmantibus, ut supra dictum est, quibus ex nostra parte id pertinere videbatur. Et ut hec aliquis perversus aut impostor in futurum destruere vel etiam infirmare, quod absit, si conetur, non valeat, auctoritate nostra et sigillo presentem cartulam decrevimus muniendam, vinculo anathematis innodantes, quisquis hoc presumpserit, donec se congrue emendationi subjiciat. Acta sunt hec anno ab Incarnatione Domini M. C. XX., indictione XIII., epacta XVIII., anno episcopatus domni Hildeberti XX^mo^ IIII^to^.

S. Hildeberti epi ✝. S. Pagini decani ✝. S. Fulcherii archidiaconi ✝. S. Gervasii Paganelli archidiaconi ✝. S. Gervasii precentoris ✝. S. Guarnerii de Meduana. S. Gradulfi archidiaconi ✝. (Bibliothèque Impériale, Ms. Gaignières.)

LXI *a*.

CONCESSION DE DIVERS DROITS ET PRIVILÉGES FAITE PAR LISIARD DE SABLÉ AUX MOINES DE MARMOUTIER.

(*L'an* 1110.)

Notum sit tam presentibus quam futuris, quod mortuo Roberto Burgondione, domino *Sabolii* castri, cum Lisiardus filius ejus successisset in paternum honorem, calumniatus est nobis, videlicet Majoris monasterii monachis, quidquid avus ejus, qui et ipse Robertus dictus est, nobis in eleemosynam donaverat, et prenominatus pater ejusdem Lisiardi concesserat. Unde et nos ei obtulimus quod inde adversus eum, si ei placeret, in judicium veniremus. Quod ipse repudiavit se facturum. Verumtamen nos, qui quod nostri juris erat, injuste perdere nolebamus, sicut potuimus, cum eo ad concordiam convenimus hoc modo. Ipse quippe jus nostrum recognovit, et omnia quæ calumniabatur, nobis concessit et confirmavit liberrima prorsus et absolutissima ab omnis vicaria et consuetudine sive exactione, sicut prenominati antecessores ejus, avus scilicet atque pater, ea nobis dederant, concesserant et confirmaverant, et sicut litere que apud nos de primo dono conscripte sunt, cum suis testibus attestantur. Verumtamen jam dictus Lisiardus istud sibi voluit retinere, ut quotiescumque latro aliquis caperetur in burgo nostro, redderetur ei, et ipse justitiaret eum pro voluntate sua. Hoc autem ex toto ei concedere noluimus, sed tantum de latrone extraneo

concessimus hoc modo. Quotiescumque aliquis latro extraneus furabitur quippiam in illo burgo nostro, si deprehensus fuerit, tandiu retinebit eum homo ille cui furatus fuerit rem suam, donec totum rehabeat quicquid perdiderit. Postea vero reddetur domino Sablolii, et justitiabit eum pro voluntate sua. Si quis autem de burgo nostro, in burgo nostro quippiam furatus fuerit, si etiam fuerit deprehensus, nihil inde pertinebit ad dominum Sablolii, sed erit omnino in potestate monachi nostri, qui tunc curam illius obedientiæ obtinebit. Et ne hec convenientia possit ulterius violari ab eo vel a successoribus ejus, dedimus ei XV libras Cenomanensium denariorum et alios LX solidos propter unum equum quem requisivit a nobis. Actum anno Dominicæ Incarnationis MCX, Videntibus et concedentibus Guidone Gool, Salomon *de Brione*, Hugo *de Juviniaco*, Aiardus *de Vegia*, Matheus *de Monfool*, Hugo *de Mala Societate*, Guaslinus Hareus, Guarinus filius Buchardi. De monachis domnus Willelmus abbas noster, Guillelmus prior, Radulfus prior *sancti Nicolai*, Ginardus prior de *Laval*, Markerius de *Boeria*. etc. Hoc quoque concessit Hersendis mater ejus et Godebildis soror ejusdem. Quod viderunt et audierunt Symon de Villeux et Albericus nepos ejus, Guarinus Hareus, etc. Auctoramentum agolini, filii Lisiardi de *Sablolio*. De concessione Roberti, filii Lisiardi de *Sablolio*, Gaufridi, episcopi Andegavensis litteræ. (D. Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier.*)

LXII

FONDATION DU PRIEURÉ D'AVEZÉ, DÉPENDANT DE L'ABBAYE DE SAINT-AUBIN D'ANGERS.

(*Vers l'an* 1100.)

Satis utile videtur, ne oblivioni tradantur, presentium facta litterarum notitia futurorum presentari memorie. Notum igitur sit omnibus qui nunc sunt et futuris, quod quidam miles, nomine Wilelmus, cognominatus Chesnels, et uxor ejus, cui nomen Adelais, pro redemptione animarum suarum et parentum suorum, donaverunt Deo et sancto Albino ejusque monachis ecclesiam sancti Petri de *Avesiaco*, sicut eam ipsi tunc habebant : id est, medietatem totius ecclesie cum dominio suo, et presbiteragium cum appenticiis suis, cum terris, cum pratis, cum decimis, cum offerturis, et totam sepulturam, decimam quoque trium molendinorum et piscium qui ibi capti fuerint, et dimidium cimiterium, ad burgum faciendum, et omnes homines qui ibi habitabunt quietos et ab omnibus consuetudinibus clamaverunt, excepto pasnagio ; et quodcumque, donatione vel emptione, monachi ibi adquirere potuerint, similiter concesserunt, exceptis militaribus serviciis. Concesserunt quoque

monachis ut tantum dominici porci eorum in omnibus boschis suis quieti, sine pasnagio, currerent.

Hoc donum concesserunt et auctorisaverunt : Robertus Rupes, Haimericus clericus et Paganus, fratres supradicti Wilelmi, et soror ejus, nomine Agatha, cum marito suo qui dicebatur Hugo Desreez. Hoc etiam concessit Johannes, qui tunc ipsius ecclesie erat presbiter. Tandem rem concessit monachis sancti Albini Robertus, comes de Belelmo.

Igitur ad suscipiendum predictum donum, ierunt de monachis sancti Albini : Wido prior, Stephanus monachus, Gurhannus monachus, Jarnogonius monachus, Fulcoius monachus et Beraldus presbyter atque Rainerius ; et de famulis monachorum ibi affuerunt : Gervasius mariscallus, Samazellus, Ernaldus atque Audefredus; et de militibus Roberti de Belelmo : Willelmus Faiellus, Hugo nepos ejus, Haimericus Gruellus; ex parte vero predicti Guillelmi : Burcardus Mala Musca, Herbrannus de Telliaco, Landricus prepositus, Wilelmus de Avesiaco, Ivo de Cronio, Sainfredus de Pino, Oilerius de Seglericiis, Gaufridus Rufus, Rainaldus Sutor, Willelmus de Gemegia. Omnes isti hoc viderunt et audierunt, in anno mortis Guilelmi Secundi, regis Anglorum, et recuperationis Helie, comitis Cenomannorum, anno ab Incarnatione Domini MC°, indictione octava, die kalendarum novembris.

Eodem anno, apud ecclesiam sancti Victoris, concessit hoc donum monachis sancti Albini Ildebertus, Cenomannorum episcopus, presente Fulcrado cantore et Pagano archidiacono et Jarnogonio atque Johanne, monachis sancti Albini.

Guilelmus igitur, qui sancto Albino ea que supra scripta sunt donaverat, morti proximus, donum suum adauxit : et monachis sancti Albini domum propriam, quæ est juxta ecclesiam, cum virgulto adjacente dedit; et insuper sex libras denariorum ad reedificandam ecclesiam delegavit. Hoc viderunt et audierunt : Fulcoius, sancti Albini monachus, et Beraldus presbiter, aliique plures.

Sed eo mortuo, Haimericus frater ejus omnia penitus monachis sancti Albini abstulit que supradictus Wilelmus, sive in vita, sive in morte, eis donaverat. Post aliquantum vero temporis, recognoscens injustitiam suam, venit Andecavis in capitulum sancti Albini, idus maii, ibique, presente Erchambaldo abbate, presente etiam ipsius loci conventu, omnia que eis abstulerat reddidit, donum fraternum in eleemosinam sancti Albini concedens. Promisit etiam se adjutorem nostrum, in quantum sciret et posset, in omnibus fore, si qua calumpnia de predictis rebus oriretur. Post hec accepit beneficium fratrum, et cum una virgula predictum abbatem de supradictis rebus revestivit, ipsamque virgulam super altare sancti Albini detulit. Hoc viderunt et audierunt : Robertus canonicus sancti Petri Cenomannensis, Paganus Bonet, Haimericus de Troarcio, Aldulfus, canonici sancti Martini ; de famulis nostris : Robertus prepositus, Rainaldus Artus, Wilelmus cellararius, Hainricus Sartor, Giraldus, Corvesarius, Landricus Baboo, Matheus filius Rainerii.

Actum anno ab Incarnatione Domini MCVII°, indictione quindecima, die et loco supradicto.

Sub idem fere tempus, Archembaldus abbas pergens Treveris ad concilium, per *Avesiacum* transitum fecit. Quem illic positum predictus Haimericus Chesnels iterum de supradictis rebus revestivit, concedente hoc Pagano fratre ejus èt Hugone Deareato sororgio ejus et Agatha sorore illius, cui abbas dedit in caritate septem solidos Cenomannenses, et nepoti ejus Burgardo, filio Hugonis; qui omnes predictas res sancto Albino concesserunt, et beneficium loci a memorato abbate ibi acceperunt. Hoc viderunt et audierunt : Fromundus de Viriaco et Aldulfus Alerius, monachi, Robertus prepositus, Firmatus mariscallus, Gesbertus cocus, Pasiant, famuli nostri; de parte illius : Hubertus presbiter, Landricus prepositus, Odilerius de Siglerizis, et alii multi.

Post aliquantum temporis, quidam miles, nomine Geroius, particeps supradicte ecclesie, decidit in egritudinem, vocavitque ad se Jarnogonium, sancti Albini monachum, et partem suam de offerendis illius ecclesie que ad manum presbiteri veniunt, et de primiciis sancto Albino condonavit, presente domino suo Burchardo Mala musca, qui hoc donum suasit fieri et concessit factum; concedente quoque hoc Guitburge, sorore Burchardi, supradicti Geroii uxore. Hoc donum, quod pro anima sua idem Geroius in elemosinam sancto Albino fecit, laudaverunt et concesserunt : Willelmus de Avesiaco frater ejus et Robertus d'Essart.

Ivo de Crovio donavit sancto Albino suam partem decime de masura *Aurici*, concedente hoc Aremburge uxore sua et filiastra.

Landricus quoque prepositus donavit sancto Albino et monachis ejus apud *Avesiacum* unum arpentum terre.

Gaufridus etiam Loripes donavit eisdem monachis alterum arpentum terræ.

Hi tres simul, supradictas res in elemosinam sancto Albino dantes, Widonem priorem de illis apud *Avesiacum* revestierunt. Hoc viderunt et audierunt de nostris famulis : Gervasius mariscallus, Samazollus, Ernandus et Audefredus, Wilelmus Chesnels, Wilelmus de *Avesiaco*, Burchardus Mala musca, Herbrandus de Telliaco, et alii multi.

Cum, propter inopiam, monachi sancti Albini discessissent ad tempus de *Avesiaco*, Wilelmus cognomento Musca, filius Giroii, medietatem altaris sancti Petri Gauterio presbitero ingadiavit, pro uno equo sedecim solidorum Cenomannensium. Cumque, post aliquod tempus, venisset illo Mainardus monachus, resque altaris ut suas voluisset accipere, audivit supradictum impedimentum; et cum per justiciam res ecclesie non posset recuperare, dedit supradicto Wilelmo decem solidos in caritate et sedecim presbytero reddidit. Quo facto, predictus Wilelmus partem ecclesie, que ad eum pertinebat, monachis in perpetuum reddidit, et predictus presbiter omne illud vadimonium prorsus adjuravit. Hoc viderunt et audierunt : Haimericus Chesnels, Guido miles ejus et Drogo frater ejus, Landricus quoque prepositus, et alii multi.

Accidit quodam tempore ut molendinum de Aploila incenderetur, de quo monachus de *Avesiaco* habebat decimam. Post aliquantum vero temporis, Odo de Clincampo accepit uxorem per quam illud molendinum in potestate ejus devenit. Cumque illud reedificasset, monachus decimam suam reclamavit; quam ille tandem sancto Albino in eleemosinam reddidit ac monachis ejus, acceptis a monacho Mainardo duobus solidis Cenomannensium denariorum. Hoc concessit uxor ejus..... hoc viderunt et audierunt : Orricus Pes hyrci, et Fulcradus nepos presbiteri. (Grande pancarte du XIIe siècle aux Archives de Maine-et-Loire.)

LXIII

L'ÉVÊQUE HILDEBERT ET LE CLERGÉ DU MANS CONFIRMENT LA FONDATION DU PRIEURÉ D'AVEZÉ.

Omnis homo sapiens conspicit qualem vitam tenere debet : nam vita hujus seculi fragilis atque caduca est; et ideo nonnulli sunt qui propter adquirenda premia æternæ vitæ pauperibus atque servis Dei de suis rebus dare volunt.

Idcirco presentes atque futuri sciant, quod dompnus Willelmus, cognomine Chainellus, pro se et pro suis parentibus, ecclesiam sancti Petri, scilicet de *Avesiaco*, monachis sancti Albini Andecavis donavit, sicuti ipse tenebat : dominium atque presbyterium scilicet, et quamdam partem decimæ dimidiumque cimiterium et pasnagium suis propriis porcis et decimas trium mollendinariorum et prata terrasque et quicquid ecclesiæ pertinet, excepta parte Geroii. Hoc donum concesserunt ; uxor ipsius Willelmi, nomine Adelessis, et Rotbertus Rufus atque Aimericus clericus, similiter Paganus, scilicet fratres predicti Willelmi, et Hugo de Re et uxor ejus nomine Agaza, et Johannes, qui tunc ipsius ecclesie erat presbyter.....

Deinde Ildebertus, Cenomannorum episcopus, Fulcradusque cantor atque Paganus archidiaconus et Rotbertus, comes de *Belesmeio*, de cujus fevo hec omnia erant.

Ad recipiendum hoc donum, ex parte monachorum affuerunt hi : scilicet Stephanus monachus, Jarnogonnis, Fulcoius et Beraldus presbyter atque Rainerius; de famulis monachorum : Ernaldus et Andefredus; de militibus predicti comitis : Wilelmus, Faiellus et Hugo nepos ejus, Aimericus Gruellus, Gauterius Malfedus, Paganus *de Fontaneis* et Paganus *de Boelei*, Rotbertus *de Mezo Olerii*; ex parte Willelmi : Buchardus Mala musca, Herbrannus *de Telliaco*, Ivo *de Crosio*, Sainfredus *de Pino*, Daniel Olericus *de Seglerio*, Hamelinus, Gauterius *de Villers*, Gaufridus Rufus, Harduinus, Rainaldus Sutor, Guillelmus *de Gemegia*. Omnes isti hoc viderunt et audierunt, anno mortis Guillelmi Secundi, regis Anglorum, et reparationis Elie comitis Cenomannorum. (Original aux Archives de Maine-et-Loire.)

LXIV

HAIMERIC CHESNELS, ÉTANT AU LIT DE LA MORT, RESTITUE A L'ABBAYE DE SAINT-AUBIN CE QU'IL LUI AVAIT RAVI.

Sciant presentes et presentium successores, quod Haimericus Chesnels obedientie promissiones, quas apud *Avesiacum* Deo et sancto Albino in elemosinam dederant sui antecessores, in vita sua subtraxit et de eisdem obedientiam denudavit. Qui ad extrema vite veniens, et se male egisse erga monachos de rebus supradictis recognoscens, priorem illius obedientie, Stephanum nomine, ad se accersiri jussit, et omnia que de proprio jure monachorum erant, in quantum potuit, reddidit et successoribus suis reddere precepit. Nec post multum temporis, invitatione domni Hugonis, Avesiaci domini, supradicti Haimerici jam defuncti nepotis, Hugo, abbas sancti Albini, apud *Avesiacum* venit, et consilio jam dicti domini presbyterum illius ecclesie, Gauterium nomine, de possessionibus ejusdem obedientie, quas per manum Haimerici tenebat injuste, ad rationem misit. Unde presbiter, sano sapientium consilio utens, mortemque sibi vicinam adesse sentiens, in conspectu omnium qui aderant se culpabilem de his que supra diximus recognovit, et misericordiam postulans, cum abbate et monachis hujuscemodi concordiam iniit : Siquidem duas terre sextarias et quatuor stationes domorum et quatuor arpenta prati, que per longum tempus injuste tenuerat, in manum abbatis dimisit. Abbas vero et monachi, assensu totius capituli, eidem Gauterio et duobus filiis suis, Roberto et Fromundo clericis, quamdiu adviverent, de supradictis pratis duo arpenta benigne concesserunt, et quicquid super hoc reliquerant pie condonaverunt. Similiter et de quatuor domibus, de quibus ulterius census et servicia habebimus, unum quam ipse edificavit sibi, et prefatis filiis suis, quamdiu eis vita comes fuerit, annuerunt ; ita tamen ut in vita sua, de domo et de pratis annuum censum persolvant ; et post obitum eorum, et prata et domus, sicuti fuerunt, in integrum ad jus obedientie redeant.

Hoc viderunt et audierunt, de parte monachorum : Guardinus, prior de *Luchiaco*, Guilelmus Dolensis, Ledetus Machinator, et Stephanus monachi ; de famulis : Robertus prefectus, Vivianus et Andreas Pinlois ; de parte clericorum : Paganus *de Cortiel*, Gaufridus miles, Fulcherius clericus, Hugo Dives Garcifer, Fulcradus Goda, Ernaudus filius sacerdotis, et plures alii. (Original aux Archives de Maine-et-Loire.)

LXV

GUILLAUME DE PASSAVANT, ÉVÊQUE DU MANS, CONFIRME LES DONS FAITS PAR ROBERT D'AVÉZÉ A L'ABBAYE DE SAINT-AUBIN.

Wilelmus, Dei gratia Cenomannensis episcopus, universis fidelibus, salutem. Nos veterum auctoritate edocti ut quod fidelibus conservandum decrevimus scripto commendare debeamus, notum fieri curavimus quod cum Robertus *de Avesio*, clericus, terram et prata apud *Boisleium* de donatione matris sue, que possessiones illas emerat, possideret, idem Robertus monasterio sancti Albini Andegavensis se et possessiones illas et universa que ipse adquisierat et adquisiturus erat, in perpetuam elemosinam dedit et concessit, ita quod ipse tota vita sua res illas possidebit; post decessum vero illius, prēdicto monasterio universe res ille proprie remanebunt. Hanc elemosinam Roberti concesserunt Puella mater ipsius et Hugo Mochetus frater ejus, de cujus feodo erant res ille, qui pro rebus illis majori domino debitum servitium illius terre reddét. Robertus vero, et post ipsum monachi, duodecim nummos, pro omni servicio, pro terris illis eidem Hugoni servient. Willelmus vero, abbas predicti monasterii, et capitulum, eidem Roberto domum eorum de *Aveseio*, cum omnibus appendiciis, tota vita illius possidendam dederunt et concesserunt, post decessum illius ad predictum monasterium redituram. Idem vero Robertus, quamdiu domum illam possidebit, secum ibi habebit monachum sancti Albini sacerdotem, cui in victu et in vestitu sufficienter providebit. Nos autem, hoc ratum habentes, ut fidelius conservetur, id litteris annotari et sigillo nostro fecimus communiri.

Huic rei interfuerunt : Robertus, prior sancti Audoeni, magister Bernardus capellanus, magister Hermandus, Hugo Mochetus, Elias Giraudi, et plures alii. (Cyrographe original aux Archives de Maine-et-Loire.)

LXVI

FOULQUES DE MATHEFELON FONDE LE PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE DE LA CROPTE, POUR L'ABBAYE DE SAINT-AUBIN.

Cum in necessariis rebus utile sit oblivionem fugere, congruum valere videtur quolibet scripto memorie tradere quod posteritati novimus profuturum esse. Scribimus itaque quod quidam nobilis homo et miles egregius, Fulco de Matefelon dictus, donavit Deo et sancto Albino ejusque monachis, pro redemptione anime sue et parentorum suorum, in villa quæ vocatur *Cripta*, ecclesiam in honore beati apostoli Petri

constructam totam et in integram, sicut ipse habebat, et cemeterium omnemque decimam agnorum, vitulorum et porcellorum omnisque lanificii et omnium leguminum. Hanc vero donationem pro anima sua, ut diximus, simpliciter fecit, nec aurum vel argentum inde quesivit aut habuit. Ut autem monachi in eodem loco habitare possent, donavit eis totam medietatem decime panis et vini, que ad eamdem ecclesiam pertinebat; alteram medietatem illis condonans post mortem Samuelis fratris sui, qui illam de ipso tenebat solummodo in vita sua. Preterea donavit et decimam duorum molendinorum in annona et piscibus, medietatem quoque unius furnilis et decimam omnium pasnaginorum suorum; et dominicos porcos ab omni pasnagio quietos esse decrevit: concedens insuper eis panagium hominum suorum ad eamdem obedientiam pertinentium, sylvam quoque suam ad omnia sibi necessaria attribuit monachis. Concessit etiam eis, ut ibidem burgum facerent, et burgenses in eorum potestate essent, nulli hominum qualemcumque consuetudinem reddentes, nisi monachis. Auctorizavit quoque eis quidquid in omni terra sua, dono vel emptione, adquirere possent, preter amissionem totius servitii sui. Pro his igitur que, ut diximus, preter ecclesiam donavit, ad augmentum victus monachorum, accepit a monachis in caritate trecentos solidos denariorum; et insuper duas marcas auri illi prestiterunt, quas sancto Albino reddet termino sibi ab abbate denominato. De prescriptis igitur rebus misit idem Fulco unum baculum pro dono in manu Girardi abbatis, et post super altare beati Albini posuit, cernentibus Fulcone de *Frumentariis*, Guarino cellarario, Alario fratre ejus, Haimerico cementario, Gervasio mariscallo, Barbetino, fratre Pagani cellararii, Hattone, filio Gervasii, Tetbaldo et Papino pistoribus, Rosberto Aquila, Bernardo Vigili, Rotberto Granet.

Hec omnia superius scripta Samuel, frater predicti Fulconis, bona voluntate concessit in capitulo sancti Albini: presente ibidem Fulcone predicto fratre suo et Hamelino de *Alta Noisa*, Hugone Trop-en-Prend, Matheo de *Pratellis*, Gurmundo, Huberto de *Brolio Hermant*, Audefredo Diabolo, Pagano *Cellerio*, Roberto de *Treviis*, Constantino Carbonello, Firmato, Rainaldo Recordello, Hugone Trop-S'esbat. Pro hac concessione habuit idem Samuel unam mulam decem librarum.

Hugo quoque filius Fulconis, post aliquantum temporis, venit cum patre suo in capitulum sancti Albini, ibique et predictum donum patris sui et insuper quidquid ex illa die pater suus monachis sancti Albini donaret aut venderet bono animo concessit, dato illi proinde uno pellizione vario a monachis. Hic etiam presentes fuerunt Mainardus Bos, Titbaldus de *Loio*, Matheus, Robertus Pirarius, Paganus cellerarius, Rainaldus de *Sorgiis*, Gervasius, Firmatus Marescalli. (Archives de Maine-et-Loire. Copie faite par D. Thareau.)

LXVII

SAMUEL DE LA CROPTE, ÉTANT AU LIT DE LA MORT, FAIT UN DON AU PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE DE LA CROPTE.

(*L'an* 1118.)

Anno ab Incarnatione Domini MCXVIII°, cum Samuel de *Cripta* graviter infirmaretur, venit ad eum Hugo de Matefelon, nepos ejus, quo presente cum ille elemosinam suam contulisset, rogavit eum ut elemosinam quam ipse Samuel et Fulco frater ejus, pater ipsius Hugonis, Deo et sancto Albino ejusque monachis apud *Criptam* donaverunt, concederet et conservaret; quidquid scilicet donaverat vel daturus erat. Hoc itaque Hugo benignissime cum multis lacrymis fecit. Concessit videlicet elemosinam supradicti patris sui et patrui sui; promittens illi, fide media, osculum ei dando, pro hac re, sub nomine fidei, ut illam toto tempore vite sue conservaret, et quod eam, si non augeret, minui nullo modo pateretur.

Hoc secundo kalendas septembris, in domo ejusdem Samuelis, factum viderunt et audierunt monachi : Radulfus de *Lusdo*, Albericus de *Camberliaco*, Joannes Modicus; de laïcis : Hamo de *Ruille*, Robertus Bacum, Hildricus Maillard, Ballonus, Radulfus de *Broil-Hermant*, Rainaldus Serviens, Joannes Bonet, Cotardus armiger, Guido, nepos Hamelini, Wido, clericus de *Daun*. (Archives de Maine-et-Loire.— Copie faite par D. Thareau.)

LXVIII

GERVAIS DE LAUNAY REÇOIT L'HABIT MONASTIQUE ÉTANT AU LIT DE LA MORT, ET FAIT UN DON AU PRIEURÉ DE LA CROPTE.

(XIIe *siècle.*)

Quoniam labilis est hominum memoria, ad notitiam presentium futurorumque presenti scripto mandare curavimus, quod Gervasius de *Alneto*, videns patrem suum Rainaldum in extremo exitu anime valde laborantem, petiit a Rotberto, priore *Cripte,* ut monachili habitu eum indueret, quatinus ab hujus vite miseria facilius transmigraret. Cujus petitioni predictus prior benigne annuit, et per manum Gervasii Rainaldum in monachum recepit. Prefatus igitur Gervasius de salute anime patris sui sollicitus, dedit Deo et sancto Albino in elemosinam, pro anima patris sui Gervasiique avi sui et sua et parentorum suorum, decimam clausi

de *Alneto*, talleativam et sex denarios Cenomannenses annui census, quos reddit in die Pasche priori *Cripte* Gaufridus Chartenus de terra *Oberterie*. Hoc donum concessit supradictus Gervasius Deo et sancto Albino ejusque monachis in elemosinam solidum et quietum, sicut ipse tenebat, et Robertum priorem investivit, cum assensu matris sue Haduise sororisque sue Petronille et Roberti fratris sui et Rotberti patrui sui, videntibus et audientibus istis : Guillelmo Carrel, Guillelmo de *Breullio*, Frumundo Berenger, Johanne presbitero, Rotberto sine terra, et multis aliis.

Defuncto itaque Rainaldo et allato Andegavis, ibique in cimiterio monachorum honorifice sepulto, venit sepe dictus Gervasius cum Rotberto patruo suo in capitulum sancti Albini, donumque quod apud *Criptam* fecerat, coram omnibus fratribus recitavit, recitatum confirmavit; saciendo donnum Guarinum Yvonis, priorem claustri, cum quadam virgula, quam postea super altare beati Albini posuit, videntibus et audientibus istis; de monachis : Petro Billon cellario, Rotberto Gundran panetario, Johanne cantore, Rotberto priore Cripte, Petro Britone subsacrista, Johanne aculeario, Guillelmo Symia, et pluribus aliis; de famulis : Galterio de Turre, Hugone Pince-Miche, Johanne de Hospicio, Russello de Maris cannia, et aliis multis. (Cyrographe original aux Archives de Maine-et-Loire.)

LXIX

RESTITUTION DE DIMES AU PRIEURÉ DE LA CROPTE PAR PAYEN BOGUEREL, AU LIT DE LA MORT.

(XIIe *siècle.*)

Quoniam nostris temporibus adeo abundavit iniquitas, ut parentum dona non erubescit violare filiorum perversitas, scribimus ad notitiam presentium futurorumque, quod Paganus Boguerel, monachilem habitum suscipiens apud Criptam per manum Roberti Cenomannensis, tunc temporis obedientie prioris, dedit Deo et sancto Albino in elemosinam, ejusque monachis *Jarzearie* in pane et vino cæterisque seminariis de quibus decima redditur, duas videlicet partes quas ibi habebat, retenta solummodo decima illius vinee quam, antequam monachus esset, in dominum tenuerat. Hoc donum concessit Hubertus filius ejus et Osanna, uxor Huberti, videntibus et audientibus istis : Thoma de *Tilia*, Gaufrido de *Andegavia*, Radulfo Bove, Fulcherio Furnario, et pluribus aliis.

Postea adductus est supradictis Paganus *Andegavis* a Rotberto priore, ut, sicut consuetudo exigit, monachorum professionem faceret et benediceretur. Die igitur Festi sancti Clari, residente in capitulo domno

Guillelmo abbate, cum fratribus introgressus, sepe dictus Paganus cum filio suo Huberto donum quod apud *Criptam* fecerat, recitavit, et, sicut diximus, de duabus partibus decime que eum contingebant, annuente filio suo Huberto, donnum Guillelmum abbatem eum virga quadam investivit, quam ad confirmandam investituram idem Hubertus super altare beati Albini posuit.

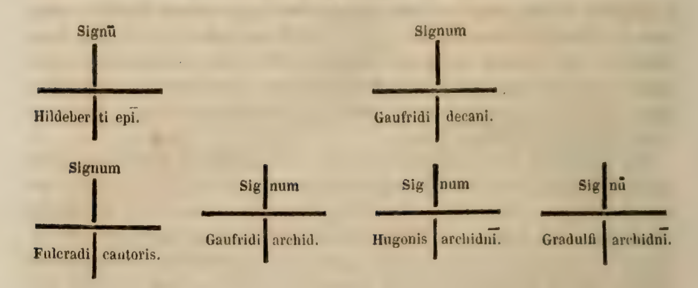
Hoc viderunt et audierunt monachi : Rotbertus le Bigot, magister prior, Guarinus Yvonis subprior, Jaguelinus hospiciarius, Johannes Barre bajulus, Gaufridus Censarius, Gaufridus armarius, Rotbertus Cenomannensis, Johannes cantor, Johannes aculearius, Guillelmus Symia, Fulco de *Coldreio;* de famulis nostris : Aufredulus, Galterius de Turre, Petrus pulmentarius, et plures alii. (Cyrographe original aux Archives de Maine-et-Loire.)

LXIX *a*.

HILDEBERT CONSTATE QUE LE CHEVALIER FOULQUES DES MORTIERS, EN PRENANT L'HABIT EN L'ABBAYE DE SAINT-AUBIN, A DONNÉ A CE MONASTÈRE L'ÉGLISE DE SAINT-OUEN AU MANS.

(*L'an* 1108.)

Hildebertus, sancte Cenomannensis Ecclesie devotus Sacerdos, Girardo, abbati sancti Albini. — Cum alio anno miles quidam nomine Fulconis de Morteyeis conversationis vestre propositum eligeret, addidit etiam dare vobis ecclesiam sancti Audoeni, que menibus pene contigua est Cenomannicis, quam ipse et predecessores ejus innumeris annis hereditario jure possederant. — Cum ipsa Ecclesia a majoribus nostris Cenomannicis episcopis fundata et monachorum usibus deputata indubitanter credatur, dum quod mortalium varietate monachis ereptum fuerat, nunc monachorum religioni restitutum videmus, concedimus vobis et universe posteritati vestre jam dictam ecclesiam cum omnibus decimis et oblationibus et ceteris ad eam pertinentiis, ea conditione ut canonicis ipsius nostre matris Ecclesie, quorum communis assensus nobiscum pariter in hac re concordat, quinque solidos annui census in signum debite subjectionis exsolvatis. — Sigillo Ecclesie nostre fecimus consignari. — Si aliqua persona cujuscumque conditionis hoc contravenire temptaverit, a corpore et sanguine Dei J. C. aliena fiat. — Defendentibus autem sit pax.



Datum Cenomannis per manum Gradulfi cancellarii, XVII kal. januarii an. Incarn. Dnīce M° XC° VIII°, Indictione VI. episcopatus domni Hildeberti anno II°. (Titre de l'abbaye de Saint-Aubin, Guichet coté Saint-Ouen. Ms. Gaignières, n° 170.)

Vos, filii sancte Ecclesie, qui res matris vestre in presenti defensare nitimini ob amorem eterne remunerationis, ut videlicet illa Jerusalem celestis quandoque vos in eterna tabernacula recipiat, diligenter et hoc inspicite, et si opus sit, pro certo affirmate, ut et eandem eterne beatitudinis remunerationem inde vobis securius liceat sperare. Dicit enim Propheta: dilexisti justitiam et odisti iniquitatem, et cetera. Ut et vos ergo justiciam observantes ungi oleo exultationis mereamini, hoc quod est justum et verissimum nequaquam permittatis adnichilari.

Fulchoius quidam nobilis, de Martariola, militie seculari abrenuntians et ad remedium anime sue festinans, Adam exuit, monachum apud sanctum Albinum Andegavis indutus. Huic ergo Ecclesie quoddam monasterium cum propriis decimis in honore sancti Audoeni Cenomannis fundatum absolutum et liberum ab omnibus consuetudinibus, excepto sinodo et, ut ita dicam, circatione, in perpetuum largitus est, quod quia erat dos uxori sue secunde Adelice (alteram enim habuerat) pro monasterio illo dedit ei utile commercium ad voluntatem ejus, dimidium fevum scilicet de Balneolis, quem ipse a Ribulonensibus et a Willelmo de Braitello tenebat. Hoc ergo donum ecclesie concessit illa cum filiis suis Gaufrido et Turgisio. Concessit autem Patricius, major predicti Fulchoii filius ex priori conjuge natus, in capitulo sancti Albini, habens inde decem libras denariorum Cenomanensium et quendam caballum; decimas vero supradictas concessit etiam eidem Ecclesiæ Rotrollus de Monteforti, de cujus fevo erant, et quicquid amplius ipsa habitura esset ex fevo suo. Insuper dedit sancto Albino fevum de Forgiis, quem habebat a comite Helia, ipso comite concedente, ita ut heres redderet debitum monachis. Hoc fuit factum sub Helia comite, quando Urbanus Papa primum commovit orbem in Jerusalem. Hujus rei testes apud Mortariam (Mortanam ?) fuerūt Patricius, Turgisus, Gaufridus Fulchoii filius, Hugo de Morteria, Herbertus, Odo filius ejus, Gosbertus

Bloius, Willelmus Lepus, Johannes de Folmusbum, Hugo filius Josmeri, Rotbertus Ligoth et fratres ejus, Durandus presbiter de Saviniaco. Concessionis autem Patricii, filii ejusdem Fulchoii, de domo patris, isti quoque testes in capitulo sancti Albini fuerunt : Gonberius de Boisseriis, Garinus cellarius, Alanus frater ejus, Hainricus cementarius, Gervasius Marischallus, Firmatus, Gosbertus Aquila, Gauterius de Calciata, Rainaldus Recordellus. Concessionis vero Turgioii in eodem capitulo testes sunt isti : Robertus de Triviis, Paganus et Hato cellararii, Gosbertus Aquila, Gauterius de Calciata, Ledelh..... Annus quo hec facta fuerant, ab Incarnatione Domini millesimus nonagesimus octavus, Indictio VII. Epacta XV. concurrentes IIII^or^. circulus lunaris XIII. terminus Paschæ XII. kal. aprilis, dies dominica V. kalend. aprilis, luna ipsius diei XXI. (*Cartularium sancti Albini Andegavensis*, fol. 114 r° et 115 v°. Gaignières, n° 170.)

NOTA. Cette note est à la fin de tous les actes qui concernent Saint-Ouen, lesquels ne sont distingués les uns des autres que par une lettre majuscule qui se trouve le plus souvent au milieu d'une ligne.

LXIX *b*.

L'ÉVÊQUE HILDEBERT VIENT AU SECOURS DES MOINES DU PRIEURÉ DE MALICORNE, CONTRE GAUTIER, SEIGNEUR DE CE LIEU.

(*L'an* 1102.)

Anno millesimo centesimo secundo ab Incarnatione Domini, Waldinus, castri quod dicitur *Malicornant* dominus, monachis sancti Albini gravem querelam intulit, dicens quia ecclesiam et omnia que apud *Artesiacum* habent, de elemosina parentum suorum habent, et ideo ea de se recognoscere deberent. Quod cum monachi non recognoscerent, quia predictam curtem de beneficio regum Francorum habebant, sicut vetustissime eorum carte testabantur ; ille quasi occasionem nactus, sine ulla interpellatione episcopi, contra omnem justitiam, quam monachi ei in curia convenienti offerebant, domos eorum infregit, boves et omnem substantiam de Artesiaco invasit, rapuit, dissipavit : de qua re monachi clamorem fecerunt Hildeberto, Cenomanensium episcopo, qui Waldinum canonice prius vocavit, et ut monachis sancti Albini rectum faceret summonuit ; ad ultimum vero differentem et repugnantem justissime excommunicavit. Post multas igitur distorsiones et dilationes, quibus ille ad placitum et justiciam venire differebat, tandem aliquando cum abbate sancti Albini Girardo plaictaturus apud castrum Fisse occurrit, ibique ante Hildebertum, Cenomanensem episcopum, et Rainaldum, Andecavorum presulem, aliosque multos, calumpniam suam quam supra narravimus exposuit.

Hanc calumpniam Girardus abbas injuste fieri apta ratione demonstravit, prolata in medium vetustissima carta que hoc donum testabatur a regibus Francorum sancto Albino datum. (Ms. Gaignières, n° 170.)

LXIX *c*.

COMMENT LES MOINES FURENT ÉTABLIS AU PRIEURÉ DE LOQUENAY A LA PLACE DES CHANOINES.

(*L'an* 1112.)

Ad posteritatis notitiam transferre disposuimus, quo fine tandem canonicatus de *Fraterniaco* in proprietatem sancti Albini sit redactus. Tempore quo adhuc in ecclesia sancti Leonardi canonici superstites erant, vicecomes Radulfus recognoscens canonicatum illum juris esse beati Albini, eo quod esset in parrochia *Locanacensi*, beato Albino non tam donavit, quam reddidit, cum omnibus ecclesiis ad eas pertinentiis, pro redemptione anime sue et parentum suorum. Pertinebant autem ad illam canonicalem ecclesiam tres ecclesie, scilicet ecclesia de sancto Leonardo, ecclesia de sancta Dei Genitrice Maria, tertia que Campus floris appellatur. Concessit etiam idem vicecomes monachis sancti Albini quicquid in tota terra sua dono vel emptione adquirere potuerint preter amissionem totius servicii sui. Hanc redditionem atque emptionis seu donationis concessionem viderunt et audieruut Hugo de *Juiliaco*, Robertus frater ejus, Gaufridus Devesot, Gualterius Blanchardus; hec autem firmata sunt in sancto die Pentecostes, in capitulo sancti Albini, ubi vicecomes horum omnium donum in manu abbatis Girardi deposuit. Idem postea super altare beati Albini propria manu faciens, pro his autem omnibus vicecomes in caritate habuit duas marcas auri et x argenti. Porro hujus donationis testes affuerunt Gualterius Blanchardus et alter qui cognominabatur Harens. De hominibus monachorum Alanus Barratus, Robertus de *Incitis*, Gervasius Mariscallus. Mortuo autem uno canonicorum, scilicet Willelmo, nullus pro eo substitutus est, sed monachis res in proprietatem quiete cessit. Cum autem alter canonicorum, scilicet Haimericus, infirmaretur, ipsius etiam carte probationem per igneum judicium obtulit, sicut ei pridem judicatum fuerat, cum de hac re cum eodem Waldino Cenomannis in curia Helie comitis placitasset. Sed ipsam probationem etiam tunc Galdinus accipere noluit. Videntes itaque negligentiam Waldini judices et episcopi, judicaverunt debere Waldinum abbati Girardo omnes res quas injuste abstulerat, rectum faciendo reddere, pro eo maxime quod clamorem episcopo ad quem pertinebat illa ecclesia non fecisset, sed sine clamore et judicio res beati Albini pervasisset. Gualdinus igitur quia non audivit quod

voluit, judicio contradixit, iratusque discessit. Sed non multo post justicia ecclesiastica coactus, facti sui penitens, Girardum, sancti Albini abbatem, apud Malicornant evocavit, cui omne quod sancto Albino pro supradicta calumpnia abstulerat, gugiavit, et in ejus conspectu omnem calumpniam quam de Artesiaco faciebat, dimisit. Ipse scilicet et uxor ejus et filius ejus Warinus, recognoscentes quia nichil amittebant apud Dominum, si illa elemosina, quam suam vel parentum suorum esse putabant, aliorum elemosina diceretur. Igitur pro hac humilitate et humili satisfactione dimisit Waldino abbas Girardus, consilio monachorum suorum, omnem predam quam ille supradicta calumpnia abstulerat, et ut deinceps amicus et fidelis sancto Albino et monachis ejus, sicut promittebat, existeret. Hujus concordie testes sunt Frotmundus de Viriaco, Warinus de Balzone, Aldalfus, monachi, Petrus de Astesiaco presbiter, Hatens presbiter de Luchiaco, Widdo de Chocha, Gaufridus filius ejus, Gervasius famulus prioris; de parte Waldini, Frotgerius vicarius, Herveus de Floc. (*Cartularium sancti Albini Andegavensis*, fol. 103 v°. Gaignières, n° 170.)

LXX

HILDEBERT CONSTATE LES DONS FAITS PAR LE COMTE FOULQUES LE JEUNE ET EREMBERGE A L'ABBAYE DE BEAULIEU.

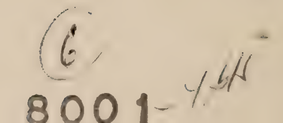
Hildebertus, Cenomanorum episcopus, Fulco comes et Aremburgis comitissa, per manum nostram et per consilium nostrum, ecclesiam de sancto Frambaldo cum omni possessione sua et tota terra quam prefate ecclesie dederant, ecclesie B. M. de Bello loco, ubi canonicus ordo B. Augustini secundum Dei dispositionem et providentiam per nos institutus est.—Hoc vidit et concessit Gaufridus, filius comitis, et supradictus episcopus et Martinus de Meduana et Augerius de Lavalle et Fulcodius, capellanus comitis, qui cartam scripsit; et Guillelmus de sancto Frambaudo, Garinus de Rainoforti, Gervasius de Troca, et Fulcodius senescallus et filius ejus. — Hanc institutionem communi comitis et comitisse assensu, atque Gaufridi eorum filii favore, fecimus nostro sigillo roborari. (Titre de l'abbaye de Beaulieu du Mans, Ms. Gaignières, n° 170.)

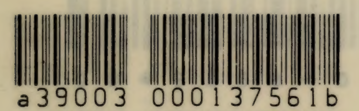
TABLE DES MATIÈRES.

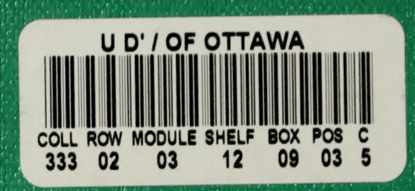
CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.




a39003 000137561b



U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 03 12 09 03 5